



**HAL**  
open science

# Les concepteurs face à l'impératif participatif dans les projets urbains durables : le cas des écoquartiers en France

Jennifer Leonet

## ► To cite this version:

Jennifer Leonet. Les concepteurs face à l'impératif participatif dans les projets urbains durables : le cas des écoquartiers en France. Architecture, aménagement de l'espace. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2018. Français. NNT : 2018CNAM1218 . tel-02084055

**HAL Id: tel-02084055**

**<https://theses.hal.science/tel-02084055v1>**

Submitted on 29 Mar 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ÉCOLE DOCTORALE Abbé Grégoire**  
**Laboratoire Espaces Travail**

**THÈSE** présentée par :  
**Jennifer LEONET**

soutenue le : **17 décembre 2018**

pour obtenir le grade de : **Docteur du Conservatoire National des Arts et Métiers**  
Discipline : Aménagement de l'espace, urbanisme / Spécialité : Architecture,  
Urbanisme et Environnement

**LES CONCEPTEURS FACE À  
L'IMPÉRATIF PARTICIPATIF DANS  
LES PROJETS URBAINS DURABLES. Le  
cas des écoquartiers en France.**

**THÈSE dirigée par :**

**Mme ZETLAOUI-LÉGER Jodelle** Professeure HDR, École Nationale Supérieure d'Architecture de  
Paris La Villette, Cnam

**RAPPORTEURS :**

**Mme le MAIRE-MOETWIL Judith** Professeure, Université Libre de Bruxelles  
**M. MATTHEY Laurent** Professeur, Université de Genève

---

**JURY :**

**M. TIXIER Nicolas** Président du jury, Professeur HDR, École Nationale Supérieure  
d'Architecture de Grenoble  
**Mme BIAU Véronique** chercheuse, HDR, LET-UMR CNRS 7218 LAVUE/ École Nationale  
Supérieure d'Architecture de Paris La Villette  
**Mme GRUDET Isabelle** ingénieure de recherche MCC, chercheuse, LET-UMR CNRS 7218  
LAVUE/ École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La  
Villette

\*

## Remerciements

Je souhaite tout d'abord adresser mes plus sincères remerciements à toutes celles et ceux qui ont participé directement ou indirectement à cette thèse qui n'aurait sans doute pas vu le jour sans leur aide.

Je tiens à remercier chaleureusement ma directrice de thèse Jodelle Zetlaoui-Léger et ma co-encadrante Isabelle Grudet pour leur disponibilité de tous les instants, leurs conseils avisés, leur investissement et leur suivi au long cours de ma recherche, jusqu'aux derniers moments.

Je remercie l'ensemble des chercheurs du Laboratoire Espaces Travail (anciens et nouveaux) pour l'accueil amical qu'ils m'ont accordé et leur accompagnement dans le monde de la recherche scientifique en Architecture.

J'adresse de grands mercis à mes collègues-doctorants-chercheurs du "Plateau" pour leur soutien, leur complicité et leurs relectures pendant la dernière ligne droite de la thèse.

Mille mercis à tous mes amis proches qui m'ont encouragée, soutenue et épaulée depuis de nombreuses années et durant les moments difficiles de cette aventure.

Je remercie Véronique Biau, Judith le Maire-Moetwil, Laurent Matthey et Nicolas Tixier d'avoir accepté de faire partie de mon jury.

Mes sincères remerciements sont également réservés à tous les professionnels, les élus et les habitants des écoquartiers étudiés avec qui j'ai pu avoir de riches échanges et m'ont accordé toute leur confiance en contribuant à ce travail de recherche.

\*

## Résumé et mots-clés

Cette thèse se positionne dans la lignée d'une série de travaux menés depuis une vingtaine d'années en France sur l'évolution des métiers et des professions de la production urbaine, architecturale et paysagère, au prisme de l'émergence de nouvelles attentes sociétales. Elle analyse plus précisément les attitudes et les modalités d'interventions des concepteurs, dans des projets urbains marqués depuis le milieu des années 2000 par de fortes ambitions en matière de participation citoyenne associées à des enjeux de développement durable. Dans quelle mesure l'émergence de telles commandes en France, particulièrement perceptible dans les premières opérations d'écoquartiers, modifient-elles les représentations des concepteurs vis-à-vis de la participation citoyenne, leurs modes d'exercice, leurs compétences, voire leur manière de considérer leur métier ?

Pour répondre à cette question, la recherche s'est appuyée sur la réalisation de deux monographies d'opérations et une série d'entretiens semi-directifs de concepteurs ayant été impliqués dans la réalisation d'écoquartiers.

Les deux premières parties de la thèse présentent les modalités d'intervention d'architectes-urbanistes, architectes et paysagistes dans deux opérations d'écoquartiers : l'une récompensée par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable en 2009 pour la qualité de la participation habitante en lien avec des enjeux de rénovation énergétique; l'autre située dans une commune ayant développé une culture de la participation depuis les années 1970, et établissant également un lien étroit entre ces deux dimensions.

La troisième partie propose une typologie des positions des concepteurs vis-à-vis de la participation. Elle analyse les méthodes et outils qu'ils ont développés à travers ce type d'expérience, et les enseignements qu'ils en tirent dans leur trajectoire professionnelle.

La thèse montre que si une majorité des praticiens rencontrés s'avère disposée à travailler dans le cadre de projets participatifs, peu sont cependant prêts à proposer la mise en place de dispositifs impliquant des habitants tant que la maîtrise d'ouvrage n'en formule pas la demande. Sans reconsidérer encore les contours de leur métier au regard de cette pratique, certains paraissent néanmoins de plus en plus la valoriser dans la présentation de leur parcours professionnel.

**Mots-clés :** Concepteurs – Architectes – Urbanistes – Paysagistes – Participation des habitants – Activité de conception – Métiers – Professions – Écoquartiers – France.

## Resumé and key words

This thesis is written within the context of a series of works undertaken over the last twenty years in France on the subject of the trades and professions of urban, architectural and landscape production, as considered through the prism of new social expectations. The thesis analyses the attitudes and forms of intervention adopted by designers of urban projects that, since the mid 2000s, have featured strong citizen participation ambitions associated with sustainable development issues. To what extent has the emergence of these demands in France, particularly noticeable in the case of the first sustainable neighborhoods, modified designers' representation of citizen participation, as well as their own practice, skills and general vision of their profession?

To answer these questions, the research draws upon the realization of two operations monographs, as well as a series of semi-directive interviews with designers who have been involved with the realization of sustainable neighborhoods.

The first two parts of the thesis present the operations approach practiced by the architect-urbanists, architects and landscape designers of two sustainable neighborhood projects: one of which was commended in 2009 by the Ministry for Ecology and Sustainable Development for the quality of the resident participation in renewable energy issues; the other project is located in a commune with a history of participative culture dating from the 1970s, and also establishes the relationship between participation and renewable energy.

The third part of the thesis proposes a typology of designers' responses to participation: it analyses the tools and methods they developed during these experiences, as well as the learnings integrated into their professional practice.

The thesis demonstrates that, for the actors met within this research, whilst a majority is disposed to work within a participative framework, few are willing to propose to implement such an approach unless the client requires it. Without an in-depth reevaluation of the contours of their profession in relation to this practice, many actors nevertheless appear to increasingly valorize participative approaches in the presentation of their professional cursus.

**Key words :** Designers – Architects – Urbanists – Landscape designers – Resident participation – Design activity – Trades – Professions – Sustainable neighborhood – France

# Sommaire

<b>Résumé et mots-clés</b> .....	05
----------------------------------	----

<b>Introduction</b> .....	11
---------------------------	----

<i>Des engagements militants aux politiques incitatives</i> .....	11
---	----

<i>Les écoquartiers et la construction de « l'impératif participatif »</i> .....	16
--	----

<i>L'activité de conception questionnée par la participation</i> .....	18
--	----

<i>Les missions des concepteurs dans les projets d'aménagements urbains ou de construction</i> .....	21
--	----

<i>Les transformations des pratiques</i> .....	24
--	----

<i>Problématique : l'évolution des pratiques liée aux nouveaux modes de recrutement et la (re)définition des identités professionnelles</i> .....	26
---	----

<i>Une approche empirique</i> .....	28
-------------------------------------	----

<i>L'enquête auprès des concepteurs</i> .....	32
---	----

<i>Plan de la thèse</i> .....	35
-------------------------------	----

## Chapitre 1.

<b>Des concepteurs peu expérimentés en matière de participation citoyenne face à des habitants mobilisés : le cas de la réalisation de l'écoquartier Fréquel-Fontarabie (Paris XXe)</b> .....	37
---	----

<b>A. Un processus de projet succédant à un contexte de « luttes urbaines »</b> .....	41
---	----

<b>1. Mise en situation territoriale et urbanistique du projet</b> .....	42
--	----

<b>2. Les temps forts du projet : évolution des objectifs du projet en lien avec l'évolution des politiques urbaines</b> .....	46
--	----

<b>3. Un système d'acteurs marqué par la perspective de réaliser un projet urbain durable et participatif</b> .....	53
---	----

<b>4. L'ingénierie du dispositif participatif</b> .....	59
---	----

<b>Conclusion intermédiaire</b> .....	76
---------------------------------------	----

<b>B. Les concepteurs et la participation des habitants</b> .....	78
---	----

<b>1. Le rôle attendu des professionnels de la conception vis-à-vis des démarches participatives</b> .....	78
--	----



- 2. Les modalités d'échange des concepteurs avec les habitants.....84
- 3. La position personnelle des concepteurs par rapport à la question de la participation...100

Conclusion du chapitre 1..... 114

## Chapitre 2.

**L'écoquartier Bastille à Fontaine : une situation de collaborations et de tensions entre différents concepteurs autour de la participation.....117**

**A. Un processus de projet s'inscrivant dans une culture participative locale.....120**

- 1. Un projet de rénovation urbaine dans une commune ayant une culture de la participation.....121
- 2. De la participation "à la carte" pour s'investir dans la vie citoyenne fontainoise..... 130
- 3. Un projet de démolition-reconstruction d'un quartier populaire plutôt bien accepté..... 135
- 4. Une nouvelle gouvernance pour les projets urbains durables.....142
- 5. Des concepteurs initiateurs et animateurs de dispositifs participatifs pour une formalisation progressive et collective du projet ..... 152

Conclusion intermédiaire..... 171

**B. Un concepteur Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, animateur de la participation.....174**

- 1. La désignation de professionnels de la conception pour une élaboration participative du projet Bastille..... 174
- 2. Les positionnements des concepteurs par rapport à la participation dans le projet Bastille..... 187
- 3. Les modes d'intervention, les apports méthodologiques et les outils mobilisés par l'animateur de la participation et le concepteur urbain.....197

Conclusion du chapitre 2.....204

## **Chapitre 3.**

### **Des concepteurs en évolution vis-à-vis de la participation ? ..... 207**

#### **A. Différentes positions des concepteurs vis-à-vis de l'implication des habitants .....209**

1. Tentative de construction d'une typologie.....209

2. Typologie.....214

Les concepteurs « réticents » .....215

Les concepteurs « tacticiens » .....219

Les concepteurs « pragmatiques » .....227

Les concepteurs « militants » .....234

#### **B. Champs d'intervention et évolution des représentations des concepteurs vis-à-vis de la participation..... 240**

1. La participation et la commande publique de projets.....240

2. Quelles évolutions dans les représentations de l'exercice du métier face à la demande de participation ?..... 256

3. Quelle valorisation de l'expérience de la participation dans les trajectoires professionnelles..... 262

**Conclusion du chapitre 3.....277**

**Conclusion générale .....282**

**Bibliographie .....290**

**Glossaire .....310**

**Index des tableaux, encadrés et figures .....312**

**Annexes .....318**

**Table des matières .....364**

\*

# Introduction

Cette thèse se positionne dans la lignée d'une série de travaux menés depuis une vingtaine d'années en France sur l'évolution des métiers et des professions de la production urbaine, architecturale et paysagère, au prisme de l'émergence de nouvelles attentes sociétales (Bonnet, dir. 2005)<sup>1</sup>. Les problématiques environnementales et, plus largement, par celles du Développement durable, ont fait l'objet en France d'une importance croissante depuis une vingtaine d'années à cet égard. Elles contribueraient à « *une rénovation assez radicale, peut-être à une rupture paradigmatique, des procès de production et des cultures professionnelles* »<sup>2</sup> dans les champs de la production de l'espace. Elles s'accompagnent d'une forte injonction à la participation citoyenne qui impacte les pratiques de la conception, phénomène qui sera particulièrement analysé à travers ce travail de recherche.

Des sociologues et des politistes se sont intéressés ces dernières années à l'apparition de nouveaux métiers, stimulée par l'institutionnalisation de la participation dans une diversité de domaines (Bherer, Gauthier, Simard, dir. 2017). À la différence de ces réflexions qui ont porté sur l'émergence de professionnels spécialisés dans la gestion et l'animation des démarches participatives, notre recherche a pris pour objet l'expérience de praticiens dont l'implication des parties prenantes n'est pas le cœur de métier. Alors que les pratiques professionnelles dans le champ de l'aménagement et du cadre bâti doivent composer avec des injonctions à la participation de plus en plus pressantes, cette thèse porte plus précisément sur l'activité de conception dans des projets soutenus par de fortes ambitions en termes de Développement durable et d'implication des habitants. Elle part de l'idée que le fait de répondre à de telles commandes ferait évoluer les représentations des praticiens vis-à-vis de la participation, leurs modes d'exercice, leurs compétences, voire leur manière de considérer leur métier.

## ***Des engagements militants aux politiques incitatives***

Le phénomène que nous cherchons à comprendre s'officialise dans les années 2000 avec l'émergence de nouveaux cadres réglementaires articulant étroitement enjeux de Développement durable et participation citoyenne. Il fait suite à deux périodes marquées successivement par des mobilisations citoyennes contestataires revendiquant un droit des habitants à contribuer à la transformation de leur cadre de vie, puis par des injonctions réglementaires à la « concertation », visant à éviter des conflits dans les projets d'aménagement ou à favoriser le lien social dans des quartiers en difficulté (Zetlaoui-Léger, 2013b).

---

<sup>1</sup> Ces travaux se sont notamment développés à partir du milieu des années 1990 en France à l'initiative du Plan Construction Urbanisme et Architecture et ont été relayés par le Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (RAMAU).

<sup>2</sup> BIAU (Véronique), TAPIE (Guy) (dir.), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2009, p. 12, au sujet de l'article de HENRY (Éric), PUYBARAUD (Marie), « Expertises, compétences et gestion de projet en construction durable », pp. 43-59

Après quelques expériences ou prises de positions pionnières dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle (le Maire, 2009), l'engagement de professionnels de la conception en faveur de la participation citoyenne s'exprime surtout au cours des années 1960, à l'occasion des « *luttés urbaines* » qui contestent des opérations d'aménagement brutales à travers le monde (Castells, 1975). Cette période constitue un moment intense au cours duquel engagement politique et reconfiguration d'un champ professionnel de la production de l'espace interagissent dans plusieurs pays. En France, le sujet de la place de l'habitant dans la production de l'espace est au cœur des débats sur la réforme de l'enseignement de l'Architecture, remettant en question le système de l'école des Beaux-Arts, en même temps que ce champ s'ouvre aux questions sociales par la critique des modes de production du logement (Violeau 2005). Si les architectes français s'engagent rarement personnellement aux côtés des habitants des « *luttés urbaines* », à la différence de leurs homologues italiens, belges, nord et sud-américains (Ragon, 1977 ; Blundell-Jones *et al.*, dir. 2005), certains vont défendre le principe d'ateliers d'urbanisme (Violeau, 2010), et au cours des années 1970 s'impliquer dans des dispositifs d'habitat participatif (D'Orazio, 2017). Avec « *l'effondrement de la suffisance technicienne d'avant 1970* » (Pinson, 1996), il s'agissait pour un certain nombre d'entre eux, de renouer avec la dimension sociale de leur activité et de se débarrasser du fonctionnalisme architectural. Ils remettent ainsi en cause la standardisation du logement de masse, et essayent de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des habitants en les faisant devenir des acteurs de la construction de l'habitat. Quelques uns participent également à ce titre à des expérimentations lancées par le Plan Construction et Architecture, avec l'aide du département Sciences Humaines du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) sur la qualité d'usages dans le logement social. Ils collaborent alors avec des sociologues afin d'associer des habitants au processus de programmation et de conception (Conan, 1997). Des architectes venus d'autres pays interviennent dans ces expérimentations. L'un d'entre eux, le Belge Lucien Kroll, va devenir une référence importante pour les architectes français les plus ouverts à la question de la participation, et en particulier pour ceux qui s'impliquent dans des « *collectifs* » à partir des années 90 (Macaire, 2012). Pour autant, parallèlement, la première dynamique de mobilisation militante qui avait émergé à la fin des années 1960 pour contester un urbanisme technocratique tend à s'essouffler en France. Elle s'éteint dans les années 1980 avec l'arrivée de la gauche au pouvoir.

La décentralisation, qui renforce les compétences de l' élu local, soutient un principe de « *démocratie de proximité* » se substituant à l'objectif de développement d'une démocratie plus participative (Bacqué, Rey, Sintomer, dir. 2005). La politique mitterrandienne des Grands projets et la généralisation du concours pour désigner le concepteur maître d'œuvre, contribuent à renforcer l'intérêt pour la fonction symbolique de l'Architecture et à développer la logique du « *star-system* » (Biau, 1992, Chadoin, 2014). Elles se diffusent à l'échelle locale, et mettent en scène les maires et leur architecte (Andrieux, Seitz, 1998). Elles suscitent de l'émulation chez les professionnels de la conception qui perçoivent dans le concours une plus grande possibilité d'accès à la commande que par le passé. Les actions de réhabilitation dans les quartiers d'habitat social lancées à l'initiative des architectes Michel Cantal Dupart et Roland Castro dans le cadre du programme national « Banlieue 89 » s'inscrivent dans le même mouvement. Dans ce contexte, l'idée de généraliser des Ateliers Populaires d'Urbanisme sur le modèle de celui de l'Alma-Gare à Roubaix est

abandonnée (Violeau, 2010). La méthode de « *programmation générative* », mise au point par le CSTB dans le cadre des programmes expérimentaux du Plan Construction et Architecture, qui repose sur un processus itératif de programmation-conception concerté, animé par un binôme sociologue-architecte désigné dès le début du projet, n'est finalement pas diffusée par le Ministère de l'Équipement. Elle paraît contraire à l'esprit des décrets de la loi Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) qui repose sur le choix d'un concepteur d'après une esquisse, en réponse à un programme déjà en grande partie formalisé. Elle continuera pourtant d'être développée selon une forme adaptée par quelques chercheurs-praticiens auprès de collectivités volontaires (Dimeglio, 2001, Daniel-Lacombe, 2006, Zetlaoui-Léger, 2015). Jusqu'au milieu des années 2000, les démarches participatives et concertés sont très peu médiatisées et connues du Grand public. Seul Patrick Bouchain<sup>3</sup> bénéficie d'une certaine notoriété par ses expérimentations dans le cadre de projets d'équipements culturels lors desquels il est surtout question de concevoir avec des utilisateurs, et de faire connaître les métiers du chantier au Grand public<sup>4</sup>. On notera toutefois en 2001, la mise en place par l'Union des Syndicats Français d'Architecture (UNSFA) du « *prix du projet citoyen, l'Architecture en démarche citoyenne* » valorisant « *la concertation entre maître d'ouvrage, architecte et usager-citoyen* »<sup>5</sup>. Elle annonce, au début des années 2000, un certain changement d'attitude des organismes représentant la profession à l'égard de cette question.

L'instauration de la décentralisation des compétences de l'État vers les collectivités locales dans le domaine de l'aménagement urbain et des constructions publiques, s'accompagne de la publication d'un ensemble d'articles réglementaires incitant les élus à l'organisation de *démarches* « *d'information* », « *de consultation* » ou « *de concertation* » avec les habitants. La Loi d'Orientation sur la Ville (1991), la loi sur l'Administration territoriale (1992) ainsi que la loi Barnier sur la réalisation des grands projets d'infrastructures (1995) qui instaure le « *Débat public* » à la française, couvrent les différents domaines de l'aménagement et de la construction tout en faisant prévaloir des conditions d'application particulières liées aux tailles des opérations. Dans le domaine plus spécifique du Paysage, la loi de 1993 associée aux mesures de décentralisation vise à favoriser le déploiement de nouveaux outils (plans, Chartes et Contrats de Paysage) permettant « *d'aborder une diversité d'enjeux avec une pluralité d'acteurs* »<sup>6</sup>. La politique nationale en faveur des paysages portée dès 1995 par le Ministère de l'Écologie oriente la notion de Paysage vers le principe de participation citoyenne.

---

<sup>3</sup> Ayant toujours eu une proximité avec les artistes et n'étant pas inscrit à l'Ordre des Architectes, Patrick Bouchain reste une figure à part dans le champ de l'architecture. De 1981 jusqu'aux années 2000, il conseille régulièrement Jack Lang maire de la ville de Blois (ville dans laquelle Bouchain deviendra directeur de l'Atelier Public d'Architecture et d'Urbanisme) puis ministre de la Culture. BOUCHAIN (Patrick), LANG (Jack), *Le pouvoir de faire*, Arles, Éditions Actes Sud, 2016.

<sup>4</sup> Lors de projets tel que le théâtre équestre Zingaro à Aubervilliers (1989) ou La condition Publique à Roubaix (2004).

<sup>5</sup> URL : <https://syndicat-architectes.fr/prix-du-projet-citoyen/>

<sup>6</sup> DAVODEAU (Hervé), GEISLER (Élise), MONTEBAULT (David), LECONTE (Louise), « La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ? » in DELBAERE (Denis), EHRMANN (Sabine), ESTIENNE (Isabelle) (dir.), *Paysage versus architecture : (in)distinction et (in)discipline*, Cahiers thématiques n° 13, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2014, pp. 171-184

Ce grand mouvement législatif ne prévoit cependant que peu d'obligations formelles, notamment en amont des projets urbains : la « concertation » reste un principe général énoncé sans définition précise permettant souvent aux maîtres d'ouvrage de s'en tenir à de l'information (Zetlaoui-Léger, 2013b).

Les années 2000 voient plus significativement évoluer les cadres réglementaires de la production de l'espace, à la suite de l'adoption par la France des principes de Développement durable. Ces derniers se diffusent à toutes les échelles de l'aménagement à travers la promulgation de la loi Voynet (1999) pour l'Aménagement du territoire et le Développement durable, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (2000) ainsi que la loi Vaillant sur la Démocratie de Proximité (2002). Ces textes soutiennent des principes de concertation plus ambitieux, dès l'amont des projets, sans pour autant définir le sens porté à ce terme. À la suite de la ratification par la France de la convention d'Aarhus en 2002, l'idée que le citoyen doit participer à l'élaboration des décisions qui concernent son cadre de vie est clairement inscrite dans une Charte de l'environnement rédigée en 2004 (cf. encadré 1). Celle-ci est intégrée en préambule de la Constitution en 2008. En 2014, la loi sur la Ville et la Cohésion Urbaine, portant notamment sur les opérations d'aménagement dans des espaces urbains socio économiquement en difficulté, avancera un principe de « coconstruction », sans néanmoins le définir.

### Encadré 1

#### **Article 7 de la Charte de l'environnement intégrée dans le Préambule de la Constitution française en 2008**

Article 7 de la Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 :

*« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »*

Dans leur état des savoirs sur la production de travaux scientifiques portant sur l'implication des habitants dans l'aménagement urbain (cf. encadré 2), Marie-Hélène Bacqué et Mario Gauthier expliquent en 2011 que le terme « participation » est apparu au moment des « *luttés urbaines* » des années 1960-1970, comme dans d'autres secteurs de l'action publique, en prenant un sens particulier. Au lendemain de mai 1968, il est associé, pour les acteurs et observateurs de ces mouvements, à des initiatives « ascendantes » d'habitants accompagnés par des associations revendiquant un partage des pouvoirs d'expertise et de décision. Cette connotation va rester prégnante au cours des décennies suivantes et expliquer en grande partie, la frilosité des autorités publiques et des parlementaires à l'employer dans les textes réglementaires, sauf à lui donner un sens générique – « *prendre part* », « *assister à* » – n'indiquant aucune forme de délégation de pouvoir. Le terme « concertation » lui est substitué et s'impose en France à partir des années 1980, porté par une visée moins révolutionnaire et plus institutionnelle. Ce remplacement s'effectue au fil des injonctions réglementaires par le biais de ces différentes lois. Pour autant, en 1985, le terme « concertation » est associé dans le Code de l'Urbanisme à l'idée d'information (article L. 300-2), sens beaucoup plus faible que dans ses premières formes d'utilisation au sein des

politiques publiques économiques puis urbaines des années 1950 et 1960 (Zetlaoui-Léger, 2013b). En effet, la notion de « concertation » y exprimait l'idée d'une négociation entre des représentants d'administrations centrales, d'acteurs économiques et politiques locaux pour aboutir à une décision de planification économique et territoriale, sans renvoyer à une quelconque volonté d'impliquer des habitants. À partir de 1967, elle est utilisée dans la loi d'Orientation Foncière pour qualifier la procédure des Zones d'Aménagement Concertées (ZAC). Elle évoque un dispositif d'entente entre élus, aménageurs, représentants de l'État et investisseurs privés pour réaliser une opération.

## Encadré 2

### Usage des termes

Face aux différentes connotations ou interprétations attachées aux termes qui désignent la place des habitants dans les projets, nous avons privilégié l'expression « implication des habitants » qui nous semblait la plus neutre, face à nos interlocuteurs lors des entretiens. Celle-ci nous a permis de ne pas être confrontée à l'ambiguïté issue des usages historiques et aux connotations qui diffèrent selon la période, les textes et les contextes opérationnels auxquels nous nous référons.

Elle nous a permis aussi de laisser nos interlocuteurs libres du choix des mots dans les récits de projet que nous leur avons à tous demandés. Nous leur avons toutefois fait préciser au cours des entretiens, à quelles pratiques concrètes correspondaient les termes qu'ils utilisaient afin de lever le plus possible les ambiguïtés d'interprétation.

Dans cette thèse, tant pour éviter les répétitions que pour qualifier les situations, nous avons mobilisé en revanche plusieurs expressions avec les sens suivants :

- « implication » pour exprimer l'idée d'une action plus ou moins engagée des habitants dans les différentes démarches participatives<sup>7</sup> ;
- « information », « concertation », « consultation » et « coproduction » pour qualifier plus précisément des degrés croissant d'implication des habitants dans l'élaboration des projets étudiants, à la définition des contenus du projet ou aux décisions ;
- « participation » pour désigner des façons d'inviter les habitants à s'exprimer ou à se prononcer sur l'élaboration d'un projet à partir de différents dispositifs et outils.

---

<sup>7</sup> Nous nous appuyons sur les définitions proposées par Jodelle Zetlaoui-Léger et Pierre Dimeglio en 2005 afin d'adapter au contexte français l'échelle de participation citoyenne développée par Sherry Arnstein (ARNSTEIN (Sherry), « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of Planners*, Vol. XXXV-4, 1969, pp. 216-224). Elles ont été reprises dans le *Dictionnaire critique interdisciplinaire de la participation* publié en ligne par le Groupement d'Intérêt Scientifique (Zetlaoui-Léger, 2013b). Malgré les efforts des chercheurs, sociologues, politistes ou encore urbanistes depuis plusieurs années pour clarifier le sens de ces termes ainsi que des autres éléments de vocabulaire liés à la démocratisation de l'action publique et de la construction des savoirs, certaines confusions persistent, entretenues intentionnellement ou pas, par les acteurs politiques et techniques dans les situations de projet.

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), « L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux politiques et propositions pratiques », *Les Cahiers de l'école d'architecture de la Cambre*, n°3, Bruxelles, mars 2005, pp. 99-110

DIMEGLIO (Pierre), « Proposition de charte de programmation concertée et participative », *Urbanisme, dossier : Les chemins de la démocratie*, n°342, mai 2005, pp. 73-76



Nous avons considéré « l'habitant » à la fois à travers une approche anthropologique – en tant qu'individu qui investit matériellement et symboliquement un espace, qu'il y réside ou non –, et à travers une approche plus politique – en tant qu'individu ayant des droits et des devoirs dans la vie de la Cité<sup>8</sup> –. Nous utiliserons toutefois l'un ou l'autre terme (habitant ou citoyen), selon l'importance que nous souhaitons donner à l'une ou l'autre de ces deux dimensions.

### ***Les écoquartiers et la construction de « l'impératif participatif »<sup>9</sup>***

Cette thèse prend pour hypothèse centrale que la convergence de tout un ensemble de lois associant ces dernières années Développement urbain durable et « *impératif participatif* » aurait un impact sur les pratiques de conception et sur les attitudes des professionnels vis-à-vis de la place des habitants dans les démarches de projet. En n'étant plus seulement liée à des dimensions politiques contestataires mais avant tout à des enjeux environnementaux inscrits dans des politiques publiques relayées par les maîtres d'ouvrage, la participation serait devenue un principe avec lesquels tous les concepteurs auraient aujourd'hui à composer.

Annoncés au début des années 2000 comme révélateurs d'un tournant urbanistique en Europe (Emelianoff, 2007), la diffusion et la multiplication de projets « *d'écoquartiers* », engagée à partir de l'année 2005 en France et soutenue par la démarche nationale de labellisation initiée par le Ministère de l'Écologie à partir de 2009 (Fenker, Zetlaoui-Léger, 2017), nous a semblé constituer un cadre de référence intéressant pour analyser ce phénomène. Envisagée dans la loi dite Grenelle 2 comme un « *levier* » vers la « *ville durable* » (Bonard, Matthey, 2010), la réalisation d'ÉcoQuartiers<sup>10</sup> est censée reposer sur une « *offre d'outils de concertation nécessaires pour une vision partagée dès la conception du quartier avec les acteurs de l'aménagement et les habitants* »<sup>11</sup>. La mise en place d'une « *gouvernance participative* » est présentée comme essentielle et intrinsèque au projet. « *Les ÉcoQuartiers doivent être désirés* ». L'État souhaite d'eux qu'ils répondent aux attentes du plus grand nombre mais de manière contextualisée, afin d'éviter « *l'effet vitrine* » des constructions très « *avant-gardistes* » pouvant conduire à des rejets ultérieurs. Les administrations centrales se refusant d'en donner un modèle et une définition précise, – ce qui n'évite pas des possibles effets de normalisation –, (Matthey, Gaillard, 2011), ils doivent donc être issus de compromis entre tous les acteurs concernés dont les futurs habitants, les riverains ainsi que les acteurs économiques.

---

<sup>8</sup> NEVEU (Catherine), « Habitants, citoyens : interroger les catégories » in BACQUÉ (Marie-Hélène), SINTOMER (Yves) (dir.), *La démocratie participative : histoires et généalogies*, Paris, Éditions La Découverte, 2011, pp. 39-50

CARREL (Marion), *La citoyenneté urbaine du point de vue des gouvernés*, PUCA, (collection Recherches), 2007.

<sup>9</sup> L'expression est de Loïc Blondiaux et d'Yves Sintomer dans « L'impératif délibératif », in *Politix*, vol. 15, n°57, 2002, pp. 17-35

<sup>10</sup> Le E et le Q majuscule sont utilisés dans les documents liés au programme national. Nous les emploierons lorsque nous ferons référence à ce contexte.

<sup>11</sup> [www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-Ville-Durable.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-Ville-Durable.html) consulté le 01/11/11

Il semble que ces opérations aient de ce fait joué un rôle d'accélérateur des transformations des pratiques professionnelles. Dès 2008, Taoufik Souami<sup>12</sup> affirmait que les quartiers durables qui se développaient depuis une dizaine d'années en Europe contribuaient à la structuration du milieu professionnel de l'Urbanisme autour d'enjeux écologiques et de nouvelles pratiques. Présentées par les pouvoirs publics comme des « *expérimentations* », ces opérations seraient également l'occasion en France, lors de commandes portées par des collectivités locales, d'une réinitialisation des pratiques et des savoir-faire, voire de la mise en place de formes d'apprentissage conduisant à de nouvelles positions professionnelles. Ce phénomène concernerait de nombreux métiers : architecte, urbaniste, paysagiste, environnementaliste, ou encore aménageur ou ingénieur intervenant dans des positions diverses au cours des projets. Cette première analyse présentait les écoquartiers comme des incubateurs de la tendance à la complexification des enjeux associés à la production de l'espace ainsi qu'à la multiplication des acteurs concernés par les projets architecturaux et urbains, conduisant à des transformations importantes dans les modes d'exercice et les relations professionnelles<sup>13</sup>. D'après Véronique Biau et Guy Tapie, « *l'espace professionnel de la conception, des études et du conseil, même s'il continue de s'appuyer sur des figures historiques [comme] l'Architecte, l'Ingénieur, l'Urbaniste a vu se développer de nombreuses activités d'expertises spécialisées* » au cours des dernières décennies<sup>14</sup>. En effet, la division technique et sociale du travail, qui s'est accélérée depuis les années 1970 dans le domaine de l'aménagement et de la construction, a eu tendance à parcelliser et à segmenter les processus de projet tout en diversifiant les profils des acteurs concernés. Ce mouvement se serait poursuivi, voire accentué, avec l'intégration des problématiques du Développement durable à partir des années 2000<sup>15</sup>.

Le travail pionnier de l'architecte Pierre Lefèvre, dès le début des années 1990 sur des villes européennes engagées dans des politiques urbaines écologiques, révèle l'importance qu'ont pu avoir des initiatives citoyennes dans des projets porteurs de forts enjeux dans ce domaine (Lefèvre, 2008). En France, les opérations d'écoquartiers ont rencontré un développement significatif à partir de 2009<sup>16</sup> et suscité des nouvelles démarches opérationnelles dans certaines collectivités. Promues par les pouvoirs publics comme pouvant « *développer une culture participative et favoriser une expérimentation* » (Bonard, Matthey,

---

<sup>12</sup> SOUAMI (Taoufik), « Le développement durable change-t-il le monde des urbanistes ? Vers une structuration du milieu professionnel ? », *Les Annales de la recherche urbaine, L'expertise au miroir de la recherche*, n° 104, 2008, pp. 19-27

<sup>13</sup> « *La commande publique étend le champ de transdisciplinarité de certains métiers (urbanistes, professionnels de la politique de la ville, services techniques municipaux), infléchit le contenu d'autres métiers généralistes (architectes, designers) et réorientent les finalités de spécialités constituées. Ce processus dessine, par l'effet même de la commande et de ses affichages, un périmètre professionnel identifié autour d'un objet emblématique "le quartier durable" et sous un vocable "le Développement durable" ».*

SOUAMI (Taoufik), *ibid.*

<sup>14</sup> BIAU (Véronique), TAPIE (Guy) (dir.), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, op.cit., p. 11

<sup>15</sup> DEBIZET (Gilles), GODIER (Patrice) (dir.), *Architecture et Urbanisme durables, modèles et savoirs, Cahiers RAMAU n°7*, Paris, Éditions de La Villette, 2015.

GRUDET (Isabelle), MACAIRE (Élise), ROUDIL (Nadine) (dir.), *Concevoir la ville durable. Un enjeu de gestion, Cahiers RAMAU n°8*, Paris, Éditions de La Villette, 2017.

<sup>16</sup> En 2009, 160 dossiers avaient été déposés par les collectivités se portant candidates au label ÉcoQuartier du MEDDTL. En 2011, 394 nouvelles collectivités avaient répondu au second appel à projets Écoquartiers, parmi lesquels on distingue une grande diversité dans le nombre de nouveaux habitants, l'implantation géographique ou les thèmes développés. En 2017, 506 projets avaient été réalisés ou étaient en cours. <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/lancement-de-la-6e-campagne-de-labellisation-ecoquartier>.

2010), les villes ont mis leurs pratiques de projet à l'épreuve sans toujours les révolutionner pour autant (Zetlaoui-Léger, dir. 2014). À la différence des premiers « *écoquartiers* » européens élaborés au gré des initiatives de groupes d'habitants, ou de ceux qui avaient été portés par des villes avec des montages financiers originaux ou exceptionnels, les opérations en cours en France depuis une dizaine d'années sont soumises aux mêmes modes de financement et aux mêmes règles que le reste des autres programmes urbains. Cependant, elles peuvent être l'occasion pour les maîtres d'ouvrage et les acteurs locaux de s'engager dans des processus de renouvellement de leurs savoirs et de leurs savoir-faire.

### ***L'activité de conception questionnée par la participation***

Dans une précédente recherche<sup>17</sup>, nous avons déjà pu constater que l'idée de concevoir des aménagements urbains durables avec les habitants était devenue une incitation récurrente dans la quasi-totalité des chartes et des labels produits sur les écoquartiers en France au cours des années 2000. L'enquête nationale menée par le lab'Urba et le Laboratoire Espaces Travail (LET)<sup>18</sup> sur la concertation dans les premiers projets français à laquelle nous avons participé (Zetlaoui-Léger, dir. 2013) montre que ces opérations ont été l'occasion d'associer les habitants plus que d'habitude, à l'élaboration d'un projet urbain<sup>19</sup>. Un quart de ces projets a donné lieu à des situations de coproduction sur des objets particuliers. Outre le fait qu'elles puissent être soutenues par des enjeux de communication, d'adhésion ou d'appropriation liés à des principes du développement urbain durable, les démarches participatives les plus ambitieuses montrent que les habitants peuvent être porteurs de formes d'expertises pouvant contribuer à renforcer de manière innovante la "durabilité" des projets.

Bien que les dispositifs dépassant le stade consultatif concernent principalement l'aménagement des espaces publics, objets récurrents dans la « *grammaire de la participation* » depuis le début du XXe siècle (Le Maire, 2009), l'implication des habitants a, dans plus de 50% des opérations, été qualifiée de « *plus importante que d'habitude* » par les chefs de projet et s'est parfois étendue à l'élaboration des schémas d'aménagement urbain.

Ces résultats suggèrent une transformation significative du contexte de la demande ou de la commande faite aux concepteurs architectes, urbanistes et paysagistes, qu'ils interviennent dans des fonctions de maîtrise d'œuvre ou dans des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Comment ces professionnels ont-ils évolué dans un contexte opérationnel marqué à la fois par des injonctions à la participation plus fortes et par des mobilisations habitantes significatives, liées aux enjeux du Développement durable ? Quels nouveaux types « *d'appels à compétences* » (Claude, 2006) leur ont été adressés par leurs commanditaires, voire par les habitants ? Comment ont-ils perçus ces demandes ? Ces attentes et ces

---

<sup>17</sup> Recherche effectuée en 2012 à l'occasion d'un Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement en Projet Urbain et Métropolisation à l'ENSA Paris La Villette : *L'implication des habitants dans les processus de labellisation écoquartier en France*, sous la direction de Jodelle Zetlaoui-Léger.

<sup>18</sup> Laboratoires de recherche rattachés respectivement à l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne et à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette.

<sup>19</sup> Ces résultats seront détaillés plus loin dans cette introduction, dans la partie concernant notre méthodologie de recherche.

expériences opérationnelles ont-elles fait évoluer leurs pratiques et leurs représentations de la participation ?

Architectes, urbanistes et paysagistes partagent la pratique du projet ainsi que des techniques de représentations comme le plan<sup>20</sup>. Mais ils s'inscrivent dans des histoires différentes et n'exercent pas sous les mêmes statuts professionnels. En les regroupant dans l'objet de la thèse, c'est finalement l'activité de conception au sens large, en lien avec la transformation de l'espace que nous interrogeons à l'aune des exigences participatives.

En France, en Architecture, le vocable de « conception » tend souvent à désigner l'activité de définition d'une solution formelle. Or il est porteur d'une double signification, dont les deux termes ne sont pas toujours distingués. Il renvoie d'une part à une forme de raisonnement, un processus dans lequel s'effectue le travail de développement d'un projet et d'autre part aux résultats qu'il produit, voire parfois uniquement à sa production finale (Boutinet, 1990). L'image arrêtée ou la construction achevée sont dans ce dernier cas, totalement assimilées au « projet », ce que l'on peut encore souvent constater dans la critique architecturale, mais également dans les textes réglementaires<sup>21</sup> et dans la pédagogie. L'enseignement académique de l'architecture mis en place à partir du XVIIe siècle en France (Pinson, 1993) et la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique de 1985 envisagent essentiellement l'intervention de l'architecte-concepteur en tant que maître d'œuvre, une fois le programme précisé en grande partie par le maître d'ouvrage. Il y répond par la réalisation d'une esquisse, voire par des plans plus élaborés. Il est ensuite responsable de la bonne exécution des travaux en conformité avec son dessin.

Les « *paysagistes concepteurs* » se définissent quant à eux, dans la lignée des architectes, en mettant en avant leur responsabilité de « concevoir par une démarche de projet ». La notion de « projet » se trouve aussi au cœur de leur discipline. Selon le paysagiste Denis Delbaere, ils partagent avec les architectes « *un fond méthodologique commun (la pratique du projet), [opèrent] sur un matériau identique (l'espace) avec les mêmes finalités sociales* »<sup>22</sup>. Les paysagistes utilisent des distinctions dans leurs différents niveaux d'intervention et ont fait historiquement de la « conception », entendue alors comme la recherche de solutions formelles et techniques telle que peut la mettre en scène le concours "à la française" (Macaire, Zetlaoui-Léger, dir. 2017), la part la plus valorisante de leur métier (Dubost, 1984).

Or, aborder la question de la participation nous conduit à aller au-delà d'une définition de la conception se limitant à un processus de formalisation de solutions, par le dessin et la maquette, en réponse à une commande qui serait d'emblée bien définie par un maître d'ouvrage financeur de l'opération. Cette approche, centrée sur la production de solutions, a été portée pendant plusieurs siècles par la profession

---

<sup>20</sup> Le plan est souvent considéré comme « *un code abstrait dont l'apprentissage demande des années et que les profanes sont dans l'incapacité de déchiffrer* ». cf. DUBOST (Françoise), « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme », *Sociologie du travail, À propos des nouvelles couches moyennes*, n°2-85, 1985, pp. 154-164

<sup>21</sup> La loi MOP définit les études graphiques successives avant le rendu final comme des « avant-projets ».

<sup>22</sup> DELBAERE (Denis), « Le programme et le lieu. Proposition pour une distinction de l'architecture et du paysage » in DELBAERE (Denis), EHRMANN (Sabine), ESTIENNE (Isabelle) (dir.), *Paysage versus architecture : (in)distinction et (in)discipline*, Cahiers thématiques n° 13, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2014, pp. 137-151

d'architecte et la critique architecturale<sup>23</sup>. Elle reste prégnante aujourd'hui encore dans l'exercice de la maîtrise d'œuvre dans le secteur du bâtiment en France (Macaire, Zetlaoui-Léger, dir. 2017). Cependant, elle conduit à ignorer le rôle que peuvent avoir les concepteurs dans l'accompagnement de la définition des usages futurs des espaces, ce qui constitue souvent un objet central de la participation, quelles que soient les étapes du projet.

Afin de mieux saisir le travail effectué dans les dispositifs participatifs, et compte tenu du fait que des concepteurs peuvent parfois intervenir comme « Assistants à Maîtres d'Ouvrage » (AMO) pour aider alors un commanditaire à formaliser un programme, nous avons opté pour une approche de la conception intégrant à la fois l'idée de démarche de définition des attendus d'un projet – dite de programmation – et celle de sa formalisation. Nous avons donc considéré l'intervention des concepteurs tout au long du processus de projet. Nous nous sommes ainsi rapprochés de la notion anglo-saxonne de *design* telle que l'ont explicitée les théoriciens des méthodologies de la conception à partir des années 1960 (Chupin, 2013). Pour les chercheurs du *Design Methods Movement*<sup>24</sup>, la programmation correspond à un travail de clarification de la demande de projet et fait partie d'un processus global de conception. Définition du programme et propositions de solutions progressent de façon itérative et non pas de manière forcément séquentielle comme peuvent pourtant le laisser entendre les découpages de responsabilités ainsi que certaines procédures administratives. Les approches séquentielles tendent à exclure de façon symétrique l'architecte de la programmation et l'assistant à maître d'ouvrage d'une amélioration de la demande, à partir des solutions formelles proposées. Des évaluations de projet réalisées en France, montrent qu'elles rendent difficiles les processus de co-apprentissage ainsi que la prise en compte de manière continue de certains problèmes, en particulier lorsque les acteurs qui les portent ne sont pas amenés à dialoguer entre eux tout au long d'un projet (Zetlaoui-Léger, 2007).

En France, une approche « *globale et itérative de la conception* » est aujourd'hui généralement partagée par les architectes-urbanistes et par les « *paysagistes-urbanistes* »<sup>25</sup>, sans pour autant que l'activité de programmation soit précisément objectivée dans leurs méthodes et leurs pratiques<sup>26</sup>. Envisager que la

---

<sup>23</sup> Dans les procédures de concours "à la française" notamment, le concepteur-maître d'œuvre produit des dessins sur la base d'un programme, censé être relativement finalisé, qu'il n'est pas présumé remettre en question. L'enseignement de l'architecture a été fondé sur ce principe dès la création de l'académie Royale d'Architecture (Conan, 1990).

<sup>24</sup> « *Le DMM naît au début des années 1960 à la suite d'une série de conférences organisées au Royaume-Uni et aux États-Unis établissant la portée limitée des approches "classiques" du processus de design face à des projets de plus en plus complexes à réaliser. Critiquant le caractère trop intuitif et informel des démarches traditionnelles, la préoccupation des précurseurs du DMM est de refonder le processus de projet à partir d'une réflexion sur la programmation comme système de gestion de données en permettant de mieux préparer le travail de mise en forme.* » ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), « Redécouvrir les travaux du *Design Methods Movement* », *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n°28, 2013c, pp. 57-70

<sup>25</sup> DUBOST (Françoise), « Les paysagistes et l'invention du paysage » in *Sociologie du travail, Les professions artistiques*, n°4-83, 1984, pp. 432-445

<sup>26</sup> Voir à ce sujet les débats qui ont entouré la mise en place de la procédure des marchés de définition simultanés développée pour les projets urbains à l'initiative de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP), à la charnière des années 1990-2000.

Sous la direction de MEUNIER (François), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), *Marchés de définition simultanés : comment réussir votre procédure ?* Actes de la journée d'études du 14 juin 2002 organisée par la MIQCP et l'Institut de Programmation en Architecture et en Aménagement, MIQCP, mai 2004.

programmation fasse partie du processus de conception est d'autant plus primordial lorsque l'on s'intéresse à des projets participatifs. Plusieurs recherches ont en effet montré ces dernières années qu'elle constitue l'activité par laquelle les habitants entrent le plus facilement dans un processus de projet lorsqu'elle les invite à exprimer des usages et des modes de vie souhaités (Biau, Bacqué, dir. 2010 ; Debarre, Steinmetz, dir. 2010 ; Zetlaoui-Léger, dir. 2013a). Toutefois, la programmation reste un exercice auquel sont peu habitués et formés les architectes dans les écoles en France.

### ***Les missions des concepteurs dans les projets d'aménagements urbains ou de construction***

Si le « projet urbain » (cf. encadré 3) tend à se rapprocher du projet d'architecture ou de paysage par le processus de transformation de l'espace qu'il sous-tend, il s'en distingue par les objets – l'aménagement d'espaces bâtis et non bâtis censés recevoir de multiples fonctionnalités, activités, usages et populations avec une certaine densité –, par les procédures et par les systèmes d'acteurs qu'il implique. La notion « d'œuvre » est rarement revendiquée dans le champ de l'urbain, y compris chez les architectes-urbanistes, sans doute par la pluridisciplinarité des intervenants qu'il impose, au-delà des champs techniques et artistiques, ainsi que par la difficulté à envisager l'aménagement urbain comme un objet fini, immuable, mais surtout par ses dimensions intrinsèquement collective et politique (Tomas, 1998). Le projet urbain n'exprime pas seulement « *une intentionnalité à spatialiser par l'intermédiaire du dessin* », comme ont aussi tendance à l'envisager les professionnels de l'urbanisme d'autres pays comme la Suisse (Matthey, Mager, 2016), il renvoie également à une stratégie de transformation d'un territoire, qui est en premier lieu affirmée par des élus en France. Cette activité de planification et de coordination se traduit par tout un ensemble d'actions dont certaines ne relèvent pas de la conception formelle, comme l'ont montré les travaux sur la gouvernance urbaine à partir des années 1990 (Pinson, 2009). Des textes émanant des administrations centrales affirment aujourd'hui plus clairement ce positionnement (MIQCP, 2015).

Les professionnels de l'urbanisme sont difficiles à définir en tant que groupe professionnel, mais aussi par rapport à leur expertise. Pour les uns, elles sont orientées vers la définition des futures activités d'un territoire (planification, programmation), pour les autres vers leur inscription formelle. Même si des organisations professionnelles et des qualifications existent (Tapie, dir. 2005), si un Grand Prix a été créé à la fin des années 80, le titre d'Urbaniste n'est toujours pas protégé. L'approche historique ne permet pas de faire émerger d'ensemble homogène : les urbanistes se sont construits sur des profils variés, d'abord architectes, ingénieurs et géomètres, puis, après les années 1950, géographes, économistes ou sociologues<sup>27</sup>. Malgré des tentatives initiées à partir des années 1970 pour unifier cet ensemble<sup>28</sup>, « l'urbaniste » reste aujourd'hui « *à la recherche d'une définition de lui-même* »<sup>29</sup>. Ce phénomène n'est pas propre à la situation française, Laurent Matthey relevait récemment, pour le cas genevois, « *la*

---

<sup>27</sup> CLAUDE (Vivienne), *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*, Marseille, Parenthèses, 2006.

<sup>28</sup> VERPRAET (Gilles), *Les professionnels de l'Urbanisme. Socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme*, Paris, Éditions Economica Anthropos, collection « Villes », 2005.

<sup>29</sup> BIAU (Véronique), TAPIE (Guy) (dir.), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, op.cit., p. 73

*conflictualité des rapports entre les différents métiers de l'urbanisme (notamment ceux en lien avec la planification et ceux en lien avec le design) »<sup>30</sup>.*

L'exercice du projet urbain peut donc relever aussi bien d'une mission « d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » permettant de définir une commande politique, que de l'exercice de la « maîtrise d'œuvre urbaine » qui était, au moment du lancement des premiers projets d'écoquartiers une activité présentée de manière très large par les administrations centrales (cf. encadré 3)<sup>31</sup>. Le terme de « conception » peut recouvrir les deux types d'exercice, comme le montre le référentiel métiers-compétences des urbanistes en France<sup>32</sup>. Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont même parfois intégrées ou associées à des contrats de maîtrise d'œuvre urbaine lorsqu'il s'agit de réaliser le cahier des charges qui permettra aux différentes opérations particulières de s'inscrire dans le périmètre du projet urbain, ou de définir des éléments de programmes pour des espaces publics<sup>33</sup>. Nous avons choisi de nous intéresser dans notre recherche à des concepteurs, architectes, architectes-urbanistes ou paysagistes, mandatés pour des missions de maîtrise d'œuvre, sachant donc que celles-ci peuvent parfois comporter des aspects programmatiques et être engagées très en amont d'un projet urbain. Nous n'avons pas en revanche pas retenu les urbanistes intervenant exclusivement en maîtrise d'ouvrage ou en assistance à maîtrise d'ouvrage, pour des missions de planification ou de programmation<sup>34</sup>.

Depuis quinze ans, l'articulation entre des missions de programmation et de conception urbaine dès l'amont des projets est de plus en plus recommandée, notamment par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP). Elle reste en revanche peu développée dans le domaine des constructions où la logique séquentielle tend encore à prévaloir dans les procédures utilisées.

---

<sup>30</sup> MATTHEY (Laurent), « Malaise dans la profession. Les urbanistes suisses face aux transformations de leur métier », *Métropolitiques*, mis en ligne le 14 janvier 2015. URL : <https://www.metropolitiques.eu/Malaise-dans-la-profession.html>

<sup>31</sup> Dans son Guide de 2015, la MIQCP va davantage refocaliser cette missions sur l'exploration et la mise en forme de solutions d'aménagement afin d'éviter toute confusion avec l'activité de programmation.

<sup>32</sup> TAPIE (Guy) (coord.), avec GODIER (Patrice), GAUDIBERT (Françoise), RINGON (Gérard), BIAU (Véronique) et BESLAY (Christophe), *Étude portant sur le référentiel métier des urbanistes*, Rapport de recherche sur contrat de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes et de la DGUHC (Ministère de l'Équipement), février 2005.

À la demande conjointe de l'OPQU et de la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (Ministère de l'Équipement), une équipe de chercheurs a accompagné la réflexion de l'OPQU sur l'élaboration d'un référentiel des métiers et compétences des urbanistes. Cette étude a été l'occasion de rassembler de nombreux éléments empiriques, relevant d'une sociographie des urbanistes français contemporains.

<sup>33</sup> Voir le chapitre 3 de cette thèse.

<sup>34</sup> Les urbanistes qui ne développent pas de missions de maîtrise d'œuvre urbaine ont plutôt des formations initiales universitaires (en Géographie, Aménagement, Sciences politiques, Sociologie, etc.). Certains peuvent initialement être des architectes, mais ils ont alors souvent suivi en complément un cursus de master en Urbanisme à l'Université.

On retrouve ici une distinction qui existe alors dans d'autres pays, entre les planners et les designers (Matthey, Mager, 2016).

### Encadré 3

## Le projet urbain, la maîtrise d'ouvrage urbaine et la maîtrise d'œuvre urbaine selon la Mission Interministérielle à la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP)<sup>35</sup>

### Le « projet urbain »

« Le projet urbain constitue le cadre général au sein duquel les qualités de notre environnement quotidien sont instruites continuellement. Il exprime le cheminement de pensée entre la planification stratégique mise au débat public et les différentes opérations d'aménagement qui en sont la traduction concrète. La collectivité publique accompagne et instruit en continu toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme et les opérations d'aménagement dans une perspective de recherche de cohérence permanente avec sa stratégie d'aménagement du territoire. L'extension continue des compétences des collectivités et leur fixation autour d'enjeux fortement interdépendants reposent les conditions d'élaboration des opérations d'aménagement. Par conséquent, la collectivité en position de maître d'ouvrage urbain ne se préoccupe plus seulement des conditions opérationnelles de réalisation de ses opérations mais doit aussi se saisir de questions de management de projet. »

Source : MIQCP, Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain, Paris, décembre 2015, p. 16

### La « maîtrise d'ouvrage urbaine »

« [...] la collectivité comme maîtrise d'ouvrage urbaine, (est) en charge de définir et diriger la commande urbaine, coordonner les pilotages politiques et techniques. »

« Chaque opération d'aménagement requiert l'existence d'une maîtrise d'ouvrage professionnalisée comprenant une composante politique juridiquement compétente, fonctionnelle bien administrée et opérationnelle mobilisant les parties prenantes de l'opération. Tous ces éléments constituent un collectif de projet. »

« Le projet d'aménagement urbain implique généralement un ensemble de collectivités publiques et d'organisations privées, qui vont se coordonner pour le définir et le mener à bien. Il reviendra à la collectivité qui initie la démarche de faire clarifier les composantes de la maîtrise d'ouvrage urbaine. Cette dernière a la responsabilité de définir et de conduire le projet et, pour se faire, va notamment signer et gérer les marchés ou accords-cadres de programmation et de maîtrise d'œuvre urbaine. »

Source : MIQCP, Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain, Paris, décembre 2015, p. 7, 16 et p. 44

### La « maîtrise d'œuvre urbaine »<sup>36</sup>

« [...] la grande mission de la maîtrise d'œuvre urbaine : mettre en forme une pensée, à la fois transcription des volontés collectives et des dynamiques nouvelles, à la fois pensée personnelle de l'organisation de l'espace construit et non construit. »

« [...] proposer une démarche intellectuelle aboutissant à un projet partagé et des modes opératoires crédibles de mise en œuvre. »

« [...] la responsabilité de la maîtrise d'œuvre urbaine (est) de créer une "maïeutique" [...] »

<sup>35</sup> Nous exposons ces définitions proposées par la MIQCP, administration interministérielle centrale, dont les textes font référence pour les opérateurs publics et privés de l'aménagement et de la construction. La MIQCP a toutefois défini tardivement les notions de maîtrise d'ouvrage urbaine et de projets urbains dans ses guides.

<sup>36</sup> Nous reprenons ici la définition qui prévalait dans la période de lancement des premiers projets d'écoquartiers.



« [...]Cela implique pour la maîtrise d'œuvre :  
- de décrypter le contexte local, on pourrait même dire de créer une psychanalyse des intentions.  
- de savoir se mouvoir parmi des logiques d'acteurs institutionnels ou individuels, les données et forces économiques, les forces et aspirations sociales.  
- de détecter et utiliser les facteurs de dynamisme ou au contraire savoir éviter les possibles écueils.  
- de proposer des "métamorphoses capables de l'espace, lesquelles, en même temps que l'apport personnel d'une vision, seront le support d'une réflexion collective [...] la forme se met au service du contenu et aide à construire une pensée urbaine. »

Source : MIQCP, Les contrats de maîtrise d'œuvre urbaine, Paris, mars 2007, p. 10 et p. 22

Dans le domaine de l'architecture et de la construction, les attentes vis-à-vis des concepteurs en commande publique sont fixées par des procédures réglementaires définies par le Code des Marchés Publics et la loi du 12 juillet 1985 sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique des opérations de constructions<sup>37</sup>. Ces textes qui fixent les conditions de mise en concurrence et de dévolution de la maîtrise d'œuvre privée peuvent donner plus ou moins de latitude aux concepteurs, selon la nature des procédures choisies mais aussi leurs modalités d'application par les maîtres d'ouvrage. Elles tendent à dissocier de façon importante la conception formelle, de l'exercice de la programmation placée plus clairement qu'en urbanisme, sous la responsabilité des maîtres d'ouvrage. Les concepteurs sont consultés sur la base de programmes censés être relativement finalisés. La représentation du processus de projet présente dans ces procédures a également servi de référence à la maîtrise d'ouvrage professionnelle privée depuis 40 ans (Macaire, Zetlaoui-Léger, 2017).

Dans les domaines publics ou privés, au nom d'objectifs de rentabilité économique ou de contraintes techniques, les programmes tendent à être très normatifs dans certains secteurs de la construction (logement social, tertiaire, santé, etc.), laissant ainsi peu de marge de création à leurs concepteurs<sup>38</sup>. Dans des projets d'habitat participatif en autopromotion, ces derniers peuvent assurer des missions de programmation, conjointement à la conception. Mais ces situations de projet dont ils n'ont pas forcément l'habitude, peuvent les conduire à certaines tensions avec les habitants lorsque ces derniers les suspectent de vouloir imposer leurs idées (Debarre, 2013).

## ***Les transformations des pratiques***

Cette thèse entend apporter de nouvelles connaissances sur l'adaptation et la transformation des savoirs et savoir-faire des concepteurs face aux nouvelles situations de débat public et de mise en relations avec des « *savoirs citoyens* »<sup>39</sup>. Nous nous rapprochons à ce titre des travaux menés ces dix

---

<sup>37</sup> Ces textes concernent les architectes mais les réflexions qui suivent peuvent également s'appliquer aux paysagistes, à la construction ou à la réhabilitation de bâtiments ainsi qu'à des aménagements urbains et paysagers, selon le seuil du montant des prestations à réaliser. Voir chapitre 3 de cette thèse.

<sup>38</sup> GUIGOU (Brigitte), « La formation de la commande dans le logement social » in BONNET (Michel), CLAUDE (Viviane), RUBINSTEIN (Michel) (dir.), *La commande de l'architecture à la ville*, Paris, PUCA, 2000.

<sup>39</sup> NEZ (Héloïse), *Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue*, sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, thèse de doctorat en Sociologie, Université Paris 8/Universidad Autónoma de Barcelona, 2010.

dernières années sur l'habitat participatif (Biau, Bacqué, dir. 2010 ; Debarre, Steinmetz, dir. 2010) et sur les « *collectifs* » d'architectes ou d'artistes intervenant dans l'espace public (Macaire, 2012).

Les travaux sur l'habitat participatif témoignent d'une certaine évolution des pratiques et de la vision du rôle des architectes, bien que ce type d'opérations n'en demeure pas moins marginal dans l'ensemble de la production du logement. La France a historiquement minimisé la dimension collective du projet architectural en mettant en avant la figure d'un concepteur unique « *auteur et démiurge* »<sup>40</sup>. Le champ s'est développé pendant plusieurs siècles en valorisant des figures singulières, des noms d'architectes (Chadoin, 2014 ; Camus, 2016). Il est resté relativement à l'écart des « *mouvements sociaux* » (Lefebvre, 1968) qui ne mettaient pas directement en jeu l'avenir de la profession. Dans la loi du 3 janvier 1977, l'Architecture est qualifiée d'utilité publique. Comme le montrent les publications des différents organismes qui représentent la profession (Ordre, syndicats, sociétés), les concepteurs possédant un diplôme d'architecte considèrent qu'ils ont à cet égard un rôle social à jouer. Mais, face à la multiplication des acteurs de la production du cadre bâti et notamment à la concurrence des ingénieurs, nombre d'entre eux, ainsi que les organisations qui les représentent ont pendant longtemps eu tendance à se retrancher du côté de « *l'expertise esthétique* », voire symbolique et patrimoniale (Champy, 1998). La qualité architecturale s'est donc trouvée assimilée à ces dimensions dont seul l'architecte aurait la maîtrise (Pinson, 2000).

Le rôle traditionnellement donné aux architectes comme "spécialistes de la forme" et de l'esthétique, en réponse à des programmes préconçus par les maîtrises d'ouvrage, la distinction opérée entre les missions d'études préalables de programmation et celles de la conception, ainsi que leurs modes de recrutement, compliquent aujourd'hui l'inscription en continu de ces professionnels sur un même projet, et de ce fait leurs possibilités d'échanges avec les habitants<sup>41</sup>. Cependant, cette situation semble évoluer dans la mesure où les cadres de la commande se transforment et où les praticiens eux-mêmes sont susceptibles « *d'ajuster leurs pratiques à des structures de perception collectives, partagées notamment par des agents socialement habilités à décider et à évaluer, responsables politiques, experts, promoteurs, artistes, hauts fonctionnaires chargés de la culture, etc.* »<sup>42</sup>. La revue *Urbanisme* a consacré dans son numéro du printemps 2014 un dossier spécial intitulé « Participation ou *empowerment* », démontrant une montée en puissance des réflexions sur le sujet dans les milieux professionnels liés à l'aménagement et à la construction, ainsi que le repositionnement de certains praticiens face aux exigences participatives<sup>43</sup>. Elle présentait ce

---

<sup>40</sup> MOULIN (Raymonde) (dir.), *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1973.

PINSON (Daniel), « De la connaissance du produit à la maîtrise du progrès » in BONNIN (Philippe) *Architecture, espace pensé, espace vécu*, Paris, Éditions Recherche, 2007, pp. 207-220

CLAEYS (Damian), « Le fantasme du démiurge : l'architecte soumis à la tentation du pouvoir » in *Acta Europæana Systemica*, n°6, 2016. URL : <http://hdl.handle.net/2078.1/180458>

<sup>41</sup> Aspect dont nous rendrons compte dans le premier terrain d'étude analysé dans le chapitre 1 de cette thèse, puis au cours du chapitre 3.

<sup>42</sup> PINTO (Louis), « Déconstruire Beaubourg. Art, politique et architecture » in *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°6, 1991, pp. 98-124

<sup>43</sup> BIAU (Véronique), FENKER (Michael), MACAIRE (Élise), « Les professionnels face aux exigences participatives », *Urbanisme, Participation ou empowerment*, n°392, 2014, pp. 36-38

nouveau contexte d'action participative comme une source de préoccupation devenue particulièrement forte chez les « professionnels de la conception »<sup>44</sup>.

Le rapport d'architectes de formation à la participation a été étudié ces dernières années dans des travaux de recherche consacrés aux effets de l'intégration de cet impératif dans des organismes de conseils en Développement durable (Tribout, 2015), ou dans le cadre de démarches « *d'habitat participatif* » que nous avons déjà mentionnées. Des thèses en cours à propos de ce phénomène s'intéressent à d'autres types de professionnels<sup>45</sup>.

Ces travaux tendent à distinguer deux approches de la participation chez les architectes associés à ce type de démarche. Certains n'hésitent pas à prendre directement part aux dispositifs participatifs. Ils accordent alors autant d'attention, si ce n'est parfois plus, au processus de production architectural qu'à son résultat formel. D'autres se positionnent de manière relativement extérieure au processus participatif qui est alors animé par de nouveaux types d'assistants à « *maîtrise d'ouvrage* » ou à « *maîtrise d'usage* »<sup>46</sup>.

### ***Problématique : l'évolution des pratiques liée aux nouveaux modes de recrutement et la (re)définition des identités professionnelles***

Le premier axe de questionnements de cette thèse porte sur les effets des récents « *appels à compétences* » en matière de participation citoyenne, sur les pratiques des concepteurs et sur les points de vue que ces derniers développent à ce sujet. Quelles demandes leur sont faites par les commanditaires de projet ? De qui émanent-elles plus précisément ? Selon quelles modalités sont-elles transmises ? En quoi ces injonctions interfèrent-elles avec leur façon d'envisager habituellement leurs missions, leur travail ? Comment les concepteurs interprètent-ils ces demandes et considèrent-ils « *l'impératif participatif* » ? Comment y répondent-ils ? Comment travaillent-ils et avec qui pour mener à bien des démarches participatives ? Quels savoirs, savoir-faire développent-ils ? Quels enseignements tirent-ils de ces expériences ? Ont-ils le sentiment d'avoir développé, acquis certaines compétences ? Les mobilisent-ils dans d'autres projets ?

---

<sup>44</sup> NONJON (Magali), *Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation*, sous la direction de Frédéric Sawicki, thèse de doctorat en Sciences politiques, Université Lille 2, 2006.

<sup>45</sup> LACROIX (Guillaume), *Comprendre la fabrique des territoires durables : une ouverture de la « boîte noire » de la commande publique locale d'expertise en Développement durable*, sous la direction de Philippe Bonnin, Jérôme Boissonade, thèse de doctorat en Études urbaines, Aménagement et Urbanisme, Université Paris 8, en cours depuis 2014.

DRIS (Yasmina), *Les programmistes et l'injonction à la participation citoyenne : représentations et nouvelles pratiques professionnelles*, sous la direction de Jodelle Zetlaoui-Léger, thèse de doctorat en Architecture, ENSA Paris La Villette, en cours depuis 2014.

LASTRUCCI (Livia), *Ingénierie participative, de la conception à l'exploitation. Quelles perspectives d'innovation pour l'aménagement des pôles gare ?*, sous la direction de Jodelle Zetlaoui-Léger, Bendicht Weber, thèse de doctorat en Architecture, ENSA Paris La Villette, en cours depuis 2016.

<sup>46</sup> D'ORAZIO (Anne), *S'associer pour habiter et faire la ville : de l'habitat groupé autogéré à l'habitat participatif en France (1977-2015). Exploration d'un monde en construction*, sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, Urbanisme, Université Paris 10, 2017.

Nos réflexions porteront aussi sur la façon dont les autres acteurs des projets, les maîtres d'ouvrage et leurs assistants ainsi que les habitants impliqués dans les dispositifs participatifs, perçoivent l'intervention des concepteurs et leur engagement dans ce type de démarches.

Le deuxième axe de cette recherche concerne la façon dont les architectes, les architectes-urbanistes et les paysagistes questionnent, voire reconsidèrent leurs modes d'exercice, leur métier et leur identité professionnelle à partir de ces expériences. Comment ces praticiens ont-ils vécu ces « *situations de projet* »<sup>47</sup> au regard de la façon dont ils appréhendent leur métier ou par rapport à un « *exercice canonique* » historiquement valorisé dans leur champ<sup>48</sup> ? Ont-ils le sentiment qu'elles mettent en péril, ou au contraire confortent, leur rôle dans le projet ? Cherchent-ils à valoriser ces expériences et les compétences qui y ont été développées ? Contribuent-elles à une plus grande notoriété ou reconnaissance professionnelle ? Dans quelle mesure les compétences acquises sont-elles susceptibles de redéfinir les contours de celles traditionnellement reconnues dans chacune des professions concernées ?

De manière plus transversale, nous chercherons à identifier des différences à travers les positions adoptées par les concepteurs en fonction du champ<sup>49</sup> auxquels ils appartiennent, celui de l'Architecture, de l'Urbanisme ou du Paysage.

Notre première hypothèse consiste à penser que les concepteurs aujourd'hui impliqués dans des projets urbains participatifs ne seraient pas, ou plus seulement, des architectes cherchant à stimuler la capacité des habitants à devenir « *acteurs* » voire « *auto-constructeurs* » de leur cadre de vie comme cela avait pu être le cas dans les années 60 (le Maire, 2009), ou bien des « *militants* » exerçant dans des « *collectifs* » en marge de la commande traditionnelle de maîtrise d'œuvre (Macaire, 2012). Se trouveraient actuellement impliqués dans ces démarches, de manière plus ou moins volontaire, des praticiens ayant une pratique "ordinaire"<sup>50</sup> de l'exercice de la conception. Dans les cas de projets d'écoquartiers, les maîtres d'ouvrage ne

---

<sup>47</sup> Tel que le propose Pierre Bouché, Claudio Secchi et Bendicht Weber, nous avons considéré chaque situation de projet « *non seulement comme une situation d'appels à compétences – dont celui qui concerne le travail de conception spatiale – mais également comme une situation d'appels à la construction de nouveaux savoirs.* »

BOUCHE (Pierre), SECCI (Claudio), WEBER (Bendicht), « Construction de situations de projet urbain et émergence de nouveaux savoirs », 2<sup>ème</sup> séminaire « *Ville, Territoire, Paysage* » (VTP), Recherche & Projet : productions spécifiques et apports croisés, ENSAP Lille, 17 et 18 novembre 2016, p. 115

<sup>48</sup> Par exemple, en France, le modèle canonique de la pratique architecturale s'est construit ces trente dernières années en rapport avec la réponse à la commande publique dans le cadre de concours, tels que prévus par la loi MOP de 1985. L'image canonique la plus valorisée de l'exercice professionnel a été pendant plusieurs siècles celle du maître d'œuvre exerçant en libéral (Camus, 2016).

<sup>49</sup> Le champ est défini par Pierre Bourdieu comme un « *espace social structuré et conflictuel, relativement autonome, dans lequel les agents sociaux occupent une position définie par le volume et la structure du capital efficient dans le champ et agissent selon leur position dans le champ* ». BONNEWITZ (Patrice), Bourdieu, *vie, œuvres, concepts*, Paris, Éditions Ellipses, 2002.

<sup>50</sup> En l'occurrence, il peut s'agir d'architectes inscrits à l'Ordre et dont les modes d'exercice sont notamment décrits par l'Article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture : « *Quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire, sans préjudice du recours à d'autres personnes participant soit individuellement, soit en équipe, à la conception. Cette obligation n'exclut pas le recours à un architecte pour des missions plus étendues. Le projet architectural mentionné ci-dessus définit par des plans et documents écrits l'implantation des bâtiments, leur composition, leur organisation et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs. Même si l'architecte n'assure pas la direction des travaux, le maître d'ouvrage doit le mettre en mesure, dans des conditions*

feraient pas particulièrement appel à des professionnels engagés ou à des spécialistes de la participation, mais avant tout à des concepteurs en architecture, urbanisme ou paysage, auxquels ils peuvent parfois demander des références ou une note méthodologique témoignant de leur aptitude à organiser ou à animer une démarche participative.

Si les expériences des années 1960 et 1970 ont pu révéler la figure d'un architecte portant un engagement social et politique fort, celles plus récentes menées par exemple, dans le cadre de l'habitat participatif dévoilent plutôt la figure d'architectes à la recherche « *d'un investissement professionnel* ». Le projet participatif deviendrait alors davantage un « *tremplin* » ainsi qu'un moyen de promouvoir de nouvelles techniques, dans le domaine de l'écoconstruction notamment (Biau, D'Orazio, 2013).

Notre deuxième hypothèse tient plus particulièrement au cadre spécifique des projets d'écoquartiers où la situation serait quelque peu différente par rapport à celle de l'habitat, car la dimension participative n'apparaîtrait pas toujours explicitement liée à l'objet. Des concepteurs se seraient ainsi trouvés impliqués dans des dynamiques participatives sans forcément en avoir pris toute la mesure lorsqu'ils ont répondu à un appel d'offre. Il devient dès lors particulièrement intéressant d'analyser leurs positions, en observant plus précisément comment cette situation peut les conduire à réinterroger leurs savoirs et savoir-faire, leurs modalités d'interventions et leur positionnement dans le projet. Le fait de se placer ou non en situation d'apprendre de ces expériences et d'envisager de les valoriser professionnellement influencerait le vécu de celles-ci.

Enfin, une troisième et dernière hypothèse concerne l'impact des procédures et des conditions d'intervention du concepteur dans le projet, sur son vécu de l'expérience participative. Plus celui-ci serait désigné tard, moins les situations d'échanges avec les habitants seraient appréciées et l'expérience perçue comme enrichissante. Le point de vue porté vis-à-vis de la participation serait d'autant plus critique si, en amont du projet, les habitants ont peu été impliqués dans l'élaboration de la programmation et découvrent le projet par les images du concepteur.

### ***Une approche empirique***

Afin d'appréhender l'évolution des pratiques et des représentations des concepteurs vis-à-vis de la participation citoyenne dans les projets d'aménagement urbains, plusieurs dispositifs d'enquêtes ont été mis en œuvre.

Considérant que les premières opérations d'écoquartiers ont été l'occasion pour les maîtres d'ouvrage en France de solliciter une forte implication de la part des habitants (Zetlaoui-Léger, dir. 2013a), celles-ci ont constitué un corpus de référence pour cette recherche. Les liens existants entre enjeux de Développement durable et principe de participation, ainsi que le fait de pouvoir disposer d'une base de données d'opérations constituée à l'échelle nationale, a conforté ce choix.

---

*fixées par le contrat, de s'assurer que les documents d'exécution et les ouvrages en cours de réalisation respectent les dispositions du projet architectural élaboré par ses soins. Si ces dispositions ne sont pas respectées, l'architecte en avertit le maître d'ouvrage. »*

Le fait que les projets urbains mobilisent plusieurs types de concepteurs pouvant intervenir dans différentes positions (en AMO ou en maîtrise d'œuvre) et sur des objets divers (plans d'aménagement d'ensemble, logements, équipements, espaces publics, etc.) était également particulièrement intéressant par rapport à l'objet de cette recherche qui porte sur des concepteurs architectes, architectes-urbanistes et paysagistes.

En soutenant l'hypothèse que les points de vue des concepteurs sur la participation seraient liés, se construiraient et évolueraient à l'épreuve des « *situations de projet* » et dans des interactions avec d'autres acteurs (Chadoin, 2006 ; Bouché et *al.*, 2016), il nous a semblé important d'analyser précisément certaines d'entre elles. Nous avons donc choisi de réaliser des enquêtes de type monographique<sup>51</sup>. Pour chacune des opérations retenues, des cahiers des charges de consultations des concepteurs, des documents d'études ainsi que des supports de communication et de participation ont été analysés afin de bien comprendre les objets sur lesquels les démarches participatives avaient été engagées, les ambitions de la maîtrise d'ouvrage à cet égard ainsi que vis-à-vis des concepteurs sélectionnés. Les moments et conditions d'interventions de ces praticiens dans le projet, et plus précisément lors des échanges avec les habitants, ont été reconstitués.

Des entretiens semi-directifs avec les différents acteurs des projets ont été réalisés afin de mieux comprendre le déroulement des dispositifs participatifs et le vécu de ces expériences. Ils ne se sont pas seulement focalisés sur ces aspects, mais plus globalement, ont donné lieu à des récits d'opérations, ce qui permettait de mieux percevoir l'importance qu'y avait pris la dimension participative pour les différents acteurs.

Nous ne nous sommes donc pas limités aux concepteurs mais avons élargi notre enquête à d'autres acteurs, afin de comprendre la façon dont avaient été perçus leur rôle, leurs pratiques et leur attitude vis-à-vis de la participation. Nous avons également cherché à cerner tant la façon dont étaient appréciées leurs capacités à répondre à cette demande de participation, que la portée de leurs interventions. Les dispositifs et outils de participation proposés, fabriqués et utilisés par les concepteurs ont fait l'objet d'analyses particulières.

Pour ces monographies, des opérations quasiment achevées ont été retenues afin d'avoir une vision globale de la démarche de projet et des dispositifs participatifs mobilisés, et de mieux identifier leurs effets. Nous avons également ainsi pu comparer la façon dont les différents concepteurs sollicités dans un projet urbain peuvent être plus ou moins impliqués dans des démarches participatives. Les incidences de procédures appliquées selon la nature des opérations et des maîtrises d'ouvrages ont ainsi pu être aussi étudiés.

Pour sélectionner ces opérations, nous nous sommes appuyés sur deux bases de données issues de deux recherches menées entre 2009 et 2013 (Zetlaoui-Léger, dir. 2013a ; 2014) au sein du LET. La première,

---

<sup>51</sup> D'après le vocabulaire des sciences sociales de Paul Foulquié, la méthode monographique, par opposition à la méthode statistique, est une « étude approfondie limitée à un fait social particulier. Elle est fondée sur une observation directe qui, par une mise en contact avec les faits concrets, participe de l'expérience vécue et relève de la sociologie compréhensive. »

FOULQUIÉ (Paul), *Vocabulaire des sciences sociales*, Paris, Éditions Presses Universitaires de France, 1978.

consacrée à l'évaluation de la concertation dans les premiers écoquartiers français, avait donné lieu à deux enquêtes par questionnaires auprès de chefs de projets impliqués dans les 160 opérations entrées en phase de réalisation en 2010. La seconde étude portait sur les démarches, processus et procédures suivies dans les projets d'écoquartiers en s'appuyant sur un corpus de 142 opérations entrées en phase opérationnelle, extraites des deux premiers appels à projets « ÉcoQuartier » du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) en 2009 et 2011. La prise en compte de cette seconde recherche a permis d'ajouter au corpus de la première des opérations un peu plus récentes, entrées en phase de réalisation, tout en bénéficiant d'informations complémentaires contenues dans les dossiers de candidature pour la labellisation « ÉcoQuartier » du MEDDTL.

Ces deux recherches visaient à comprendre si ces projets avaient été l'occasion pour les collectivités de faire évoluer ou de transformer les modes de management de leurs opérations à l'égard des enjeux de Développement durable. La première avait conduit à l'élaboration d'une typologie mettant en exergue le caractère plus ou moins participatif de certaines démarches de projet (cf. annexes 1 et 2, encadré 4). Pour pouvoir travailler à partir d'un corpus d'opérations caractérisées de manière uniforme, nous avons également classé les opérations faisant l'objet de la seconde recherche, dans chacun de ces trois types.

À partir de ces deux recherches, nous avons ainsi extrait une liste de 55 opérations (affiliées aux deux types présentant des démarches participatives les plus avancées). Après une première sélection de 16 opérations, nous avons choisi d'organiser une préenquête téléphonique auprès des chefs de projet sur 6 d'entre elles, afin de déterminer celles pouvant faire l'objet des enquêtes monographiques. Compte tenu du temps imparti à la thèse, le nombre de monographies a été limité à deux cas. Mais cette investigation nous a aussi permis d'identifier des concepteurs impliqués dans d'autres opérations (14) pour les interviewer sur leurs différentes expériences de conception participative et la place de celles-ci dans leur trajectoire professionnelle.

Nous avons ainsi privilégié des opérations :

- pour lesquelles les ambitions participatives de la maîtrise d'ouvrage avaient été parmi les plus fortes (dites de type A et B, cf. encadré 4) ;
- pour lesquelles les habitants étaient déjà présents sur site (ce qui permettait d'éviter l'argument des habitants encore inconnus, rendant la participation « impossible ») ;
- qui présentaient des situations de conception participative ambitieuses sur différents objets du projet ;
- ayant mobilisé des concepteurs avec différentes formations et positions dans le projet.

Nous avons aussi recherché une certaine complémentarité entre les opérations en termes d'objets (aménagement urbains, logements, équipements, espaces publics) et de positions des concepteurs, même si les intensités de participation pouvaient varier.

Enfin, nous avons également diversifié les contextes du point de vue de la nature des mobilisations des habitants : via des dispositifs plutôt descendants, émanant de la maîtrise d'ouvrage (*top down*), ou plus spontanés, émergeant des habitants (*bottom up*).

## Encadré 4

### Typologie d'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France

La typologie réalisée à partir de corpus constitués à l'échelle nationale, présente 3 cas de figures correspondant à différents niveaux d'implication des habitants dans les premiers projets d'écoquartiers français.

Les opérations, parmi lesquelles les monographies ont été sélectionnées et les concepteurs pour des entretiens complémentaires retenus, appartiennent aux types A et B, ou bien se situent entre ces deux catégories.

Le type A correspond à des projets qui font valoir les expérimentations participatives les plus avancées et généralement directement liées à des enjeux de Développement durable. Ce type se singularise par des démarches dépassant le stade consultatif, avec la mise en place de dispositifs participatifs particuliers à l'occasion du projet, sous la forme de groupes de suivi ou d'ateliers d'urbanisme. Ces ateliers ont constitué au cours de notre recherche, des lieux privilégiés d'analyse des pratiques des concepteurs.

Une autre dimension, quasi exclusive à ce type, tient par ailleurs au fait que les habitants aient été impliqués dans la définition d'un schéma d'aménagement global ainsi que dans une diversité d'éléments de programmes, – logements, équipements et commerces, etc. –, et pas seulement dans la réalisation d'espaces publics. Ce type rassemble également des opérations lors desquelles des associations, des collectifs d'habitants ou des individus se sont spontanément mobilisés autour du projet ou d'éléments particuliers, comme la conception de logements en autopromotion.

Le type B représente des cas où l'implication des habitants a été considérée par les chefs de projet comme ayant été plus importante qu'habituellement dans la collectivité. Mais, à la différence du type précédent, les démarches et les dispositifs mis en place sont restés de l'ordre de l'information ou de la communication, afin de faire de la « *pédagogie auprès des habitants* ». Ils ont toutefois pu dépasser le stade consultatif concernant la définition ainsi que la gestion d'espaces publics et/ou d'espaces verts et de jardins partagés afin de favoriser des liens de convivialité et une acculturation aux enjeux du développement durable. Ils ont à cet égard fréquemment impliqué des concepteurs ayant une formation de paysagiste.

*Source : ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne, programme Concertation Décision Environnement du MEDDTL, laboratoire du LET/LAB'Urba, Paris, 2013.*

Les deux cas retenus pour cette thèse sont :

- le projet Fréquel-Fontarabie à Paris. portant sur la réhabilitation d'un grand îlot dans un processus large de résorption de l'habitat insalubre à l'échelle du quartier de la Réunion qui a fortement mobilisé des habitants et des associations depuis le début des années 1990.
- le projet du quartier Bastille à Fontaine, commune de l'Isère limitrophe à Grenoble, qui a participé au mouvement des Groupes d'Action Municipale dans les années 1970. Il a concerné une opération de démolition-reconstruction inscrite dans le premier programme de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine.



## ***L'enquête auprès des concepteurs***

Parmi les 39 praticiens repérés dans les 16 opérations sélectionnées<sup>52</sup>, nous avons pu interviewer un échantillon de 35 architectes, architectes-urbanistes ou paysagistes<sup>53</sup>. Nous avons effectué ce choix de projets en fonction du caractère singulier des démarches participatives qui y ont été expérimentées et dans lesquelles les concepteurs sont intervenus, au regard des instances de gouvernance élargies mises en place, des objets sur lesquels portaient la participation, des moments et de la continuité de ces démarches.

Ce deuxième grand dispositif d'enquête de la thèse nous a permis de dépasser certains effets de contexte, et de diversifier les profils des professionnels interrogés. Ces concepteurs n'ont pas forcément tous été impliqués dans des démarches participatives très intenses, mais ont obtenu une à plusieurs missions de maîtrise d'œuvre ainsi qu'une certaine responsabilité dans des dispositifs impliquant des habitants.

Comme ceux réalisés dans le cadre des deux monographies, les entretiens de concepteurs liés aux autres opérations ont fait l'objet d'une conduite semi-directive et d'analyses de contenu permettant de reconstruire la logique des pratiques et des points de vue. Plusieurs indicateurs ont structuré les guides d'entretiens et les analyses effectuées (cf. tableau 1). Ils traduisent et précisent les différents termes des questionnements et hypothèses de cette recherche.

Les entretiens ont également été exploités sous une forme plus quantitative afin d'identifier des nombres d'occurrence et de tenter de regrouper les personnes enquêtées autour de différentes positions significatives. Sans viser une représentativité au sens statistique par rapport à un ensemble national<sup>54</sup>, ce corpus a, par la quantité des entretiens conduits et la diversité des situations de projet considérés, néanmoins permis de repérer des attitudes récurrentes de concepteurs vis-à-vis de la participation et de dresser une typologie présentée au chapitre 3 de cette thèse.

### **Tableau 1 : Les grandes dimensions de la problématique et des méthodes d'analyse développées dans la thèse**

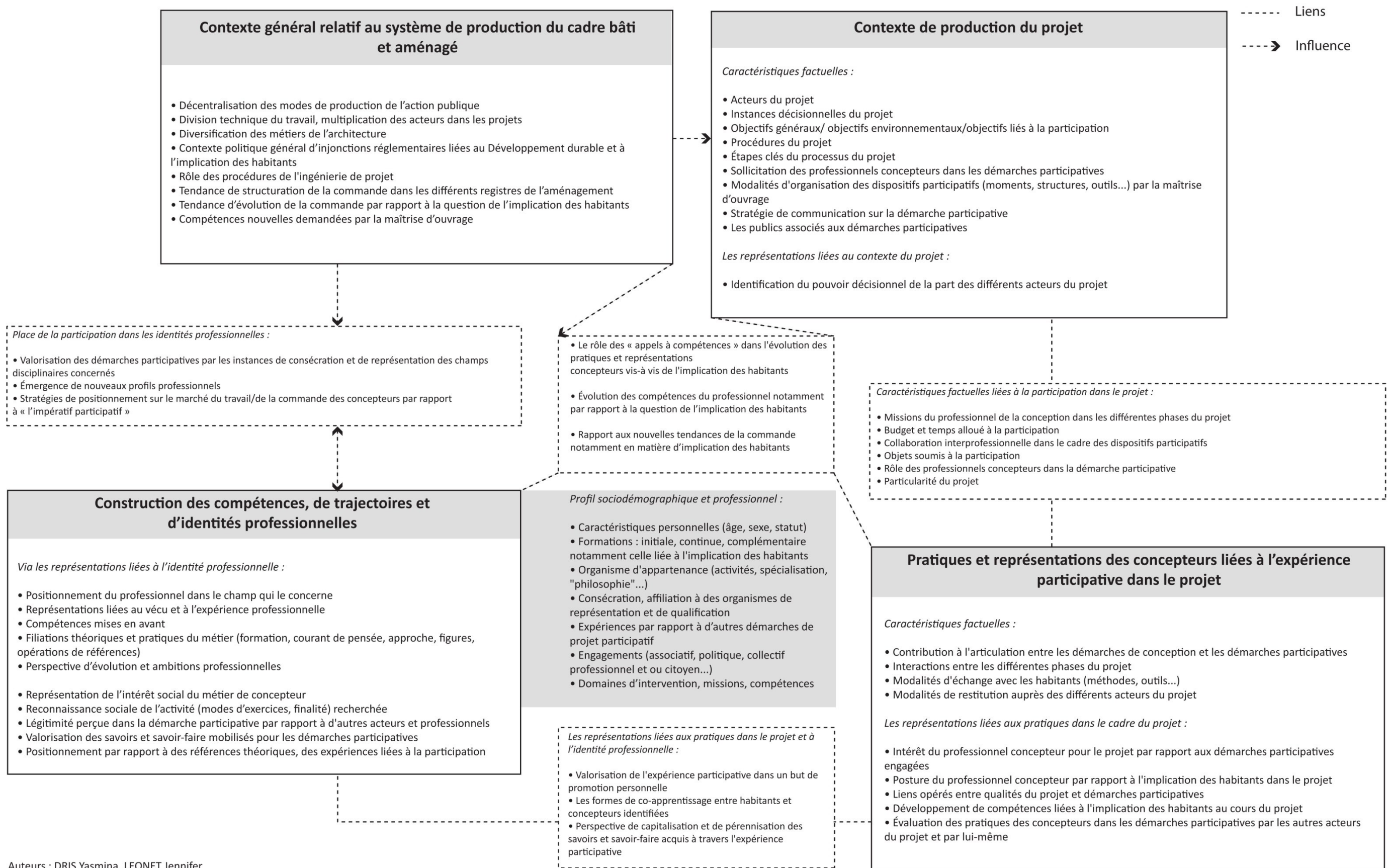
---

<sup>52</sup> 132 praticiens ont pu être repérés au total dans les dossiers de candidature pour la labellisation « ÉcoQuartier » des 55 opérations de type A et B.

<sup>53</sup> Nous avons effectué la plupart de ces entretiens à l'occasion de la thèse et quelques-uns dans le cadre des recherches du LET précédemment citées auxquelles nous avons contribué.

Notre corpus est plus précisément composé de 11 architectes, 17 architectes-urbanistes ainsi que 7 paysagistes.

<sup>54</sup> Le fait d'avoir travaillé sur des écoquartiers où l'ambition participative était forte peut avoir plus particulièrement attiré des concepteurs intéressés par ces démarches, même si, nous l'avons précisé, d'autres praticiens plus indifférents y ont aussi candidaté, comme le montreront les résultats du chapitre 3.



Auteurs : DRIS Yasmina, LEONET Jennifer



## ***Plan de la thèse***

Les deux premières parties de la thèse présentent les modalités d'intervention d'architectes-urbanistes, architectes et paysagistes dans deux opérations d'écoquartiers : l'une récompensée par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable en 2009 pour la qualité de la participation habitante en lien avec des enjeux de rénovation énergétique; l'autre située dans une commune ayant développé une culture de la participation depuis les années 1970 et établissant également un lien étroit entre ces deux dimensions.

La troisième partie propose une typologie des positions des concepteurs vis-à-vis de la participation. Elle analyse les méthodes et outils qu'ils ont développés à travers ce type d'expérience, et les enseignements qu'ils en tirent dans leur trajectoire professionnelle.

\*

# **Chapitre 1. Des concepteurs peu expérimentés en matière de participation citoyenne face à des habitants mobilisés : le cas de la réalisation de l'écoquartier Fréquel-Fontarabie (Paris XXe)**

L'opération Fréquel-Fontarabie à Paris constitue l'un des premiers projets d'écoquartiers en France reconnu par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable dès 2009 pour la qualité de la participation habitante en lien avec des enjeux de rénovation énergétique. Elle fait partie des quelques écoquartiers en renouvellement urbain, primés lors des premiers appels à projets, qui avaient plutôt récompensé des opérations de mutation de friches, voire de lotissements en extension urbaine, suscitant alors la critique des chercheurs<sup>55</sup>. Elle s'inscrit en grande partie dans un processus de résorption de l'habitat insalubre à l'échelle du quartier de la Réunion qui a mobilisé de nombreux habitants depuis les années 1990. Ce rassemblement important d'associations et d'habitants a pesé sur le changement de municipalité de l'arrondissement, basculant à gauche aux élections de 1995, et qui mettra en place les premiers conseils de quartier de la Ville de Paris. L'activité de ces associations et la création des conseils de quartier amènent les pouvoirs publics à organiser différents procédés participatifs en amont des actions de démolition et de reconstruction, de la révision partielle du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris lors des jurys de concours de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Planchat-Vignoles, et enfin pour l'élaboration du projet Fréquel-Fontarabie. Les revendications constantes des habitants concernant l'ensemble du quartier de la Réunion, ont été prises en compte dans la programmation générale de l'écoquartier : une densification amoindrie de l'habitat, la création d'espaces verts, la conservation du patrimoine du quartier, la réhabilitation des logements et le maintien des habitants dans le quartier. Toutefois, à l'échelle du projet Fréquel-Fontarabie, la participation ne dépassera le seuil consultatif que sur quelques opérations particulières, comme notamment l'aménagement d'espaces publics.

Dans un premier temps, nous analyserons les dispositifs participatifs qui ont été successivement développés au cours des différentes étapes du processus de rénovation du quartier de la Réunion, puis plus précisément dans la conception de l'îlot Fréquel-Fontarabie, de ses espaces publics et équipements<sup>56</sup>. Dans un second temps, l'étude du projet d'écoquartier Fréquel-Fontarabie nous donnera l'occasion d'observer la façon dont plusieurs concepteurs urbains, d'équipements et de logements ont exercé dans ce contexte de projet urbain participatif. Cet écoquartier met en scène des praticiens présentant une faible expérience de la participation qui ont dû composer avec des habitants bien au fait des problématiques du renouvellement urbain de leur quartier. Ils ont eu l'occasion, souvent pour la première fois, de développer

---

<sup>55</sup> ALIX (Grégoire), « Écoquartiers : la France peine à rattraper son retard », *Le Monde*, mis en ligne le 4 novembre 2011. URL : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2009/11/04/ecoquartiers-la-france-peine-a-rattraper-son-retard\\_1262581\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2009/11/04/ecoquartiers-la-france-peine-a-rattraper-son-retard_1262581_3244.html)

<sup>56</sup> Il s'agit d'un sous-quartier situé dans le plus vaste quartier dit de la place de la Réunion.

des méthodes de travail avec les habitants au-delà des traditionnelles réunions publiques. Nous chercherons à analyser leurs pratiques ainsi que leurs points de vue sur cette expérience.

Pour examiner le contexte de production de cette opération, nous nous appuyerons sur quatorze entretiens d'acteurs ayant agi à différents niveaux sur le projet et sur un ensemble de documents que nous ont permis de consulter différents maîtres d'ouvrage, à savoir la Société Immobilière d'Économie Mixte de la ville de Paris (SIEMP) et la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris. Le corpus réunit aussi les dossiers de candidature aux appels à projets ÉcoQuartier du ministère de 2009 et 2011 ainsi que des publications, des enregistrements vocaux et vidéos concernant le projet et les démarches participatives élaborés par des associations de quartier, des expositions, des sites internet et des travaux universitaires. Ces documents ont été produits par différents acteurs dont les visions peuvent différer. Des entretiens avec plusieurs associations, mais également avec un large panel d'acteurs institutionnels, rencontrés parfois à plusieurs reprises, nous ont permis d'éclairer les ressorts parfois difficilement lisibles du projet. Enfin, le recueil des documents, supports et comptes-rendus des dispositifs participatifs élaborés par les professionnels concernés, leurs sites internet et leurs écrits plus généraux sur l'implication des habitants, ont contribué à mieux cerner les pratiques des concepteurs et leur représentation de la participation.

## **Positionnement de l'écoquartier dans la typologie de la recherche du programme Concertation Décision Environnement (CDE)<sup>57</sup>**

### **Caractéristiques liées au croisement des types A et B (cf. annexes 1 et 2, encadré 4)**

- une approche pédagogique et humaniste associée à l'implication des habitants visant à susciter une appropriation du projet.
- le recours des maîtres d'ouvrage à une agence de communication pour l'implication des habitants dans le projet.
- au-delà du seuil consultatif, des dispositifs participatifs portant surtout sur la définition d'espaces publics et/ou d'espaces verts.
- prévision d'une prise en charge par les habitants de la gestion d'espaces publics, d'espaces verts sous la forme de jardins partagés.
- mise en place de dispositifs participatifs particuliers, à l'occasion du projet, sous la forme d'ateliers d'urbanisme.
- mobilisation spontanée et forte d'habitants pour contribuer à la définition de leur cadre de vie.
- un engagement depuis plusieurs années dans le développement de la démocratie locale.
- des élus impliqués dans les dispositifs participatifs liés au projet.

### **Caractéristiques de l'opération**

- préexistence d'une forte dynamique associative depuis les années 1990, culture de la démocratie locale sur les questions liées à la ville, avec la mise en place des conseils de quartier, depuis le mandat de M. Charzat aux élections de 1995 et leur consultation systématique avec les associations sur chacun des nouveaux permis de démolir et de construire de l'arrondissement.
- opération de résorption de l'habitat insalubre, à l'échelle d'un îlot de faubourg parisien, composée de constructions neuves et en réhabilitation, suite à la demande des associations de quartier de diminuer le nombre de démolitions, de ne pas expulser les habitants, de maintenir la qualité de la vie et de conserver le patrimoine du quartier.
- organisation de trois « ateliers participatifs » sur la programmation et la conception du schéma d'aménagement mis en place avant la modification du PLU pour le projet urbain du quartier de la Réunion. Cette séquence implique déjà l'architecte qui sera coordonnatrice du projet Fréquel-Fontarabie.

---

<sup>57</sup> À l'interface entre les types A « *Participation pouvant tendre vers la coproduction* » et B « *Participation associée à des enjeux de communication mais dépasser le stade consultatif pour des espaces publics* » (ZETLAOUI-LÉGER, dir. 2013a).



- fortes revendications des habitants concernant le cœur d’îlot pour maintenir le plus d’espace libre non constructible et y faire un jardin, un espace public appropriable par les enfants et les habitants du quartier.
- secteur pilote de la politique de la Ville de Paris dans la résorption de l’insalubrité. Entre 2006 et 2007, opération pilote pour le Plan Climat parisien et lauréat du programme « Villa Urbaine Durable »<sup>58</sup> du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), affichant alors de nouvelles préoccupations environnementales et énergétiques.
- Un système de management environnemental et en particulier des ateliers réunissant l’ensemble des maîtres d’œuvre autour des détails techniques environnementaux de leurs bâtiments.
- primé par le Ministère de l’Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) lors du premier appel à projets ÉcoQuartier dans la catégorie « sobriété énergétique », en 2009.
- désignation d’une architecte-urbaniste pour la coordination du projet associée à une agence de communication pour l’animation de la participation, puis de maîtres d’œuvre d’opération.
- Une maîtrise d’ouvrage urbaine portée par la Direction de l’Urbanisme (DU) de la Ville de Paris et la mairie d’arrondissement.
- Des maîtres d’ouvrage publics pour les opérations de logements sociaux : la SIEMP et l’Office Public de l’Habitat (OPH)-Paris Habitat.

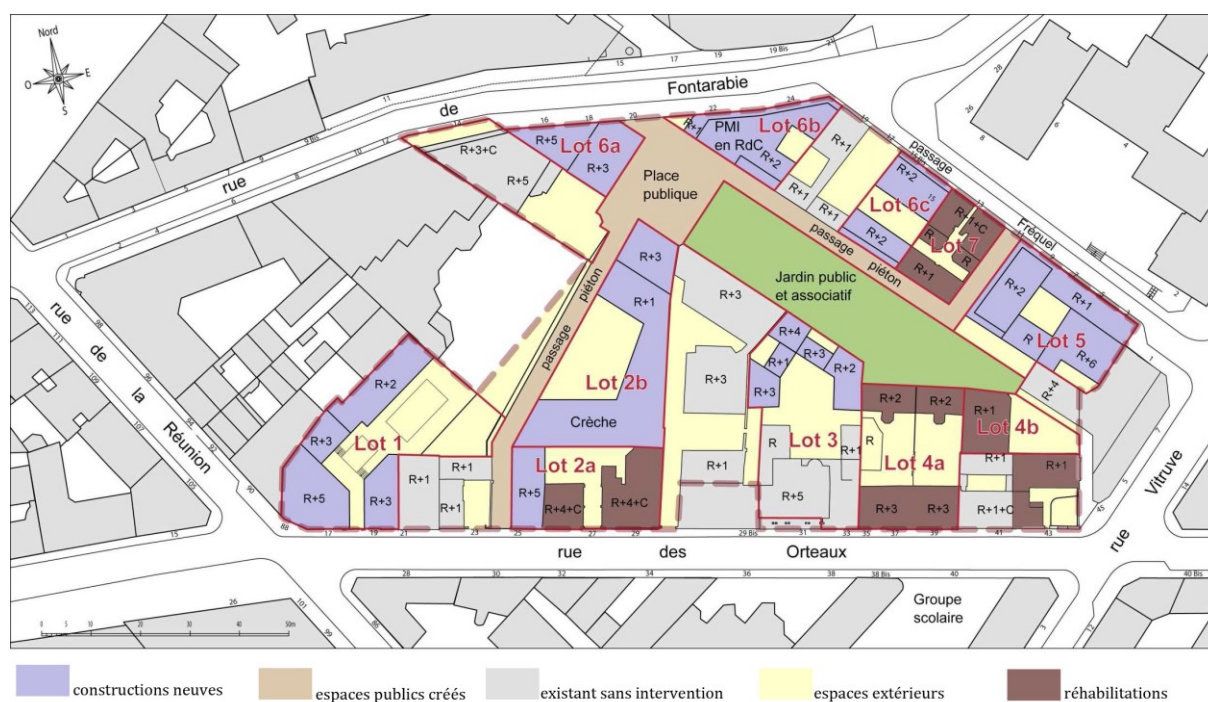
---

<sup>58</sup> Le projet Fréquel-Fontarabie a été sélectionné en 2006 par le PUCA, organisme dépendant du ministère des transports et de l’équipement, dans le cadre du programme « Villa Urbaine Durable », qui promeut « *un habitat urbain mixte et écologique* » adapté au vécu des habitants et au quartier. Le site a été choisi pour avoir mis en œuvre une démarche environnementale à l’échelle d’un quartier parisien articulé autour d’un jardin avec un programme de logements sociaux en réhabilitation et en construction neuve.

## A. Un processus de projet succédant à un contexte de « luttes urbaines »

Cette première partie sera consacrée à la présentation du contexte de fabrication du projet, du point de vue de son intégration urbaine, historique et politique, de sa temporalité, de son programme et de ses objectifs en terme de développement durable qui lui ont été associés. Nous exposerons ensuite le système d'acteurs et de gestion qui ont organisé sa production pour enfin voir les différents dispositifs participatifs mis en place sur le projet et leur inscription dans un contexte plus large d'implication des habitants sur les questions urbaines à l'échelle du quartier de la Réunion.

Figure 1 : Plan d'aménagement du lotissement Fréquel-Fontarabie



Source : Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris (DU), Dossier de candidature du projet Fréquel-Fontarabie pour l'Appel à projet ÉcoQuartier MEDDTL, 2009.

Avant son réaménagement, le site dit Fréquel-Fontarabie se concentrait autour d'un îlot percé par des démolitions successives de bâtiments délabrés, où persistaient certaines activités artisanales, culturelles et artistiques, ainsi qu'une vie associative très dynamique. La réhabilitation du lotissement Fréquel-Fontarabie représente la dernière étape d'un processus long et complexe de résorption de l'habitat insalubre dans l'Est parisien, commencé il y a plus de 30 ans, sur une grande partie du quartier de la Réunion. L'îlot s'inscrit dans un territoire largement investi par un milieu d'associations et d'habitants qui

s'est constitué à partir de « luttes urbaines » successives pour la défense des populations expulsées, la réhabilitation de leurs logements, la conservation du patrimoine et préservation de la qualité de la vie de ce quartier. Suite à ces manifestations, et à la suite des élections municipales de 1995, il paraît indispensable pour la nouvelle mairie d'arrondissement de mettre en place certains dispositifs associant les habitants aux réflexions liées aux aménagements du quartier. L'opération va aussi être portée par un enjeu écologique, tant à niveau local que national. Elle deviendra l'opération pilote du plan Climat Parisien de rénovation thermique des bâtiments en 2007 et lauréate de l'appel à projet ÉcoQuartier du MEDDTL en 2009.

## **1. Mise en situation territoriale et urbanistique du projet**

Ville de Paris : 2 265 886 habitants (chiffres INSEE 2012).

XXe arrondissement de Paris : 199 113 habitants (chiffres INSEE 2012).

Superficie du quartier de la Réunion : 50 ha

Superficie totale de la ZAC de la Réunion avec extensions : 7 ha

Superficie totale de l'îlot Fréquel-Fontarabie : 1 ha

Nombre d'habitants à terme dans le lotissement : 300 habitants

Procédure réglementaire : lotissement, forme administrative entérinée après les ateliers d'urbanisme, en 2006.

Plans stratégiques et d'actions pour un aménagement urbain durable et contre le changement climatique :

- Agenda 21 lancé en 2004 ;
- Référentiel « Aménagement urbain durable » de la Ville de Paris créé en 2005 ;
- Plan Climat de Paris adopté en octobre 2007 — dont le projet Fréquel-Fontarabie est une opération pilote.

Documents de planification urbaine :

- PLU de Paris révisé à partir d'octobre 2001 et abouti en juin 2006 (fin de la révision initialement prévue pour novembre 2003) — dernière révision en 2009 ;
- PADD (Projet d'Aménagement et de développement durable) de la Ville de Paris adopté en même temps que la proposition de révision du PLU (octobre 2001) ;
- PDP (Plan de déplacement de Paris) : lancé en 2005, en « concertation » avec les conseils de quartier du XXe ;
- Politique de l'habitat : Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté par le conseil de Paris en mars 2011.

## 1.1 Une opération dans un tissu ancien faubourien

Figure 2 : Plans de situation de l'îlot Fréquel-Fontarabie



Source : Jennifer Leonet

Le projet Fréquel-Fontarabie fait partie du quartier de la Réunion qui s'étend du cimetière du Père Lachaise, au Sud, à la rue d'Avron, au Nord, et du boulevard de Charonne, à l'Ouest, jusqu'à la rue des Pyrénées, à l'Est. L'îlot est bordé entre la rue de Vitruve et du passage Fréquel, à l'Est, et la rue de la Réunion, à l'Ouest, et entre la rue Fontarabie, au Nord, et la rue des Orteaux, au Sud.

Figure 3 : Vue de l'intérieur de l'îlot, parking de camions de déménagement



Source : DU, « Dossier de candidature du projet Fréquel-Fontarabie pour l'Appel à projet ÉcoQuartier MEDDTL », 2009.

Le projet se situe dans un environnement très contrasté fait d'immeubles de huit à treize étages résultant d'opérations des années 1970, d'opérations plus récentes, reprenant la typologie de l'îlot parisien, et un tissu ancien d'urbanisme de faubourg, assez peu structuré. On retrouve dans l'îlot Fréquel-Fontarabie des traces d'appartenance au coteau de Charonne avec des parcelles étroites et longues, orientées Nord-Sud, qui sont le reflet de la géographie des lieux et de son passé viticole où s'installent progressivement, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, de petits artisans et de petites industries. L'édification successive du quartier s'est faite sans plan d'ensemble, par la construction de petits bâtiments bas, de un à deux étages, qui ne laissent que peu de place à la voirie. Elle donnera son ambiance particulière au quartier traversé par de petites venelles, de passages et d'impasses, « *le côté village, campagne* »<sup>59</sup> auxquels les habitants paraissent attachés. L'îlot présente des types de bâtiments très divers : des maisons de ville basses très compactes, des immeubles de rapport sur rue, des ateliers de brique rouge à ossature bois, des bâtiments bas établis sur des parcelles profondes, mais aussi des bâtiments plus récents, datant des années 1990, sur des parcelles plus larges. Un terrain vague situé en cœur d'îlot, très pollué, servait de stockage de matériaux et de déchets provenant des ateliers alentours, et de parking pour les camions appartenant à une entreprise de déménagement. Une association s'est appropriée cette friche en y organisant « *un terrain d'aventure* » constitué de jeux pour enfants construits à partir de matériaux recyclés. Cet aménagement caractérise fortement le cœur de cet îlot, intime et en partie caché du public par des cloisons de chantier.

**Figure 4 : Emplacement de la ZAC de la Réunion et de ses extensions  
Planchat-Vignoles et Vignoles-Est**



Source : Traits urbains hors-série, « Paris, ZAC de la Réunion : la SEMAVIP réinvente le faubourg », édition Innovapresse, décembre 2008.

<sup>59</sup> Aire Publique, CR du 1<sup>er</sup> atelier d'urbanisme concernant l'aménagement de l'îlot Fréquel-Fontarabie, 9 juillet 2003.

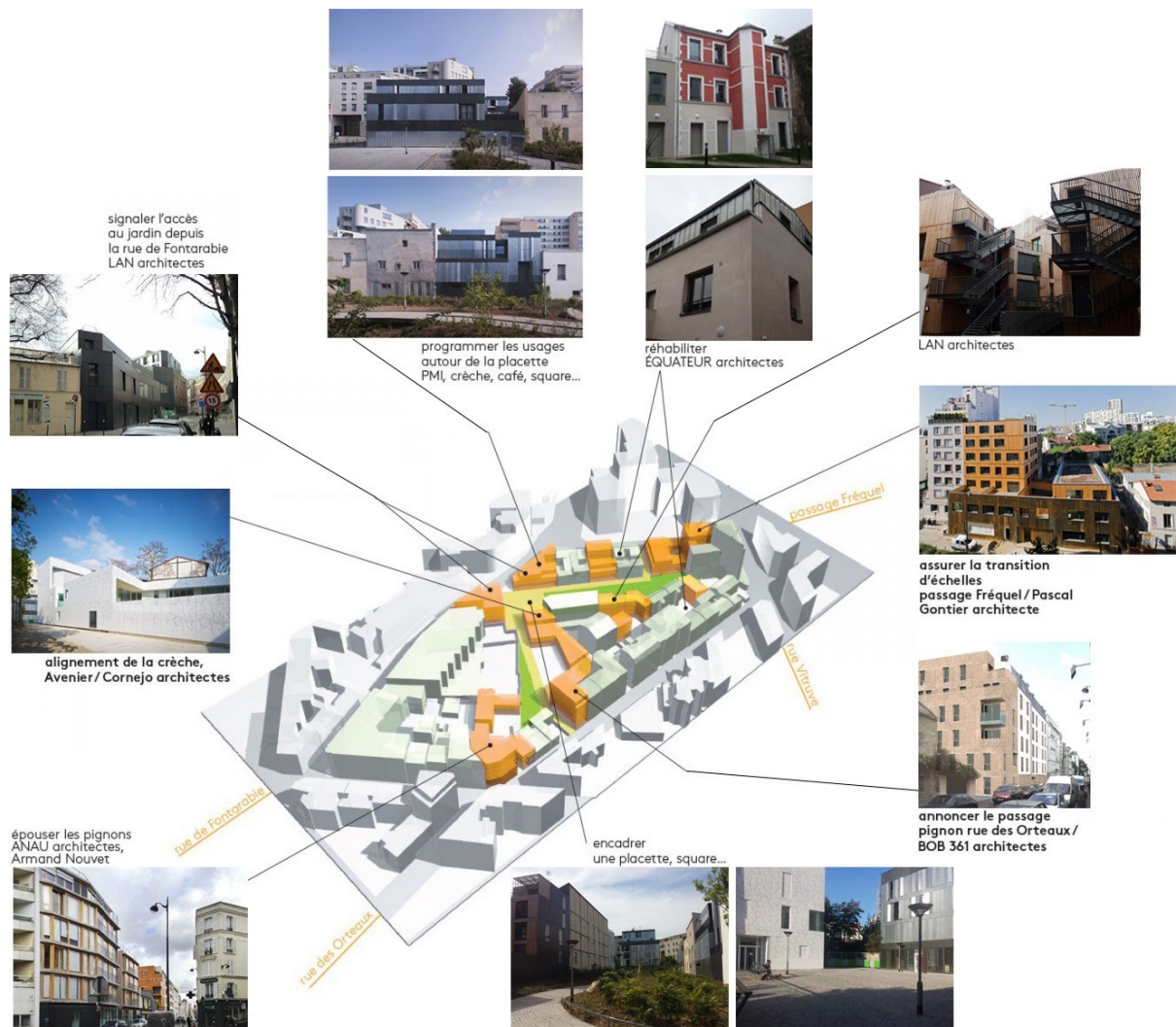
>> Le projet Fréquel-Fontarabie-Orteaux représente la dernière étape du programme de renouvellement urbain et architectural initié sur le secteur de la Réunion :

- 1988 : ZAC de la Réunion, programme de logements, équipements, espaces publics et espaces verts.
- 2001 : secteur Planchat-Vignoles, programme de logements sociaux neufs, labellisés Habitat et Environnement RT 2000 -15%.
- 2004 : secteur Vignoles-Est, programme de logements sociaux neufs et réhabilités, certification Cerqual, PH&E et H&E option Performance, et d'un gymnase avec un jardin partagé sur le toit, Certification Qualitel HPE2000.

## 1.2 Un programme axé sur la rénovation énergétique des bâtiments et la création d'équipements de proximité

Programme du lotissement Fréquel-Fontarabie	Dimensions environnementales
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie du XXe arrondissement de Paris : 5,98 km<sup>2</sup></li> <li>- Superficie totale de l'opération : 1 ha</li> <li>- Nombre d'habitants à terme du projet : 300 habitants</li> <li>- Nombre de logements prévu dans le projet : 109 logements en PLA-I, PLUS et PLS, dont 74 logements neufs et 35 réhabilités.</li> <li>- Équipements, services:</li> <li>- Quatre locaux d'activité en rez-de-chaussée des bâtiments de logements</li> <li>- Un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de 200 m<sup>2</sup></li> <li>- Une crèche de 60 berceaux, de 1071 m<sup>2</sup></li> <li>- Espaces et jardins publics :</li> <li>- Un jardin public d'environ 1000 m<sup>2</sup></li> <li>- Un espace public composé de deux passages et d'une placette (1285 m<sup>2</sup>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en construction neuve : principes du <i>passiv haus</i> et du <i>low tech</i> sur deux bâtiments de logements. <ul style="list-style-type: none"> <li>• consommation d'énergie Primaire &lt;65 kWh/m<sup>2</sup>/shon/an et &lt; 50 kWh/m<sup>2</sup>/shon/an (habitat passif et Plan Climat)</li> </ul> </li> <li>- en réhabilitation : isolation par l'intérieur pour ne pas dénaturer les façades sur rue. <ul style="list-style-type: none"> <li>• consommation d'énergie Primaire &lt;80 kWh/m<sup>2</sup>/shon/an (Plan Climat)</li> </ul> </li> <li>- optimisation de l'exposition solaire</li> <li>- compacité du bâti</li> <li>- traitement des ponts thermiques</li> <li>- triple ou double vitrage</li> <li>- panneaux solaires et photovoltaïques</li> <li>- ventilation simple ou double flux</li> <li>- Label BBC 2005 – effinergie, Cerqual H&amp;E profil A</li> <li>- charte de qualité environnementale (décline 14 cibles de la démarche HQE®)</li> <li>- volonté de récupération des eaux pluviales des logements et équipements pour l'arrosage du jardin et création d'une noue « <i>imperméable</i> »</li> </ul>

**Figure 5 : Les différents types de logement et d'équipement construits et réhabilités pour le projet**



Source : Photomontage effectué à partir du schéma des intentions urbaines de l'agence Eva Samuel  
 URL : <http://www.evasamuel.fr/projets/quartier-frequel-fontarabie/>

## **2. Les temps forts du projet : évolution des objectifs du projet en lien avec l'évolution des politiques urbaines**

### ***Dates clés du projet Fréquel-Fontarabie***

#### **Création de la ZAC de la Réunion**

- **1983** : le conseil de Paris approuve le Plan-Programme de l'Est Parisien qui spécifie l'amélioration du secteur Réunion pour la mise en valeur de l'Est de la capitale.

- **11 juillet 1988** : le dossier de réalisation de la ZAC de la Réunion est approuvé par délibération et ses futures extensions sont déterminées (Planchat-Vignoles, Vignoles-Est, Fréquel-Fontarabie-Orteaux).

### **Droit de préemption et évaluation des bâtiments insalubres du quartier Réunion**

- **1990** : Droit de Préemption Urbain Renforcé sur l'îlot, la ville et l'OPAC rachètent progressivement les parcelles et lots de copropriété — procédure qui se prolonge jusqu'en 2014 pour les derniers bâtiments occupés du lot 4b.
- **1995** : > élection de Jean Tibéri (UMP) à la mairie de Paris qui plaide pour un « *urbanisme à visage humain* » et promet davantage de « *concertation* »<sup>60</sup>.
  - > élection de Michel Charzat (PS) à la mairie du XXe, mise en place des premiers conseils de quartier de Paris.
- **1996** : exposition au pavillon de l'Arsenal (Paris) « Paris et ses faubourgs » qui actualise le concept « *d'architecture des faubourgs* ».
- **1999** : début de l'inventaire exhaustif des bâtiments insalubres de la capitale dans lequel figure l'îlot.
- **30 mai 2002** : la Ville de Paris désigne la SIEMP comme aménageur du secteur pour l'éradication de l'insalubrité par le biais d'une convention publique d'aménagement.

### **Études architecturales et urbaines et processus participatif du projet Fréquel-Fontarabie**

- **mai 2003** : L'agence d'architecture Eva Samuel est désignée pour la réalisation des « *études architecturales et urbaines sur le secteur Fréquel-Fontarabie* ».
- **9 juillet 2003** : 1<sup>er</sup> atelier d'urbanisme.
- **9 septembre 2003** : 2<sup>ème</sup> atelier d'urbanisme.
- **28 septembre 2003** : visite du quartier Fréquel-Fontarabie organisée, et, à l'initiative du conseil de quartier Réunion-Père Lachaise.
- **30 septembre 2003** : réunion publique de « *clôture* » (présentation et débat autour d'un « *début* » de projet).

### **Procédures de concertation et charte de développement durable**

- **début 2004** : réunion publique (résultats des études techniques et débat autour d'un plan et d'un programme d'aménagement) et exposition publique sur le projet (présentation de la démarche de projet).
- **juin 2004** : signature d'une charte de développement durable par la Ville de Paris et la SIEMP.
- **2006** : délibération du conseil de Paris approuvant le « *bilan de la concertation* » et donnant un avis favorable au projet d'aménagement, lancement de la DUP et de l'enquête publique.

### **1<sup>er</sup> concours d'architecture et prescriptions environnementales**

- **janvier-octobre 2006** : procédure du 1<sup>er</sup> concours de logements de l'îlot (lot n°5).
- **juillet-août 2006** : définition par l'AMO développement durable Terre-Eco, bureau d'étude spécialisé en Haute Qualité Environnementale et développement durable, d'un diagnostic environnemental et d'un cahier des prescriptions techniques de Qualité Environnementale à destination des maîtres d'œuvre.
- **janvier 2007** : définition par l'architecte-urbaniste coordinatrice Eva Samuel d'une note de présentation du projet et d'un Cahier des Prescriptions Urbaines et Architecturales associé aux prescriptions environnementales.

### **Opération pilote du Plan Climat de la Ville de Paris et palmarès ÉcoQuartier du MEDDTL**

- **2007** : première phase d'état des lieux de l'Agenda 21 de la Ville de Paris.

---

<sup>60</sup> En 1995, Jean Tibéri élu maire de Paris s'inquiète de voir six arrondissements passer à gauche, dont le XXe, notamment par rapport à des problèmes liés à l'urbanisme. Après avoir effectué plusieurs visites dans le quartier Réunion, il décide de réévaluer toutes les ZAC parisiennes, puis déclare qu'il faut désormais réfléchir à l'échelle du quartier.



- 2007 : arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) et permis de lotir accordé à l'aménageur, le secteur faisant l'objet d'une procédure de création de lotissement.
- **1<sup>er</sup> octobre 2007** : Paris adopte son « Plan Climat Énergie », l'îlot fait partie des opérations pilotes retenues comme prioritaire pour la mise en œuvre du plan.
- avril 2007- février 2008 : Lancement des concours architecturaux de chacun des lots.<sup>2</sup>
- **Octobre 2008** : le quartier est récompensé dans la catégorie « sobriété énergétique » dans le cadre de « l'Appel à projet ÉcoQuartiers » du MEDDTL.

### **Études des espaces publics et des espaces verts et réalisation des logements et équipements publics**

- **2009** : études pour la création du jardin et des espaces publics (passages et place publique).
- 5 mars 2009 : réunion publique sur l'état d'avancement des opérations de l'écoquartier Fréquel-Fontarabie.
- **2009-2010** : dépôt et obtention des permis de construire de chacun des lots de logements et d'équipements.
- 2010 : Inauguration du premier bâtiment « *Passiv haus* » de la capitale réalisé par Pascal Gontier.
- **2012-2014** : livraisons des bâtiments de logements.
- 24 octobre 2013 : réunion publique sur l'état d'avancement des opérations de l'écoquartier Fréquel-Fontarabie.
- début 2014 : livraison de la crèche.
- **été 2014** : livraison du jardin, dernière étape du projet.

## **2.1 De la fin des années 1970 au début des années 1990 : Vers la résorption de l'habitat insalubre dans le quartier**

Dans un contexte général de « luttes urbaines » contre la rénovation des centres anciens faisant table rase du bâti et du passé (Hatzfeld, 2005), le quartier de la Réunion, constitué pour moitié de logements insalubres qui ne sont pas aux normes sanitaires modernes (40% des logements n'ont pas de sanitaires), fait l'objet dans les années 1970 d'un premier projet de démolition. Vers la fin de la décennie, la Ville de Paris devient progressivement propriétaire de plusieurs immeubles du quartier contribuant indirectement à l'accentuation de l'insalubrité régnante, les habitants qui le peuvent, déménagent avec les dernières activités du site. La ville lance en 1983 le plan programme de l'Est Parisien pour la résorption de l'habitat insalubre et le développement urbain du secteur qui se conclut par la détermination des limites de la ZAC de la Réunion et de ses futures extensions, Planchat-Vignoles et Vignoles-Est, en 1988. Ce plan d'aménagement renforce les expulsions des immeubles de la zone par Déclaration d'Utilité Publique et donne naissance en 1990 à l'association Idée Réunion, « *en résistance à cet urbanisme fonctionnel* »<sup>61</sup>, pour la défense de ses habitants et par crainte de voir se reproduire sur le quartier Réunion les tours de grandes hauteurs et de grande densité du quartier Saint Blaise.

<sup>61</sup> Entretien avec Fabienne Giboudeaux, adjointe à la mairie de Paris, chargée à l'urbanisme, 11.07.2014.

## Figure 6 : Commerces et logements emmurés rue des Orteaux pour éviter les occupations illégales



Source : DU, « Dossier de candidature du projet Fréquel-Fontarabie pour l'Appel à projet ÉcoQuartier MEDDTL », 2009.

## 2.2 Les élections municipales de 1995 : un tournant pour la démocratie locale

En 1995, Jean Tiberi, représentant du parti gaulliste Rassemblement Pour la République, est élu pour un second mandat à la mairie de Paris. Lors de cette élection, six arrondissements passent à gauche, dont celui du XXe, notamment en réaction des citoyens à l'égard des projets urbains envisagés. Au début des années 1990, une crise immobilière ralentit les opérations d'aménagement. Les procédures de démolition-reconstruction et de relogement associées s'allongent et accentuent la crispation des habitants contre les transformations engagées dans leurs quartiers. Le maire de Paris décide alors de stopper toutes les ZAC en cours à l'échelle de la capitale et lance des études approfondies afin de déterminer les immeubles nécessitant réellement une démolition. Jean Tiberi dit vouloir appliquer à la Ville de Paris « *un urbanisme à visage humain* »<sup>62</sup>, compte tenu des circonstances économiques et sous les conseils de l'APUR<sup>63</sup>. Les autorités locales semblent alors davantage disposées à écouter les citoyens.

Lors de ces mêmes élections, Michel Charzat, membre du Parti Socialiste, est élu à la mairie du XXe arrondissement. À son arrivée, il met en place les premiers conseils de quartier de Paris qui ont pour « *mission de favoriser la participation démocratique et d'inciter à une citoyenneté active, directe, au plus proche des lieux de vie des habitants* »<sup>64</sup>. Pour chaque nouveau permis de construire ou démolir, les

---

<sup>62</sup> Traits urbains hors-série, « Paris, ZAC de la Réunion : la SEMAVIP réinvente le faubourg », édition Innovapresse, décembre 2008, p. 63

<sup>63</sup> Dont les architectes-urbanistes sont des tenants d'une approche du projet urbain respectueuse typomorphologies héritées. LUCAN (Jacques), *Où va la ville aujourd'hui ? Formes urbaines et mixités*, éditions de La Villette, collection « Études & perspectives », juin 2012.

<sup>64</sup> URL : [http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=225](http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page_id=225)

conseils de quartier et les associations sont consultés afin de développer « *de la dynamique et de la connaissance* » autour du réaménagement du quartier.

### **Figure 7 : campement sur la place de la Réunion de familles expulsées de bâtiments du quartier en mai 1990**



Source : *Traits urbains hors-série*, « Paris, ZAC de la Réunion : la SEMAVIP réinvente le faubourg », édition Innovapresse, décembre 2008.

>> Les décisions prises pour le secteur de la Réunion comprennent désormais l'îlot Fréquel-Fontarabie, avec pour objectifs de :

- baisser la densité des logements à construire sur le quartier (de 750 à 573) ;
- réhabiliter au maximum les bâtiments existants ;
- conserver le patrimoine du quartier ;
- ne pas agrandir les voiries existantes ;
- construire de nouveaux équipements publics.

## **2.3 Début des années 2000 : une introduction discrète des enjeux du développement durable dans le projet**

En 2001, la mairie de Paris passe à gauche en élisant Bertrand Delanoë, membre du Parti Socialiste. Cinq élus Verts deviennent alors adjoints avec pour certains d'importantes délégations. En 2002, l'aménageur en charge du projet urbain, la SIEMP (Société Immobilière d'Économie Mixte de la Ville de Paris) prend en charge l'aménagement du projet Fréquel-Fontarabie. Elle installe ses locaux au cœur du quartier de la Réunion et se porte partenaire de l'initiative Ateliers Villes, qui est une association développant « *une pédagogie active de la ville au service du grand public notamment auprès de la*

*jeunesse* »<sup>65</sup>. Dans le quartier, plusieurs associations développent dans les espaces en friche des activités proches des problématiques environnementales comme des jardins collectifs d'habitants du quartier<sup>66</sup> et un terrain d'aventure<sup>67</sup>.

On ne parle pas encore d'écoquartier pour qualifier l'opération, mais lors des premiers ateliers d'urbanisme du projet, les habitants et les associations font des propositions sociales directement liées à des enjeux environnementaux comme résoudre « *les problèmes d'humidité, d'inondations, des charges pour se chauffer aberrante* », créer des jardins pédagogiques pour les enfants et maintenir d'une certaine façon le terrain d'aventure<sup>68</sup> présent sur le site. Certaines sont reprises dans les objectifs associés au projet.

### **Figure 8 : Le terrain d'aventure des Petits Pierrots au cœur de l'îlot Fréquel-Fontarabie**



Source : URL : <http://lespetitspierrots.blogspot.fr/>

>> *Les grands objectifs fixés pour le projet sont :*

- résorber l'habitat insalubre de l'îlot ;

---

<sup>65</sup> URL : <http://ateliers-villes.pagesperso-orange.fr/index.html>

« Les Ateliers Villes sont donc des lieux d'explications et d'interprétation de la ville, les thèmes principaux étant axés sur la découverte de l'urbanisme contemporain, l'actualité architecturale et urbaine en cours de mutation. L'équipe de spécialistes pédagogues architectes, urbanistes intervient dans les quartiers, auprès des habitants Civisme / citoyen La ville étant l'école de la société, ces acquisitions de connaissances ont donc également un rôle à jouer au niveau de l'approche civique et citoyenne des habitants de tous les âges. »

<sup>66</sup> où s'est aujourd'hui insérer l'équipement du gymnase des Vignoles de la rue des Haies accueillant un jardin partagé et d'insertion sociale sur son toit URL : [http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?document\\_id=17322&portlet\\_id=2644](http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?document_id=17322&portlet_id=2644)

<sup>67</sup> Animé par l'association Les Petits Pierrots, URL : <http://lespetitspierrots.blogspot.fr/>

<sup>68</sup> *Ibid.*

« *Les terrains d'aventure proviennent d'un concept d'un urbaniste danois d'après la guerre, c'est d'abord une alternative au square et aux jardins qui sont des espaces réalisés par les adultes pour les enfants. Il permet aux enfants de construire avec les adultes leur propre espace.* » Il est intéressant de noter que le concept a été repris dans la programmation des espaces verts proposée par EELV lors des élections de 2014.

- réaliser des logements sociaux aux normes de confort moderne par la réhabilitation des bâtiments ou des constructions neuves ;
- respecter l'échelle de l'îlot et son tissu de faubourg ;
- créer de nouveaux équipements publics ;
- créer des espaces verts et publics de qualité.

## **2.4 2002 – 2009 : Une inscription du projet dans de nouvelles ambitions nationales et locales en matière de développement durable**

Depuis les accords de Rio de 1992 et la ratification par la France de la Convention d'Aarhus, en 2002, les enjeux de développement durable sont plus explicitement intégrés aux règlements d'urbanisme<sup>69</sup>. En juin 2004, la Ville de Paris et la SIEMP signent la « *Charte pour une démarche de développement durable dans la production de logement social* »<sup>70</sup> intégrant des principes de participation citoyenne. Le maître d'ouvrage du lotissement fait alors appel aux compétences d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisée sur le développement durable. À partir de 2009, les principes de la loi Grenelle II se diffusent dans le code de l'Environnement et dans le code de l'Urbanisme. La Ville de Paris lance son Plan Climat<sup>71</sup> pour la rénovation thermique des bâtiments dont l'opération Fréquel-Fontarabie devient l'un des projets pilotes. La maîtrise d'ouvrage souhaite se rapprocher des normes appliquées dans le programme de logements des projets Salvatiera à Rennes, de BedZed à Londres et du quartier Vauban à Fribourg. On parle alors « *de maîtriser les impacts du projet sur l'environnement, de réduire les charges et les coûts de fonctionnement des bâtiments et de garantir un environnement sain et confortable dans les logements* »<sup>72</sup>. Les architectes sélectionnés devront concevoir et réaliser des bâtiments à très faible consommation d'énergie, particulièrement au niveau du chauffage limitée à une consommation maximum de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les constructions neuves<sup>73</sup>, voire de 15 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les *bâtiments « passifs »*. Le bâtiment du premier concours d'architecture se doit d'être exemplaire et avec un mode de conception d'habitat passif.

---

<sup>69</sup> En 2004, la charte de l'Environnement est intégrée au préambule de la constitution française en reprenant les termes de la Convention d'Aarhus concernant la participation des citoyens à l'élaboration des décisions qui concernent leur cadre de vie.

<sup>70</sup> L'un des trois « *pilliers de la démarche de développement durable* » initiée par la SIEMP comprend « *l'équité sociale* » et l'un des objectifs fondamentaux désigne « *l'inscription du projet dans une démarche de solidarité sociale et citoyenne* » qui engage la SIEMP à « *accorder une large place à la concertation à tous les niveaux du projet et de son cycle de vie* » avec « *les élus, les acteurs publics, les associations, les riverains et les habitants* ».

<sup>71</sup> Le Plan Climat prévoit une « *information des locataires* » du logement social sur les économies d'énergie une « *communication et sensibilisation* » des parisiens sur le changement climatique et les enjeux énergétiques liés.

<sup>72</sup> Dossier de candidature du projet Fréquel-Fontarabie pour l'Appel à projet ÉcoQuartier MEDDTL, Direction de l'Urbanisme, 2009.

<sup>73</sup> 80 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les réhabilitations.

## Figure 9 : Logements *Passiv Haus* / Pascal Gontier



Source : DU, « Dossier de candidature du projet Fréquel-Fontarabie pour l'Appel à projet ÉcoQuartier MEDDTL », 2009.

En 2009, le projet Fréquel-Fontarabie est récompensé à l'Appel à projet ÉcoQuartier 2009 du MEDDTL dans la catégorie « sobriété énergétique ».

>> *Les objectifs environnementaux du projet sont :*

- maîtriser les impacts du projet sur l'environnement ;
- garantir un environnement sain et confortable dans les logements ;
- réduire les charges de consommation d'énergie.

### **3. Un système d'acteurs marqué par la perspective de réaliser un projet urbain durable et participatif**

#### **3.1 Des associations et des habitants inclus dès l'amont du projet**

**La maîtrise d'ouvrage** du projet de lotissement Fréquel-Fontarabie est partenariale. Elle implique à la fois la mairie de XXe arrondissement, au travers de son adjointe à l'urbanisme, Fabienne Giboudeaux et la mairie de Paris qui reste le principal décisionnaire compte tenu du statut juridique de la métropole. Par ailleurs, la trajectoire de Fabienne Giboudeaux qui évolue de la mairie d'arrondissement à la direction de la société d'aménagement, en restant adjointe à l'urbanisme, lui a permis d'appuyer les ambitions participatives et environnementales du projet (cf. encadré 5). Sont alors impliqués aussi bien les élus que les services techniques, notamment la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris, au sein de laquelle un chef de projet travaille spécifiquement sur cette opération. À partir de mars 2002, la SIEMP devient aménageur du secteur Fréquel-Fontarabie pour une mission d'éradication de l'habitat insalubre confiée par la Ville de Paris. L'OPH-Paris Habitat, après avoir tenu le rôle d'aménageur du secteur pendant une courte période, notamment pendant la sélection de l'architecte-coordonateur et les ateliers d'urbanisme,

assure la maîtrise d'ouvrage d'une partie seulement du programme dans la nouvelle configuration administrative du projet de lotissement. La Ville de Paris prend en charge la réalisation des équipements publics de l'îlot (la crèche) et notamment, le jardin public conçu en interne par un paysagiste issu du service de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE).

## Encadré 5

### FOCUS sur la trajectoire de Fabienne Giboudeaux au travers du projet Fréquel-Fontarabie

Impliquée depuis 1998 dans la vie politique du quartier en tant qu'habitante, notamment au travers des associations de parents d'élèves, Fabienne Giboudeaux a animé le conseil de quartier des Amandiers (Belleville, XXe arrondissement de Paris) en tant que militante écologiste, mobilisée en particulier sur l'arrêt d'un chantier d'immeuble pour en faire un « *espace de respiration* »<sup>74</sup>. Suite au basculement électoral à gauche de la Ville de Paris en mars 2001, auquel le parti des « *Verts* » dont elle est issue a contribué, elle obtient le poste d'adjointe à l'urbanisme à la mairie du XXe, peu de temps avant la mise en place du projet et des ateliers participatifs. Entre 2006 et 2008, elle se voit confier la présidence de la SIEMP alors que les ambitions environnementales du projet Fréquel-Fontarabie sont définies. En avril 2008, elle devient adjointe à la Mairie de Paris, en charge des Espaces Verts et de la Biodiversité, pour enfin passer adjointe chargée de mission « *Ville Intelligente* », lors de l'élection d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris, en 2014.

La trajectoire et les convictions de cette élue ont permis de soutenir et mettre en place le processus participatif et les objectifs de développement durable sur le projet Fréquel-Fontarabie.

*« Je suis arrivée avec un profil un peu particulier, à la fois politique mais aussi acteur d'une petite 'lutte urbaine' qui a eu lieu dans le quartier. Je suis passée du statut d'habitante active à élue, ce qui m'a facilité les choses pour mettre en place un travail de participation qui n'était pas lié uniquement au projet mais qui était lié à la façon de travailler, à une façon de faire. »<sup>75</sup>*

**Les concepteurs** sont aussi divers. À partir de mai 2003, une équipe est missionnée pour assurer la maîtrise d'œuvre urbaine. Eva Samuel (agence Eva Samuel Architectes & Associés) devient architecte-coordinatrice de l'ensemble du projet et co-animatrice des ateliers d'urbanisme pendant toute la durée du dispositif participatif puis des études qui en découlent. Un architecte collaborateur, Roland Pellerin, l'assiste pour cette mission et co-anime un atelier au moment des échanges avec les habitants, il finit par intégrer, en 2006, la SIEMP dans le pôle aménagement et construction. Eva Samuel propose, au moment de la consultation pour un architecte-coordonnateur-animateur du projet, de faire équipe avec l'agence de communication Aire Publique pour mettre en place une méthode participative sur le projet. La mission de coordination s'est déroulée jusqu'au chantier des bâtiments de logements, d'équipements et des espaces

---

<sup>74</sup> GIBOUDEAUX (Fabienne), *Participation et Paysage dans une politique d'écologie urbaine : Stratégie d'une élue parisienne*, mémoire du dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience en vue de l'obtention partielle ou totale du diplôme Master Villes Durables UPEM/UPEC, 2014.

<sup>75</sup> Propos de Fabienne Giboudeaux recueillis dans Eva Samuel Architecte & Associés, *Chercher transmettre construire / récits et réalisations*, Éditions Archibooks, Paris, 2012, p. 64

publics<sup>76</sup>. En ce qui concerne les réalisations architecturales, chaque maître d'ouvrage a dû prendre un maître d'œuvre différent par lot, comme précisé dans le Cahier des Prescriptions Architecturales et Urbaines du projet. Cette recommandation a été suivie par la SIEMP et non par l'OPH-Paris Habitat qui a pris un seul maître d'œuvre (LAN Architecture) pour les trois lots dont elle avait la charge. La première opération de logements du secteur qui avait pour enjeu « *d'impulser le renouvellement de l'image du quartier* »<sup>77</sup> en 2006, est édifée par Pascal Gontier, l'un des architectes mandatés par la SIEMP.

Un autre bâtiment est remarqué en remportant une mention au prix national d'architecture de l'Équerre d'Argent 2013, avec la construction de 20 logements « *low-tech* » par l'agence Armand Nouvet Architecture. L'architecte Sonia Cortesse, missionnée pour la réhabilitation d'un bâtiment de logements, abandonne le projet estimant les contraintes financières trop fortes par rapport trop aux ambitions environnementales annoncées. La mission est récupérée par Marc Benard et Dominique Desmet de l'agence Équateur Architecture.

La Ville de Paris et la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE), en charge de la réalisation de la crèche, confie sa conception à l'agence Avenier-Cornejo. Enfin, la place, la voirie et les trois passages sont confiés à Guillaume Lomp de l'agence Exit Paysagiste.

La SIEMP fait appel à un **Assistant à Maîtrise d'Ouvrage**, le bureau d'étude Terre Eco spécialisé en Haute Qualité Environnementale et développement durable, avec des compétences spécifiques en matière de gestion d'énergie, à partir de 2007, dans l'optique de faire de l'opération un projet exemplaire pour la rédaction d'un cahier des charges Développement Durable et la mise en place d'une démarche écologique globale sur le secteur. Le bureau d'études a effectué un diagnostic environnemental et s'est concerté avec l'architecte-coordinatrice pour mener à bien ces missions. Présent au moment de chaque jury de concours, il a mis en place des ateliers de suivi de la conception réunissant les différents maîtres d'œuvre autour des détails techniques de leurs bâtiments pour y maintenir les ambitions environnementales de leurs projets. Le bureau assiste et conseille la SIEMP jusqu'à la fin des derniers chantiers du secteur mais le bilan des opérations et l'évaluation de leur niveau de performances prévus dans le contrat<sup>78</sup> ne semblent pas avoir été accomplis. En effet, une évaluation des performances énergétiques à effectuer trois ans après la construction des bâtiments avait été proposée dans la note d'intention du bureau d'étude et repris dans leur contrat, mais il ne semble pas qu'il y ait eu d'avenant afin de poursuivre cette mission.

---

<sup>76</sup> Les espaces verts semblent avoir été exclus de la mission de l'architecte coordinatrice, mais nous y reviendrons plus tard dans la monographie.

<sup>77</sup> « Concours lot n°5/secteur Fréquel-Fontarabie : Analyse urbaine et architecturale des projets », Eva Samuel architectes & associés, le 2 août 2006.

<sup>78</sup> Acte d'engagement entre la SIEMP et la société Terre Eco pour une « *mission d'assistance pour la mise en place d'une démarche environnementale sur le bâti et son environnement du secteur d'aménagement Fréquel-Fontarabie dans le XXe arrondissement* », fait à Paris le 19 juillet 2006.



Du côté des acteurs de **la société civile**<sup>79</sup> impliqués dans le processus de projet, sont présents, d'une part, des représentants des associations actives sur le quartier comme « Idée Réunion », créée dans les années 1990 sur des questions liées aux problèmes de relogement sur le quartier et l'association des « Petits Pierrots » qui, depuis une vingtaine d'années, organise dans les friches urbaines du quartier « *des terrains d'aventure* », proposant aux jeunes et aux enfants la construction de jeux d'extérieurs. On retrouve d'autre part, des représentants du Conseil de quartier Réunion-Père Lachaise, formé depuis 1995, qui ont pris une place importante dans le projet de par leur implication dans le processus de « *concertation* » du PLU de Paris. Parmi ceux-ci, on peut noter la présence d'un acteur du milieu associatif local, d'un riverain et militant écologiste devenu chargé de mission développement durable de la mairie du XXe et d'une habitante, représentante des « *Verts* » et conseillère de quartier Florence Demassol<sup>80</sup> devenue à partir de 2008 adjointe à la mairie du XXe (cf. encadré 6). L'implication de cette dernière dans les différents échanges sur le projet comme les ateliers participatifs, les jurys de concours ou les réunions publiques en tant que représentante des conseils de quartier et sa position d'adjointe chargée des espaces verts, et plus généralement des questions environnementales et participatives a beaucoup pesé sur les ambitions successives du projet (voir encadré n°6). Se sont également manifestés dans les différents lieux d'échange publics les copropriétaires du 29b rue des Orteaux qui se trouvent encerclés par l'emprise du projet. Ils sont aux prises avec deux maîtrises d'ouvrage différentes venant s'adosser à leur bâtiment, ainsi qu'avec des habitants et des artistes occupant des logements concernés directement par le projet de réhabilitation. Par ailleurs, des personnes ont été sollicitées à titre individuel à l'occasion de ces ateliers d'urbanisme par l'agence de communication Aire Publique, dont les noms n'ont pas été précisés.

---

<sup>79</sup> Il s'agit là d'une tentative de reconstitution du public des ateliers. Aucun listing précis ne paraît avoir été établi des personnes issues de la société civile présentes dans les ateliers, mais il semble y avoir eu des représentants des associations (Idée Réunion et les Petits Pierrots), des associations de locataires, du conseil de quartier Réunion (le co-président), une institutrice de l'école maternelle voisine, des artistes habitants sur les parcelles impactées par le projet (lot n°1 : 19 rue des Orteaux et lot n°4b : immeuble des artistes « *Benichetti* » 45 rue des Orteaux) et certains habitants riverains du projet impactés fortement par le projet (29 rue des Orteaux). Dans les comptes-rendus des groupes de travail et de la réunion publique, établis par l'agence Aire Publique, les noms ou les types d'intervenants ne sont jamais cités. Les représentants de la société civile sont traduits en terme de « *participants* », « *habitants* », « *personnes* », éventuellement, les représentants des conseils de quartier et des associations sont nommés dans les dernières réunions, seuls les représentants institutionnels sont distingués par les animateurs.

<sup>80</sup> Entretien avec Florence Demassol, 1ère adjointe à la Maire du XXe chargée de la démocratie locale, du budget participatif, des espaces verts, de la nature, de la préservation et de la biodiversité, le 4.09.2014.

## Encadré 6

### FOCUS sur la trajectoire de Florence Demassol au travers du projet Fréquel-Fontarabie

Florence Demassol, habitante du XXe arrondissement, intègre le conseil de quartier Réunion-Père Lachaise en tant que représentante des « Verts » puis devient co-présidente du conseil. Elle a participé aux discussions sur l'emplacement du gymnase de la ZAC Vignoles-Est, au travers notamment de son engagement de parent d'élève au collège Henry Matisse. Sur le projet Fréquel-Fontarabie, la conseillère a eu occasion de participer à l'ensemble des jurys de concours d'architecture, avec une voix délibérative, entre 2005 et 2009. En 2008, elle est adjointe à la maire du XXe, en charge des espaces verts, de la démocratie locale, des budgets participatifs, de la nature et de la biodiversité après avoir été adjointe des espaces verts, du développement durable, de l'environnement, du plan climat et de l'eau. Depuis 2014, elle s'occupe d'une thématique environnementale de la démocratie locale du XXe arrondissement.

**Tableau 2 : Système d'acteurs du projet**

Maîtrise d'ouvrage partenariale	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'oeuvre	Habitants-Citoyens	Médias
<p><b>SIEMP</b> Convention Publique d'Aménagement sur l'éradication de l'habitat insalubre (2002)</p> <p><b>SIEMP</b> bailleur social</p> <p><b>Paris Habitat-OPH</b> bailleur social</p> <p><b>Mairie de Paris</b> maire direction de l'urbanisme services techniques (DEVE, DVD, DFPE)</p> <p><b>Mairie du XXe</b> maire adjointe à l'urbanisme adjointe chargée de la démocratie locale, du budget participatif, des espaces verts, de la nature, de la préservation et de la biodiversité</p>	<p><b>Aire Publique</b> agence de communication</p> <p><b>Terre Eco</b> bureau d'étude technique (BET) spécialisé en Haute Qualité</p>	<p><b>Eva Samuel</b> architecte coordonnateur (concepteur du projet d'aménagement du secteur)</p> <p><b>Exit Paysagiste</b> (espaces publics)</p> <p><b>Armand Nouvet / BNR Architectes</b> (logements sociaux neufs)</p> <p><b>Bob 361</b> (logements sociaux neufs et en réhabilitation)</p> <p><b>LAN Architecture</b> (logements sociaux neufs)</p> <p><b>Pascal Gontier</b> (logements sociaux neufs)</p> <p><b>SoniaCortesse/Equateur Architectes</b> (logements sociaux en réhabilitation)</p> <p><b>Truelle Architecture</b> (logements sociaux en réhabilitation)</p> <p><b>Avenier Cornejo</b> (crèche)</p>	<p><b>Conseil de quartier Réunion- Père Lachaise</b> Commission urbanisme Commission espaces publics</p> <p><b>Association Idée Réunion</b></p> <p><b>Association Les Petits Pierrots</b></p> <p><b>Association C'est Pointé</b></p> <p><b>copropriétaires</b> du «bâtiment des artistes»</p> <p><b>Habitants non organisés</b></p>	<p><b>Presse écrite locale et nationale</b></p> <p><b>Documentaire</b> Association Handy et Manchu</p>

Source : Jennifer Leonet

## 3.2 Dispositifs mis en place pour le pilotage et le suivi du projet

- **Le comité de pilotage et le comité de suivi technique (2003)**

Une gouvernance globale a été mise en place sur le projet. Elle est assurée par un comité de pilotage et un comité de suivi technique fixés par la ville de Paris (Direction de l'Urbanisme) et la SIEMP, en qualité d'aménageur et de constructeur. Le comité technique regroupe les divers services techniques de la ville de Paris pour les équipements et les espaces publics, la mairie du XXe arrondissement, l'OPH-Paris Habitat en qualité de constructeur, l'architecte-coordonnatrice, l'assistant à maîtrise d'ouvrage Développement durable, ainsi que les différentes équipes de maîtrise d'œuvre. Pour le comité de pilotage, les intervenants n'ont pas été précisés.

- **Le Cahier des Prescriptions Architecturales et Urbaines de l'architecte-coordinatrice du projet (janvier 2007) et le Cahier des Prescriptions des Espaces Libres (décembre 2006)**

En 2002, la SIEMP, par Convention publique d'aménagement sur l'insalubrité, est identifiée comme aménageur de Fréquel-Fontarabie. L'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC/OPH-Paris Habitat) était déjà propriétaire d'un certain nombre de lots du secteur qu'elle avait acheté. À ce moment-là, la SIEMP et la mairie du XXe décident de désigner un architecte-coordonnateur, pour ne pas être tributaires d'un seul opérateur (privé ou public) imposant un seul architecte sur tout l'îlot ce qui s'est passé avec l'OPAC sur la ZAC de Vignoles-Est et de Planchat-Vignoles. Pour Fréquel-Fontarabie, chaque opérateur doit nommer un architecte pour chacun de ses lots et suivre les prescriptions de l'architecte-coordonnateur qui s'y appliquent, en respectant une vision globale du projet. La SIEMP, constructeur de cinq lots, suivra cette consigne en déléguant ses services à cinq équipes de maîtrise d'œuvre différentes. L'OPH-Paris Habitat mandatera quant à elle, un seul architecte pour les quatre lots dont elle est responsable.

- **Le système de management environnemental sur le bâti et l'environnement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé en développement durable (juillet 2006)**

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Terre Eco doit réaliser un diagnostic environnemental sur l'environnement du site et du bâtiment existant ainsi qu'un cahier des charges environnemental à partir duquel les projets de concours seront analysés. Après avoir déterminé une « charte d'objectifs HQE » pour chaque opération (logements neufs ou réhabilités, équipements, espaces libres publics ou privés du secteur), l'AMO est en charge de la mise en place des réunions de suivi des études de conception pour chaque opérateur. Chaque maître d'œuvre est censé participer à ces réunions de validation et d'actions correctives sur leur projet jusqu'à la phase de chantier, avec les bureaux d'études associés.

#### **4. L'ingénierie du dispositif participatif**

Le dispositif participatif mis en place sur le projet Fréquel-Fontarabie et les orientations urbaines qui en découlent, résultent d'un processus en trois phases convergentes d'implication progressive des conseils de quartier, des associations et des habitants qui sont aussi mobilisés sur les questions urbaines et sociales du quartier de la Réunion.

## Les temps forts du processus participatif

<p style="text-align: center;"><b>« Concertation » des associations sur le secteur de la Réunion : Planchat-Vignoles et Fréquel-Fontarabie</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>« Concertation » des conseils de quartier pour la révision du PLU</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Implication des habitants dans le projet Fréquel-Fontarabie</b></p>
<p>- <b>1998</b> : début de la « concertation » sur les études menées sur les ZAC de l'Est parisien et des « réunions de concertation » sur le quartier Réunion organisée par la DAUC et la mairie du XXème.</p> <p>- <b>20 octobre 1999</b> : « arrêté de concertation spécifique » lié à la ZAC de la Réunion.</p> <p>- <b>7 juin 2000</b> : « réunion de concertation » sur le quartier Réunion organisée par la DAUC et la mairie du XXème : 1<sup>ère</sup> réflexions sur le secteur Fréquel-Fontarabie.</p> <p>- <b>19 février 2001</b> : « réunion de concertation » sur le quartier Réunion organisée par la DAUC et la mairie du XXème (secteur Fréquel-Fontarabie, Vignoles-Est, Planchat-Vignoles et ZAC de la Réunion).</p> <p>- <b>juin 2003</b> : concours de maîtrise d'œuvre pour l'îlot Planchat-Vignoles.</p>	<p>- <b>janvier-mars 2002</b> : « réunions de concertation » dans les mairies d'arrondissement sur le diagnostic du PLU avec les conseils de quartier, les associations et les habitants.</p> <p>- <b>mars 2003</b> : Cahier de propositions pour le PLU rédigé par la commission urbanisme du conseil de quartier Réunion-Père Lachaise.</p> <p>- <b>juin 2003</b> : les états généraux du PLU destinés aux conseils de quartier et aux associatifs.</p>	<p>- <b>9 juillet 2003</b> : « 1<sup>er</sup> atelier urbain participatif : Expression des souhaits des habitants »</p> <p>- <b>9 septembre 2003</b> : « 2<sup>ème</sup> atelier urbain participatif : Présentation des différents scénarios possibles »</p> <p>- <b>28 septembre 2003</b> : visite du quartier Fréquel-Fontarabie organisée par, et, à l'initiative du conseil de quartier Réunion-Père Lachaise.</p> <p>- <b>30 septembre 2003</b> : « réunion publique » de « clôture » (« présentation et débat autour d'un "début" de projet »)<sup>81</sup>.</p>

<sup>81</sup> Aire Publique, « cahier de la concertation : Réaménagement concerté de l'îlot Fréquel-Fontarabie », juin 2003-janvier 2004.

	<p>- <b>octobre 2003</b> : deadline prévue pour la concertation de Fréquel-Fontarabie pour entrer dans le cadre de la révision du PLU de Paris.</p> <p>- <b>mai-juin 2004</b> : fin de révision du PLU prévue initialement, ouverture tardive de la consultation à l'ensemble des parisiens.</p> <p>- <b>janvier 2005</b> : arrêt d'un document provisoire (règlement du PLU) soumis à l'enquête publique.</p> <p>- <b>juin 2006</b> : adoption du PLU.</p>	<p>- <b>novembre à décembre 2004</b> : exposition publique dans la mairie d'arrondissement.</p> <p>- <b>8 décembre 2004</b> : réunion publique d'information dans un collège du quartier Réunion.</p> <p>- <b>2006</b> : Délibération au Conseil de Paris approuvant le bilan de la concertation et donnant un avis favorable au projet d'aménagement.</p> <p>- <b>avril-octobre 2006</b> : participation de la représentante du conseil de quartier Réunion au 1<sup>er</sup> jury de concours d'architecture (lot n°5).</p> <p>- <b>janvier 2007</b> : enquête publique pour la Déclaration d'Utilité Publique relative à l'aménagement du secteur « Orteaux-Fréquel-Fontarabie ».</p> <p>- <b>avril-octobre 2007</b> : participation de la représentante du conseil de quartier Réunion au jury de concours d'architecture.</p> <p>- <b>septembre 2007-février 2008</b> : participation de la représentante du conseil de quartier Réunion au jury de concours d'architecture (lot crèche).</p> <p>- <b>5 mars 2009</b> : réunion publique sur l'état d'avancement des opérations de l'écoquartier Fréquel-Fontarabie (logements, crèche, jardin, espace public).</p> <p>- <b>24 octobre 2013</b> : réunion publique sur l'état d'avancement des opérations de l'écoquartier Fréquel-Fontarabie (logements, crèche, jardin, espace public).</p>
--	---	--

## 4.1 Les premiers échanges avec les associations sur le secteur de la Réunion : Planchat-Vignoles et Fréquel-Fontarabie : 1998-2003

Le secteur Fréquel-Fontarabie fait partie du processus global de « concertation » du quartier de la Réunion<sup>82</sup>, depuis l'arrêté spécifique du 20 octobre 1999<sup>83</sup>. Le début des réflexions sur ce secteur date de la décision de la mairie centrale de concerter les parisiens sur les permis de construire liés aux différentes ZAC en cours d'élaboration sur Paris et notamment dans le quartier de la Réunion avec les ZAC de Planchat-Vignoles et Vignoles-Est réalisées par l'OPH-Paris Habitat.

### **Dispositifs mobilisés :**

- « réunions de concertation » organisées par la Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction (DAUC) en séance plénière avec les élus, les associations et riverains<sup>84</sup>, les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre urbains et les services municipaux (1998-2003) sur les projets soumis à permis de construire.

- participation des associations du quartier aux jurys de concours de l'îlot Planchat-Vignoles sans voix délibérative (juin 2003).

Suite à la demande du nouveau maire de Paris Jean Tibéri<sup>85</sup> pour un « urbanisme à visage humain », des études ont été engagées, à partir de 1998, sur le secteur de la Réunion, pour favoriser « un urbanisme respectueux de ses habitants, de son histoire et de sa géographie »<sup>86</sup>. Des réunions de travail en comité restreint avec l'Agence Parisienne d'Urbanisme (APUR) et la DAUC<sup>87</sup> et des « réunions de concertation » en séance plénière sont organisées entre 1998 et 2003 afin de « prendre des décisions utiles au bon déroulement du processus d'aménagement et de faire des points d'avancement des études »<sup>88</sup>.

Fabienne Giboudeaux explique la situation en ces termes : « Dès 2001 à 2003, il y a eu au préalable tout un travail avec les habitants. Ce ne sont pas n'importe quels habitants, ce sont des habitants impliqués, des

---

<sup>82</sup> Avant cette décision par délibération du Conseil de Paris le 13 avril 1993, le secteur Fréquel-Fontarabie-Orteaux devait devenir une Zone d'Aménagement Concerté soumis aux modalités de concertation de l'article L.300.2 du Code de l'Urbanisme.

<sup>83</sup> Conformément aux dispositions de l'article 4 de la Loi d'Orientation sur la Ville du 13 juillet 1991 concernant les procédures de concertation préalable sur les projets.

<sup>84</sup> Association « Charonne Côté Cour », « Idée Réunion », « les Petits Pierrots », le conseil syndical de la copropriété Orteaux-Vignoles et le conseil syndical de la copropriété du 30-32 rue des haies.

<sup>85</sup> Entre 1989 et 1995, Jean Tibéri a été adjoint au maire de Paris chargé du logement sous la mandature de Jacques Chirac du parti RPR.

<sup>86</sup> Compte-rendu Concertation « Quartier Réunion : Secteur Fréquel-Fontarabie, Vignoles-Est, Planchat-Vignoles, ZAC de la Réunion », Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction/Mairie de Paris, 19 février 2001.

<sup>87</sup> Atelier Parisien d'Urbanisme/Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction.

<sup>88</sup> Compte-rendu Concertation « Quartier Réunion : Secteur Fréquel-Fontarabie, Vignoles-Est, Planchat-Vignoles, ZAC de la Réunion », Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction/mairie de Paris, 19 février 2001.

*habitants qui participaient au conseil de quartier, aux associations, à la politique urbaine du XXe arrondissement. Ça s'est fait avec les permis de construire importants. Avant que l'arrondissement donne son avis, on avait un moment d'échange, un petit groupe de travail avec les habitants, les services de la ville, le maître d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, la ville ou le privé, pour discuter s'il y a un problème, s'il y avait des choses que l'on pouvait améliorer sur le permis. Le maire tenait compte de l'avis de ce groupe de travail sur les permis, qui était généralement suivie par la ville. »<sup>89</sup>*

Pour l'opération Planchat-Vignoles, les associations en ont été informées au travers des « réunions de concertation » organisées avec l'APUR et la DAUC qui étaient responsables de dessiner le plan d'occupation des sols prévu avant la zone d'Aménagement Concertée. Les associations semblent avoir pu, à cette occasion, défendre les résidents du site pour qu'ils soient pris en compte dans le processus de relogement plus tard<sup>90</sup>. L'OPAC (ancien OPH-Paris Habitat), suivant les consignes que la Ville de Paris avait faites sur la « concertation », décide de travailler « en amont » du dépôt permis de construire avec les associations et les riverains du site pour la conception de l'îlot Planchat-Vignoles. Après avoir permis aux associations de consulter tous les dossiers, les enquêtes publiques et les propositions, liés au projet Planchat-Vignoles, l'OPAC les invite également à participer aux réunions techniques et au jury de concours de la ZAC Planchat-Vignoles en juin 2003.

Suzanne Cox, présidente de l'association Idée Réunion évoque sa rencontre avec l'architecte de l'îlot Planchat-Vignoles : « Édouard François a alors eu le message que l'association allait le faire chier suite au jury, il n'était pas reçu au concours s'il ne changeait pas. Ma demande a été retenue, il était accepté au concours s'il mettait les escaliers des deux côtés, c'était marqué noir sur blanc dans les remarques du jury. **Il avait notre numéro de téléphone, nous sommes allés le voir chez lui. Les rencontres avec l'architecte se faisaient de manière informelle, ça rallait.** Certaines fenêtres et revêtements ont été changés, les maisons blanches ne nous plaisaient pas, je pense que c'est pour ça qu'il a mis de la vigne vierge dessus. »<sup>91</sup>

Les réflexions concernant l'aménagement du secteur Fréquel-Fontarabie ont débuté en juin 2000, en interne par l'APUR/DAUC qui en exprime les premiers enjeux et objectifs d'aménagement et les premières propositions d'aménagement sous forme de plan masse. On parle alors « d'affirmer la notion d'îlot » par rapport aux voies, « de pérenniser la petite échelle du passage Fréquel » et d'un « travail sur la profondeur de l'îlot depuis la rue Fontarabie », de programmer des logements, différents équipements pour la petite enfance et le relogement définitif du terrain d'aventure de l'association « les petits Pierrots » sur le site<sup>92</sup>. L'APUR/DAUC dresse ici les grandes lignes relatives à la forme urbaine de l'îlot et du programme qui se retrouveront tout au long du processus de conception du projet, on ne parle encore, à ce moment-là, ni d'espaces verts, ni d'espaces publics, mais de « développer les intériorités » de l'îlot.

---

<sup>89</sup> Entretien avec Fabienne Giboudeaux.

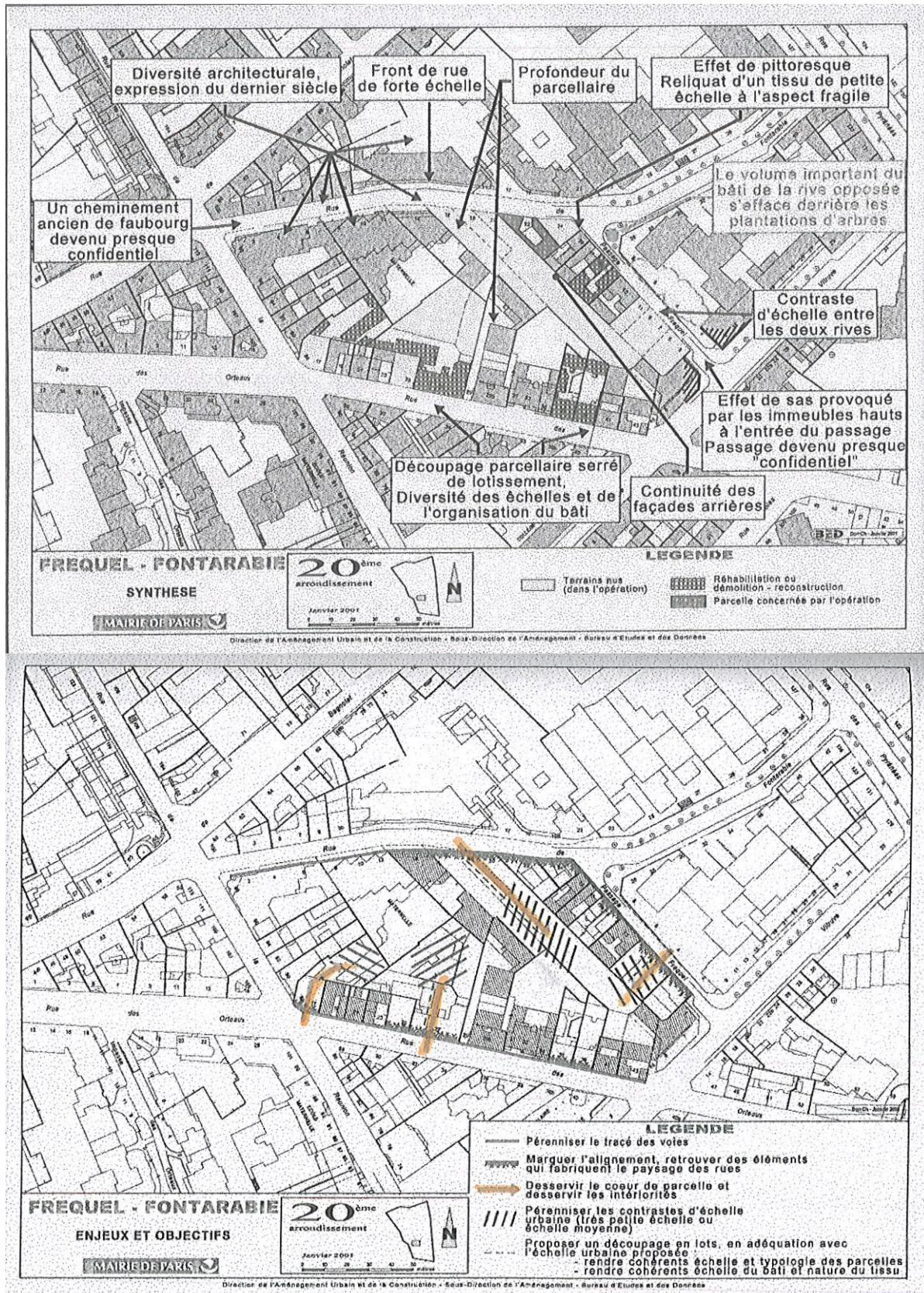
<sup>90</sup> Entretien avec Suzanne Cox, présidente de l'association Idée Réunion, le 3.10.2014.

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> Dossier APUR/DAUC, « secteur Fréquel-Fontarabie (XXe arrondissement) », 16 novembre 2000.



**Figure 10 : Plans de synthèse des enjeux et objectifs du secteur  
Fréquel-Fontarabie**



Source : Plan réalisé par les services de la DAUC/mairie de Paris, Compte-rendu Concertation « Quartier réunion : Secteurs Fréquel-Fontarabie, Vignoles-Est, Planchat-Vignoles, ZAC de la Réunion », 19 février 2001.

Lors de la présentation des enjeux du nouveau secteur d'aménagement, en « *réunion de concertation* » plénière, devant les associations et les riverains, la représentante de l'une des associations fait remarquer que l'immeuble de logements d'artistes (29b rue des Orteaux) est sorti du périmètre d'intervention depuis le début des études alors que le bâtiment est menacé et mérite d'être inclus dans le projet. Elle suggère également la création d'une « *Maison de quartier* » sur le secteur auquel il n'a jamais été donné suite.

## **4.2 La « concertation » avec les conseils de quartier pour la révision du PLU : 2002-2006**

La loi Solidarité renouvellement Urbain (SRU), votée en 2000, impose la « *concertation* » en amont de l'élaboration des PLU. En 2002, la loi Vaillant, relative à la Démocratie de proximité, généralise la création des conseils de quartier pour les communes de plus de 80000 habitants. Le XXe arrondissement est l'un des premiers arrondissements parisiens à avoir instauré de manière informelle et non institutionnelle des conseils de quartier, dès 1995, avant qu'ils ne soient rendus obligatoires. Ces structures participatives ont été grandement sollicitées pour la révision du PLU entre 2002 et 2006. Il s'agit de l'une des premières expériences significatives de démocratisation du processus décisionnel mené dans la capitale. Ces instances ont été chargées d'amender des propositions ou de soumettre des solutions, pendant toutes les phases de la révision du PLU, du diagnostic au règlement, concernant notamment le cadre de vie de leur quartier et le patrimoine<sup>93</sup>.

Des événements tels que les états généraux du PLU et des formations destinées aux participants des conseils de quartier ont été dispensés en 2003, afin de confronter les points de vue des différents conseils de quartier et de faire, selon les élus et les services, « *de la pédagogie* » visant à doter les participants d'une vision plus globale sur les questions urbaines et de participation. À l'occasion de ces états généraux, ont été notamment mis en place des « *forums* » réunissant élus, experts, universitaires, conseils de quartier et associatifs autour de thèmes tels que « *la qualité de vie au quotidien* » ou « *le logement et l'habitat* ».

La commission « *urbanisme PLU* » du conseil de quartier Réunion-Père-Lachaise, en mars 2003, a rédigé un cahier de propositions pour le Plan Local d'Urbanisme pour le quartier Réunion-Père-Lachaise<sup>94</sup>. Ce document se compose en plusieurs parties « *les grandes orientations, les grands secteurs de développement,*

---

<sup>93</sup> BUSQUET (Grégory), CARRIOU (Claire) et FLAMAND (Amélie), *La Démocratie participative et la révision du Plan local d'urbanisme à Paris*, Rapport provisoire de la recherche « *Démocratie participative en Europe : vers une démocratie technique ?* », PICRI-IDF, ADELS, UMR CNRS 7145 LOUEST, CSU UMR CNRS 7112, 2007. URL : [http://www.adels.org/formations\\_etudes/TextesPicri/RapportPLU.pdf](http://www.adels.org/formations_etudes/TextesPicri/RapportPLU.pdf)

<sup>94</sup> Des suggestions formulées par les habitants lors d'une réunion sur le budget participatif du XXe arrondissement y ont notamment été intégrées. En effet, en 2002, la municipalité a lancé un processus annuel de remontée des propositions des conseils de quartier, appelé « *budget participatif* ». NEZ (Héloïse) *Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue*, sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8/Universidad Autónoma de Barcelona, 2010.

le détail des propositions par thème, les suggestions rue par rue et les propositions de voirie ». La commission<sup>95</sup> tient à préciser que leurs propositions s'inscrivent « dans une vision globale du quartier et une urbanisation humaine, harmonieuse et équilibrée contrairement aux projets des précédentes années où chaque îlot était traité d'une façon spécifique et isolé sans tenir compte de l'environnement, des besoins et des personnes qui y vivaient »<sup>96</sup>.

L'îlot Fréquel-Fontarabie représente pour la commission, l'un des pôles d'aménagement pour mettre en place des « lieux pour les jeunes ». Elle soutient la création d'un équipement pour les activités des jeunes du quartier, une « Maison Pour Tous » — demande qui avait été faite par les associations et le conseil de quartier, dès les premières « réunions de concertation » de la DAUC en 2000, lors des ateliers participatifs de 2003, dans le « registre de la concertation publique » en décembre 2004 jusqu'à une réunion du conseil de quartier, concernant l'aménagement de Fréquel-Fontarabie, en janvier 2006 — un jardin et un « passage vers le jardin naturel ». Elle constate un manque d'équipements pour la petite enfance et pour les jeunes et soumet l'édification d'une crèche et « d'espaces verts pédagogiques et artistiques ».

Cette expérience de participation citoyenne pour la révision du PLU de Paris est concomitante aux ateliers participatifs mis en place sur le projet Fréquel-Fontarabie. Il est important de remettre en perspective ces différentes expériences participatives pour comparer les réflexions menées au cours des ateliers d'urbanisme et comprendre les trajectoires de certains conseillers de quartier ayant participé à ces instances. Il est précisé dans la liste des « participants à la concertation » sur le projet, le nom du « groupe de travail sur le PLU au sein du Conseil de quartier ». Les séances permettront notamment de préparer le document graphique du futur PLU.

Fabienne Giboudeaux raconte : « De plus, chance extraordinaire, en 2000-2003, avant les ateliers qui ont commencé en juillet 2003, il y a eu la concertation sur le PLU. En janvier 2003 la ville décide de faire une concertation avec les conseils de quartier. On avait trois mois pour rendre des propositions, c'était complètement fou, avec des cartes blanches, des crayons de couleur. Nous avons soutenus les habitants des conseils de quartier qui souhaitaient participer pour arriver à faire des propositions ensemble, communes. Il y a énormément de réunions avec les services, des architectes-conseil pour arriver à formaliser des propositions. Ça a été une super formation à la fois, à l'urbanisme, aux réglementaires, au territoire. On a travaillé quartier par quartier, sur le quartier Réunion il y avait en plus une participation très active. Il y avait un noyau d'une trentaine de personnes qui connaissaient les enjeux du territoire, nourris au travers de ce travail du PLU, qui avaient le désir de projet. »<sup>97</sup>

---

<sup>95</sup> Sont présents dans cette instance des conseillers de quartier portant une double casquette de militant dans des associations de quartier nées dans les années 1990 sur les questions du droit au logement.

<sup>96</sup> Conseil de quartier Réunion-Père Lachaise, « propositions Plan Local d'Urbanisme-Quartier réunion-père Lachaise », Paris, mars 2003, p. 3

<sup>97</sup> Entretien avec Fabienne Giboudeaux.

### 4.3 L'implication des habitants dans l'élaboration du schéma d'aménagement de Fréquel-Fontarabie et les jurys de concours : 2003-2007

L'arrêté de 1999 fixant les modalités de la « concertation » pour le projet Fréquel-Fontarabie précise qu'il devra être mis en place au moins deux « réunions de concertation » présidées par l'adjoint au maire de Paris chargé de l'Urbanisme, et une exposition, avec permanences pour les observations du public<sup>98</sup>. Finalement, la procédure s'est montrée plus ambitieuse, portée par la volonté de l'élue chargée à l'urbanisme à la mairie du XXe.

*« Le maire de l'arrondissement Michel Charzac me faisait confiance et m'a laissé piloter l'urbanisme. Ça a été une chance extraordinaire aussi. Je pense qu'il voulait que ça se passe bien, qu'il n'y ait pas d'articles dans les journaux comme quoi "c'est le bordel dans le XXe" comme c'était avant, il voulait passer à autre chose. Ma façon de faire lui convenait, comme on était toujours dans la discussion, dans le "faire avec", nous avons eu très peu de clash, plus que pour ma vision urbaine écolo. Ce qu'il attendait de moi, c'est qu'en tant qu'adjointe, je sois en première ligne, je travaille et je fasse en sorte que les choses avancent et que ça se passe bien avec la population. C'était son souci qu'il y ait bien de la participation. »<sup>99</sup>*

#### **Dispositifs mobilisés :**

- Séances de préparation des « réunions de concertation » en présence des élus de la mairie du XXe, de la Direction de l'Urbanisme, des maîtres d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre urbaine et du bureau chargé de l'animation des ateliers (société civile non représentée).
- Réunion publique présidée par l'adjoint au maire de Paris chargé de l'urbanisme, réunion formelle dans le cadre de l'arrêté loi LOV du 20/10/1999.
- Réunions publiques d'information (2004-2014) pour la présentation du projet d'aménagement, des différents projets d'architecture et de l'avancée des travaux de chantier.
- Ateliers urbains participatifs<sup>100</sup> (juillet et septembre 2003) animés par l'agence de communication « chargée d'animer la concertation » et l'architecte-coordinatrice.
- Visite du secteur organisée au cours du premier « atelier urbain participatif » pour l'ensemble des participants.
- Visite du secteur organisée par le conseil de quartier Réunion-Père-Lachaise, avant le dernier atelier, entre conseillers de quartier.

---

<sup>98</sup> « Bilan de la concertation du Projet de délibération de l'aménagement du secteur Fréquel-Fontarabie », Paris XXe, Direction de l'Urbanisme, Paris, 17 janvier 2006.

<sup>99</sup> Entretien avec Fabienne Giboudeaux.

<sup>100</sup> Termes employés par l'agence de communication Aire Publique dans son « Cahier de la concertation : Réaménagement concerté de l'îlot Fréquel-Fontarabie/ juin 2003-janvier 2004 ».

- Exposition publique des différents scénarios du projet d'aménagement avec un registre pour recueillir les commentaires des visiteurs.

-Jury de concours d'architecture (2005-2007).

### **Les objectifs du dispositif participatif :**

Pour le maire du XXe arrondissement et son adjointe à l'urbanisme, la mise en place du dispositif participatif donne à voir aux habitants et aux associations « *la marge de manœuvre* » qu'ont réellement les politiques. Ils souhaitent dépasser l'image du quartier, et des blocages organisés par des associations lors de ces dernières décennies autour des nombreuses démolitions, par une « *transparence* » des projets et « *un travail sur la confiance* » des citoyens<sup>101</sup>.

Selon la Direction de l'Urbanisme, les objectifs de ces « *réunions de concertation* » sont la formulation de « *scénarios d'aménagement et des hypothèses programmatiques* » et l'intégration du plan d'aménagement du secteur dans la révision du PLU général. Il conviendra alors de traduire le scénario retenu d'un point de vue réglementaire, avec les outils du PLU, pour entrer dans son calendrier d'approbation par le conseil de Paris.

Dans le cahier des charges en vue de la consultation d'un architecte-coordonnateur-animateur, il est spécifié dans l'objet de la mission « *qu'il s'agit d'organiser et d'animer une démarche participative en vue de l'élaboration collective du projet d'aménagement du secteur Fréquel-Fontarabie. Après avoir identifié précisément les différents intervenants possible sur le projet, le candidat proposera un mode opératoire de concertation, s'intégrant au calendrier envisagé, et (menant à la définition définitive des prescriptions) visant à l'élaboration du programme et des principes d'organisation des masses et du paysage à mettre en œuvre sur le secteur Fréquel-Fontarabie* ». L'adjointe à l'urbanisme précise cependant, a posteriori, que « *Le programme n'était pas ouvert<sup>102</sup> [...] Il y a eu des discussions par contre sur la forme urbaine, sur les passages* ». La Direction de l'Urbanisme rajoute qu'il sera de son ressort « *d'insister sur la petite taille du secteur et sa configuration qui ne permettront pas de réaliser l'ensemble des éléments de programme qui pourraient être entendus dans le quartier* ».

Ce quiproquo entre les objectifs, les objets soumis à la négociation et le calendrier administratif de planification urbaine transparait particulièrement dans l'organisation du processus par l'agence de communication Aire Publique. La dernière réunion publique, devant rendre compte d'un scénario consensuel avec les habitants, est considérée, au début de la mise en place du dispositif, comme une séance de présentation et de débat autour d'un « *principe de projet* ». On parle ensuite du scénario comme un « *début de projet* » et enfin d'une « *réunion de clôture* » dans le document de « *synthèse de la concertation* ». On propose aux participants l'expression libre des attentes et suggestions qu'ils projettent sur le site en termes de formes urbaines et de programmes, mais finalement la demande d'une « *maison*

---

<sup>101</sup> Entretien avec Fabienne Giboudeaux.

<sup>102</sup> L'implantation de la crèche devait être arrêtée en avril 2003, soit avant le début des ateliers participatifs, sinon le financement échoirait sur un autre site, dans un autre arrondissement afin que les berceaux puissent être réalisés dans la mandature.

*pour tous*», qui se retrouve dans les propositions du conseil de quartier pour le PLU en 2003, puis l'exposition publique en mairie en 2004, jusqu'à l'enquête publique de 2007, n'est pas véritablement discutée et ne se concrétise pas. Les étapes d'implication des habitants dans le projet ne semblent pas avoir été assez articulées au calendrier de révision du PLU, comme le fait remarquer Suzanne Cox de l'association « Idée Réunion » : « *Après Planchat-Vignoles et Vignoles-Est, on s'est réveillé pour rentrer le projet avant le PLU, soudain le PLU devait être voté en décembre et on a eu les réunions soudain début juillet, début septembre, les réunions de Fréquel ont été glissées avant le PLU. On a rallé comme des poux, parce que les réunions se sont faites dans un temps limité, à des moments qui ne se font pas, si on veut parler de vraie concertation.* »

Cette impression de rupture brutale avec le processus participatif engagé lors du PLU et pour le projet Fréquel se retrouve fréquemment dans les entretiens passés avec des acteurs de la société civile. Un compte rendu de la commission d'urbanisme du conseil de quartier Réunion-Père-Lachaise, datant de 2006, remettant en cause certains principes du projet d'aménagement de Fréquel-Fontarabie comme les hauteurs des bâtiments qui ont pourtant été visées en atelier, laisse à penser que les marges d'interventions possibles sur le projet, par rapport au processus de programmation-conception-réalisation, ne sont pas tout à fait claires, ce qui alimentera des incompréhensions entre les habitants mobilisés et l'architecte coordonnateur du projet.

### **Préparation des ateliers urbains participatifs (réunions préparatoires les 25 juin - 8 septembre - 29 septembre 2003)**

Chaque séance d'atelier fait l'objet d'une réunion de préparation quelques jours avant. Une réunion d'organisation pour le premier atelier s'est déroulée le 25 juin 2003, soit deux semaines avant, présidée par l'adjointe au maire du XXe chargée de l'urbanisme, en présence de la Direction de l'Urbanisme, les maîtres d'ouvrage, l'architecte coordinatrice du secteur et l'agence « *chargée d'animer la concertation* ». Il y est décrit avec précision, le mode d'information de la tenue des ateliers, le type et le nombre de participants de la société civile (associations, conseils de quartier<sup>103</sup> et copropriétaires), le matériel prévu et le déroulement chronométré de la séance plénière, suivi de la partie en atelier, puis de la visite de l'îlot. Les objectifs des deux sessions suivantes sont fixés pour le mois de septembre avec un « *briefing de l'équipe d'étude* »<sup>104</sup> la veille des sessions. Une *deadline* est fixée à la mi-octobre pour envisager une dernière réunion « *si la concertation n'est pas satisfaisante* »<sup>105</sup> afin de pouvoir intégrer le plan d'aménagement dans le projet de révision générale du PLU dont l'arrêté était prévu initialement en avril 2004. Ces réunions préparatoires permettent notamment de discuter entre élus, maîtres d'ouvrage, architecte coordinateur et agence de communication, du rôle des habitants et des intervenants dans les

---

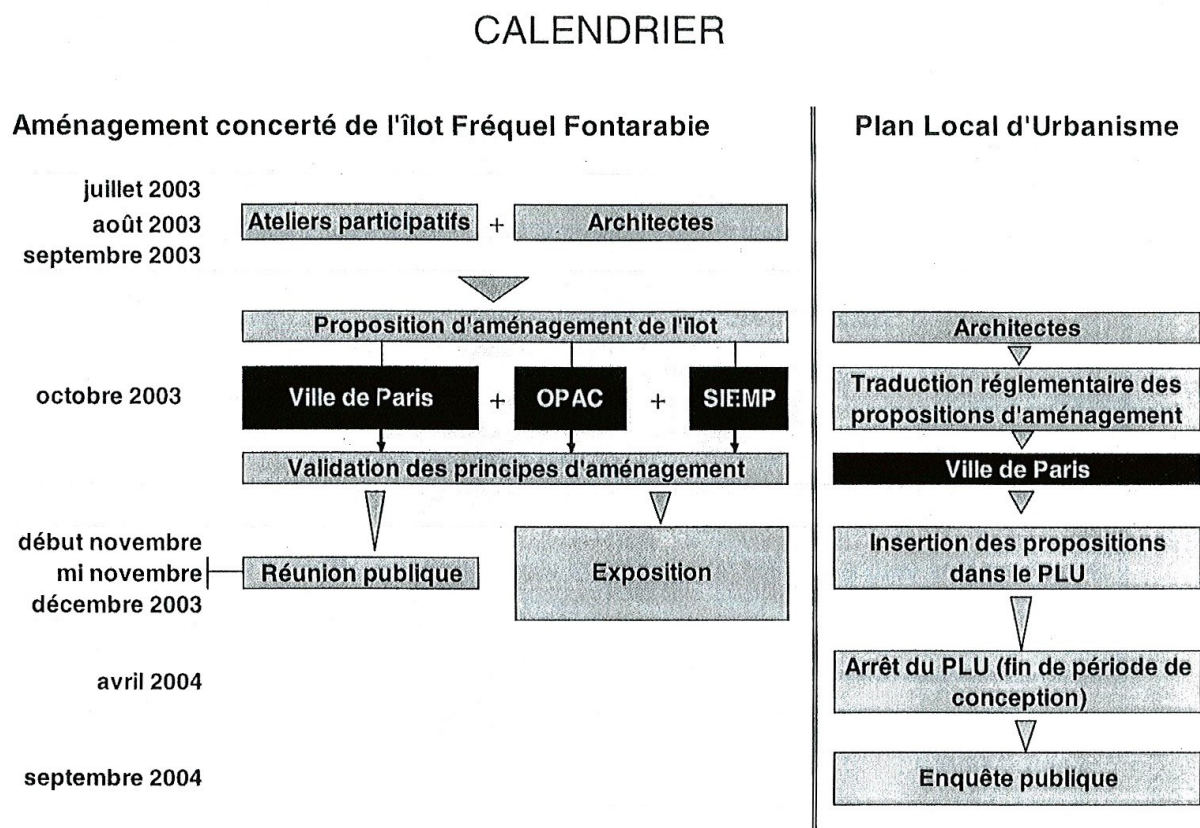
<sup>103</sup> Fabienne Giboudeaux a souhaité associer les conseils de quartier, les conseils des jeunes et des communautés d'étrangers alors que seules les associations étaient prévues dans les réflexions de départ.

<sup>104</sup> Aire Publique, compte-rendu de la réunion « Aménagement concerté de l'îlot Fréquel-Fontarabie : organisation générale des ateliers du 9 juillet », Paris, le 25 juin 2003.

<sup>105</sup> *Ibid.*

ateliers, et des principaux problèmes du projet soulevés en atelier qui nécessitent la validation des services de la ville.

**Figure 11 : Calendrier de la « concertation »**



Source : Aire Publique, CR du 2ème atelier d'urbanisme « réaménagement concerté de l'îlot Fréquel-Fontarabie, Atelier 2- commentaire sur les scénarios », 9 septembre 2003.

**Les ateliers urbains participatifs (juillet 2003-septembre 2003) :** Sont présents dans ces ateliers tenus à la mairie du XXe, une cinquantaine de personnes composées de représentants de la mairie du XXe, l'OPH-Paris Habitat, la SIEMP, l'équipe de l'architecte-coordinatrice et de l'agence Aire Publique, du côté des habitants, les conseils de quartier, les associations du quartier et des propriétaires occupants la zone à aménager. La société civile a été invitée par téléphone, à partir d'un tirage au sort sur les listes électorales, directement par les élus de la mairie du XXe, lors des conseils de quartier, par courrier et enfin par affichage posé autour de l'îlot par l'association « Idée Réunion ». Chaque séance fait l'objet, quelques semaines plus tard, d'un compte-rendu de l'agence Aire Publique mais la maîtrise d'œuvre semble travailler directement à partir de ce qu'elle a entendu lors des ateliers et au moment des *debriefing* informels en fin de séance avec l'ensemble des organisateurs.

**9 juillet 2003 :** Séparé en deux temps, un premier temps, plutôt informatif, dédié à la description de la démarche participative, la présentation des acteurs et la « *précision de l'objet de la concertation à travers*

*un diagnostic urbain et fonctionnel du quartier* » par l'architecte-coordinatrice, où sont exposées les difficultés techniques. Dans un deuxième temps, les participants, séparés en deux groupes de 25 personnes, sont invités à « réfléchir sur l'avenir de l'îlot et ses utilisations ». L'échange devient plus actif avec la société civile qui doit exprimer devant « l'animateur de la concertation » (Sandrine Bagary et Julien Meyrignac) et le maître d'œuvre urbain (Eva Samuel et Roland Pellerin), sa perception de l'existant, puis, exposer individuellement par écrit et en groupe ses attentes et ses suggestions pour l'îlot. Il semblerait que les architectes répondaient en direct aux habitants sur le décalage entre certaines de ces attentes et les contraintes techniques que cela engendraient.

**9 septembre 2003** : discussion sur des scénarios d'aménagement. Séparés en deux groupes de travail, les participants ont débattu de l'organisation spatiale du site à partir d'une présentation par la maîtrise d'œuvre urbaine, de trois scénarios d'aménagement élaborés pendant l'été. Il a été surtout question, à ce moment-là, de discuter autour de la position des passages publics, les différents statuts des espaces du jardin, leur accessibilité et la position de l'équipement pour la petite enfance par rapport à la réhabilitation possible de l'immeuble du 27 rue des Orteaux attenant. Ils ont donné leurs avis et hiérarchisé chacune des propositions pour qu'à l'issue de l'atelier émerge un scénario consensuel. Les réflexions des habitants sur les scénarios ont de nouveau été recueillies individuellement, de manière écrite, puis orale.

**30 septembre 2003** : Il est prévu pour cette séance plénière une présentation et une validation de l'un des scénarios développés à l'issue de la réunion précédente. Il semblerait qu'il y ait eu de nouveau un débat autour des deux premiers scénarios sur la position du passage rue des Orteaux par rapport à l'unité de l'îlot, sur l'accès à l'école maternelle présente sur le site sur l'intérieur de l'îlot, et la conservation de l'immeuble du 27 rue des Orteaux. Lors de cette séance de « consensus », certains acquis validés lors des précédents ateliers ont été remis en question.

**Les jurys de concours d'architecture** : Sont présentes dans ces jurys de concours une représentante du conseil de quartier Réunion-Père-Lachaise (Florence Demassol) faisant partie du « *collège des personnalités avec voix délibérative* »<sup>106</sup> — rassemblant le maire du XXe arrondissement et les directeurs de l'urbanisme et du logement à la mairie de Paris — et une représentante d'association sans voix délibératives (Suzanne Cox) qui n'apparaît pas dans la composition du jury d'architecture. Ces membres du conseil de quartier ou faisant parties d'associations sont invités à participer à l'examen des dossiers de référence des candidats et la désignation du lauréat pour l'attribution des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'organisation d'un concours restreint sur esquisse.

---

<sup>106</sup> SIEMP, *Convocation au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> jury d'architecture – Construction d'un programme d'environ 15 logements sociaux : 3, 5, 7, 9,11 passage Fréquel Paris XXe*, avril/octobre 2006.



**Tableau 3 : Synthèse des expressions successives des attentes des habitants**  
selon les différentes phases d'élaboration du projet Fréquel-Fontarabie, le degré  
d'implication correspondant et leur intégration dans le projet final

*Source : Jennifer Leonet*

Les dispositifs participatifs ayant un degré d'implication des habitants plus que consultatifs ont été engagés à partir de la révision de PLU (mars 2003) pour y intégrer le projet Fréquel-Fontarabie, puis, durant les ateliers urbains participatifs (juin-septembre 2003), en présence des maîtres d'œuvre urbains. Les demandes des habitants formalisées au moment de la concertation des conseils de quartier sur le PLU sont restés constantes jusqu'à être intégrés dans le Cahier des Prescriptions Urbaines et Architecturales par l'architecte-coordinatrice. Leurs attentes portaient essentiellement sur les espaces publics (ouverture et création d'un jardin au cœur de l'îlot), la préservation de certains bâtiments, de la population du quartier et la création d'équipements pouvant bénéficier à la vie du quartier.

Phases du projet pendant lesquelles des discussions sur le projet d'aménagement Fréquel-Fontarabie ont eu lieu	Moments de rencontre au cours desquels les habitants ont pu s'exprimer sur le projet d'aménagement Fréquel-Fontarabie	Organisateurs et animateurs des échanges avec les habitants sur le projet Fréquel-Fontarabie	Acteurs de la société civile mobilisés dans ces échanges	Attentes et suggestions des habitants exprimées sur le projet Fréquel-Fontarabie	Attentes et suggestions des habitants mises en place de manière effective dans le projet d'aménagement construit au final	Degré d'implication des habitants dans ces différents échanges
1998 - 2003 : « concertation » sur les études menées sur les ZAC de l'Est parisien et sur le quartier Réunion (secteur Fréquel-Fontarabie, Vignoles-Est, Planchat-Vignoles et ZAC de la Réunion)	7 juin 2000 : « réunion de concertation » sur le quartier Réunion  19 février 2001 : « réunion de concertation » sur le quartier Réunion	● DAUC ● mairie du Xxème	● Associations de quartier ● Conseils syndicaux de copropriété riveraines  ● Associations de quartier ● Conseils syndicaux de copropriété riveraines	● Mise en garde contre l'expulsion des artistes situés au 29 bis rue des Orteaux ● Création d'une maison de quartier dans le secteur de la Réunion ● Acceptation de la proposition de relocalisation et concertation sur la surface du terrain d'aventure	—	—
2002 - 2006 : « concertation » des conseils de quartier pour la révision du PLU	janvier-mars 2002 : « réunions de concertation » sur le diagnostic du PLU  mars 2003 : Cahier de propositions pour le PLU rédigé par la commission urbanisme du conseil de quartier Réunion-Père Lachaise.	● Direction de l'Urbanisme ● mairie de Paris  ● Direction de l'Urbanisme ● mairie de Paris	● Conseils de quartier ● Associations ● Habitants  ● Conseils de quartier ● Associations	—	—	—
2003 - 2013 : Processus d'implication des habitants dans le projet Fréquel-Fontarabie	juin 2003 : les états généraux du PLU  9 juin 2003 : « 1er atelier urbain participatif : Expression des souhaits des habitants »	● Direction de l'Urbanisme ● mairie de Paris  ● mairie du Xxème ● SIEMP ● Agence de Communication Aire Publique ● Eva Samuel Architectes & associés	● Conseils de quartier ● Associations  ● Conseil de quartier Réunion-Père La Chaise ● Associations de quartier ● Copropriétaires occupants	● Création d'une maison pour tous ● Création d'un jardin à destination des enfants ● Passage vers le jardin naturel ● Création d'équipements pour la petite enfance ● Création d'espaces verts pédagogiques et artistiques ● Création de lieux pour les jeunes	● Création des passages en cœur d'îlot ● Création d'un jardin en cœur d'îlot et d'un jardin partagé ● Création des passages en cœur d'îlot ● Création d'une crèche	—
				● Ouverture et circulation à l'intérieur de l'îlot ● Création d'un espace vert et d'un lieu de réunion pour les jeunes (terrain d'aventure) ● Maintien des habitants sur le quartier ● Conservation et réhabilitation de certains bâtiments ● Création d'activités économiques, artistiques et de locaux associatifs	● Création des passages en cœur d'îlot ● Création d'un jardin en cœur d'îlot ● Propositions de relogement des habitants sur le site ● Conservation du bâtiment du 27 rue de Orteaux ● Création de deux locaux associatifs et d'un commerce	—

Phases du projet pendant lesquelles des discussions sur le projet d'aménagement Fréquel-Fontarabie ont eu lieu	Moments de rencontre au cours desquels les habitants ont pu s'exprimer sur le projet d'aménagement Fréquel-Fontarabie	Organisateurs et animateurs des échanges avec les habitants sur le projet Fréquel-Fontarabie	Acteurs de la société civile mobilisés dans ces échanges	Attentes et suggestions des habitants exprimées sur le projet Fréquel-Fontarabie	Attentes et suggestions des habitants mises en place de manière effective dans le projet d'aménagement construit au final	Degré d'implication des habitants dans ces différents échanges
2003 - 2013 : Processus d'implication des habitants dans le projet Fréquel-Fontarabie	9 septembre 2003 : « 2ème atelier urbain participatif : Présentation des différents scénarios possibles »	<ul style="list-style-type: none"> <li>mairie du Xxème</li> <li>SIEMP</li> <li>Agence de Communication Aire Publique</li> <li>Eva Samuel Architectes &amp; associés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil de quartier Réunion-Père La Chaise</li> <li>Associations de quartier</li> <li>Copropriétaires occupants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Regroupement de la crèche avec l'école maternelle</li> <li>Création de l'espace libre central suffisamment grand pour des activités associatives</li> <li>Conservation du bâtiment 27 rue des Orteaux</li> <li>Faire un espace public non morcellé</li> <li>Préférence pour une configuration éclatée du bâtiment de la crèche</li> <li>Le passage longeant le terrain d'aventure est une alternative à la rue</li> <li>Remise en cause de la crèche et du nombre de passage</li> <li>Demande de locaux associatifs</li> <li>La pérennisation du terrain d'aventure</li> <li>Conservation du bâtiment 27 rue des Orteaux</li> <li>Accès de l'école sur l'intérieur de l'îlot</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conservation du bâtiment du 27 rue de Orteaux</li> <li>Création de deux locaux associatifs et d'un commerce</li> <li>Passage entre la crèche et l'école avec accès sur l'intérieur de l'îlot</li> </ul>	<p>Concertation</p>
	30 septembre 2003 : « réunion publique » de « clôture »	<ul style="list-style-type: none"> <li>mairie du Xxème</li> <li>SIEMP</li> <li>Agence de Communication Aire Publique</li> <li>Eva Samuel Architectes &amp; associés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil de quartier Réunion-Père La Chaise</li> <li>Associations de quartier</li> <li>Copropriétaires occupants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'une maison pour tous</li> <li>Création d'un espace vert accessible à tous</li> <li>Conservation du terrain d'aventure</li> <li>Conservation, réhabilitation de plusieurs bâtiments</li> <li>Relogement des habitants</li> <li>Accession à la propriété, surface de logement pour les familles nombreuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conservation du bâtiment du 27</li> <li>Création de deux locaux associatifs et d'un commerce</li> <li>Passage entre la crèche et l'école avec accès sur l'intérieur de l'îlot</li> </ul>	<p>Concertation</p>
	novembre - décembre 2004 : exposition publique dans la mairie d'arrondissement avec registre de concertation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>mairie du Xxème</li> <li>SIEMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil de quartier Réunion-Père La Chaise</li> <li>Associations de quartier</li> <li>Copropriétaires occupants</li> <li>Citoyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un jardin en cœur d'îlot</li> <li>Conservation du bâtiment du 27 rue de Orteaux</li> <li>Propositions de relogement des habitants sur le site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un jardin en cœur d'îlot</li> <li>Conservation du bâtiment du 27 rue de Orteaux</li> <li>Propositions de relogement des habitants sur le site</li> </ul>	<p>Information / Consultation</p>
	8 décembre 2004 : réunion publique d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>mairie du Xxème</li> <li>SIEMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil de quartier Réunion-Père La Chaise</li> <li>Associations de quartier</li> <li>Copropriétaires occupants</li> <li>Habitants du quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un jardin en cœur d'îlot</li> <li>Conservation du bâtiment du 27 rue de Orteaux</li> <li>Propositions de relogement des habitants sur le site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un jardin en cœur d'îlot</li> <li>Conservation du bâtiment du 27 rue de Orteaux</li> <li>Propositions de relogement des habitants sur le site</li> </ul>	<p>Information</p>

Phases du projet pendant lesquelles des discussions sur le projet d'aménagement Fréquel-Fontarabie ont eu lieu	Moments de rencontre au cours desquels les habitants ont pu s'exprimer sur le projet d'aménagement Fréquel-Fontarabie	Organisateurs et animateurs des échanges avec les habitants sur le projet Fréquel-Fontarabie	Acteurs de la société civile mobilisés dans ces échanges	Attentes et suggestions des habitants exprimées sur le projet Fréquel-Fontarabie	Attentes et suggestions des habitants mises en place de manière effective dans le projet d'aménagement construit au final	Degré d'implication des habitants dans ces différents échanges
2003 - 2013 : Processus d'implication des habitants dans le projet Fréquel-Fontarabie	avril - octobre 2006 : 1er jury de concours d'architecture (lot n°5)	<ul style="list-style-type: none"> <li>mairie du Xxème</li> <li>SIEMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil de quartier Réunion-Père La Chaise</li> </ul>	-	-	Voie délibérative
	janvier 2007 : Enquête publique pour la Déclaration d'Utilité Publique relative à l'aménagement du secteur « Orteaux-Fréquel-Fontarabie »	<ul style="list-style-type: none"> <li>mairie du Xxème</li> <li>SIEMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil de quartier Réunion-Père La Chaise</li> <li>Associations de quartier</li> <li>Copropriétaires occupants</li> <li>Habitants du quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'une maison pour tous</li> <li>Dénonciation de l'absence de création de parking</li> <li>Problème de taille et gestion du jardin, des passages publics et de la placette</li> <li>Problème de densification de l'habitat et de logements sociaux</li> <li>Problème d'occultation de vue ou de lumière due à l'édification de nouveaux bâtiments et de la crèche</li> <li>Préservation des arbres existants</li> <li>Mur de clôture de l'école grillagé et non un mur plein</li> <li>Contestation des offres de rachat de la SIEMP par les propriétaires et demande de sortie du programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune suggestion retenue</li> </ul>	Consultation
	avril - octobre 2007 : jury de concours d'architecture (logements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>mairie du Xxème</li> <li>SIEMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil de quartier Réunion-Père La Chaise</li> </ul>	-	-	Voie délibérative
	septembre 2007 - février 2008 : jury de concours d'architecture (crèche)	<ul style="list-style-type: none"> <li>mairie du Xxème</li> <li>SIEMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil de quartier Réunion-Père La Chaise</li> </ul>	-	-	Voie délibérative
	5 mars 2009 : réunion publique sur l'état d'avancement des opérations de l'écoquartier Fréquel-Fontarabie	<ul style="list-style-type: none"> <li>mairie du Xxème</li> <li>SIEMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil de quartier Réunion-Père La Chaise</li> <li>Associations de quartier</li> <li>Copropriétaires occupants</li> <li>Habitants du quartier</li> </ul>	-	-	Information
	24 octobre 2013 : réunion publique sur l'état d'avancement des opérations de l'écoquartier Fréquel-Fontarabie	<ul style="list-style-type: none"> <li>mairie du Xxème</li> <li>SIEMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil de quartier Réunion-Père La Chaise</li> <li>Associations de quartier</li> <li>Copropriétaires occupants</li> <li>Habitants du quartier</li> </ul>	-	-	Information

## Conclusion intermédiaire

Le procédé participatif mis en place pour le projet Fréquel-Fontarabie arrive à la fin d'une longue séquence d'intégration des habitants dans des dispositifs de dialogue préparant les choix de réaménagement du quartier de la Réunion dans le cadre de la révision du PLU qui a donné lieu à une certaine prise en compte d'une grande partie de leurs propositions. Cette expérience plutôt constructive explique le contexte pacifié de la situation et la confiance des habitants envers les services de l'urbanisme. L'adjointe à l'urbanisme Fabienne Giboudeaux, ancienne conseillère de quartier de Belleville et militante écologiste, ayant participé aux mouvements de luttes contre les grands projets de l'Est parisien, a fortement contribué à ce que les responsables politiques du XXe arrondissement décident de prolonger cette démarche sur le projet Fréquel-Fontarabie.

Faisant référence implicitement à l'échelle de Sherry Arnstein, l'adjointe à l'urbanisme Fabienne Giboudeau, admet que les dispositifs n'ont pas porté « *une authentique participation puisque la distribution du pouvoir y demeure inchangée. Ils se situent au mieux dans le champ de la coopération symbolique avec la reconnaissance institutionnelle d'un pouvoir d'influence des citoyens au sein de la décision publique* »<sup>107</sup>. Elle-même reconnaît le droit pour les habitants de discuter de leur cadre de vie mais la décision finale reste entre les mains des pouvoirs publics. Au cours du projet Fréquel-Fontarabie, le dispositif des ateliers urbains participatifs a permis une forme relativement poussée d'implication des habitants sur certains aspects du projet même si elle a été relativement réduite dans le temps. Pour certains représentants associatifs, le nombre de personnes impliquées dans ces ateliers représentent un aboutissement de leur travail, engagé depuis plusieurs dizaines d'années, « *il y avait quand même 50 ou 100 personnes aux réunions, de tous bords, c'était des réunions très riches* »<sup>108</sup>. L'implication des habitants dans les ateliers participatifs organisés pour le projet a servi de soutien à certaines de leurs demandes pour la création d'un espace vert au cœur d'îlot et l'intégration d'activités liées à la petite enfance et aux jeunes. Ce lieu, ainsi qu'un jardin partagé, ont finalement été créés, mais avec des ambitions plus réduites qu'ils ne le souhaitaient.

L'ingénierie participative développée à l'occasion du projet Fréquel-Fontarabie par la mairie du XXe arrondissement a rencontré des limites en raison, notamment des changements de responsables au sein de la mairie d'arrondissement, de la multiplication des intervenants professionnels au cours du projet et du manque de constance de la maîtrise d'ouvrage urbaine dans l'accompagnement du projet. Le nombre important de chefs de projet mandatés sur l'opération, aussi bien du côté de la Direction de l'Urbanisme, de la SIEMP ou de l'OPAC pendant les douze années d'élaboration du projet, ont contribué à affaiblir la démarche participative sur le projet. Les concepteurs se sont aussi retrouvés face à une double difficulté :

---

<sup>107</sup> GIBOUDEAUX (Fabienne), *Participation et Paysage dans une politique d'écologie urbaine : Stratégie d'une élue parisienne*, mémoire du dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience en vue de l'obtention partielle ou totale du diplôme Master Villes Durables UPEM/UPEC, 2014.

<sup>108</sup> Entretien avec Suzanne Cox.

avoir comme interlocutrice une maîtrise d'ouvrage peu pérenne, être dans une situation de projet singulière au regard des ambitions participatives et environnementales affichées.

Ce projet montre bien l'évolution du contexte dans lequel des concepteurs sont amenés à intervenir à partir du début des années 2000, moment où les cadres réglementaires liés à la production de l'espace ont accentué le recours à la concertation dans des phases amont du projet urbain. La seconde partie de ce chapitre analysera plus précisément la façon dont les concepteurs ont été appelés par les maîtres d'ouvrage pour travailler avec les habitants. Elle analysera les moyens mis en place ainsi que leurs perceptions de cette demande.

## **B. Les concepteurs et la participation des habitants**

Après avoir présenté le contexte général du projet, ses enjeux et principales étapes de réalisation, cette partie vise à analyser les modalités de travail des concepteurs avec les habitants du point de vue de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage. Elle vise plus particulièrement à se demander de quelle manière les échanges entre les concepteurs et les habitants se sont-ils organisés lors des différents moments de rencontre jugés comme les plus intensifs ? Comment les concepteurs ont-ils perçu cette expérience participative ? Quels sont les points de vue des autres acteurs, professionnels et habitants vis-à-vis du procédé participatif et de l'intervention des concepteurs dans ces démarches ?

### **1. Le rôle attendu des professionnels de la conception vis-à-vis des démarches participatives**

Comment les commanditaires du projet ont-ils fait appel aux concepteurs pour qu'ils s'engagent dans une démarche participative sur l'opération ? Quelles ont été leurs missions dans les différentes phases du projet ? Comment leur rôle de concepteur a-t-il été envisagé au regard de cette demande d'implication des habitants ? De quelle manière se sont-ils positionnés face à cette demande particulière ?

#### **1.1 À la recherche d'un architecte-coordonateur également en charge de la participation citoyenne**

L'OPH-Paris Habitat, qui était au départ maître d'ouvrage principal de l'opération, a été désigné pilote pour organiser la mission d'architecte-coordonateur et « *d'animateur de la concertation* »<sup>109</sup>. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) est lancé, en février 2003, en vue de la désignation d'une équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte-urbaniste et d'un « *animateur de la concertation* ». Après avoir dans un premier temps envisagé deux missions, avec deux contrats distincts, pour limiter leur coût ces deux prestations regroupées pour pouvoir lancer un marché unique sans formalités préalables. Cette décision était aussi indispensable, selon la Direction de l'Urbanisme, pour tenir le calendrier très tendu du projet<sup>110</sup>. La mission d'architecte-coordonateur a été rattachée à la famille 70.04 de la nomenclature pour des « *études, conseils et assistance en urbanisme, politique de la ville et aménagement* ». Mais il est

---

<sup>109</sup> Terme employé par la Direction de l'Urbanisme.

<sup>110</sup> Il est prévu initialement par la Direction de l'Urbanisme que les futurs architectes-coordonateurs finalisent le projet d'aménagement pendant l'été 2003 avant une « *réunion de concertation* » conclusive en septembre, pour entrer dans le calendrier de modification du PLU en novembre 2003.

intéressant de remarquer que la mission d'animation de la concertation est inscrite dans les nomenclatures du code des marchés publics correspondantes respectivement à « l'organisation de colloques et événements » et aux « campagnes de communication (information, publicité, relations publiques) »<sup>111</sup>. La désignation de cette mission n'est pas sans rappeler l'échelle de la « manipulation » définie par Sherry Arnstein. Elle qualifie une participation qui vise « exclusivement à obtenir le soutien du public, au travers de techniques relevant de la sphère de la publicité et des relations publiques »<sup>112</sup>.

Dans les versions successives du cahier des charges à destination de l'architecte-coordonateur du secteur Fréquel-Fontarabie, on peut remarquer que les commanditaires ont cherché à donner à ce professionnel un rôle plus investi vis-à-vis de l'implication des habitants dans le projet qui dépasse la seule animation. En effet, il est demandé, dans la première version, « d'apporter un concours à la ville et à l'OPAC dans la mise en œuvre du processus de concertation et de dialogue avec les élus d'arrondissement, les associations et la population », de « poursuivre le dialogue déjà engagé » pour arriver à un « consensus », alors que dans la version finale, le professionnel est chargé d'organiser et animer une démarche participative en vue de l'élaboration collective du projet. La rédaction de la première version du « cahier des charges en vue de la consultation pour la désignation d'un architecte coordonnateur du secteur Fréquel-Fontarabie-Orteaux » datant de novembre 1999, fait état pour la mission d'animation et de coordination urbaine, architecturale et paysagère d'un « aspect relationnel » et d'un « aspect conceptuel ». « L'aspect relationnel » comporte de « poursuivre un dialogue » avec les associations Idée Réunion et Charonne Côté Cour pour aboutir à un « consensus » sur les propositions concernant l'aménagement et ses prescriptions architecturales et paysagères.

Les maîtres d'ouvrage n'ont pas souhaité donner les clés d'une démarche participative préétablie, même si les cahiers des charges intermédiaires faisaient état, à quelques différences près, des modalités d'organisation de l'implication des habitants qui avaient été mises en œuvre jusque-là. Ces documents, reformulés à plusieurs reprises en février 2003, concernent des missions distinctes d'« architecte-coordonnateur », d'une part, et de « mise en place et organisation d'un atelier d'urbanisme », d'autre part. Ils précisent, pour chacune d'entre elles, les différentes étapes envisagées pour la démarche participative<sup>113</sup> alors que le cahier de consultation définitif ne les précise pas. Dans ce dernier, il est demandé au candidat de fournir « une note détaillant ses intentions en matière d'organisation de la concertation et le mode d'organisation qu'il envisage de mettre en œuvre ». Finalement, l'objet de la mission comprend un volet « animation » et un volet « coordination urbaine, architecturale et paysagère ». Il y est indiqué que « la mission sera confiée à une équipe lauréate réunissant les compétences nécessaires pour l'animation d'atelier urbain et la conception d'une telle opération ». Pour mener à bien la phase d'élaboration participative du

---

<sup>111</sup> Famille 72.04 et 72.02.

<sup>112</sup> DONZELOT (Jacques), EPSTEIN (Renaud), « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation », *Esprit* n°326, dossier « forces et faiblesses de la participation », 2006, pp. 5-34

<sup>113</sup> Démarche participative en sept étapes débutant en avril 2003 jusqu'à la mi-septembre 2003. Trois « séances d'atelier participatif » de perception du site, les attentes et propositions, les réflexions sur le programme et sur le projet d'aménagement et une « étape pédagogique » de visite d'un autre secteur de Paris présentant des problèmes équivalents, sont prévues avant l'été qui sera dédié à l'élaboration du plan d'aménagement par l'architecte sur les principes retenus lors des ateliers et une séance plénière, mi-septembre de validation du plan pour engager la phase opérationnelle.



programme et du plan d'aménagement dans un calendrier très restreint, la procédure de marché public unifiée d'architecte-coordonateur et « *animateur de la concertation* » incite les candidats à proposer une organisation de leur travail de manière collective, avec leurs propres moyens, ou bien, par l'intermédiaire d'un collaborateur qui aurait ces compétences.

L'architecte Eva Samuel remporte cet appel d'offre, face à trois autres concurrents. Quels ont été les atouts de sa réponse par rapport aux critères définis par les maîtres d'ouvrage pour sa sélection<sup>114</sup> ? La composition de l'équipe, la structuration et les contenus envisagés pour la mission ainsi que l'organisation de la participation des habitants, ont constitué les critères majeurs pour la sélection de ces architectes. Nous observerons également les outils de dialogue proposés, les motivations et les références du concepteur dans le domaine de la conception collaborative du projet qui ont été mis en avant dans les quatre dossiers de candidature pour la mission.

### Encadré 7

#### FOCUS sur les trajectoires des concepteurs urbains du projet

**Eva Samuel** (né en 1949 à Paris) est « *architecte d.p.l.g et urbaniste* », diplômée d'UP6 (ENSA Paris La Villette) en 1978. Elle a construit et enseigné à l'université de la Havane à Cuba dans les années 1970, avant d'avoir fini ses études d'architecture. Elle conçoit avec Guy Naizot<sup>115</sup> la ZAC « *Basilique* », projet de réhabilitation du centre-ville de Saint-Denis, au début des années 1980. Ce travail l'initie au « *projet négocié* », qu'elle définit comme étant le travail de l'urbaniste qui doit mettre « *en espaces les divers intérêts en présence jusqu'à ce qu'ils convergent sur une stratégie spatiale partagée.* »<sup>116</sup> Elle ouvre son agence en 1987, développant une démarche associant les projets d'urbanisme et d'architecture, pour une « *transversalité des problématiques* »<sup>117</sup>, et obtient des projets d'espaces publics, d'équipements et de logements par le biais d'études urbaines. Depuis 1999, Eva Samuel est architecte-conseil de l'Etat « *une façon de passer aux côtés de la maîtrise d'ouvrage et des donneurs d'ordres, pour renforcer la culture du projet urbain et architectural.* »<sup>118</sup> En parallèle de son travail d'agence, elle enseigne successivement à la Parson school of Design, à l'EPSSA-École Professionnelle Supérieure d'Arts graphiques et d'Architecture de la Ville de Paris, à l'école d'architecture de Grenoble, de Paris La Villette et, depuis 2009, à l'école d'architecture de Paris Malaquais.

<sup>114</sup> D'après l'analyse faite par le service de l'urbanisme de la Ville de Paris, des notes méthodologiques des quatre agences d'architecture et d'urbanisme ayant répondu à l'AAPC pour la mission de coordination urbaine et d'animation sur le secteur Fréquel-Fontarabie : Eva Samuel Architecte et associés, Bret & Demians Architectes Urbanistes, A&F Gülgönen – Atelier de Projet et Recherche en Architecture et Habitat, Atelier J&S Tabet d'Architecture et d'Urbanisme.

<sup>115</sup> Architecte-coordonateur de la ZAC « *Basilique* » et proche du Parti Communiste Français. Cette ZAC a procédé à la démolition de la partie Nord du centre-ville historique pour construire des logements et un nouveau centre commercial. À sa place, ont été réalisées des constructions conçues par des architectes de renom comme Jean et Maria Deroche, Renée Gailhoustet, Serge Lana, Roland Simounet, Jacques Bardet, etc. Cette commande représente les inspirations du PCF de l'époque (fin des 1960 / début des années 1970) et s'apparente aux opérations menées dans de nombreuses villes communistes en région parisienne.

<sup>116</sup> Eva Samuel Architecte & Associés, *Chercher transmettre construire / récits et réalisations*, op.cit., p.64

<sup>117</sup> URL : <http://www.evasamuel.fr/cv-eva-samuel/>

<sup>118</sup> Eva Samuel Architecte & Associés, *Chercher transmettre construire / récits et réalisations*, op.cit., p.64

**Roland Pellerin** obtient un diplôme de collaborateur d'architecte en 1981 puis, devient architecte DPLG en 1994, à l'école d'architecture de Paris La Villette. Après avoir travaillé dans de grandes agences d'architecture comme celle de Cantal-Dupart, les ateliers Jean Nouvel, Castro Denissof Associés, il collabora à plusieurs reprises dans l'agence d'Eva Samuel en tant qu'architecte indépendant. Il est devenu chef de projet aménagement à la SIEMP, puis à la Société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA).

Les réponses des architectes concernant les dispositifs participatifs à mettre en place, les modalités d'organisation des échanges avec les habitants sur les propositions formelles du projet ont été peu développées. Eva Samuel a été choisie par rapport aux dispositifs participatifs qu'elle a proposé. Elle est également la seule candidate à envisager de faire appel à un sous-traitant responsable de l'animation de la concertation, ce qui peut aussi expliquer que sa réponse soit plus conséquente sur le sujet et à envisager l'articulation de la concertation à sa démarche de projet et la rapidité du programme d'élaboration. Les autres candidats mettent plus en avant leurs compétences dans le domaine de la réhabilitation immobilière. Ils font équipe avec des bureaux d'étude spécialisés en ingénierie des espaces publics et du bâtiment, ou avec un spécialiste du diagnostic du bâti ancien. Concernant le volet participatif, l'une des équipes évoque son intention de faire intervenir ponctuellement un enquêteur ou animateur sans autre précision.

La ville attend de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine la mise en place d'une « *démarche participative innovante favorisant le dialogue entre les habitants, les associations, les élus, les maîtres d'ouvrage et les services techniques* »<sup>119</sup> pour une élaboration collective du projet d'aménagement Fréquel-Fontarabie.

Tous les candidats prévoient une phase d'analyse et de diagnostic. L'un d'entre eux annonce la réalisation d'un « *diagnostic urbain partagé* » et un autre d'une phase « *d'écoute* » autour de questionnements sur les thèmes de « *l'environnement et aménagement durable, nuisances, circulation, accessibilité, typologie urbaine, espaces publics et sûreté urbaine* », sans précision sur le mode d'échange ou les personnes impliquées. Mais ces deux candidats envisagent d'effectuer le diagnostic en interne. Les résultats seront ensuite présentés en « *réunion de concertation* ». Eva Samuel et une autre équipe insèrent entre le diagnostic interne du site et les « *propositions de scénarios* » ou de « *finalisation du plan d'aménagement* », une phase de réunions et « *d'ateliers participatifs* » avec les « *habitants* » invités à s'exprimer sur leurs « *attentes* » et leurs « *intentions* », suivie d'une « *réunion-débat* » « *libre et spontanée* » sur les différentes « *propositions* » des architectes<sup>120</sup>.

Pour tous, la phase de production « *des scénarios* » et de « *finalisation du plan d'aménagement* » ne sont pas l'objet d'un travail avec les habitants mais de présentations à l'occasion d'une « *réunion plénière de*

<sup>119</sup> Cahier des charges en vue de la consultation d'un architecte-coordonnateur-animateur, Paris-Habitat, février 2003.

<sup>120</sup> Eva Samuel Architecte et associés, « Note méthodologique pour la mission de coordination urbaine et d'animation sur l'opération Fréquel-Fontarabie, mémoire technique », avril 2003.

*clôture* », d'une « *réunion de présentation* », d'une « *réunion publique* » ou d'une « *réunion d'information* » finales.

Trois candidats ciblent les acteurs de la société civile intervenant dans la démarche de concertation : les « *représentants des associations* », les « *habitants* », les « *riverains, usagers* », même s'ils ne précisent quasiment jamais qui sont précisément leurs interlocuteurs lors de la description de leur « *méthodologie de démarche participative* » ou de leur « *écoute* », terme utilisé par les candidats les plus réservés dans leur proposition concernant la concertation.

Deux architectes proposent de rendre plus explicite leur travail vis-à-vis des habitants, mais beaucoup moins d'un travail « avec » les habitants. Ils suggèrent d'exposer des « *documents qui incitent au dialogue (esquisses, photos, vidéos)* », des « *esquisses et maquettes volumétriques* ».

Eva Samuel propose de communiquer sur le projet sous forme de « *dessins en deux ou trois dimensions schématiques* », de « *présentations sur PowerPoint* », de « *croquis simples et d'apparences inachevées* », « *à l'aide de mots simples et d'exemples parlants, l'exposé se voudra pédagogique et didactique devant être compris de tous* ». Elle donne le sentiment de vouloir adapter ses outils à des publics non experts et laisser ouvertes les solutions qui seraient à définir avec les habitants.

Deux équipes sur quatre ont fourni une note d'intention faisant état de leur motivation pour l'exécution de la mission et de leur expérience personnelle générale dans le domaine de la réhabilitation, de l'équipement et du logement, mais sans précision sur la participation des habitants à ces projets. L'une met en avant la dimension sociale du projet Fréquel-Fontarabie qui « *développe un réel dialogue avec les habitants et leurs représentants* » correspondant à leur « *sensibilité architecturale basée sur le dialogue* ». Pour sa part, l'agence Eva Samuel, a plutôt choisi d'insister sur les questions de renouvellement urbain et le travail d'étude en amont, de dialogue avec l'ensemble des acteurs du projet, prônant « *une philosophie : la réflexion d'ensemble comme préalable à toute action d'aménagement* ». Elle s'appuie sur ses activités en tant qu'architecte conseil de l'État. Les références qu'elle a choisies sont d'échelles très différentes et font plusieurs fois mention d'un moment de concertation avec des utilisateurs d'équipement ou des habitants du quartier.

Elle insiste aussi particulièrement sur l'importance du rôle des élus pour la mise en place de cette démarche de concertation et la dynamique de création qui sera stimulée grâce aux ateliers participatifs. En effet, l'équipe de maîtrise d'œuvre estime que la « concertation » doit « valoriser à la fois la parole publique et la proximité des élus », « le rôle des élus et la mise en lumière de leur écoute ». La visite de l'îlot est considérée comme une « *source de convivialité et de proximité avec les élus et les consultants* ». La participation est perçue comme stimulante, source d'inventivité. Les ateliers participatifs programmés relèvent d'une « *méthode d'animation de groupe dynamique et créative* ». Ils favoriseront « *l'expression de tous et la créativité de chacun* ». Les réactions des participants sont voulues « *libres et spontanées* ».

## 1.2 Une absence d'attente particulière en matière de participation pour les architectes des opérations de logement, d'équipement et d'espace public

L'architecte-coordinatrice du projet Fréquel-Fontarabie (Eva Samuel) rentre dans le processus avec pour double mission d'organiser et d'animer une démarche participative pour l'élaboration d'un programme urbain et définir les grands principes d'organisation du bâti et des espaces publics. Cette situation contraste avec les architectes concepteurs et paysagistes qui interviendront dans le projet trois ans plus tard, à partir de 2006, et ne seront pas impliqués dans le dispositif participatif mis en place.

Le travail avec les habitants ne fait pas explicitement partie des missions des maîtres d'œuvre des logements, des équipements et des espaces publics, auxquels il est demandé de se préoccuper uniquement des considérations techniques et environnementales des constructions. Cette situation corrobore avec d'autres observées dans le cadre de la recherche évaluant les projets d'écoquartiers en France. Ces derniers montraient, qu'y compris dans des projets urbains assez participatif, les opérations de constructions pour la réalisation d'équipements, de logements échappaient généralement à toutes velléités de concertation de la part de leurs maîtres d'ouvrage (Grudet, Gardesse, 2015).

Dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence des architectes du premier lot à bâtir appartenant à la SIEMP (Lot n°5)<sup>121</sup>, il n'est fait nulle part référence à la participation des habitants dans la conception des projets, mais il leur est demandé de faire valoir des compétences en Haute Qualité Environnementale et en réhabilitation d'immeubles de logements<sup>122</sup>. On peut remarquer, par ailleurs, qu'aucun candidat ne mentionne l'implication des habitants dans ses références architecturales et administratives<sup>123</sup>.

Pour la deuxième phase de sélection des architectes des lots de logements, d'équipements et d'espaces publics, il semble que les candidats aient été en possession de la « *charte de qualité environnementale* » les engageant sur les objectifs environnementaux du projet et leur participation au système de management environnemental de l'opération. Les maîtres d'œuvre désignés sur le secteur, outre les prescriptions réglementaires des cahiers des charges des bailleurs sociaux, doivent également « *respecter contractuellement* » les documents réalisés par Eva Samuel suite au travail effectué avec les habitants sur le programme et le schéma d'aménagement du secteur, c'est-à-dire la « *note de présentation* », les « *prescriptions urbaines et architecturales* » et le « *cahier des prescriptions des espaces libres* ». Les documents liés aux enjeux environnementaux du site ne mentionnent pas la nécessité d'un travail des

---

<sup>121</sup> SIEMP, « *Construction d'environ 15 logements sociaux, 3-5-7-9-11 passage Fréquel (XXe), Avis d'Appel Public à la Concurrence : Concours d'architecture* », annonce parue dans le Moniteur, 16 décembre 2005.

<sup>122</sup> Dans les « *conditions de participation* », il est précisé que le groupement doit être composé « *d'architecte(s) avec un bureau d'études techniques ayant compétences en tous corps d'état, en Haute Qualité Environnementale et en économie de la construction* », « *l'approche en matière de qualité environnementale* » est considérée comme l'un des critères de sélection des candidats et le dossier de références significatives doit « *mettre en valeur la capacité à concevoir et à réhabiliter des immeubles de logements* ».

<sup>123</sup> SIEMP, « *concours d'architecture - secteur d'aménagement Fréquel-Fontarabie : lot n°5 - rapport d'analyse des candidatures* », 4 avril 2006.

architectes auprès des habitants concernant les dispositifs environnementaux mis en place. Dans les documents prescriptifs de l'architecte-coordinatrice, la « *concertation* » sur le secteur, considérée comme un « *dispositif innovant sous forme de séances d'ateliers d'urbanisme* », n'est que rapidement évoquée pour décrire le contexte du projet.

## **2. Les modalités d'échange des concepteurs avec les habitants**

Comment les échanges entre les concepteurs et les habitants se sont-ils organisés ? Quel a été le budget et le temps alloué à la participation ? Avec quels types d'acteurs les concepteurs ont-ils eu à interagir lors de ces rencontres ? À partir de quels outils et sur quels objets ? Comment a été prise en considération la parole des habitants dans la production du projet général et dans les opérations particulières ? Quelle attention ont porté les concepteurs aux contributions des habitants ? Quelle place ont-elles prises dans les façons de concevoir, dans les résultats exposés et dans la façon dont les concepteurs parlent du projet ?

### **2.1 Les situations d'échange entre les habitants et les concepteurs urbains**

#### ***Le budget et le temps alloué aux rencontres***

Malgré l'organisation et le budget prévus pour le travail en ateliers, avec du recul, dix ans après, l'architecte et son cotraitant critiquent le fait que la participation ait constitué un coût supplémentaire pour eux tout en la considérant également comme faisant partie de leurs heures de travail : « [...] à l'époque c'était précurseur, le processus n'était pas formalisé, je ne me souviens pas de ce qu'il y avait écrit dans le cahier des charges. Il devait certainement y avoir écrit qu'il fallait que l'on rencontre les habitants et que l'on discute avec eux sous une forme ou une autre. [...] Je n'ai jamais calculé l'argent que j'ai perdu sur cette opération et c'est mieux, je suis très contente de l'avoir faite. Sur le plan économique c'est une catastrophe. »<sup>124</sup> Ils intègrent le temps passé à l'animation des ateliers comme faisant partie des heures de travail dédiées à la conception sans se souvenir qu'une rémunération spécifique avait été prévue pour les échanges avec les habitants<sup>125</sup>.

En effet, d'après le devis détaillé par poste et par intervenant produit par Eva Samuel dans sa note méthodologique pour la mission de coordination urbaine et d'animation de la « *concertation* », de juin à septembre 2003, son équipe devait mobiliser treize journées rémunérées pour l'élaboration des « *supports de concertation* », les réunions de préparation et l'animation des journées de rencontre.

---

<sup>124</sup> Entretien avec Eva Samuel.

<sup>125</sup> Entretien avec Roland Pellerin, architecte collaborateur – agence Eva Samuel Architecte & Associés et co-animateur des ateliers participatifs, le 24.09.2014.

Finalement, trois demi-journées de rencontre avec les habitants, le samedi matin, ont été organisées à la mairie du XXe et dans une école proche du site, en présence des élus de la mairie du XXe, de la mairie de Paris, de la SIEMP, de l'OPH-Paris Habitat. Deux gérants de l'agence de communication chargée de l'animation des ateliers accompagnaient aussi son équipe. Dans un premier temps, ces ateliers se déroulaient en situation magistrale avec l'ensemble des acteurs et, dans un second temps, en « *groupes de travail autour d'une table* »<sup>126</sup>, réunissant la moitié de l'effectif des cinquante personnes.

### ***Les animateurs des dispositifs participatifs***

Chaque groupe de travail avec les habitants était animé par un architecte et un animateur de l'agence Aire Publique. Eva Samuel a aussi mandaté un architecte sous-traitant, Roland Pellerin, pour l'épauler dans les sous-groupes organisés dans le cadre de la démarche participative. Ce dernier précise n'avoir jamais été « *confronté à la concertation* » avant son implication dans le projet Fréquel-Fontarabie.

L'agence Aire Publique, fondée en 2002, est une « *société spécialisée dans l'ingénierie de la concertation, qui entend démontrer l'intérêt des méthodes privées du marketing qualitatif (atelier de concertation) et quantitatif (enquêtes) sur la gouvernance publique des villes.* » Les animateurs et le gérant de l'agence, ont des formations d'économiste et d'urbaniste. Ils interviennent surtout lors de procédures de « concertation » réglementaires, en France, relatives à l'élaboration de documents de planification urbaine (PLU, SCOT, ZAC, PLH, écoquartier). Ils organisent les ateliers et en relatent de manière synthétique les faits auprès des habitants, des architectes et des élus. Ils ne semblent pas intervenir directement dans l'élaboration des études urbaines mais comme intermédiaires.

Même si la présence des acteurs institutionnels n'a pas été précisée dans ces groupes de travail, les comptes-rendus des ateliers montrent quelques interventions de l'OPH-Paris Habitat, de la SIEMP, de l'adjointe à l'urbanisme de la mairie du XXe, Fabienne Giboudeaux et d'une représentante du Centre Français de Protection de l'Enfance (CFPE)<sup>127</sup>. L'élue à l'urbanisme souhaitait participer aux ateliers mais ne pas « *être en première ligne* ». L'association CFPE a été invitée pour justifier une partie déjà déterminée du programme, « *le projet de création sur l'îlot de lieux d'accueil pour une crèche, pour les enfants, pour la parentalité et pour l'activité de parrainage* »<sup>128</sup>.

### ***Des échanges ouverts pour éviter les tensions***

Les animateurs de l'agence Aire Publique ont produit les visuels projetés en atelier, en format PowerPoint, à partir des éléments transmis par les architectes. Ils rédigent également des comptes-rendus semi-retranscrits des échanges, réalisent des synthèses des rencontres antérieures à chaque nouvel

---

<sup>126</sup> Entretien avec Eva Samuel.

<sup>127</sup> Le CFPE Etablissements est « une association loi 1901 qui accueille, accompagne et prend soin des enfants de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte ».

<sup>128</sup> Aire Publique, CR du 1er atelier d'urbanisme concernant l'aménagement de l'îlot Fréquel-Fontarabie, 9 juillet 2003.

atelier, qui sont transmises aux participants. Les animateurs se donnent pour principe « *l'utilisation d'un langage clair, de mots simples et d'exemples parlants et illustrés permettant aux participants d'avoir une visualisation concrète du site* »<sup>129</sup>.

Aucune maquette construite du site, ni du projet n'a été fabriquée. Les coupes urbaines étaient proscrites par l'architecte-coordonnatrice qui les trouvaient trop techniques et inadaptées à la lecture par les habitants ; c'est un « *outil d'architecte* ». L'architecte-urbaniste a abordé les réunions avec des éléments graphiques non finalisés afin de montrer que la discussion était ouverte et qu'elle était en attente de propositions. Lors du premier atelier de juillet 2003, elle définit ainsi ses intentions : « *Nous sommes arrivés avec un schéma très peu élaboré, des patates de couleurs avec les fonctions et l'endroit où on ne voulait toucher à rien. On a dit aux gens que l'on n'avait rien étudié, pas de dessins a priori, sans stratégie, sans avoir étudié* ». Cette affirmation ne correspondrait cependant pas tout à fait à la réalité. Il semblerait plutôt qu'Eva Samuel avait un projet en tête mais qu'elle souhaitait montrer aux habitants qu'elle n'avait pas d'idées arrêtées. Elle a cherché à mettre en confiance les participants. Florence Demassol, présidente du conseil de quartier au moment des ateliers, conforte cette hypothèse. Elle souligne que l'architecte-urbaniste « *aurait joué le jeu* ». « *Il y avait une confiance vis-à-vis d'Eva Samuel qui allait produire quelque chose qui correspondait aux discussions ou ce qu'elle proposait mais qui était accepté.* »<sup>130</sup> Eva Samuel a envisagé que son projet de départ pouvait être remis en doute par les habitants et qu'elle devrait éventuellement l'adapter à partir des échanges. Mais la représentante de l'association Idée Réunion ajoute : « *Je ne suis pas si sûr qu'il n'y avait pas le projet déjà ficelé, bien avant les réunions. Si on regarde les plans d'Eva Samuel, ça ressemble exactement à ce qui s'est fait à la fin.* »<sup>131</sup>

Le co-président du conseil de quartier tient également à dire que l'architecte « *Eva Samuel a eu la qualité de ne pas donner ses billes dès le départ. Elle a commencé par présenter les grandes lignes d'une analyse du sujet, sans induire automatiquement le plan masse qu'elle allait proposer. En tant qu'habitant, on avait l'impression de partir d'un tableau vierge où toutes les questions et réponses étaient possibles, la position du passage s'est baladée parce qu'un groupe d'habitants en parlait. La qualité de cette concertation a été de donner les informations aux gens et de laisser mûrir chacune des positions. On a différentes positions pour arriver à un consensus approprié par les habitants.* »<sup>132</sup>

L'architecte effectue en plénière un « *exposé pédagogique* », un « *état des lieux décrivant l'îlot Fréquel [...] afin d'en préciser les contraintes techniques et les potentialités d'évolution* »<sup>133</sup>. Elle présente l'îlot sous la forme d'un croquis en trois dimensions représentant sa volumétrie générale et analyse le potentiel historique, patrimonial du quartier en caractérisant chaque « *masses bâties* » par son type de tissu

---

<sup>129</sup> Aire Publique, « *Cahier de la concertation : Réaménagement concerté de l'îlot Fréquel-Fontarabie* », juin 2003-janvier 2004.

<sup>130</sup> Entretien avec Marc Prochasson, coprésident du conseil de quartier Réunion, /conseiller environnement des verts, chargé de mission développement durable le 15.09.2014.

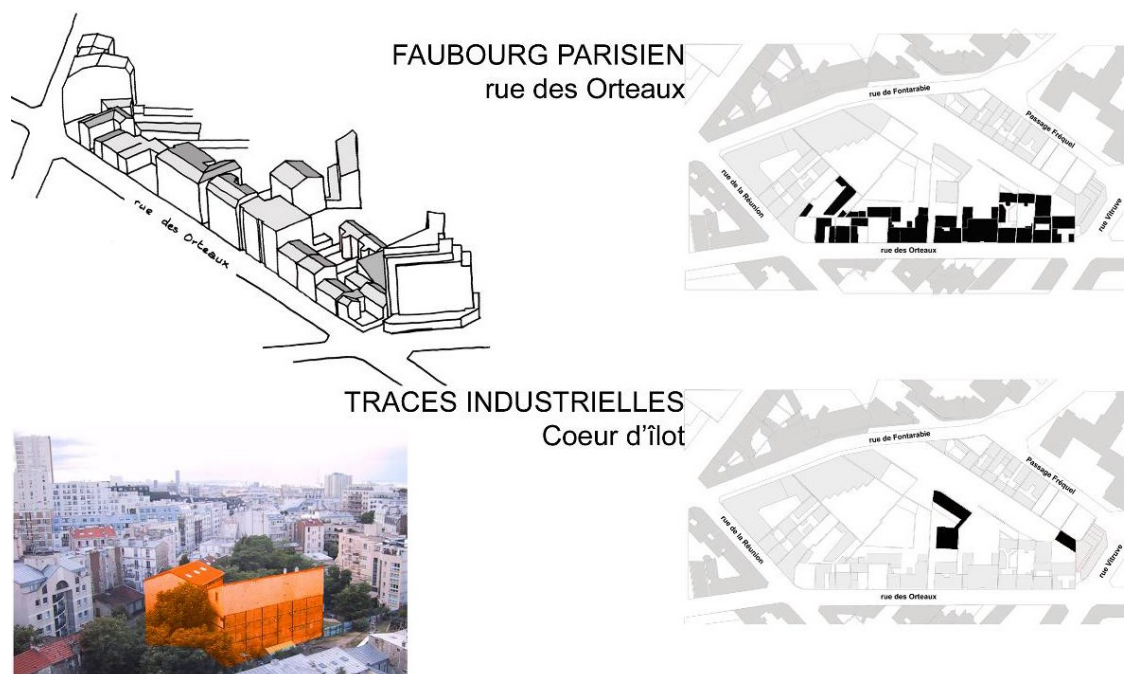
<sup>131</sup> Entretien avec Suzanne Cox.

<sup>132</sup> Entretien avec Marc Prochasson.

<sup>133</sup> Eva Samuel Architecte et associés, *Note méthodologique pour la mission de coordination urbaine et d'animation sur l'opération Fréquel-Fontarabie, « mémoire technique »*, avril 2003.

« pittoresque », « faubourg parisien » et « bâtiments récents » assorti d'une photo du site, d'un plan de localisation, d'un croquis volumétrique et d'une coupe de principe.

**Figure 12 : Les croquis des « masses bâties »**



Source : Aire Publique, « Présentation projection du 1er atelier - aménagement concerté, îlot Fréquel-Fontarabie », 9 juillet 2003.

L'architecte-urbaniste montre, effectivement, plusieurs plans de « synthèse et d'éléments d'orientation » qui laissent déjà entrevoir certains traits de caractère du schéma d'aménagement final. Dans le « plan des vides » de l'îlot et le plan de « répartition fonctionnelle possible », l'espace en friche qui deviendra celui du jardin, est nommé de manière valorisante « espace libre public ». Dans les plans de « principe d'organisation des masses bâties » et de « répartition fonctionnelle possible », les ouvertures des passages et l'emplacement de l'équipement s'aperçoivent également. Par ailleurs, le second plan associe le(s) équipement(s) à programmer à l'école maternelle présente sur le site, donnant l'impression d'un ensemble, désignant clairement l'emplacement de la future crèche et montrant en creux la position d'un passage vers le cœur d'îlot, longuement défendue par les habitants.

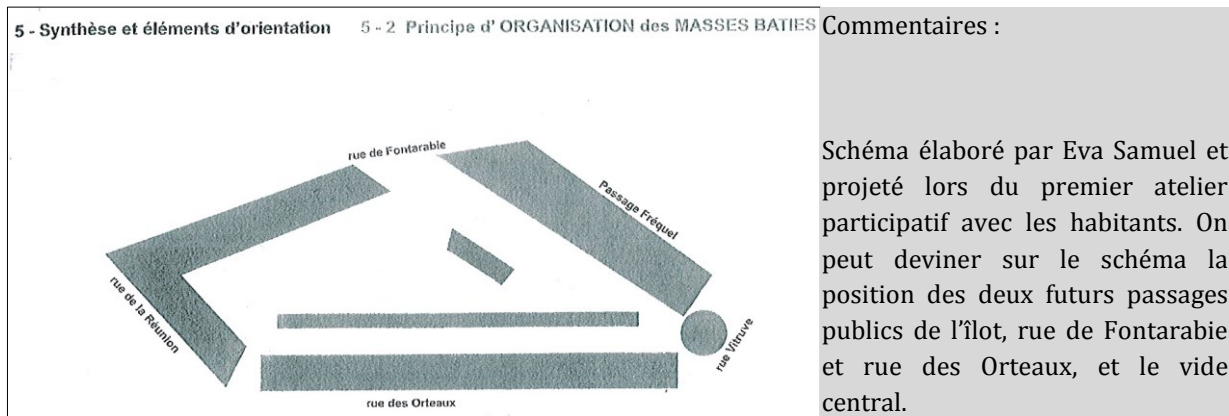
Le plan de « répartition fonctionnelle possible », malgré son apparence très simplifiée et très peu engagée, est un message d'apaisement envoyé par l'architecte Eva Samuel vers les associations qu'elle devait un peu redouter : « mes confrères m'ont dit de ne pas y aller (sur l'opération Fréquel-Fontarabie), que j'allais y laisser ma peau. C'est un endroit explosif ! Il y a 200 associations qui t'attendent le couteau entre les dents. »

Le risque de réactions négatives à l'égard de leur projet apparaît comme une crainte récurrente chez les architectes qui chercheraient à les déjouer. À cet égard, Eva Samuel insiste dans les premières grandes intentions d'aménagement, sur sa volonté principale de laisser un grand espace libre pour la construction



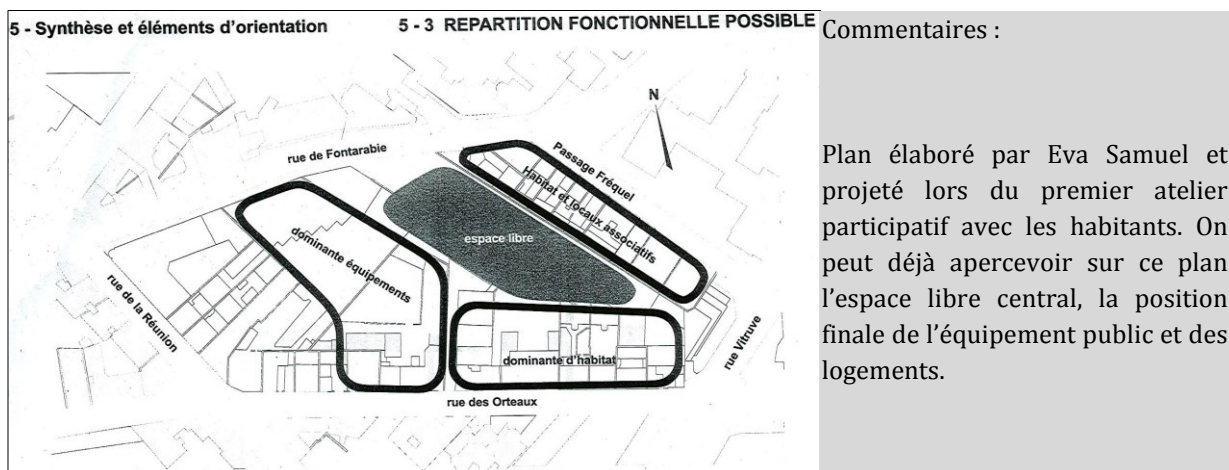
d'habitat et de locaux associatifs : « Sachant que nous avons 200 associations, nous avons proposé de garder les petits bâtiments passage Fréquel qu'ils pourraient utiliser. »

**Figure 13 : schéma de « principe d'organisation des masses bâties »**



Source : Eva Samuel - Aire Publique, « Présentation projection du 1er atelier - aménagement concerté, îlot Fréquel-Fontarabie », 9 juillet 2003.

**Figure 14 : Plan de « répartition fonctionnelle possible »**



Source : Eva Samuel - Aire Publique, « Présentation projection du 1er atelier - aménagement concerté, îlot Fréquel-Fontarabie », 9 juillet 2003.

Dans la deuxième partie de l'atelier, le degré d'ouverture des possibilités d'aménagement n'a pas été posé dès le départ et a très vite été réduit face à l'argumentaire des architectes sur la base des propositions des habitants concernant « l'amélioration de l'îlot ». Cet « exercice » de réflexions sur le « devenir de l'îlot » a commencé par une première étape de mise en confiance des participants, puis, de manière plus introspective, ces derniers ont dû réfléchir à des « besoins » qu'ils devront par la suite soumettre aux différents professionnels. Pendant cet atelier, des questions leur étaient donc posées sur la « perception de l'existant » invitant à des réponses spontanées sur le lieu d'habitation, la façon de traverser cet espace, les activités, les sentiments sur le bâti et le non-bâti. Par la suite, des questionnaires individuels ont été

distribués, à partir desquels les participants étaient invités à s'exprimer de manière large, à l'écrit, sur leurs « *attentes* » et leurs « *suggestions* » : « *Que faire pour améliorer l'îlot ? De quoi avez-vous besoin ?* »<sup>134</sup>. Ils ont servi de base à la discussion avec les architectes qui devaient répondre en direct, sur la faisabilité des attentes et leur décalage par rapport aux contraintes techniques.

On remarque à cette occasion que tout en étant responsable de la finalisation de la programmation autant que de l'élaboration d'un schéma d'ensemble, l'architecte-coordonnatrice guide le projet principalement sur un plan typo-morphologique, par le « contenant », et demande en définitive aux habitants de remplir le "contenu" en spécifiant « leurs besoins ». Le maître d'œuvre urbain peut ainsi donner le sentiment que les habitants ont pris sur la programmation alors que celle-ci est en fait avant tout dictée par la maîtrise d'ouvrage, comme nous allons le montrer à présent.

## **2.2 La traçabilité de la prise en compte des attentes des habitants dans le projet**

Lors du premier atelier, les habitants ont montré un certain attachement au contraste architectural du quartier, à son échelle et à son « *tissu social* ». Ils ont déploré l'inaccessibilité du cœur de l'îlot, concordant avec le « *diagnostic urbain* » présenté par Eva Samuel. À cette occasion, il ont fait part de plusieurs grands types « d'attentes » : l'ouverture et la circulation à l'intérieur de l'îlot, la création d'un espace vert et d'un lieu de réunion pour les jeunes, caractérisé entre autres par le terrain d'aventure présent sur place, le maintien des habitants sur le quartier, la conservation et la réhabilitation de certains bâtiments, le maintien et la création d'activités économiques, artistiques et de locaux associatifs. À partir de cette expression, les concepteurs ont créé trois scénarios possibles d'organisation spatiale du site, pendant les deux mois d'été qui séparaient les deux premiers ateliers de juillet et septembre. Nous allons donc voir dans un premier temps, en quels termes l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a apposé des limites aux attentes des habitants, puis, dans un second temps, comment ont été justifiés certains éléments du programme imposés, dès le départ, par les maîtres d'ouvrage. Nous analyserons enfin dans quelle mesure les souhaits des habitants se sont retrouvés dans les prescriptions urbaines et architecturales et le projet final.

### ***Difficultés de positionnement et d'argumentation autour des « possibles » par les architectes***

Comment les architectes répondaient-ils aux idées des habitants, pendant les groupes de travail des ateliers participatifs, selon les comptes-rendus semi-retranscrits des débats effectués par l'agence Aire Publique.

---

<sup>134</sup> Aire Publique, « *Cahier de la concertation : Réaménagement concerté de l'îlot Fréquel-Fontarabie* », juin 2003-janvier 2004.

Les architectes-urbanistes Eva Samuel et Roland Pellerin s'accordent à dire que, dans l'intérêt des habitants, « *il ne faut pas faire croire quelque chose qui n'est pas possible à réaliser* ». <sup>135</sup> « *On a toujours fait des propositions que l'on était capable de défendre* » <sup>136</sup>. Pourtant les orientations programmatiques résultant des ateliers participatifs semblent souvent hypothétiques, perturbent le raisonnement des habitants sur le projet et montrent ainsi l'influence très réduite des architectes sur le projet par rapport à la volonté du maître d'ouvrage.

Dans le premier atelier, les architectes ont orienté le débat avec les habitants sur le projet autour de la forme urbaine et ont semblé écarter la question de la conservation des bâtiments, alors que l'ensemble des participants disaient préférer la réhabilitation à la reconstruction : l'architecte indiquait que « *l'étude devait permettre de fixer des règles de constructibilité et donc d'organiser, de prévoir l'évolution nécessaire de l'état existant, que les bâtiments soient ou non conservés* ». Deux des trois scénarios proposés au second atelier prévoient la démolition du bâtiment du 27 rue des Orteaux auxquels certains participants objectent « *il faut arrêter de démolir !* », mais les architectes mettent en avant les contraintes structurelles ne permettant pas d'en faire un équipement collectif.

Dans les discussions des deux ateliers suivants, autour des différents scénarios d'aménagement, les architectes-urbanistes affirment, face à la volonté du conseil de quartier de voir réaliser une « Maison pour tous », que « la programmation des équipements n'est pas encore très avancée. Il ne s'agit que d'hypothèses qui laissent beaucoup de possibilités. On ne peut aujourd'hui répondre qu'en termes généraux », alors que les surfaces pour des équipements possibles sont très réduites et l'implantation de l'équipement petite enfance paraît bien décidée.

L'élaboration de la programmation et la logique qui la guide apparaissent comme invisibles pour les habitants. Les architectes-urbanistes ne sont eux-mêmes pas certains des possibilités d'ouverture du programme pour les équipements alors qu'il semble déjà bien arrêté par la maîtrise d'ouvrage. Les architectes paraissent se positionner également en faveur de la construction de la crèche, alors que les participants la trouvent trop imposante par rapport à la surface de l'îlot. On constate ainsi des décalages voir des confusions dans les niveaux de discussion, entre des enjeux de conception formels et de définition d'activités, entretenues par un déficit de portage clair par la maîtrise d'ouvrage de la programmation.

Roland Pellerin affirme dans les comptes-rendus qu'il s'agit « *d'un équipement dont les parisiens manquent cruellement* », auquel l'élue à l'urbanisme semble attachée et avoir également beaucoup contribué à son implantation dans l'îlot. On laisse aussi penser qu'il serait éventuellement possible d'intégrer plus tard au programme, la « *Maison pour tous* », réclamée par le conseil de quartier depuis leur travail sur le PLU du quartier, jusque dans le registre de l'exposition de la concertation publique de 2004 et le rapport d'enquête publique de 2007 sur laquelle aucune étude n'a été engagée par la maîtrise d'ouvrage.

---

<sup>135</sup> Entretien avec Roland Pellerin.

<sup>136</sup> Les retranscriptions montrent globalement peu d'interventions des architectes pendant les discussions du premier atelier.

## ***L'orientation de la programmation de l'îlot défendue par la maîtrise d'ouvrage***

Lors du premier atelier, aucune base programmatique ne semble *a priori* soumise à discussion aux habitants, l'architecte renchérit « *La ville m'avait donné carte blanche en ce qui concerne le programme* »<sup>137</sup>, sauf que les négociations pour l'implantation d'un équipement petite enfance sur le site semblait déjà entamées sans qu'il ne soit référence à des études sociodémographiques. Les maîtres d'ouvrage rappellent « *la volonté politique affichée, depuis le début de la démarche, pour un projet petite enfance* » lorsqu'au dernier atelier, l'un des participants remet en question la programmation de cet équipement ayant « *beaucoup trop conditionné la structuration de l'îlot* ».

Dès la première phase de dialogue avec les habitants, deux agents du CFPE ont été invités, dans les deux sous-groupes pour défendre la création de « *lieux d'accueil pour les enfants et la parentalité* ». Fabienne Giboudeaux stipule que la Ville de Paris est favorable à l'installation d'une crèche dans l'îlot et la SIEMP en précise clairement la programmation avec une soixantaine de berceaux, ayant besoin d'une surface d'environ 1200 m<sup>2</sup> pour s'installer. Pendant l'atelier de présentation des scénarios, les habitants apportent parfois certaines nuances à la construction de la crèche, sans remettre en question sa nécessité. Ces derniers réclament la création d'une « *maison pour tous, un équipement pour se rencontrer, à la disposition des gens du quartier et surtout des jeunes* ». Sans réponse claire de la ville, ni début d'instruction programmatique de ce dossier, ils le placent donc en concurrence de l'équipement petite enfance, par les représentants du CFPE.

Sur le volet des choix de démolition-réhabilitation, la SIEMP porte une convention de résorption de l'habitat insalubre sur une partie de l'îlot seulement, souhaitant garder les bâtiments en bon état et une mixité sociale sur le quartier avec des propriétaires privés. Il est alors, pour le moment, seulement question de bâtiments de logements à reconstruire sur le quartier. Le projet ne semble pas porter des enjeux de rentabilité économique des surfaces à bâtir par la création d'une offre privée. Cette situation est assumée par la Ville de Paris, et les bailleurs sociaux qui proposent l'édification de logements sociaux de la catégorie Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), des logements très sociaux (PLA-I) et des logements intermédiaires pour des personnes ayant des ressources plus élevées (PLS). Les habitants paraissent en accord avec cette intervention souhaitant maintenir le tissu social du quartier « *C'est un quartier populaire, il doit le rester.* »

Mais les habitants demandent aussi de conserver les bâtiments, de privilégier la réhabilitation des logements et le maintien de la population habitante, alors que les élus, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre restent réservés sur ces questions et ne paraissent pas les consulter à ce propos. Les bâtiments du 19 et du 27 de la rue des Orteaux et le long du passage Fréquel sont sujets à la réhabilitation selon les habitants. L'un d'entre eux est habité par des locataires regroupés en association pour en devenir propriétaires<sup>138</sup> et les maisons du passage Fréquel, caractéristiques de l'esprit du quartier, seraient à sauvegarder. La conservation des bâtiments ne paraît pas être une priorité pour l'architecte-urbaniste,

---

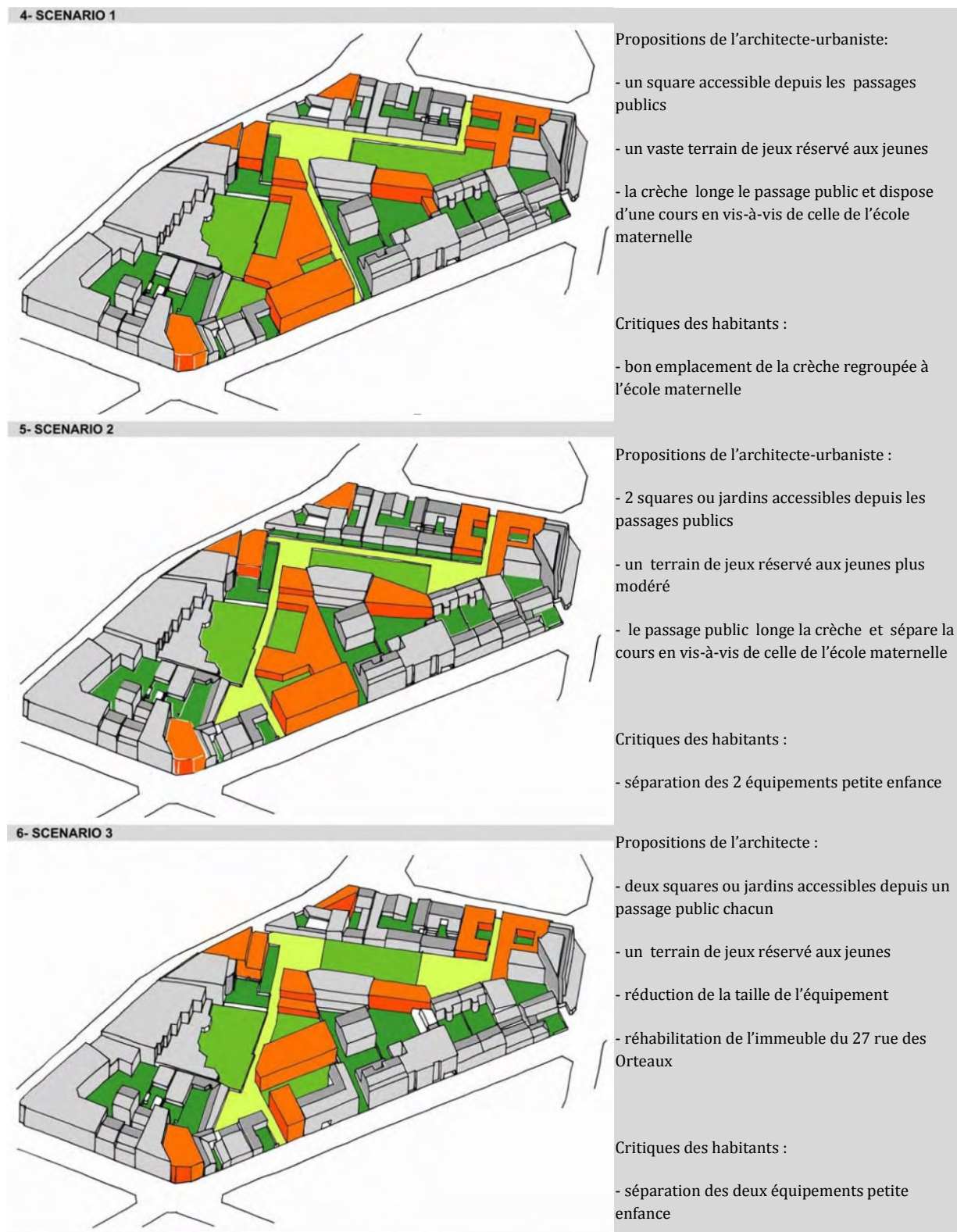
<sup>137</sup> Entretien avec Eva Samuel.

<sup>138</sup> Il semblerait que ce montage aurait pu servir à la réhabilitation du bâtiment, aider par la SIEMP, mais la SIEMP a négocié rapidement avec le propriétaire pour sa vente et le collectif de locataire aurait été trop long pour organiser le rachat des logements.

chargée de donner de grandes orientations au projet. Face aux questions d'associations et d'occupants des lieux lors des ateliers, la SIEMP cherche à justifier la difficulté à réhabiliter les logements du site ; elle devra, en effet, contraindre les propriétaires privés à effectuer eux-mêmes les travaux de réhabilitation de leurs logements ce dont elle doute. Les élus rajoutent « *qu'il ne sera pas possible de construire les mêmes structures car les règles de constructions neuves ne le permettent pas* ».

Le troisième scénario, exposé au second atelier, présente pour les habitants l'avantage de conserver l'immeuble du 27 rue de Orteaux, malgré l'obligation d'éloigner l'équipement de l'école maternelle comme il avait été proposé. La conservation de ce bâtiment sera présentée à nouveau dans le dernier atelier, dans l'un des deux derniers scénarios soumis aux habitants, et validée pour le schéma d'aménagement final. On peut remarquer un revirement des points de vue sur la conservation et la réhabilitation de l'existant des architectes-urbanistes et des acteurs institutionnels, lors de cette réunion. Ils précisent que « *les savoir-faire évoluent et que des exemples sur Paris montrent qu'on peut reconstruire de façon respectueuse* » et s'entendent pour « *ouvrir la possibilité de conserver l'immeuble, dans la mesure où sa structure est adaptable à sa future fonction* ».

**Figure 15 : Les trois scénarios de projet présentés par l'architecte-coordinatrice Eva Samuel aux habitants lors du 2<sup>ème</sup> atelier participatif de septembre 2003, suite à l'expression des attentes des habitants**



Source : Eva Samuel - Aire Publique, « Présentation projection du 2<sup>ème</sup> atelier aménagement concerté, îlot Fréquel-Fontarabie : commentaire sur les scénarios », 9 septembre 2003.

On peut remarquer dans les propositions de l'équipe de conception et dans les critiques apportées par les habitants, certaines confusions entre des dimensions portant sur les formes urbaines et l'utilité d'éléments de programme, évoquées précédemment. Par exemple, réduire la taille d'un équipement, d'un espace de jeu, aura des impacts sur les activités proposées, mais dans quelle mesure cette question est-elle véritablement abordée lors des échanges et a-t-elle fait l'objet d'une réflexion spécifique ? Ces approximations entre enjeux programmatiques et de conception formelle, très liés mais qui nécessitent d'être explicités, vont nourrir des quiproquos et limiter la portée de la participation.

### ***Les demandes des habitants et leurs répercussions dans les résultats du projet***

#### *Les passages : l'ouverture et la circulation à l'intérieur de l'îlot*

Dès le premier atelier, les habitants regrettent « l'aspect fermé » et « l'inaccessibilité » de l'îlot. Refusant une densification du bâti, les participants voient dans l'espace libre central l'opportunité de créer un lieu de balade pour les résidents de la maison de retraite, un cheminement sécurisé pour les enfants, les écoliers, les poussettes et les fauteuils roulants par rapport aux trottoirs trop étroits des rues bordant le projet. L'agence Aire Publique en conclut que : « *Il s'agit d'ouvrir l'îlot pour le rendre praticable et vivant pour ses habitants tout en préservant son caractère authentique et son calme.* » Les habitants parlent d'une grande percée sur la rue Fontarabie et d'un accès, rue des Orteaux, derrière la cours de l'école maternelle.

L'architecte-urbaniste propose alors un principe de traversées apprécié par les habitants, faisant échos aux passages et impasses de leur quartier, mais qui pose de nouvelles questions concernant la largeur des voies et leur sécurité (fermeture, éclairage, etc.). Les habitants préfèrent que l'équipement de la petite enfance soit en complémentarité de l'école maternelle existante pour agrandir la cour de celle-ci (scénario 1) depuis longtemps jugée nécessaire. Cependant ces modifications impliqueraient la démolition du bâtiment du 27 rue des Orteaux et une percée trop large sur la rue. Finalement, le scénario 3 sera retenu pour pouvoir conserver le bâtiment et offrir ainsi la possibilité à l'école et l'équipement petite enfance d'avoir un accès sur l'intérieur de l'îlot en lien avec l'espace vert prévu. De plus la gestion d'un espace partagé entre la crèche et l'école maternelle dépendrait de deux services différents de la ville, ce qui reste difficile au niveau organisationnel. Des problématiques d'ordre administratif sont ainsi révélées par les discussions et paraissent limiter des propositions de développement d'usages partagés.

Une partie des intentions concernant la porosité des espaces vont être toutefois retenues dans le Cahier des Prescriptions Urbaines et Architecturales, à destination des maîtres d'œuvre des logements et des équipements. L'architecte coordonnatrice y énonce que pour donner du caractère et sécuriser les passages, les bâtiments devront « *marquer et accompagner la présence des nouveaux passages publics par des façades et non des murs opaques* » et, le long des passages, « *inciter l'usage des espaces extérieurs privés qui animent l'espace public.* » Il est également exigé que les opérations valorisent le principe des passages, en favorisant « *les liens visuels ou d'usage entre l'accès depuis la rue et le cœur de l'îlot* » (objectif du lot n°1 angle rue des Orteaux-Réunion).

### *Le jardin : le terrain d'aventure de l'association des Petits Pierrots*

Depuis plusieurs années, l'espace libre, laissé en friche, au centre de l'îlot, était occupé par l'association les Petits Pierrots qui réunissait les enfants du quartier et certains jeunes autour d'activités d'extérieur. L'association, créée en 1988, met en place sur les sites urbains en friche des « *terrains d'aventure* » qui sont des « *espaces de découverte et d'expérimentation libre* », dont le concept provient du paysagiste danois Carl Theodor Sorensen qui, dans les terrains en ruine d'après-guerre à Copenhague, expérimente des aires de jeux où la créativité est au centre du dispositif<sup>139</sup>. Le terrain d'aventure est défini ainsi sur le site internet : « *c'est d'abord une alternative au square ou au jardin, réalisé par les adultes pour les enfants. C'est la possibilité donnée aux enfants d'intervenir sur leur propre milieu de vie.* » Le terrain porte également des vertus pédagogiques : « *Sans abandonner toute pédagogie directive, parfois utile, nous privilégions la pédagogie semi-directive, cherchant à placer l'enfant en 'situation-problème', à laquelle il est invité à apporter sa propre solution. [...] C'est une alternative à la rue et aux conduites à risque : La prise de risque est un élément essentiel à la structuration de l'enfant. Nous lui proposons la possibilité de vivre ce risque, d'une manière mesurée et sous le contrôle d'animateurs.* »

Dès le début des échanges en atelier, l'ensemble des habitants témoigne de la qualité des activités proposées par l'association et comprennent « *l'intérêt social* » de ces lieux de rencontre pour les enfants et les jeunes, dans un quartier aussi sensible que celui de la Réunion. L'association, soutenue par les habitants du quartier, revendique fortement l'inscription de cette structure dans le projet d'espace vert. Les participants ont conscience des normes de conception des jeux pour enfants et des jardins actuels mais ils tiennent à « *conserver le terrain avec toutes ses qualités autonomes* ». Il est alors rapidement envisagé de créer un espace commun partagé entre les enfants de l'association des Petits Pierrots et les habitants du quartier, ainsi qu'un jardin potager pour les enfants de l'école maternelle qui deviendront les éléments centraux du programme pour les « *espaces libres* ».

L'architecte-urbaniste propose alors dans ses scénarios de décomposer le jardin central en sous-espaces de statuts différents, à savoir un square ou un jardin et un « *terrain de jeux* » réservé aux jeunes. Selon les modes d'accès aux squares choisis, l'espace dédié aux jeunes s'en retrouve plus ou moins étendu. Le représentant de l'association détaille qu'il faudrait un minimum de 1000 m<sup>2</sup> pour avoir l'espace suffisant pour le terrain d'aventure. Le scénario montrant la superficie la plus importante et un emplacement en fond de parcelle, plus protégé des regards, lui semble donc satisfaisant. Les autres participants ne sont pas non plus convaincus par un trop grand morcellement des espaces du jardin. Il sera alors retenu la réalisation d'une place reliant les trois passages publics et un grand espace vert pouvant accueillir des activités associatives.

---

<sup>139</sup> « Il transforme en 1940 un terrain vague de Copenhague en une sorte de décharge pour enfants, avec briques, boue, planches, clous... » PECHEUR (Julie), « Jeux à l'aire libre », *M le magazine du Monde*, publié le 17.02.2015, URL : [http://www.lemonde.fr/m-perso/article/2015/02/17/les-nouvelles-aires-de-jeux\\_4574455\\_4497916.html](http://www.lemonde.fr/m-perso/article/2015/02/17/les-nouvelles-aires-de-jeux_4574455_4497916.html)



**Figure 16 : Photomontage du jardin intérieur de l'îlot**



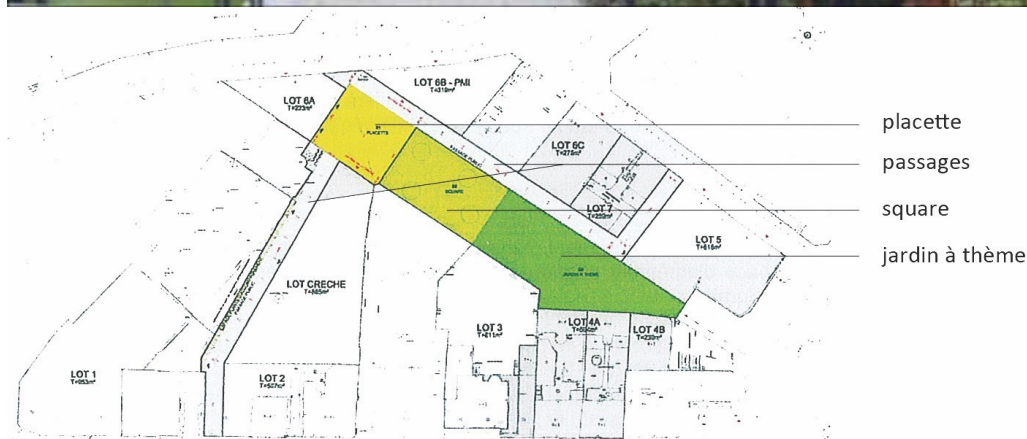
Source :URL : <http://www.evasamuel.fr/>

Malgré la forte demande des habitants de composer un espace libre central adapté aux activités des jeunes comme un terrain d'aventure, le projet n'a finalement pas vu le jour. Le temps écoulé entre ce moment de conception partagé des grandes orientations du jardin, en 2003, et la réalisation effective du projet, en 2014, a joué en défaveur du maintien de cette structure dans le projet. La dynamique d'aménagement du terrain d'aventure des Petits Pierrots a complètement été abandonnée au cours de la réalisation du projet à cause des problèmes de délocalisation de l'association pendant le chantier<sup>140</sup> et d'organisation institutionnelle de l'association. Pourtant des intentions très marquées des habitants sur l'espace central de l'îlot pouvaient être appliquées sans le recours à cette association. En effet, le « *Cahier des Prescriptions des espaces libres* » rédigé par Eva Samuel en décembre 2006, faisant office de cahier des charges pour les futurs concepteurs de l'espace vert, stipule des intentions très claires : « *l'aménagement d'un jardin structurant ayant deux vocations : 1. être un « square » en continuité de la placette : LIEU DE PAUSE ET DE JEUX ; 2. être un jardin à thème pouvant accueillir des associations (Petits Pierrots ou autres) : LIEU D'ACTIVITÉS* ». Pourtant, ces intentions ne paraissent pas avoir été relayées par la suite par la maîtrise d'ouvrage.

---

<sup>140</sup> Les locaux proposés à l'association par la SIEMP pour sa relocalisation ont coûté très cher à l'association qui n'a pu finalement continuer son activité sur le quartier.

Figure 17 : Images de référence pour illustrer le « lieu de rencontre » du jardin



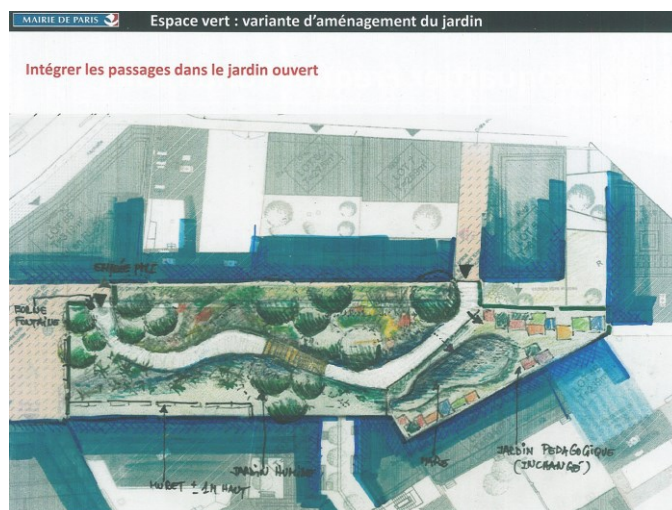
Source : Eva Samuel architectes & associés, « Cahier des prescriptions des espaces libres », 13 décembre 2006.

Les ateliers participatifs s'étant arrêtés à l'élaboration du schéma d'aménagement, l'inscription du développement durable dans les ambitions du projet, le manque de suivi sur la réalisation du projet par l'architecte-coordinatrice du projet et le non-respect du cahier des prescriptions par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ont complètement inversé la donne du projet d'aménagement du jardin, qui avait auparavant été travaillé avec les habitants.

Une nouvelle programmation et un plan établis à partir de « *dessins d'enfants* », ont été imaginés par les responsables de la conception du jardin de la mairie centrale et de la mairie d'arrondissement, pensant ainsi mener une démarche participative mais qui a en réalité fait fi du travail précédemment mené. Ils ont saturé l'espace, d'une jardinière inaccessible aux usagers, d'une noue « *imperméable* », d'une « *mare pédagogique* » et d'un jardin potager entretenu par une association. Loin d'être un espace vert, accessible à tous qui avait été désiré par l'ensemble des habitants ayant participé aux ateliers et avait pour vocation de devenir un « *terrain d'aventure* », le jardin prend désormais la forme d'un « *passage* » dans un « *décor* » de « *végétation dense* », dans lequel aucune activité profitant aux enfants ne peut être organisée, hormis dans l'espace très réduit et clôturé du jardin potager. La discontinuité dans la concertation du portage

entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre initialement impliqués ont remis en question une partie du travail accompli.

**Figure 18 : Plan du jardin**



Source : Conseil de quartier Réunion-Père Lachaise, « PowerPoint de présentation de l'avancement du projet Fréquel-Fontarabie », 14 janvier 2013.

**Figure 19 : Photographie du jardin prise en octobre 2014**



Source : Jennifer Leonet

#### *Retrouver une activité artisanale et commerciale et renforcer l'activité associative et culturelle*

Excentré par rapport à la place de la Réunion, cœur du quartier, l'îlot manquait d'animation selon les habitants. Ils désirent voir s'installer de nouveaux lieux d'exposition pour les artistes, des locaux associatifs et des espaces pour les jeunes, la création d'activités artisanales et de nouveaux commerces qui devaient permettre, selon eux, « d'éviter l'insécurité ». Ces demandes ne se retrouvent pas dans les scénarios proposés par l'architecte-urbaniste qui explique « qu'il faut d'abord conforter l'habitat puis ensuite exploiter les rez-de-chaussée » pour y intégrer les locaux. Mais les participants insistaient également sur la possibilité de lier aux équipements pour la petite enfance et la parentalité, des locaux à usages partagés, en particulier pour les jeunes.

Au dernier atelier, les associations s'interrogent toujours sur les débouchés de leurs demandes en locaux associatifs et culturels. L'adjointe à l'urbanisme souligne qu'il est nécessaire de connaître les associations qui seront responsables de la gestion de ces locaux pour pouvoir les intégrer à la programmation, même si les locaux de rez-de-chaussée seront adaptables. Il est spécifié que la programmation n'est pas faite, le travail effectué est, pour le moment, « *juste un support* ». Au final, les rez-de-chaussée de chaque bâtiment de logements conçu pour le projet reçoivent des locaux de commerce, de bureaux, une régie de quartier mais un seul local associatif. Les artistes dont les ateliers se trouvaient dans des bâtiments non retenus à la conservation, ont été expulsés ou relogés ailleurs, mais on peut noter que l'un des bâtiments réhabilités du projet accueille des ateliers d'artistes et de nouveaux résidents.

### **2.3 Les moments d'échange entre les habitants et les concepteurs des opérations de logements, d'équipements et d'espaces publics**

Les concepteurs d'architecture et de paysage pour les opérations particulières ont été nommés à partir de 2006. Ils n'ont donc pas eu l'occasion de participer aux ateliers participatifs de 2003. La programmation des équipements et des logements n'a manifestement plus associé les habitants, et a été prise en charge par les services techniques de la ville et des bailleurs.

Une fois désignés par concours, il a seulement été demandé aux concepteurs de présenter l'état d'avancement de leur projet aux habitants, conseillers de quartier et aux associations à l'occasion de plusieurs réunions publiques. Le chef de projet de la crèche à la Ville de Paris précise : « *Il y a eu deux ou trois réunions publiques de présentation du projet devant les associations, les habitants. [...]. Lors des réunions publiques de présentation du projet les habitants posaient très peu de questions, c'était en 2007 le souvenir est un peu flou. Les questions portaient sur le jardin intérieur de la parcelle, avec l'association des petits Pierrots, car c'était des réunions sur tous les projets mais sur le projet même il n'y a pas questions.* »<sup>141</sup>

Dans le cadre du litige avec les copropriétaires-occupants de « l'immeuble des artistes » du 29b rue des Orteaux, au moment de la phase de chantier, les architectes chargés de la construction de la crèche ont rencontré à plusieurs reprises les habitants d'un bâtiment jouxtant la parcelle où ils interviennent. L'équipement a été dessiné en faisant abstraction d'un mur mitoyen ancien, et d'arbres ayant poussés au pied de ce mur. Les habitants ont alors longuement négocié avec la Direction de l'Urbanisme, l'architecte-coordinatrice et le chargé de mission développement durable à propos du maintien de leur mur et de leurs arbres, du niveau d'ensoleillement perdu, mais également plus tard des problèmes de structure sur leur bâtiment liés au chantier. Ce genre de contentieux, en phase chantier, semble habituel pour l'architecte chef de projet missionné pour mener à bien le chantier de la crèche. Il pense que ces problèmes sont sans rapport avec la démarche de participation inscrite dans le projet : « *Les seuls moments de rencontre avec les habitants sont pendant la phase de chantier et étaient liés à des problèmes de chantier, de voisinage, de*

---

<sup>141</sup> Entretien avec Joachim Bakary, architecte, chef de projet de la crèche de 66 berceaux située dans le projet dans l'agence Avenir-Cornejo, le 1.10.2014.

*mitoyenneté et lors des réunions de coordination de chantier [...] Avoir à gérer ces problèmes-là ça fait partie du chantier, c'est habituel lorsqu'il y a des situations conflictuelles, des problèmes à régler. Dans ces situations, quand on intervient, on n'a pas le temps de réfléchir à d'autres solutions, on fait les choses dans l'urgence. J'imagine que pendant les phases d'étude, il y a plus d'échanges pendant la concertation, mais en phase chantier d'autres problèmes apparaissent, il y a un monde entre les ateliers avec la phase d'étude et le chantier. »<sup>142</sup> Et « ce monde », est en fait celui de la programmation censé donner lieu à des études de faisabilité auxquels les habitants n'ont comme souvent pas été associés.*

### **3. La position personnelle des concepteurs par rapport à la question de la participation**

Comment les concepteurs abordent-ils la question de la participation des habitants dans les projets de manière générale ? Comment ont-ils vécu cette expérience participative en particulier ? Dans quelle mesure cette démarche a-t-elle fait évoluer leurs manières de concevoir les projets après cette expérience ?

Comment les autres acteurs du projet ont-ils appréhendé l'intervention des concepteurs avec les habitants ? Quels rapports, avec les concepteurs, les habitants ont-ils eu dans leurs échanges ? Comment perçoivent-ils le rôle des concepteurs dans le processus de projet ?

#### **3.1 L'attitude des concepteurs urbains face à l'implication des habitants**

Nous observerons, dans cette partie, le point de vue de l'architecte-coordinatrice du projet Eva Samuel et de son collaborateur, l'architecte Roland Pellerin, avec lequel elle est conjointement intervenue dans le cadre du dispositif participatif mis en place par la Direction de l'Urbanisme et l'agence de communication Aire Publique, à la demande de l'adjointe à l'urbanisme de la mairie du XXe et des maîtres d'ouvrage du lotissement.

##### ***La réaction à une nouvelle demande de compétences***

Les concepteurs urbains soulignent l'originalité de cette demande d'implication des habitants dans le projet. L'architecte-coordinatrice avoue qu'elle ne savait pas au départ comment s'y prendre pour travailler avec les associations du quartier : « je ne savais pas comment ça marchait. » Le processus ne lui

---

<sup>142</sup> Entretien avec Joachim Bakary.

semblait pas formalisé, c'était un acte « précurseur », « c'était la première fois que j'étais confrontée à la concertation. », reconnaît-elle, soulignant ainsi implicitement le fait que les traditionnelles concertations réglementaires n'en sont pas.

L'architecte-urbaniste a fait alors appel à une agence de communication afin de mettre en place une stratégie de concertation pour la conception de l'opération, ce qui lui permet d'avoir un dossier plus étoffé que les autres candidats lors de la réponse à la consultation. Il s'agit pour Eva Samuel surtout de pouvoir ainsi accéder à une commande. Selon son directeur « *Eva Samuel n'était pas vraiment habituée à faire de la concertation. Elle n'y croyait pas forcément. C'était nouveau, à l'époque, Aire Publique faisait partie des premières agences* »<sup>143</sup> intervenant sur ces questions (Mazeaud, Nonjon, 2018), justifiant ainsi son rôle dans le projet et ses compétences encore rares face à cette nouvelle demande.

Or les rapports entre les professionnels de la conception et de la communication semblent avoir été compliqués. La formation d'urbaniste du gérant de l'agence de communication semble avoir alimenté une forme de concurrence avec l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, dont les membres architectes ont cherché à se démarquer, insistant sur leurs compétences en Urbanisme, sur « l'espace » et la « forme urbaine » par rapport à celles du bureau d'étude spécialisé en Communication : « *Avec le bureau d'étude concertation ça n'a pas été fructueux, il n'avait aucune connaissance de l'espace, c'était des gens formés à la communication. Le problème n'était pas la communication, c'était de discuter de l'espace avec les gens* », « *Aire Publique faisait de la communication ou peut être de la sociologie, mais ce n'était pas de l'urbanisme. Ce qui m'intéresse c'est de parler de la forme urbaine.* »<sup>144</sup> On remarque ainsi à cette occasion l'assimilation de l'urbanisme à un travail sur la forme urbaine, sans forcément y intégrer la problématique des activités à y développer qui est du registre de la programmation que les architectes-concepteurs en France intègrent rarement à leurs compétences.

L'architecte-coordinatrice estime pour autant avoir défendu sans le savoir, bien avant l'arrivée des enjeux environnementaux dans les projets, les idées de base et la philosophie du développement durable en y intégrant l'aspect social de l'espace, ce qui selon elle ferait traditionnellement défaut en France dans l'approche de cette notion : « *Comment créé-on les conditions urbaines et architecturales pour enrichir la relation avec l'autre ? Cette dimension n'existe nulle part !* »<sup>145</sup> Sa formation à Paris La Villette (UP6) ainsi que ses expériences professionnelles à Cuba peuvent expliquer cette sensibilité revendiquée aux questions sociales dans la fabrication urbaine.

À propos des situations de rencontre avec les habitants du projet, Roland Pellerin considère qu'il est de la responsabilité de l'architecte de penser au « bien-être des personnes qui vont habiter, utiliser l'espace. L'intention n'était pas de faire de beaux objets mais de faire des bâtiments qui remplissent leur fonction de rendre le vécu agréable. » Dix ans après le début de cette opération, il en conclut que l'implication des habitants sur les projets, au niveau informatif mais dans une plus grande progressivité qu'habituellement, devait être une pratique incontournable même s'il n'évoque pas avoir vécu de nouvelles expériences

---

<sup>143</sup> Entretien avec Lorea Lasalde, gérante de l'agence Aire Publique, le 8.09.2014.

<sup>144</sup> Entretien avec Eva Samuel.

<sup>145</sup> *ibid.*

participatives après ce projet : *« Il est fini le temps où les gens se retrouvent devant le fait accompli, on les informe régulièrement, autrement il y a une levée de bouclier quand ça arrive. On les informe et on est prêt à modifier son projet quand il y a quelque chose qui ne passe pas. On ne pose plus le permis de construire en attendant les recours, on les informe au fur et à mesure du projet. S'il y a quelque chose qui bloque, ça permet un dialogue et de modifier le projet pour pas qu'il y ait de recours, pour que ça se passe bien »*<sup>146</sup>.

L'évitement du recours au conflit apparaît comme un argument essentiel.

## **Une position contre la démagogie des procédures réglementaires de « concertation »**

L'architecte-coordinatrice se prononce contre l'idée d'une « concertation » institutionnalisée *« Je déteste le mot concertation ! »* Pour la professionnelle, les habitants ont tout à fait leur place dans les discussions sur le projet mais *« demander aux gens ce qu'ils veulent, c'est la pire des choses, c'est de la démagogie. [...] Ce n'est pas leur métier, ils n'ont pas de connaissances dans le domaine. »*<sup>147</sup> Pourtant, nous avons pu remarquer que sur le volet programmatique, elle s'en remettait principalement à eux dans les ateliers, en leur demandant « de quoi avez-vous besoin ? »

L'architecte-urbaniste Roland Pellerin, qui l'a assistée pendant les ateliers participatifs, estime également que *« la concertation, on peut la mener n'importe comment, en posant simplement des questions, ou alors en demandant aux gens d'être actifs dans la procédure. Je trouve que c'est quelque chose de bien, mais il ne faut pas faire de la démagogie non plus »*<sup>148</sup>.

Roland Pellerin qualifie le travail effectué en atelier *« un peu démagogique »* par rapport aux attentes et aux suggestions des habitants sur leur quartier, lorsqu'il leur était demandé de dessiner *« ce qu'ils avaient envie »*, même s'il reconnaît que l'avoir fait *« ça a plu à tout le monde »*.

Eva Samuel justifie ainsi sa position lors de ce premier échange avec les habitants du quartier : *« Mon rôle était de leur faire des propositions. Je suis arrivée avec un schéma très simple, très basique, avec des patates. C'était une stratégie qui s'imposait compte tenu du contexte. J'ai proposé qu'une grande parcelle libre ne soit pas construite pour que l'on puisse y faire, quelque chose à définir, un jardin, un espace partagé, une place. Je ne savais pas et je ne voulais pas savoir. J'ai agi plus par bon sens que par connaissance. »*<sup>149</sup> La stratégie mise en place, consistant à « pacifier le quartier » en présentant un grand espace libre en cœur d'îlot, dans le plan exposé dans le premier atelier participatif, aurait selon elle permis de « mettre en confiance » les associations.

Malgré ce parti pris, l'architecte-urbaniste définit son approche comme intuitive, guidée *« par le bon sens »*, expression avec laquelle elle semble traduire l'ensemble de la démarche. *« Quelque part la position*

---

<sup>146</sup> Entretien avec Roland Pellerin.

<sup>147</sup> Entretien avec Eva Samuel.

<sup>148</sup> Entretien avec Roland Pellerin.

<sup>149</sup> Entretien avec Eva Samuel.

*des gens m'a semblé juste, c'était une position de bon sens. Au nom du développement durable nous pouvons parfois revenir dans le bon sens. »*

Pour les architectes-urbanistes, les ateliers participatifs ont permis d'obtenir l'approbation des habitants sur leur travail, renforçant ainsi « *les objectifs du projet* ». Roland Pellerin souligne l'importance pour les architectes en général, d'être ainsi rassurés sur la bonne réception de leurs propositions.

### ***L'architecte en position de « pédagogue »***

Les concepteurs interrogés paraissent souvent redouter l'agressivité des habitants et rechercher une position de pédagogue. Ils apprécient avoir des interlocuteurs avec lesquels l'échange est possible et dans une position d'écoute respectueuse à leur égard, des amateurs d'architecture sans prétention d'en être des spécialistes.

Les personnes avec lesquelles l'architecte-coordinatrice a échangé dans les ateliers étaient habituées à parler en public, face à des acteurs politiques ou des professionnels. Elles lui ont laissé ainsi une bonne impression. Eva Samuel décrit la présidente de l'association Idée Réunion comme « *une femme géniale, qui posait les bonnes questions, quelqu'un qui ne connaissait rien et qui avaient envie de comprendre, il n'y avait aucune mauvaise intention de sa part ce qui était très agréable pour répondre.* ».

Fabienne Giboudeaux, précise que les représentants des conseils de quartiers et des associations, participants aux ateliers, n'étaient, « n'importe quels habitants ». Elle insiste sur le fait que leur expérience des démarches participatives leur a permis de se construire une culture architecturale, de mieux appréhender les contraintes qui pèsent sur les acteurs techniques et politiques. « *Il y a eu un apprentissage, une formation des acteurs très important. C'était un groupe qui représentait dans le XXe une vingtaine de personnes, ils connaissaient l'architecture, ils savaient ce que c'était les contraintes, ils connaissaient les personnes de la ville, les architectes voyers, les architectes des bâtiments de France. Ils voyaient surtout la marge de manœuvre que pouvait avoir le politique.* »

Leur attitude contrastait apparemment avec celles d'autres habitants dans une posture plus conflictuelle ou perçues comme régressive par l'architecte assistant : « *il y avait d'autres personnes qui ne voulaient rien faire, qui disaient aimer se promener dans l'insalubre* ».

L'architecte-urbaniste s'attribue le rôle de pédagogue dans les situations d'échange avec les habitants pour les initier à la compréhension de leur milieu de vie. Elle rapproche cette position de son travail d'enseignante dans les écoles d'architecture : « *Nous avons fait un travail pédagogique, je suis prof, c'est mon boulot. On a décortiqué un tas de choses. On a montré les différentes typologies qu'il y avait dans le secteur avec des schémas très simples. Il faut savoir être pédagogue pour pouvoir expliquer son architecture à des gens qui ne sont pas architectes. Ce qui est habituel, quand on fait de l'architecture pour un particulier par exemple, c'est de savoir parler d'architecture non pas comme un architecte ou un maître d'ouvrage. En Urbanisme on doit énormément prendre la parole en public pour expliquer ce que l'on fait.* »



L'architecte coordonnatrice estimait au départ que les habitants n'avaient pas vraiment leur place dans les jurys d'architecture : « *Au moment des concours d'architecture, des représentants d'associations étaient présents, ce que je voyais d'un mauvais œil a priori. Je disais qu'il fallait être sachant pour bien juger, mais ils m'ont fait changer d'avis* ». Elle craignait qu'ils ne soient trop sensibles aux effets visuels : « *c'est la belle image qui risque de gagner contre le fonctionnement* ». Puis, elle admet finalement s'être trompée : ils auraient fait valoir davantage de perspicacité qu'elle ne pensât qu'ils en fussent capable.

Mais elle attribue aussi la pertinence de leurs points de vue au fait d'avoir bien expliqué le projet conduisant à ce que leurs avis corroborent finalement le sien. « *Comme on avait fait une bonne pédagogie, ils ont toujours voté pour les projets les plus adaptés dans chaque cas. C'était un plus.* »<sup>150</sup> Elle y perçoit finalement un moyen de renforcer la légitimité de la décision prise par le jury.

L'architecte coordonnatrice et son collaborateur remarquent que les habitants manquent de « vocabulaire » pour expliquer où ils vivent tous les jours et ils qualifient leurs réponses en atelier « d'assez enfantine », justifiant leur statut de pédagogue pour « *anticiper le dialogue* ». Cette position se réfère finalement surtout à la façon dont ils sont amenés à expliquer chaque typologie des bâtiments composant le site et la volumétrie de l'îlot, à la manière de répondre à chacune des questions des habitants. Les participants eux-mêmes dans une posture préalable de non-sachants mais qu'ils ont pu dépasser : « *je me suis dit que je n'allais rien comprendre, l'urbanisme n'est pas ma formation, mais je n'ai pas trouvé ça très compliqué à comprendre, je n'ai pas été submergé* »<sup>151</sup>. Certains trouvaient pourtant que l'architecte utilisait trop de « codes » et de « jargon » : « *il fallait aussi que l'on apprenne mais ils devaient simplifier leur langage* »<sup>152</sup>.

Dans sa candidature pour la mission d'architecte-coordonateur du projet, Eva Samuel a valorisé son activité d'Architecte-conseil de l'État pour justifier son intérêt de participer à la mise en place d'une démarche de projet collaborative avec l'ensemble des acteurs du projet, dont les habitants et les associations du quartier. Elle considère le projet urbain comme « *un processus et non pas un dessin* » : « *Pour moi, l'urbanisme est un acte culturel avant d'être une pratique technique et réglementaire. Mettre en débat la ville, grâce à un partage des enjeux avec les acteurs d'un territoire, tel est le rôle de l'urbaniste* »<sup>153</sup>. Son rôle de pédagogue semble ici s'étendre à l'attention des commanditaires : « *On fait de la pédagogie autant auprès des décideurs que de la population, ceux qu'il faut convaincre le plus ce sont les décideurs. [...] La traduction spatiale de la maîtrise d'ouvrage passe surtout par l'économie. Ils n'ont pas conscience de l'enjeu que représente la spatialité par rapport à la sociabilité.* »

---

<sup>150</sup> Entretien avec Eva Samuel.

<sup>151</sup> Entretien avec Florence Demassol.

<sup>152</sup> Entretien avec Suzanne Cox.

<sup>153</sup> Interview d'Eva Samuel dans « Paroles d'acteurs » sur le site du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, 23.05.2013. URL : <http://www.ville.gouv.fr/?eva-samuel-architecte-urbaniste>



Eva Samuel établit une critique du travail en plan masse dans ces situations de « projet partagé ». Le caractère figé, finalisé de ce type de document lui paraît contreproductif pour conduire une démarche participative : « *consigner un arrangement formel préalable dans un plan fini avant d'être commencé, cela vide de toute substance le récit du lieu et referme l'imaginaire. Il s'agit plutôt de réinventer des outils que tout le monde, technicien ou pas, puisse comprendre, des « cartes du tendre »<sup>155</sup> dans lesquelles chacun puisse se projeter.* » L'architecte-urbaniste justifie la production de ces cartes comme faisant partie « *d'une mission à part entière dans la phase de conception. Elles ne se réduisent pas à un enjeu de communication graphique.* »

La « *carte narrative* » qu'elle propose se présente *a contrario* du plan masse, comme un dessin « *facilitateur de compréhension des intentions* » qui pourra être porté par d'autres que par l'architecte seul, comme les élus ou les associations.

La « *carte narrative* » exprimait les enjeux du projet et était censée constituer une « *base partagée pour construire une discussion* » avec les acteurs, avant que ne soient proposées les formes à bâtir.<sup>156</sup> La « *cartographie narrative* » tend ainsi à « *réduire le fossé bien connu entre le maître d'œuvre et les élus, pour faire partager la lecture des enjeux d'un site* ». La représentation en plan ne pose pas de problème de communication, selon l'architecte, mais le caractère fini de sa représentation, confondant l'intention de l'aboutissement : « *Tout le monde sait lire une carte (une carte routière par exemple)* », cet « *atlas des possibles* »<sup>157</sup> dans lequel on peut se projeter. Outre le plan masse, elle la compare aussi aux représentations en 3D qui produiraient « *l'illusion d'une réalité achevée* ».

Eva Samuel déplore lors de l'entretien un « *énorme fossé* » séparant le travail des « *sachants* » architectes, de leurs interlocuteurs commanditaires et habitants. Mais son attitude paraît ambivalente à ce sujet. L'adjointe à la démocratie locale de la mairie du XXe et ancienne conseillère de quartier a bien ressenti ce clivage qui selon elle était aussi entretenu par Eva Samuel, comme d'autres de ses collègues : « *Sans condescendance, elle était pédagogue et défendait ses positions, elle était un peu énervée de temps en temps d'avoir à les défendre, parce qu'elle était sûre qu'avec ses compétences professionnelles elle avait raison et que nous avions tort. Les architectes de temps en temps, c'est un peu ça, de quoi vous mêlez-vous, nous savons, fermez-la.* »<sup>158</sup>

---

<sup>155</sup> Voir ANSELME (Michel), « *Du bruit à la parole : la scène politique des cités* », éditions de l'Aube, octobre 1999, p. 42. Le terme « *cartes du tendre* » a été employé par le sociologue au moment de la réhabilitation de la cité du Petit Séminaire à Marseille menée en concertation avec les habitants entre 1980 et 1985. Elle correspond au moment où il a été demandé aux habitants de choisir les personnes qu'ils désiraient avoir ou pas dans leur voisinage proche. Cette référence n'a pas été explicitement citée par l'architecte.

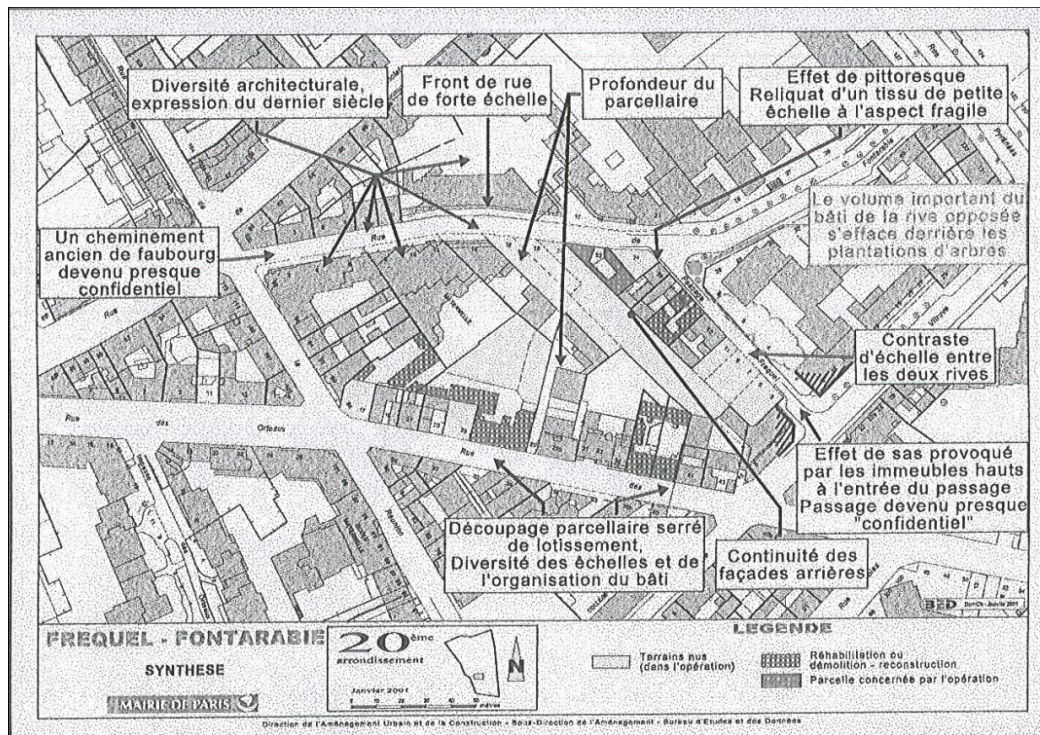
<sup>156</sup> Eva Samuel Architecte & Associés, *Chercher transmettre construire / récits et réalisations*, op.cit., p. 64

<sup>157</sup> Référence à Georges Didi-Huberman, qui est un philosophe et un historien de l'art.

<sup>158</sup> Entretien avec Florence Demassol.

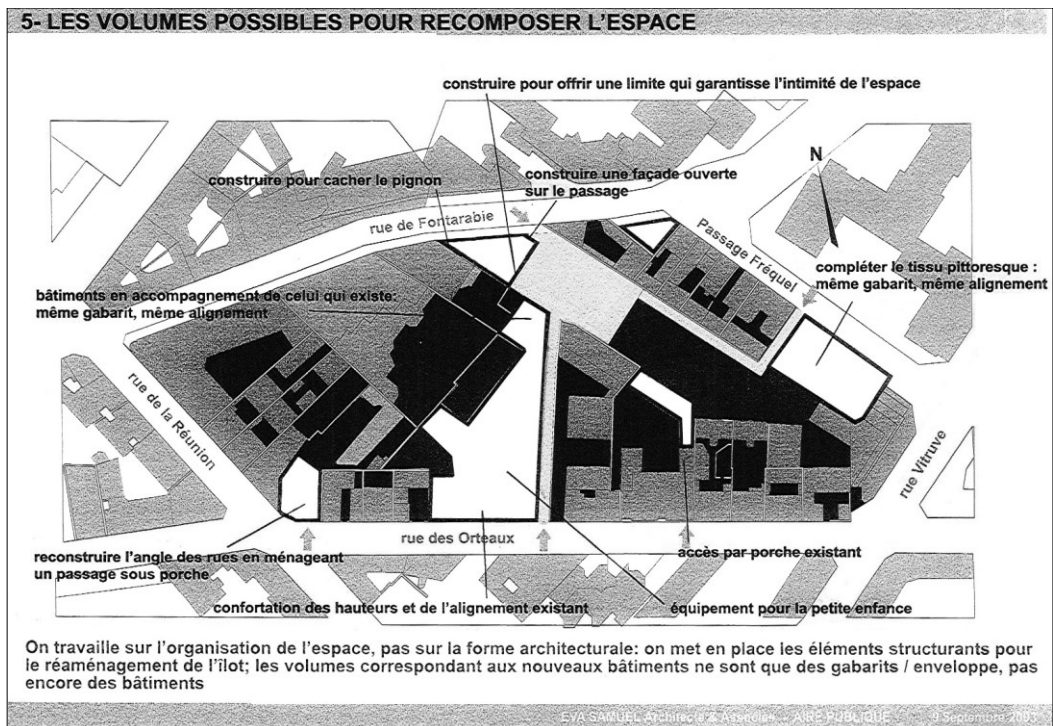
**Évolution du plan de synthèse des enjeux et objectifs du secteur Fréquel-Fontarabie de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris, à la « carte narrative » de l'agence Eva Samuel**

**Figure 21 : Plan de synthèse des enjeux et objectifs du secteur Fréquel-Fontarabie**



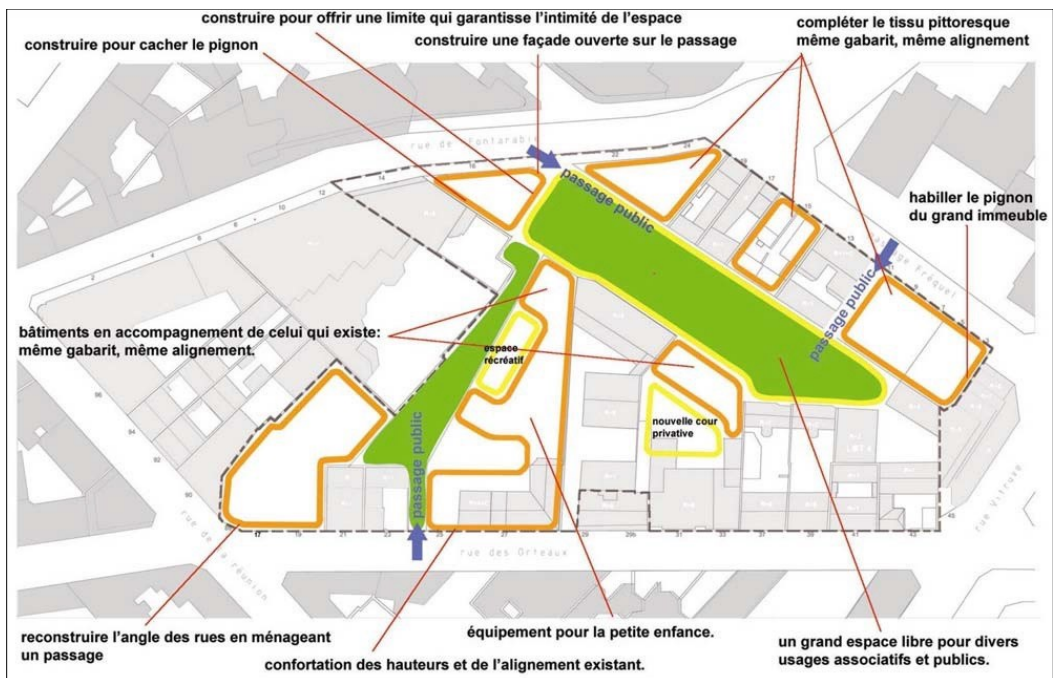
Source : DAUC/mairie de Paris, *Compte-rendu « Concertation : Quartier réunion : Secteurs Fréquel-Fontarabie, Vignoles-Est, Planchat-Vignoles, ZAC de la Réunion », 19 février 2001.*

**Figure 22 : Plan des volumes possibles pour recomposer l'espace**



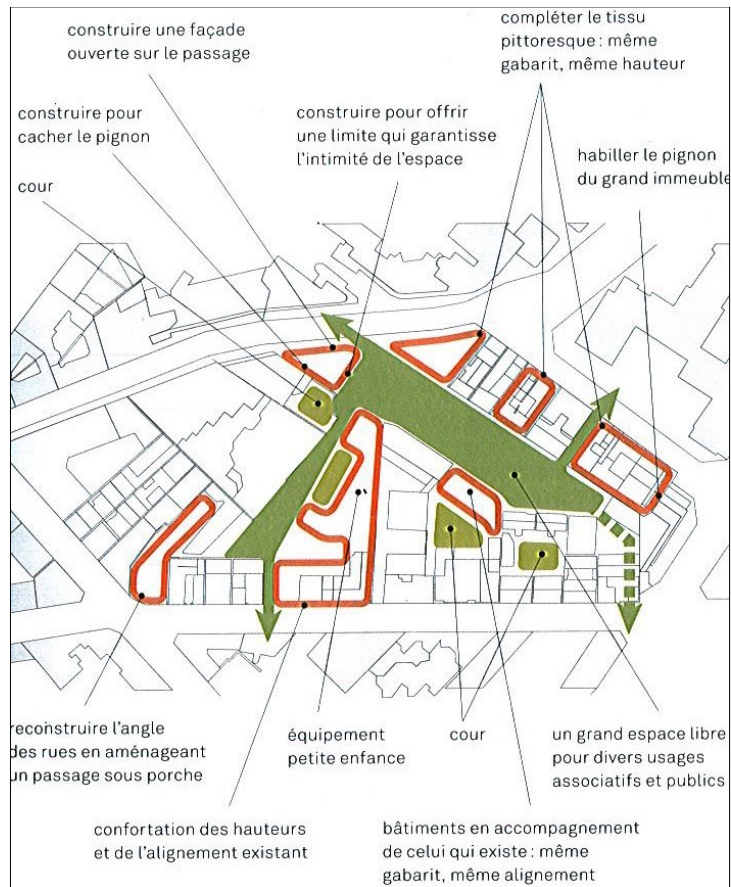
Source : Eva Samuel - Aire Publique, « Présentation projection du 1<sup>er</sup> atelier - aménagement concerté, îlot Fréquel-Fontarabie », 9 juillet 2003.

**Figure 23 : Plan de synthèse des enjeux et objectifs du projet Fréquel-Fontarabie**



Source : Eva Samuel architectes & associés, « Dossier de demande de permis de lotir : Prescriptions des urbaines et architecturales », janvier 2007.

**Figure 24 : « Carte narrative » du projet Fréquel-Fontarabie**



Source : Eva Samuel Architecte & Associés, « Chercher transmettre construire / récits et réalisations », éditions Archibooks, Paris, 2012.

## ***La valorisation d'un savoir de traducteur***

Sur son site internet, l'architecte ne mentionne pas de compétences particulières en concertation/participation des habitants.<sup>159</sup> Dans les descriptifs des différents projets d'urbanisme, de logements ou d'équipements de l'agence qu'elle y présente, aucun terme n'est utilisé, ni aucune réflexion ne concernent le rôle des habitants ou des usagers dans la conception des projets.

Concernant l'écoquartier Monconseil à Tours qu'elle a piloté comme architecte-urbaniste coordonatrice<sup>160</sup> et dont la démarche participative a été primée par le programme national ÉcoQuartier, aucune référence à ce sujet n'est indiquée. Pour le projet Fréquel-Fontarabie, le descriptif et les articles de presse affichés ne mentionnent pas de manière explicite les ateliers participatifs que le concepteur a animé. Sont plutôt mis en valeur l'aspect environnemental du projet et sa collaboration avec le bureau d'étude spécialisé en Haute Qualité environnementale Terre Eco. Pourtant, depuis la publication en 2012 d'un ouvrage<sup>161</sup>, « *Chercher transmettre construire* » réunissant certains des écrits de l'architecte et une sélection de réalisations, la façon de présenter le projet a fortement évolué. Dans une interview dirigée par Françoise Fromonot, architecte et cofondatrice de la revue Criticat, Eva Samuel y met en exergue son expérience du projet Fréquel-Fontarabie en insistant surtout sur les moyens de représentation qu'elle a pu y développer<sup>162</sup>. Elle décrit une méthode de travail réunissant les « *élus, bailleurs sociaux, associations, propriétaires et techniciens* », fait référence notamment à la notion de « *cartes narratives* », supports des discussions, « *compréhensibles par tous* ». L'exposition « *La ville autrement dit* »<sup>163</sup> liée à la parution de cet ouvrage, présente Fréquel-Fontarabie parmi sept autres projets selon trois thèmes dont celui de « *partager un imaginaire urbain* ». Il aurait été question pour l'agence, à cette occasion, de traduire les enjeux du projet aux « *interlocuteurs, décideurs et habitants* », « *en construisant un vocabulaire adéquat* », dénotant encore une certaine volonté de faire de la pédagogie du projet, au travers des dessins d'architecture. Les outils de représentations élaborés pour dialoguer avec des « non-sachants » sont moins envisagés comme des instruments de collaboration, que comme des moyens pour l'architecte-urbaniste de faire comprendre les enjeux qui traversent le projet et le bien fondé de ses propositions dans le cadre d'une progressivité qu'il maîtrise.

Cette différence dans la manière d'afficher le projet Fréquel-Fontarabie s'explique certainement par rapport aux destinataires des deux médias, l'un met en avant les récompenses obtenues par le projet en

---

<sup>159</sup> Nous nous appuyons ici sur le site internet de l'agence comme il apparaît en 2015.

<sup>160</sup> L'écoquartier a reçu le prix EcoQuartier 2011, décerné par le MEDDTL, dans la catégorie « *Qualité du projet à la vie de quartier* », censée primer « *un projet qui anticipe une vie de quartier basée sur la mixité, la cohésion sociale et l'éco-engagement, mais aussi un montage et une conduite de projets basés sur la participation, le partenariat et le portage politique continu* ».

<sup>161</sup> Eva Samuel Architecte & Associés, *Chercher transmettre construire / récits et réalisations*, op.cit., p. 64

<sup>162</sup> Elle y exprime par ailleurs le caractère facilitateur de l'AMO Terre Eco, lui permettant de donner une base scientifique à ses propositions. Elle admet avoir mieux pu faire passer ses idées auprès des élus et des décideurs lui portant ainsi une « *meilleur écoute* ». Elle considère que l'architecte est apprécié pour son avis esthétique, sa capacité à susciter un imaginaire, une projection dans une situation future, alors que l'ingénieur lui « *parle de ce qui est vrai* ».

<sup>163</sup> Exposition « *Eva Samuel Architecte & Associés - La ville autrement dit* » à la Galerie d'Architecture, 111 rue des Blancs Manteaux Paris IV<sup>e</sup> arrondissement, du 10 décembre 2010 au 15 janvier 2011.

termes de développement durable (le site internet) et s'adresse à un public élargi de plus en plus sensible à cette dimension. L'autre (le livre), plus introspectif, insiste sur le processus de conception et paraît surtout concerner des professionnels ou des étudiants en architecture.

### **3.2 La position des concepteurs des bâtiments par rapport à la participation des habitants dans les projets**

Nous analyserons dans cette partie, le point de vue de deux architectes ayant participé à la conception d'un bâtiment de logements sociaux et de l'équipement petite enfance, sur la place des habitants dans les projets.

#### **Encadré 8**

##### **FOCUS sur les trajectoires des concepteurs du projet**

**Pascal Gontier** a été le premier maître d'œuvre à remporter un concours pour la construction de logements sur l'îlot, pendant la définition des enjeux environnementaux dans le projet. Il propose « *un concept d'habitat passif pour les logements sociaux, consommant très peu d'énergie et très performants* ». Diplômé de Versailles en 1992 et d'origine Franco-Suisse, il obtient un Master Européen en Architecture et Développement durable à l'École Polytechnique de Lausanne, en 1998, après quelques années d'expérience en Société d'Économie Mixte (SEM) et en agence d'architecture. Il ouvre l'Atelier Pascal Gontier, en 1997, en intégrant des compétences d'ingénierie environnementale dans son travail conception architecturale. Il a été Conseil Développement Durable. Il a créé et dirigé une formation continue à l'école d'architecture de Lille dans ce domaine, entre 2000 et 2004. Il est aujourd'hui maître-assistant à Paris Malaquais.

Il avait déjà travaillé pour la SIEMP sur leurs premiers bâtiments HQE avant d'être retenu dans l'une des opérations immobilières de Fréquel-Fontarabie.

**Joachim Bakary** travaille dans l'agence Avenir Cornejo depuis 2012. Recruté pour ses compétences en suivi de chantier, sur le projet de crèche de Fréquel-Fontarabie, il en devient chef de projet au moment de la construction de l'équipement. Diplômé de l'ENSA Lyon en 2009, dans le département Ville, Territoire et Paysage, et de l'ENSA Paris La Villette pour son HMONP en 2011. Il a travaillé pendant une année à Munich en Allemagne.

#### ***Un intérêt pour la question mais des expériences limitées***

Les concepteurs des logements et d'équipements rencontrés ont eu connaissance des ateliers qui ont été mis en place pour l'élaboration du projet urbain, mais n'ont pas été destinataires d'informations très précises à ce sujet, au moment où ils sont désignés.



L'architecte du projet de crèche, Joachim Bakary, trouve d'un point de vue général, l'implication des habitants dans les projets d'architecture justifiée : « *c'est toujours bien d'aller au-devant des habitants, on construit quelque chose, un bâtiment qui va faire partie intégrante de la vie des habitants ou des riverains* ». Mais il évoque surtout l'idée de faire plus de « *communication* » à destination des « *usagers* » auxquels les bâtiments sont destinés.

L'autre architecte, Pascal Gontier, qui présente une plus longue pratique de l'architecture que son confrère Joachim Bakary, dit s'intéresser à la « *participation des citoyens* », à titre d'expérience, dans le cas de projets d'habitat participatif. Dans le cas du logement social, où on ne connaît pas les futurs habitants, il relève, selon lui, des compétences de l'architecte de comprendre les besoins des habitants, en quelque sorte de manière générale, quels que soient ces derniers. Mais, dans le cas de constructions ayant des techniques environnementales particulières, il pense que les architectes devraient avoir des « *missions d'explication auprès des habitants sur le fonctionnement du bâtiment* ».

Il affirme être attaché à la question de l'habitat participatif, sur laquelle il a notamment fait travailler ses étudiants d'école d'architecture, car ce type de « *conception partagée* » « *remet en question la légitimité du concepteur à imposer ces choix. Comment on s'arroge ce droit ?* » Quand il affiche une attitude de « *prosélytisme* » envers l'habitat participatif, auprès du Ministère de l'Écologie, ce type de logement représente, selon lui, un intérêt « *pour attirer une certaine clientèle* », un nouveau marché potentiel. Le procédé de l'habitat participatif en « *bottom up* » prend moins de temps à réaliser et il permet d'élever le niveau d'exigences des ambitions architecturales et environnementales, « *catastrophique dans la promotion immobilière* » classique.

Même si l'architecte évoque la légitimité du concepteur dans les projets d'habitat participatif, il voit, dans l'inscription des enjeux environnementaux et de développement durable dans les projets d'architecture, une occasion pour l'architecte de « retrouver une place centrale dans le dispositif », de « faire une architecture qui se renouvelle ».

Il fait part de plusieurs expériences participatives plus ou moins heureuses : des ateliers sur des projets à l'échelle d'un quartier<sup>164</sup>, « *des concertations* » sur un projet de logements et un équipement scolaire, à l'occasion desquelles il a pu rencontrer des associations de quartier, des habitants, des usagers des locaux.

Lors des réunions publiques de présentation du projet auxquelles il a pu participer, en particulier dans le cadre du projet Fréquel-Fontarabie, l'architecte estime que les habitants posaient très peu de questions concernant l'architecture des logements ou des équipements. Il en déduit que « l'architecture intéresse moins les gens », alors que les questions se focalisaient surtout autour de l'espace central, l'urbanisme, les nuisances de chantier ou les ambitions environnementales.

Mais il relève que les réunions de présentation du projet aux habitants se font généralement après les phases de conception et de concours. Il précise alors que si l'on veut interroger les habitants sur des questions architecturales il faudrait les « consulter au moment de la programmation ».

---

<sup>164</sup> Opération dans le quartier de la Goutte d'or à Paris.

Les réunions publiques d'information des habitants sont de plus en plus fréquentes dans le cadre des projets d'aménagement. Elles seraient devenues un exercice courant pour les étudiants des écoles d'architecture, indique Joachim Bakary en faisant cependant surtout référence à son expérience personnelle. Dans son cursus scolaire, il a été mis en situation de présentation de son projet de fin d'étude, en mairie, devant les habitants de la commune. Il a également été invité, dans le cadre des activités de son département d'étude « *Villes et Territoires* », en collaboration avec l'École des Travaux Publics de Lyon réunissant des ingénieurs, des urbanistes et des architectes, à observer des échanges organisés sous la forme de tables rondes thématiques de « *questions-réponses* » avec des habitants sur des projets urbains.

## Conclusion

Le projet Fréquel-Fontarabie met en évidence un changement dans les façons de solliciter des concepteurs chargés du projet d'aménagement en leur demandant de s'impliquer dans une démarche incluant les habitants, et de faire valoir des compétences d'échange auprès d'un public avec lequel ils avaient jusqu'alors au plus l'habitude de faire des réunions d'information. Le caractère inédit de cette situation est bien souligné par les différents acteurs interrogés, et en particulier par les architectes. Les concepteurs urbains qui répondent à la consultation de la Ville de Paris en 2003 pour la désignation d'un architecte-coordonnateur ne sont pas en mesure de présenter des références personnelles dans ce domaine. La plupart proposent surtout des outils qui s'apparentent à un travail d'explicitation et d'information sur le projet. Seule l'équipe d'Eva Samuel, qui a fait appel à un spécialiste de la communication, présente une note méthodologique plus importante et remporte finalement le marché.

Bien que la mission de la coordonnatrice portait à la fois sur le schéma d'aménagement urbain et la programmation, l'architecte-urbaniste a surtout animé les ateliers sur des problématiques de formes urbaines. Les habitants mobilisés, des membres de conseil de quartier, d'associations et de collectifs depuis longtemps impliqués sur l'avenir du quartier de la Réunion, se sont montrés en capacité d'échanger, de poser des questions, de critiquer et de faire des propositions. L'architecte coordonnatrice a mis en place des dispositifs cartographiques de dialogue suffisamment ouverts pour permettre un travail qui dans l'ensemble a été jugé assez constructif par les participants, même si trop restreint. Les réflexions apportées par les habitants sur les traversées du quartier ont été intégrées par le concepteur sur la base d'un travail de scénarios d'aménagement qu'il conduisait. Les questions de programmation qui préoccupaient particulièrement les participants, et concernaient la taille de la crèche et la création d'une « *Maison pour Tous* », ont placé le concepteur dans une position plus inconfortable d'une part, parce qu'il n'était pas sur son domaine traditionnel de compétence, d'autre part en raison du manque de positionnement politique clair sur ces questions. Alors que la Ville de Paris n'avait jamais véritablement mises en débat avec les habitants, l'architecte-urbaniste leur demandait en atelier « *de quoi ils avaient besoin* » pour trouver une destination à certaines parcelles, ce qui a conduit à certaines frustrations.

L'architecte-coordonnatrice a développé de nouvelles compétences au cours de cette expérience et a partiellement modifié son point de vue sur la capacité des habitants à intervenir sur des schémas d'aménagement urbains, en atelier ou même lors d'un jury de concours. Moins que la qualité du processus dans le temps long qui a permis aux représentants de la société civile de se familiariser avec la problématique du devenir urbain du quartier, elle attribue avant tout cette possibilité d'échange aux compétences de pédagogue que doit faire valoir le concepteur face à des habitants qu'elle considère comme des « *non-sachants* ». Elle a toutefois perçu la contribution des habitants comme un moyen de légitimer la pertinence de ses propositions. Elle a par la suite valorisé cette expérience du point de vue des outils de représentation qu'elle a su développer pour échanger avec les habitants. Il ne semble pas que le concepteur urbain et son cotraitant aient cherché à intervenir de nouveau dans d'autres expériences participatives de projet ou bien développé de nouvelles façons de travailler plus en lien avec les habitants.

Pourtant, ils s'accordent à dire que ces situations participatives de projet tendent à devenir incontournable dans les projets d'aménagement. De plus, ils ont tendance à trouver que le temps passé avec les habitants fait partie des heures de conception habituelle.

La démarche participative ne s'est pas prolongée pour la réalisation de chacune des opérations particulières. Elle s'est arrêtée, avec la mission de l'architecte coordinatrice, au dessin de l'aménagement urbain et n'a pas été prolongée par les concepteurs des logements, des équipements et des espaces publics à qui il a été demandé de ne se préoccuper que des contraintes techniques et environnementales des constructions. Le concepteur de logements interviewé regrette que les architectes de bâtiments ne soient généralement placés que dans des dispositifs de réunions publiques où les habitants ont dû mal à se positionner faute d'avoir été impliqués dans la programmation de l'édifice. Il se montre ouvert à des démarches plus participatives, notamment dans le domaine du logement, en cohérence avec les enjeux écologiques et pour la réalisation d'une production moins normalisée, redonnant une place centrale de l'architecte. Il n'a pas été demandé de travail collaboratif entre les habitants et les responsables de la conception du projet sur les aspects architecturaux. Seul un représentant des conseils de quartier possédait une voix délibérative dans les jurys de concours d'architecture.

\*

## Chapitre 2. L'écoquartier Bastille à Fontaine : une situation de collaborations et de tensions entre différents concepteurs autour de la participation

Le cas du projet Bastille à Fontaine présente l'intervention de concepteurs architectes-urbanistes, architectes et paysagistes dans une commune ayant développé une culture de la participation depuis les années 1970. La mise en place d'une démarche participative ambitieuse pour cette opération de rénovation urbaine pensée comme un écoquartier, s'inscrit dans le prolongement historique de la création du mouvement des Groupes d'Action Municipale (GAM), apparu dans l'agglomération grenobloise il y a cinquante ans<sup>165</sup>. L'opération Bastille a été l'occasion pour la municipalité de créer un nouveau service transversal de conduite de projet, pour « *favoriser le développement urbain et durable de la ville* »<sup>166</sup>, comprenant une mission de démocratie participative. Ce projet de démolition-reconstruction, soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), « *a bénéficié* » d'un financement propre pour la mise en place de démarches participatives avec les habitants. Il fait figure, selon l'ANRU, de « *bonne pratique* » dans le retour d'expériences du Programme Nationale de Renouvellement Urbain<sup>167</sup> réalisé par l'agence pour ses dix ans.

Pour examiner le déroulement de cette opération, nous nous appuyerons sur une dizaine d'entretiens réalisés auprès des différents acteurs de ce projet, ainsi que sur un ensemble de documents, fournis en partie par la chef de projet. Ils avaient été réunis dans le cadre d'une capitalisation d'expériences organisée par l'ANRU à la fin de son programme national (2013), et de candidatures aux appels à projet EcoQuartier 2009 et 2011. Ce corpus a été complété par des publications réalisées par la commune et par l'ANRU, des enregistrements vocaux et vidéo concernant le projet et les démarches participatives mises en place, l'analyse de sites internet et de travaux universitaires. Ces documents ont parfois été produits par la société civile mais généralement avec le soutien de la municipalité dont les visions peuvent prédominer.

Des entretiens de deux locataires relogés et actifs dans les moments d'échange sur le projet et l'association de protection des locataires, la Confédération Nationale du Logement (CNL), ont permis de relativiser ces informations officielles. Enfin, le recueil de supports et de comptes-rendus de réunion élaborés par les professionnels concernés, leurs sites internet et leurs écrits plus généraux sur l'implication des habitants, nous ont permis d'analyser les pratiques des concepteurs, leur approche de la participation et plus globalement de leur métier.

---

<sup>165</sup> HATZFELD (Hélène), *Faire de la politique autrement : les expériences inachevées des années 1970*, co-éditions Adels / Presse Universitaires de Rennes, Rennes, 2005.

<sup>166</sup> Ville de Fontaine, « *Dossier de candidature du projet Fréquel-Fontarabie pour le concours EcoQuartier MEDDTL* », 2009.

<sup>167</sup> ANRU, « *Participation des habitants 2003-2013 : Retour d'expériences* », Édition de l'Aube, juin 2014.

L'analyse des dispositifs participatifs mis en place pour le projet nous permettra, dans un premier temps, de préciser la façon dont les habitants ont été sollicités et effectivement associés à la programmation, conception, réalisation et gestion de ce nouveau quartier. Les méthodes et outils mis en place par les différents concepteurs seront présentés.

Cette dynamique participative générale ayant été restituée également du point de vue de son système d'acteurs, nous analyserons plus spécifiquement, dans un second temps, les attentes qu'avait la maîtrise d'ouvrage vis-à-vis des concepteurs et la façon dont ces derniers ont vécu cette expérience. L'un d'entre eux, architecte-urbaniste a été mandaté par la maîtrise d'ouvrage pour travailler avec les habitants depuis la phase de diagnostic à celle de conception urbaine. Ce professionnel a été accompagné par un autre architecte devenu professionnel de la participation<sup>168</sup> avec lequel il a effectué ses études supérieures. L'analyse des collaborations suscitées par ce projet, entre le maître d'œuvre urbain, l'architecte chargé d'animer la participation et avec le paysagiste en charge des espaces publics, éclairera tout particulièrement la façon dont les concepteurs justifient leurs positions dans le projet et leur légitimité par rapport aux habitants avec lesquels ils ont eu à travailler. Nous nous intéresserons aussi aux tensions interprofessionnelles que cette situation de démarche participative dans la durée d'un projet urbain, encore assez inédite en France, a pu générer.

---

<sup>168</sup> NONJON (Magali), *Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation*, thèse en sciences politiques, soutenue en 2006, sous la direction de Frédéric Sawicki.

## **Positionnement de l'écoquartier dans la typologie de la recherche du programme**

### **CDE 169**

#### **Caractéristiques liées au type A (cf. annexes 1 et 2, encadré 4)**

- Opération dont l'implication des habitants est considérée comme plus importante que d'habitude et dans différentes phases du projet, en amont, dans le processus, les études et la gestion.
- Un lien est établi entre enjeux participatifs et ceux du Développement durable.
- Une culture de la participation préexiste sous forme de structures, d'instances et de dispositifs de participation des habitants.
- Il n'y a pas de mouvements « *bottom up* » particuliers.

#### **Caractéristiques de l'opération**

- une mise en place de dispositifs participatifs particuliers, à l'occasion du projet, sous la forme d'ateliers d'urbanisme.
- des démarches participatives engagées en amont du projet et poursuivies tout au long de sa concrétisation.
- une volonté d'intégrer les « *sans-voix* »<sup>170</sup> dans les dispositifs participatifs.
- des élus impliqués dans les dispositifs participatifs liés au projet.
- une municipalité communiste engagée depuis plusieurs années dans le développement de la démocratie locale.
- une maîtrise d'œuvre convaincue de l'intérêt des démarches participatives pour l'élaboration des projets urbains et possédant un savoir-faire reconnu par les commanditaires pour les mettre en œuvre.
- un concepteur AMO animateur de la participation travaillant étroitement avec la maîtrise d'œuvre urbaine.
- une maîtrise d'ouvrage conduisant l'opération en « *régie directe* », via un service dédié aux projets urbains durables structuré à l'occasion du projet, afin de maîtriser au mieux les démarches participatives.

---

<sup>169</sup> ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, programme Concertation Décision Environnement du MEDDTL, laboratoire du LET/LAB'Urba, 2013a.

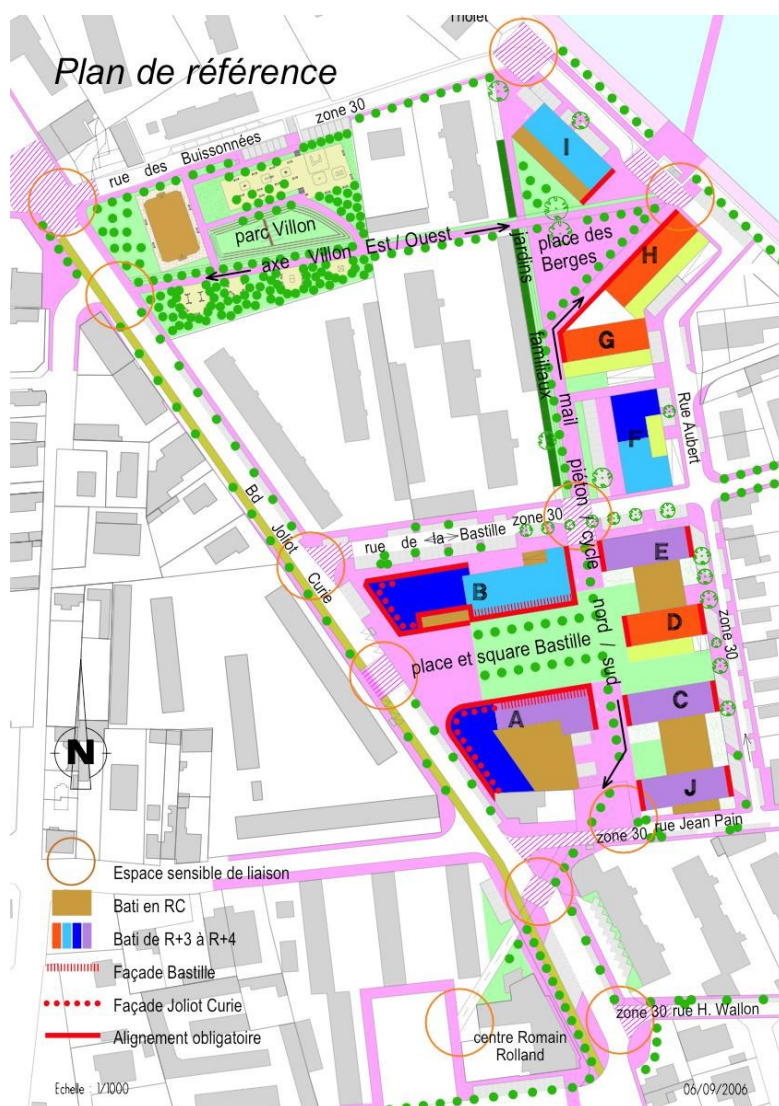
<sup>170</sup> Entretien avec Yves Contreras, ancien adjoint chargé de la Politique de la Ville de la ville de Fontaine, le 25.06.2015.



## A. Un processus de projet s'inscrivant dans une culture participative locale

Cette première partie sera consacrée à la présentation du contexte dans lequel s'est élaborée l'opération, du point de vue de son intégration urbaine, historique et politique, de ses temporalités, de son programme et des objectifs en matière de Développement durable qui lui ont été associés. Puis, nous éclaircirons le système d'acteurs et de gestion qui est intervenu dans sa production pour enfin voir les différents dispositifs participatifs mis en place sur le projet Bastille.

Figure 25 : Plan de référence 1/1000e du 06.09.2006 dessiné par les Pressés de la Cité



Source : Arpenteurs, « Le projet de quartier Bastille-Néron, le cahier des charges du projet de réaménagement », power point pour un atelier participatif, 29 septembre 2006.

## **1. Un projet de rénovation urbaine dans une commune ayant une coutume de la participation**

Métropole Grenoble-Alpes Métropole : 439 974 habitants (chiffres INSEE 2012).

Ville de Fontaine : 22 050 habitants (chiffres INSEE 2012).

Superficie totale de la commune : 674 ha dont 40% d'espaces naturels, 15% de maisons individuelles, 82% de logements collectifs (privés et locatifs sociaux).

Caractères socio-économique :

- 48% de population jeune et active. Un revenu moyen par habitant inférieur de 25% à la moyenne nationale des communes de 10 000 habitants. Le taux de chômage (au sens du recensement) est de 12,3 % en 2007 et il atteint presque 25% chez les femmes de 15-24 ans.

- Population d'origine ouvrière et, depuis peu, des habitants issus des classes moyennes, particulièrement avec le projet des Portes du Vercors souhaitant accueillir une population proche du milieu universitaire et scientifique amenée par le développement du projet grenoblois voisin de la Presqu'île.

Superficie du quartier Bastille : 6.96 ha.

Nombre d'habitants à terme dans le projet : 560 habitants au total, dans 224 logements neufs dont bénéficieront également les 124 familles relogées (environ 310 habitants).

Autres projets d'écoquartier :

- Écoquartier Robespierre (6 ha, prévu pour 2015, 300 logements et un pôle sportif, mais le projet a été abandonné en 2014 à cause du manque de moyen pour la démolition-reconstruction de l'école sur laquelle repose le projet).

- projet Porte du Vercors (67 ha, prévus pour 2020, 1400 logements, 1500 emplois).

- Projet Cœur de ville.

Procédure réglementaire :

Le quartier Bastille-Néron s'inscrit dans le dispositif financier de l'ANRU. L'opération est réalisée dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) et la Ville de Fontaine en a la maîtrise globale, en « *régie directe* » communale (rôle d'aménageur et responsable de la conduite globale du projet). Il a été inscrit dans le Contrat de Ville de l'agglomération Grenobloise sur la période 2000-2006.

Plans stratégiques, d'actions sociales et d'aménagement urbain durable à l'échelle de la commune :

- Agenda 21 (élaboré depuis 2004 avec le Comité d'habitants et adopté en 2007).

- Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (2004).

- Référentiel « quartier durable » dont le projet Bastille-Néron est censé établir les bases.

### Plans stratégiques, d'actions sociales et d'aménagement urbain durable à l'échelle de l'agglomération :

- Schéma Directeur de la région urbaine grenobloise devenu SCOT et adopté en 2000 (quartier Bastille repéré comme « *espace prioritaire du confortement urbain* »<sup>171</sup>, visant à donner une meilleure qualité aux espaces publics et la construction d'une forme urbaine plus adaptée aux besoins actuels de la population).
- Plan Climat Local de l'agglomération grenobloise (première agglomération de France à se doter d'un Plan Climat en 2005).
- Programme européen de cohésion urbaine et sociale PIC URBAN 2001-2008 et PUI-fonds européens 2008-2013 (Fontaine est inscrite dans la Politique de la Ville depuis 1994).

### Documents de planification urbaine à l'échelle de la commune :

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis 2006, modifié en 2011 avec une démarche Energie Climat « Cit'ergie » de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).
- Stratégie de Trame Verte et Bleue urbaine (TVBu) (2010).

### Documents de planification urbaine à l'échelle de l'agglomération :

- Plan Local de Déplacement (PLD) (2010).
- Programme Local de l'Habitat (PLH), Bastille devient opération prioritaire dès 2005.

## 1.1 Fontaine, ville ouvrière

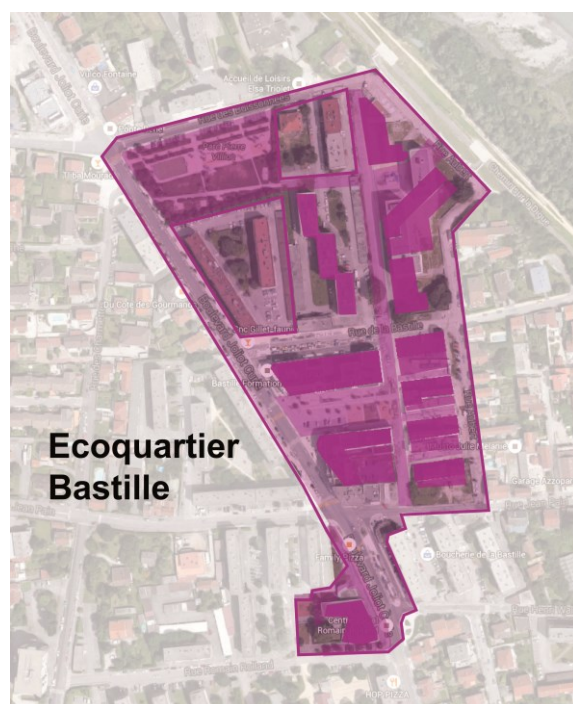
**Figure 26 : Plan de l'agglomération grenobloise avec repérage de l'écoquartier Bastille**



Source : fond de carte type IGN/Jennifer Leonet

<sup>171</sup> Ville de Fontaine, « Dossier de candidature du projet Fréquel-Fontarabie pour l'Appel à projet EcoQuartier MEDDTL », 2009.

**Figure 27 : Plan de l'emprise du projet Bastille avec masse des bâtiments à construire ou à reover**



Source : fond de carte google maps earth/Jennifer Leonet

**Figure 28 : Situation de l'écoquartier Bastille par rapport aux autres projets d'aménagement et d'infrastructures de Fontaine et de Grenoble**



Source : fond de carte google maps/Jennifer Leonet

Entourée de massifs montagneux (Chartreuse, Belledonne et Vercors) et traversée par deux rivières confluentes (Le Drac et l'Isère), l'agglomération grenobloise, qui comprend la Ville de Fontaine, est très contrainte pour le développement de son urbanisation, de son accessibilité et de ses mobilités. Elle privilégie donc le renouvellement urbain pour lutter contre l'étalement des villes. Le projet Bastille-Néron s'inscrit dans cette dynamique.

Le centre administratif et culturel de la Ville de Fontaine se situe à cinq minutes en tramway, à l'ouest de la gare de Grenoble. La commune bénéficie de 148 hectares d'espaces verts en grande partie dans le parc de la Poya où le tramway finit sa course. Elle est composée majoritairement de petits collectifs de quatre étages, en copropriété ou destinés aux logements sociaux, et de maisons individuelles en pierre ou en maçonnerie, souvent construites par la population ouvrière.

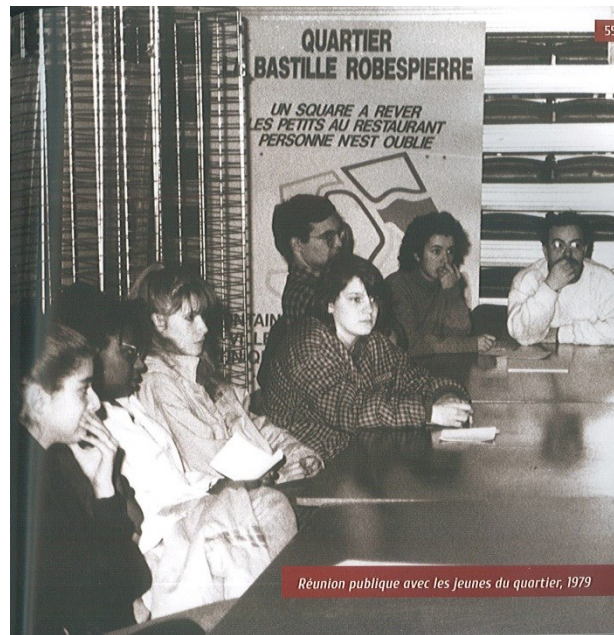
La commune de Fontaine est une ancienne zone agricole devenue un petit bourg parsemé de tanneries consacrées à la fabrication de gants. Une importante communauté d'origine italienne, et notamment sicilienne, arrivée dès le début du siècle, est venue rejoindre les rangs de la main d'œuvre ouvrière, travaillant dans ces ateliers. Le territoire a accueilli, jusque dans les années 1970, de nombreuses industries, permettant une croissance soutenue de la ville et un développement des services publics. À la population de travailleurs viennent alors s'ajouter de nouveaux ouvriers d'origine maghrébine, concentrant à ce moment-là une population très jeune<sup>172</sup>. Mais des problèmes de violences dans l'ensemble de logements sociaux de la Commune de Paris (dont la destruction est prévue par le projet Bastille) commencent à apparaître. En 1975, la ville cherche des réponses éducatives et non pas seulement policières aux problèmes du quartier avec l'aide d'éducateurs spécialisés ; c'est la naissance de l'Association pour la Promotion de l'Action Socio-Educative (APASE), créée en 1976<sup>173</sup>. La démographie de la ville est aujourd'hui vieillissante mais toujours composée, pour une grande part, de ces deux communautés peu favorisées et très touchées par le chômage pour les plus jeunes.

---

<sup>172</sup> « *Entre 80 et 100 enfants se retrouvaient dans la rue à l'heure de l'école.* » Cf. Ville de Fontaine et l'association Dyade Art & Développement, « *Bastille : Chronique d'un quartier en renouvellement urbain. Fontaine 2007-2011* », 2011.

<sup>173</sup> Il est intéressant de noter que certains bailleurs sociaux de cette époque, sur la commune, comme la Société des Logements Ouvriers Fontainois (SLOF), avaient organisé des « *tours de rôle* », où les habitants devaient faire l'entretien de leurs propres montées d'escaliers et rédigeaient un journal trimestriel d'informations à destination des locataires.

**Figure 29 : Photo d'une réunion publique avec les jeunes du quartier Bastille en 1979**



Source : Ville de Fontaine et l'association Dyade Art & Développement, « Bastille : Chronique d'un quartier en renouvellement urbain. Fontaine 2007-2011 », 2011.

Au moment du lancement du projet, le quartier Bastille Néron présentait, depuis un moment, selon la municipalité, des fragilités sociales et des dysfonctionnements urbains importants. Après avoir effectué une première rénovation thermique de ses bâtiments sur la commune, dans les années 1980, l'un des bailleurs de la ville, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Habitat Rhône-Alpes, a souhaité renouveler une partie de son patrimoine, en démolissant les logements qu'elle détient sur le secteur Bastille. Ce dernier se trouve dans un quartier plutôt délaissé sur les franges de la commune, bordé des berges de la rivière Drac à l'est et d'un axe routier rapide et réputé dangereux, à l'ouest, le boulevard Joliot-Curie. Sont présents sur le site des bâtiments construits en copropriété dont les habitants ont été associés à la résidentialisation dans le cadre du projet Bastille<sup>174</sup>. La mairie leur avait aussi proposé de participer à une campagne de rénovation thermique lancée par l'agglomération grenobloise<sup>175</sup>. Le secteur Bastille est également longé par des maisons d'ouvriers étroites, construites sur deux étages.

La Ville de Fontaine souffre de manière générale d'une baisse significative d'une catégorie de sa population, celle d'une tranche d'âge de 25 à 39 ans avec enfants, d'environ 3% en une dizaine d'années, au recensement de 2006, deux ans après le lancement du projet Bastille. Face à ce constat, la ville s'est engagée à améliorer l'attractivité de son territoire et à rééquilibrer sa population par la mise en œuvre d'un projet de développement urbain qui serait durable et ambitieux. Elle a souhaité profiter de l'arrivée d'une nouvelle population dans le quartier « innovant » de la Presqu'île, à Grenoble, se situant de

<sup>174</sup> Étude de résidentialisation suivi par le Pact 38 (actuel SOLIHA) sur l'articulation des espaces extérieurs publics et privés en 2006 et accompagnement pour la mobilisation collective et structuration de la décision, financé par la CUCS.

<sup>175</sup> Campagne d'isolation thermique des copropriétés Mur/mur.

l'autre côté du Drac, à proximité du quartier Bastille, et en ayant pour vocation « *d'allier qualité de vie, performance économique, dynamisme universitaire et scientifique* »<sup>176</sup>.

## **1.2 Un projet de démolition-reconstruction durable candidat au programme de l'ANRU**

En 2003, l'état du quartier Bastille-Néron présente une fragilité sociale et des dysfonctionnements urbains importants. La Ville de Fontaine décide alors d'envisager, en lien avec les bailleurs sociaux présents sur le secteur, un projet de rénovation urbaine lié au lancement du programme ANRU à l'échelle nationale. La collectivité souhaite alors mener ce projet de démolition-reconstruction en lien étroit avec les habitants à reloger et les riverains. Cette opération poursuit quatre grands objectifs : renforcer la mixité à l'échelle de ce secteur composé essentiellement de logements sociaux, améliorer l'offre de logements pour la rendre plus adaptée aux souhaits des habitants, mieux intégrer ce secteur dans le reste de la commune et améliorer le lien social dans le quartier<sup>177</sup>. Un ensemble de circonstances foncières, financières et partenariales rendent favorables la constitution du projet. Après deux campagnes de rénovation thermique de son patrimoine à Fontaine, la SCIC Habitat Rhône-Alpes décide de démolir ses bâtiments pour en reconstruire de nouveaux sur son site. La ville profite de cette décision et des terrains vacants d'une friche industrielle voisine pour associer l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) 38, bailleur majoritaire sur la commune, afin de développer un projet plus large de rénovation urbaine en vue de l'opportunité que représente le nouveau programme ANRU lancé depuis peu. Le quartier Bastille-Néron est déjà inscrit à ce moment-là dans un programme plus large de renouvellement urbain de la région grenobloise avec le dispositif du Contrat de ville de l'agglomération grenobloise pour la période 2000-2006. De plus, il est également pressenti comme territoire prioritaire dans les futurs Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

---

<sup>176</sup> URL : <http://www.grenoble.fr/545-presqu-ile.htm>

<sup>177</sup> Ville de Fontaine, « *Dossier de candidature du projet Bastille pour l'appel à projet EcoQuartier MEDDTL* », 2011.

<b>Programme de la ZAC Bastille</b>	<b>Dimensions environnementales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie totale de l'opération : 6.96 ha.</li> <li>- Densité de logements : 102 logements/ha (densité de logements des quartiers voisins : entre 46 logements/ha (pavillonnaire) et 105 logement/ha (petits collectifs du cœur de ville)).</li> <li>- Nombre initial de logements touchés par le projet : 620 dont 20% de logements sociaux.</li> <li>- Nombre d'habitants à terme du projet : 560 habitants.</li> <li>- Nombre de logements démolis : 124 logements sociaux.</li> <li>- Nombre de logements neufs : 224 logements sociaux.</li> <li>- Nombre de logements prévus dans le projet : 224 (124 logements sociaux, 45 logements en locatif libre, 33 logements en accession sociale et 20 logements en accession privée à la propriété)</li> <li>- Intervention sur les copropriétés existantes (Gai Soleil, Néron 2, Buissonnées 3) accompagnement des travaux d'amélioration par le PACT de l'Isère.</li> <li>- Équipements, services : transfert et création de 1015m2 de surfaces de commerces de proximité en RDC des nouveaux immeubles, rénovation des équipements publics existants (salle de réunion et salle d'animation du centre social Romain Rolland), locaux associatifs.</li> <li>- Voieries, espaces publics et jardins publics : réaménagement des voieries existantes, rue Jean Pain, Henri Wallon, Aubert, Bastille et Doyen Gosse et de la place du Néron ; création d'espaces publics piétonniers et de jeux pour enfants, le mail piétons-cycles Allée Germaine Tillon, la place de la Commune de Paris, la place Salvador Allende et la place devant le centre social Romain Rolland ; réaménagement du parc urbain Villon avec des jeux pour enfants, des lieux de rencontres intergénérationnels et un citystade ; création de jardins collectifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, à l'occasion du projet, d'un réseau de chaleur par chaufferie au bois<sup>178</sup>, en «<i>régie directe</i>» de la Ville de Fontaine et approvisionné par une plate-forme voisine (en fonction depuis 2012).</li> <li>- Rénovation thermique des copropriétés voisines du secteur, grâce au dispositif « Mur/mur - campagne d'isolation », lancé en 2010, par Grenoble-Alpes Métropole<sup>179</sup>.</li> <li>- Traitement thermique pour neuf bâtiments, BBC pour quatre autres.</li> <li>- Végétalisation des toitures.</li> <li>- Isolation par l'extérieur.</li> <li>- Menuiserie double-vitrage.</li> <li>- Orientation des bâtiments nord-sud et conception de logements traversant.</li> <li>- Occultations extérieures par des persiennes coulissantes et des casquettes solaires.</li> <li>- Local vélo.</li> <li>- Livret d'accueil fourni aux occupants par les bailleurs sur les spécificités et les gestes à adopter dans les logements THPE/BBC.</li> <li>- Réduction de l'espace dédié à la voiture dans l'espace public et pour les logements (1,3 places de parking par logement), quartier intégral en zone 30, cheminements piétons et pistes cyclables.</li> <li>- Noue minérale sur la place de la Commune de Paris et noue végétalisée sur le mail Germaine Tillon.</li> <li>- Jardins potagers.</li> <li>- Bacs à déchets en tri sélectif enterrés positionnés dans l'espace public.</li> </ul>

<sup>178</sup> La ville reçoit des subventions estimées à 30% du montant total hors taxes d'investissement, par l'ADEME, la région et le département. Elle approvisionnera l'ensemble des bâtiments de la ZAC, les logements, l'école Elsa Triolet, le centre social Romain Rolland et le groupe scolaire Robespierre.

<sup>179</sup> Au carrefour de son Plan Air Énergie Climat et du PLH, l'objectif de ce programme est d'améliorer de manière significative l'isolation et le confort des copropriétés privées construites dans l'agglomération entre 1945 et 1975, dans une démarche d'économies d'énergie et de lutte contre le réchauffement climatique.



### 1.3 La démocratie de proximité dans une commune de la banlieue rouge grenobloise

Depuis octobre 1947, à la fin de la seconde guerre mondiale, les mandats de maires issus du Parti Communiste Français (PCF) se succèdent dans la commune de Fontaine et présentent une longévité particulièrement importante. Ils démarrent avec Léon Pinel (12 ans de mandat), puis Louis Maisonnat, élu de 1959 à 1984 (25 ans de mandat), qui fut le premier président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise, créé en 1973.

Le projet Bastille débute à l'initiative de Yannick Boulard (maire élu pendant 30 ans) et se poursuit sous Jean-Paul Trovero qui remporte les élections en 2014. Fontaine fait partie des trois villes de la « banlieue rouge »<sup>180</sup> de Grenoble, avec Echirolles et Saint-Martin-d'Hères, toujours dirigées par le Parti Communiste Français depuis la fin de la seconde guerre mondiale. On peut également noter certaines autres communes ayant fait partie de cette « banlieue rouge », comme celle de Meylan qui a été gouvernée pendant plus de 10 ans par un Groupe d'Information et d'Action Municipale (GIAM). Faisant partie du mouvement GAM (cf. encadré 9) initié dans la ville de Grenoble, le GIAM s'implique, entre 1971 et 1983, à la construction d'équipements et de services publics renouvelés, ainsi qu'à la construction du quartier des Béalières, proposant la mise en place d'un Atelier Public d'Urbanisme (APU) pour développer un urbanisme innovant et des logements coopératifs autogérés<sup>181</sup>.

---

<sup>180</sup> « L'expression « banlieue rouge » fait référence à une réalité urbaine, sociologique et culturelle : des communes populaires de la périphérie grenobloise ont en commun une forte population ouvrière, un paysage urbain composé de grands ensembles et de quartiers pavillonnaires, la présence d'activités industrielles, une culture collective et une sociabilité particulière. » Cf. NEZ (Héloïse), TALPIN (Julien). « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe l'œil ? », *Genèses* vol. 2, n°79, juin 2010, pp. 97-115

<sup>181</sup> L'expérience des APU sur le quartier des Béalières à Meylan nous intéresse dans ce travail car ce projet a initié les concepteurs du projet Bastille à la participation.

## Encadré 9

### Les Groupes d'Action Municipale (GAM)

À la suite des « Trente Glorieuses », Grenoble voit s'accélérer l'industrialisation de sa région bouleversant sa démographie et sa composition sociale. L'ensemble des partis politiques déçoivent de plus en plus les habitants dans les réponses qu'ils formulent, aux questions d'urbanisme, de politique culturelle, de développement économique et de participation des citoyens à la démocratie. La ville voit alors émerger, en 1963, le premier GAM, porté par Hubert Dubedout, affichant l'ambition d'associer les habitants à la gestion municipale. Il s'agit pour ce groupe de « *se mettre au service des citoyens pour qu'ils reconquièrent le pouvoir dans la cité, d'imaginer le renouvellement pédagogique qui permette peu à peu d'y parvenir et de promouvoir un urbanisme moderne qui ne soit plus au service des intérêts privés et des nantis* »<sup>182</sup>.

Les GAM rassemblent des militants venus du monde associatif, La Vie Nouvelle (association d'éducation populaire), Peuple et Culture (réseau d'associations d'éducation populaire), Economie et Humanisme (association développant le concept d'économie humaine), du syndicat Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) et des Unions de Quartier de la ville de Grenoble<sup>183</sup>.

Sous la mandature GAM, on peut également remarquer le lancement de la réalisation du grand ensemble de La Villeneuve à Grenoble par l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture (AUA) où se sont déroulées de nombreuses expérimentations sociales à travers notamment un projet alternatif d'éducation et la création d'entité réunissant plusieurs équipements à vocation sociale, culturelle, sanitaire et éducative.

La Ville de Fontaine fait valoir un engagement depuis une quarantaine d'années en faveur de la participation des citoyens à la prise de décisions politiques. Les premières actions initiées dans ce sens datent des années 1970, avec les visites de quartier par les élus et les réunions publiques de quartier, sous l'égide de Louis Maisonnat, second maire PCF de Fontaine, en fonction entre 1959 et 1984. La Ville de Fontaine repose sur un modèle de « *démocratie de proximité* », propre aux villes communistes, caractérisé par « *des procédures consultatives et peu formalisées, au sein desquelles l'élus reste l'acteur central* »<sup>184</sup>. On peut qualifier, plus généralement, ces premières actions de « *proximité* » entre les élus et la population, de « *communisme municipal* » apparu au moment de la crise politique et idéologique majeure qui affecte le parti communiste depuis les années 1970, tant au niveau local que national.

La « *démocratie de proximité* », préférée par les élus communistes à la « *démocratie participative* », serait apparue, pour les municipalités PCF, comme une alternative au déclin des « *corps intermédiaires* », tels que les sections du parti, les services municipaux, les syndicats et les associations, qui permettaient aux élus de « *répondre aux besoins immédiats de la classe ouvrière et d'organiser les luttes sociales contre l'Etat et le*

---

<sup>182</sup> LECOMTE (Patrick), BERNARD (Jean-Pierre), BLANCHERIE (Jean-Marc), « Les groupes d'action municipale dans le système politique local : Grenoble, Valence, Chambéry », *Revue française de science politique*, 22<sup>ème</sup> année, n°2, 1972, pp. 296-318

Propos recueillis au cours d'un entretien avec M. Bernard Montergnole, secrétaire général du GAM de Grenoble.

<sup>183</sup> HATZFELD (Hélène), *Faire de la politique autrement : les expériences inachevées des années 1970*, op.cit. Les Unions de Quartier sont nées à Grenoble dans les années 1930 et la plupart ont été créées à partir des années 1960. Elles ont un statut d'association loi 1901 et réunissent les habitants d'un quartier. Elles ont pour objectifs de préserver et d'améliorer le cadre de vie et de défendre l'intérêt général des habitants. Elles élaborent leurs positions par réunions publiques ou référendums par rapport à différentes préoccupations concernant l'urbanisme, l'environnement, les déplacements dans la ville, la propreté et la vie en société. Elles peuvent également organiser des manifestations comme des fêtes de quartier, des brocantes, des défilés, des concerts ou des expositions.

<sup>184</sup> NEZ (Héloïse), TALPIN (Julien). « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe l'œil ? », op.cit.

patronat. On peut ainsi parler d'une culture politique communiste et d'un rapport particulier à la participation »<sup>185</sup>. Ce rapport de proximité entre les élus de Fontaine et la population, construit historiquement dans les collectivités dirigées par le PCF dans la banlieue grenobloise, peut être donc être considéré comme une tentative de réactualisation du projet communiste.

## **2. De la participation "à la carte" pour s'investir dans la vie citoyenne fontainoise**

### **2.1 Aux origines de la démocratie participative de la commune de Fontaine**<sup>186</sup>

#### **« La concertation est inscrite dans leurs gènes ! »**<sup>187</sup>

Nous avons vu que le cas de Fontaine présentait des pratiques locales de participation s'inscrivant dans une forme de démocratie de proximité, caractéristiques du « *communisme municipal* », se singularisant par des procédures consultatives au sein desquelles les élus restent les acteurs centraux<sup>188</sup>. La municipalité de Fontaine est en effet à la manœuvre en publicisant les événements et les divers dispositifs de participation citoyenne, en assurant à la fois un soutien financier et logistique. Les élus sont largement représentés dans l'ensemble de ces procédés.

À propos des différentes instances participatives mises en place par la municipalité sur les questions liées à la citoyenneté, « *comment ne pas voir ici un lien avec les anciennes cellules du parti qui assuraient ce rôle de mobilisation de la population et de soutien de proximité à la municipalité ? La différence essentielle étant que ces nouveaux "hommes occupés" sont rarement encartés* »<sup>189</sup>. En effet le PCF a été contraint, dans les années 1970, à chercher des formes alternatives d'encadrement politique et d'organisation de la sociabilité locale. Ainsi la diminution des relais avec la population comme le personnel politique local issu d'associations culturelles, sportives ou sociales est initié. Le PCF semble retrouver cette dynamique dans la mise en place d'une démocratie participative à l'échelle des communes comme Fontaine<sup>190</sup>.

---

<sup>185</sup> NEZ (Héloïse), TALPIN (Julien). « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe l'œil ? », *op.cit.*

<sup>186</sup> La communication et la concertation mis en place dans la commune de Fontaine ont été primés à Cap'com 2010.

<sup>187</sup> Entretien avec Mathilde Rabut, chef du projet Bastille de la Ville de Fontaine, le 26.06.2015.

<sup>188</sup> NEZ (Héloïse), TALPIN (Julien), « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe l'œil ? », *op.cit.*

<sup>189</sup> *Ibid.*

<sup>190</sup> BACQUÉ (Marie-Hélène), FOL (Sylvie), *Le Devenir des banlieues rouges*, Paris, Éditions L'Harmattan (Habitat et sociétés), 1997. FOURCAUT (Annie), *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Éditions Ouvrières, 1986.

Il est à noter également que la Ville de Fontaine a eu une expérience significative de participation au moment de la création de son POS en 2000, en amont du projet Bastille, faisant intervenir des habitants, des élus et des techniciens qui s'impliquaient alors dans les comités d'habitants organisés par la ville.

En 2008, la municipalité souhaite renouveler et renforcer les dispositifs de démocratie participative existants, encouragés par de nouvelles lois, mais également après un constat d'empilement trop important et de manque de lisibilité des procédés participatifs de la commune<sup>191</sup>.

De manière générale, la Ville de Fontaine porte une diversité d'instances participatives visant à récolter l'avis des habitants au plus proche d'eux et des personnes qui en restent éloignées. La synthèse des échanges avec la salle lors d'une réunion publique de 2012, concernant le bilan de la mise en place de la nouvelle politique municipale de démocratie participative affirmée par la Charte de la démocratie participative fontainoise, révèle l'intérêt des habitants à participer aux instances mises en place dans ce cadre (comités d'habitants, comités d'usagers, conseils citoyens des fontainois, visites de quartier, aides aux projets des habitants et ateliers thématiques/démarches ponctuelles).

Pourtant, cette politique « *reste en deçà de leurs attentes [attentes des habitants] [...], de nombreux citoyens veulent surtout être informés des projets de la ville et ne veulent participer que ponctuellement aux instances* »<sup>192</sup>. Pour nuancer cette observation, il faut savoir que certains habitants, rencontrés à l'occasion de notre enquête, semblent critiquer la démocratie institutionnelle procédurale mise en place autour de structures pérennes. Ils soulignent ainsi leur désaccord avec « la réunion pour la réunion ou blablater pendant des heures pour aboutir à rien »<sup>193</sup>, préférant ne pas perdre de temps et échanger sur des projets concrets et constructifs.

Les visites mensuelles de quartier et les permanences des élus sont initiées dans les années 1960, par le maire et certains de ses élus pour « *sentir la température du quartier* ». Les élus du bureau municipal viennent à pied dans chacun des quartiers de la ville. Chaque visite se conclut par un temps de réunion en présence des habitants. Les parcours sont datés et balisés pour chacun des neuf secteurs et peuvent avoir lieu en fin d'après-midi, en semaine ou en week-end. Des « *points de concertation* » sont déterminés sur le quartier Bastille comme une droguerie, tenue par un conseiller municipal, également administrateur de la Société des Logements Ouvriers Fontainois (SLOF)<sup>194</sup>. Les rencontres de quartier sont des outils pour la participation des fontainois. Tous les deux ans la ville organise des visites dans les onze secteurs de son territoire. Les élus et les techniciens y rencontrent les habitants dans leurs activités, sur leurs lieux de vie ou de travail, pour échanger avec eux sur leurs préoccupations quotidiennes<sup>195</sup>.

---

<sup>191</sup> Ville de Fontaine, mission démocratie participative, « *guide de la démocratie participative fontainoise : les lieux et pratiques de la citoyenneté à Fontaine* », version janvier 2012.

<sup>192</sup> Cabinet Amnyos/Ville de Fontaine, « *Bilan de la démarche de démocratie participative* », réunion publique de bilan, 27/09/2012, salle du conseil communal.

<sup>194</sup> Ville de Fontaine et l'association Dyade Art & Développement, « *Bastille : Chronique d'un quartier en renouvellement urbain. Fontaine 2007-2011* », 2011.

<sup>195</sup> Ville de Fontaine, « Les Nouvelles : Comité d'habitants n°17 », avril 2007.

**Figure 30 : Photo de 1985 d'une visite du quartier Bastille avec Louis Maisonnat et Yves Contreras**



Source : Ville de Fontaine et l'association Dyade Art & Développement, « Bastille : Chronique d'un quartier en renouvellement urbain. Fontaine 2007-2011 », 2011.

Le projet Bastille apporte, à partir de 2004, une rupture par rapport aux dispositifs institutionnels mis en place jusqu'alors avec une gestion de la participation des habitants par une association *ad hoc*. L' élu y est, dans une moindre mesure, en contact direct avec les citoyens et sur une opération concrète de la ville.

## **2.2 Le développement d'une multitude d'instances de consultation pour les habitants de Fontaine**

La Ville de Fontaine a multiplié ses instances participatives avec la rédaction de son guide de la démocratie participative en 2008 qui l'engage fortement dans ce sens. Ces dispositifs sont autant de lieux d'échanges avec les habitants sans pour autant dépasser le niveau consultatif, comme le précise le guide de la démocratie participative fontainoise. Les objectifs de ces nombreuses instances vont jusqu'à se superposer et engendrent un besoin de clarification du système par un consultant extérieur. Ses dispositifs mis en place à l'échelle de la ville n'entrent pas dans le processus participatif lié au projet Fontaine mais restent intéressants à mentionner (cf. encadré 10), car ils montrent la volonté de la municipalité d'élargir le public et les sujets traités dans ces instances. Les Conseils Citoyens sont à remarquer pour leur rôle particulièrement ambitieux, en se présentant comme une « aide à la décision » avec des habitants tirés au sort, mais leur mission reste de « constituer un avis ».

## Encadré 10

### Les différentes instances de consultation mises en place à l'échelle de la ville

Les collectifs de quartier : mis en place en 2006. Ils ont été initiés afin d'élargir les publics impliqués jusque-là dans le comité d'habitants, pour pouvoir traiter des questions de proximité et pour placer davantage les habitants en position d'acteur.

Les comités d'usagers : Ils concernent chaque équipement municipal dont la fonction est d'échanger à propos du projet et du fonctionnement de l'équipement. Ces débats sont l'occasion pour les usagers d'échanger avec les professionnels et les élus, de présenter un bilan des actions portées par les structures et discuter des projets programmés. La généralisation de ces comités est inscrite dans la charte de la démocratie participative fontainoise.

Les pauses cafés du centre social Romain Rolland : organisées tous les 1<sup>er</sup> mardi du mois, le matin, sur la place de la Commune de Paris, par le centre social. Les centres sociaux, municipalisés depuis 2009, sont des « lieux d'animation de la vie sociale, ils prennent en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorisent le développement de la vie associative »<sup>196</sup>.

Les Conseils Citoyens des Fontainois (CCF) (rendus obligatoires avec la loi LAMY 2014 mais en place à Fontaine depuis 2010) : Leur objectif est l'aide à la décision et leur fonction est de constituer un avis sur des thèmes relatifs aux compétences communales, par rapport à des questions posées par les services de la ville. Cet avis sera ensuite débattu par le conseil municipal. Le CCF est composé d'habitants tirés au sort sur l'ensemble de la ville, de représentants d'associations, des élus et des représentants des services de la ville. Trois thèmes sont portés par les conseils, depuis 2010, sur les « Politiques éducatives, sportives et culturelles pour et avec les fontainois », « Fontaine solidaire, action sociale et santé » et « Construire la ville durable ensemble » abordant les sujets d'aménagement, d'économie, d'urbanisme et de Développement durable.

Les ateliers de travail et les consultations ponctuelles : consultations des habitants organisées par les services municipaux afin d'enrichir et ajuster les nouveaux projets prévus, comme l'Agenda 21 ou le PLU, selon différentes formes, telles que les enquêtes par questionnaire, les ateliers de travail ou les appels à contributions.

Les centres sociaux de la commune : gérés par la CAF jusqu'à leur municipalisation en 2009, ce sont des « structures de proximité, les centres sociaux sont des équipements de quartier à vocation sociale et familiale ouverts à l'ensemble de la population habitant leur secteur. En tant que lieux d'animation de la vie sociale, ils prennent en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorisent le développement de la vie associative »<sup>197</sup>. Ces équipements occupent une position centrale de « développeur territorial »<sup>198</sup> pour les quartiers Bastille, Alpes, Néron, Romain Rolland et Marcel Cachin.

## 2.3 Des dispositifs de consultation et de sensibilisation aux questions urbaines et de Développement durable

La municipalité de Fontaine a souhaité s'engager plus avant dans ses modes de participation avec la population et décide d'ouvrir à la réflexion la mise en place d'un Comité d'habitants dès 1998, de manière expérimentale sur une partie du territoire de la ville (secteur sud, centre ancien et Floralies). Il a

<sup>196</sup> Ville de Fontaine, « L'Établi : le journal du projet Bastille », n°2, juillet 2009.

<sup>197</sup> *Ibid.*

<sup>198</sup> Dossier de candidature Ville de Fontaine – Concours EcoQuartier 2009, MEDDTL.

été étendu à l'ensemble de la ville en janvier 2003. Le Comité d'habitants est une instance d'échanges autour des questions de la vie quotidienne et du Développement durable. Des « *Ateliers Climat* » ont plus spécifiquement porté sur les économies d'énergie.

Épaulée fortement par des professionnels chargés d'organiser et d'animer le Comité d'Habitants, la municipalité a souhaité développer un lieu d'échange autour des questions de la vie quotidienne entre les élus, les techniciens de la ville, les associations et les habitants. Les professionnels de la participation mandatés y ont vu l'occasion de donner de nouvelles possibilités d'expression aux habitants pouvant peser sur les décisions liées à la ville et sont restés plutôt ambitieux le temps de leur mission. Les thématiques du Comité étaient directement liées à la mise en place de l'Agenda 21 de la Ville de Fontaine. Ils ont permis d'entrevoir de nouvelles façons d'habiter.

### ***Dates clés***

- Automne 1998 : atelier de définition pour la création d'un Comité d'habitants expérimental.
- Janvier 2000 : création d'un Comité d'habitants sur une zone réduite de la commune.
- 27 janvier 2003 : élargissement du Comité d'habitants à l'ensemble de la ville.
- octobre-décembre 2004 : choix des sujets de travail pour l'Agenda 21 de Fontaine.

Conçu comme un « *laboratoire d'idées citoyennes* »<sup>199</sup>, le Comité a été mis en place et animé jusqu'en 2009 par le cabinet Arpenteurs qui sera animateur de la démarche participative du projet Bastille<sup>200</sup>. Le Comité est composé d'habitants volontaires qui ont pour la plupart participé à la consultation lors de l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols (POS), mais également de représentants d'associations, d'élus, des services municipaux et de différents professionnels concernés par les sujets abordés.

L'association Arpenteurs, assure l'animation des réunions et le service Développement Social Urbain de la ville se charge des comptes-rendus. En accord avec la ville, il a aussi préalablement défini les enjeux du Comité d'habitants sur son site internet, annonçant des ambitions participatives fortes: « *Associer durablement les habitants à la gestion de la ville, favoriser l'émergence d'une démocratie participative ; donner une place forte au débat collectif dans le processus de décision et de gestion de la ville, mettre les habitants, les élus et les services en situation de coresponsabilité sur l'élaboration des décisions ; permettre l'expression de proximité et développer la participation des populations peu habituées au débat public ; traiter de questions transversales à toute la ville et permettre de passer de points de vue individuels à une réflexion collective ; passer d'une logique du "faire pour" à une logique du "faire avec" les habitants.* »<sup>201</sup>

---

<sup>199</sup> Cabinet Amnyos/Ville de Fontaine, « *guide de la démocratie participative fontainoise : les lieux et pratiques de la citoyenneté à Fontaine* », version janvier 2012.

<sup>200</sup> URL : <http://arpenteurs.fr/index.htm>

<sup>201</sup> *Ibid.*

Le premier numéro de la publication « *Les Nouvelles : Comité d'Habitants* » en octobre 2004, fait état de plusieurs séances du Comité d'habitants consacrées aux enjeux de Développement durable (pollution, espaces naturels, lutte contre l'exclusion, etc.).

En octobre et décembre 2004, il s'agit alors de choisir collectivement sur quels sujets en particulier les habitants souhaitent commencer à travailler pour la mise en place de l'agenda 21 sur la commune. Les ateliers se poursuivent tout au long de l'année 2005 sur les thèmes : « *mobilité durable ; aménagement ; gestion du vivre ensemble ; culture et citoyenneté ; économie et solidarité ; préservation du patrimoine naturel et de la santé publique.* » Ces ateliers visent à « *développer l'information autour des questions de Développement durable (les coûts énergétiques, les diverses pollutions, les compétences de chacun...) afin que chacun puisse avoir le bon comportement.* »<sup>202</sup>

La ville souhaite faire du Développement durable un enjeu de mobilisation citoyenne en soulevant la question du coût de cette perspective pour les populations les plus modestes.

Dans la publication de l'automne 2008, la prise en compte des enjeux du Développement durable fait partie des « *défis à relever* », suite aux dernières élections municipales, pour « *revitaliser la démocratie au sein de la collectivité* », « *donner un nouveau souffle aux instances de participation* » et « *construire un projet cohérent en matière de démocratie participative* »<sup>203</sup>. Dans le dernier numéro de « *Les Nouvelles : Comité d'Habitants* », deux ateliers sont annoncés de la façon suivante : « *les aides au Développement durable vont-elles remplacer les aides publiques à la construction et à l'accession ?* » et « *les exclus inventent des solutions* », traitant respectivement des coûts liés au Développement durable sur les bâtiments et l'habitat groupé. Même si le Comité a finalement une vocation consultative, les habitants qui ont participé à ses ateliers ont déjà une certaine sensibilité aux enjeux du Développement durable dans l'aménagement urbain.

### **3. Un projet de démolition-reconstruction d'un quartier populaire plutôt bien accepté**

Le projet Bastille a émergé d'une opportunité foncière, avec la libération d'une friche industrielle sur le site. Il a aussi bénéficié de son inscription comme quartier prioritaire pour un renouvellement urbain, afin de lutter contre la précarité de sa population, et de l'intention de démolir l'immeuble de logement social le plus important du secteur par son bailleur, sans que les habitants en soient, par ailleurs, véritablement informés (2000-2003). En l'espace de quatre mois, la Ville de Fontaine a entamé la rédaction de son Agenda 21 avec l'aide de son Comité d'habitants et a organisé des événements autour du projet Bastille-Néron pour la coproduction d'un plan d'aménagement qui a été soumis au programme ANRU, à la fin de l'année 2004. Dans l'attente de l'accord des financements de l'ANRU en 2008, les

---

<sup>202</sup> Ville de Fontaine, « *Les Nouvelles : Comité d'habitants n°5* », mars 2005.

<sup>203</sup> Ville de Fontaine, « *Les Nouvelles : Comité d'habitants n°21* », automne 2008.



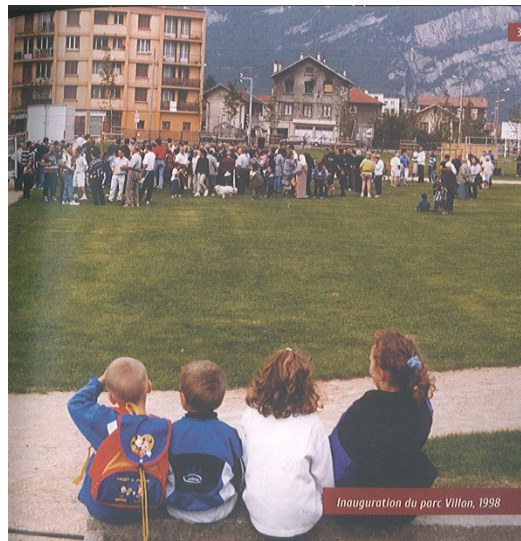
services urbains de la Ville de Fontaine se sont organisés afin d'être capables de prendre en charge le projet au mieux, notamment par rapport à l'enjeu de la participation des habitants.

En l'espace de trois ans, un panel de dispositifs d'animations, d'informations et d'échanges avec les habitants du quartier ont été mis en place, ainsi que des ateliers plus techniques sur le projet urbain (2005-2007). L'investissement de l'ANRU, confirmé en 2007, a permis d'enclencher la phase opérationnelle de démolition-construction, avec la procédure de relogement auprès des locataires sociaux et les ateliers de conception des logements sociaux, avec les différents maîtres d'œuvre, durant laquelle les habitants ont continué à être interpellés sur le choix de leur appartement et sur certains éléments des espaces publics (2007-2013).

### ***Dates clés du projet Bastille***

- 2000 : fermeture de l'usine Air Liquide sur le secteur Bastille.
- 2003 : étude « *Baromètre des quartiers* » et démolition prévue par la SCIC Habitat Rhône-Alpes.
- **avril 2004 : désignation d'un architecte-urbaniste pour la conduite des opérations du projet Bastille.**
- 10 septembre 2004 : premier « *temps festif* » de lancement du projet Bastille avec les habitants.
- septembre/octobre 2004 : Ateliers de diagnostic thématiques sur le projet.
- novembre 2004 : atelier de coproduction du projet.
- Décembre 2004 : dépôt du dossier ANRU.
- 21 octobre 2005 : nouveau « *temps fort* » de rencontre dans le parc Villon.
- Septembre 2006 : création de la ZAC de Bastille.
- octobre 2007 : début des ateliers de conception du projet Bastille.
- décembre 2007 : élaboration de la Charte de relogement du quartier Bastille-Néron.
- 27 mars 2008 : signature de la convention ANRU.
- Automne 2008 : démarrage de la phase opérationnelle de démolition.
- septembre 2012 : livraison des premiers bâtiments.
- septembre/décembre 2012 : enquête de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.
- décembre 2013...2016 : poursuite de la réalisation de la tranche 2 des travaux.

### Figure 31 : Photo de l'inauguration du parc Villon dans le quartier Bastille en 1998



Source : Ville de Fontaine et l'association Dyade Art & Développement, « Bastille : Chronique d'un quartier en renouvellement urbain. Fontaine 2007-2011 », 2011.

#### 1998-2003 : Les événements préalables au projet Bastille :

- 1998 : Le parc Villon est inauguré. Un projet de réaménagement de ce grand espace vert a été intégré au projet Bastille. C'est un lieu crucial de rencontre entre les habitants dans lequel se sont déroulés plusieurs événements festifs de présentation du projet Bastille.
- 2000 : La mairie rachète les terrains de l'usine Air Liquide qui a été démolie sur le secteur Bastille. Grâce à la loi SRU, on passe d'un POS qui freinait la requalification de ces espaces en friche à l'élaboration d'un PLU, à l'occasion duquel les habitants ont pu participer au processus de « concertation préalable »<sup>204</sup>, rendant constructibles en logements ces espaces dédiés précédemment à des zones d'activité<sup>205</sup>.
- 2001 : La Ville de Fontaine souhaite renforcer ses actions vers la Politique de la Ville et identifie cinq quartiers prioritaires, dont le secteur Bastille, qui s'inscrivent dans le Contrat de Ville de l'agglomération grenobloise (2000-2007) afin de devenir une Zone Urbaine Sensible (ZUS).
- 1<sup>er</sup> août 2003 : La loi Borloo ou Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine consacre la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) afin d'assurer la mise en œuvre et le financement du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU).

<sup>204</sup> Code de l'Urbanisme – Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, Alinéa I Article L300-2 : « Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ».

<sup>205</sup> Rapport IUG Institut d'Urbanisme d'Aménagement et d'Administration Territoriale de Grenoble, « la requalification des tènements industriels à Fontaine : Quels acteurs ? Quelles Stratégies ? », Université Joseph Fourier, Institut Universitaire Professionnalisant en Aménagement et Développement Territorial 1, mai 2006.

- 2003 : l'étude du « *Baromètre des quartiers* »<sup>206</sup>, effectuée en 2003 sur le quartier Bastille à la demande de la Métro, est réalisée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise. Cette étude a eu pour objectif de collecter la parole et les attentes des habitants « *silencieux* », « *qui vivent dans leur quartier au quotidien mais qu'on n'entend pas, que la mairie ne connaît pas* »<sup>207</sup>, sur le secteur Bastille. L'agence, aidée d'un sociologue, a effectué cette démarche « *pour sentir le pouls, les difficultés du quartier* »<sup>208</sup>. La SCIC Habitat Rhône-Alpes évoque un projet de démolition de son patrimoine sur le secteur de Bastille, l'immeuble de logement social de « la Commune de Paris ».

**2004 : Mobilisation des habitants autour d'un plan d'aménagement du projet Bastille pour le dépôt du dossier à l'ANRU et sensibilisation au Développement durable :**

- 10 septembre 2004 : Organisation d'un premier « *temps festif* » dans le parc Villon par le cabinet Arpenteurs chargé de l'animation de la participation, pour le lancement du projet Bastille-Néron.

- D'octobre à décembre 2004 : des séances du Comité d'habitants sont organisées autour des enjeux du Développement durable et du choix des thèmes à aborder pour l'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville de Fontaine.

- De septembre à octobre 2004 : Plusieurs ateliers thématiques sont organisés par le cabinet Arpenteurs autour de différents sujets comme l'environnement, l'animation, le déplacement et l'habitat, avec un atelier de synthèse de ces quatre thématiques lors d'une réunion plénière.

- novembre 2004 : Deux ateliers de coproduction du projet sont organisés avec le maître d'œuvre urbain, les Pressés de la Cité, mandaté pour des études préalables au projet d'ensemble à soumettre pour le programme ANRU.

- Décembre 2004 : Dépôt du dossier ANRU par la Ville de Fontaine.

---

<sup>206</sup> CSRPC-ROMA (Centre de Sociologie des Représentations et des Pratiques Culturelles)-AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise), « *un outil qualitatif d'observation des territoires : le baromètre des quartiers. Dossier de présentation du dispositif* », Université Pierre Mendès France, 2007.

<sup>207</sup> *Ibid.*

<sup>208</sup> Entretien avec Mathilde Rabut.

**Figure 32 : Photo de l'atelier sur l'environnement du 16 septembre 2004**



Source : Arpenteurs, diaporama « Le projet d'ensemble Bastille-Néron : une démarche de participation avec les habitants. De septembre à décembre 2004 ».

**2005- 2007/2008 : Stabilisation de la conduite du projet social et urbain en «*régie directe*» et mobilisation des habitants autour d'événements liés au projet Bastille :**

- 2005 : Un chef de projet est recruté afin d'assurer une mission de conduite transversale du projet, ayant un rôle d' «*assembleur*» des services pilotant le volet social du projet et ceux du volet urbain.

- De mai 2005 à juin 2007 : la publication «*Les nouvelles*» du Comité d'habitants annonce plusieurs rendez-vous à destination de l'ensemble des habitants de Fontaine (trois en 2005, un en 2006 et trois en 2007) concernant les «*ateliers Bastille -Néron*», un «*groupe de travail*» spécifique sur le thème «*économie et déplacement*» et un «*point sur le réaménagement*». Ces rencontres sont organisées «*sur le terrain*» concerné par les discussions comme le restaurant *la Boca Loca*, place du Néron, pour parler des problèmes spécifiques liés aux déplacements sur cette place, dans les salles liées au centre social comme la salle Allende et la salle Romain Rolland ou, bien sûr, des lieux d'aménité forte de la ville comme les écoles, devant l'école Elsa Triolet ou l'école élémentaire Robespierre.

- De mai à décembre 2005 : l'action participative est relancée. Plusieurs visites sur site ont permis de relever différentes questions concernant l'entretien, le stationnement, l'aménagement du quartier et l'implantation des commerces. L'un des ateliers a servi à préparer et organiser les moments festifs prévus. Deux «*temps forts*» de rencontre festive ont en effet été organisés dans le parc Villon et à l'école Elsa Triolet à la fin de l'année 2005. Pour le premier rendez-vous du 21 octobre, il a été prévu de «*créer un plan imaginaire du quartier, un tapis chatoyant aux couleurs de l'œuvre collective ; découvrir les associations du quartier dans les divers stands; regarder la projection des nombreux travaux élaborés tout au long de l'année autour du projet ... Parole aux enfants, parole aux jeunes, parole aux associations et bien sûr parole aux urbanistes, aux bailleurs et aux élus*»<sup>209</sup>. «*Le 13 décembre prochain sera organisé un moment fort autour du quartier "Bastille-Néron". Ce rendez-vous à l'école Elsa Triolet sera l'occasion de rencontres entre tous les partenaires et acteurs du quartier, en particulier les habitants, sur les différents sujets des ateliers de*

<sup>209</sup> Ville de Fontaine et Arpenteurs, «*rubrique Actualité : Bastille-Néron*», Les Nouvelles du Comité d'habitants n°7, septembre 2005.

*l'année, gestion des espaces extérieurs, logements, lecture de la ville par les enfants, paroles de jeunes, projet urbain... »<sup>210</sup>*

- Septembre 2006 : La ZAC de Bastille est créée.

- juillet 2007 : Une web-radio, la « Voix des gens », est créée par l'association Dyade afin de récolter les témoignages des habitants que l'on entend moins dans les instances de démocratie participative mises en place sur le projet.

- fin 2007 : Le contrat avec Arpenteurs sur l'animation de la participation sur le projet Bastille se termine une fois le projet figé, en phase avant-projet, pour des raisons également économiques : « *leur mission était quand même chère* »<sup>211</sup>. La mission est alors reprise en interne par la chef de projet.

- 27 mars 2008 : La convention ANRU est signée par la municipalité.

- juin 2008 : Un lieu d'information et de concertation, L'établi, est inauguré, ainsi que la sortie du premier numéro du journal du même nom qui en est issu.

### **Figure 33 : Photo d'un enregistrement de la Webradio « la Voix des gens » lors d'un moment festif**



Source : Ville de Fontaine, « Dossier de candidature du projet Fréquel-Fontarabie pour l'Appel à projet EcoQuartier MEDDTL », 2009.

### **2007/2008-2013 : Relogement des locataires habitants du quartier et discussions autour des espaces publics du nouveau quartier :**

- octobre-décembre 2007 : Des ateliers de conception du projet Bastille sont montés et une Charte de relogement du quartier Bastille-Néron est élaborée avec les locataires des logements sociaux.

- Automne 2008 : La phase opérationnelle démarre avec la démolition du bâtiment de la « Commune de Paris ».

---

<sup>210</sup> *Ibid.*

<sup>211</sup> Entretien avec Mathilde Rabut.

- septembre 2012 : Les premiers bâtiments de logements ainsi que la chaufferie bois sont livrés, les commerces ouvrent et la deuxième tranche du programme de rénovation est lancée avec les travaux de désamiantage de l'un des bâtiments, retardant la fin de l'opération prévue initialement en décembre 2013.
- décembre 2007-juin 2009 : Les réservataires et les bailleurs sociaux élaborent et signent une charte de relogement. Des ateliers de lecture de plans sont organisés autour de la question : « *Comment parvenir à imaginer son logement sur la base d'un dessin d'architecte ?* », avec la participation de l'architecte-urbaniste en chef des Pressés de la Cité et la CNL. Des « *ateliers d'urbanisme* » sont également constitués autour des démolitions et des nouvelles constructions du quartier avec les élèves des écoles Robespierre et Jules ferry par l'association Architecture et regards.
- 2008-2010 : La politique de démocratie participative est évaluée par un prestataire extérieur, le cabinet Amnyos<sup>212</sup>, chargé d'élaborer une charte et un guide de la « *démocratie participative fontainoise* ».
- février 2009-décembre 2010 : Les habitants sont invités à réagir sur les futurs aménagements, les jeux, les jardins collectifs et le fonctionnement de ses parcelles collectives, avec la participation d'Axe Saône, paysagiste du projet Bastille, autour de présentations en réunions publiques.
- septembre/décembre 2012 : enquête de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

**Figure 34 : Photo de la maquette construite par les élèves des écoles du quartier suivant les plans fournis par les architectes**



*Source : Power point de restitution synthétique des événements sur le projet Bastille, fourni par un habitant des logements sociaux de l'OPAC 38 touchés par les démolitions, 2009.*

---

<sup>212</sup> « Fondée en 1993, le cabinet de conseil Amnyos met en œuvre une démarche collaborative pour analyser, évaluer et accompagner les mutations de l'action publique, des organisations et des territoires. » URL : <http://www.amnyos.com/>

## **4. Une nouvelle gouvernance pour les projets urbains durables**

Le projet de rénovation urbaine Bastille a été l'occasion pour la Ville de Fontaine de réorganiser ses services liés à l'urbanisme afin de maîtriser le processus de projet dans son ensemble et mener ainsi une réflexion conjointe sur le Développement durable et l'implication des habitants sur les décisions associées au projet.

### **4.1 Des élus et des agents municipaux très engagés dans le pilotage social et urbain du projet**

**La maîtrise d'ouvrage** du projet Bastille est partenariale. Elle engage l'ANRU en tant que partenaire financeur du projet (à hauteur de 40%), la mairie de Fontaine, principal décisionnaire, et les bailleurs sociaux, responsables de la réalisation des différents programmes de logements (sociaux et en accession sociale). Le pilotage du projet est soutenu par le premier adjoint délégué à la Politique de la Ville, l'aménagement et des questions de concertation, Yves Contreras, chef de projet politique, et la chef de projet technique qui a pour mission la conduite transversale du projet, Mathilde Rabut, responsable du volet social et du volet urbain. La maîtrise d'ouvrage architecturale comprend les entreprises sociales de la SCIC Habitat Rhône-Alpes et l'OPAC 38, pour la démolition et la reconstruction de leur patrimoine et leurs filiales pour le logement en accession à la propriété, la Société Civile Immobilière (SCI) Primavera et Dauphilogis. Sont alors impliqués le préfet représentant l'État par rapport à l'ANRU, le maire de manière directe, l'élu à la Politique de la Ville et l'ensemble des services techniques, dont en particulier, la direction du Pôle Développement Urbain Durable et le service de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité. Après avoir longuement hésité, l'OPAC 38 décide la démolition de son patrimoine immobilier sur Fontaine, rassuré par l'appui que représente la signature de la convention ANRU.

## Encadré 11

### FOCUS sur la trajectoire de Mathilde Rabut, une porteuse du projet formée sur le terrain à la participation des habitants

Mathilde Rabut, est diplômée de l'Institut des Études Politiques de Grenoble, en politiques et économies sociales, en 2003. Elle a effectué, l'année suivante, son stage de DESS en urbanisme, habitat et Politique de la Ville, de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, à la mairie de Fontaine, sous la tutelle de la responsable du service Politique de la Ville et du développement social urbain. Stagiaire et agent du développement local, elle a eu l'occasion de se former progressivement à la participation par le biais de son travail autour du Comité d'habitants, mis en place peu de temps avant son arrivée, auprès du bureau d'étude d'animation de la participation, Arpenteurs. En parallèle, elle a assisté aux premières démarches participatives sur le projet Bastille et a particulièrement travaillé à « *la préparation, la logistique, être sur terrain* »<sup>213</sup>, pour le relogement. En 2006, elle en est devenue la chef de projet urbain et social, à la validation de l'ANRU, avec une mission transversale sur la concertation, le logement et la conduite du projet, jusqu'en 2011. Mylène Soulerin est venue épauler Mathilde Rabut sur l'aspect participatif, lui permettant de devenir responsable du service habitat et projets urbains de la Ville de Fontaine, pour enfin prendre en charge en 2014 la direction du secteur Ville durable, réunissant l'Urbanisme, le Développement économique, l'Habitat, les Projets urbains et le Développement durable.

**Figure 35 : Photo de Mathilde Rabut pendant un atelier de présentation du projet dans l'espace public avec les habitants du quartier**



Source : Ville de Fontaine et l'association Dyade Art & Développement, « Bastille : Chronique d'un quartier en renouvellement urbain. Fontaine 2007-2011 », 2011, p. 52

La Ville de Fontaine fait appel en 2004 à un **Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**, l'association Arpenteurs, pour animer la mise en place d'un Comité d'habitants expérimental à l'échelle d'un quartier qui s'est étendu par la suite à la ville. Pierre Mahey, de l'association Arpenteurs, avec son « *statut d'indépendant* », est censé aider la ville « *à ne pas tricher* », « *à avoir une certaine éthique* »<sup>214</sup>, selon l'adjoint à la Politique de la Ville. Cette même association sera mandatée pour l'animation des ateliers de diagnostic en vue du dépôt du dossier ANRU et des rencontres festives sur le projet, jusqu'à la création de

<sup>213</sup> Entretien avec Mathilde Rabut.

<sup>214</sup> Entretien avec Yves Contreras.



la ZAC. À partir de celle-ci, les services de la ville ont repris en interne le travail participatif avec les habitants sur le projet, après avoir acquis certaines compétences dans ce domaine auprès de ces professionnels.

**Les maîtres d'œuvre qui sont intervenus dans cette opération** sont divers. En septembre 2004 et 2006, Jacques Blanc, de l'agence des Pressés de la Cité, a été missionné à l'issue de deux appels d'offres successifs lancés par la municipalité pour assurer le rôle de maître d'œuvre urbain. D'abord sous la forme d'un contrat pour une étude pré-opérationnelle, il avait pour mission de participer au diagnostic auprès de l'association Arpenteurs, AMO en charge de la participation des habitants sur le projet, puis de concevoir un plan d'aménagement pour le dépôt du dossier ANRU fin 2004. Un nouveau contrat septembre 2006 lui a conféré le rôle d'« urbaniste-architecte coordinateur » du projet, pour une durée de 5 ans ; il est alors responsable de l'élaboration du Cahier des charges des Prescriptions Urbaines Architecturales et Paysagères, des « plans directeurs du projet urbain » et des ateliers de conception réunissant l'ensemble des maîtres d'œuvre des opérations d'architecture et d'espaces publics. Il a aussi été mandaté pour le suivi de la tranche deux du projet, par avenant de son contrat. L'agence Lyonnaise de paysage Axe Saône s'est vue confier la réalisation des voiries, des espaces verts et des jardins partagés du mail Germaine Tillon.

En ce qui concerne les réalisations architecturales, chaque maître d'ouvrage a mandaté, par Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC), son propre maître d'œuvre, pour les opérations de logements. L'agence Arche 5 a été recrutée pour la conception des logements en accession sociale à la propriété pour Dauphilogis, Archi Eco pour l'OPAC 38 et Pierre Berne Architectes et Associés pour les logements locatifs sociaux et en accession, pour la SCIC Habitat Rhône-Alpes et sa filiale d'accession à la propriété, la SCI Primavera<sup>215</sup>.

Du côté des acteurs de **la société civile**, sont impliqués dans le processus de projet :

- des riverains du quartier, des locataires des logements sociaux touchés par la démolition et des copropriétaires, voisins du site, dans l'élaboration du diagnostic et du plan d'aménagement ;
- les futurs occupants des logements, au fur et à mesure des compromis de vente, sur le cahier des charges de logements valables pour le social et l'accession à la propriété ;
- des représentants de l'association *Dyade Art & Développement*<sup>216</sup> et des artistes pour la mise en place de la web radio ;
- l'association *Architecture et Regards* pour l'organisation d'« ateliers d'urbanisme » mis en œuvre avec les élèves des écoles Robespierre et Jules Ferry ;
- l'Association de Promotion et d'Action Socio-Éducative (APASE) et les animateurs du centre social Romain Rolland, pour la phase de suivi de la construction du projet ;

---

<sup>215</sup> Ces derniers ont également construit des logements pour le projet d'écoquartier La Caserne de Bonne à Grenoble.

<sup>216</sup> Devenue SCIC en 2014 avec pour associé, dans la catégorie soutiens, Mathilde Rabut chef de projet Batille.

- la CAF, la CNL<sup>217</sup>, représentant des locataires des bâtiments destinés à être démolis et les locataires, au moment des relogements.

**Tableau 4 : Système d'acteurs du projet**

Maîtrise d'ouvrage partenariale	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'oeuvre	Habitants-Citoyens	Médias
<p><b>Mairie de Fontaine (élu)</b> adjoint à la politique de la ville</p> <p><b>Mairie de Fontaine (service technique)</b> chargé de mission rénovation urbaine</p> <p><b>ANRU</b> programme national de rénovation urbaine Le préfet représente l'Etat</p> <p><b>OPAC 38</b> <b>SCIC Habitat Rhône-Alpes</b> bailleur social du quartier Bastille</p> <p><b>Dauphilogis</b> <b>SCI Primavera</b> promoteurs en accession sociale à la propriété</p> <p><b>La Foncière Logement</b> Association de production de logements locatifs pour les salariés</p>	<p><b>Arpenteurs</b> association animateur de la participation</p>	<p><b>Les Pressés de la Cité</b> maître d'oeuvre urbain en études pré-opérationnelles et conception-réalisation du projet d'aménagement</p> <hr/> <p><b>Axe Saône</b> maître d'oeuvre des espaces publics</p> <hr/> <p><b>Pierre Berne Architectes &amp; Associés</b> <b>Arche 5</b> <b>Archi Eco</b> <b>Ludmer-Bouvier Architectes</b> maîtres d'oeuvre architectural des bailleurs sociaux et promoteurs</p>	<p><b>CNL</b> association de consommateurs pour les logements sociaux</p> <p><b>APASE</b> association d'éducation spécialisée</p> <p><b>Copropriétaires</b> du bâtiment Néron 2</p> <p><b>Habitants</b> des logements sociaux touchés par les démolitions</p>	<p><b>Presse écrite locale et nationale</b></p> <p><b>Web radio «La voix des gens»</b> association</p>

Source : Jennifer Leonet

## 4.2 Un service municipal dédié à la maîtrise des projets urbains durables et à la participation des habitants dans ces projets

Le soutien du projet par l'ANRU et les enjeux de Développement durable associés à l'aménagement ont mis en évidence, pour la ville, le besoin de mieux maîtriser ses opérations et de coordonner l'ensemble de ses services afin d'accéder aux demandes des habitants concernant leur cadre de vie<sup>218</sup>.

<sup>217</sup> La CNL est l'une des principales associations de locataires partenaires des bailleurs pour la négociation des Plans de Concertation Locative rendus obligatoire pour les organismes par la loi SRU du 13 décembre 2000.

<sup>218</sup> ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, op.cit.

## ***Le choix d'un aménagement en « régie directe » pour maîtriser l'ensemble du processus de projet***

La commune pilote l'opération de rénovation urbaine Bastille en maîtrise d'ouvrage directe pour avoir la maîtrise financière de l'opération et avoir ainsi plus de souplesse dans le processus de projet mais aussi intégrer au mieux les attentes des habitants. Elle souhaite garder « *la main sur la décision* »<sup>219</sup>, estimant que cela n'aurait pas été forcément le cas en déléguant le service à une Société d'Économie Mixte jouant le rôle d'aménageur : « *On a voulu une "régie directe" parce que notre Directeur de service voulait que nous maîtrisions le budget. Il avait la peur qu'une SEM, s'il y avait un déficit budgétaire, demande à la ville de payer le déficit. Si on n'a pas la lisibilité, on ne peut pas concerter, retravailler les aménagements en fonction de la concertation* ».

Mais, selon l'ancien adjoint chargé de la Politique de la Ville, faire du projet urbain en « *régie directe* » ferait également partie d'une tradition de non-délégation des services publics à des opérateurs externes et d'une culture des élus politiques de la participation des habitants : « *Nous avons une tradition, nous ne déléguons pas beaucoup. Nous avons une SEM qui fait de la restauration scolaire, avec une délégation de service public, tout le reste est pratiquement en « régie directe ». C'est peut-être plus une culture, le lien que l'on a avec la population, ils [les habitants] ne nous font pas peur ! Le contact et le frottement fait partie de notre culture, c'est une continuation de ce que l'on avait fait.* »<sup>220</sup>

## ***La création d'un service transversal dédié aux projets urbains durables***

Le projet Bastille a été l'occasion de développer une démarche de projet transversale au sein des services de la ville et de clarifier la procédure pour la réalisation de projets urbains. « *C'était la première fois à Fontaine que l'on avait une conduite de projet transversale, un chef de projet transversal. Avant, c'était des responsables de services avec une conduite hiérarchique. [...] Le service développement social et urbain, qui portait les projets urbains de manière transversale, a structuré une direction Développement durable, où le projet Bastille a été assez déterminant.* »<sup>221</sup> Le pilotage opérationnel du projet Bastille a été assuré au sein du pôle Développement Urbain Durable (DUD), depuis sa création, prenant appui sur une équipe projet regroupant l'ensemble des compétences municipales nécessaires. La mission Développement durable, mise en place au moment de la restructuration des services techniques de la commune, a été pérennisée en service à partir de 2006. Ce pôle est dédié à « *l'élaboration de projets urbains intégrés* »<sup>222</sup>, son objectif est de « *renforcer la dimension prospective des projets développés par les services, la transversalité entre services, la conduite des projets et les niveaux d'expertise. Il s'agit de créer un espace de coproduction de l'action publique qui prenne en compte toutes les dimensions du territoire : le développement social urbain, l'aménagement urbain, l'habitat, les déplacements, l'économie... En effet, associée aux services techniques et*

---

<sup>219</sup> Entretien avec Mathilde Rabut.

<sup>220</sup> Entretien avec Yves Contreras.

<sup>221</sup> Entretien avec Mathilde Rabut.

<sup>222</sup> Ville de Fontaine, « *Dossier de candidature du projet Fréquel-Fontarabie pour le concours EcoQuartier MEDDTL* », 2009.

*autres services municipaux, cette direction fonctionne comme une équipe projet pour favoriser ainsi le développement urbain et durable de la ville.*»<sup>223</sup> Ce pôle regroupe les services Développement Social Urbain (DSU), d'études urbaines et prospectives, de développement économique, d'urbanisme, de Développement durable et habitat et de renouvellement urbain.

### ***L'intégration des compétences municipales en participation au pôle Développement Urbain Durable***

Initialement, la chef de projet Bastille était chargée d'élaborer et de piloter la démarche participative du projet Bastille et de coordonner les actions d'accompagnement du projet urbain et social avec l'aide du cabinet Arpenteurs, spécialisé dans l'animation de la participation. À la fin du contrat de ce prestataire, cette mission d'animation de la participation sur le projet Bastille a été déléguée au nouveau service dédié à la Démocratie Participative, à l'échelle de la ville. Ce service a été créé à l'issue d'une promesse électorale des dernières élections de 2008<sup>224</sup>, dans le but d'un « *renouvellement et d'une amélioration des dispositifs de démocratie participative* »<sup>225</sup> souffrant à ce moment-là d'un trop grand cumul et d'un manque de lisibilité. Finalement, cette mission de concertation a été intégrée au pôle DUD en 2010<sup>226</sup> pour des soucis de transversalité des informations entre les services : « *Pour la concertation ça été un peu compliqué. On a voulu repasser la concertation au service DP, démocratie participative, quand il a été créé, mais ça n'a pas fonctionné. Ça n'a pas fonctionné car, sur le projet urbain, si on n'est pas articulé vraiment au projet, soit la personne du service démocratie participative colle le chef de projet urbain pour être sûre que les phases s'articulent bien, mais ça fait doublon et ce n'est pas productif. C'était compliqué pour le service démocratie participative de voir où étaient les enjeux, à quel moment. Du coup nous l'avons repris, nous sommes quand même bien outillés.* »<sup>227</sup> Cette citation montre que les services consacrés au projet urbain durable possèdent désormais une certaine maîtrise des questions liées à l'animation, à la mise en place de dispositifs et la mobilisation d'outils, grâce au professionnel de la participation auprès duquel les techniciens ont pu se former, depuis plusieurs années.

La mission Démocratie Participative est dotée d'une chargée de mission qui coordonne cette fonction au niveau des différents services de la ville et est suivie par une Conseillère municipale déléguée à la démocratie participative, aux commissions municipales et à la modernisation des services publics. Au niveau interne, le processus de concertation a permis de favoriser le décloisonnement des interventions et la collaboration entre les services de la mairie.

---

<sup>223</sup> *Ibid.*

<sup>224</sup> « *Nous avons été élus selon un programme municipal qui prenait appui sur des bilans pratiques et des bilans d'activités des différents secteurs de la Ville et se projetait dans l'avenir. Aujourd'hui, la reconnaissance d'une délégation à la démocratie participative est une ambition, une volonté et un engagement politique fort.* » Ville de Fontaine, « *Les Nouvelles : Comité d'habitants n°21* », automne 2008.

<sup>225</sup> URL : <http://ville-fontaine.fr/democratie-participative/presentation>

<sup>226</sup> GAY (Stéphanie), « *Ecoquartier : les paradoxes* », sous la direction de Sophie Louargant, mémoire de fin d'études Licence Professionnelle « *intervention sociale : spécialité Coordonnateurs des projets territoriaux* », UPMF Grenoble, 2011.

<sup>227</sup> Entretien avec Mathilde Rabut.

Porté politiquement, le travail transversal des services techniques de la ville aurait permis le développement d'une « culture de projet », au sens de savoir-faire, qui n'existait pas initialement : « *Il fallait se mettre sur le foncier, il fallait être vigilant, on apprenait en marchant, c'était compliqué. Sur Bastille, j'ai mis longtemps à ce que les gens y adhèrent, il n'y avait pas la culture projet. C'était compliqué à chaque réunion d'équipe projet car chaque personne avait sa propre routine. Bastille était vécu comme un truc en plus. Il y avait une chef de projet qui ne voyait pas pourquoi je ne pouvais pas faire le boulot toute seule, mais mon rôle était de coordonner. Le facteur de réussite c'était que ce soit porté politiquement. Yannick Boulard, l'ancien maire, suivait en direct ce projet, avec moi, j'ai été rattachée au maire par ce projet. Ça a mis du temps d'asseoir la légitimité de l'équipe projet, maintenant c'est devenu une routine*»<sup>228</sup>.

La définition même des objectifs du service dédié aux projets urbains durables montre bien que la Ville de Fontaine a considéré le découplage des services techniques et municipaux liés à l'urbanisme comme étant nécessaire pour favoriser le Développement durable de la ville. Mais elle s'est également aperçu que l'organisation des démarches participatives sur le projet devait être fortement associée à ce service, la participation des habitants faisant partie des enjeux de Développement durable dans l'aménagement urbain.

### **4.3 Représentation de la gouvernance des projets urbains par la ville Fontaine**

Nous analyserons ici comment la Ville de Fontaine considère le rôle des habitants et des concepteurs dans les instances de décisions et d'élaboration des projets urbains au travers d'une représentation schématique de la gouvernance du projet, effectuée dans un souci de transmission et de généralisation du processus et diffusée dans son dossier de candidature au label EcoQuartier du MEDDTL.

À l'occasion de cette opération, la Ville de Fontaine a dû assumer la responsabilité de l'organisation d'un projet urbain conséquent à l'échelle de la commune, la poussant à mettre sur pied une véritable direction de l'urbanisme au sein de ses services. La ville a donc mis en place une structuration transversale et partenariale, au travers de groupements spécifiques de décisionnaires et de techniciens ayant des influences différentes sur le projet :

---

<sup>228</sup> Entretien avec Mathilde Rabut.

<b>Les différents groupes d'acteurs décisionnaires et techniques du projet</b>	<b>Composition des groupes</b>
Le comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les élus</li> <li>- les services municipaux</li> </ul>
Le comité de pilotage et technique inter-partenarial	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine</li> <li>- la Direction Départementale de l'Équipement / Conseil régional Rhône-Alpes</li> <li>- le Conseil général de l'Isère</li> <li>- la Métro - Grenoble Alpes Métropole</li> <li>- la Caisse des Dépôts et Consignations</li> <li>- les Réservataires (Sialdi, Paldi, 1%)</li> <li>- l'Office Public d'Aménagement et de Construction 38</li> <li>- la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Habitat Rhône-Alpes</li> <li>- Dauphilogis</li> <li>- la Foncière Logement</li> <li>- l'Association de Promotion et d'Action Socio-Éducative</li> <li>- la Confédération Nationale du Logement</li> <li>- le PACT de l'Isère</li> <li>- l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat</li> </ul>
L'équipe de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la chef de projet interne à la ville</li> <li>- le responsable technique de la ville</li> <li>- les services municipaux</li> </ul>
Le comité technique de suivi et coordination des opérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la chef de projet interne à la ville</li> <li>- les services municipaux</li> <li>- les bailleurs</li> <li>- la Métro - Agglomération grenobloise</li> </ul>
Le comité de pilotage et opérationnel pour le relogement	Non communiqué

Le comité de pilotage, composé des élus et des services municipaux, a permis de prendre les orientations politiques relatives au projet et a décidé des objets à discuter dans le comité de pilotage inter-partenarial. Les élus et les agents municipaux concernés par le projet sont représentés dans l'ensemble des comités partenariaux de coordination des opérations et de relogement. L'équipe de projet leur permet ainsi d'exercer une influence importante sur la conduite du projet.

Nous pouvons remarquer que des acteurs associatifs, représentants des locataires à reloger de la CNL et des éducateurs spécialisés pour les jeunes de Fontaine (APASE), ont été intégrés dans les comités de

pilotage et de technique interpartenariale. Néanmoins les habitants de Fontaine ou de riverains du site n'ont, quant à eux, pas été impliqués directement.

Il semble que l'architecte-urbaniste en chef et les autres concepteurs n'ont été invités que ponctuellement dans le comité de pilotage et le comité technique inter-partenarial. Ils sont intervenus régulièrement dans l'équipe de projet pour informer de l'avancée des projets et « *faire des propositions de chronogramme et de contenu des réunions de concertation à soumettre aux élus qui prenaient les décisions* »<sup>229</sup>. Les concepteurs des bâtiments de logements sociaux ou en accession à la propriété ont été liés à leurs maîtres d'ouvrage au travers des ateliers.

Le chef de projet politique et adjoint à la Politique de la Ville, Yves Contreras, évoque la profusion des outils participatifs sur le projet pour « *créer une liaison de confiance, de respect entre les élus et les habitants, ce qui a permis d'aboutir à un beau projet* ». D'après le dossier de candidature au label EcoQuartier, cette liaison semble se caractériser majoritairement, pendant la phase opérationnelle du projet, par de l'information envers les habitants : « *L'équipe projet, les ateliers de conception avec les constructeurs et les architectes, le groupe technique partenarial, le groupe opérationnel de relogement ont fait remonter régulièrement l'avancement du projet aux habitants (réunions publiques, événements pré-figuratifs sur le site) et au groupe interne de pilotage (élus et techniciens municipaux pour les prises de décisions)* »<sup>230</sup>.

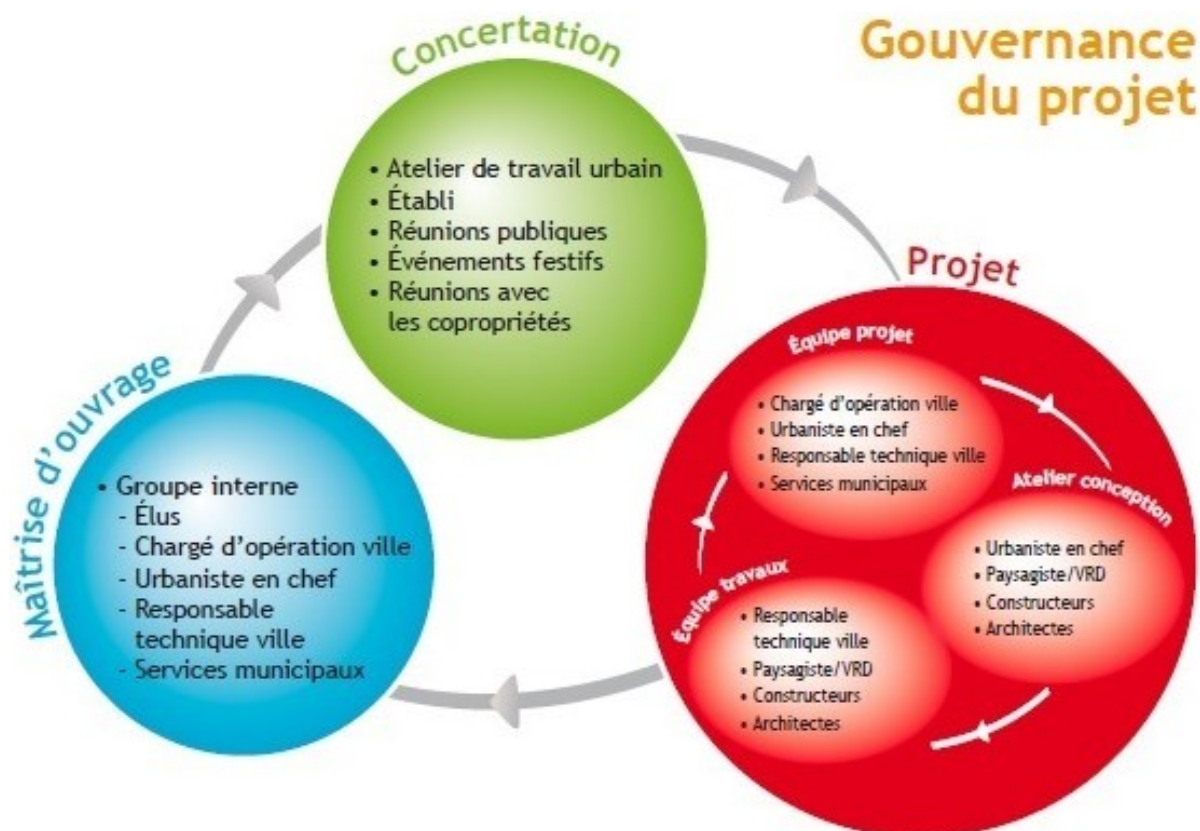
La gouvernance du projet telle qu'elle a été dessinée par la chef de projet (cf. figure 36) ne semble pas vraiment représentative de cette explication qui se trouve pourtant dans le même document. La sphère de la « *concertation* » semble, par exemple, venir enrichir la sphère du projet, comprenant l'équipe-projet, l'atelier de conception et l'équipe travaux, tandis que l'élue précise que les habitants sont plutôt informés de l'avancement du projet par les groupes techniques et opérationnels de ce dernier. On peut remarquer, par ailleurs, qu'il n'est jamais fait référence aux acteurs de la société civile, dans la sphère dédiée à la « *concertation* », ni dans les sphères du projet et de la maîtrise d'ouvrage. Seuls des modes opératoires sont indiqués dans la sphère « *concertation* », démontrant une certaine prédominance de la logique de l'outil sur celle de l'acteur dans ce domaine.

---

<sup>229</sup> Entretien téléphonique avec Christophe Perdreau, ville de Fontaine, chargé d'opération à la direction de l'aménagement et de l'urbanisme, Paris le 29.01.2016.

<sup>230</sup> Ville de Fontaine, « *Dossier de candidature du projet Fréquel-Fontarabie pour le concours EcoQuartier MEDDTL* », 2011.

Figure 36 : Gouvernance et concertation, un processus de conception partagé



Source : Mathilde Rabut et Robin Utzmann, Ville de Fontaine/pôle DUD, « Dossier de candidature du projet Fréquel-Fontarabie pour l'Appel à projet EcoQuartier MEDDTL », 2011.

Le schéma donne à la figure de l' « urbaniste en chef » un rôle prépondérant puisqu'il est présent dans différentes sphères. Mais il est porteur aussi de certaines confusions. On constate ainsi que ce concepteur, maître d'œuvre urbain, semble appartenir à la maîtrise d'ouvrage alors qu'il est certainement fait référence ainsi à ses interventions dans le groupe interne de pilotage lors desquelles il est convié pour valider l'avancement de son travail. Il se considère à cette occasion comme « le porteur de la voix des habitants »<sup>231</sup> au sein des instances techniques et décisionnelles du projet où ces derniers ne sont pas conviés.

Ce schéma de gouvernance, qui reconstruit *a posteriori* le déroulement du projet, paraît dépendre, pour la municipalité, un processus idéalisé de négociations entre les différents acteurs du projet, en vue de l'obtention du label EcoQuartier. Il révèle une vision du processus de décision centrée sur la responsabilité des décideurs politiques<sup>232</sup>. Mais il tend vers un modèle plus « négocié de conception, traduisant une volonté de renouvellement des pratiques professionnelles de l'urbanisme »<sup>233</sup>.

<sup>231</sup> Entretien avec Jacques Blanc, les Pressés de la Cité, architecte-urbaniste en chef du projet, Fontaine le 25.06.2015.

<sup>232</sup> NOVARINA (Gilles), « Conduite et négociation du projet d'urbanisme » in SODERSTROM (Ola), COGATO LANZA (Elena), LAWRENCE (Roderick), BARBEY (Gilles), *l'usage du projet*, Payot-Lausanne, 2000, pp. 51-64

<sup>233</sup> *Ibid.*



## **5. Des concepteurs initiateurs et animateurs de dispositifs participatifs pour une formalisation progressive et collective du projet**

Nous observerons, dans cette partie, la façon dont les habitants ont été intégrés dans les réflexions sur l'opération Bastille au travers des démarches participatives mises en place par les concepteurs. Tout au long du projet, ils ont été sollicités pour l'élaboration du schéma d'aménagement général, mais aussi l'élaboration des logements, des espaces publics, la réalisation et le suivi du projet.

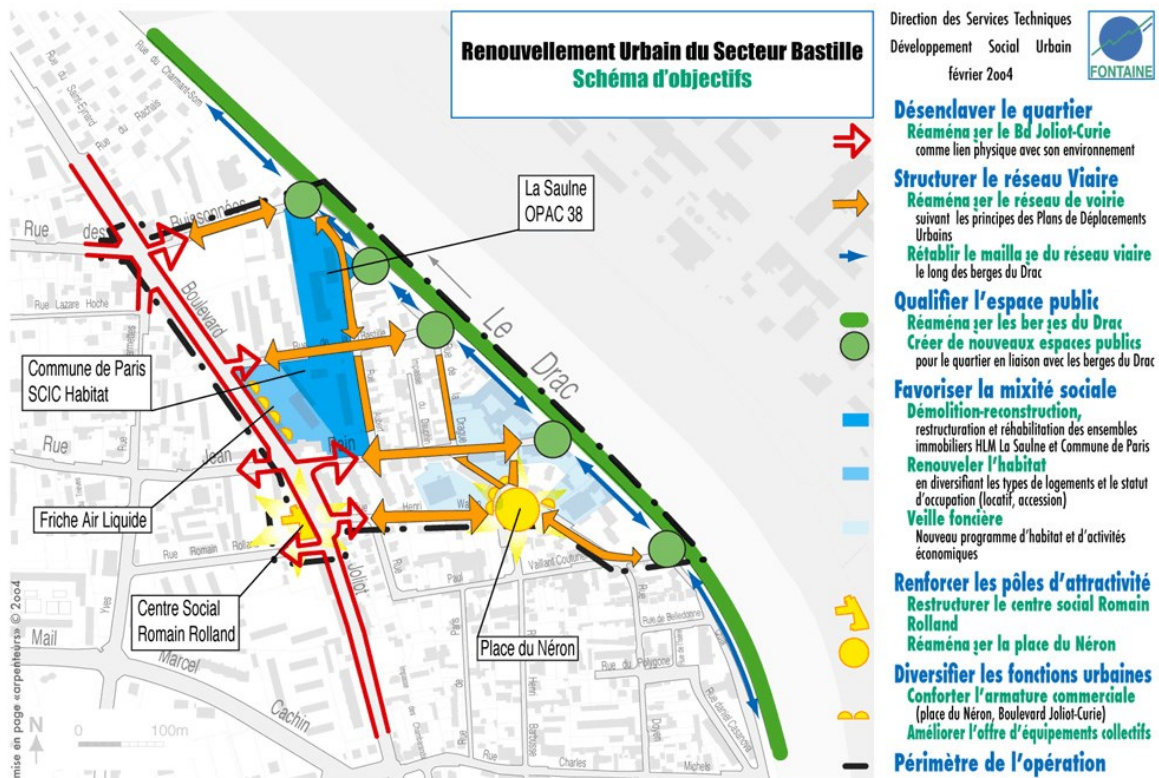
Les dispositifs participatifs ont servi à la formalisation progressive du projet, d'abord à travers une période plutôt intensive de compréhension fine du terrain, puis à travers un travail sur des propositions de scénarios concrétisant les attentes des habitants pour la constitution du dossier ANRU afin d'obtenir les financements du projet. Pour ne pas interrompre la dynamique participative, plusieurs rencontres ont eu lieu, en attendant l'accord des financements de l'ANRU. Divers moments d'échanges se sont succédés par la suite. Ont été abordés le cahier des charges général du projet, puis, l'approfondissement de détails programmatiques concernant les espaces publics et enfin le cahier des charges des logements.

### **5.1 Un diagnostic participatif et la coproduction du schéma d'aménagement urbain (2004)**

#### ***De grandes orientations urbaines déterminées par la Ville de Fontaine avec le concepteur-AMO avant d'engager le processus participatif***

En Février 2004, six mois avant le premier temps festif de rencontre avec les habitants, la Direction des Services Techniques pour le Développement Social Urbain de la Ville de Fontaine demande au cabinet Arpenteurs, - avant l'intervention des Pressés de la Cité - d'établir un premier diagnostic et un schéma d'objectifs pour le renouvellement urbain du secteur Bastille. Ce diagnostic fait état des principaux dysfonctionnements en matière de voiries, d'espaces publics, d'habitat, d'équipements collectifs, de commerces, de services et des potentialités du secteur sur le plan des espaces verts, des lieux d'attractivité, de centralité et de la disponibilité foncière.

**Figure 37 : Schéma des objectifs du secteur Bastille effectué par le cabinet Arpenteurs pour la Ville de Fontaine sans avoir eu recours à la participation des habitants**



Source : Arpenteurs, « Renouvellement Urbain du Secteur Bastille : Schéma d'objectifs », DST/DSU Ville de Fontaine, février 2004.

Les grands objectifs soulignés par le cabinet Arpenteurs, lors de son analyse, sont de : désenclaver le secteur, requalifier les espaces publics, renouveler et diversifier l'offre de l'habitat, renforcer les pôles d'attractivité et diversifier les fonctions urbaines commerciales et collectives. Ces grands points semblent en partie avoir contribué à déterminer les thématiques des discussions envisagées ensuite avec les habitants, par la maîtrise d'ouvrage. Une partie des aménagements initialement proposés par le cabinet Arpenteurs ne se retrouve pas dans le projet car le périmètre de réflexion initial a été élargi à la place du Néron et le long de la rive du Drac. Mais on peut remarquer certaines similarités avec le programme qui sera finalisé avec les habitants, comme le réaménagement du Boulevard Joliot-Curie, la restructuration du centre social Romain Rolland, la sécurisation des traversées piétonnes, la création de placettes en lien avec les berges du Drac, l'intégration de logements en accession à la propriété, de commerces et de services de proximité dans les nouvelles opérations et le centre social Romain Rolland.

Le schéma de réaménagement du secteur Bastille concernant le renouvellement et la diversification de l'habitat prévoit une « *démolition partielle* » et une « *réhabilitation* » de plusieurs logements de l'ensemble immobilier social de la Saulne. Ils appartiennent à l'OPAC 38 qui a évolué vers une démolition complète. Aucune réhabilitation n'a été soutenue au terme du projet.

Sur une période de trois mois, la plupart des habitants de Fontaine ont ensuite été invités à des « *temps festifs* », à des visites de site et à des « *ateliers thématiques* » sur l'environnement, l'animation du quartier,

le déplacement et l'habitat. Ces temps festifs ont été organisés dans l'espace public pour conforter le diagnostic à partir de thématiques qui ont été préalablement identifiées par Arpenteurs.

Des « *ateliers de coproduction* » ont été organisés, en plus petit comité, pour la présentation d'un premier projet d'ensemble et des différents scénarios possibles. Ces moments ont été aménagés et « *fortement supervisés* », selon la chef de projet Mathilde Rabut, par la Ville de Fontaine qui prend les décisions sur les sujets soulevés et débattus après s'être informée auprès des services, de l'architecte-urbaniste en chef et de l'animateur de la concertation.

Ces rencontres sont accompagnées par un concepteur jouant en fait le rôle d'AMO mandaté pour la conduite de projet et la mise en place du processus de participation des habitants. L'association Arpenteurs, à qui cette tâche a été confiée, anime à la fois les ateliers et tous les temps festifs. Elle a un rôle d'« interface entre l'architecte-urbaniste, la population, les services et les élus » et il « avait en charge de faire les comptes-rendus et les synthèses »<sup>234</sup> de ces moments de rencontre.

La démarche participative a d'emblée reposé sur une étroite collaboration et une forte convergence de points de vue entre les élus et les services de la ville d'une part, et le maître d'œuvre urbain et l'AMO lui aussi architecte-urbaniste en charge de la concertation d'autre part.

L'ancien adjoint à la Politique de la Ville nous a rapporté en entretien :

*« Nous préparions les réunions avant avec Arpenteurs, Jacques Blanc, Mathilde Rabut, Louisa Slimani. Pour aller au front, nous étions tous sur la même longueur d'onde, il y avait un vrai travail, il y a un projet, voilà ce qu'il faut faire, on se tient là-dessus, qu'est-ce qu'on peut lâcher, ce qu'il faut tenir. C'est important d'expliquer pourquoi. Les questions des habitants venaient et on travaillait ensemble ».*

Il était attendu des contributions de la part d'habitants inscrits librement dans les ateliers animés par Arpenteurs. Leurs apports étaient bien pris en compte dans la fabrication du projet par le comité de pilotage qui se réunissait sans les habitants pour prendre des décisions. Le degré de participation lors des études pré-opérationnelles peut être qualifié de coproductif.

### ***Temps forts du processus participatif pendant les études pré-opérationnelles***

- février 2004 : diagnostic et schéma d'objectifs élaborés par la Direction des Services Techniques, Développement Social Urbain de la Ville de Fontaine.
- 10 septembre 2004 : **premier « temps festif »** pour le lancement du projet Bastille-Néron dans le parc Villon.
- 16 septembre 2004 : réunion du comité de pilotage et « **Atelier thématique** » sur l'environnement.
- 28 septembre 2004 : « *atelier thématique* » sur l'animation.
- 5 octobre 2004 : « *atelier thématique* » sur le déplacement.

<sup>234</sup> Entretien téléphonique avec Christophe Perdreau.

- 12 octobre 2004 : « *atelier thématique* » sur l'habitat.
- 18 octobre 2004 : réunion du comité de pilotage.
- 20 octobre 2004 : atelier de synthèse des 4 thématiques.
- 25 octobre 2004 : présentation de la synthèse par la municipalité.
- 9 novembre 2004 : « **atelier de coproduction** » du projet, première présentation du projet d'ensemble.
- 16 novembre 2004 : « *atelier de coproduction* » du projet, deuxième séance de présentation des évolutions du projet.
- 24 novembre 2004 : atelier de synthèse du projet.
- 22 novembre 2004 : réunion du comité de pilotage.

### ***Mobiliser un public large d'habitants à travers un premier événement festif***

Un premier événement s'est déroulé dans l'espace public, sous la direction du cabinet Arpenteurs, afin de solliciter l'attention d'un public assez large d'habitants. Il s'est alors agi de leur présenter les grandes intentions initiales du projet et de recueillir leurs témoignages à l'aide de supports cartographiques. Ce type de relevé des usages, utilisé dans le cadre de diagnostic participatif de territoire, est présenté par Arpenteurs comme une forme « *d'animation ayant pour but d'amener les gens à représenter leur espace de vie, les valeurs qu'ils lui attribuent et les problèmes qu'ils y rencontrent pour les aider à imaginer des critères et solution d'amélioration* »<sup>235</sup>.

Il a émergé lors de cette première rencontre un besoin important d'espaces publics et d'animation du quartier en particulier pour « *les jeunes [qui] n'avaient rien pour se retrouver* »<sup>236</sup>. Ce premier échange a permis de déterminer les thématiques à développer plus profondément avec les habitants par la suite et a servi à faire des premières propositions sur le projet.

Certaines attentes vont dans le sens du premier diagnostic effectué par le cabinet Arpenteurs et la Ville de Fontaine.

---

<sup>235</sup> DECLÈVE (Bernard), FORRAY (Rosanna), MICHIALINO (Paola), *Coproduire nos espaces publics*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, collection « Territoires et Développement durables », 2002.

<sup>236</sup> Citation d'un habitant dans le power point « *Le projet d'ensemble Bastille-Néron : une démarche de participation avec les habitants de septembre à décembre 2004* ».

**Figure 38 : Photo d'une installation extérieur pour un atelier thématique en octobre 2004**



Source : Arpenteurs, « Le projet d'ensemble Bastille-Néron : une démarche de participation avec les habitants de septembre à décembre 2004 », power point, 2004.

### **Établir des pistes d'aménagement à partir des attentes exprimées par les habitants**

Après ce premier temps festif, le cabinet Arpenteurs travaille à l'élaboration de « cartes sensorielles »<sup>237</sup> devant exposer les intentions du projet en rapport avec les soucis exposés par les habitants. Ces cartes étaient affichées à chacun des différents « ateliers thématiques », imprimées sur des bâches larges d'un mètre. Elles étaient composées de photos d'habitants, d'images du quartier et du paysage, de schémas et de textes expliquant certaines intentions du projet. Elles interpellaient les passants, en faisant événement dans l'espace public avec des messages tels que : « Des habitants à Bastille-Néron. Ensemble, qu'est-ce qu'on fait ? Où ? »<sup>238</sup>.

**Figure 39 : « Cartes sensorielles » pour « l'atelier thématique » sur l'animation en septembre 2004, affichées dans l'espace public**



Source : Arpenteurs, « Le projet d'ensemble Bastille-Néron : une démarche de participation avec les habitants de septembre à décembre 2004 », power point, 2004.

<sup>237</sup> ANRU, « Capitalisation d'expériences : Fontaine, Bastille Le point de vue citoyen au cœur du projet », janvier 2014.

<sup>238</sup> Arpenteurs, « Le projet d'ensemble Bastille-Néron : une démarche de participation avec les habitants de septembre à décembre 2004 », power point, 2004.

Quatre ateliers thématiques de diagnostic ont été organisés, en fin d'après-midi et soirée, au sujet de l'environnement, de l'animation du quartier, des déplacements et de l'habitat. Ils se sont établis dans les espaces publics du quartier. Ainsi dans le parc Villon, sous un barnum, étaient installées tables et chaises afin d'inviter les habitants à prendre le temps de se renseigner sur le projet, à l'aide de documents, d'animateurs pour répondre à leurs questions et des « *cartes sensorielles* » thématiques pouvant servir de base à leurs réflexions. Il semblerait que des plans de reconstruction des bâtiments et de composition d'espaces publics aient été proposés par l'architecte-urbaniste en chef pendant l'« *atelier thématique* » dédié à l'habitat. Les ateliers ont été complétés par un « *atelier de synthèse* » réunissant les élus et les techniciens. La synthèse de ces événements, effectuée par le cabinet Arpenteurs, a permis de dégager les principaux enjeux de rénovation du quartier et de concevoir une première version du projet d'ensemble. Les invitations et les comptes-rendus de ces ateliers étaient envoyés à chacun des participants qui s'étaient inscrits sur les feuilles de présence lors de ces différents événements festifs.

### ***Définition du projet d'ensemble avec les habitants***

Deux « *ateliers de coproduction* » et un atelier de synthèse ont eu lieu au mois de novembre 2004 à une semaine d'intervalle afin de définir un projet d'ensemble, suite aux ateliers thématiques de définition des grands enjeux du quartier. L'architecte-urbaniste en chef a élaboré un plan d'aménagement sur lequel il était possible d'intervenir et dont la fonction était de « *faciliter l'expression* » et « *d'aboutir à un projet consensuel* ». Y ont participé les habitants du site, les riverains, certains élus, les techniciens de la ville, le chargé de la concertation et l'urbaniste-architecte en chef qui a animé le processus jusqu'à l'aboutissement du plan masse du projet déposé à l'ANRU. Le groupe de projet (non composé d'habitants) a fait un bilan pour chacun de ces ateliers afin d'intégrer les éléments dans le programme de l'opération.

**Figure 40 : Photo d'un atelier de coproduction avec Jacques Blanc et les habitants de Fontaine en novembre 2004**



Source : Arpenteurs, « *Le projet d'ensemble Bastille-Néron : une démarche de participation avec les habitants de septembre à décembre 2004* », power point, 2004.

## 5.2 Maintenir une dynamique participative dans le processus de conception urbaine (2005-2008)

Entre le dépôt du dossier ANRU, la validation des financements et la création de la ZAC, l'action participative a été maintenue au travers de différentes actions afin d'éviter une trop grande discontinuité dans la dynamique participative, risquant de décourager les habitants à s'impliquer pour la suite de l'opération.

Les degrés de participation pour les visites de site, les groupes de travail, les « *temps forts* » des rencontres festives et la web-radio sont de l'ordre de l'information. Ces échanges servent plutôt à maintenir la mobilisation des habitants autour du projet. Les ateliers sur site étaient consultatifs car on ne parlait pas de prendre en compte les suggestions des habitants sur le projet à ce moment-là. Les « *ateliers projets* » avaient un degré de coproduction pour l'élaboration du « *cahier des charges des espaces bâtis et non bâtis* ».

### ***Temps forts du processus participatif avant confirmation du financement de l'ANRU***

**>> décembre 2004 : dépôt du dossier ANRU.**

- 2004 : création de la web-radio la « *voix des gens* ».
- 18/24 mai 2005 : visite et **groupe de travail**, à l'école élémentaire Robespierre.
- 15/28 juin 2005 : Visite et **groupe de travail « économie et déplacement »**, au restaurant la Boca Loca place du Néron.
- 30 août 2005 : préparation et organisation des moments festifs, réunion dans la salle Allende.
- 21 octobre 2005 : « **temps fort** » de rencontre festive dans le parc Villon.<sup>239</sup>
- 13 décembre 2005 : « **temps fort** » de rencontre festive à l'école Elsa Triolet<sup>240</sup>.
- mai à septembre 2006 : des « **Ateliers projet** » organisés autour du **cahier des charges de réaménagement** du quartier.
- **septembre 2006 : création de la ZAC Bastille** et début des **ateliers de conception**.
- **décembre 2006 : élaboration de la Charte de relogement** du quartier Bastille-Néron avec les locataires des logements sociaux.
- avril-mai-juin 2007 : organisation de 3 **Ateliers sur site**.
- **décembre 2007 : fin du contrat avec le cabinet Arpenteurs**

**>> mars 2008 : signature de la convention ANRU**

<sup>239</sup> « Cette après-midi du vendredi 21 octobre, on pourra créer un plan imaginaire du quartier, un tapis chatoyant aux couleurs de l'œuvre collective découvrir les associations du quartier dans les divers stands; regarder la projection des nombreux travaux élaborés tout au long de l'année autour du projet ... Parole aux enfants, parole aux jeunes, parole aux associations et bien sûr paroles aux urbanistes, aux bailleurs et aux élus », Ville de Fontaine et Arpenteurs, «rubrique Actualité : Bastille-Néron », Les Nouvelles du Comité d'habitants n°7, septembre 2005.

<sup>240</sup> « Le 13 décembre prochain sera organisé un moment fort autour du quartier "Bastille-Néron". Ce rendez-vous à l'école Elsa Triolet sera l'occasion de rencontres entre tous les partenaires et acteurs du quartier, en particulier les habitants, sur les différents sujets des ateliers de l'année, gestion des espaces extérieurs, logements, lecture de la ville par les enfants, paroles de jeunes, projet urbain... », Ville de Fontaine et Arpenteurs, «rubrique Actualité : Bastille-Néron », Les Nouvelles du Comité d'habitants n°8, novembre 2005.

## ***Continuer à se rencontrer et donner la parole aux « sans-voix »***

Après un moment plus intensif de participation pour le dépôt du dossier ANRU, les échanges avec les habitants ont continué avec visites et groupes de travail, sur des questions liées à l'entretien, au stationnement, à l'implantation des commerces et au sens de circulation dans le quartier. A ces sujets, la réflexion restait ouverte. Des rencontres festives, repérées comme étant des « *temps forts* » dans le journal « *les Nouvelles du Comité d'habitants* », ont été organisées à deux reprises dans le quartier Bastille. Elles avaient pour but de faire découvrir les associations du quartier et de parler du projet Bastille avec les habitants, notamment les plus jeunes, en les invitant à rencontrer les concepteurs, les bailleurs et les élus sur un mode informel.

La web radio « La voix des gens »<sup>241</sup> a été créée en 2007 par un collectif d'artistes<sup>242</sup>, à l'initiative de la ville, pour recueillir la parole des habitants de Fontaine et notamment ceux que l'on entend le moins, les « *sans-voix* »<sup>243</sup>. Les interviews réunissent également la parole des commerçants, des usagers plus spécifiques du quartier, des participants aux activités du centre social, des élus et des techniciens de la ville. Ces témoignages sur la vie dans le quartier ont été mêlés à ceux des participants aux ateliers du projet Bastille. La radio servait à transmettre des informations concernant l'évolution du projet Bastille et a permis de faire un travail sur la mémoire des habitants du quartier qui s'est conclu par la réalisation d'un livre : « *Bastille, chronique d'un quartier en renouvellement urbain* ». L'animateur de la participation avoue avoir été « *assez craintif, au début, de travailler sur la mémoire du quartier, alors qu'on allait le démolir* ». Mais cette expérience s'est révélée « *formatrice et riche* ». Ce travail de mémoire « *a permis de confirmer [...] la connaissance [que les animateurs] avait du quartier, [...] un quartier qui fonctionnait beaucoup sur des réseaux d'entraide, de connexions entre les familles. C'était ça qui risquait de disparaître avec la démolition* ». Selon lui, cet outil s'est aussi révélé être un moyen de pression et d'affirmation pour soutenir le relogement d'un maximum de locataires touchés par la démolition de leurs logements auprès de la CNL.

## ***Coproduction du cahier des charges des espaces bâtis et non bâtis***

À partir de mai 2006 et jusqu'à la création de la ZAC Bastille en septembre 2006, des « *ateliers projet* » ont été organisés pour élaborer le « *Cahier des charges des espaces bâtis et non bâtis* » avec les habitants du quartier, notamment avec des groupes de femmes, des locataires, des propriétaires et un groupe de jeunes. Les groupes de travail discutaient spécifiquement de l'aménagement des logements : halls d'entrée, cuisines, rangements, douches ou baignoires, balcons, sanitaires, terrasses et loggias,

---

<sup>241</sup> Les émissions de la radio sont accessibles sur son site web et enregistrées sur des CD qui sont distribués gratuitement dans les commerces, le centre social et l'hôtel de ville.

<sup>242</sup> Association Dyade A&D, militants sociaux et culturels, créée en 2000.

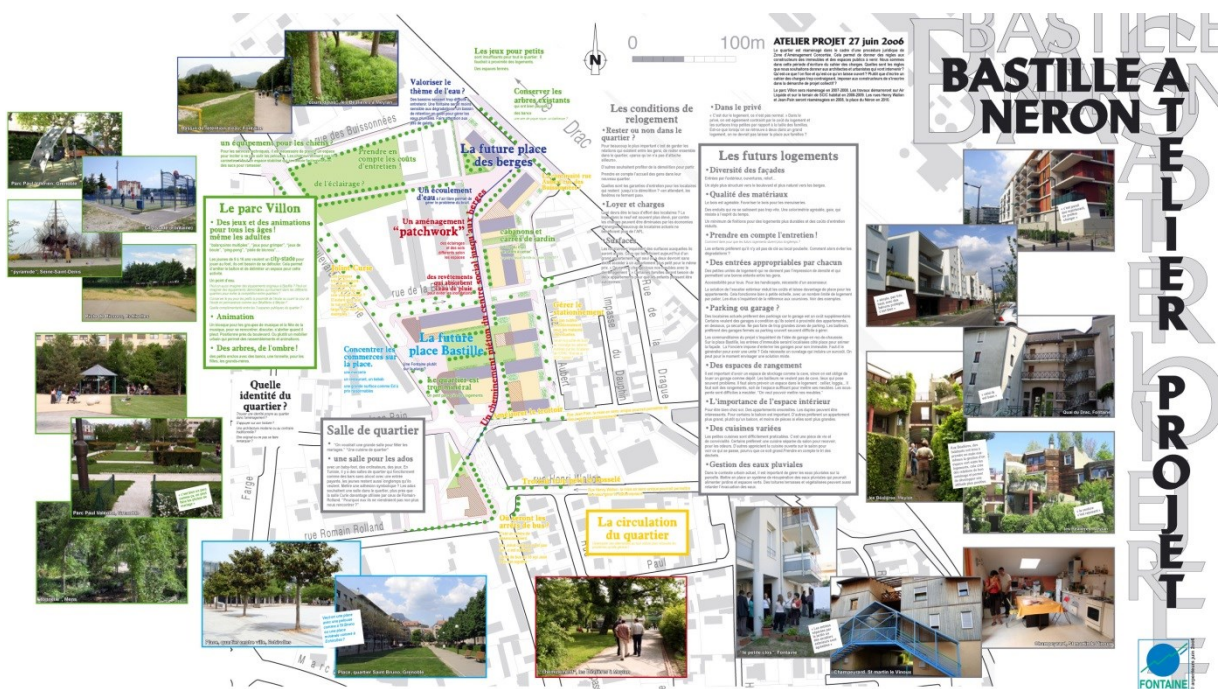
<sup>243</sup> CARREL (Marion), *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, collection « *Gouvernement en question(s)* », Éditions ENS, 2013.



orientation des appartements face au paysage, circulation en cursives, systèmes de sécurité des portes ou locaux poubelles.

Pendant ces « ateliers projet », la chef de projet, Mathilde Rabut, dit avoir repris les cahiers des charges types des bailleurs pour les transformer en outils de discussion avec les habitants. Repérant un affaiblissement de la mobilisation, le cabinet Arpenteurs a alors développé les échanges par petits groupes en utilisant une « mise en scène des questionnements de l'urbaniste avec des images références, de parcs, places et logements, pour commencer à imaginer les choix à faire[...], une maquette évolutive du projet où l'on peut visualiser le quartier avant et après » et « des visites d'exemples de parcs, de quartiers résidentiels et de logements sociaux récents qui ont été organisées dans l'agglomération »<sup>244</sup>. Les différents échanges et avis ont été inscrits sur un même plan évolutif, réunissant des images références de parc et de logements, un recueil d'avis des habitants et réutilisé à chaque fois comme support de discussion entre les groupes successifs (cf. figure 41). Ces ateliers ont permis, selon Arpenteurs, de « formuler un projet plus abouti sur le parc Villon » et ont fait émerger « des pistes de travail pour l'architecture des nouveaux bâtiments : attention portée à la diversité, aux petites unités appropriables, à la qualité des matériaux, à la place de la cuisine dans le logement »<sup>245</sup>.

**Figure 41 : support des discussions entre les groupes de travail sur le cahier des charges**



Source : Arpenteurs, « Bastille-Néron : Atelier projet », document imprimé, 27 juin 2006.

<sup>244</sup> Arpenteurs, « Le projet urbain Bastille-Néron, démarche de concertation-Bilan », novembre 2006.

<sup>245</sup> Ibid.

**Figure 41 (bis) : support des discussions entre les groupes de travail sur le cahier des charges**



Source : Arpenteurs, « Bastille-Néron : Atelier projet », document imprimé, 27 juin 2006.

Suite à ces réactions, l'urbaniste en chef, Jacques blanc a cherché un moyen de faire « bouger les lignes des cahiers des charges types des architectes, des bailleurs et des promoteurs »<sup>246</sup>. Il réalise entre septembre 2007 et juin 2010 plusieurs versions du « Cahier des charges pour un quartier durable »<sup>247</sup> qui étaient diffusées aux services techniques de la Ville de Fontaine, aux bailleurs et aux architectes. Quelques modifications sont apparues dans ce document en octobre 2008, suite à la signature de la convention ANRU et pendant les phases d'instruction des permis de construire et du dossier technique. Dans cette nouvelle version de 2008, on peut remarquer des évolutions comme l'augmentation du niveau des exigences énergétiques des bâtiments, leur raccordement à un réseau de chaleur au bois prévu dans le quartier, ainsi que des changements au niveau des logements, dans les prescriptions pour les cuisines, les salles de bain et les balcons. En particulier, concernant les cuisines, il est spécifié que « chaque opération en locatif social devra bénéficier d'une diversité d'offre au niveau des cuisines. Une partie sera en cuisine ouverte sur le séjour et une partie en cuisine fermée ». Ces précisions font échos aux demandes des habitants recueillies au moment des « ateliers projet » mais n'apparaissent que tardivement dans le cahier des charges. Cela laisse supposer que les habitants ont eu accès à ce document ou bien des retours leur ont été faits au moment des ateliers de conception.

<sup>246</sup> Entretien avec Jacques Blanc.

<sup>247</sup> BLANC (Jacques), « Cahier des charges pour un quartier durable », versions septembre 2007, octobre 2008, mars 2008, juin 2010.

## ***Approfondissement des détails de programmation des espaces publics***

Plusieurs ateliers sur site ont été organisés, au moment du recrutement du paysagiste, afin de préciser la programmation des espaces publics comme les places, le futur mail piétons-cycles, le parc Villon et les carrefours du boulevard Joliot-Curie.

À l'occasion de ces rencontres, l'architecte-urbaniste en chef, accompagné du paysagiste et de la chef de projet de la ville, ont discuté du projet, avec les habitants autour d'une maquette et préfiguré les futurs aménagements à l'échelle 1. Cette méthode de représentation des tracés et des volumétries sur site a été mise en œuvre pour une meilleure visualisation du projet par les habitants et pour entrer plus dans les détails de l'espace public entre le travail concepteur urbain et du paysagiste. Différents systèmes de préfigurations spatiales ont été installés dont certaines proviendraient d'expériences observées en Suisse<sup>248</sup> par Jacques Blanc : des ballons ont été accrochés à des fils pour montrer l'emprise de la future place de la commune, des planches en bois ont été déposées pour marquer l'emplacement du mobilier urbain, des tracés à la bombe au sol ont été effectués pour indiquer l'axe piéton à venir et des plantes vertes ont été installées pour figurer les arbres.

---

<sup>248</sup> Entretien avec Jacques Blanc.

**Figure 42 : Photo d'un atelier sur site de préfiguration des aménagements à l'échelle 1 au printemps 2007**



Source : Photos d'archives de la Ville de Fontaine fournies par Mathilde Rabut.

### ***L'architecte coordonnateur, « porte-parole » des habitants dans les ateliers de conception***

Les ateliers de conception regroupaient les bailleurs et les concepteurs de logements qui leur étaient associés, le paysagiste pour les espaces publics, les techniciens de la ville et l'architecte-urbaniste en chef. Le cabinet Arpenteurs n'y était pas présent, son contrat n'ayant pas été reconduit à cette étape du projet.

Les élus étaient informés de l'avancement du travail effectué dans cet atelier de conception quand il y avait besoin de dénouer certains points de blocage ou de prendre certaines décisions. L'architecte coordonnateur s'est considéré, à ce moment-là, comme « le porte-parole des habitants »<sup>249</sup>, ces derniers n'ayant pas été invités à participer directement à ce dispositif. Jacques Blanc avait eu par ailleurs l'occasion de discuter régulièrement avec les habitants pour recueillir leurs besoins et pour rendre plus lisibles les enjeux du projet, dans les différents moments de rencontre décrits plus haut ou de manière plus informelle. Il pouvait ainsi faire remonter certaines informations dans les ateliers aux différents concepteurs des logements et au paysagiste, celles-ci ne figurant pas dans le cahier des charges

---

<sup>249</sup> Entretien avec Jacques Blanc.

d'aménagement urbain. Mais ces échanges ont permis d'influencer celui des logements ce que nous verrons par la suite.

### **5.3 Une participation intermittente sur les évolutions du programme (2008-2013)**

En phase de conception et de réalisation des logements et des espaces publics (2007-2015), des échanges ont été menés avec les habitants, et notamment les locataires à reloger, sur les espaces publics et sur certains points du cahier des charges des logements.

Les degrés de participation dans la majorité des dispositifs participatifs mis en place lors de cette phase, qu'il s'agisse des réunions publiques, des ateliers de suivi des travaux ou des ateliers d'urbanisme, sont de l'ordre de l'information. L'atelier de lecture de plans portant sur l'aménagement intérieur des logements est cependant un moment de concertation qu'organise le maître d'œuvre urbain.

#### ***Temps forts du processus participatif en phase de réalisation***

- **juin 2008 : inauguration de l'Établi** et sortie du premier numéro du **journal l'Établi**.
- 3 février 2009 : réunions publiques de présentation des futurs aménagements et échanges sur les jeux et les jardins collectifs.
- **23 février 2009** : organisation d'un **atelier de lecture de plan**.
- mars 2009 : « **ateliers d'urbanisme** » à destination des élèves des écoles Robespierre et Jules ferry.
- Automne 2009 : premier **atelier de suivi des travaux** de l'opération Bastille.
- 2010 : **réunions publiques** concernant les noms des espaces publics et des bâtiments du nouveau quartier.
- octobre-décembre 2010 : **réunions publiques** sur l'aménagement des jardins collectifs et le fonctionnement de la parcelle collective.
- **septembre/décembre 2012 : enquête de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité**<sup>250</sup>.
- 25 juin 2013 : **atelier** concernant le mail Germaine Tillon, sur la place de la « Commune de Paris » en fin d'après-midi

#### ***L'architecte-urbaniste traducteur et négociant des compromis avec les habitants sur l'aménagement intérieur des logements***

---

<sup>250</sup> Installée au sein de services techniques communaux, la GUSP bénéficie d'une chargée de mission qui lui est propre. Elle accompagne les habitants du quartier Bastille pour l'appropriation des nouveaux espaces publics et de ses nouveaux équipements (les conteneurs enterrés et tri des déchets) en étant réactif sur les dysfonctionnements. Elle travaille en coordination avec les bailleurs, les syndicats de copropriété. L'objectif de l'enquête de la GUSP, menée de septembre à décembre 2012, est de recueillir des informations sur les usages actuels des habitants sur différentes thématiques relevant de la GUSP comme les espaces extérieurs, les transports la tranquillité et la sécurité, le lien social, les commerces et les services. Elle a été réalisée par les services de la ville en partenariat avec la CAF de l'Isère, la CNL et l'APASE. Elle a pris la forme d'un questionnaire de 20 questions soumis à 100 habitants en porte à porte et sur l'espace public.

Au moment des « ateliers projet » en juin 2006, les attentes des habitants portaient particulièrement sur les cuisines, l'installation de douches ou de baignoires, la construction de balcons ou de terrasses. Elles se sont retrouvées dans les prescriptions du « *Cahier des charges pour un quartier durable* ».

Quand l'OPAC 38 a présenté ses propositions de relogement à ses locataires, ces derniers ne les ont pas acceptées à cause des cuisines systématiquement ouvertes sur le séjour. En effet, pour des raisons d'ordre culturel mais aussi parce qu'ils avaient l'habitude, jusque-là, d'avoir de grandes surfaces à vivre, certains habitants préféraient garder une cuisine cloisonnée et profiter de deux espaces distincts. Un logement avec une cuisine ouverte était perçu comme un appartement avec une pièce en moins, les habitants se sentant perdants dans ce changement. Beaucoup de femmes ont participé aux discussions au cours de ces « ateliers projet ». Mathilde Rabut rapporte qu'elles insistaient souvent sur des cuisines où elles pouvaient fermer la porte et avoir un balcon attenant, car elles considéraient cet espace comme le lieu où elles étaient tranquilles. Ont été également organisées des visites de chantier et de logements construits afin de susciter des retours d'expériences au cours d'« apéros » entre locataires relogés et futurs locataires.

L'architecte-urbaniste en chef des Pressés de la Cité, la chef de projet et la CNL, avec l'accord des bailleurs, ont décidé d'organiser en 2009 deux ateliers de lecture de plan au centre social. Le but de ces ateliers était pour les bailleurs d'avoir moins de refus face à leurs propositions de relogement et que les locataires fassent des « concessions dans leurs réflexions »<sup>251</sup> en leur montrant la diversité des typologies d'appartements soumis. La nécessité des cuisines ouvertes, prévues par les cahiers des charges des bailleurs, a été argumentée par la nécessité de respecter des normes « handicap » : « *il fallait que ce soit le plus ouvert possible pour que les gens puissent circuler* »<sup>252</sup>. Ces ateliers ont permis également aux futurs locataires de mieux envisager les espaces projetés et d'appréhender les conséquences spatiales du cloisonnement des cuisines par rapport aux salons.

Lors de l'atelier, l'architecte-urbaniste Jacques Blanc a commencé par montrer des plans généraux du projet, des plans, des élévations de façade, quelques coupes et des vues perspectives d'ambiance des bâtiments de logements. Puis il est entré dans le détail des plans et des volumétries intérieures de deux appartements à construire, l'un avec une cuisine ouverte sur le salon et l'autre fermée. L'accent était mis, à l'occasion de ces ateliers, sur les espaces de circulation, les espaces extérieurs des logements et le volume des pièces. Jacques Blanc s'est servi des documents fournis par les architectes mais sans les avoir vraiment simplifiés, ce qui a pu rendre difficile leur lecture malgré son accompagnement et le code couleur utilisé. Les ateliers de lecture de plan sont arrivés peu de temps avant la construction des bâtiments mais ont permis certaines évolutions dans les bâtiments planifiés plus tardivement à la construction.

---

<sup>251</sup> Entretien avec la directrice de la Confédération Nationale du Logement, Grenoble, le 27.06.2015.

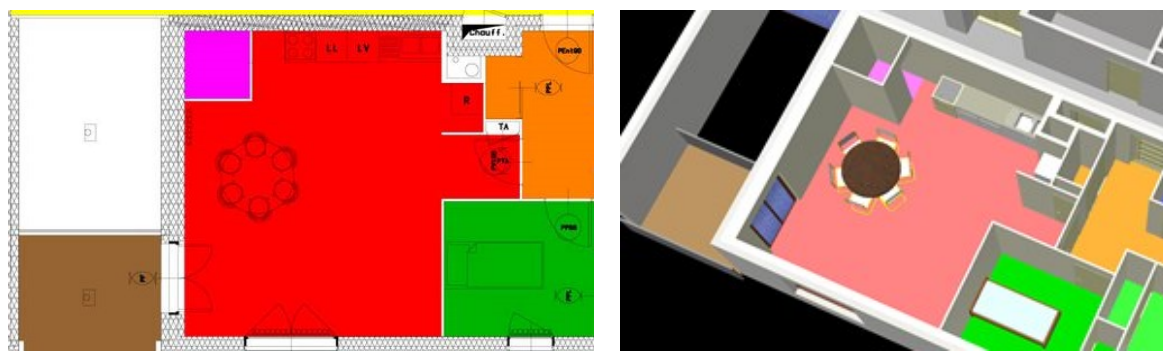
<sup>252</sup> Entretien avec un habitant des logements sociaux de l'OPAC 38, Fontaine, le 27.06.2015.

**Figure 43 : Diapositives élaborées par l'architecte-urbaniste en chef Jacques Blanc, dans le cadre de l'atelier de lecture de plan, présentant l'un des appartements de la SCIC Habitat Rhône-Alpes avec cuisine fermée**



Source : Les Pressés de la cité, « ZAC Bastille – Ville de Fontaine Atelier de lecture de plan », power-point, 23 février 2009.

**Figure 44 : Diapositives élaborées par l'architecte-urbaniste en chef Jacques Blanc, dans le cadre de l'atelier de lecture de plan, présentant l'un des appartements de la SCIC Habitat Rhône-Alpes avec cuisine ouverte sur le séjour**



Source : Les Pressés de la cité, « ZAC Bastille – Ville de Fontaine Atelier de lecture de plan », power-point, 23 février 2009.

#### Commentaires :

Le même système de représentation a été effectué pour l'appartement d'un autre bâtiment de l'OPAC 38 avec une cuisine ouverte. Les modules d'équipement de la cuisine et de la salle à manger sont aussi positionnés dans la pièce principale. On peut également remarquer que l'architecte-urbaniste a laissé apparaître sur le plan, pour une meilleure compréhension des habitants, l'encombrement des meubles, des fenêtres, des portes et de l'espace de rotation pour fauteuil roulant.

Les deux typologies sont représentées de manière égale sans favoriser l'une plus que l'autre, les cuisines fermées bénéficient d'une ouverture plus directe sur l'extérieur que celle ouverte sur le séjour. Cet atelier de lecture de plan montre une diversité de traitement des cuisines pour montrer le résultat des demandes des habitants.

## 5.4 L'influence des habitants sur la forme urbaine du projet d'aménagement, ses espaces publics et la densité des logements

Le manque de comptes-rendus détaillés de ces rencontres ne nous a pas permis de suivre toujours très précisément l'expression et l'inscription des attentes des habitants dans le projet. Les habitants interviewés estiment aujourd'hui que, globalement, « il n'y a pas eu de grandes transformations » sur l'aménagement urbain, « figé assez rapidement »<sup>253</sup>, mais plutôt des échanges et des débats sur l'intérieur des logements. Les souhaits des locataires ont été intégrés « dans la mesure du possible »<sup>254</sup> dans le cahier des charges des logements, après l'atelier de lecture de plan en février 2009. L'adjoint à la Politique de la Ville, confirme que « le projet n'a pas changé fondamentalement sur l'aménagement »<sup>255</sup>. L'architecte-urbaniste remarque que la forme urbaine du projet final correspond « grossièrement » à la deuxième esquisse.

L'architecte-urbaniste en chef, lors des ateliers thématiques avec les habitants, a fait des propositions de projet qui ont constitué des « éléments de débat »<sup>256</sup>. Pendant l'atelier thématique sur « l'animation » du quartier, il a été présenté un projet d'espace public qui est resté inchangé tout au long du processus. Cependant, la réflexion sur cet espace a permis aux habitants de soulever des questions concernant l'implantation et le type de commerces, notamment le long du boulevard traversant le quartier. Celui-ci a été repéré comme « un axe de liaison et de rencontre avec les quartiers voisins »<sup>257</sup> grâce aux réflexions issues de la proposition de l'architecte. L'atelier thématique sur les « déplacements » a concerné des plans de circulation autour de la place du Néron, qui s'est trouvée exclue du projet final. Cet atelier a conduit à réfléchir notamment au rapport du projet aux berges du Drac, aux circulations douces pour les piétons et les vélos — ce qui semble avoir préfiguré l'axe piéton public, reliant le boulevard aux berges de manière transversale au site — mais également à l'élargissement de certaines rues pour augmenter le nombre disponibles de places de parking qui posait problème. L'atelier thématique sur « l'habitat » (cf. figure 45) s'est déroulé en dernier, après l'atelier sur l'environnement, l'animation et le déplacement.

---

<sup>253</sup> Entretien avec une habitante des logements sociaux de la SCIC Habitat Rhône Alpes, Fontaine, le 27.06.2015.

<sup>254</sup> Entretien avec un habitant des logements sociaux de l'OPAC 38.

<sup>255</sup> Entretien avec Yves Contreras.

<sup>256</sup> Arpenteurs, « Atelier Bastille-Néron : Habitat », document imprimé, 12 octobre 2004.

<sup>257</sup> Arpenteurs, « Le projet d'ensemble Bastille-Néron : une démarche de participation avec les habitants de septembre à décembre 2004 », power point, 2004.



**Figure 45 : « Cartes sensorielles » pour l'« atelier thématique » sur « l'habitat » en octobre 2004, affichées dans l'espace public**



Source : Arpenteurs, « Le projet d'ensemble Bastille-Néron : une démarche de participation avec les habitants de septembre à décembre 2004 », power point, 2004.

Lors de cet atelier thématique sur « l'habitat », l'architecte-urbaniste a présenté un plan plus général du quartier où « il y avait déjà une volumétrie, une implantation des bâtiments, la position du parc, le mail qui allait traverser tout ça, le centre social »<sup>258</sup>. Ce plan avait été établi à partir des paroles des habitants recueillies sur l'« habitat » lors du premier temps festif de lancement du projet, mais également à partir des retours qu'ils ont pu faire lors des ateliers précédents sur l'« animation » et les « déplacements ». Les préoccupations des habitants, retenues dans le compte-rendu de l'atelier, portaient essentiellement sur la qualité des logements actuels, la remise en question de la démolition et les problèmes liés au relogement. L'une des revendications principales des habitants était de « construire des immeubles à taille humaine, des espaces extérieurs à l'ombre, des perspectives sur le paysages »<sup>259</sup>. La proposition de l'urbaniste a consisté donc à « reconstruire de plus petits bâtiments pour être plus en accord avec les petits pavillons qui se trouvent en face. [...] retrouver une meilleure liaison entre logements/parkings/voitures par la construction de plus petites unités. Le quartier pourrait donc être structuré autour de l'axe piéton public bordé d'arbres, avec des jardins et des logements en R+3 »<sup>260</sup>. Il a proposé de construire un bâti plus haut, comprenant des équipements et des commerces, articulés autour d'une place. Mais les habitants n'ont pas accepté cette disposition, critiquant « le manque d'espace public partagé », qui « était leur demande de départ ». L'urbaniste reconnaît que, jusque-là, leur « seul espace public était les nappes de parking et qu'il n'y avait pas d'espace pour se rencontrer »<sup>261</sup>. Cette critique des habitants lui a semblé « en contradiction » avec leur souhait qu'il lui a semblé percevoir « de vouloir des jardins ». Elle allait, par ailleurs, dans le sens des bailleurs qui semblaient intéressés par des constructions plus denses et rappelaient, pendant l'atelier thématique, que la proposition de l'urbaniste « ne correspondait pas encore à une décision »<sup>262</sup>. Le travail de

<sup>258</sup> Entretien avec une habitante des logements sociaux de la SCIC Habitat Rhône Alpes.

<sup>259</sup> Arpenteurs, compte-rendu « Atelier Bastille-Néron : Habitat », document imprimé, 12 octobre 2004.

<sup>260</sup> *Ibid.*

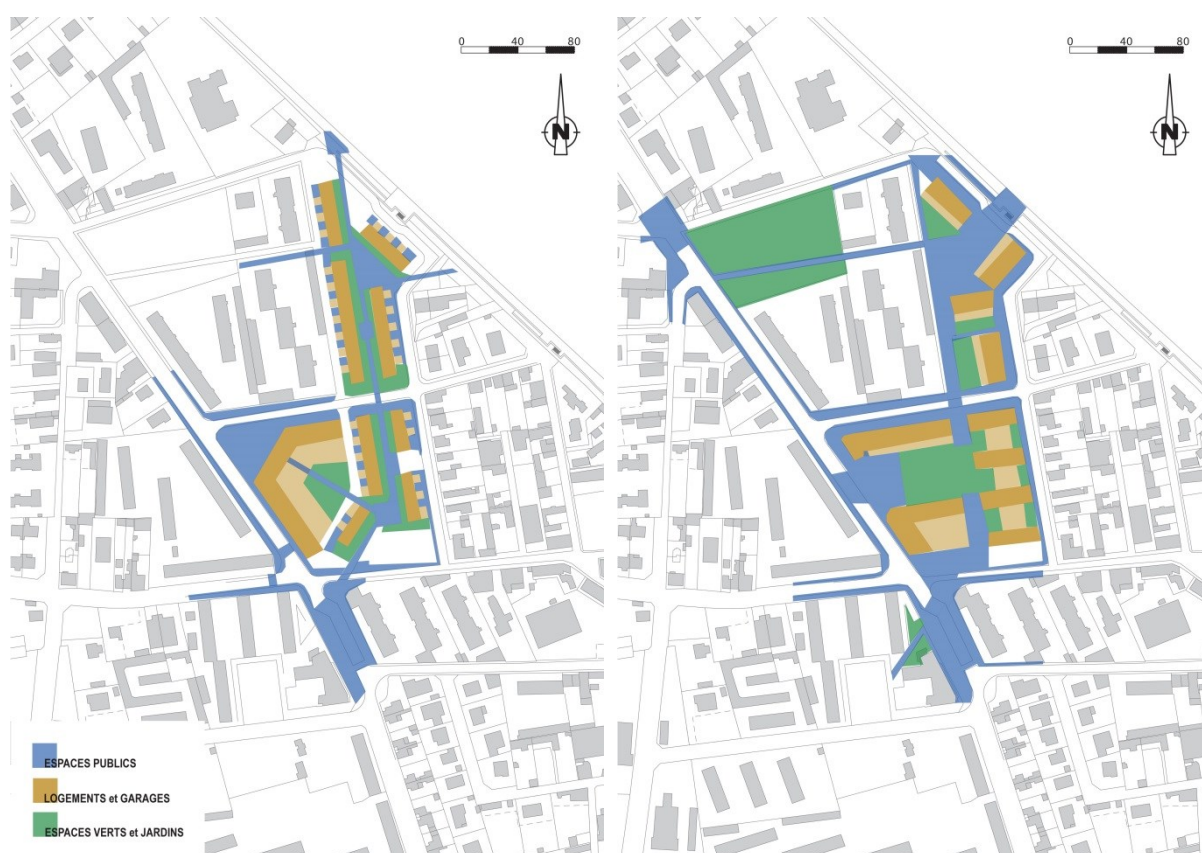
<sup>261</sup> Entretien avec Jacques Blanc.

<sup>262</sup> Arpenteurs, compte-rendu « Atelier Bastille-Néron : Habitat », op.cit.

conception avec les habitants a mis en lumière différentes intentions qui peuvent paraître contradictoires dans un premier temps mais que le concepteur a dû savoir dépasser.

La seconde esquisse (cf. figure 46) a été plus orientée vers les demandes des habitants. Le concepteur a changé les orientations du projet en créant deux places, un mail piéton et des espaces publics plus ouverts sur la ville et le boulevard Joliot-Curie, et changer l'orientation des bâtiments pour créer des vues sur l'intérieur du quartier et le paysage.

**Figure 46 : Scénarios 1 et 2 d'aménagement**  
moins d'espaces individuels pour plus d'espaces collectifs de rencontre entre les habitants (octobre et décembre 2004)



Source : *Pressés de la Cité/ Jennifer Leonet*

Commentaires :

Ces plans représentent le passage d'un bâti composé de petites unités d'habitation avec jardins individuels à un plan plus généreux en espaces publics suite à la demande des habitants. La proposition d'implanter des équipements et des commerces autour d'un espace public est restée dans la même logique, mais dans le second plan, cet espace public très enclos sur le quartier, s'ouvre largement sur le boulevard Joliot-Curie avec lequel le quartier projeté devient beaucoup plus en lien. Le mail piéton est resté le même hormis son ouverture sur le confluent du Drac. L'orientation du bâti a changé également pour ouvrir des vues sur le paysage souhaité par les habitants.

**Tableau 5 : Synthèse des principaux dispositifs et outils participatifs utilisés dans le projet**

Dispositifs et outils participatifs	Degré de participation	Phase du projet	Enjeux	Objectifs (les actions)	Mode d'invitation à participer à la démarche	Fréquences	Lieux	commanditaires / financeurs	organismes animateurs	Participants professionnels, politiques, techniques	Participants de la société civile	Nature des supports du dispositifs/outils	Rôle des concepteurs dans ces dispositifs et outils participatifs
<b>temps festif</b>	Dispositif de consultation	programmation - mobilisation des habitants	solliciter l'attention des habitants les plus exclus du débat	<ul style="list-style-type: none"> <li>présenter les grandes intentions initiales du projet aux habitants</li> <li>recueillir les premières impressions des habitants sur le projet</li> <li>déterminer des thématiques de réflexion avec les habitants</li> </ul>	informations transmises par la mairie	un première journée en septembre 2004	dans le parc Villon du quartier Bastille	la Ville de Fontaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>la chef de projet</li> <li>AMO animation de la participation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les élus de la ville de Fontaine</li> <li>les services de la ville de Fontaine</li> <li>la chef de projet</li> <li>L'AMO participation</li> <li>l'architecte-urbaniste</li> </ul>	l'ensemble de la population de la ville de Fontaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>supports cartographiques sur le projet</li> <li>distribution de feuillets</li> <li>chapiteaux</li> <li>cables et chaises</li> <li>organisation d'événements festifs, de concerts, de jeux pour les enfants...</li> </ul>	Pas de rôle assigné
<b>ateliers thématiques et de synthèse</b>	Dispositif de coproduction	programmation - critères de conception	amener les gens à représenter leur espace de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>établir un diagnostic du quartier sur : l'environnement, l'animation du quartier, les déplacements et l'habitat</li> </ul>	pendant les temps festifs	5 ateliers de septembre à octobre 2004	dans l'espace public	la Ville de Fontaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>la chef de projet</li> <li>l'architecte-urbaniste</li> <li>AMO animation de la participation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les services de la ville de Fontaine</li> <li>la chef de projet</li> <li>L'AMO participation</li> </ul>	les habitants du quartier et de ses alentours	<ul style="list-style-type: none"> <li>supports cartographiques</li> <li>affichage de cartes, photos, textes...</li> <li>distribution de feuillets sur le projet</li> <li>chapiteaux</li> <li>cables et chaises</li> </ul>	Pas de rôle assigné
<b>cartes sensorielles</b>	Outil de coproduction	programmation - données techniques	solliciter l'attention des passants, habitants ou usagers, dans l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> <li>exposer un relevé des impressions et des usages possibles</li> <li>interpeller les passants avec des messages évocateurs</li> </ul>	afficher pendant les ateliers thématiques		dans l'espace public	la Ville de Fontaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>AMO animation de la participation</li> </ul>		les habitants du quartier	<ul style="list-style-type: none"> <li>cartes imprimées sur des bâches larges d'un mètre, composées de photos d'habitants, d'image du quartier et du paysage, de schémas et de textes</li> </ul>	Pas de rôle assigné
<b>ateliers de coproduction et de synthèse</b>	Dispositif de coproduction	conception formelle	aboutir au projet le plus "consensuel" avec les habitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>présenter un premier projet d'ensemble et différents scénarios possibles</li> <li>assigner à la main avec les habitants sur les plans proposés</li> </ul>	pendant les temps festifs et les ateliers thématiques	3 ateliers en novembre 2004	dans le centre social Romain Rolland	la Ville de Fontaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>la chef de projet</li> <li>l'architecte-urbaniste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'architecte-urbaniste</li> </ul>	les habitants du quartier	<ul style="list-style-type: none"> <li>supports cartographiques</li> <li>affichage de plans</li> <li>retroprojecteur, feuillets transparentes et feutres</li> </ul>	animateur de la participation des habitants
<b>visites sur site</b>	Dispositif de consultation	programmation/ conception - s'imaginer le projet	amener les gens à représenter leur espace de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>relayer les atouts et dysfonctionnements du quartier avec les habitants</li> </ul>			sur le quartier Bastille	la Ville de Fontaine		<ul style="list-style-type: none"> <li>la chef de projet</li> <li>l'architecte-urbaniste</li> </ul>	les habitants du quartier		Pas de rôle assigné
<b>rencontres informelles</b>	Dispositif de consultation	programmation/ conception - mobilisation des habitants	solliciter l'attention de l'ensemble des habitants touchés par les démolitions	<ul style="list-style-type: none"> <li>parler du projet avec les habitants</li> </ul>	pratique du porte-à-porte des immeubles touchés par les démolitions	plusieurs fois, de manière irrégulière	en pied d'immeubles	la Ville de Fontaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>la chef de projet</li> <li>l'architecte-urbaniste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>la chef de projet</li> <li>l'architecte-urbaniste</li> </ul>	les habitants du quartier	<ul style="list-style-type: none"> <li>distribution de feuillets sur le projet</li> </ul>	représentant du projet d'aménagement

## Conclusion intermédiaire

Commune historiquement tenue par le Parti Communiste, Fontaine a développé un fort intérêt pour la démocratie de proximité. Une multitude d'instances d'échanges ont été mises en place entre les élus, les services et les administrés dès les années 1970. À partir du début des années 2000 des dispositifs d'information et de consultation ont favorisé un travail précoce et transversal sur des enjeux environnementaux, économiques et écologiques. À l'occasion de la mise en place de l'Agenda 21 de la Ville de Fontaine, le Comité d'habitants et les Ateliers Climat ont permis d'associer des habitants d'origine populaire à des réflexions autour du Développement durable dans l'aménagement de la ville et d'accompagner les décisions prises dans ce sens par la ville. Malgré la violence d'une opération de démolition-reconstruction, les habitants du quartier Bastille ont plutôt bien accueilli cette perspective dont ils ont progressivement accepté l'argumentation qui prenait aussi en considération leur condition socio-économique. Les objectifs ambitieux de développement urbain durable et de participation citoyenne, conjointement soutenus ont conduit à une importante restructuration des services pour lequel le projet Bastille a constitué une expérimentation exigeante. Ce changement d'organisation a été stimulé par la perspective de labellisation EcoQuartier du ministère, celle-ci ayant contribué ici à transformer la manière de fabriquer la ville<sup>263</sup>.

Si la ville a préféré conduire le projet en régie pour mieux maîtriser le processus de décision, elle s'est néanmoins adjoint les services d'un urbaniste, concepteur et professionnel de la participation avec lequel elle avait déjà eu l'occasion de travailler pendant de nombreuses années. Les élus comme les techniciens ont opéré ici un changement de paradigme par rapport à la culture politique et professionnelle dont ils ont hérité, évoluant d'une approche assez hiérarchique d'exercice du pouvoir à un modèle plus négocié, tendant à la concertation et à la coproduction avec les citoyens. Cette évolution a aussi été rendue possible grâce à la désignation comme chef de projet d'une jeune professionnelle, partageant un certain nombre de valeurs fondamentales autour des enjeux de la participation avec les prestataires désignés.

Par rapport à l'ensemble des opérations d'écoquartiers qui avaient pu être analysées au cours de la recherche réalisée dans le cadre du programme Concertation, Décision, Environnement, ce cas présente des modalités inédites de coopération. La maîtrise d'ouvrage, une AMO en charge du diagnostic urbain et de la participation, et le maître d'œuvre urbain ont ainsi étroitement collaboré, celui-ci faisant nettement évoluer ses propositions de conception en fonction des apports issus du travail participatif avec les habitants. Il a lui-même conduit des démarches de concertation avec ceux-ci lorsque l'AMO a vu sa mission s'achever, ce qui a quelque peu permis d'infléchir la programmation et la conception normative des logements.

---

<sup>263</sup> FENKER (Michael), GARDESSE (Camille), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), « Concertation et mobilisations citoyennes dans les projets d'écoquartiers français. Panorama d'ensemble et essai de typologie » in MERMET (Laurent), SALLES (Denis), *Environnement : la concertation approuvée, contestée, dépassée ?*, De Boeck Supérieure, Bruxelles, 2015, pp. 209-231

La Ville de Fontaine a cherché à permettre à ceux qui sont traditionnellement qualifiés de « *sans-voix* »<sup>264</sup> d'exprimer leur point de vue sur le projet Bastille non pas au travers de structures déjà organisées comme le Comité d'habitants ou les associations, mais à l'aide d'un ensemble de dispositifs engageants et inventifs conçus par l'AMO et le maître d'œuvre urbain, et ceci à chaque étape du projet et selon les problématiques en jeu. Si les décisions finales sont restées pleinement du ressort des élus et des bailleurs, une démarche de coproduction a été menée sur des aspects importants du projet, notamment en termes de programmation et de conception urbaine. La programmation et la conception des logements n'a pu évoluer que marginalement, mais grâce à une initiative de concertation prise par l'architecte-urbaniste qui s'est fait le porte-parole des habitants qui n'étaient pas associés à certains groupes de travail.

Cette volonté a eu des incidences sur la conduite du projet. En effet, en adoptant une démarche plus négociée <sup>265</sup>(cf. figure 47-48) dans les rapports entre les professionnels de la conception et les habitants, elle a remis partiellement en cause le modèle hiérarchique, sinon de prise de décision, au moins de fabrication des contenus. Grâce à l'articulation étroite entre le processus de projet et la participation, par les méthodes déployées par l'AMO en partenariat avec le maître d'œuvre urbain, les habitants ont été en mesure de collaborer avec les professionnels le diagnostic urbain et des éléments de programmation et de conception. Ils n'ont pas participé directement aux négociations et aux délibérations finales<sup>266</sup> mais leurs préoccupations ont été intégrées tout au long de la définition du projet et relayées par l'urbaniste en chef dans les instances de suivi et de pilotage.

---

<sup>264</sup> CARREL (Marion), *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, op.cit.

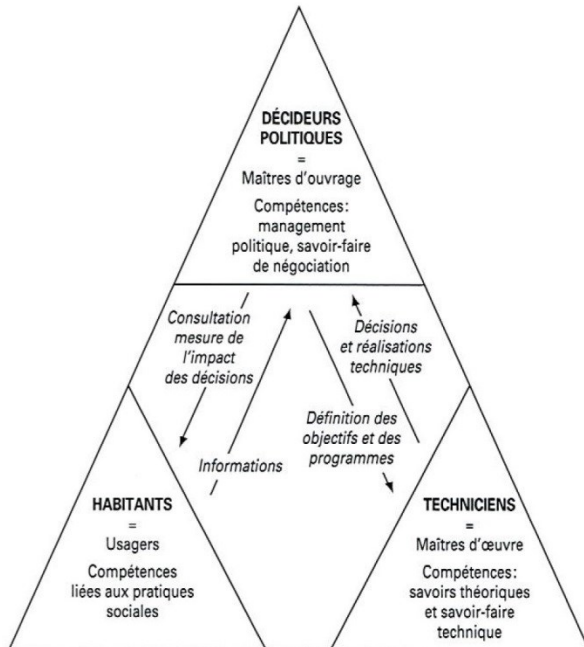
<sup>265</sup> NOVARINA (Gilles), « Conduite et négociation du projet d'urbanisme », *op.cit.*

<sup>266</sup> MERMET (Laurent), « Place et conduite de la concertation les processus de décisions complexes : l'exemple du conflit d'environnement » in FAURE (Guy-Olivier), MERMET (Laurent), TOUZART (Hubert), DUPONT (Christophe) (dir.), *La négociation, situations et problématiques*, Paris, Éditions Nathan, 1998, pp. 139-172

**Figure 47 : Schématisation du modèle hiérarchique et du modèle négocié de conception et de mise en œuvre des projets**

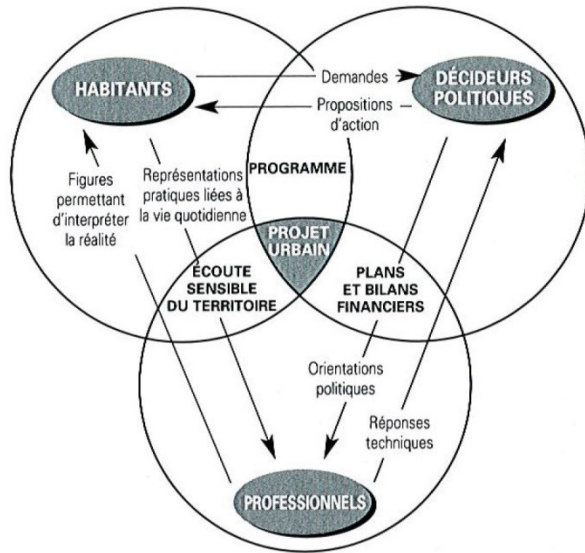
**Modèle hiérarchique**

- Décideurs politiques en position de commandement
- Champs de compétences définis



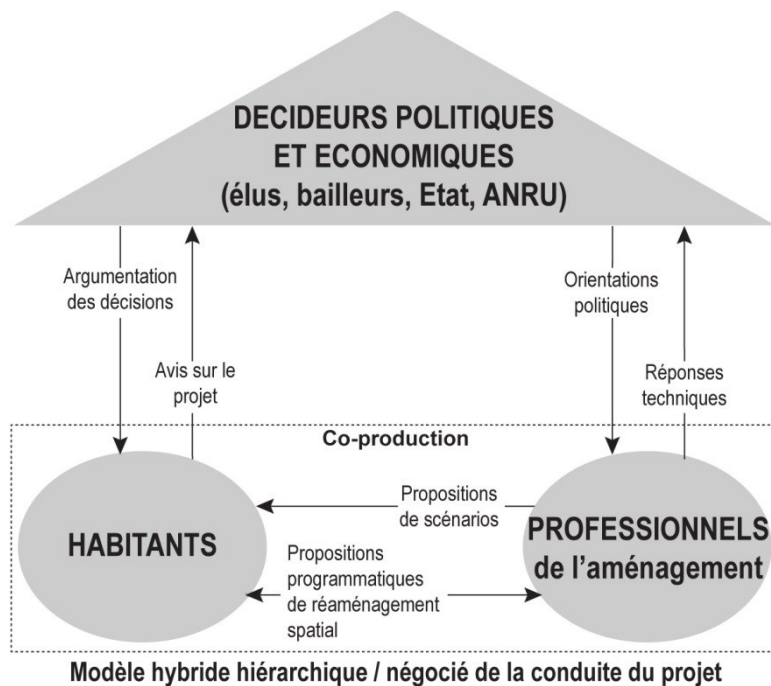
**Modèle négocié**

- Aucun acteur en position de commandement ou de prééminence
- Entrecroisement des champs de compétences



Source : NOVARINA (Gilles), « Conduite et négociation du projet d'urbanisme » in SODERSTROM (Ola), COGATO LANZA (Elena), LAWRENCE (Roderick), BARBEY (Gilles), *l'usage du projet*, Payot-Lausanne, 2000, pp. 51-64

**Figure 48 : Schématisation du modèle hybride hiérarchique et négocié de la conduite du projet Bastille à Fontaine**



Source : Jennifer Leonet

## **B. Un concepteur AMO, animateur de la participation**

L'opération Bastille, à Fontaine, constitue l'un des rares cas en France où une opération de rénovation urbaine a mobilisé les habitants actuels et futurs à la définition du schéma d'aménagement. Les objectifs visés en terme de Développement durable ont soutenu voire amplifié cette démarche. La ville a souhaité que le concepteur urbain et, dans une moindre mesure, un paysagiste, élaborent leurs projets en lien direct avec les habitants dans une perspective de coproduction. Ils ont été assistés pour cela également d'un professionnel de la participation pendant les études pré-opérationnelles.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur les attentes en termes de compétences, qu'avait la maîtrise d'ouvrage envers l'AMO, le concepteur urbain, les architectes des logements et le paysagiste, dans la perspective de l'élaboration d'un projet participatif. Puis, dans un deuxième temps, nous nous focaliserons sur la façon dont les concepteurs ont perçu leur position dans « l'ingénierie participative » mise en place par la ville, avant d'évoquer l'impression des autres acteurs, élus, techniciens, professionnels et habitants, vis-à-vis de l'intervention des concepteurs dans ces démarches. Nous analyserons ensuite les modes d'intervention, les apports méthodologiques et les outils mobilisés par l'AMO et le concepteur urbain. Nous en tirerons des enseignements sur les exigences de la participation en matière de positionnement et de savoir-faire professionnels, pour les différents acteurs concernés, notamment les maîtres d'ouvrage, dans leur capacité à passer commande aux concepteurs. Nous veillerons à distinguer les profils de ces professionnels selon le rôle qu'ils ont joué dans la programmation et la conception des éléments de projets architecturaux, urbains et paysagers.

### **1. La désignation de professionnels de la conception pour une élaboration participative du projet Bastille**

Quelles ont été les attentes des commanditaires du projet par rapport aux concepteurs pour mener à bien un projet participatif ? Quelles missions leur ont-ils confié dans les différentes phases du projet ? De quelle manière les concepteurs se sont-ils positionnés face à cette demande dans leurs propositions d'intervention ?



## 1.1 Choisir une AMO capable de prendre en charge dans le temps long la participation citoyenne

Pour recruter l'animateur de la participation, la Ville de Fontaine a organisé une consultation fondée sur une note méthodologique et une offre financière, afin d'accompagner le travail de l'architecte-urbaniste en chef pendant les rencontres avec les habitants. Le cahier des charges visant à l'engager ne précise pas toutefois la position de ce professionnel par rapport aux concepteurs, mais lui assigne un rôle de relais de compétences et de construction d'outils participatifs auprès des services techniques de la ville. Le document ne fait pas référence au fait que l'animateur devra travailler avec le maître d'œuvre urbain. Dans les propositions de Pierre Mahey pour cette mission d'assistance à l'animation de la concertation de 2005 et 2006, il n'est jamais fait mention non plus du travail à effectuer entre l'animateur de la participation et le maître d'œuvre urbain dans les instances participatives organisées. La présence de l'urbaniste n'est qu'une seule fois évoquée dans les réunions de suivi de projet urbain pour présenter ses avancées aux habitants.

Le choix se porte sur Pierre Mahey (cf. encadré 12) avec lequel la ville entretient une relation de confiance liée à son intervention pendant plusieurs années à ses côtés pour l'animation de plusieurs dispositifs participatifs. Ce professionnel est un architecte, concepteur urbain, qui connaît bien le contexte local et qui est très engagé sur la question de la participation habitante. Il ne conçoit pas sa pratique professionnelle indépendamment d'une implication forte des habitants. Il travaille avec une sociologue, Annie Cordier, avec laquelle il a fondé Arpenteurs, association créée en 1993 et dont le siège est à Fontaine.

### Encadré 12

#### FOCUS sur la trajectoire de l'animateur de la participation et l'association Arpenteurs

**Pierre Mahey** (1955) est architecte DPLG diplômé de l'école d'architecture de Grenoble en 1979, proches de militants communistes. Il est l'un des fondateurs de l'agence des Pressés de la Cité en 1981 avec ses compagnons d'école, Jacques Blanc, Michel Ruchon et la sociologue Anne Cordier. Leur première mission a été la maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs de la ZAC des Béalières à Meylan, dont les élus étaient issus du mouvement GAM. L'agence a participé à cette occasion à l'APU mis en place par la municipalité, pour « *permettre l'appropriation du quartier par ses futurs habitants* »<sup>267</sup>.

Il quitte en 1993 l'équipe de maîtrise d'œuvre des Pressés de la Cité, avec la sociologue Anne Cordier, pour fonder l'association Arpenteurs afin de « *se consacrer complètement à organiser la table du débat* »<sup>268</sup>. Cette scission s'est déclarée au tournant d'une proposition de mission pour la conduite et l'animation de l'APU d'un projet urbain à Grande-Synthe. Le siège social de l'association s'établit alors à Fontaine, proche du quartier Bastille, jusqu'à aujourd'hui. Arpenteurs intervient dans le cadre d'Ateliers Publics d'Urbanisme, d'événements et de mobilisations sur des thèmes liés à la ville, organise des formations à l'animation, des « *évaluations dynamiques* »<sup>269</sup> et des capitalisations d'expériences participatives et produit des études d'aménagements urbains et paysagers.

<sup>267</sup> Arpenteurs, « *Pour une culture de la participation* », ADELS, Paris, octobre 2005, p. 126

<sup>268</sup> Entretien avec Pierre Mahey, Association Arpenteurs, AMO animation de la participation, Paris, le 17 juin 2015.

<sup>269</sup> URL : <http://www.arpenteurs.fr/plansite.htm>

**L'association Arpenteurs** s'est forgée pendant plusieurs années de nombreux outils comme le diagnostic en marchant, la cartographie et la préfiguration de projet à l'échelle 1<sup>270</sup>. Pendant sept ans, elle a déjà éprouvée certaines de ses méthodes de travail à Fontaine. Arpenteurs définissent l'atelier participatif comme « *un espace de confrontation d'idées et de partage d'expérience, espace public de parole, c'est un projet de ville en soi* »<sup>271</sup>.

L'association a produit plusieurs publications sur son propre travail et des textes plus théoriques, notamment dans des revues spécialisées ou scientifiques comme la revue Territoires de l'ADELS<sup>272</sup> et les Annales de la Recherche Urbaine<sup>273</sup>. Pierre Mahey devient membre du bureau de l'ADELS, pendant une dizaine d'année, jusqu'en 2012, et animateur du réseau d'expérience de participation Capacitation Citoyenne<sup>274</sup>, à partir de 2000. Il fait partie de l'équipe d'enseignants du master 2 de Sciences Politiques de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour la spécialisation professionnelle en Affaires Publiques : parcours « Ingénierie de la concertation », mis en place par Loïc Blondiaux<sup>275</sup>, depuis 2012.

L'association comprend majoritairement des architectes, « *des gens qui savent écrire, des gens très militants* »<sup>276</sup>, dont une diplômée en Sciences Politiques, des sociologues urbains comme Anne Cordier, qui a aussi une formation en droit et en économie, et une artiste formée à l'école des Beaux-Arts.

Pour l'architecte Pierre Mahey le lien entre appropriation et participation est « fondamentale et déterminant » dans la « *responsabilisation* » des citoyens qui « *permet de tirer l'institution jusqu'à la faire un peu bouger* » et « *constater [qu'ils ont] de l'influence* »<sup>277</sup>. Défendant une logique d'empowerment, il partage l'idée que « *la capacitation citoyenne, c'est comprendre les raisons de sa situation et pouvoir mieux agir dessus avec d'autres citoyens* »<sup>278</sup>. Il envisage la conception comme « *un processus itératif partagé* » où le professionnel est un « catalyseur du processus » transformant les « *expressions collectives* » en représentations. La phase de conception devrait être, selon lui, « un continuum avec la phase de programmation »<sup>279</sup>. Diagnostic, programmation, conception font partie intégrante du processus de projet, ce qui l'amène à intervenir lui-même dès ces premières étapes.

### 1.1.1 La consultation pour l'élaboration des études préalables

Le maître d'œuvre urbain a été mandaté, en mai 2004, dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA), s'élevant à 40 000 euros hors taxes, pour l'élaboration d'un projet de renouvellement

---

<sup>270</sup> Entretien avec Pierre Mahey.

<sup>271</sup> URL : <http://arpenteurs.fr/References/atuGdeSynthe.htm>

<sup>272</sup> Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale. « *L'ADELS est un réseau militant qui se veut un lieu d'expérimentation, de recherches, de ressources, de mise en relation des acteurs locaux et de réflexion sur les enjeux de renouvellement de la démocratie.* » URL : <http://www.adels.org>. L'association se consacre à « *former les citoyens à leur responsabilité notamment électives.* » selon Hélène HATZFELD dans son ouvrage *Faire de la politique autrement : les expériences inachevées des années 1970*, op.cit., p. 254

<sup>273</sup> Publication du PUCA, Plan - Urbanisme - Construction - Architecture, MEEM/MLHB « *les annales ont pour objectifs de faire connaître les recherches en sciences sociales sur la ville contemporaine et ce grâce aux numéros thématiques, une vision pluridisciplinaire, à la fois théorique et de terrain, de chaque problème traité* ». URL : <http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/>

<sup>274</sup> Réseau créé en 2000, réunissant « *des collectifs qui interrogent et croisent leurs pratiques pour renforcer leurs actions solidaires et citoyennes* », URL : <http://www.capacitation-citoyenne.org>.

<sup>275</sup> Professeur des Universités au Département de science politique de la Sorbonne (Paris I), Chercheur au Centre Européen d'Etudes Sociologiques et de Sciences Politiques de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS).

<sup>276</sup> Entretien avec Pierre Mahey.

<sup>277</sup> Arpenteurs, *Pour une culture de la participation*, op.cit., p. 45

<sup>278</sup> L'équipe du Réseau Capacitation Citoyenne, « *le Réseau Capacitation Citoyenne, première synthèse* », 2000.

<sup>279</sup> Arpenteurs, « *Le concepteur, cœur de la coproduction du projet* », *l'Architecture d'Aujourd'hui* n°368, Paris, janvier/février 2007, pp. 42-51

urbain du quartier Bastille. Ce MAPA a été émis par la direction des services techniques développement social urbain de la Ville de Fontaine. La mission consistait à préciser les enjeux du projet, ses objectifs et à élaborer un plan d'ensemble, sur un niveau de définition d'Avant-Projet, avec la participation des habitants. Elle devait aussi définir le phasage des réalisations, les périmètres d'opérations et les coûts de réalisation<sup>280</sup>.

Les maîtrises d'ouvrage peu structurées ont tendance à choisir des procédures de consultation de maîtrise d'œuvre dites adaptées, lorsque le concours n'est pas obligatoire pour des raisons de coût et de portage de la procédure. Ce type de consultation est apprécié généralement par les maîtres d'ouvrage pour sa rapidité, sa simplicité et la possibilité qu'il laisse d'échanger avec le prestataire à la fois sur la pertinence de la programmation et les intentions de conception<sup>281</sup>.

### ***Des modalités de participation laissées ouvertes dans la consultation de maîtrise d'œuvre urbaine***

Le dossier de consultation pour la mission d'études préalables présente, dans une première partie, des propositions d'orientations extraites d'une étude prospective réalisée par l'agence d'architecture et d'urbanisme Groupe-6, ayant notamment effectué d'autres diagnostics et plans d'action autour du secteur Bastille. Cette première partie regroupe des éléments du programme et fixe des objectifs qui sont restés les mêmes tout au long du projet comme « *raccorder le quartier au reste de la ville et réaménager l'espace public et la voirie, favoriser la mixité sociale et la diversité des fonctions urbaines* »<sup>282</sup>. Le plan d'action envisagé est très détaillé et ressemble beaucoup au projet final mais il est demandé aux maîtres d'œuvre une « *relecture* » de ces orientations et de ces actions, à définir « *en liaison avec l'instance de pilotage de l'étude et toute personne ressource pouvant apporter des compléments utiles à la compréhension et la perception du fonctionnement du quartier.* »

De manière globale, le dossier de consultation évoque la « concertation des habitants » comme faisant partie intégrante du processus de projet mais il ne mentionne pas explicitement l'attente d'une proposition méthodologique ou bien la marche à suivre pour le travail participatif à effectuer par le maître d'œuvre. Il indique que le diagnostic doit être fait « *sur la base d'une observation des lieux et des éléments d'informations identifiés dans le cadre de la concertation avec les habitants* ». Les orientations et la définition du projet doivent intégrer « *la vision et l'expression partagée [...] avec les porteurs politiques et techniques (élus, techniciens, bailleurs) d'une part, et avec les habitants dans le cadre de la concertation d'autre part.* » La « concertation » des habitants ne semble pas être un critère explicite de sélection des maîtres d'œuvre dans leur démarche méthodologique et leur proposition d'honoraires. Il n'est nulle part

---

<sup>280</sup> Ville de Fontaine, Direction des services techniques Développement Social Urbain, « *Quartier Bastille : élaboration d'un projet de renouvellement urbain. Dossier de consultation* », Fontaine, mai 2004.

<sup>281</sup> MACAIRE (Elise), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *Étude qualitative et quantitative sur les concours d'architecture en France, 2006-2015*, MIQCP, MCC, 2017.

<sup>282</sup> Ville de Fontaine, Direction des services techniques Développement Social Urbain, « *Quartier Bastille : élaboration d'un projet de renouvellement urbain. Dossier de consultation* », Fontaine, mai 2004.

précisé le rôle ou le niveau d'implication des maîtres d'œuvre dans la « concertation », il est seulement spécifié que « cette démarche sera conduite par un cabinet mandaté par la ville et les bailleurs sociaux »<sup>283</sup>, sans indiquer lequel ni comment les acteurs interagiront au cours du projet.

Les maîtres d'ouvrage, en restant évasifs sur le rôle des concepteurs dans les processus participatifs à mettre en place, cherchent en fait ainsi à identifier des candidats qui envisagent leur méthode et leur prestation à partir de la participation.

### ***Des références de candidats peu développées en matière d'expériences participatives***

Malgré les enjeux généraux de « concertation » associés au processus de projet dans le cahier des charges de consultation, les candidats ne mettent pas en avant de méthodologies particulières pour intervenir auprès des habitants. L'un d'entre eux paraît pourtant valoriser une approche de la ville « citoyenne », dont les projets seraient construits « avec les habitants dans le cadre de la plus grande participation » et une « démarche fondée sur des allers-retours permanents avec les habitants ». Mais il ne soumet aucun protocole de travail avec les habitants. Il dit qu'il s'appuiera sur « la concertation avec les habitants de la commune actuellement en cours » et prévoit seulement d'informer les habitants sur l'avancée et les résultats des études au travers de réunions publiques, d'informations dans le journal local et d'expositions. Ce concepteur n'envisage pas son rôle comme devant être partie prenante de la concertation.

Trois agences d'architecture ont répondu à cet appel d'offre<sup>284</sup> ainsi qu'un consultant en programmation urbaine associé à une agence d'architecture. D'après le tableau d'examen des candidatures que nous avons consulté, les techniciens du service de l'aménagement et de l'urbanisme ont classé les candidats selon des critères habituels et normalisés de la commande publique, leurs chiffres d'affaires, leurs moyens, leurs compétences et leurs références<sup>285</sup>. Une cinquième colonne du tableau, nommée « observations », indique les points forts et les points faibles des candidats. La commission des appels d'offre semble avoir été attentive aux candidats présentant des références en renouvellement urbain et en paysage, une certaine agilité pour la communication graphique des projets. Elle valorise aussi des agences présentant une « pratique de la concertation »<sup>286</sup>. Les références des candidats autour de la participation sont plutôt soutenues par les élus et la chef de projet. En revanche, les compétences ou expériences en matière de participation n'apparaissent pas comme des critères de sélection des candidats pour la commission. Les

---

<sup>283</sup> *Ibid.*

<sup>284</sup> L'ensemble des notes méthodologiques des candidats, notamment celle de l'agence des Pressés de la Cité, ne nous ayant pas été fournis, pour ce premier appel d'offre, nous commenterons les retours et les attentes des commanditaires au travers du tableau d'examen des candidatures pour les études pré-opérationnelles, établi par les services techniques et datant d'avril 2004.

<sup>285</sup> MACAIRE (Elise), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *Étude qualitative et quantitative sur les concours d'architecture en France, 2006-2015*, op.cit.

<sup>286</sup> Ville de Fontaine, « *Projet urbain Bastille, analyse des candidatures – conduites d'opérations* », Fontaine, avril 2004.

services des marchés de la Ville de Fontaine ont prêté attention aux critères qu'ils considéraient réglementairement acceptable, sans prendre en considération la spécificité de ce projet.

Le tableau d'évaluation des dossiers montre que trois équipes comprennent des paysagistes, ce qui n'est pas le cas de l'agence des Pressés de la Cité. Le cahier des charges ne demandait pas explicitement la présence de ce concepteur, mais se référait souvent au travail de paysagement et des préconisations paysagères à réaliser. Les faiblesses de l'agence des Pressés de la Cité constatées portaient sur leurs références très centrées sur la maîtrise d'œuvre urbaine et pas assez étoffées au regard des autres aspects de la commande. L'agence semblait estimer que la conception de paysage entrait bien dans ses capacités et ne souhaitait pas s'associer à un professionnel spécialisé. Cette position préfigurera des problèmes de collaboration avec le paysagiste qui sera sélectionné pour les phases de conception et de réalisation des espaces publics.

Concernant le coût des prestations de la participation, l'un des candidats proposait de faire trois réunions publiques d'une journée, au même forfait que leur implication dans les comités techniques et de pilotage. Les services techniques de la ville examinant les candidatures n'ont pas relevé de propositions d'honoraires de la part des autres concurrents.

C'est finalement un concepteur avec une expérience significative de la participation qui a été retenu. Il avait déjà eu l'occasion de travailler étroitement avec l'AMO sélectionnée. La collectivité choisit en effet finalement pour son appel d'offre de maîtrise d'œuvre urbaine l'équipe de l'ancien associé de Pierre Mahey : Jacques Blanc (cf. encadré 13).

## Encadré 13

### FOCUS sur la trajectoire de Jacques Blanc et sur l'agence Les Pressés de la cité

**Jacques Blanc** est architecte DPLG, diplômé de l'école d'architecture de Grenoble en 1979. Il est le cofondateur de l'agence des Pressés de la Cité, créée en 1981, en périphérie de l'agglomération grenobloise, avec des compagnons d'école, Michel Ruchon, Pierre Mahey<sup>287</sup> et la sociologue Anne Cordier, avec lesquels il a monté un « *groupe autonome* » de projet pour leur diplôme de fin d'étude. Ce groupe d'étudiants a écrit un « *manifeste sur la ville* » contre la ville fonctionnaliste, en réaction au quartier Villeneuve à Grenoble dont « *le discours [est] intéressant mais reste du résultat du fonctionnalisme traditionnel en urbanisme* »<sup>288</sup>.

Leur première expérience de participation s'est déroulée dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre des espaces publics de la ZAC des Béalières à Meylan, dont les élus étaient issus du mouvement GAM. Ils ont pu, à cette occasion, participer à l'APU mis en place par la municipalité, pour « *permettre l'appropriation du quartier par ses futurs habitants* »<sup>289</sup>. Depuis, les architectes annoncent travailler de manière participative, sur leur site, pour l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), à la fois sur la programmation et la conception de projets d'aménagements urbains.

L'agence a duré une dizaine d'années dans sa configuration d'origine, avant qu'une partie des associés ne décide d'abandonner les missions de conception, pour se concentrer sur la participation en amont des projets et créer l'association Arpenteurs. Jacques Blanc a suivi notamment, à la suite de ses études, un DEA en sociologie urbaine à l'Université Pierre Mendès-France à Grenoble, suite aux conseils de Pierre Sansot<sup>290</sup>, rencontré grâce à leur professeur à l'école d'architecture<sup>291</sup>.

L'agence est composée essentiellement d'architectes DPLG dont l'un est spécialisé en projet de développement. Le chef d'agence est également membre du réseau d'experts AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) pour la région Rhône-Alpes et architecte conseil du CAUE pour deux communes voisines de Grenoble.

Les idées sur la participation des Pressés de la Cité recourent celles d'Arpenteurs sur certains points comme le fait de rendre « *explicites les stratégies des acteurs du projet* » et de favoriser « *l'appropriation des projets dans le temps même de son élaboration* » par leurs « *futurs habitants et usagers* ». À la différence de l'association Arpenteurs, ils emploient systématiquement le terme « *concertation* » plutôt que celui de participation car ils se situent moins dans une logique d'*empowerment*. Ils relient majoritairement leurs expériences participatives de projet, comme l'aménagement des Béalières et la ZAC Bastille, à leurs convictions concernant la Haute Qualité Environnementale et l'écologie urbaine. La question des usages doit, selon eux, traverser la réflexion pour la qualité environnementale des projets<sup>292</sup>. À cet égard, l'implication des habitants dans les projets leur semble un vecteur de développement urbain soutenable.

Pierre Mahey et Jacques Blanc ont débuté leur carrière ensemble et se connaissent depuis leurs études d'architecture. Ils ont en commun une préoccupation forte pour l'implication des habitants dans la fabrique du cadre de vie. Ils ont partagé au début de leur carrière, une expérience de projet participatif dans le quartier des Béalières (cf. encadré 14) situé dans une commune communiste voisine de Fontaine, Meylan.

<sup>287</sup> Fondateurs de l'association Arpenteurs en 1993.

<sup>288</sup> Entretien avec Jacques Blanc.

<sup>289</sup> Arpenteurs, *Pour une culture de la participation*, op.cit., p. 126

<sup>290</sup> SANSOT (Pierre), *La poétique de la ville*, Paris, Klincksieck, 1971.

<sup>291</sup> Entretien avec Pierre Mahey.

<sup>292</sup> URL : <http://lespressesdelacite-archi-urba.com/HQE.html>

## Encadré 14

### Le projet des Béalières à Meylan, une expérience d'Atelier Public d'Urbanisme partagée par Jacques Blanc et Pierre Mahey

En 1979, la municipalité de Meylan, soutenue par le mouvement GIAM (Groupe d'information et d'Action Municipale), souhaite répondre à un besoin en logement, à vocation sociale, en se donnant les moyens d'une concertation « permanente ». Elle crée ainsi un Atelier Public d'Urbanisme (APU)<sup>293</sup>, association regroupant des représentants des habitants, des militants pour « la qualité de vie » et des élus, qui lui permet d'ouvrir une réflexion générale sur le futur quartier des Béalières.

L'atelier a pour but « *d'associer le plus largement possible les futurs usagers à la réflexion sur le nouveau quartier et de compléter les savoir-faire des techniciens par l'expérience vécue des habitants* »<sup>294</sup>. Plusieurs commissions thématiques sont organisées autour de « *l'habitat* », « *l'environnement* », « *les paysages* », « *les équipements* », « *la circulation* », « *les économies d'énergie* », « *les déchets* », « *la pollution* » et « *les finances* ». Des voyages d'études en Angleterre, Hollande et Allemagne sont organisés dans le cadre de l'APU et inspirent le concept de « *cour urbaine* », ou « *rue habitable* »<sup>295</sup>, avec l'objectif de créer des espaces publics plus conviviaux. Ce concept opératoire est appliqué dans le projet. Les grands principes déterminés par l'APU pour le projet sont : le respect de l'environnement et du paysage naturel, la qualité de vie du quartier (notion de village), une architecture intégrée et diversifiée, l'utilisation de matériaux bioclimatiques, une diversité de logements (locatifs sociaux, accession à la propriété, privés, groupes autogérés) et des équipements divers (crèches, écoles, bibliothèques, centres sociaux, annexe de la mairie...).

#### 1.1.2 La continuité de la mission de maîtrise d'œuvre urbaine

Le maître d'œuvre urbain, Jacques Blanc, a accompagné l'animateur de la participation tout au long de la réalisation des études préalables et de conception urbaine. Ils prennent part à des rencontres festives, des visites et des groupes de travail avec les habitants pour l'approfondissement du cahier des charges des espaces bâtis et non bâtis, ainsi qu'à des rencontres sur les questions de relogement. Ces dernières missions, plus ponctuelles, ont été financées dans le cadre du Contrat de Ville. Elles ont permis de poursuivre la dynamique participative initiée avec Arpenteurs pendant plusieurs mois, entre le moment du dépôt du dossier ANRU et l'attribution de ses financements. À partir de 2006, une nouvelle phase de recrutement a été enclenchée pour des missions de conception paysagère et architecturale.

<sup>293</sup> C'est le deuxième organisme de ce genre créé en France.

<sup>294</sup> CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme), chapitre « le quartier des Béalières à Meylan (Isère), lorsque l'espace public privilégie la vie de quartier » in Démarches et projet : Boulevard urbains et quartiers, METL, février 1999, 88 p; BERTHELOT (Christine), BOIRON (Daniel), « Les Béalières ou comment intégrer la ville dans la nature : interview de Gine Vagnozzi », *Le Béalien*, n°97, juin 2004 ; BLANC (Jacques), FOURREY (Charles), « La ZAC des Béalières à Meylan », *revue Aménagement et Nature* n°88, décembre 1987, pp. 10-11

<sup>295</sup> Les cours urbaines permettent un accès automobile à chaque immeuble mais en limite la vitesse à 20km/h. Ce sont des espaces conçus sur le principe de parcours diversifiés, typés et hiérarchisés. Elles ont une échelle humaine et intègrent des éléments naturels et symboliques du patrimoine du site. URL : <http://arpenteurs.fr/References/bealieres.htm>

## ***Le recrutement de paysagistes peu expérimentés dans le domaine de la participation***

Une équipe de paysagiste est recrutée en 2007 par les services d'infrastructures et de la voirie de la commune pour des phases de conception et de réalisation, afin d'épauler l'architecte en chef pour l'élaboration des espaces publics. Il s'agissait de « *créer de la dialectique, décaler le regard* »<sup>296</sup>, selon Louiza Slimani, l'ancienne responsable du service de Développement Social Urbain. À la lecture de la note méthodologique rendue par l'agence Axe Saône (cf. encadré 15), vainqueur de cet appel d'offre, on peut comprendre que la capacité à mener une démarche de « *concertation* » devait faire partie des conditions exprimées par la maîtrise d'ouvrage pour le choix des paysagistes. Leur proposition d'honoraires en tient effectivement compte. L'agence s'engage à assister l'architecte en chef de la ZAC dans les phases de « *concertation* » avec les « *acteurs socio-économiques locaux* » comme les associations de riverains et les comités de quartier, restant ainsi dans une approche très localisée et institutionnelle de la participation. Cela signifie aussi qu'ils n'ont pas pris connaissance de l'ampleur de la dynamique participative spécifique à ce projet.

Dans sa notice, l'agence affirme pour atout « une pratique de la concertation déjà appliquée dans plusieurs opérations »<sup>297</sup> à Strasbourg, Clermont-Ferrand et Lyon. Elle prévoit « *une réunion de concertation à destination du public* », au moment des études d'avant-projet, pour « *communiquer le projet et recueillir les remarques des futurs usagers* ». Les paysagistes semblent alors envisager la « *concertation* » plutôt sous forme de « *réunions d'information du public* ». Le paysagiste en chef précise, dans un entretien effectué en juillet 2015<sup>298</sup>, que le quartier Bastille a été la première expérience de participation avec des habitants, pour l'agence et lui-même. Pour remporter le marché, les paysagistes avaient donc mis en avant une certaine pratique de la participation assimilant plutôt cette notion à de l'information du public, à ce moment-là. Ils auraient mal identifié le niveau d'implication dans ces dispositifs exigé par les maîtres d'ouvrage, mais ont toutefois fait preuve d'une certaine curiosité à travailler dans ce sens. Le choix de cette équipe peut aussi révéler que la maîtrise d'ouvrage n'a pas trouvé parmi les candidats, d'agences pouvant faire valoir une expérience de la participation plus avancée.

---

<sup>296</sup> Entretien avec Mathilde Rabut.

<sup>297</sup> Axe Saône paysagistes, « note méthodologique, opération de renouvellement urbain dans le cadre d'une procédure de ZAC-Ville de Fontaine-Territoires 38 », janvier 2006.

<sup>298</sup> Entretien avec Ghislain Gobba, paysagiste, chef de projet à l'agence Axe Saône, Lyon le 16.07.2015.



## Encadré 15

### FOCUS sur la trajectoire du concepteur paysagiste du projet et de l'agence Axe Saône

- **Ghislain Gobba** (1966) est diplômé de l'École Supérieure de l'Art des Jardins (ESAJ) de Paris en 1993. Il a créé l'agence Axe Saône avec trois de ses compagnons d'école. L'agence est composée d'architectes, de paysagistes, d'un paysagiste-architecte DPLG. Ces professionnels présentent des certifications en HQE ou ont suivi le parcours Développement durable et Equitable de l'ENSA de Lyon. Un designer d'environnement de leur équipe a participé au projet Bastille. En 1999, l'agence remporte le concours de maîtrise d'œuvre urbaine des espaces publics du projet d'« écoquartier »<sup>299</sup> des Hauts de Feuille à Saint-Priest, projet dans lequel les habitants ont été très peu impliqués<sup>300</sup>. L'agence présente plusieurs références d'études, de projet urbain et d'espaces publics dans des contextes d'écoquartiers (7 projets), et quelques projets de logements et d'équipements publics.

### *Quels rôles pour les architectes-urbanistes dans la conduite du processus participatif et concerté ?*

L'agence des Pressés de la Cité a été retenue pour un second MAPA pour la coordination du projet urbain, de 2006 à 2010, bien que celle-ci ait déjà été mandatée en phase d'études pré-opérationnelles. Avoir choisi la même agence en phase préalable et en phase de conception-réalisation présente certains avantages pour la Ville de Fontaine, notamment pour assurer une continuité de la démarche participative et « *instaurer la confiance dans la relation individuelle* »<sup>301</sup> aussi bien avec les habitants qu'avec les élus. La passation à un même prestataire de marchés successifs sur un même objet, n'est habituellement pas tolérée par le Code des Marchés Publics, pour cause de rupture d'égalité entre les candidats, si l'un d'entre eux a déjà été mandaté sur des études amont. La signature d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine aurait pourtant été possible, mais la maîtrise d'ouvrage n'en a manifestement pas eu l'idée au lancement du projet. Les entretiens avec les maîtres d'ouvrage et les documents fournis laissent planer un doute sur la façon dont l'architecte-urbaniste en chef a pu être missionné par plusieurs MAPA sur les différentes phases du projet. Il admet lui-même que son mode de recrutement est « un mystère », mais il ne s'en offusque pas. Il estime que « les marchés sont aberrants, chacun se débrouille à sa manière pour arriver à faire que cette continuité de suivi puisse exister »<sup>302</sup>.

Sa première mission de coordination comprenait la mise en place des ateliers de conception avec les bailleurs et leurs architectes et la rédaction du « *cahier des charges pour un quartier durable.* » Elle ne

---

<sup>299</sup> Entretien avec Ghislain Gobba.

<sup>300</sup> Cette opération de type C a fait l'objet d'une monographie dans une recherche sur la concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers établie au LET entre 2009 et 2013. Les opérations de type C présentent les caractéristiques suivantes : aucune dimension d'innovation liée à l'implication des habitants ; implication considérée comme habituelle ; mode informatif privilégié autour des écotechniques ; pas d'implication des habitants dans les phases amont ni dans la définition des éléments de programme ; peu de relations avec les habitants avant la livraison des premiers logements.

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, op.cit.

<sup>301</sup> Entretien avec Mathilde Rabut.

<sup>302</sup> Entretien avec Jacques Blanc.

semblait pas intégrer de mission de suivi de chantier des opérations particulières. Le maître d'œuvre déplore n'avoir eu « *aucun regard sur les permis* ». La seconde phase du projet ayant pris du retard, une quatrième mission a été confiée à l'architecte-urbaniste jusqu'à la fin du projet. Elle s'est effectuée dans le cadre d'une convention entre la Ville et les Pressés de la Cité. Elle est renouvelée annuellement depuis 2010. Elle a pour objet la continuation des ateliers de conception avec les architectes au fur et à mesure de l'avancement des projets, et le suivi des détails des espaces publics de l'opération qui n'est plus pris en charge par les paysagistes d'Axe Saône, dont le contrat s'est terminé en 2010.

Les maîtres d'ouvrage disent avoir apprécié ce « *processus de conception partagé* »<sup>303</sup> qu'ils ne se sentaient pas pouvoir conduire, malgré la conduite en régie du projet. Pour le mettre en place, Jacques Blanc a soumis différentes méthodes à destination d'une part des habitants, pour « *une appropriation progressive du projet* » et afin de « *pérenniser le lien avec eux* », mais aussi des techniciens et des élus, pour conforter l'« *échange de savoir-faire* » et mettre en œuvre « *un processus de conception reproductible sur l'ensemble du territoire* »<sup>304</sup>. Enfin, les concepteurs ont également été impliqués, pour assurer la « *cohérence* » de leurs projets et l'« *appropriation* » des objectifs du cahier des charges.

Les prestations de Jacques Blanc ont reposé sur l'élaboration d'un cahier des charges « *permettant de faire des allers-retours entre les habitants et les aménageurs* », la conception de plans directeurs pouvant servir d'« *outils de communication vis-à-vis, des élus, des habitants, des services associés et des bailleurs* », et la réalisation de documents d'« *animation, de coordination et de synthèse de réunion de travail ou de concertation* » avec les habitants.

Le maître d'œuvre urbain a proposé, pour la réalisation des logements, la constitution d'une équipe de conception, dont les membres devaient travailler en commun, autour d'un cahier des charges « *évolutif* », un « *outil/navette* », servant de « *courroie de transmission entre les attentes des habitants et les concepteurs* »<sup>305</sup>. La Ville de Fontaine, suivie des bailleurs sociaux, a retenu à cet égard la proposition de Jacques Blanc d'éviter la procédure de concours. Les décisionnaires craignaient également que l'aspect figé du dessin retenu par un jury ne limite la progressivité d'un travail collaboratif impliquant aussi les habitants.

Cependant, malgré un processus de projet resté très en lien avec les habitants, l'architecte modère ces propos concernant la prise en compte des « *enrichissements* » ou « *réactions* » de ces derniers pour la réalisation des logements ; les partis pris des concepteurs avant l'organisation des ateliers de lecture de plans étaient relativement arrêtés et avaient été validés par les bailleurs. Les marges de manœuvre étaient faibles.

Jacques Blanc définit le rôle de l'équipe en charge de la participation comme celui de « *fournir des éléments de projet sous forme facilement compréhensible* », de « *développer une véritable pédagogie du projet* », notamment en ce qui concerne le Développement durable. Dans sa notice méthodologique, l'architecte-urbaniste semble ainsi se démarquer du travail d'échange établi par Arpenteurs avec les habitants pour

---

<sup>303</sup> Entretien avec Mathilde Rabut.

<sup>304</sup> BLANC (Jacques), « *Note méthodologique : Les Pressés de la Cité* », septembre 2006.

<sup>305</sup> *Ibid.*

mettre en avant une image plus articulée de sa position entre les habitants, les techniciens et les élus. Il montre une posture du concepteur urbain plus distancée par rapport à la participation. Il se présente plus en soutien des maîtres d'ouvrage, comparativement à l'animateur de la participation qui se place davantage du côté des habitants, en phase amont.

Entre le professionnel de la participation et le concepteur urbain, la différence d'approche de leur mission est très perceptible. Pierre Mahey insiste sur le fait qu'il n'était pas lié par contrat avec ce dernier, ce qui a permis de « *pouvoir s'engueuler avec le concepteur* ». Il précise qu'ils n'avaient pas décidé d'être associés sur le projet, pour que leurs deux postures respectives soient plus claires vis-à-vis des acteurs locaux.

En définitive, Pierre Mahey se considère non seulement comme un facilitateur de la parole des habitants, mais aussi comme un porteur, voire un défenseur de leurs attentes, tandis que Jacques Blanc se positionne plutôt dans un rôle de conciliateur entre les différents intérêts en présence. Le premier est ouvert à l'idée d'un partage du « *pouvoir d'agir* » et de décision avec les citoyens. Le second reste dans une vision plus légitimiste d'une « *concertation* » ouverte aux habitants.

## **1.2 Des méthodes de sélection des architectes des logements encore peu adaptées à l'intégration des demandes des habitants**

Quel a été l'impact des procédures choisies pour le choix des concepteurs de logement sur le processus participatif envisagé ? Comment a-t-il été anticipé et pris en compte par les différents maîtres d'ouvrage, avec l'aide des professionnels de la conception qui les ont accompagnés ? Quelles difficultés ont été rencontrées pour maintenir un dispositif participatif ambitieux pour la conception des logements ?

### ***Des procédures de marché public jugées trop contraignantes pour maintenir une continuité des démarches participatives***

Pour la conception des logements, l'architecte-urbaniste coordinateur et la chef de projet de la Ville de Fontaine ont incité les bailleurs sociaux à organiser des consultations en MArchés à Procédure Adaptée plutôt que de lancer des concours restreints. Le concours a été perçu comme une entrave à un travail d'élaboration progressif des espaces intermédiaires entre les logements et leur environnement avec les habitants. Il suscitait la crainte de production d'images spectaculaires, très figées, focalisant toutes les attentions sur les bâtiments, ce que confirme une recherche récente sur les modalités d'usages de cette procédure<sup>306</sup>. Selon Jacques Blanc, il risquait de crispier les lauréats sur leur solution de conception, telle que validée globalement par un jury<sup>307</sup>.

---

<sup>306</sup> MACAIRE (Elise), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *Étude qualitative et quantitative sur les concours d'architecture en France, 2006-2015*, op.cit.

<sup>307</sup> Entretien avec Jacques Blanc, le 25.06.2015.

Pour contourner la procédure de concours à l'époque obligatoire pour la construction neuve de logements sociaux, plusieurs MAPA, ont été ainsi organisés par chaque bailleur. Le forfait d'honoraires, pour chaque opération ne devait pas dépasser le seuil européen des 210 000 euros Hors Taxes.

Cette méthode avait été expérimentée par Jacques Blanc quelques années auparavant dans le cadre du projet des Béalières à Meylan. Selon lui, elle aurait permis que les projets ne s'élaborent pas de manière isolée. Le processus de conception se développerait ainsi d'un projet à l'autre, dans une forme de continuité. Jacques Blanc porte un avis très critique sur les formes de consultation reposant sur des mises en concurrence segmentant les marchés d'études. « *Si on veut faire de la participation, il faut avoir des masses budgétaires souples, non affectées, qui permettent de pouvoir faire évoluer les projet.* »<sup>308</sup> La « *souplesse des marchés* » de la production urbaine est le « *nerf de la guerre* » pour pouvoir y intégrer les évolutions progressives des projets suite aux interactions avec les habitants. Pierre Mahey partage ce point de vue, et ajoute en critiquant le travail "en chambre" du concours que « *les appels d'offre [en mode concours] imposent aux concepteurs de s'isoler pendant tout le temps de l'élaboration de leur projet* »<sup>309</sup>, rendant impossible leurs apports pendant la conception du projet et compliquant les échanges avec eux par la suite.

### ***Des critères de sélection des architectes des logements peu orientés vers la participation***

Dans l'annonce d'ouverture du marché de services d'architecture, il a été demandé aux candidats de présenter des compétences et des références récentes d'opérations similaires de logements comportant en particulier des démarches de « *haute qualité environnementale* ».

Le compte-rendu pour le choix des candidats aux constructions neuves de la ZAC Bastille<sup>310</sup> précise que les architectes devraient travailler sur un « *projet minimaliste* » pouvant accueillir des « *options HQE* ». Il ne mentionne à aucun moment leur implication dans les ateliers de conception participative ni la nécessité qu'ils adaptent leurs productions aux avis des habitants. Les maîtres d'œuvre pour ces opérations de logements n'ont donc pas été choisis pour leurs compétences ou références en matière de participation. Les bailleurs ont plutôt désigné des professionnels en qui ils avaient confiance et avec lesquels ils avaient l'habitude de travailler<sup>311</sup>. Les bailleurs n'estimaient pas qu'il était du rôle des architectes d'intervenir directement auprès des habitants. Ce n'était d'ailleurs pas dans leurs habitudes d'avoir ce type d'attente vis-à-vis des architectes qu'ils mandataient. Selon la chargée de projet de l'OPAC

<sup>308</sup> Entretien avec Jacques Blanc, le 25.06.2015.

<sup>309</sup> Arpenteurs, « Le concepteur, cœur de la coproduction du projet » *op.cit.*

<sup>310</sup> Cette analyse rendra compte du document de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour la prestation de maîtrise d'œuvre de construction, lancé par l'OPAC 38 en octobre 2007, du compte-rendu de leur sélection et du « *cahier des charges pour un quartier durable* », afin d'évoquer comment les maîtres d'œuvre d'architecture ont été intégrés dans les échanges avec les habitants.

OPAC 38, « *Avis d'Appel Public à la Concurrence : Marché de services d'architecture. Fontaine, opération de renouvellement urbain du quartier Bastille. Prestation de maîtrise d'œuvre de construction* », Grenoble, 3.10.2007.

BLANC (Jacques), « *Cahier des charges pour un quartier durable* », versions septembre 2007, octobre 2008, mars 2008, juin 2010.

<sup>311</sup> *Ibid.*

38, il serait plutôt du ressort des bailleurs, en tant que gestionnaires, de créer des opportunités de rencontre avec les locataires, en amont des projets, pour faire ressortir leurs besoins : « *nous sommes très demandeurs de ce type de travail en participation* »<sup>312</sup>. Pour les représentants des bailleurs sociaux, l'implication des habitants semblerait donc tout à fait justifiée sur les aspects durables des bâtiments et en amont de la conception des projets mais paraît encore peu réalisable en phase conception.

Les attentes des habitants ont été intégrées aux cahiers des charges successifs par l'architecte-urbaniste coordinateur et imposées aux concepteurs des logements<sup>313</sup> par les maîtres d'ouvrage. Dès le premier cahier des charges, il est fait référence à des moments de « *concertation* » et de « *visite des logements avec les habitants* » antérieurs aux ateliers de conception. Le cahier des charges exige des constructeurs, des bailleurs et des concepteurs de « *participer aux différentes réunions de concertation mises en place par la ville pour intégrer les attentes des habitants au projet, dans un processus d'aller-retour constructif* »<sup>314</sup>. Cependant, ces « *réunions de concertation* » se sont plutôt apparentées à des réunions publiques de présentation de l'avancée des projets par les concepteurs des logements, au travers de diaporamas. Il n'était pas explicitement exigé des architectes d'adapter leurs documents graphiques pour le public lors de ces séances. Ces derniers se sont montrés surpris de devoir « *montrer leurs plans* »<sup>315</sup> publiquement, comme le rapporte un maître d'ouvrage, révélant une situation inhabituelle dans le processus de conception des projets de logements sociaux.

Les ateliers de conception ont plutôt été des moments où l'architecte-urbaniste en chef veillait à ce que les maîtres d'œuvre prennent bien connaissance des attentes des habitants contenues dans le cahier des charges du quartier, et appliquent au plus près ce qui avait été convenu. Ce dispositif a été proposé par l'architecte coordinateur qui s'estimait garant des attentes des habitants, mais il n'a pas contribué à redéfinir les missions des architectes des logements. Ces missions sont restées centrées sur des questions techniques et formelles de conception, et les architectes n'ont pas été en lien direct avec les habitants, contrairement au maître d'œuvre urbain et au paysagiste.

## **2. Les positionnements des concepteurs par rapport à la participation dans le projet Bastille**

Comment les concepteurs ont-ils abordé la question de la participation des habitants dans le projet Bastille ? Comment ont-ils vécu cette expérience ? Dans quelle mesure a-t-elle fait évoluer leurs manières de concevoir les projets, selon leur profil ?

---

<sup>312</sup> Entretien avec Laetitia Bonsorte, chef de projet – OPAC 38, Fontaine, le 26.06.2015.

<sup>313</sup> Les évolutions des prescriptions du cahier des charges sont inscrites en gras dans le document mais ne sont pas introduites comme étant successives aux rencontres avec les habitants.

<sup>314</sup> BLANC (Jacques), « *Cahier des charges pour un quartier durable* », septembre 2007.

<sup>315</sup> Entretien avec Laetitia Bonsorte.

Quels rapports, avec les concepteurs, les élus et les habitants ont-ils eu dans leurs échanges ? Comment ont-ils perçu le rôle des concepteurs dans le processus participatif du projet ?

Comment les concepteurs urbains, de paysage et d'architecture, ont-ils appréhendé leurs interventions mutuelles auprès des habitants ? La participation a-t-elle influencé les modalités de travail entre les professionnels de la conception sur le projet ?

## **2.1 L'architecte-urbaniste coordonnateur, un médiateur de la participation des habitants tout au long du projet**

### ***Une position d'humilité vis-à-vis des habitants***

À l'occasion d'une interview sur le projet Bastille, pour la web-radio « *la voix des gens* », Jacques Blanc a défini la participation des habitants ainsi : « *Ce n'est pas donner le crayon aux habitants, mais réunir l'ensemble des avis [...] pour permettre aux habitants de prendre les bonnes décisions. Cela demande du lien perpétuel et le plus longtemps possible. L'appropriation, c'est l'objectif de la concertation* »<sup>316</sup>. Dans cette définition, l'architecte-urbaniste considère qu'associer les habitants à la fabrication d'un projet consiste pour un professionnel à les aider à porter des points de vue sur le devenir de leur cadre de vie, afin d'être partie prenante de sa transformation. Il ne s'agirait pas pour autant de demander à l'habitant de prendre la place du praticien. Si ce témoignage peut laisser croire que Jacques Blanc cherche à donner aux habitants un pouvoir de décision, ce n'est en fait pas tout à fait exact, comme le révèle l'utilisation du terme de concertation.

L'architecte coordinateur semble envisager son rôle comme étant proche de celui d'un médiateur entre les habitants, les autres professionnels et les élus. Il se qualifie comme étant « *le porteur de la voix des habitants* »<sup>317</sup> au sein des ateliers de conception, réunissant l'ensemble des maîtres d'œuvre et les services techniques de la ville, dans lesquels les habitants ne sont pas invités à participer. Il se perçoit comme le « *garant de la concertation* », du début à la fin du projet. Il est important pour que la démarche participative soit crédible, que les compétences de l'amont et de l'aval d'un projet soient associées. Il est, pour lui, « *impensable que l'on crée une équipe qui fasse du diagnostic pré-opérationnel sans avoir l'opérationnel derrière, c'est un tout quand on a fait ce travail de concertation avec les habitants* »<sup>318</sup>.

Il considère que les élus doivent être également en « *contact très étroit* », « *sans rupture* » avec ce qui se passe dans les dispositifs participatifs et en être les porteurs : « *la participation marche si les élus l'accompagnent d'une manière ou d'une autre, directe ou indirecte* ». Concernant l'arbitrage politique,

---

<sup>316</sup> La voix des gens, Interview web-radio de Jacques Blanc, le 15 mars 2011.

<sup>317</sup> Entretien avec Jacques Blanc, le 25.06.2015.

<sup>318</sup> Entretien avec Jacques Blanc, le 25.06.2015.

l'architecte estime avoir eu la chance de bénéficier de « *toute la confiance des élus* » pour mener à bien cette démarche.

Il est intéressant de remarquer que l'architecte-urbaniste dit se remettre toujours en question, malgré sa longue expérience de la participation. Il se trouve encore étonné des réflexions que les habitants peuvent avoir sur les projets d'aménagement et bousculent parfois sa propre approche d'un sujet. Il affirme avoir abordé le processus de projet en termes de forme, anticipant dans sa première esquisse, que les habitants devaient en avoir « *marre des grandes barres* » et préférer « *des petits jardins [...] son parking privé, sans espace public* ». Cette proposition a été refusée par les habitants qui pensaient plutôt en termes d'usages et estimaient à ce titre, que de plus grands espaces publics favoriseraient une convivialité entre eux. Cet échange témoigne des différences d'approches d'un projet qui peuvent exister entre un concepteur ayant l'habitude d'entrer dans la fabrique urbaine par des questions de forme, et des habitants qui s'y engagent plus naturellement à partir d'une vision de leurs modes de vie.

Jacques Blanc trouve la participation « *essentielle* » dans les projets d'écoquartiers. Il estime en effet qu'il s'agit de « *concevoir un quartier qui respecte son environnement, autant paysager que social.* ». L'architecte considère que les habitants font partie de l'« existant » d'un site à intégrer au projet. À ce titre, un « *relevé précis* » des habitants et des associations doit être effectué pour les « *intégrer dans le processus de participation du projet* ». Ce travail comprend aussi bien les usages et les représentations des habitants, que l'environnement paysager. Il est jugé comme étant la « *base de [son] travail* »<sup>319</sup>.

### ***Un engagement du coordonnateur du projet apprécié par la ville***

La chef de projet de la ville considère aussi Jacques Blanc comme un médiateur, quelqu'un de confiance et dévoué à sa mission. Il est « *l'oreille des habitants* », il doit « *faire le lien avec les habitants* » et « *relayer la parole des habitants* »<sup>320</sup>. Elle souligne qu'il a effectué un « *gros travail pédagogique* » auprès d'eux pendant les ateliers de lecture de plan<sup>321</sup>. La participation, selon Mathilde Rabut, « *favorise, facilite l'appropriation* » du projet, rejoignant les propos de l'architecte-urbaniste. La présence sur le terrain de l'architecte-urbaniste et de la chef de projet pendant tout le temps du projet et le fait de montrer que l'avis des habitants étaient bien pris en compte, aurait favorisé la confiance des habitants envers la Ville de Fontaine et garantit la qualité du projet. Mathilde Rabut considère comme un « *facteur de réussite de la concertation* » le fait que l'architecte-urbaniste ait été très présent, sans « *jamais compter son temps* ». Il ne facturait pas les réunions en plus.

Après avoir travaillé 4 ans ensemble, la chef de projet trouve que Jacques Blanc présente une posture très différente des autres architectes avec lesquels elle a pu travailler sur d'autres projets qui, lors des rencontres avec les habitants, étaient « *plus distanciés des gens* ». Elle leur reproche de faire sentir aux habitants que « *c'est ceux qui savent [face] à celui qui ne sait pas* ». Elle qualifie Jacques Blanc de « sans

---

<sup>319</sup> *Ibid.*

<sup>320</sup> Entretien téléphonique avec Mathilde Rabut, chef du projet Bastille de la Ville de Fontaine, le 03.06.2014.

<sup>321</sup> *Ibid.*

*ego* », pas du tout « *buté sur les propositions qui remettent en cause son projet* ». Il était « *humble dans sa manière de voir les espaces* ». Dans sa façon de parler, il restait « *accessible, [donnait] l'impression [aux habitants] d'être tiré vers le haut* ». Les habitants auraient ainsi eu moins « *de complexes à prendre la parole* » dans les moments d'échange. Elle associe la capacité à l'architecte-urbaniste à « *structurer de la parole autour de lui* » comme un acquis de l'expérience du projet participatif des Béalières.

Yves Contreras, élu à la Politique de la Ville, conforte l'avis de la chef de projet sur la capacité du coordonnateur du projet à adopter une posture bienveillante et stimulante avec les habitants. Il décrit Jacques Blanc comme une personne dévouée aux habitants, un « *vrai architecte citoyen* », dont le travail aurait servi à crédibiliser la démarche participative. Il y avait du « *répondant* », de « *l'écoute* » par rapport aux demandes des habitants. Il est selon lui du rôle de l'architecte de savoir « *bien prendre en compte l'avis des habitants* » d'être « *pertinent* » et « *fin* ». L'élu le qualifie dans sa pratique « *d'une grande gentillesse, d'une grande douceur* ».

Parallèlement, il insiste de manière plus classique sur son rôle de conducteur de projet « *déterminé* », qui « *défendait son projet* ». C'était un « *homme de conviction* » qui expliquait et argumentait ses orientations face à certaines demandes des habitants ou même des élus, « *il avait une vraie place d'architecte* », tout en restant « *accessible* ». Cette image est appuyée par les propos de l'animateur de la participation, Pierre Mahey, qui trouve que Jacques Blanc « *a vraiment joué le jeu* », « *tenu le rythme des réunions successives* », pendant la phase d'élaboration du plan d'aménagement, malgré un « *travail de production d'esquisses qui étaient continuellement remoulées, retransformées* ». Il parvenait à « *embarquer les gens* », « *à emballer tout le monde* ». Il avait les qualités d'un animateur, un certain charisme et arrivait à créer une dynamique et un enthousiasme chez les habitants. Pierre Mahey semble remarquer une évolution de la position de confrère au cours du projet : « *après avoir heurté tout le monde* », il a su montrer « *qu'il était lui aussi dans le processus* ».

### ***Des habitants rassurés par la disponibilité de l'architecte mais qui ne perçoivent pas toujours ce qui est ou non de sa responsabilité***

Pour les habitants relogés dans les nouveaux logements que nous avons pu rencontrer, le travail avec l'architecte-urbaniste en chef leur a permis de comprendre le projet, d'avoir « *accès au concret* »<sup>322</sup> et à sa « *réalité* » notamment grâce à la maquette. Celle-ci se comprend plus facilement que les plans, qui étaient « *complexes* » et difficilement « *déchiffrables*. » Ils disent avoir eu une bonne interaction avec l'architecte. Ils le rencontraient en petit groupe, de manière informelle ou individuelle, ce qui le rendait « *rassurant* » et les mettait en confiance, très accessible dans tous les sens du terme, contrairement aux bailleurs ou à la Ville de Fontaine qu'ils côtoyaient bien moins.

Les habitants interviewés ont conscience des contraintes soumises aux concepteurs et admettent que Jacques Blanc « *a fait son boulot* »<sup>323</sup>. Ils parviennent globalement à faire la distinction entre les décisions

---

<sup>322</sup>Entretien avec une habitante des logements sociaux de la SCIC Habitat Rhône Alpes.

<sup>323</sup> Entretien avec un habitant des logements sociaux de l'OPAC 38.



qui relevaient des maîtres d'ouvrage et celles du maître d'œuvre. Mais ils persistent cependant à reprocher à l'architecte le manque d'information qu'il leur a donné à propos de la démolition de leur logement, alors que la diffusion de celles-ci ne relevait pas de sa responsabilité. Ils pensent que sa position a servi à un moment d'écran entre les maîtres d'ouvrage et eux-mêmes. Le concepteur se serait ainsi placé en responsable du projet mais ses interventions auraient finalement réussi à rassurer les habitants par rapport aux ambitions du projet. Sur le travail du cahier des charges des logements, les habitants critiquent sévèrement l'architecte coordinateur et les architectes en général. Ils reprochent à ces derniers de ne pas avoir été capables de leur faire visualiser des choses pratiques, concrètes et évidentes, particulièrement dans les appartements, et de ne pas avoir été assez à leur écoute, alors que les habitants « *ont l'expérience des lieux et des connaissances approfondies sur la spécificité des terrains à construire* »<sup>324</sup>. Ils semblent plus précisément reprocher au maître d'œuvre urbain de ne pas les avoir écoutés concernant leur conseil de ne pas enterrer les parkings des bâtiments de logements dans un terrain où l'eau affleure, à cause de la rivière voisine.

## **2.2 Le projet Bastille, une première expérience participative pour le paysagiste mandaté**

À partir de 2007, le projet Bastille a été pour les concepteurs de l'agence Axe Saône<sup>325</sup> la première expérience de participation avancée. Ils la qualifient de « *découverte* », évoquant surtout leur rencontre avec les animateurs de la participation, Arpenteurs. À propos de la participation en général, ils montrent un certain enthousiasme : « *on se jette dedans* », « *on s'engouffre dans le truc* » et « *on force le truc* ». L'agence Axe Saône affirme travailler régulièrement dans le cadre de projets d'écoquartiers, mais il n'est jamais fait mention sur son site internet<sup>326</sup> d'expériences particulières de participation. Elle n'en fait pas mention non plus dans sa présentation résumée du projet Bastille. Dans son dossier de presse, elle met plutôt en avant le « *développement et l'acquisition de différents domaines d'expertises* »<sup>327</sup>, mêlant des compétences d'architecture et de paysage, et des qualifications en Haute Qualité Environnementale.

Malgré ce manque d'affichage de ses expériences participatives, le paysagiste montre pourtant un certain engouement à « aller discuter avec les personnes du quartier » et ne pas faire un projet « dans son coin tout seul »<sup>328</sup>. Il fait remarquer que le « *volet concertation* » est devenu « *quasiment systématique* », plutôt à destination des maîtres d'œuvre urbains que de la maîtrise d'œuvre « *basique* » d'architecture ou de paysage. Depuis 2011, l'agence a travaillé à trois reprises en collaboration avec des animateurs de la

---

<sup>324</sup> Entretien avec un habitant des logements sociaux de l'OPAC 38.

<sup>325</sup> L'agence Axe Saône est créée en 1993 avec trois de ses compagnons de l'École Supérieure de l'Art des Jardins (ESAJ) de Paris. L'agence est composée de 5/6 architectes, paysagistes, paysagiste-architecte DPLG et un designer d'environnement.

<sup>326</sup> URL : <http://www.axesaone.fr/>

<sup>327</sup> Axe Saône, « *dossier de presse* », mai 2008.

<sup>328</sup> Entretien avec Ghislain Gobba.

participation, en particulier avec le collectif d'architectes Bazar Urbain<sup>329</sup>, sur des projets de renouvellement urbain et un schéma directeur. Le paysagiste affirme que l'agence propose maintenant régulièrement ce type de travail avec les habitants dans ses notices et considère avoir lui-même « *acquis ces compétences* » pour l'animation de groupes de travail avec les habitants. Il précise que des animateurs restent utiles pour des projets « plus vastes et de longue haleine », dans un esprit de continuité pour rassurer sur le projet. Les notes méthodologiques de prestations de maîtrise d'œuvre proposées par cette agence semblent comprendre une évaluation des coûts du temps nécessaire à la participation, qu'elle considère comme des activités de programmation, « *études préliminaires servant à préparer le programme* ». Ces prestations sont « *plus chères que les concurrents* », mais ce type de proposition paraît intéresser particulièrement les collectivités qui les choisissent.

Le paysagiste estime que « *concertation* » est une « valeur ajoutée » au travail du concepteur afin de recueillir des « *informations pour comprendre le site, le fonctionnement et les attentes de chacun* ». Elle constituerait aussi pour les habitants « *un levier de réappropriation de l'espace public* » au travers des procédés utilisés, comme les visites de quartier. Il regrette le caractère « invisible » du travail participatif des projets en général, alors même que son agence ne la valorise pas dans ses références. Ce discours assez ouvert est cependant à prendre avec recul. En effet, le concepteur devient paradoxal quand d'un côté il affirme « *aller voir les gens, leur demander ce qu'ils veulent, essayer de coller à leurs attentes* ». Or d'un autre côté, au sujet des souhaits particuliers des habitants du quartier Bastille sur les espaces publics, il précise qu'il est « *difficile de demander aux gens* » et que « *les habitants n'ont jamais de demandes précises* »<sup>330</sup>.

La chef de projet de la Ville de Fontaine note que les paysagistes s'impliquaient « *plutôt bien* » lors des rencontres avec les habitants, auprès de l'architecte-urbaniste, mais qu'« *ils n'étaient pas dans l'animation, à recueillir les dires des habitants* »<sup>331</sup>. Ils faisaient repayer par un avenant à leur contrat leur prestation à chaque changement qui leur était demandé « *même si celui-ci était lié à la participation* »<sup>332</sup>. Les paysagistes ne semblaient donc pas considérer le temps de travail de réajustement de leur plan, par rapport aux allers-retours sur leur projet par les habitants, comme faisant partie de leur mission de maîtrise d'œuvre.

---

<sup>329</sup> Bazar Urbain est un collectif pluridisciplinaire qui intervient sur l'espace urbain et social en hybridant réflexions et actions sur les usages, les ambiances et la conduite de projet. URL : <http://www.bazarurbain.com/>

<sup>330</sup> Entretien avec Ghislain Gobba.

<sup>331</sup> Entretien téléphonique avec Mathilde Rabut.

<sup>332</sup> Ibid.

## 2.3 Les concepteurs des logements laissés à l'écart des rencontres avec les habitants

Nous décrivons ici le point de vue sur la participation de l'un des maîtres d'œuvre des logements sociaux<sup>333</sup> (cf. encadré 16), rencontré au cours de l'enquête. Ces derniers ne se sont pas retrouvés en situation d'échanges auprès des habitants au cours de leur mission. Les propos rapportés paraissent représentatifs de certains points de vue fréquemment défendus par les concepteurs vis-à-vis de la participation dans les projets d'architecture<sup>334</sup>. Les autres acteurs professionnels, habitants, maîtres d'ouvrage, n'ont par ailleurs que très peu mentionné ces maîtres d'œuvre par rapport aux dispositifs participatifs mis en place, confirmant la faiblesse de leur rôle dans ces processus de conception et de réalisation de logements.

### Encadré 16

#### FOCUS sur la trajectoire du concepteur mandaté pour la construction des logements sociaux

**Annie Birot** (1970) est diplômée de l'École d'architecture de Paris La Villette en 1995, puis travaille rapidement pour Pierre Berne, à Paris, sous la forme d'un bureau d'étude, pour des opérateurs de téléphonie mobile. Après un déménagement à Grenoble, l'agence est fondée en 1998 par Pierre Berne et comprend actuellement une dizaine d'employés. Annie Birot devient l'une des associés de l'agence en 2005, après en avoir été salariée pendant 10 ans.

L'agence travaille essentiellement pour des maîtres d'ouvrage publics réalisant des logements sociaux et en accession sociale, ou bien des EHPAD, et pour quelques promoteurs privés. Elle intervient autant pour des constructions neuves que pour des projets de réhabilitation, en particulier thermique.

L'agence a été mandatée au même moment par la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la construction de logements sociaux dans le cadre de la ZAC de Bastille à Fontaine et de la ZAC de Bonne à Grenoble.

L'architecte interviewée indique avoir déjà participé à des rencontres avec les habitants sur d'autres projets en tant que maître d'œuvre de logements sociaux, notamment à l'occasion du projet de la ZAC de Bonne à Grenoble qui a reçu le grand prix du palmarès EcoQuartier en 2009, et du projet de rénovation-requalification des logements de l'Arlequin dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier Villeneuve dans cette même ville. L'agence ne semble pas avoir de sensibilité particulière vis-à-vis des pratiques participatives. Les présentations de ces projets sur son site internet, ne montrent que des images, sans commentaires sur ces démarches. À l'occasion de ces projets, il semblerait que les architectes soient principalement intervenus auprès des habitants lors de présentations en réunions

<sup>333</sup> Entretien avec Annie Birot, architecte de l'agence Atelier 2b, chef de projet des logements sociaux pour la SCIC Habitat Rhône Alpes, Grenoble, le 25.06.2015.

<sup>334</sup> Voir l'analyse des entretiens transversaux de concepteurs ayant agi dans d'autres contextes de projet d'écoquartier et les résultats de la recherche CDE sur la concertation citoyenne dans les projets d'écoquartier en France.

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, op.cit.

publiques, au travers de « *diaporamas* », et au moment des travaux de chantier en site occupé. L'architecte regrette une certaine difficulté à mobiliser un nombre important d'habitants dans ces dispositifs. Elle reconnaît l'intérêt de faire intervenir en amont les habitants sur le cahier de charges. Elle perçoit sa mission essentiellement comme une phase de formalisation des demandes des bailleurs.

Elle montre une certaine hostilité envers « *la concertation* » comme ensemble des procédures et processus d'échanges entre tous les acteurs du projet. Elle fait aussi référence aux moments de rencontres avec l'équipe de projet sur l'opération Bastille, qui ne comprenait aucun représentant de la société civile. Elle appelle les « *politiques à prendre leurs responsabilités* » et des décisions. « *Il faut acter* » et avoir un « *arbitrage* ». Elle répète à plusieurs reprises au cours de l'entretien, que « *la concertation a ses limites* » et qu'il faut éviter la « *sur-concertation* » : « *trop de concertation tue la concertation* », car elle « *s'immisce beaucoup trop* » dans les projets au risque de les retarder et d'être parfois « *récupérée* » par les associations pour des raisons politiques.

La participation est devenue, selon la maître d'œuvre, « *un lot quotidien* » du ressort des maîtres d'ouvrage. « *C'est un choix politique* ». Il l'associe à une forme de communication poussée sur le projet à laquelle les architectes participent par le biais des visuels qu'ils produisent dans le cadre des présentations publiques. Néanmoins, la « concertation » est considérée comme « constructive » si elle permet « de sentir ce que pensent les riverains, d'ajuster, si besoin est le projet par rapport à quelques remarques ». L'architecte considère la concertation comme l'expression des habitants « *sur les petits problèmes qu'ils ont au quotidien. Le bailleur se doit alors de réajuster le programme établi et intégrer leurs demandes* », ce qui laisse entendre que les habitants peuvent s'exprimer sur la base d'un projet qui serait déjà assez défini. On peut remarquer que la maître d'œuvre emploie systématiquement le terme de riverains et de locataires pour parler des habitants impliqués dans les échanges sur le projet.

Cette ambivalence concernant la participation est liée au moment d'intervention dans le projet des concepteurs des logements sociaux. Ces derniers interviennent rarement lors de l'élaboration du cahier des charges par les bailleurs. Une fois désignés sur un programme assez finalisé, leur mission consiste à communiquer avec les habitants essentiellement au travers de l'affichage de leurs plans.

Au cours du projet Bastille, les autres échanges ont été considérés comme étant de la responsabilité de l'architecte-urbaniste coordinateur du projet mais également des acteurs politiques détenteurs du pouvoir de la décision.

La chef de projet de l'OPAC 38<sup>335</sup> regrette par ailleurs que les architectes des logements ne soient pas suffisamment amenés à prendre connaissance de la gestion quotidienne des bâtiments et soient associées trop tard au projet. Autrement dit, ils sont autant coupés de la phase de programmation que des pratiques de vie quotidienne dans les logements, ce qui leur permet peu d'ajuster leur travail de conception formelle et constructives en fonction des modes de vie souhaités ou effectifs dans l'habitat.

---

<sup>335</sup> Entretien avec Laetitia Bonsorte.

## 2.4 Une collaboration difficile entre les concepteurs à propos de l'aménagement des espaces publics

La participation des habitants à l'aménagement des espaces publics a révélé des difficultés dans les modes de coopération entre les professionnels de la conception urbaine et les paysagistes.

Les paysagistes ont été sélectionnés en 2008 par la Ville pour la maîtrise d'œuvre des espaces publics du projet. Ils devaient intervenir auprès de l'architecte en chef, pour « *créer de la dialectique, décaler le regard* », mais à un moment où « *les choses étaient déjà très figées* » selon la chef de projet. Celle-ci fait état de « *gros moments de clash entre les maîtres d'œuvre* », le paysagiste n'arrivant pas à trouver « *sa plus-value* », cherchant « *sa marge de manœuvre dans le projet* ». Cette situation a obligé les maîtres d'ouvrage à faire de « *la coordination* » entre ces professionnels.

Le paysagiste confirme « *cette bagarre de concepteurs* » et avoue avoir « *ferraillé* », « *défendu le bout de gras* », s'être « *battu* » avec Jacques Blanc qui « *tirait les ficelles, donnait les règles du jeu pour cette mission* ». Selon lui, le maître d'œuvre urbain avait « *pris possession du projet* » avec les services techniques de Fontaine au travers d'un « *plan très dirigiste* ». Il juge l'implication de l'architecte-urbaniste en chef, en amont et durant tout le temps du projet, comme « *un cran de complexité par rapport à sa mission de maîtrise d'œuvre* » ; il « *n'a pas su rester sur sa limite* » confondant le « *plan guide* » avec un « *plan de conception* » trop élaboré. Mais le caractère pénible du travail reposait selon lui sur le « *peu d'arbitrage politique* », « *un manque de programmation* », de décisions voire de « *non-décisions* »<sup>336</sup> des maîtres d'ouvrage. Son agence aurait fait face, à un problème de clarté dans la programmation des espaces publics avec des orientations de projet « *validées mollement* »<sup>337</sup>.

Du côté de l'urbaniste en chef, celui-ci ne s'attendait pas à devoir collaborer avec une équipe de maîtres d'œuvre sur les espaces publics. Il pensait « *être bien capable de faire* » ce type de travail de conception paysagère. Habituellement, il « *milite* » auprès des collectivités « *pour avoir un seul individu, une équipe de conception qui part du diagnostic, très en amont du projet, jusqu'à la fin, l'habitabilité du quartier et au-delà de la réalisation* » pour que « *la concertation dure une fois que les habitants sont là et que l'on puisse faire des modifications d'espaces publics avec eux* »<sup>338</sup>.

Les paysagistes avaient « *deux logiques* » différentes selon Jacques Blanc. « *La participation, ce n'était pas [leur] truc* ». Ils n'auraient pas « *respecté le programme [qu'il avait] fait pour l'espace public* ». Il reproche également à Axe Saône de ne pas avoir « *pris en charge la concertation* », dans le sens où l'agence n'aurait pas « *joué le jeu* » au moment des ateliers de conception pour prendre en compte les enjeux d'insertion architecturale dans le projet urbain. Il attribue aussi cette situation à une attitude personnelle trop « *caractérielle* » et « *psychorigide* » du paysagiste le plus impliqué. Il souligne avoir « *mené de manière autonome [la participation] sur des micros espaces* » publics, dans le cadre de sa mission de suivi

---

<sup>336</sup> Entretien avec Ghislain Gobba.

<sup>337</sup> *Ibid.*

<sup>338</sup> Entretien avec Jacques Blanc.

d'urbaniste en chef jusqu'à la fin du projet. Cette tâche aurait dû revenir aux paysagistes, comme le pourtour du centre social et la future place Allende<sup>339</sup>.

Cette tension dans le travail interprofessionnel collaboratif entre l'urbaniste en chef et le paysagiste montre que le vécu de la participation dépend aussi fortement des relations entre les professionnels. La participation n'a pas été ici accusée de provoquer des conflits mais elle a finalement été utilisée pour légitimer le prolongement de la mission de l'architecte-urbaniste en chef sur la conception des espaces publics.

De ces désaccords, le projet « *en paie encore le prix* » selon la chef de projet Mathilde Rabut. En effet, concernant le boulevard Joliot-Curie, rapide et peu sécurisé, les habitants souhaitaient la mise en place d'un plateau traversant porté par le projet de Jacques Blanc. Mais l'idée a été abandonnée par les élus au profit du projet des paysagistes ayant « *relu le projet de Jacques Blanc* » mais allant également dans le sens d'une étude globale de circulation préconisant de garder le boulevard en axe structurant pour la Ville de Fontaine.

Jacques Blanc regrette également que les « *courées urbaines*<sup>340</sup> [...] *espaces mixtes où les enfants peuvent jouer en plein milieu de la rue et où les voitures roulent au pas* » répondant au besoin exprimé par les habitants de « *retrouver véritablement de l'espace public de qualité et de l'espace public piéton* »<sup>341</sup> n'aient pas été respectées par Axe Saône qui a proposé des « *rues traditionnelles, avec des trottoirs* », allant encore dans le sens d'une étude de circulation menée parallèlement. L'architecte en chef déplore dans ce projet un manque de cohérence entre le plan d'urbanisme, globalement respecté, et les détails de l'aménagement de l'espace public qui étaient de la responsabilité des paysagistes.

Entre un cahier des charges jugés trop intrusif dans la conception du projet des paysagistes, une implication de ces derniers dans les dispositifs participatifs jugée modérée par l'architecte en chef, et une étude de circulation allant à l'encontre des orientations déterminées en lien avec les attentes des habitants, la réponse d'Axe Saône n'a pas pu se construire dans les perspectives attendues de la maîtrise d'ouvrage concernant les espaces publics. Jacques Blanc a considéré les paysagistes comme étant peu conciliants par rapport aux envies des habitants sur le projet. Pour leur part, les paysagistes ont trouvé que l'architecte-urbaniste n'a pas su laisser la place nécessaire à leur expression de concepteur, ni transmettre comme « *un fil rouge* » les désirs des habitants.

Mais la maîtrise d'ouvrage porte également certaines responsabilités dans ces relations interprofessionnelles. Sa mise en retrait dans les reformulations programmatiques a laissé à Jacques Blanc

---

<sup>339</sup> Entretien avec Jacques Blanc.

<sup>340</sup> Les « *courées* » sont une forme d'urbanisation typique du Nord de la France en cœur d'îlot dans les quartiers industriels. Les « *courées partagées* » de l'Alma-Gare à Roubaix ont eu un rôle important dans les revendications des habitants, tant au niveau de leur préservation que l'espace de rencontre et de réunion des comités d'habitants qu'elles proposaient, qui sont à l'origine du premier APU en 1980.

DAVODEAU (Hervé), GEISLER (Elise), Montembault (David), LECONTE (Louise), « La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ? », *Paysage versus architecture : (in)distinction et (in)discipline*, Cahiers thématiques n° 13, 2014, pp. 171-184

<sup>341</sup> Entretien avec Jacques Blanc.

le rôle de commanditaire des études de conceptions paysagères, ce qui a pu alimenter certaines tensions entre le maître d'œuvre urbain et le paysagiste.

Ces tensions ont manifestement été générées par un déficit de coordination générale de la maîtrise d'ouvrage urbaine entre les différentes études menées à plusieurs échelles. Le maître d'œuvre urbain ne peut totalement prendre en charge des décisions de l'ordre d'une programmation urbaine territoriale.

### **3. Les modes d'intervention, les apports méthodologiques et les outils mobilisés par l'animateur de la participation et le concepteur urbain**

Comment les échanges entre les concepteurs et les habitants se sont-ils organisés ? Quel a été le budget et le temps alloués à la participation dans leurs contrats ?

Avec quels types d'acteurs les concepteurs ont-ils travaillé lors de ces rencontres ? À partir de quels outils, techniques d'animation impliquent-ils les habitants sur le projet ?

#### **3.1 Rencontrer les habitants, des situations difficiles à anticiper dans les missions du concepteur urbain et de l'animateur de la participation**

De manière générale, l'architecte-urbaniste en chef Jacques Blanc alternait avec les habitants des rencontres informelles sur le terrain, au pied des immeubles ou dans les salles communales, et des rencontres organisées en présence de la chef de projet et/ou de l'animateur de la participation. La plupart du temps, les réunions s'effectuaient dans le centre Romain Rolland et la maison du projet « *l'Établi* », mais pouvaient aussi se tenir dans des cafés, des restaurants proches du site ou bien directement dans l'espace public et le parc Villon. Ces lieux étaient choisis par les animateurs afin d'accéder à une plus large partie de la population, notamment ceux qui n'oseraient pas intervenir dans des dispositifs plus officiels. Organisées souvent le soir, ces moments étaient nécessaires pour aller le plus possible à la rencontre des personnes les plus éloignées de la participation, comme les jeunes et les actifs, selon les organisateurs.

Selon la maîtrise d'ouvrage, avoir bénéficié d'un architecte-urbaniste engagé dans les démarches participatives et convaincu de leur intérêt, ainsi que d'un spécialiste de l'animation, a été un « *levier de réussite du projet* »<sup>342</sup>. Cette configuration a notamment été rendue possible grâce à un budget relativement conséquent consacré à l'élaboration des études de diagnostic jusqu'au plan masse qui a permis de libérer une marge de financement de la démarche participative. L'architecte-urbaniste « *n'a pas*

---

<sup>342</sup> Entretien avec Mathilde Rabut.

*spécifié dans son contrat un nombre prédéfini de réunions de concertation* »<sup>343</sup>. Les maîtres d'ouvrage reconnaissent que « *la participation est difficile à inscrire dans un cahier des charges de maîtrise d'œuvre car on ne peut pas vraiment la quantifier* ». La chef de projet estime que l'architecte-urbaniste n'a pas compté ses heures de travail de conception avec les habitants. Il semble plus difficile pour l'animateur de la participation que pour l'architecte-urbaniste de s'exprimer sur le temps passé avec les habitants et leur mode de rémunération. Pierre Mahey a préféré, comme son collègue, suivre « l'énergie du projet »<sup>344</sup>, plutôt que de se conformer à un plan et un nombre de réunions préétabli. Même si les moments de rencontre n'étaient pas toujours assurés d'être investis par les habitants, la quantité de réunions dépendait, pour l'architecte-urbaniste, de leurs résultats, pour exécuter au mieux les objectifs de la mission<sup>345</sup>. Les jeunes, en particulier, n'ont pas toujours respecté leurs engagements auprès du maître d'œuvre urbain concernant leur participation à des groupes de travail, ce dernier programmait donc à nouveau des séances, mais « *sans jamais la facturer* »<sup>346</sup>.

Dans leur note méthodologique de janvier 2006, les paysagistes estiment la participation des habitants de manière très différente. Ils ont appliqué un « *taux de complexité* » au montant des travaux par rapport aux « *contraintes* » liés à « *la multiplicité des acteurs* ». Ils ont considéré la participation des habitants comme une mission complémentaire d'« *assistance pour l'information du public* ». Ils facturaient à la Ville de Fontaine chaque modification qu'ils devaient apporter à leur plan suite aux réunions avec les habitants.

Ces différents points de vue sur la facturation de leurs activités de conception sont révélateurs d'une approche différente de la participation pour ces professionnels.

### **3.2 L'expérience des Béalières à Meylan, un moment d'apprentissage**

Le comportement des animateurs de la participation démontre un certain engagement et une expérience importante à l'égard de l'organisation de telles démarches. Nous décrirons ici en quoi un projet d'aménagement urbain précédent a constitué une expérience d'apprentissage de la participation des habitants pour l'architecte-urbaniste et l'animateur de la concertation du projet Bastille.

En 1981, juste après qu'ils aient été diplômés, Jacques Blanc et Pierre Mahey ont créé l'agence des Pressés de la Cité. Les architectes ont alors commencé à prospecter les opérations en cours dans leur région et se sont rapprochés de Charles Fourrey<sup>347</sup>, architecte en chef de la ZAC des Béalières à Meylan, pour travailler

---

<sup>343</sup> Entretien avec Mathilde Rabut.

<sup>344</sup> Entretien avec Pierre Mahey.

<sup>345</sup> BLANC (Jacques), « *Note méthodologique : Les Pressés de la Cité* », septembre 2006.

<sup>346</sup> Entretien avec Mathilde Rabut.

<sup>347</sup> Charles Fourrey de l'atelier F4 a été l'architecte responsable de la conception du plan de structure, du suivi et de l'animation de la maîtrise d'œuvre. Il a proposé un schéma ne reprenant pas la formule habituelle du plan masse. À partir de la lecture du paysage et de ses lignes de force, il découvre que le plan cadastral se superposait au paysage. Il a donc décidé de diviser l'espace en une trame carrée de 80 mètres, la « trame Fourrey », correspondant aux îlots d'immeubles, ayant chacun une cour intérieure, très ouverte, traversée en diagonale pour des chemins piétonniers.



avec lui. Constatant que les maîtres d'œuvre des opérations particulières ne prenaient pas en charge l'espace public autour de leurs bâtiments, l'architecte en chef leur a demandé de prendre en charge la maîtrise d'œuvre des espaces publics<sup>348</sup>, « *l'enjeu étant de continuer la participation avec l'Atelier Public d'Urbanisme pour réaliser les espaces publics* »<sup>349</sup>. L'APU mis en place par la municipalité GAM, proche du parti communiste, à ce moment-là, permettait de « *rassembler et de discuter les propositions des concepteurs* »<sup>350</sup> avec « *les habitants, les riverains, les futurs habitants* ». Il a été, pour ces jeunes architectes, leur première expérience de « *concertation* », les a formés à ces démarches et a impacté leurs orientations professionnelles. Cette opération illustre par ailleurs les idées de leur manifeste sur les principes de l'aménagement urbain, comme « *retrouver la complexité de la ville dans une forme urbaine* », « *retrouver des rues* » sans « *diviser [la ville] en fonction* »<sup>351</sup>. Jacques Blanc et Pierre Mahey sortent du « *même moule* », du « *même groupe* », mais après 15 ans de vie professionnelle commune, leurs approches des pratiques de conception ont divergé. Le second explique avoir été « *de plus en plus passionné [par ce qu'il faisait] avec les gens, par contre, [son] associé Jacques blanc était de plus en plus passionné par l'architecture et un peu encombré par les gens* ». Ils partagent malgré tout certaines valeurs politiques, sociales et une même « *intelligence de projet en participation* »<sup>352</sup>.

Le projet des Béalières est classé par l'agence des Pressés de la Cité, sur son site internet, dans une rubrique intitulée « *Eco Quartiers* ». Dans les années 1980, ce terme n'était que très peu répandu, il semble avoir été requalifié comme tel, par cette agence, par rapport à ses enjeux de Développement durable et de participation des habitants qui l'ont sous-tendu. L'agence fait état d'une pratique régulière de projets et d'études en « *concertation* » remontant à l'élaboration de ce quartier. Ce projet semble pour eux représentatif des savoirs et savoir-faire de l'agence dans ce domaine<sup>353</sup>. Suite à ce projet, qui a été un « *lieu d'expérimentation* »<sup>354</sup> pendant plus de quatre ans, Pierre Mahey et Anne Cordier de l'agence des Pressés de la Cité se sont spécialisés dans l'accompagnement pour la mise en place de démarches participatives. En effet, l'architecte reconnaît apprendre à ce moment-là son métier et avoir « *commencé à découvrir ce que c'est la participation* »<sup>355</sup>. Ils ont été appelés dans plusieurs communes, à tendance socialiste et écologiste, pour la mise en place d'autres lieux de travail collectif comme des Ateliers de Travail Urbain (ATU) ou d'animation de diagnostic urbain, notamment, à Grande-Synthe, Montreuil et dans plusieurs communes faisant parties de la « *banlieue rouge* » de Grenoble : Meylan, Echirolles et Fontaine<sup>356</sup>. Le projet

---

<sup>348</sup> Ils auront également pour mission la conception et la réalisation du mobilier urbain de la ZAC, programmation de la place Centrale et nomination des rues.

<sup>349</sup> Entretien avec Jacques Blanc.

<sup>350</sup> CERTU, chapitre « le quartier des Béalières à Meylan (Isère), lorsque l'espace public privilégie la vie de quartier » in Démarches et projet : Boulevard urbains et quartiers, METL, février 1999.

<sup>351</sup> Entretien avec Jacques Blanc.

<sup>352</sup> Entretien avec Pierre Mahey.

<sup>353</sup> Entretien avec Jacques Blanc.

<sup>354</sup> Entretien avec Pierre Mahey.

<sup>355</sup> *Ibid.*

<sup>356</sup> Une grande partie de ces communes sont communistes mais on y voit également des communes issues du Parti Socialiste, voire de partis du centre et de la droite (Dunkerque et Valenciennes).

des Béalières à Meylan y est cité comme l'un des « *fondements* » d'une « *culture commune de la participation* »<sup>357</sup> qui s'est développée chez les différents responsables de ces expériences.

### **3.3 Des dispositifs participatifs construits dans le temps et qui ont fait leur preuve**

Beaucoup de méthodes et d'outils de « *sensibilisation au territoire* » comme la « *simulation grandeur nature* », la maquette, les « *promenades critiques* », les « *relevés cartographiques des usages et parcours* », utilisés par les animateurs de la participation dans le projet Bastille, ont été conçus dans les années 1970, à l'occasion d'expériences localisées de mobilisation habitante autour de projets. Ils permettent de passer « *d'une représentation abstraite à une représentation concrète de l'espace en projet* »<sup>358</sup> pour donner aux habitants ainsi qu'aux professionnels les moyens de comprendre et de s'exprimer sur les questions liées à l'opération ; mais ces outils restent du registre descriptif.

#### ***Des méthodes et outils participatifs issus des Ateliers Public d'Urbanisme et des Ateliers de Travail Urbain des années 1970 aux années 1990***

Dans un article co-écrit avec Charles Fourrey sur le projet des Béalières à Meylan, en 1987, Jacques Blanc a fait état de méthodes et d'outils similaires à ceux mis en place sur le projet Bastille pour une « *pratique permanente de la participation* »<sup>359</sup>. Parmi ces dispositifs, on peut relever le suivi du projet d'aménagement en « *régie directe* » par la collectivité, l'implantation d'un lieu pour « *préfigurer [...] l'animation future* », l'intervention des locataires sur la modification des plans de leurs logements et une « *trame [...] règle du jeu* », la création d'un espace de négociation entre les volontés de la mairie et celles des habitants. Les architectes des bâtiments sont censés « *rendre des propositions individuelles mais les confronter et les exposer sous une forme collective* », utiliser des « *révélés de parcours racontant la continuité de l'espace* » à la place des « *perspectives qui focalisent sur une image* », pour un dialogue plus ouvert avec les décideurs à partir d'une « *trame* », sorte de cahier des charges évolutif, afin de prendre « *en compte autant l'architecture de l'espace public que celle du bâtiment* ».

Pour ce qui est du procédé, les deux auteurs insistent également dans l'article sur la nécessité de diversifier les moyens de représentation du projet selon les acteurs pour la « *mise en scène de la conception et de la réalisation* » des espaces publics. Ils préconisent l'utilisation des « *maquettes grandeur nature pour visualiser l'impact d'un aménagement dans l'espace [...]. L'image de la ville est expliquée et transposée sur le site où les voies sont préfigurées* ». Cet outil (cf. figure 49) permet « *une sensibilisation en*

---

<sup>357</sup> Arpenteurs, Regards d'habitants, ADELS, *Empreintes : Paroles de l'Atelier de Travail Urbain de Grande-Synthe 1994-2001, un processus de participation collective à l'évolution de la ville*, Paris, éditeur ADELS, 2002.

<sup>358</sup> DECLÈVE (Bernard), FORRAY (Rosanna), MICHIALINO (Paola), *Coproduire nos espaces publics*, op.cit.

<sup>359</sup> BLANC (Jacques), FOURREY (Charles), « La ZAC des Béalières à Meylan », op.cit.

commun ». Pour le projet des Béalières, l'architecte en chef a également eu l'occasion de réaliser une maquette du projet servant d' « *instrument de relais* »<sup>360</sup> pour les discussions et d'imaginer l'espace public avec les habitants. Il a pu organiser avec eux des voyages pour montrer d'autres opérations et échanger avec des associations d'habitants.

**Figure 49 : Photo d'une préfiguration des aménagements à l'échelle 1** pour le projet des Béalières à Meylan, construction en bois d'une pergola (gauche) et du projet Bastille à Fontaine, ballons gonflés à l'hélium pour matérialiser la hauteur et la distance entre les bâtiments (droite)



Source : URL : <http://arpenteurs.fr/References/bealieres.htm>

Par ailleurs, Pierre Mahey évoque certaines démarches issues de sa participation aux Ateliers de Travail Urbain<sup>361</sup> de Grande-Synthe, dans les années 1990. Il explique que ces ateliers ont été « *un laboratoire où [ils ont] forgé plein d'outils* », outils dans lesquels il a pu tester « *plein de choses autour du diagnostic en marchant, autour de cartographies, autour de préfiguration de projets à l'échelle 1* ». Il considère notamment avoir « *inventé les maquettes à l'échelle réelle dans l'espace* » et précise s'être servi de leurs « *outils d'étudiant* », comme le cinéma et la photo pour « *mettre en scène des projets pour qu'ils soient plus directement parlant, pour plus de monde* ». Ce sont, selon lui, des « *armes prêtes à être remises en fonction* » qu'ils ont pu réutiliser pour le projet Bastille « *sachant que, à chaque fois, il faut les former et les reformer, les reformater* »<sup>362</sup>. C'est le cas notamment d'un « *diagnostic partagé sur le territoire* », considéré par l'animateur de la participation comme une façon « *très classique* » de faire du projet, et des « *cartes sensorielles* »<sup>363</sup>.

<sup>360</sup> Entretien avec Jacques Blanc.

<sup>361</sup> « *L'objectif d'un APU est de permettre aux habitants d'une ville ou d'un quartier de participer à l'élaboration d'un projet urbain. Tel un bureau d'étude, un groupe de travail composé de techniciens, d'habitants et d'élus, élabore des propositions de transformation de l'espace urbain.* » MACAIRE (Élise), *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, sous la direction de Jodelle Zetlaoui-Léger, thèse de doctorat en Architecture, Université Paris-est, 2012.

<sup>362</sup> Entretien avec Pierre Mahey.

<sup>363</sup> ANRU, « *Capitalisation d'expériences : Fontaine, Bastille Le point de vue citoyen au cœur du projet* », janvier 2014.

## ***Des outils de représentation de l'architecture et de la ville à adapter à la question en débat et au public***

Selon l'animateur de la participation, il n'est plus possible de travailler avec des plans illisibles pour les habitants. Les supports d'études traditionnellement fabriqués dans les projets sont selon lui « impossibles [à mobiliser] pour une mise en débat [...] ». Ils seraient « beaucoup trop abstraits ». Les outils de représentation à inventer doivent « ramener l'imaginaire social »<sup>364</sup>. Les visites d'autres quartiers, les déambulations sur site, les maquettes blanches et les différents systèmes de préfiguration et de dimensionnement du projet servent à « se rendre compte de la distance », « avec des ballons gonflés à l'hélium pour voir la dimension de la place », Ils « redessinent les choses » pour « ne pas être trop dans le concept, pour avoir des images plus faciles à vivre [...], des points d'accroches que l'on peut saisir rapidement ». Cette question du dessin est au centre de sa réflexion sur la façon de créer du débat et de rendre le projet accessible au plus grand nombre. Il s'agit notamment de réduire l'écart entre la représentation du projet et la réalité, afin d'ouvrir le processus de projet aux habitants pour une fabrique itérative du projet.

*« On faisait d'abord le diagnostic. Poser un diagnostic c'est faire du projet. Le projet se trouve dans l'existant. Le projet est la transformation de la réalité. On dessine la réalité. On représente la réalité. Cette action de représentation crée l'écart avec la réalité, suffisamment pour rentrer dans le processus de projet. C'est ma théorie de fond. C'est comme ça que j'essaie d'embarquer les concepteurs dans l'idée que l'on peut concevoir ensemble. Il suffit de travailler sur de l'itération. C'est-à-dire que l'on regarde les choses ensemble, puis on les dessine. On ramène le dessin devant la réalité et là, on discute. Il y a un écart qui se crée entre cette représentation et la réalité qui fait parler, qui fait réagir, qui va produire une nouvelle représentation. On va rentrer petit à petit dans une production de projet. »*<sup>365</sup>

Les témoignages des habitants rejoignent les critiques de Pierre Mahey concernant les plans par rapport à la maquette : « L'avantage de la maquette, les gens l'ont vue plus comme une réalité. Ça a mieux marqué que les plans. Les plans sont plus complexes à déchiffrer pour un usager normal. » « Avec les maquettes, nous avons commencé à avoir du concret. Sur plan, ce n'était pas évident à comprendre, alors qu'en maquette c'était plus facile. »

Le plan n'a pas été proscrit pour autant du travail participatif. Les outils changeaient très souvent selon les objets sur lesquels les habitants étaient interpellés, mais les concepteurs faisaient « attention de travailler toujours sur le même plan, sur la même image pour que l'on s'y retrouve, pour que l'on apprenne tous à lire le même plan ensemble ». Cette notion de « pédagogie » se retrouve dans le récit de Jacques Blanc, qui trouve « essentiel » pour arriver à participer, à travailler ensemble, d'avoir un « langage commun » avec les

---

<sup>364</sup> Entretien avec Pierre Mahey. L'utilisation du terme « imaginaire social » par l'architecte est rattachée à sa rencontre avec Pierre Sansot, mais il est important de remarquer qu'il est avant tout un concept créé par le philosophe Cornelius Castoriadis qui associe la participation des citoyens à l'éducation à la citoyenneté. CASTORIADIS (Cornelius), « La démocratie » in « Villes bonnes à vivre, villes invivables. Urbanisme, utilitarisme et démocratie », *Revue du M.A.U.S.S.* n° 14, Paris, Éditions La Découverte/M.A.U.S.S., 1999.

<sup>365</sup> Entretien avec Pierre Mahey.

habitants. Pour sa part, il dessinait les plans de manière interactive, devant les habitants, à l'aide de transparents, de feutres, en projection. L'idée de la pédagogie qu'il mobilise est moins utilisée de manière dissymétrique qu'elle ne peut l'être par d'autres de ses collègues : il s'agit de disposer d'instruments permettant d'apprendre les uns des autres, y compris pour lui des habitants.

Les principaux outils d'animation qui semblent avoir marqué les maîtres d'ouvrage sont la simulation du projet « *en réel, à l'échelle* » et le principe de la cartographie participative<sup>366</sup>. Ce « *super outil* » a été repris notamment par la maîtrise d'ouvrage sur un autre projet d'écoquartier de la ville. Il servait à faire « *réagir les gens sur chaque espace* », les réactions venant alimenter un grand plan à partir de thématiques.

Au-delà de leur fonction événementielle de rencontre, les dispositifs de préfiguration en situation ont permis aussi aux gens qui passent dans la rue de venir « *boire un coup et rencontrer monsieur le maire. Ça fait un samedi matin où il se passe quelque chose* », souligne Jacques Blanc.

---

<sup>366</sup> « *La cartographie participative constituerait [...] en quelque sorte la clé de voute de toute dynamique de mobilisation habitants liée à des contestations environnementales ou encore des modifications du cadre de vie. [...] Ce sont les vertus pédagogiques ou encore d'éducation à la citoyenneté qui sont vantées dans ce type de pratiques.* » NONJON (Magalie), LIAGRE (Romain), « *une cartographie participative est-elle possible ? Ressorts et usages de la "cartographie" dans les projets d'aménagement urbain* », EspacesTemps.net, Travaux, 14.05.2012. URL : <http://www.espacestems.net/articles/une-cartographie-participative-est-elle-possible/>

## Conclusion

Les services de la Ville de Fontaine qui ont assuré la maîtrise d'ouvrage de l'écoquartier ont demandé au coordonnateur du projet de mener à bien le travail de conception urbaine en s'appuyant sur des dispositifs participatifs. Ils ont souhaité l'accompagner d'un professionnel AMO, lui aussi architecte-urbaniste, qui a été chargé d'organiser un diagnostic urbain partagé et d'animer la participation jusqu'à la définition du Cahier de prescriptions urbaines, architecturales et paysagères. À la fin de la mission de l'AMO, le concepteur urbain s'est retrouvé responsable de la participation des habitants dans le temps long du projet. Il a été missionné de manière successive en tant que maître d'œuvre urbain, au travers de différentes missions, afin de ne pas perdre la confiance des habitants. Il a essayé de maintenir leurs volontés tout au long du projet. La continuité de sa mission a permis dans une certaine mesure, de maintenir une dynamique participative, même si elle n'a pu influencer que marginalement l'aménagement des logements.

Des tensions sont par la suite intervenues avec le paysagiste recruté pour prendre en charge la conception des espaces publics. Elles tiennent à notre sens à plusieurs raisons. Après le départ de l'AMO, Jacques Blanc s'est trouvé dans une position de garant de la participation, dont son schéma directeur était selon lui une résultante. De ce fait, il a pu vouloir imposer ses directives aux paysagistes pour l'aménagement des espaces publics.

Jacques Blanc a endossé un rôle de programmiste urbain et a cherché à faire valoir le point de vue des habitants pour imposer certaines prescriptions mettant le concepteur paysagiste en porte-à-faux vis-à-vis de sa mission. Ce dernier a de ce fait reproché au concepteur urbain d'instrumentaliser la participation citoyenne pour justifier ses préconisations pour l'aménagement des espaces publics. Il a aussi regretté un manque d'arbitrage politique dans ce contexte. La ville a manifestement laissé l'urbaniste en chef agir ainsi, alors qu'il était sans doute de son ressort de prendre en charge un travail de reformulation programmatique rendu nécessaire par l'empilement des différentes études urbaines en cours, notamment celle concernant la circulation à l'échelle territoriale.

Cet épisode a aussi révélé la difficulté pour un concepteur urbain, chargé avant tout de produire des dessins et des solutions d'aménagements, de les requestionner à l'aune des problématiques qui relèvent d'enjeux de la programmation urbaine voire territoriale. La maîtrise d'ouvrage n'ayant pas été en mesure de les éclairer et de prendre position sur de tels enjeux programmatiques, le conflit a pu s'envenimer entre plusieurs concepteurs, arc-boutés sur leurs solutions.

La maîtrise d'ouvrage urbaine n'a pas ici été en mesure de dire ce qui relevait des prérogatives des différents acteurs en présence, y compris du sien.

Le concepteur urbain observé dans ce projet d'écoquartier présente une certaine expérience de la participation, qui s'appuyait initialement sur des bases très idéologiques et politiques. Aujourd'hui, il semble plutôt considérer la participation comme une démarche indispensable à la bonne définition d'un

projet urbain dans une logique itérative des phases de programmation-conception. Il se démarque, à présent, de son ancien associé Pierre Mahey qui a fait de l'implication des habitants une dimension centrale de son métier et l'envisage comme un devoir démocratique visant à rééquilibrer l'exercice du pouvoir dans la transformation du cadre de vie.

Le paysagiste, pour qui l'écoquartier Bastille a représenté sa première expérience de la participation, affirme souhaiter continuer à faire du projet ainsi, ou du moins à postuler à des appels d'offre affirmant ce type d'ambition. La participation est pour lui une manière de comprendre au mieux le vécu des habitants afin d'enrichir son projet. Son agence tente désormais de s'associer, selon les projets, à des animateurs de la participation pour les accompagner dans ces pratiques.

Les différents concepteurs des logements sociaux se sont rarement trouvés en situation de dialogue avec les habitants au-delà du cadre des réunions publiques obligatoires de « concertation ». L'architecte interrogé a montré une certaine distance à l'égard de cette question. S'il reconnaît l'intérêt d'impliquer les habitants en phase amont du projet, lors de la définition du cahier des charges programmatique des logements, et pour ajuster sa proposition, il n'envisage pas de modifier sa façon de faire du projet, comme si le cadre général de la production immobilière dans lequel il évolue lui laissait peu entrevoir d'autres modalités d'intervention.

\*



## Chapitre 3. Des concepteurs en évolution vis-à-vis de la participation ?

Des études et des recherches récentes tendent à montrer que les acteurs du projet urbain, élus et professionnels de l'aménagement, sont de plus en plus impliqués dans des démarches associant des habitants. L'une des hypothèses de cette recherche consiste à avancer que les pratiques et les représentations des concepteurs seraient en transformation à l'occasion et à l'épreuve de processus de projet marqués par de plus fortes ambitions à cet égard, ce que nous allons tenter de démontrer dans ce chapitre. Les enquêtes monographiques que nous avons menées sur deux opérations d'écoquartiers (chapitre 1 et 2) nous ont permis d'observer différentes positions prises par les professionnels de la conception architecturale, urbaine et paysagère vis-à-vis de la participation citoyenne. Cette première investigation a témoigné d'un certain changement dans les processus de projet et d'un intérêt nouveau, parfois significatif, des concepteurs envers la participation des habitants.

Afin de compléter les résultats des entretiens menés pour analyser ces deux opérations, nous en avons réalisés d'autres auprès de plusieurs concepteurs engagés dans des projets d'écoquartiers également marqués par d'importantes vellétés participatives de la part des maîtrises d'ouvrage<sup>367</sup>. Nous avons pu ainsi entreprendre la construction d'une typologie donnant une image plus générale des positions des concepteurs vis-à-vis de la participation citoyenne. Ils ont été choisis parmi un total de 132 concepteurs apparaissant dans l'ensemble des dossiers de candidature pour la labellisation « EcoQuartier » du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). Ils ont été sélectionnés par rapport à l'originalité des pratiques participatives de conception qui semblaient avoir été expérimentées dans le projet au regard des instances mises en place, des objets sur lesquels portaient la participation et des temporalités de ces démarches.

La première partie de ce chapitre sera majoritairement consacrée à la présentation de cette typologie réalisée à partir d'un échantillon de 35 professionnels de la conception architecturale, urbaine et paysagère. Les quatre postures qui en ont émergé ont été associées à ces professionnels de manière générique, ainsi :

- les concepteurs « réticents » ont tendance à manifester une certaine opposition vis-à-vis de l'implication des habitants ;
- les « tacticiens » s'adaptent aux demandes de participation émanant des maîtres d'ouvrage sans être totalement convaincus de sa portée dans le projet ;
- les « pragmatiques » cherchent dans l'implication des habitants à améliorer leurs pratiques de conception et plus globalement la qualité du projet ;

---

<sup>367</sup> Les concepteurs du corpus que nous avons analysé ont été interviewés à l'occasion de la thèse mais également de recherches précédemment effectuées sur l'implication des habitants dans les écoquartiers.

- les « militants » souhaitent « *faire monter en capacité citoyenne* » les habitants en défendant une vision plus démocratique de l'exercice de l'urbanisme, avec la perspective de « *mieux faire vivre les projets* ».

Les concepteurs « réticents » et les « militants » s'avèrent plutôt minoritaires dans notre échantillon tandis que les concepteurs « tacticiens » et « pragmatiques », en nombre équivalent, présentent les positions les plus fréquemment rencontrées.

La proportion de « réticents » pourrait paraître relativement faible par rapport à des travaux soulignant régulièrement, par le passé, le peu d'appétences des architectes, en France, pour la participation eu égard notamment à la construction historique de la discipline (Ragon, 1977 ; Pinson, 1993 et 2000). Ce modeste pourcentage peut être considéré au regard de la nature des projets sélectionnés pour cette recherche, à savoir des opérations portées par des ambitions participatives particulièrement fortes. On peut imaginer que celles-ci ont attiré en premier lieu des professionnels animés d'un certain intérêt pour la question.

Dans la seconde partie de ce chapitre, il s'agira de venir confirmer l'hypothèse initiale de cette recherche concernant la mise à l'épreuve des pratiques professionnelles de l'aménagement par les injonctions à la participation des habitants liées aux enjeux de Développement durable. Nous analyserons préalablement dans quelle mesure les règles de la commande publique de conception peuvent plus ou moins faciliter le déploiement de pratiques participatives par les concepteurs. Ensuite, nous étudierons les évolutions dans les pratiques et les représentations des professionnels de la conception en fonction des demandes qui leur sont adressées au sujet des habitants.

Nous concluons sur les compétences développées par les concepteurs et les enseignements tirés par ces derniers dans le cadre d'expériences participatives pour enfin identifier la manière dont ils mobilisent leurs connaissances dans leur trajectoire professionnelle ou dans l'approche de leur métier.

## **A. Différentes positions des concepteurs vis-à-vis de l'implication des habitants**

À partir de l'analyse des 35 entretiens de concepteurs interviewés à l'occasion de la thèse et de plusieurs recherches auxquelles nous avons participé<sup>368</sup>, nous avons pu déterminer différents types de pratiques et de représentations à l'égard de la participation citoyenne. Certaines, particulièrement structurantes, nous ont permis de distinguer quatre positions « *idéales-typiques* ».

Nous décrirons, dans un premier temps, la méthodologie mise en place pour caractériser ces quatre positions. Puis nous présenterons celles-ci en les illustrant par des portraits de concepteurs qui en sont les plus représentatifs. Les positions seront dépeintes à partir des représentations de ces professionnels vis-à-vis de l'implication des habitants dans les projets, d'une potentielle construction de leur trajectoire en fonction de leurs expériences de la participation et de leurs pratiques par rapport à la mise en place de dispositifs et d'outils participatifs particuliers. Nous relèverons également des données plus factuelles, liées au profil du concepteur ou au contexte de ces nouvelles pratiques, qui peuvent contribuer à expliquer les positions examinées.

### **1. Tentative de construction d'une typologie**

#### **1.1 Précisions méthodologiques et vocabulaire**

Nous entendrons par « position » la manière dont les concepteurs perçoivent une situation donnée et agissent en fonction de celle-ci. Une position contribue à définir un « type de profil ». Au-delà des données caractérisant chacune des positions, nous pouvons remarquer que certains professionnels peuvent partager des caractéristiques issues de plusieurs d'entre-elles, évoluer d'une position à l'autre en fonction de leurs expériences participatives, ou encore adapter leurs discours selon leur public. Les quatre grandes positions de concepteurs « *idéales-typiques* » déterminées ici ne s'attachent donc pas à décrire fidèlement la réalité, dans le sens où il n'est sans doute pas possible d'y classer de manière catégorique et figée chacun des concepteurs interrogés. Pour autant, elles permettent de clarifier les différences majeures entre ces personnes dans leur rapport à la participation citoyenne. Selon Max Weber<sup>369</sup>, des « *idéaux-types* » peuvent être obtenus en accentuant certains traits caractéristiques issus d'études de corpus volontairement simplifiés. Ils constituent des catégories d'analyse qui font l'intermédiaire entre les

---

<sup>368</sup> ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartier en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, programme Concertation Décision Environnement du MEDDTL, laboratoire du LET/LAB'Urba, 2013a.

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *Les démarches, processus et procédures dans les premiers projets d'ÉcoQuartiers en France*, METL/DGALN/DHUP Bureau de l'Aménagement opérationnel Durable, laboratoire du LET, 2014.

<sup>369</sup> WEBER (Max), *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket, 1992.

hypothèses initiales du chercheur et les conclusions sur la réalité la plus objectivée possible auxquelles ses travaux le conduisent. Ces « *idéaux-types* » sont construits sur des bases inductives, qualitatives et, dans une certaine mesure, quantitatives. Ils ne relèvent pas d'un traitement statistique basé sur des calculs de corrélations mais tiennent compte, tout de même, par dénombrement d'occurrences, de la présence de certains attributs qui peuvent renforcer les traits caractéristiques de certains types.

### **Encadré 17**

#### **Max Weber : l'idéaltype est un « tableau de pensée »**

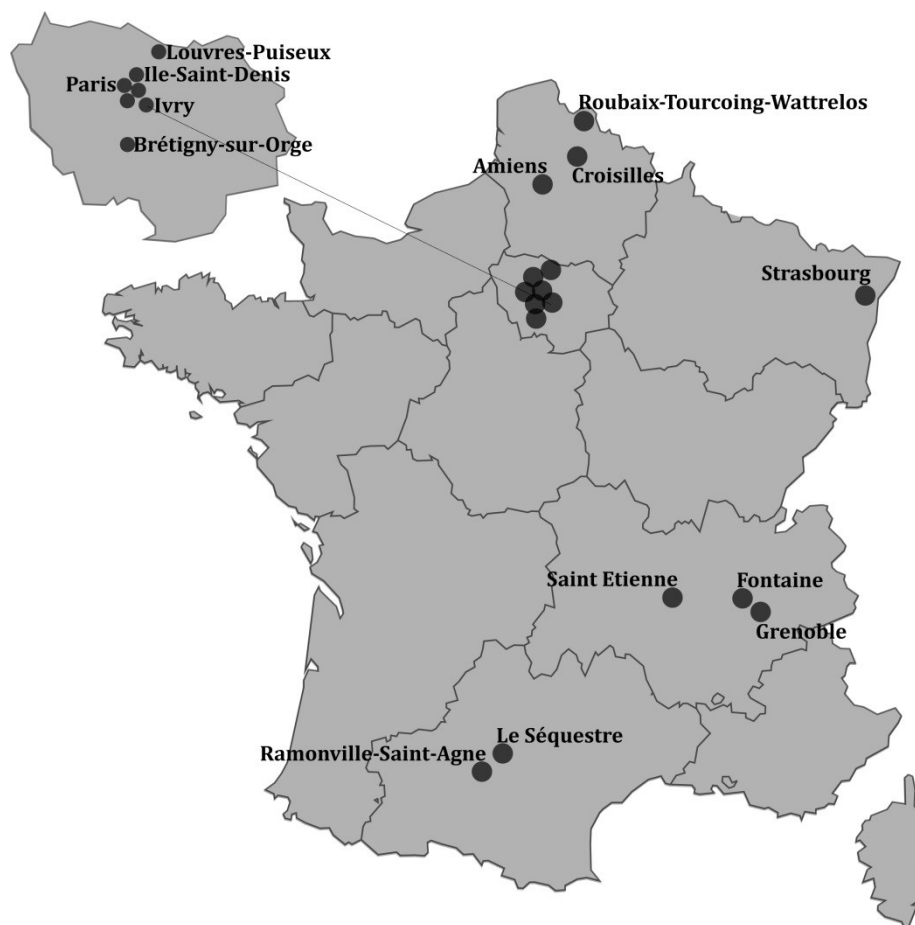
*« En ce qui concerne la recherche, le concept idéaltypique se propose de former le jugement d'imputation : il n'est pas lui-même une "hypothèse", mais il cherche à guider l'élaboration des hypothèses. De l'autre côté, il n'est pas un exposé du réel, mais se propose de doter l'exposé de moyens d'expression univoques. [...] On obtient un idéaltype en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène [einheitlich]. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : il est une utopie. Le travail historique aura pour tâche de déterminer dans chaque cas particulier combien la réalité se rapproche ou s'écarte de ce tableau "idéal" [...]. »*

### **Méthode appliquée**

Cette enquête s'appuie sur un corpus de 35 entretiens semi-directifs réalisés entre 2011 et 2017. Les individus interviewés ont été repérés parmi un total de 132 concepteurs apparaissant dans les dossiers de candidature pour la labellisation « EcoQuartier » du MEDDTL déposés en 2009 et 2011. Ils ont été sélectionnés par rapport à l'originalité des pratiques participatives de conception qui semblaient avoir été expérimentées dans le projet, au regard des instances mises en place, des objets sur lesquels portaient la participation et des temporalités de ces démarches.

Ces entretiens de concepteurs concernent 16 écoquartiers présentant des situations géographiques, des natures de programmes et des tailles variables. 3 projets se trouvent dans Paris ; 4 sont situés en Île-de-France, dont 2 dans des anciennes communes rurales et 2 en proche banlieue parisienne ; 9 sont implantés en région, dont 5 dans des grandes villes, 2 dans des communes rattachées à de grandes métropoles et 2 dans des communes plus rurales.

**Figure 50 : Carte de répartition des écoquartiers dans lesquels les concepteurs interviewés ont été impliqués**



Source : Jennifer Leonet

Les concepteurs interviewés sont en grande majorité architectes de formation (29 sur 35) et dans une moindre mesure, paysagistes (6 sur 35). Parmi les architectes, quelques-uns présentent une formation complémentaire en Urbanisme et/ou en école de Paysage.

La quasi-totalité des concepteurs rencontrés sont dirigeants de « sociétés d'architecture »<sup>370</sup> (31 sur 35) ou fondateurs d'associations ou de SCOP<sup>371</sup> (4 sur 35) et ont été personnellement investis dans les démarches participatives observées<sup>372</sup>. Ces concepteurs étaient donc des chefs de projet disposant d'une capacité d'initiative plus importante qu'un assistant dans l'entreprise.

Comprenant légèrement plus d'hommes que de femmes (20 contre 15), le panel d'interviewés se compose d'une majorité d'individus âgés de cinquante à soixante-dix ans (20) ; 4 hommes ont plus de soixante-dix

<sup>370</sup> Entreprise de forme commerciale ou civile, code APE 71.11Z « activités d'architecture », « urbanisme et architecture paysagère » et « activités des agences d'urbanisme » dans la nomenclature de l'activité française de l'INSEE.

<sup>371</sup> Sociétés Coopératives et Participatives.

<sup>372</sup> Nous préférons cependant utiliser ici le terme "d'agence" qui est la dénomination la plus commune dans le milieu professionnel pour désigner le lieu et la structure d'activité accueillant le travail d'architecte.

DADOUR (Stéphanie), DEBARRE (Anne), DECOMMER (Maxime), « Des architectes et de leurs pratiques », *Re-vue Malaquais, Les pratiques des architectes*, n°3, ENSA Paris-Malaquais, 2016, pp. 34-42

ans et 7 femmes ont entre trente-cinq et cinquante ans. Ce sont donc des professionnels assez expérimentés. Si on ne recense aucune femme dans le type « militant » et que peu d'entre elles s'inscrivent dans le type « réticent », nous pouvons remarquer chez les concepteurs « tacticiens » et chez les « pragmatiques » une certaine parité de genre en nombre de représentants dans l'échantillon constitué.

La majeure partie de ces agences est implantée dans la capitale ; les autres sont installées dans des grandes villes françaises et quelques-unes se situent en milieu rural. Aucune structure n'est établie à l'étranger.

Ces agences, d'architecture, d'urbanisme et/ou de paysage, interviennent quasiment toutes à l'échelle urbaine en complément de l'échelle architecturale, généralement pour des missions de maîtrise d'œuvre mais également pour des études de faisabilités urbaines et, dans une moindre mesure, d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Leurs références sont essentiellement issues de la commande publique, d'urbanisme et d'architecture et, en plus faible proportion, de la promotion immobilière privée.

En ce qui concerne le domaine d'intervention des concepteurs rencontrés, une grande majorité a répondu pour le projet à des commandes d'études préalables ou à des missions de maîtrise d'œuvre urbaine et d'espaces publics (25), moitié moins à des missions de maîtrise d'œuvre architecturale (10). Ils ont alors participé au projet d'écoquartier dans des phases amont du processus et sur des périodes généralement continues allant des études de définition à la conception urbaine.

Les concepteurs intervenant dans les phases de conception paysagère ou architecturale, ont pour la plupart participé au projet dans des phases plus avancées (aval) du processus de définition et de participation, sur des périodes plus courtes et détachées des autres phases. De manière générale, les concepteurs ont été appelés par les maîtres d'ouvrage publics à être présents dans les dispositifs participatifs mis en place, que ce soit pour des réunions publiques ou pour d'autres rencontres à caractère essentiellement informatif. Dans ce deuxième type de situation, les dispositifs ont été organisés et/ou animés par une personne déléguée désignée par la maîtrise d'ouvrage pour une mission de participation des habitants. Cela semble avoir été le cas pour dix des seize écoquartiers dans lesquels les concepteurs interviewés sont intervenus.

Cet échantillon de concepteurs ne saurait être considéré comme représentatif au sens statistique quantitatif de l'ensemble des populations de professionnels dont ils sont issus. Ils présentent toutefois une diversité de profils permettant d'identifier des relations éventuelles entre leurs positions par rapport à la participation et leurs caractéristiques socioprofessionnelles<sup>373</sup>.

---

<sup>373</sup> CIBOIS (Philippe), *L'analyse de données en sociologie*, Paris, Éditions PUF, 1990 (1984).

## ***Les indicateurs clefs utilisés pour l'analyse des entretiens des concepteurs***

La plupart des questions soumises ont été formulées de manière ouverte, puis les entretiens ont fait l'objet d'une analyse de contenu codée et structurée à partir de cinq grands indicateurs présentés ci-dessous.

### **Encadré 18**

#### **Les indicateurs clefs utilisés pour l'analyse des entretiens des concepteurs**

##### Profil sociodémographique et professionnel du concepteur :

- genre, âge, statut du concepteur
- type de structure, domaines d'intervention, compétences spécifiques intégrées en interne dans laquelle intervient le concepteur
- formation initiale et complémentaires du concepteur et autres activités professionnelles
- consécration particulière du concepteur, de la structure ou d'un projet en lien avec le Développement durable ou la participation des habitants.
- engagement (associatif, politique, professionnel, citoyen) du concepteur
- références générales du concepteur dans son activité (ouvrages, personnalités, auteurs, arts, histoires personnelles...)
- expériences ultérieures de la participation

##### Type de commande pour laquelle est intervenu le concepteur dans le projet d'écoquartier :

- ingénierie assurée par le concepteur (AMO programmation, MOE urbaine et/ou architecturale...)
- périodes de l'intervention dans le projet (diagnostic, étude de faisabilité, programme, définition d'un plan guide...)
- types et niveaux d'implication des habitants demandés aux concepteurs par les commanditaires (animation, création de dispositifs participatifs, information, concertation, coproduction...)
- budget et temps alloués au travail participatif pour le concepteur

##### Pratiques de conception participative des professionnels :

- dispositifs au travers desquels le concepteur intervient auprès des habitants
- modes d'intervention et outils au travers desquels le concepteur intervient auprès des habitants
- objets du projet soumis à la participation des habitants par le concepteur

##### Représentations des concepteurs par rapport à l'implication des habitants dans les projets :

- position du concepteur par rapport aux habitants en ce qui concerne leur participation à l'élaboration du projet d'écoquartier et/ou en général dans la production urbaine et architecturale
- position du concepteur par rapport aux maîtres d'ouvrage et/ou aux autres professionnels en ce qui concerne la participation des habitants
- lien effectué entre les enjeux de Développement durable dans les projets d'aménagement et d'architecture et l'implication des habitants

### Représentations des concepteurs sur la construction d'une trajectoire et d'une identité professionnelle en lien avec la participation des habitants :

- reconnaissance et capitalisation des compétences, des savoirs et savoir-faire acquis à travers l'expérience participative
- évolution dans les manières de concevoir les projets avec les habitants
- formes des médiations/promotions personnelles liées au travail participatif effectué par le concepteur

Cette méthode a ainsi permis un traitement à la fois quantitatif et qualitatif des données. Ces indicateurs nous ont conduite à classer puis identifier les éventuelles évolutions dans les pratiques et les représentations professionnelles des concepteurs au regard des questions participatives.

## **2. Typologie**

Quatre types de concepteurs ont été identifiés. Chaque type sera d'abord illustré rapidement dans un encadré exposant ses caractéristiques les plus signifiantes, puis chacun sera développé au travers de quatre sous-parties répondant aux questions descriptives suivantes : Quelles représentations les concepteurs de ce type ont-ils vis-à-vis de la participation et des habitants ? Quelles pratiques développent-ils pour impliquer les habitants ? Comment mobilisent-ils la participation dans leurs trajectoires professionnelles ? Quels sont leurs profils professionnels ?



## Encadré 19

**Le concepteur « réticent » (7/35)<sup>374</sup> :**  
**manifeste une certaine réserve voire une opposition vis-à-vis de la participation.**

Quelles représentations a-t-il vis-à-vis de la participation et des habitants ?

- se considère comme étant capable de définir le bien-être des habitants ;
- n'attend rien de l'expression de leurs attentes ;
- associe la participation à une nécessité de communication, d'information sur le projet ;
- considère les habitants comme trop agressifs ;
- voit la participation des habitants comme l'expression d'une somme d'intérêt individuels ;
- pense que les élus se déresponsabilisent de leur devoir de décisions en suscitant de la participation ;
- considère que la participation ne concourt en rien à la qualité du projet.

Quelles pratiques développe-t-il pour impliquer les habitants ?

- échange avec les habitants dans le cadre d'obligations réglementaires comme les réunions publiques ;
- se désintéresse des sollicitations des maîtres d'ouvrage envers les démarches de participation.

Comment valorise-t-il la participation dans sa trajectoire professionnelle ?

- estime avoir toujours fait de la « concertation » mais l'assimile à de l'information ;
- ne fait apparaître ou ne valorise aucune expérience participative dans la présentation de son parcours.

Quel est son profil professionnel ?

- intervient à l'échelle urbaine ou architecturale, dans des phases avancées de conception ;
- travaille habituellement en maîtrise d'œuvre urbaine ou architecturale, dans la commande publique ou privée ;
- est essentiellement architecte de formation ;
- ne présente pas d'expérience de la participation au-delà des réunions publiques.

### Les concepteurs « réticents »

**Les concepteurs réticents manifestent une certaine réserve voire une opposition vis-à-vis de la participation. Ils défendent certainement cette position par rapport à des enjeux professionnels de protection de leurs compétences, par manque d'expérience participative ou encore suite à des expériences négatives d'implication dans des dispositifs participatifs.**

### ***Des habitants perçus souvent comme « agressifs »***

Ces concepteurs considèrent que la participation est utile pour « faire comprendre » et « faire accepter » les solutions proposées en expliquant aux habitants qu'elles dépendent avant tout des problématiques économiques ou des décisions des maîtres d'ouvrage et non pas des concepteurs eux-

---

<sup>374</sup> Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de professionnels possédant un nombre significatif d'attributs d'un même type par rapport au nombre total de concepteurs.

mêmes. On peut constater qu'il s'agit ainsi pour eux d'une manière de se dédouaner de certaines responsabilités. Ce désengagement peut paraître paradoxal par rapport à la position « d'auteur » qu'ils ont l'habitude de défendre par ailleurs. Cela révèle qu'ils considèrent que le véritable commanditaire n'est pas l'habitant mais le maître d'ouvrage. Ces concepteurs se sentent « *acculés* » lorsqu'ils se retrouvent devant les habitants et relativisent leur responsabilité dans les prises de décisions dans le projet, dont ils considèrent les maîtres d'ouvrage comme véritables responsables. Selon ce type de professionnel, les habitants ne saisissent pas bien le rôle du concepteur dans le projet. Certains de ces professionnels tiennent pour responsable les élus qui les font apparaître comme décisionnaires dans les projets.

Ces professionnels de la conception trouvent souvent les habitants « *agressifs* » et « *très remontés* » en raison des conditions souvent difficiles dans lesquelles ils les rencontrent. Cette situation reflète en général la mise en place par la maîtrise d'ouvrage de dispositifs d'information trop tardifs sur le projet, dans le cadre de réunions publiques lors desquelles les habitants réagissent vivement. S'appuyant sur une très faible expérience de la participation qui se résume généralement à ce type d'intervention, les concepteurs manifestent une certaine crainte vis-à-vis des habitants. Cela a notamment déjà pu être constaté dans d'autres recherches concernant les projets urbains et la participation (Gardesse, 2011 ; Nez, 2010).

Les « réticents » considèrent également les habitants comme « *non-sachants* » sur les questions de conception. Ils se positionnent en démiurge<sup>375</sup> sans envisager de pouvoir acquérir par cette situation d'interaction de nouveaux savoirs liés aux usages particuliers de leur site d'intervention. Pour les moins sceptiques, la participation-information permet de « *faire de la pédagogie* », notamment dans des projets d'écoquartiers où des solutions écotechniques ont été développées (systèmes de chauffage, de ventilation, de nettoyage...), permettant de garantir une meilleure utilisation et un meilleur entretien des espaces. On retrouve ici des positions identifiées chez des ingénieurs dans leurs rapports à la participation sur les questions environnementales (Renauld, 2012).

Selon ce type de concepteurs, les habitants ont « *des visions effrayantes* » de la vie en société, refusant parfois l'arrivée de nouvelles populations dans leur quartier. Ces professionnels se placent à ce titre dans un rôle de "garant du bien commun" ou de leur propre projet, fondant leur point de vue sur l'une des missions que la loi de 1977 sur l'Architecture leur confère.

Ils considèrent enfin que, trop souvent, les habitants « *bloquent les projets* », la participation leur en donnant le pouvoir.

Les « réticents » sont également réfractaires à la participation parce qu'elle les oblige à suivre des prescriptions insignifiantes pour « *contenter tout le monde* » qui conduisent selon eux à un manque d'ambitions dans le projet. Les habitants défendent généralement des intérêts trop personnels même lorsqu'ils s'expriment en faisant valoir des points de vue "universalistes généraux", hauteur de vue que ces professionnels ne leur reconnaissent pas.

---

<sup>375</sup> PINSON (Daniel), « De la connaissance du produit à la maîtrise du progrès » in BONNIN (Philippe), *Architecture, espace pensé, espace vécu*, Paris, Éditions Recherche, 2007, pp. 207-220

Jugées « *trop enfantines* », autrement dit sommaires et peu instruites, les propositions des habitants ne pourraient pas, de ce fait, toujours être prises en compte. Par conséquent, le rôle des concepteurs comprend pour certains interviewés le fait de « *penser au bien-être des habitants à leur place* ».

D'après ce type de concepteurs, la participation présente des « *limites* » et « *s'immisce beaucoup trop* » dans le projet. Plusieurs d'entre eux emploient l'expression « *trop de concertation tue la concertation* », signifiant ainsi qu'au-delà d'un certain stade ce processus leur semble contre-productif pour mener à bien leur projet. Selon eux, la participation sert avant tout les élus dans une logique électoraliste. Ces derniers l'utiliseraient pour se déresponsabiliser de leurs prérogatives dans les projets et placer les concepteurs en porte-à-faux face aux habitants, les faisant apparaître comme des « *architectes tout puissants* » et biaisant ainsi la « *réalité du processus de décision dans les projets* ». Ces professionnels se sentent alors injustement « *pris à partie* » par les habitants face à des choix qui ne sont pas de leur ressort. Ils ont le sentiment d'être déconsidérés par la brutalité des réactions auxquelles ils doivent faire face.

*Concepteur réticent 04 : « Pourquoi on fait ça ? Pourquoi on est mal payé ? Pourquoi, nous, on devrait être porteur d'un message positif ? Mais à la fois on doit se faire défoncer la gueule par les habitants parce qu'ils nous prennent pour des merdes. »*

*« Tu es au milieu, celui qui se prend des baffes, et tu essayes de plaire aux uns, aux autres, tout en te disant qu'il faut faire de l'architecture. »*

*Concepteur réticent 05 : « C'est un travail ingrat et très compliqué. Ce qui se passe à l'intérieur, derrière les coulisses, c'est quelque chose que les habitants ne peuvent pas imaginer. Je suis très sensible à ce décalage que je trouve gigantesque entre les discours et la pratique. Le discours et la pratique des architectes mais aussi des élus, dans n'importe quelle collectivité. Pour les architectes c'est très différent entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font. C'est le cas de beaucoup de créateurs, mais chez les architectes ce n'est pas tellement flagrant. En ce qui me concerne, comme je suis dedans, je suis très sensible à ça. Je suis toujours très sensible au moment des réunions publiques, lors de la concertation, entre les représentations que se font les gens du processus d'aménagement, même le processus qui consiste à créer des bâtiments et la réalité de ce processus. »*

### ***Une expérience de la participation s'inscrivant essentiellement dans le cadre d'une « concertation réglementaire »***

Ce type de concepteurs intervient plutôt à l'échelle architecturale pour la réalisation de logements sociaux ou privés, dans des phases de projet plutôt avancées, une fois le programme établi et proche d'être finalisé. Ils effectuent parfois des missions d'élaboration de schéma d'aménagement urbain de grande ampleur. La nature de leurs expériences peut expliquer leur tendance à qualifier la participation de « *fausse démocratie* » car ils savent que lorsqu'ils interviennent face aux habitants, leurs marges de manœuvre sont très restreintes. Ils reconnaissent que le projet est « *déjà vendu* », « *figé* », « *les dés joués* ». Ces concepteurs sont rarement appelés par les maîtres d'ouvrage pour discuter du projet avec les

habitants au-delà des obligations réglementaires. Assez réduites dans le cadre des opérations de construction à faible impact environnemental, ces dernières sont souvent envisagées à minima par les maîtrises d'ouvrage, notamment sous la forme de réunions publiques, dans le champ de l'urbanisme (Zetlaoui-Léger, dir. 2013a).

Les « réticents » exposent l'avancée du projet face à de vastes assemblés d'habitants sous la forme de séries d'images, sans que le public n'ait véritablement la possibilité de proposer des modifications compte tenu des niveaux de décisions déjà engagés. La configuration de ces réunions, regroupant l'ensemble des autres acteurs du projet comme les élus, les maîtres d'ouvrage délégués et le reste des concepteurs, rend d'autant plus difficile l'expression des habitants, comme l'ont mis en exergue plusieurs travaux consacrés à la participation ces dernières années (Mamou, 2015; Ferrando Y Puig, 2007).

Ces concepteurs répondent à ces commandes de maîtrise d'œuvre sans chercher particulièrement à se positionner pour leurs compétences en matière participation. Ils redoutent le face-à-face avec les habitants et sont plutôt favorables à un accompagnement de la participation par un « *intermédiaire* ». Ils estiment qu'il n'est pas de leur ressort de s'impliquer auprès des usagers pour la conception des projets, aussi bien du fait de la représentation qu'ils ont de leur métier que du peu de rétribution, aussi bien monétaire que symbolique, qu'ils peuvent en retirer.

### ***Une concertation devenue habituelle dans les projets***

Ces professionnels ne reconnaissent aucune compétence acquise lors de leur expérience de participation et évaluent « *la communication* » et « *l'information* » sur le projet comme faisant partie des compétences de base des concepteurs.

*Concepteur réticent 01 : « La communication du projet fait partie intégrante de notre formation, que ce soit envers un maître d'ouvrage, à un public d'enfants ou d'habitants. Le fond reste le même. On adapte un peu les supports visuels, mais ce sont des choses que nous avons l'habitude de faire, de présenter le projet. »*

*Concepteur réticent 03 : « Quand on est architecte, on sait parler du travail que l'on fait. Les architectes que je côtoie aiment bien communiquer sur ce qu'ils font et écouter ce que les autres pensent de leur architecture, de leur travail. Il faut savoir être pédagogue pour pouvoir expliquer son architecture à des gens qui ne sont pas architectes, ce qui est habituel quand on fait de l'architecture pour un particulier par exemple. Savoir parler d'architecture non pas comme un architecte ou un maître d'ouvrage. »*

Ils affirment que la « *concertation* » est devenue une « *demande habituelle* » dans les projets et qu'elle est un « *lot quotidien* ». Ils ne cherchent pas à se positionner sur le sujet de la participation et continuent de s'apparenter à une figure « canonique » de concepteur « *sachant* ».

### ***Des concepteurs sans expérience de la participation***

Les concepteurs de ce type exercent dans des petites entreprises d'architecture de quelques salariés, à l'échelle architecturale et urbaine, majoritairement pour la commande publique ou pour la promotion architecturale privée. Ils possèdent essentiellement une formation d'architecte et ne font pas valoir d'expertises notables autour du Développement durable ou de la participation. Ils ont très peu d'activités professionnelles en dehors de leur pratique de conception et ne revendiquent aucun engagement social ou professionnel particulier. Hormis des situations d'échanges en réunion publique, ils n'avaient globalement aucune expérience de dispositif de participation des habitants avant de s'engager dans un projet urbain participatif.

## Encadré 20

### **Le concepteur « tacticien » (12/35) : adapte ses pratiques et ses discours en fonction de la commande publique vis-à-vis de la participation.**

Quelles représentations a-t-il vis-à-vis de la participation et des habitants ?

- **trouve que la participation permet de faire « adhérer » les habitants au projet et/ou dénouer les oppositions ;**
- **juge que les élus utilisent la participation de manière de trop « démagogique » ;**
- **considère les habitants comme des non-sachants.**

Quelles pratiques développe-t-il pour impliquer les habitants ?

- **est accompagné systématiquement par un animateur de la participation dans la démarche ;**
- **développe des dispositifs participatifs pour mieux répondre aux commandes urbaines ;**
- **estime tenir un rôle de pédagogue du projet auprès des maîtres d'ouvrage et des habitants ;**
- **rencontre des habitants à l'occasion de groupes de travail thématiques et des visites de quartier avec les élus ;**
- **échange avec les habitants autour de maquettes, d'images de référence, de scénarios et/ou de schématisation simplifiée des usages.**

Comment valorise-t-il la participation dans sa trajectoire professionnelle ?

- **répond aux demandes des maîtres d'ouvrage de s'impliquer dans des démarches participatives ;**
- **cherche à valoriser son travail de participation dans des articles, expositions, ouvrages méthodologiques et montages de formations pour gagner en notoriété, en fonction de ses interlocuteurs ;**
- **valorise ou non, selon les circonstances, son expérience de la participation dans son parcours ;**
- **pense que l'initiative de la participation et la prise de décision doivent rester du ressort des maîtres d'ouvrage.**

Quel est son profil professionnel ?

- **intervient à l'échelle urbaine et des espaces publics, depuis les phases amont et dans la continuité du projet ;**
- **possède une expérience de la participation dans le cadre de la rénovation urbaine, la réhabilitation de logements et/ou d'écoquartiers ;**
- **travaille habituellement en maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale publique ;**
- **est architecte avec des formations complémentaires en urbanisme.**

### **Les concepteurs « tacticiens »**

Les concepteurs tacticiens adaptent leurs pratiques et leurs discours en fonction de la commande publique vis-à-vis de la participation. Ils font figure de « tacticien » en cherchant à se positionner de manière judicieuse, au regard d'enjeux soit de pouvoir dans le projet vis-à-vis du commanditaire et des habitants, soit d'ordre professionnel d'accès à la commande en faisant valoir une capacité à répondre à une demande d'implication des habitants formulée par les maîtres d'ouvrage. Ils ne sont en revanche pas convaincus de l'apport de la participation dans le travail de conception.

## ***La participation, un exercice souvent « démagogique » mais utile à l'appropriation du projet***

Ces concepteurs pensent que la participation permet surtout de « faire adhérer » les habitants à l'opération et de « dénouer les oppositions ». Elle les aide à « rassurer », « faire comprendre », « justifier » le projet face aux habitants. Certains trouvent la participation « intéressante », « chouette » ou « sympathique ». Ils souhaitent « satisfaire » les habitants pour qu'ils « s'approprient » au mieux les espaces conçus. Ils ont pu également noter que l'appropriation du lieu de vie ou du quartier par les habitants dans des projets d'écoquartiers, de réhabilitations de logements ou d'habitats participatifs peut fortement contribuer à la mise en œuvre des objectifs de Développement durable de la ville. Dans une position plus "pragmatique", proche de celle adoptée par un autre type de concepteurs identifié, certains estiment que la participation peut aider à une meilleure « compréhension du site » et des « vrais usages ». Si les habitants sont à ce titre considérés comme des « experts de l'usage », leur rôle dans le travail de conception est envisagé essentiellement comme le simple fait de relater leurs modes de vie au professionnel.

*Concepteur tacticien 01 : « Les habitants sont les experts du quotidien. C'est très intelligent, car on ne dit pas experts en réglementation thermique. Ils sont experts du quotidien, c'est-à-dire qu'ils ont des choses à dire sur la façon dont ils habitent, aussi bien chez eux que dans la rue, autour de chez eux. Les enjeux du projet, c'est ça, donc qu'est-ce que vous avez à dire sur comment on peut parler de votre quotidien dans le projet. »*

*Concepteur tacticien 04 : « [...] la participation en architecture, je n'y crois pas du tout. Chacun son métier. Mais on dessine vraiment l'appartement avec la famille, pour la famille, en fonction de ses vœux. Ils savent où ils mettent leurs chaussures. Quand on a fini, les gens sont vraiment satisfaits. Ils ont l'impression d'avoir leur maison alors même qu'un regard extérieur ne voit pas en quoi ils auraient des raisons d'être particulièrement satisfaits. De par le processus et le fait qu'ils ont vraiment participé à la décision, ça leur va. C'est difficile de faire la part des choses, est-ce que c'est le processus ? Je crois que le processus participatif a des vertus essentiellement d'appropriation. Ce n'est pas l'adaptation le plus important, c'est le processus par lequel les gens vont s'approprier, non seulement leur logement, mais leur quartier, leur environnement, leurs relations de voisinage. »*

Ils restent très critiques vis-à-vis d'une vision de la participation qui se traduirait par un partage de pouvoir politique ou technique avec les habitants. Ils se distinguent à cet égard d'autres concepteurs qui défendent une posture plus militante et démocratique de la participation.

*Concepteur tacticien 01 : « On est tous forcément de grands démocrates, on pense tous qu'il faut aller le plus loin possible dans la coproduction. Ce qui, à ma connaissance, n'a jamais réellement marché, sauf chez Lucien Kroll d'une certaine façon, et encore... ou bien avec des gens très militants, très organisés pour ça. »*

Ils doutent globalement de la possibilité de mettre en place une « vraie concertation » qui ne soit pas un « alibi », du « clientélisme » ou de la « démagogie » des élus envers leurs électeurs. La figure du « tacticien » montre ainsi une similitude avec celle du « réticent ». La participation peut devenir la scène d'un conflit politique entre la municipalité et les habitants dans laquelle le concepteur souhaite « rester à distance », « en dehors », « ne pas prendre parti », car il « répond à la demande » des commanditaires en tant que « sachant » avec ses propres convictions.

Ce type de professionnel trouve aussi que les habitants présents dans les dispositifs participatifs « manquent de représentativité » par rapport à la population du quartier et défendent des intérêts trop personnels. Il se présente comme faisant rempart à « des formes de privatisation de l'espace public », au risque de « mise à disposition pour quelques-uns de biens collectifs pour tous ».

*Concepteur tacticien 03 : « On peut voir deux types de concertation potentielle : celle où les gens qui participent ont des intérêts ou des avantages personnels à défendre et, le cas plus idéal, celle où il y a une vraie réflexion d'un point de vue sur un devenir qui est en jeu [...] soit un collectif, soit un collectif privatif, soit des intérêts privés dispersés. »*

Ils qualifient le plus souvent les habitants de « non-sachants », de « profanes », « sans connaissance du domaine », rejoignant à cet égard les concepteurs « réticents ». Ils insistent aussi sur leur « manque d'outils », de « culture » et de « conscience du projet ».

Ils renvoient à ce titre dos à dos habitants et élus, ce qui leur permet de faire valoir une position dominante vis-à-vis de ces deux catégories d'acteurs.

*Concepteur tacticien 02 : « Les commanditaires n'ont pas cette culture de l'espace. C'est trop abstrait. On fait de la pédagogie autant auprès des décideurs que de la population. Ceux qu'il faut convaincre le plus ce sont les décideurs. »*

*« Je déteste le mot concertation. Le problème c'est qu'il y a un espace important entre le travail des sachants, que sont les architectes, et ceux à qui ils s'adressent, que ce soient les commanditaires ou ceux à qui est destiné le travail, les habitants. Il y a un énorme fossé qui fait que l'on n'arrive pas à se parler. »*

Le rôle des concepteurs serait néanmoins de rester au service des commanditaires, les « vrais décideurs », qui doivent porter la responsabilité de la participation et des décisions sur le projet. La participation « n'est pas le métier du concepteur » et doit être portée par un professionnel spécifique, « indépendant », avec une mission et un budget à part entière.

Malgré une position souvent ambivalente à propos de leur rôle d'animateur de dispositifs participatifs et des effets de l'implication des habitants sur le contenu de leurs propositions, ces concepteurs semblent percevoir dans la participation un moyen de se réapproprier un certain pouvoir dans le projet. Ils



considèrent, par exemple, qu'il est de leur devoir d'établir un « *travail pédagogique* » auprès des maîtres d'ouvrage qui n'ont aucune « *culture de l'espace* ». La participation leur permet « *d'imposer des intentions* » et de « *convaincre* », au-delà des habitants, avant tout les maîtres d'ouvrage du projet qu'ils proposent. Elle leur permet « *d'aller au-delà des typologies de logements imposées par les promoteurs privés* », de « *détourner les normes* », de « *garantir les engagements pris* » et d'obtenir parfois même d'autres missions dans l'opération. La participation permet ainsi aux concepteurs « *tacticiens* » de déployer d'autres réponses que celles dictées par les normes constructives et les solutions techniques traditionnelles.

### ***Développer des méthodes pour répondre à la demande participative des maîtres d'ouvrage***

Ces concepteurs interviennent auprès des habitants principalement à l'échelle urbaine et à celle des espaces publics dans des phases amont de programmation, d'études de définition, de schémas d'aménagement et de Cahiers de Prescriptions Architecturales, Urbaines et Paysagères. Ils échangent principalement autour des questions d'aménagement des espaces publics et de la place de la voiture qui constituent des objets privilégiés pour faire participer les habitants aux projets (Zetlaoui-Léger, dir. 2013a; Hamman, 2008). Ils aident également la maîtrise d'ouvrage à expliciter les planches de concours.

Ces professionnels sont appelés systématiquement par les maîtres d'ouvrage à s'impliquer auprès des habitants dans le cadre de réunions publiques, mais aussi très fréquemment dans des dispositifs participatifs qu'ils doivent contribuer à mettre en place et animer, sans toutefois être seuls face à leur auditoire. Dans les projets concernés, ils ont été systématiquement accompagnés par des professionnels de la participation ou par des bureaux d'études spécialisés dans la communication et la médiation. Ils profitent, de ce fait, d'un budget et d'un temps spécifiquement alloués à ce travail et avancent des propositions de méthodes participatives dans leur processus de conception afin de répondre au mieux à cette nouvelle demande des maîtres d'ouvrage.

Les dispositifs participatifs dans lesquels ces concepteurs agissent, au-delà des réunions publiques, se définissent par des groupes de travail autour d'une table, des ateliers urbains thématiques, des visites du quartier et du chantier ainsi que par d'autres projets similaires avec les habitants et les élus. La présence de ces derniers dans ces dispositifs est plutôt souhaitée par ces concepteurs afin qu'ils assument leur responsabilité dans le processus de projet. Ils adaptent leurs outils et discutent avec les habitants autour de représentations simplifiées de l'opération comme des maquettes, des schémas d'usages, de plans et de coupes de principe, de projections d'images de références principalement issues d'exemples de quartiers situés en Europe du Nord ou de projets similaires, et à partir de différents scénarios d'aménagement.

*Concepteur tacticien 02 : « On ne peut pas faire des coupes pour des habitants. C'est trop technique. C'est un outil d'architectes. Les gens ne savent pas lire en coupe. Ce n'est pas un outil adapté. »*

Ces professionnels font valoir des savoir-faire et des attitudes particulières vis-à-vis de la participation tout comme les concepteurs « *pragmatiques* » et « *militants* ». Ils proposent fréquemment des

interventions légères sur l'espace public pour que les habitants puissent s'approprier le site. Ils arrivent au premier atelier participatif « *sans dessins a priori* ». Ils présentent leur agence, leurs méthodes de travail, leur propre analyse du site ainsi que ses enjeux pour les mettre en « *confiance* » vis-à-vis d'eux-mêmes et du projet.

Tout comme les réticents, les concepteurs « tacticiens » estiment cependant que les maîtres d'ouvrage ne mettent pas en adéquation la demande de participation et les moyens qu'ils y allouent, au risque de verser dans la démagogie.

### ***Une offre participative pour être plus compétitif***

Ces concepteurs soulignent une différence entre la « concertation » réglementaire, devenue habituelle et la « participation », qui leur semble être une « *nouvelle demande des villes* ». Ils remarquent que de plus en plus de jeunes urbanistes se spécialisent dans cette compétence, tendance qu'ils se devraient aussi de suivre pour se positionner au mieux sur le marché. Les professionnels de ce type affirment avoir eux aussi développé ces dernières années une « *méthodologie de concertation* » à travers des « *démarches expérimentales* » afin de pouvoir répondre au volet social des appels d'offre et se démarquer ainsi des autres candidats.

Ils mettent en valeur leur travail de participation dans des articles, des expositions, des rencontres/débats et des ouvrages qu'ils ont publiés sur la ville ou sur leur agence. Ils peuvent aller jusqu'à produire un ouvrage méthodologique et monter des formations. Pourtant, ceux qui disposent d'un site internet font très rarement mention de la participation des habitants dans le descriptif des projets d'écoquartiers sur lesquels ils ont travaillé. En revanche, ils soulignent parfois cette expérience ou expertise dans le profil de l'agence, comme si le résultat final n'était pas forcément lié à la dimension participative du projet.

Ces concepteurs profitent de leurs compétences « *pédagogiques* » pour intégrer l'avis des habitants dans le projet mais sans s'attendre forcément à apprendre des choses de leur part. Ils cherchent à être le plus compréhensible possible, « *le plus clair possible* », « *le plus transparent* » vis-à-vis d'eux et à les « *mettre en confiance* ». La relation avec les habitants reste pour eux dissymétrique, comparable à celle qu'ils entretiennent avec leurs étudiants pour ceux qui enseignent dans une école d'architecture.

*Concepteur tacticien 05 : « On avait des débats de fond, qui sont presque de la formation, ce sont des discussions comme on peut avoir avec des étudiants. Il fallait réussir à expliciter les enjeux de la ville aujourd'hui, le problème de la voiture, comment va se développer le transport. C'était des questions de cet ordre, j'avais plus l'impression de donner des billes pour comprendre et, en retour, je ne trouvais pas que les réactions m'outillaient beaucoup. C'était des réactions que je pouvais anticiper, aller à pied à l'école, se garer en dessous de chez soi. »*

## ***Des concepteurs expérimentés dans la commande publique urbaine***

Les concepteurs « tacticiens » sont principalement des chefs d'agence profitant d'une certaine reconnaissance dans la commande publique. Ils sont essentiellement implantés dans la capitale ou dans des grandes villes en région. Ils travaillent principalement à l'échelle urbaine, dans le cadre de projets de renouvellement urbain. Ils exercent majoritairement en commande publique et dans une moindre mesure pour la promotion architecturale privée. Ces professionnels agissent dans des projets valorisés pour leurs qualités particulières en matière de Développement durable, comprenant des opérations de rénovation urbaine. C'est dans ce cadre qu'ils ont constitué une expertise en matière de participation habitante. Leurs agences emploient surtout des architectes mais aussi, régulièrement, des urbanistes et des paysagistes.

La majorité de ces professionnels enseigne dans les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture mais également dans les départements d'Urbanisme, des écoles d'ingénieurs ou en Sciences Politiques. Ils peuvent en outre cumuler des activités de conseil pour les services de l'État ou des collectivités. Ils interviennent aussi pour les clients privés sur des questions de Développement durable. Ils démontrent un certain engagement dans des instances de qualification professionnelle (Office Professionnel de Qualification des Urbanistes) ou des organisations qui promeuvent l'Architecture, l'Urbanisme, la rénovation urbaine et le Développement durable.

Ces concepteurs font valoir dans leur champ une certaine culture de la participation en faisant référence à des architectes reconnus pour leur travail avec les habitants, en l'occurrence Patrick Bouchain et Lucien Kroll.

## Encadré 21

**Le concepteur « pragmatique » (12/35) :**  
**considère la participation des habitants comme une façon de poser et de résoudre des problèmes de conception pour une meilleure qualité du projet.**

Quelles représentations a-t-il vis-à-vis de la participation et des habitants ?

- estime que la participation contribue à un travail de réflexivité du concepteur qui le prémunit d'imposer ses choix personnels ;
- trouve que la participation remet en question avec pertinence la séquentialité des phases de programmation-conception ;
- estime que le rôle des maîtres d'ouvrage est de savoir arbitrer en tenant compte des acquis de la participation ;
- trouve que la participation permet de comprendre le vécu au quotidien des habitants afin d'enrichir le projet ;
- considère que la participation permet de synthétiser et formaliser les attentes des habitants ;
- pense que la participation sert aux habitants à mieux s'approprier le projet ;
- estime que la portée de la participation repose sur la qualité des méthodes pour impliquer de manière diversifiée l'ensemble des habitants du quartier.

Quelles pratiques développe-t-il pour impliquer les habitants ?

- échange avec les habitants autour de maquettes, de schémas avec gabarits d'espaces, de préfigurations à échelle 1, de diagnostics partagés ;
- organise des événements culturels pour favoriser l'appropriation du quartier ;
- investit avec les habitants la question des espaces publics, des jeux pour enfants et de la place de la voiture.

Comment valorise-t-il la participation dans sa trajectoire professionnelle ?

- développe des compétences en méthodologie participative de conception ou s'associe à des acteurs ayant des compétences en participation ;
- affiche parfois des compétences en participation sur son site internet.

Quel est son profil professionnel ?

- intervient à l'échelle urbaine et à celle des espaces publics depuis les phases amont et dans la continuité du projet ;
- possède une certaine expérience de la participation dans le cadre de projets d'urbanisme et d'espaces publics ;
- est recruté par des maîtres d'ouvrage qui lui demandent de s'impliquer dans des démarches participatives ;
- est formé à l'Architecture ou au Paysage, parfois également en sociologie, ou possède un double cursus d'architecte-ingénieur dans des contextes frontaliers avec des pays d'Europe ;
- travaille en MOE urbaine, paysagère et architecturale publique ;
- présente des compétences particulières en Paysage, Développement durable et/ou sociologie et fait parfois de la recherche.

### **Les concepteurs « pragmatiques »**

Les concepteurs pragmatiques considèrent la participation des habitants comme une façon de poser et de résoudre des problèmes de conception au service d'une meilleure qualité du projet. Ils développent une position "pragmatique" pour mieux comprendre les problématiques d'usages et

**les conséquences à cet égard des choix de conception. Ils considèrent la participation comme une expérience enthousiasmante mais aussi indispensable à la bonne réalisation d'un projet.**

### ***Recueillir les attentes des habitants pour nourrir la programmation du projet***

Ce type de concepteurs pense que la participation est un « bénéfice » qui « permet d'avoir un meilleur projet », un projet « enrichi ». Elle sert à « nourrir le projet », constitue « un vrai apport », une « valeur ajoutée ». Elle permet aux habitants de « s'approprier » le projet, « d'améliorer la qualité sociale », de « mieux vivre » et de « mieux habiter » le projet en les incitant à « participer à la vie du quartier ».

*Concepteur pragmatique 01 : « Le projet est objectivement meilleur que d'autres parce que justement on a été obligé, sans arrêt, de répondre à un dialogue, de commander des études en plus, d'aller plus loin. Même s'il n'a pas été remis fondamentalement en cause, il s'est enrichi bien plus que le sont d'autres projets. »*

Les « pragmatiques » définissent leur rôle par une série d'actions : « formaliser les attentes » des habitants, « synthétiser les dominantes », « servir de catalyseur » et « mettre en récit le projet » à partir de ces éléments et pas seulement de leurs convictions personnelles. Par leur vision globale des opérations dans le temps long, ils sont ceux qui permettent aux habitants de se représenter dans un futur.

Les concepteurs « pragmatiques » sont attentifs aux questions de méthodes dont dépend la qualité de la participation. Ils insistent sur la « représentativité du quartier » dans les instances participatives ; les habitants réunis doivent exprimer par leur diversité l'ensemble des intérêts en présence (femmes, hommes, jeunes et personnes âgées) pour un relevé exhaustif des besoins. Le concepteur est présenté comme le professionnel qui va permettre la construction d'une demande croisant tant celle des habitants que celle des élus. Ce type de professionnel se sent investi d'une mission sociale. Il se sent « responsable de la société » et doit « dessiner pour le grand public », dont font partie aussi les représentants politiques.

*Concepteur pragmatique 10 : « L'architecte a quand même son rôle de concepteur, d'assembleur, de catalyseur, de comprendre un passé, un présent, un futur, d'emmener vers un futur, d'avoir une vision, une stratégie, de faire bouger les choses, les lignes, pour les élus et pour les habitants aussi. On ne peut pas séparer les deux. On a encore tendance à être soit d'un côté, soit de l'autre. J'aurais tendance à assumer le statut d'architecte et en même temps d'être hyper poreux et hyper à l'écoute de ce qui se passe sur le territoire. »*

*Concepteur pragmatique 04 : « Il faut que l'ensemble des intérêts soit représenté. Il faut qu'il y ait des hommes, des femmes, des jeunes, des vieux, car chacun a une vision liée à son parcours et à son âge. Donc il faut des parcours et des richesses différentes. »*

Si l'expertise singulière du concepteur dans sa capacité à construire le processus de projet est mise en exergue par ces professionnels, ils contestent leur aptitude à définir seuls et de manière transcendante les solutions pertinentes. Pour eux, la participation « *remet en question la légitimité* » historique du concepteur à « *imposer ses choix* » d'emblée.

Certains avouent se découvrir fréquemment surpris des choix des habitants, qu'ils trouvent plus pertinents que ceux qu'ils avaient initialement imaginés.

Placés en situation de contribuer à la définition d'une programmation par le travail mené avec les habitants, les concepteurs « pragmatiques » remarquent que la participation remet également en cause l'enchaînement séquentiel traditionnel des phases de programmation et de conception. Selon eux, le processus de projet devrait être plus envisagé de manière plus « *itérative* ». Ce constat questionne ainsi les modes de recrutement des concepteurs comme maîtres d'œuvre par concours ; une telle procédure serait trop rigide pour permettre d'impliquer les habitants dans la fabrication des projets.

La participation permet, selon ces concepteurs, de discuter avec les habitants des « *questions d'usages* », du « *vécu du quotidien* », des « *connaissances séculaires* ». Or ces échanges peuvent difficilement avoir lieu sur un programme déjà trop avancé, comme c'est le cas dans les concours de maîtrise d'œuvre. Pourtant, selon l'opinion des « pragmatiques », la participation aide à « *comprendre l'existant* », « *connaître les besoins, les attentes et les contraintes* », « *avoir des visions de parcours* », pour mieux « *s'éloigner de la technique* » systématiquement apportée par les professionnels. Elle permettrait « *d'apporter une critique* » au projet, relativement bien accueillie par ces professionnels.

*Concepteur pragmatique 11 : « C'est un vrai métier, d'être concepteur, mais on est capable de concevoir avec des données apportées par les habitants au même titre que le programme de la maîtrise d'ouvrage. L'habitant doit être confortablement installé dans son rôle de critique et il est là pour ça et on est content quand il le fait. Souvent la concertation est mal vécue parce que les concepteurs n'aiment pas être critiqués, alors que ce n'est pas de la critique. Ce qui est critiqué n'est pas le concepteur, c'est son projet, donc on peut être tout à fait capable de l'entendre et de dire : oui, effectivement. »*

Cette citation témoigne de la différence opérée par le concepteur entre le programme fourni par les maîtres d'ouvrage et les apports de la participation qui mettent en récit des usages vécus de l'espace. Elle laisse entendre du même coup que les programmes traditionnels ne traduisent pas ces récits et/ou n'ont pas été l'objet d'une participation citoyenne.

Les maîtres d'ouvrage doivent avoir « *la volonté* », être « *convaincus* » et être capables « *d'accompagner* » la participation. Il faut « *un portage politique fort* » de la participation, une « *sincérité* » et une « *confiance* » des élus envers les habitants. Ils doivent « *savoir décider* », « *être de bons décideurs* », savoir « *s'entourer* » des bonnes compétences et « *mobiliser les gens* ».

Ce type de concepteur revendique la nécessité de missionner un « *médiateur* », un « *animateur spécialisé en participation* », « *quelqu'un dont c'est le métier* ». Cette personne lui paraît primordiale pour « *relancer*

les questions », « aider les habitants à formuler leurs attentes » et « débattre sur les questions de fond ». Elle permet de garantir une certaine « continuité » du processus participatif souvent soumis aux aléas des agendas politiques. Cette mission se rapproche d'un exercice de programmation participative associée s'articulant en binôme au travail d'un concepteur. Une forme de « programmation-conception générative » des projets<sup>376</sup> est ainsi mise en exergue par les praticiens « pragmatiques » dans la typologie.

*Concepteur pragmatique 03 : « Si les élus ne sont pas présents au cours de la participation, il faut qu'ils soient informés, qu'il y ait une vraie entente, dès qu'il y a un problème, être alerté, pour revenir les réintégrer. La participation marche si les élus l'accompagnent d'une manière ou d'une autre, directe ou indirecte. S'il y a une rupture pour des raisons électorales ou autres, c'est une catastrophe. Il y a une prise de distance, ils se sentent trahis par les habitants et par nous et ça ne fonctionne pas. L'effort de participation c'est tenir le fil rouge le plus longtemps possible. »*

Ces professionnels pensent que l'environnement social et la dimension environnementale doivent être intégrés dans la conception des projets de manière générale, sans avoir besoin d'une labellisation des opérations « ÉcoQuartier ». Ces deux dimensions font pour eux intrinsèquement partie de tout projet. Ils peuvent de ce fait exprimer une vision négative à l'égard d'un label qu'ils considèrent comme apportant une vision « dogmatique » et normalisée du durable.

### ***Développer des méthodes pour recueillir les besoins des habitants***

Ces concepteurs interviennent auprès des habitants sensiblement sur les mêmes objets, dans les mêmes phases de définition du projet et aux même échelles que les « tacticiens ». En plus d'investir la question des espaces publics – et plus précisément l'aménagement des jeux pour enfants et la place de la voiture qui sont des objets privilégiés pour impliquer les habitants – ils développent des expériences participatives pour la définition des grandes orientations d'un projet, des enjeux de programmation ou encore de l'aménagement intérieur des logements, à la différence de leurs collègues identifiés dans les types précédents.

Ces professionnels sont appelés systématiquement par les maîtres d'ouvrage pour intervenir dans des réunions publiques et très fréquemment pour concevoir des dispositifs participatifs qu'ils doivent aussi animer, généralement accompagnés de professionnels de la participation ou de bureaux d'études spécialisés dans la communication ou dans la médiation. Ils profitent, de ce fait, d'un budget et d'un temps spécifiquement alloués à ce travail. Ils avancent des propositions de méthodes participatives en amont du projet pour sécuriser et optimiser la phase de conception.

*Concepteur pragmatique 04 : « [La participation fait passer] plus de temps sur la phase du diagnostic mais qui va être gagné après, parce que l'on rentre dans la logique du projet beaucoup*

---

<sup>376</sup> Telle que théorisée et mise en œuvre par des chercheurs praticiens liés au CSTB à partir des années 1990, à l'initiative de Michel Conan et de Michel Bonetti. (Conan, 1997 ; Daniel-Lacombe, 2006 ; Zetlaoui-Léger, 2015).

*plus rapidement ». « La formalisation va venir toute seule », « on est sur un temps décroissant, donc c'est important de ne pas rater le début. »*

Ces concepteurs agissent dans des dispositifs très proches de ceux des « tacticiens » mais également de ceux des « militants » que nous décrivons plus loin. Ils prennent la forme de groupes de travail autour d'une table, d'ateliers urbains thématiques et de procédés largement orientés vers un recueil le plus précis possible et une formulation des attentes des habitants<sup>377</sup>. La particularité de leurs méthodes tient surtout au fait qu'ils abordent le travail participatif par des questions de programmation, afin de mieux travailler sur les usages actuels et à venir d'un site, et pas seulement par des exercices de conception formelle.

Ils contribuent à l'organisation d'événements culturels pour favoriser la compréhension et l'appropriation du projet par les habitants, comme par exemple la préfiguration à l'échelle 1 du projet ou des expositions photographiques. Ils proposent des outils ludiques pour présenter au mieux les « règles du jeu » de la participation, comme la production de traces écrites des rencontres, qui peuvent se rapprocher de ceux des concepteurs « militants ».

*Concepteur pragmatique 10 : « J'ai écrit les règles d'un jeu, pour travailler aussi avec les habitants sur la façon de construire un projet, via un jeu de 7 familles avec les aléas du projet. [...] L'idée était de rassembler différents acteurs pour faire une famille. L'objet était d'expliquer le projet aux habitants, à travers ce jeu, de manière très ludique. Le jeu présentait les acteurs du projet, la façon dont se construit un projet avec les aléas, il y avait des jokers, le maire, la presse et la loi. Comment se construit un projet urbain à travers les différents jeux d'acteurs. »*

Ils ont tendance à présenter au premier atelier participatif les grands enjeux prédéterminés pouvant encore évoluer, leurs premières intuitions concernant le projet ou encore des photos d'usages des espaces, dans un esprit de transparence des opérations. Ils proposent fréquemment de laisser des « espaces non finis », « flexibles », des « espaces partagés » comme les jardins partagés, des « micro-espaces » pour pouvoir dessiner le projet avec les habitants et que ces derniers puissent s'approprier au mieux le site. Leurs techniques rappellent celles développées par les concepteurs « tacticiens » et parfois celle des « militants ».

### ***La participation des habitants pour améliorer les pratiques de conception***

La majorité des concepteurs « pragmatiques » développent des méthodes de travail et des dispositifs d'évaluation participatifs. Ils organisent des moments conviviaux ou informels avec les habitants, selon des modalités proches de celles développées par les concepteurs « militants » (cf. sous-

---

<sup>377</sup> Ils participent à des ateliers in situ, des visites du quartier et du chantier ou d'autres projets similaires, de diagnostics en marchant, de parcours augmentés et de voyages d'études avec les habitants. Ils adaptent leurs outils et discutent avec les habitants autour de représentations simplifiées du projet comme des maquettes, des plans comprenant des gabarits d'espaces publics mis à l'échelle, des projections d'images de références principalement issues d'exemples de quartiers situés en Europe du Nord ou encore d'élaborations de scénarios.



partie suivante). Ils essaient de trouver un « langage commun » pour pouvoir discuter au mieux avec les habitants. La citation suivante montre la manière dont ces concepteurs se mettent en position d'apprendre quelque chose des habitants. Ils se considèrent dans un rapport d'échanges de savoirs et non dans une relation totalement descendante et asymétrique.

*Concepteur pragmatique 03 : « C'est essentiel, pour arriver à participer il faut un langage commun. On ne peut pas décider du jour au lendemain de dire on participe. On parle nous avec des mots et les habitants avec d'autres mots. On ne s'entend pas. On ne peut pas se comprendre sur l'existant et encore moins sur du projet. Pour développer un langage commun, pour faire du projet, il faut faire de la pédagogie, faire du travail ensemble, faire de la visite d'espace, parler, diagnostiquer sur l'existant. C'est fondamental pour nous parce que ça permet d'asseoir une sorte de langage commun. C'est-à-dire que quand nous dirons quelque chose ils vont nous entendre et inversement quand eux diront quelque chose on va les entendre parce que nous avons une expérience en commun des échanges sur : c'est quoi l'espace public, qu'est-ce qu'il faut faire, qu'est-ce qu'il faut prendre en charge en commun. C'est fondamental. »*

Ils font valoir un certain savoir-faire et des attitudes propices à un travail collaboratif avec les habitants, comme utiliser « moins de discours techniques et plus de choses sur la vie quotidienne ». Ils expliquent néanmoins aussi qu'ils ont à assumer certaines responsabilités propres à leurs qualifications et à leur fonction dans le projet ; ils doivent « être capables d'apporter des réponses techniques, prendre des décisions, à tous moments » face à eux, s'investir sur le projet dans « le temps long ».

*Concepteur pragmatique 10 : « Dans le discours de base technico-urbanistique que nous avons, nous, urbanistes ça dénote complètement. J'ai retrouvé la force de dire les choses de la vie quotidienne, qui sont d'une banalité folle mais qui ont vraiment du sens dans le projet urbain si on veut que l'espace fonctionne et non pas qu'il soit juste très beau. »*

Ces concepteurs accordent de l'importance à la restitution de pratiques de vie quotidienne banales, ce qui n'était ni le cas des concepteurs « tacticiens » – plus en attente de demande d'usages futurs –, ni celui des « réticents » – n'attendant rien des habitants –. L'apport de ce type d'informations dans la situation de projet est bien plus crucial que sa nature, originale ou pas.

Ces professionnels trouvent la concertation habituelle et reconnaissent que la participation, qui était difficile à mettre en place jusqu'à présent, bénéficie aujourd'hui d'une « prise de conscience ». L'engagement politique des commanditaires commence en effet à tendre en ce sens, malgré un déficit culturel encore prégnant pour généraliser sa mise en place en France. Ces professionnels intègrent la participation dans leurs pratiques de projets et vont jusqu'à proposer aux maîtres d'ouvrage de faire appel à des professionnels de la participation.

Ils commencent à faire apparaître sur leur site internet le travail participatif effectué à travers le descriptif du projet ou l'illustrent avec des images d'ateliers et des exemples de supports de participation. Ils

l'expriment également dans la présentation de leur agence sous forme de compétences en « concertation/animation, communication » et de « médiateur sur les questions sociales », reprenant ainsi des catégories usuellement utilisées dans les appels d'offre des maîtres d'ouvrage.

### ***Des concepteurs exerçant dans des environnements pluridisciplinaires***

Ce type de concepteurs possède le même genre de profil que celui des « tacticiens », à l'exception que l'on retrouve cette position « pragmatiques » des professionnels formés au paysage. Ces derniers travaillent pour des projets bénéficiant d'une reconnaissance particulière en matière de construction ou d'aménagement urbain durable. Leurs agences comprennent surtout des architectes et des paysagistes, mais aussi parfois des professionnels possédant d'autres compétences apportées par des doctorants en architecture, des sociologues, des géographes, des écologues ou par des architectes spécialisés en Haute Qualité Environnementale, ce qui fait la spécificité de ce type. Ils bénéficient d'expériences de participation dans le cadre de projets d'urbanisme ou d'espaces publics, mais également de projets de rénovation urbaine.

Ces professionnels sont majoritairement des architectes de formation et ont parfois suivi un double cursus d'architecte-ingénieur dans des contextes frontaliers<sup>378</sup> avec des pays d'Europe du Nord, au sein desquels ils peuvent avoir exercé. On retrouve également dans ce type des concepteurs paysagistes qui, par la nature même de l'objet sur lequel ils travaillent, portent une attention toute particulière à « l'existant » (Besse, 2009), dépassant un point de vue naturaliste. Comme le souligne un concepteur paysagiste, la concertation « est plus de l'apanage du paysagiste dans la mesure où il intervient sur l'espace public » qui, par essence, serait « un bien commun ». Les « pragmatiques » interviennent rarement sur des opérations neuves mais plutôt sur « des réhabilitations de lieux existants » et se révèlent attentifs « à tout ce qui existe sur un lieu, le déjà-là ». Les concepteurs proches de ce type présentent un certain intérêt pour la recherche. Ils sont prêts à se former au Développement durable, voire à la sociologie. Ils enseignent dans les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture, tout comme les « tacticiens », mais aussi dans des Écoles de Paysage et également en Sciences Politiques. Ils démontrent un certain engagement sur des thèmes tels que l'écologie, la pauvreté et la construction d'urgence.

Ces concepteurs font souvent références à des expériences de construction et de participation à l'étranger, dans les pays d'Europe du Nord ou en Amérique Latine<sup>379</sup> dans le domaine de l'habitat, de l'Architecture bioclimatique et de l'Urbanisme. Ils connaissent et travaillent parfois avec des architectes ou des collectifs d'architectes ayant l'habitude de concevoir avec les habitants et des recherches-actions autour de la « programmation participative ».

---

<sup>378</sup> En particulier l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg pour trois d'entre eux.

<sup>379</sup> La notion de démocratie participative en Amérique Latine fait souvent référence à l'autogestion et à la démocratie directe alors qu'en France cette définition a été très vite abandonnée. BLONDIAUX (Loïc), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » in BACQUÉ (Marie-Hélène), REY (Henry), SINTOMER (Yves), *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, Éditions la Découverte, 2005.

## **Encadré 22**

**Le concepteur « militant » (4/35) :  
accompagne les habitants pour qu'ils soient acteurs de l'aménagement de leur  
cadre de vie.**

Quelles représentations a-t-il vis-à-vis de la participation et des habitants ?

- **considère la participation comme une exigence démocratique ;**
- **estime que la participation sert à donner des outils aux habitants pour intervenir sur le projet ;**
- **pense que la participation permet aux concepteurs de remettre en cause leur vision du projet ;**
- **trouve la participation encore trop peu mise en œuvre.**

Quelles pratiques développe-t-il pour impliquer les habitants ?

- se met au service des habitants pour leur donner la parole ;
- présente un certain attrait pour le travail expérimental ou de recherche autour de la participation ou de la conception durable ;
- peut susciter sa propre intervention dans un projet et des démarches participatives de manière bénévole ;
- s’associe à des sociologues dans les démarches participatives ;
- s’engage dans l’organisation et la participation d’événements festifs, à des échanges informels sur le site ou dans le quartier pour but de sensibiliser les plus exclus ;
- peut échanger avec les habitants sur des questions techniques et financières.

Comment valorise-t-il la participation dans sa trajectoire professionnelle ?

- construit une trajectoire professionnelle liée à la participation des habitants ;
- cherche à transmettre ses compétences participatives par le biais de réseaux, publications, formations et démarches auprès des collectivités.

Quel est son profil professionnel ?

- intervient à l’échelle architecturale comme maître d’œuvre sur du logement individuel, de petits équipements, des projets d’autopromotion ;
- intervient à l’échelle urbaine pour des missions d’AMO pour établir des diagnostics ;
- présente des expériences de participation dans des collectivités intéressées par le sujet ;
- s’est formé à l’architecture et à d’autres disciplines dans le domaine de la sociologie et de l’Architecture bioclimatique ;
- bénéficie d’une certaine reconnaissance / notoriété de la part des maîtres d’ouvrage pour ses compétences en conduite de démarches participatives ;
- montre une sensibilité à la compréhension du monde social et à l’écologie en opérant un lien avec la participation ;
- est engagé politiquement pour l’environnement et contre la précarité et la pauvreté ;
- est proche de l’éducation populaire, expérience associative de quartier.

## **Les concepteurs « militants »**

Les concepteurs militants accompagnent les habitants pour qu'ils soient acteurs de l'aménagement de leur cadre de vie. Les professionnels composant ce type développent cette attitude par rapport à des enjeux à la fois démocratiques et professionnels, pour l'évolution du métier d'architecte vers l'exercice de démarches de projet plus participatives.

### ***La participation considérée comme un enjeu social et politique***

Ces concepteurs souhaitent « donner la parole » aux habitants par « devoir démocratique », afin de leur permettre de devenir acteurs de leur cadre de vie. Ils veulent « se mettre au service des habitants » pour les aider à faire valoir leurs droits. Ils s'inscrivent ainsi, parfois explicitement, dans une filiation intellectuelle proche de celle développée dans les travaux d'Henri Lefebvre (Lefebvre, 1968).

Ils entendent ainsi gagner leur confiance au cours du projet. Ils établissent un lien entre participation et appropriation, mais dans un sens plus fort que ceux que pouvaient leur donner les professionnels « tacticiens » : il ne s'agit pas de faire « adhérer au projet » du maître d'ouvrage ou de

l'architecte, mais de permettre au citoyen ordinaire de s'émanciper, de gagner en autonomie de pensée, de devenir moteur du projet et d'influencer les décisions des institutions. Ils se placent dans une logique d'*empowerment*<sup>380</sup> en leur proposant des outils les aidant à intervenir sur le projet.

Selon eux, la participation « *valorise le travail de conception* » et donne « *du recul* ». Comme les praticiens « pragmatiques », ils n'hésitent pas à reconnaître qu'elle peut les conduire à « *remettre en cause leur vision du projet* » et leur permettre ainsi « *d'éviter les erreurs* ». Ces professionnels acceptent la mise en doute de leurs représentations initiales d'une situation. La participation vise moins pour eux le désamorçage des conflits que des apports importants à la réflexion. « *L'enjeu n'est pas de ne pas avoir de conflits, mais de savoir où on va avec un conflit. Qu'est-ce que ça révèle et qu'est-ce que ça nous amène ?* »

Ce type de concepteur cherche aussi à construire une « *complicité* », un « *climat de confiance* » avec les maîtres d'ouvrage afin que ces derniers restent ouverts aux propositions des habitants tout en sachant « *arbitrer les possibles du projet* ».

### ***Aller à la rencontre des habitants et les soutenir***

Ces professionnels sont intervenus auprès des habitants, dans le cadre de projets d'écoquartiers, principalement à l'échelle urbaine pour établir des diagnostics. Lorsqu'ils manipulent l'échelle architecturale, ils agissent plutôt sur des problématiques de conservation de bâtiments, d'accession sociale à la propriété ou encore de projets en autopromotion. Les agences de ces concepteurs se trouvent fréquemment à proximité des écoquartiers dans lesquels ils opèrent, signe d'un certain ancrage local de leur activité, qui contribue à les faire connaître des maîtres d'ouvrage. Cela s'explique aussi en partie par rapport à leurs modes d'intervention qui requièrent une présence régulière sur le site, dans un temps long et régulièrement en dehors des heures de travail ouvrées. Ils ont pour la plupart suscité eux-mêmes leur présence dans le projet et incité au déploiement de démarches participatives. Les maîtres d'ouvrage les engagent pour leurs compétences dans ce domaine. Leur travail fait l'objet d'une mission clairement dédiée mais peut être parfois aussi bénévole. Ils s'associent régulièrement à des sociologues pour mener à bien leurs objectifs.

Ces concepteurs interviennent systématiquement auprès des habitants dans le cadre de groupes de travail thématiques autour d'une table, de visites du quartier et du chantier ou bien d'autres projets similaires, à la manière des types « tacticiens » ou « pragmatiques ». Les « militants » se caractérisent surtout pour leur engagement dans l'organisation ainsi que leur participation à des événements festifs et à des échanges informels sur le site ou dans le quartier. Ils n'hésitent pas à se déplacer sur le site pour aller à la rencontre des habitants. Ces méthodes ont pour but de sensibiliser « *les plus exclus, les plus étrangers, les plus fragiles, les plus sans droits, les plus jeunes, les plus handicapés, ceux qui ne sont pas dans le débat public naturellement* » à la démarche participative mise en place sur le projet. Cette notion « *d'exclus* » utilisée par certains concepteurs « militants » provient très certainement d'un vocabulaire courant à l'époque de

---

<sup>380</sup> BACQUÉ (Marie-Hélène), BIEWENER (Carole), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, Éditions La Découverte collection « Sciences Humaines/Politiques et Sociétés », 2013.

leurs premières expériences professionnelles, dans les années 1980-1990. Ils ont été partie prenante du déploiement des politiques publiques urbaines conçues pour lutter contre les effets de la crise économique dans les quartiers défavorisés<sup>381</sup>.

Les discussions entre ces professionnels et les habitants s'organisent autour de maquettes, de projections d'images de références de projets similaires ou de photos de perception sensible du site.

Les concepteurs « militants » insistent sur la nécessité d'une production écrite qui permet de laisser une trace des rencontres avec les habitants. Ils peuvent encourager et soutenir les points de vue "critiques" de ces derniers sur une proposition des maîtres d'ouvrage. Parmi les méthodes qu'ils développent, nous pouvons noter la conception de contre-projets et l'élaboration d'études spécifiques complémentaires servant à mettre en exergue les défauts d'un projet proposé par les maîtres d'ouvrage.

Ils utilisent différents supports de représentations visuels comme la cartographie informée, la vidéo, la photographie ainsi que la préfiguration du projet à l'échelle 1 sur site. Ils insistent sur l'importance d'élaborer des outils didactiques comme des « *menus/règles du jeu* » des espaces à concevoir pour aider à la prise de décisions des habitants.

Ces professionnels discutent principalement avec les habitants de la conception des espaces publics, des espaces communs et des typologies des logements mais également d'une diversité d'objets liés au voisinage et à la conservation de bâtiments. Les questions techniques et financières, tout comme celles du budget, du plan d'aménagement, des déplacements et des déchets, ne sont pas éludées.

### **« Transformer l'empathie en professionnalisme »<sup>382</sup>**

Ces concepteurs se caractérisent fortement par la construction d'une trajectoire professionnelle véritablement liée à la participation des habitants. Ils s'appuient en cela sur le fait que leur profession possède « *une forte composante sociale* ». Ils « *transforment l'empathie en professionnalisme* ». Certains peuvent prendre une position de défense des habitants dans une démarche proche de l'*advocacy planning*<sup>383</sup>, en les soutenant à défendre un contre-projet, ou de l'*empowerment*, en les aidant à développer leur capacité d'entreprendre pour la prise en charge de la transformation de leur cadre de vie. Ils peuvent percevoir leur intervention comme celle d'un travailleur social exerçant dans un esprit d'intégration de populations défavorisées. Dans le cadre d'expériences participatives de conception qu'ils qualifient de « *formatrices et riches* », ils ont « *appris leur métier* », « *forgé leurs outils* » et acquis une méthodologie ainsi que des compétences en « *relation humaine* ». Leurs qualifications dans ce domaine bénéficient déjà d'une

---

<sup>381</sup> NEVEU (Catherine), « Habitants, citoyens : interroger les catégories » in BACQUÉ (Marie-Hélène), SINTOMER (Yves) (dir.), *La démocratie participative : histoires et généalogies*, Paris, Éditions La Découverte, 2011, pp. 39-50

<sup>382</sup> Expression d'un concepteur « militant » enquêté.

<sup>383</sup> DAVIDOFF (Paul), « Planification pluraliste et planification par plaidoyer », *Notes méthodologiques en architecture et en urbanisme*, traduction de l'article « Advocacy and pluralism in Planning », *Journal of the Institute of American Institute of planners*, XXXI, novembre 1965.

certaine reconnaissance de la part des élus, des maîtres d'ouvrage ou bien des habitants. Mais, selon eux, la participation reste encore globalement assez peu poussée dans les projets en France.

Ces professionnels remarquent une certaine méfiance envers la participation de la part des autres concepteurs, qui craindraient qu'elle ne « *remette en cause leurs compétences* » ou ne donne aux habitants trop d'emprise sur leur travail. Ils trouvent les institutions et la formation des architectes en France archaïques à cet égard.

*Concepteur militant 01 : « L'un des gros problèmes de la démocratie en général, c'est la transformation, la représentation, comment on passe la parole à des formes de représentation, or les architectes c'est vraiment ce qu'ils savent faire, ils pourraient être maîtres de la démocratie grâce à ça. Je ne comprends pas pourquoi ils ne s'y sont pas précipités, c'est trop génial, c'est une valorisation du travail merveilleuse. Mais non, ils ont presque fait le contraire, ils ont considéré que ces processus-là étaient là pour leur manger la laine sur le dos, pour remettre en cause leurs compétences, je trouve ça ridicule et aberrant.*

*Derrière ça ce sont les écoles d'archi qui m'énervent, c'est incroyable qu'elles n'aient pas pris à bras le corps cette dimension-là, c'est un raté complet. Je trouve que les architectes sont des dinosaures. »*

Ils perçoivent la participation comme une manière valorisante d'exercer leur métier et de revenir à certains de ses fondamentaux.

*Concepteur militant 02 : « Et c'est là que je voyais que des professionnels comme moi, impliqués dans l'architecture, pouvaient apporter des choses concrètes, c'est une autre manière d'exercer professionnellement. Car je pense que ce sont des professions qui ont une forte composante sociale, que l'on assume ou pas. Elle y est, elle existe, que l'on en veuille ou pas. Il faut avoir conscience de cette dimension-là car je pense que l'on a beaucoup à faire, les possibilités d'action sont assez importantes en dehors des missions qui peuvent nous échouer et on sait que ses missions là échouent à "très peu", il y a beaucoup de circonstance qui permettent d'être parmi ces "très peu", avec beaucoup de choses au niveau politique, d'influences, de nuisances. »*

Ils récusent la vision totalement descendante et asymétrique du rapport au savoir développée par les professionnels « réticents ».

*Concepteur militant 04 : « La démarche participative n'est pas une démarche de dominants, de "sachants" à demandeurs. »*

Le type « militant » cherche à diffuser une connaissance sur la question. Il publie des articles sur la participation dans la conception, en tant qu'idée ou basée sur ses propres expériences, dans un but de transmission des savoirs acquis. Ces concepteurs agissent aussi à travers des réseaux professionnels ou des formations. Ils peuvent chercher à faire du lobbying auprès des maîtres d'ouvrage afin de faire valoir

des projets participatifs, urbains ou en autopromotion, et parfois même à obtenir une reconnaissance publique de leurs expériences participatives. Toutefois, ils décrivent relativement peu le travail de conception des projets sur leur site internet sous leur aspect participatif. Ils s'y présentent avant tout comme des architectes et urbanistes pratiquant la maîtrise d'œuvre.

### ***Des concepteurs engagés sur la participation, sensibles à la sociologie et à l'expérimentation***

Les concepteurs proches de ce type sont plutôt des hommes d'une soixantaine d'années qui ont créé leur agence dans les années 1980, une période assez riche en expérimentations participatives liées notamment à la mise en place de la Politique de la Ville<sup>384</sup>. Leurs structures sont de petites sociétés d'architecture intervenant principalement à l'échelle architecturale, dans le cadre de petites commandes privées de construction, soit pour des projets nécessitant un volet d'ingénierie sociale et/ou à l'échelle urbaine sur des phases de diagnostic. Ces concepteurs possèdent une formation à l'Architecture et détiennent aussi des connaissances dans le domaine de la sociologie et du bioclimatique révélant une sensibilité à la compréhension du monde social et à l'écologie, qu'ils relient tout particulièrement à la participation des habitants.

Ces professionnels revendiquent souvent un engagement très à gauche de l'échiquier politique, au nom de principes de défense de la qualité de l'environnement et de lutte contre la précarité et la pauvreté. Généralement proches des milieux de l'Éducation populaire, certains ont fait partie d'associations d'habitants contestant des projets de démolition. Ces concepteurs ne paraissent obtenir que très rarement des postes d'enseignants et semblent très peu invités à intervenir dans les écoles d'architecture, bien qu'ils le soient dans des formations en sciences politiques. Ils sous-entendent que leurs compétences pour le travail social ou participatif ne seraient pas un savoir-faire recherché pour l'enseignement de l'Architecture en France.

Ces concepteurs « militants » présentent également un certain attrait pour le travail expérimental, ou de recherche, développé autour de la participation ou de la conception durable. Ils illustrent fréquemment leurs idées sur la participation à travers des références sociologiques ou philosophiques sur l'habitat concernant « *le quotidien et les gens ordinaires* ». Ils mobilisent également des connaissances et des références provenant du champ médico-social et artistique. Au sujet des modes d'habiter écologiques et des projets participatifs, ils citent régulièrement les modèles d'Europe du nord.

---

<sup>384</sup> HATZFELD (Hélène), *Faire de la politique autrement : les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, co-éditions Adels / Presse Universitaires de Rennes, 2005.



## **B. Champs d'intervention et évolution des représentations des concepteurs vis-à-vis de la participation**

Cette seconde partie explore l'une des hypothèses centrales de notre recherche en analysant dans quelle mesure des ambitions fortes liées à la participation citoyenne, dans le cadre de projets d'écoquartiers, ont pu avoir une incidence sur les pratiques et les avis que les concepteurs développent sur ce sujet, à travers la définition des missions qui leurs sont données. Nous nous intéresserons plus précisément à la manière dont cette situation (re)questionne, voire fait évoluer, les identités professionnelles des concepteurs au regard des changements qu'ils perçoivent dans leurs pratiques ou dans leurs attentes vis-à-vis de celles-ci.

Nous nous appuyerons à cet effet sur l'analyse transversale du corpus des 35 entretiens de concepteurs interviewés à l'occasion de la thèse et des recherches auxquelles nous avons participé.

Nous aborderons successivement :

- le rôle des situations de projet et plus précisément celui de la commande conduisant ces professionnels à développer ou à s'intégrer dans des dispositifs participatifs ;
- les évolutions de leurs représentations des enjeux et de la portée de l'implication des habitants dans les projets, telles que restituées par eux-mêmes ou décryptées par nos interprétations des entretiens ;
- les enseignements qu'ils tirent de leurs expériences de projets participatifs concernant le développement éventuel de nouvelles compétences et l'impact de ces dernières sur leur trajectoire professionnelle.

## **1. La participation et la commande publique de projet**

À travers notre enquête, nous avons pu observer que les concepteurs qui étaient le plus impliqués dans des démarches participatives d'opérations d'écoquartiers agissaient souvent dans le cadre de marchés publics, pour des missions de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère, et dans une moindre mesure, d'architecture. Certains pouvaient exercer en AMO, prenant notamment en charge des activités de programmation et/ou de maîtrise d'œuvre urbaine en réalisant la rédaction de Cahiers des Charges de Prescriptions Urbaines, Architecturales et Paysagères (CCPUAP) ainsi que la coordination générale du projet urbain. Dans les projets d'écoquartiers qui nous ont intéressés, les concepteurs ont été mis en situation d'interaction forte avec les habitants, au-delà des traditionnelles réunions d'information. Ils ont côtoyé plus que d'ordinaire des bureaux d'études spécialisés dans les questions de participation, et pas seulement de communication. Il leur a été demandé de contribuer à ces démarches en étant forces de proposition méthodologiques et en les animant. Ces « *appels à compétences* » (Claude, 2006) émis par les maîtres d'ouvrage sont clairement relatés par les concepteurs rencontrés en entretien et apparaissent relativement nouveaux pour certains. Nous rendrons compte au cours de ce chapitre de la façon dont s'est organisé ce contexte de mise en rapport entre une demande de conception participative inédite et la nécessité de proposer une offre à cet égard, dans lequel ces professionnels se sont retrouvés. Comment les maîtres d'ouvrage ont-ils sollicité les concepteurs pour intervenir auprès des habitants ? En quoi la demande et l'exercice de la participation a-t-elle pu impacter l'enchaînement et le contenu des missions confiées aux concepteurs ? En quoi les procédures réglementaires qui cadrent traditionnellement leurs missions ont été perçues comme adaptées, adaptables ou problématiques vis-à-vis des exigences de participations qui leur étaient faites et leurs modalités d'intervention dans le projet ?

## Encadré 23

### Rappel de l'état du Droit en matière de participation du public dans le Code de l'Urbanisme entre 2000 et 2014

À la suite de la programmation de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, les projets urbains comportant certaines caractéristiques ont été soumis à une obligation de « *concertation en amont et tout au long de l'élaboration des projets* ». Elle a été reprise dans le code de l'Urbanisme dans son article L 300-2 :

• **la concertation préalable prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme** concerne :

- l'élaboration ou la révision d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) – à savoir de documents d'urbanisme réglementaires à différentes échelles – ;
- la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) – périmètre opérationnel d'un ensemble de terrains acquis par la maîtrise d'ouvrage publique ou son aménageur – ;
- la réalisation de projets ou d'opérations d'aménagement ou de construction dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État.

La concertation est censée être « *organisée pendant toute la durée de l'élaboration du projet, et associe les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Les objectifs et les modalités de la concertation sont fixés, sauf cas particuliers prévus par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, par le conseil municipal ou le conseil communautaire ou, si le projet de révision du document d'urbanisme ou l'opération est à l'initiative de l'État, par le préfet. [...]* »

Une grande partie des projets d'écoquartiers a été menée dans le cadre du régime de la ZAC, notamment lorsque ces derniers ont été réalisés sur des friches donnant lieu à portage foncier public ou via un aménageur. Les projets en renouvellement urbain étaient pour leur part soumis à une obligation de concertation via le règlement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Cette directive concernait toutefois surtout la gestion urbaine de proximité (procédure de relogement et gestion des espaces communs) et peu l'aménagement des projets dans leur ensemble. Cette situation a paradoxalement conduit à ce que, pendant longtemps, les projets de rénovation urbaine, pourtant menés sur des sites densément peuplés aient été peu concertés avec leurs habitants, comme l'a souligné à plusieurs reprises le Comité d'évaluation de l'ANRU, jusqu'en 2013<sup>1</sup>.

Par ailleurs, les opérations de construction de taille réduite – à savoir notamment les logements et les équipements – dont l'impact sur l'environnement n'était pas considéré comme significatif, n'étaient pas non plus assujetties à obligation de concertation en amont de leur élaboration. Elles faisaient éventuellement l'objet d'une soumission à une consultation par enquête publique dans le cadre d'une procédure d'utilité publique.

## 1.1 Perception du rôle des procédures dans la conduite des démarches participatives

Dans les projets d'écoquartiers retenus pour cette recherche, les maîtres d'ouvrage urbains, notamment les élus et les techniciens des collectivités, ont systématiquement incité les concepteurs à développer des démarches participatives. L'intervention de ces professionnels dans les projets d'aménagement est d'une manière générale assez cadrée par les procédures réglementaires de la commande publique d'aménagement et de construction qui, en France, joue un rôle majeur dans la fabrication urbaine.

Les concepteurs urbains ou les paysagistes impliqués dans des dispositifs participatifs que nous avons observés ont répondu majoritairement :

- à des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) généralement utilisés pour des prestations d'études préalables d'AMO ou de conception d'espaces publics ;
- à des procédures de marchés négociés ;
- à des procédures de « dialogue compétitif » de plus en plus utilisées pour les projets urbains et paysagers ou pour les opérations de réhabilitation d'ouvrage.

Les concepteurs en architecture ont majoritairement été recrutés par concours restreints, certains d'entre eux par procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation de logements sociaux (cf. tableau 6).

Les conditions d'implication des concepteurs dans les démarches participatives dépendent donc à la fois des procédures réglementaires qui encadrent les projets d'aménagement et de construction dans lesquels ils interviennent et de la manière dont les maîtres d'ouvrage les interpellent et les appliquent via différentes formes de consultations possibles pour des prestations de services. Le choix de ces procédures est avant tout lié aux seuils des montants des prestations d'études ou à la nature des travaux prévus tels que définis par le code des marchés publics.

Dans le cadre de projets urbains ou paysagers, les concepteurs peuvent être recrutés pour la réalisation d'études préalables (de diagnostic urbain et paysager ou d'études de définition visant à déterminer des éléments de programme ainsi qu'un premier schéma d'aménagement). Celles-ci ne déboucheront pas forcément sur un marché de maîtrise d'œuvre de conception ni de suivi de réalisation. Pour autant, elles peuvent déjà mettre à l'épreuve leurs compétences en matière de conception appréhendées dans un sens large.

Lorsqu'elles répondent à une commande de maîtrise d'œuvre urbaine qui consiste à « *proposer une démarche intellectuelle aboutissant à un projet partagé et des modes opératoires crédibles de mise en œuvre* »<sup>385</sup>, leurs prestations et responsabilités sont plus importantes car elles s'inscrivent dans une longue durée avec de multiples missions.

---

<sup>385</sup> MICQP, *Les contrats de maîtrise d'œuvre urbaine*, Paris, mars 2007, p. 10

Si le montant de ces études défini par les commanditaires est compris entre 25 000 € HT et 209 000 € HT, les concepteurs centrés sur les questions urbaines ou paysagères doivent être engagés au moyen d'une procédure dite adaptée.

Au-delà de 209 000 € HT, les concepteurs doivent être retenus dans l'un des cadres suivants :

- procédure dite de marché négocié, qui peut être utilisée quand les spécificités du projet ne peuvent être précisément définies en amont ;

- dialogue compétitif<sup>386</sup>, rendu possible depuis 2011 pour la réhabilitation ou la réalisation d'un projet urbain ou paysager et qui permet d'interroger 3, 4 ou 5 équipes à la fois (mais de manière non collective) sur des questions de programmation et de conception dans le cadre d'un débat en plusieurs étapes organisé par la maîtrise d'ouvrage ;

- appel d'offre (moins fréquent), qui suppose que le programme soit quasiment finalisé lors de la consultation d'un concepteur-maître d'œuvre, rendu de fait difficilement envisageable dans un projet urbain.

### **Tableau 6 : Récapitulatif des modes de passation des marchés publics de maîtrise d'œuvre au 1<sup>er</sup> avril 2016**

*Source : MICQP, « La réforme de la commande publique de 2016 applicable à la commande de projets de construction : quelles évolutions pour choisir les concepteurs ? » in Médiations, n°24, juillet 2016, 24 p.  
URL : [http://www.miqcp.gouv.fr/images/fiche\\_mediaton/MEDIATIONS24.pdf](http://www.miqcp.gouv.fr/images/fiche_mediaton/MEDIATIONS24.pdf)*

---

<sup>386</sup> Cette procédure a pris la place des « marché d'études de définition simultanés » à laquelle les maîtres d'ouvrage avaient largement recours en France jusqu'en 2009. La procédure des marchés de définition simultanés se distinguait du dialogue compétitif par plusieurs aspects majeurs. L'un d'eux était que les équipes étaient conviées collectivement au débat avec le maître d'ouvrage lors de la première phase de la procédure, consistant à préciser le programme. Un autre principe fondamental était que cette phase initiale donnait lieu à l'attribution d'un premier marché, qui était suivi d'un marché dit subséquent confié à l'équipe retenue par la maîtrise d'ouvrage. La commission européenne a considéré que cette pratique était contraire aux règles de concurrence pour la dévolution de marchés publics. Dans le dialogue compétitif, la première phase est considérée comme une étape de négociation donnant lieu à indemnité et non pas à un marché, qui, lui, est attribué à l'issue du dialogue.

<p><b>Seuils européens d'estimation du montant des besoins prévus par les commanditaires</b> applicables au 1er janvier 2016</p>	<p><b>Pouvoirs adjudicateurs</b> (État et ses établissements publics (sauf EPIC), collectivités territoriales, leurs établissements publics (sauf OPH) et leurs groupements)</p>	<p><b>Autres pouvoirs adjudicateurs</b> (SEM, organismes HLM, SPL, etc.)</p>
<p><b>Type de procédure nécessaire pour des ouvrages &lt; 25 000 € HT</b></p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>
<p><b>Type de procédure nécessaire pour des ouvrages ≥ 25 000 € HT</b></p>	<p><b>Bâtiment, Infrastructure ou Projet urbain, neuf ou réhabilitation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Procédure adaptée</li> <li>● Concours, procédures formalisées de maîtrise d'œuvre (appliquées dans leur intégralité)</li> </ul>	<p><b>Bâtiment, Infrastructure ou Projet urbain, neuf ou réhabilitation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Procédure adaptée</li> <li>● Concours, procédures formalisées de maîtrise d'œuvre (appliquées dans leur intégralité)</li> </ul>
<p><b>Type de procédure nécessaire pour des ouvrages ≥ 209 000 € HT</b> (Pour l'État et ses établissements publics ≥ 135 000 €)</p>	<p><b>Bâtiment neuf :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Concours obligatoire + marché négocié sans publicité et sans concurrence</li> </ul> <p><b>Réhabilitation de bâtiments :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Concours (facultatif)</li> <li>● Procédure concurrentielle avec négociation (si conditions remplies)</li> <li>● Dialogue compétitif si recherche de solutions (si conditions remplies)</li> <li>● Appel d'offres possible</li> </ul> <p><b>Infrastructure/Projet urbain (neuf ou réhabilitation) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Concours (facultatif) + marché négocié sans publicité et sans concurrence</li> <li>● Procédure concurrentielle avec négociation (si conditions remplies)</li> <li>● Dialogue compétitif si recherche de solutions (si conditions remplies)</li> <li>● Appel d'offres possible</li> </ul>	<p><b>Bâtiment, Infrastructure ou Projet urbain, neuf ou réhabilitation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Concours (facultatif)</li> <li>● Procédure concurrentielle avec négociation (si conditions remplies)</li> <li>● Dialogue compétitif si recherche de solutions (si conditions remplies)</li> <li>● Appel d'offres possible</li> </ul>

\*

Dans le cadre de projets d'architecture, pour une construction neuve ou en réhabilitation, si le montant des besoins prévus par les commanditaires dépasse les 25 000 € HT, les maîtres d'œuvre doivent être engagés au moyen d'une procédure adaptée ou d'un concours. La procédure de concours est présentée depuis la réforme de l'ingénierie publique des années 1970 à 1990 comme étant la meilleure démarche permettant de responsabiliser les maîtres d'ouvrage à l'égard de leur commande et de favoriser l'invention ainsi que la qualité architecturale grâce à l'émulation suscitée entre les candidats<sup>387</sup>.

Si le montant des études prévues par les commanditaires en fonction du montant global des travaux envisagés dépasse les 209 000 € HT, les maîtres d'œuvre doivent être engagés au moyen d'un concours s'il s'agit d'une construction neuve. Des dérogations ont été introduites à cette obligation entre 2011 et 2019 pour la réalisation de logements sociaux neufs ; en réhabilitation, les concepteurs sont sélectionnés au moyen d'une procédure concurrentielle avec négociation, d'un dialogue compétitif ou d'un appel d'offre, même si ce dernier reste peu utilisé<sup>388</sup>.

Examinons à présent dans quelle mesure les différentes procédures d'engagement des concepteurs – selon les bases du recrutement, les objets d'intervention et les moments d'implication dans le processus – permettent ou rendent plus difficile le développement de démarches de conception participative.

**La procédure négociée**, dans le cadre du projet urbain ou de paysage, donne lieu au recrutement des maîtres d'œuvre sur la base d'une réponse méthodologique et non pas sur le rendu d'une ou plusieurs images représentant un projet figé. Les concepteurs peuvent alors à cette occasion s'entendre avec les maîtres d'ouvrage sur les modalités d'implication des habitants. Si leur mission débute très en amont d'un projet, par des éléments de diagnostic urbain, paysager ou patrimonial, ils ont la possibilité de travailler avec les habitants alors que le projet est encore très ouvert. Les propositions dessinées et les images de conception qui leur sont demandées ne sont pas censées être finalisées et peuvent encore être schématisées afin d'aider à l'exploration de scénarios de programmation et d'aménagement. L'objet de la participation peut porter dans ce cas aussi bien sur des problématiques de connaissances du territoire ou du site que sur des premières intentions de conception qui ne sont pas encore trop avancées. De même, la programmation portée généralement par la maîtrise d'ouvrage en interne ou par un bureau d'études

---

<sup>387</sup> MACAIRE (Élise), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *Étude qualitative et quantitative sur les concours d'architecture en France, 2006-2015*, Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017.

<sup>388</sup> Le modèle français des concours est aujourd'hui questionné à travers le prisme des tendances générales d'homogénéisation des procédures à l'échelle européenne, des simplifications des textes réglementaires, des baisses des dotations publiques aux collectivités locales et des réformes de l'administration territoriale. Bien que ce dispositif soit critiqué ou plébiscité par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, il existe différentes manières d'organiser un concours pouvant s'ouvrir à des échanges avec les habitants. Des études récentes sur la commande publique d'architecture, lancées conjointement par le MCC et la MIQCP, montrent en effet plusieurs propositions – pour une nouvelle approche plurielle et souple du concours – donnant l'avantage à une démarche de programmation concertée s'inscrivant dans la durée et à une élaboration progressive des études de conception.

MACAIRE (Élise), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *Étude qualitative et quantitative sur les concours d'architecture en France, 2006-2015*, op.cit.



urbaines en position d'AMO est assez ouverte. Elle peut se préciser au gré des interactions avec les propositions de conception. Le dialogue entre tous les acteurs, y compris avec les habitants, peut être alors plus détendu, surtout s'il intervient dès la phase de diagnostic. Si le concepteur est sélectionné après l'établissement d'un programme urbain, il sera tributaire de la qualité de la concertation engagée dès l'amont. Si elle s'est avérée faible, les risques de conflits sur les images qu'il produira peuvent être élevés. Si elle a été importante, il devra montrer sa capacité à la poursuivre et à intégrer les attentes qui auront été préalablement exprimées par les habitants.

**La procédure de concours**, requise dans le cadre d'un projet d'architecture en construction neuve, donne lieu à une consultation à partir d'un programme quasiment finalisé, plus ou moins normatif, préalablement confectionné par le maître d'ouvrage. Les concepteurs n'ont pas été présents lors de son élaboration et ne sont donc pas informés des attentes des futurs utilisateurs, usagers et habitants en termes d'activités, d'usages, de surfaces, de performances énergétiques, etc. Ils ne connaissent pas bien la manière dont le dialogue s'est ou non (bien) engagé avec les destinataires du projet. De ce fait, si ces derniers n'ont pas été suffisamment consultés ou n'ont pas pu s'exprimer en amont, les concepteurs peuvent voir leur projet sérieusement critiqué et contesté sur des questions fondamentales qui les mettront en difficulté.

Recrutés sur la base d'une esquisse ou d'un Avant-Projet Sommaire (APS), le maître d'œuvre a, en principe, encore la possibilité de préciser son travail avec les habitants, les utilisateurs et les usagers sur le traitement des façades, les modes de fonctionnement et d'entretien du bâtiment et sur les aménagements intérieurs, dans le respect toutefois des grands principes que le jury aura retenus. Le lauréat accepte généralement difficilement d'intégrer à son dessin initial des demandes de modification, particulièrement s'il estime qu'elles dénaturent sa proposition ou qu'elles nécessiteront un travail supplémentaire, conséquent et non rémunéré. Cela peut être le cas lorsque la maîtrise d'ouvrage, contrainte à présenter les résultats du concours, se trouve sous la pression de futurs utilisateurs ou usagers, non consultés au départ, qui remarquent des graves manquements au programme et donc à la solution architecturale proposée.

Les concepteurs peuvent également être mandatés par concours pour la réalisation d'espaces publics particuliers et plutôt restreints (parcs, jardins, voiries). Sur ce type d'objet, le programme est souvent relativement sommaire et un travail de programmation est généralement implicite à la commande de conception. Les enjeux d'usages n'ayant pas été suffisamment travaillés avec les habitants, utilisateurs et usagers, ni explicités dans un cahier des charges fréquemment très lacunaire, la proposition spatiale peut faire aussi l'objet de vives critiques lorsqu'elle est rendue publique (Gardesse, 2011).

**La procédure du dialogue compétitif**, utilisée quand le montant des études rémunérées dépasse les 209 000 € HT<sup>389</sup>, conduit les concepteurs, généralement mandataires d'une équipe pluridisciplinaire

---

<sup>389</sup> Pour l'État et ses établissements publics ≥ 135 000 € HT.

pouvant comporter des programmistes, à développer en dialogue avec la maîtrise d'ouvrage une ou plusieurs solutions en termes aussi bien d'intentions de conception formelles que de programmation qui restent à préciser. Les candidats sélectionnés sont invités à remettre une offre sur la base d'un préprogramme et éventuellement d'un premier schéma d'aménagement proposé par la maîtrise d'ouvrage. Les enjeux de confidentialité des débats conduisent en général les maîtrises d'ouvrage à considérer que la commission dialoguant avec les équipes de maîtrise d'œuvre ne peut intégrer des habitants. Mais rien ne l'empêche sur le plan réglementaire, comme l'a montrée l'expérience de l'écoquartier Danube à Strasbourg (Zetlaoui-Léger, dir. 2013a). Des habitants déjà largement impliqués lors de la phase précédente de pré-programmation urbaine ont en effet siégé aux côtés des élus et des techniciens dans l'instance qui a conduit le dialogue avec chacune des équipes de concepteurs. Lors du lancement du dialogue compétitif, une charte avait été signée par les différents participants qui s'étaient ainsi engagés à ne pas diffuser publiquement la teneur des débats. Dans cette opération, les habitants ont à la fois contribué à la définition du préprogramme de consultation de l'aménageur et de l'architecte-urbaniste, au dialogue compétitif pour retenir un maître d'œuvre urbain ainsi qu'à la phase de conception qui a suivi, contribuant à la fabrication du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Environnementales et Paysagères destiné à mettre en concurrence les promoteurs.

**La procédure adaptée**, si le montant des études à engager dépasse les 25 000 € HT, peut être choisie dans le cadre de projets d'architecture (en construction neuve ou en réhabilitation), pour des aménagements urbains ou de paysage. Les concepteurs sont consultés sur la base d'un programme relativement cadré, élaboré de manière plus ou moins participative là aussi en fonction de la volonté du maître d'ouvrage. Ce fut par exemple le cas dans le cadre du projet d'écoquartier Bastille à Fontaine<sup>390</sup>. Le concepteur ne présente pas un projet lors de la procédure de sélection mais peut échanger oralement sur la façon dont il comprend la commande tout en se montrant force de proposition au sujet de la méthode de participation, notamment s'il s'agit d'un marché d'études préalables. Si le projet a déjà été engagé, le professionnel devra alors s'adapter à l'existence d'une dynamique plus ou moins participative impulsée par la maîtrise d'ouvrage. Les procédures adaptées permettent un certain dialogue, une certaine souplesse et une continuité dans le projet<sup>391</sup>.

Ainsi, plus le concepteur intervient tardivement dans un processus de projet, moins il bénéficie de latitude pour être force de proposition en matière de méthodes participatives. Il peut toutefois l'être davantage au plan des outils proposés. Mais la réception de son travail par les habitants et les possibilités de dialogue avec eux restent fortement tributaires de la qualité, à la fois de la programmation plus en amont et de son caractère plus ou moins concerté et participatif.

---

<sup>390</sup> Voir la monographie du projet d'écoquartier Bastille à Fontaine dans le chapitre 1 de cette thèse.

<sup>391</sup> MIQCP, « La réforme de la commande publique applicable à la commande de projets de construction : quelles évolutions pour choisir les concepteurs ? » in *Médiations*, n°24, juillet 2016.

URL : [http://www.miqcp.gouv.fr/images/fiche\\_mediaton/MEDIATIONS24.pdf](http://www.miqcp.gouv.fr/images/fiche_mediaton/MEDIATIONS24.pdf)

## 1.2 Énoncé de la commande de participation et niveaux de rémunération pour cette mission

Les cahiers des charges de consultation, rédigés par les maîtres d'ouvrage dans les projets soutenus par de fortes ambitions participatives, incitent régulièrement les concepteurs à faire valoir leurs compétences dans ce domaine lorsqu'ils ont à composer une note méthodologique.

Rémunérés de manière très relative et pas forcément spécifique pour ce type d'investissement, certains concepteurs, notamment les « tacticiens », voient la participation comme une façon d'accéder à la commande publique, quand d'autres tels que les « pragmatiques » s'en emparent essentiellement afin d'améliorer leurs pratiques. Les plus « militants » vont jusqu'à accepter de s'y engager de manière bénévole. Ces derniers ne formulent pas de revendications spécifiques à ce sujet ; cela peut être lié au fait qu'ils considèrent que leurs prestations d'études supposent impérativement d'impliquer les habitants. Leurs réclamations se portent donc plus globalement sur la rémunération totale d'une étude urbaine.

Les compétences professionnelles en lien avec la participation demandées aux concepteurs à l'occasion des projets d'écoquartiers sont souvent peu définies dans les cahiers des charges. Le « volet participation » de ces annonces requiert une note méthodologique que le concepteur doit imaginer, bien souvent sans plus de précisions données par les maîtres d'ouvrage, ni sur les publics concernés ni sur les attendus de cette démarche dans l'élaboration du projet. Il paraît difficile de savoir si elle aura un rôle moteur ou central dans les prises de décisions.

Des concepteurs remarquent que la participation a parfois été spécifiée par les maîtres d'ouvrage dans l'annonce du marché sans qu'elle n'ait été réellement mise en place par la suite dans le projet.

Si la participation des habitants ne fait pas l'objet de demande particulière, certains concepteurs, surtout les « militants », n'hésitent pas à faire des propositions en ce sens. À la croisée de plusieurs de ces logiques, l'un d'eux affirme même avoir remporté un marché en proposant le montage d'une opération en autopromotion pour pouvoir répondre à une commande délicate, dans un contexte de marché immobilier défavorable. Il a ainsi préconisé le montage d'une équipe l'associant à des habitants autopromoteurs (qui restaient à trouver) pour la réalisation d'un macro-lot de logements dans un projet d'écoquartier. Il démarche aujourd'hui des groupes d'habitants et des élus de petits villages afin de reproduire l'expérience et construire des logements de qualité à moindre coût. Il reconnaît : « *ce n'est pas très rentable pour le cabinet, mais je l'avais déjà fait pour l'habitat social, je voulais le faire pour d'autres.* »

De manière générale, les concepteurs interviewés abordent assez peu la question de la rémunération de leur mission, si ce n'est pour souligner que leur investissement dans des dispositifs participatifs n'est pas spécifiquement rétribué financièrement. Certains affirment que ce travail a globalement fait partie de leur mission de concepteur. Cette réflexion est partagée aussi bien par les « réticents » que par les « tacticiens » ou les « pragmatiques ».

Cet intérêt relatif pour le montant de la rémunération de la participation peut s'expliquer par le fait que ce type de commande émanant des pouvoirs publics semble aujourd'hui de plus en plus contribuer à une reconnaissance symbolique des praticiens. Le sociologue Florent Champy explique, dans son analyse du rapport des architectes à la commande publique, que « *les bénéfices les plus subjectifs tiennent au prestige propre à la commande publique et à l'intérêt intellectuel particulier de certains programmes. Pour les architectes qui recherchent ces commandes, leur faible rendement monétaire paraît compensé par la satisfaction que procurent à la fois leur complexité technique, qui est un défi, et la vocation sociale du lieu* »<sup>392</sup>. Mais cette mise en arrière-plan de la question de la rémunération peut aussi s'expliquer par la façon dont certains considèrent leur profession, à savoir comme une passion et une mission d'intérêt générale dépassant les enjeux économiques.

Un concepteur « pragmatique » explique : « *notre métier, on le fait par intérêt et non par intérêt économique, sinon on changerait de métier.* »

Des « tacticiens », des « pragmatiques » et des « militants » regrettent fréquemment le peu de moyens investis dans la participation par rapport à l'ensemble de la conception. Quelques concepteurs « pragmatiques » ou « militants » remarquent que le temps passé à discuter avec les habitants en amont de la conception du projet permet de gagner en efficacité par la suite.

---

<sup>392</sup> CHAMPY (Florent), *Les architectes et la commande publique*, Paris, Presses universitaires de France collection « sociologie », 1998, p. 297

### **1.3 Des missions de programmation et des processus décisionnels dont le portage est à clarifier dans les projets urbains**

La plupart des professionnels qui sont intervenus auprès des habitants ont agi dans des phases amont, mêlant intentions programmatiques et de conception. Leurs missions ont été généralement continues au cours du projet, enchainant une implication dans la programmation, dans l'élaboration d'un schéma directeur et dans celle d'un Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines et Paysagères, jusqu'au suivi de la mise en œuvre des opérations particulières. La conception paysagère et architecturale a quant à elle fait l'objet de missions confiées à différents professionnels.

Faisant l'hypothèse que le moment d'entrée du concepteur dans le projet, lié à la procédure par laquelle il a été consulté, peut avoir une influence sur sa pratique et son vécu de la participation, nous avons essayé de reconstituer cette information pour chacun des professionnels enquêtés (cf. tableau 7). Les concepteurs « réticents » sont intervenus dans le projet d'écoquartier soit dans des phases de conception architecturale, soit dans des phases d'études amont. Ils ont été impliqués de manière moins continue que les « tacticiens » ou les « pragmatiques » qui ont également agi dans des études amont, pour leur part, mais, également, dans des phases de conception urbaine et paysagère. Les « militants » rencontrés ont davantage pris part au projet lors des phases de diagnostic urbain et de programmation, pour des missions d'Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage mais également dans des phases de conception de logements où ils ont pu participer à leur programmation.

#### **Tableau 7 : Moments d'intervention des concepteurs étudiés dans les différentes phases du projet d'écoquartier**

	Diagnostic urbain	Programmation/Étude de définition	Schéma directeur/Plan guide	Cahier des Prescriptions Urbaines, Architecturales et Paysagères	Conception urbaine	Conception paysagère	Conception architecturale
<b>RETICENT</b>		■	■	■			■ ■
<b>TACTICIEN</b>		■	■	■	■	■	■
<b>PRAGMATIQUE</b>		■	■	■	■	■	■
<b>MILITANT</b>	■	■	■				■

Les concepteurs qui répondent à des consultations de concours de maîtrise d'œuvre architecturale subissent la séparation nette entre les missions de programmation et celles concernant la conception et la réalisation. Ils interviennent alors que le travail en amont de réflexion sur les attendus du projet et sur les besoins a été largement formalisé, ce qui complique souvent leur rapport à la participation, particulièrement lorsque celle-ci a été faible. Cette situation peut expliquer le point de vue critique sur la participation entretenu par les concepteurs intervenant dans de telles situations. Dans le cas de l'écoquartier Bastille à Fontaine, les concepteurs des logements interviewés ont montré une position proche de celle du « réticent », bien que les cahiers des charges aient fait l'objet de quelques échanges avec les habitants sur des aspects marginaux de la conception intérieure des habitations auxquels ces professionnels n'ont pas été invités à participer. Les réunions publiques de présentation des solutions peuvent alors prendre une tournure critique voire agressive envers les concepteurs ainsi coupés de l'expression d'une demande formulée par les destinataires des lieux. C'est cette configuration, particulièrement redoutée par les professionnels de la conception, qui peut être à l'origine de ce que ces derniers reprochent à la participation.

En revanche, lorsque le projet architectural a été engagé dans une dynamique participative, le travail du concepteur avec les habitants peut s'avérer moins délicat, y compris lors d'interventions dans des phases plus à l'aval. Tout dépend alors davantage de ses aptitudes personnelles à prolonger la démarche dans ces stades de conception formelle et constructive du projet.

Les concepteurs observés, agissant en particulier en tant qu'urbanistes, exercent selon des modalités différentes. Ils peuvent en effet davantage réaliser des tâches relevant des phases amont de la commande publique, en contribuant à un diagnostic urbain mais aussi à des réflexions programmatiques dans le cadre d'études dites de « définition » ou de « marchés de maîtrise d'œuvre urbaine ». Ces dernières peuvent être assez larges voire floues. Effectivement, telles que définies par l'article 74 du Code des Marchés Publics en 2006, les missions de maîtrise d'œuvre urbaine peuvent intégrer à la fois la réalisation d'étude de programmation, de conception de schémas directeurs, de plans guide et de plans masse, la réalisation de cahiers des charges d'opérations ainsi que la coordination générale du projet. Le double positionnement sur des missions d'AMO et de conception n'est pas sans poser parfois certains problèmes, le concepteur étant en charge à la fois de la définition des attendus du projet, en termes d'activités et d'usages, et des formalisations spatiales qui y répondent. Le risque que les éléments de programmes viennent avant tout justifier la vision spatialiste du concepteur a été souvent observé et soulève généralement les critiques des habitants.

La participation, qui réclame un travail minutieux sur les usages attendus des habitants, met particulièrement en exergue les capacités de compréhension, de traduction et de dialogue que suscite une telle mission, dans laquelle les fonctions de programmation et de conception ne sont pas clairement distinguées par les praticiens ou les maîtres d'ouvrage. Cette situation peut expliquer que certains concepteurs interrogés, « tacticiens » et « pragmatiques », pensent utile la présence d'un professionnel animant les débats voire assurant le développement de la réflexion programmatique à leurs côtés.

De plus, cette activité implicite de programmation effectuée par les concepteurs urbains peut parfois conduire à des tensions entre les différents professionnels intervenant dans les multiples phases de conception urbaine, architecturale et paysagère. En effet, certains concepteurs ont vu, dans ces opérations donnant une place prépondérante à la participation, l'occasion saisie par leurs collègues intervenant plus en amont de prendre une place plus importante dans le projet, voire d'instrumentaliser la parole habitante pour imposer leurs propres exigences à leur égard.

Des concepteurs peuvent également ainsi avoir le sentiment que leur mission se trouve extrêmement réduite du fait d'un cahier des charges trop élaboré, réalisé par le concepteur responsable des prescriptions justifiant le degré de formalisation des solutions déjà avancées par le résultat de la participation habitante<sup>393</sup>. Quelle que soit leur position de la typologie, les concepteurs invoquent la nécessité d'implication de la maîtrise d'ouvrage dans la prise de décision tout au long du projet. Certains préfèrent que les élus et les maîtres d'ouvrages soient présents dans tous les dispositifs participatifs pour porter « *la responsabilité des décisions* » et cadrer la programmation en précisant l'univers « *des possibles du projet* » aux habitants. D'autres pensent préférable qu'ils ne soient pas parties prenantes des échanges, notamment en ateliers. Cependant, la plupart insistent sur la nécessité d'un véritable portage politique continu pour soutenir des arbitrages.

Certains concepteurs, « militants » ou « pragmatiques », désignent plus spécifiquement des compétences de sociologue qui apporteraient à leurs méthodes de travail « *une lecture autre que spatiale* ». Ces concepteurs dessinent ainsi les contours d'un professionnel de la participation au service des habitants, un pacificateur cumulant des compétences en sciences sociales et en programmation urbaine, à l'image de « *l'auditeur-conseil* » des démarches de « *programmation générative* » initiées par Michel Conan et Michel Bonetti au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) dans les années 1990 (Daniel-Lacombe, 2006 ; Zetlaoui-Léger, 2015).

La demande de participation des habitants dans les projets met à l'épreuve les manières de recruter les professionnels de la conception. Cette thèse, comme d'autres travaux de recherche ces dernières années, souligne la nécessité également perçue par les concepteurs d'organiser l'implication des habitants le plus en amont possible dans le processus de projet et dans le temps long de son déroulement. Elle interroge également les effets de la participation sur la gestion de l'imbrication des missions des concepteurs intervenant à différentes échelles de temps et d'espace de projet, comme celle du paysagiste, censée s'articuler à celle du concepteur urbain. Le « *marché de la participation* » (Mazeaud, Nonjon, 2018) semble n'intéresser les concepteurs que dans une certaine mesure, à la fois parce qu'il reste assez peu rémunéré et parce qu'il paraît particulièrement difficile à ces derniers de porter seuls une telle compétence, celle-ci n'étant pas le cœur de leur métier. Un grand nombre de ceux que nous avons interviewés souhaiterait l'intervention d'un professionnel ad hoc dans les équipes, spécialisé sur les questions participatives et présentant des compétences en programmation. La plupart des professionnels interrogés réclament ainsi l'accompagnement d'un « *médiateur* », d'un « *animateur spécialisé en participation* ». Quand les opérations sont trop importantes, il leur semble qu'ils ne peuvent pas assumer seuls cette mission, dessinant ainsi les

---

<sup>393</sup> Voir la monographie de l'écoquartier Bastille dans la commune de Fontaine, exposée dans le chapitre 2 de cette thèse.



pourtours d'un métier et d'une fonction nécessaire à ces nouvelles pratiques. Ces professionnels auraient pour rôle, selon des concepteurs « pragmatiques », « *d'aider les habitants à formuler leurs attentes* ». Bénéficiant d'une mission et d'un budget à part entière, ils disposeraient d'une « *certaine indépendance* » vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Ils seraient en charge de « *lancer la dynamique de participation* », de faire « *débattre sur les questions de fond* », de problématiser les avis recueillis des habitants. Ils devraient intervenir « *de manière continue* » dans le projet, pour organiser et animer la participation « *sur des sujets de longue haleine ou plus vastes* » afin que les concepteurs puissent disposer de « *toutes les informations pour comprendre la suite, le fonctionnement et les attentes* ». Ils permettraient également d'empêcher que la participation ne devienne « *belliqueuse et agressive* » tout en « *instaurant les conditions d'un dialogue* ».

## **2. Quelles évolutions dans les représentations de l'exercice du métier face à la demande de participation ?**

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons dressé quatre portraits types développant des attitudes différentes vis-à-vis de la participation. Dans cette seconde partie, nous apprécierons les liens pouvant exister entre les positions qui se sont ainsi révélées et les propres trajectoires professionnelles des concepteurs interviewés. Plus encore, il s'agira de comprendre comment l'exigence de participation interfère avec la vision qu'ils ont de l'exercice de leur métier, par rapport notamment aux indicateurs ou critères qui, traditionnellement, structurent des trajectoires « *canoniques* »<sup>394</sup> et leur reconnaissance, en particulier en France. Nous verrons comment ils perçoivent les conditions d'organisation de telles démarches. Doivent-ils intégrer de telles compétences jusqu'à faire évoluer leurs processus de conception ? Comment perçoivent-ils les jeunes générations de professionnels qui valorisent un mode d'intervention plus participatif ?

### **2.1 Des réactions vis-à-vis de la participation influencées par la trajectoire et les expériences antérieures**

Nous avons pu remarquer certaines corrélations entre les profils des concepteurs et les différentes positions qu'ils ont pu développer vis-à-vis de la participation des habitants. Les parcours de ces professionnels influenceraient, en partie, leurs attitudes et leurs pratiques de la participation en fonction des échelles et de la nature des projets dans lesquels ils ont l'habitude d'intervenir, de la définition de leurs missions, de leur niveau d'expérience de la participation, des formations ou des compétences auxquelles ils ont l'habitude de s'associer ainsi que de leur sensibilité à des questions d'ordre politique, sociale ou professionnelle.

---

<sup>394</sup> BIAU (Véronique), « Stratégie de positionnement et trajectoires d'architectes », *Sociétés Contemporaines*, n°29, 1998, pp. 7-25

Les « tacticiens », les « pragmatiques » et les « militants », font preuve d'une expérience relativement, voire fortement, développée de la participation dans diverses situations de conception ou d'AMO, que ce soit pour des projets d'aménagement ou de programmation d'espaces publics, des opérations de rénovation urbaine ou dans le cadre de collectivités engagées sur ces questions de manière générale. Les « militants » et les « pragmatiques » étudiés dans le cadre de l'écoquartier Bastille à Fontaine (cf. chapitre 1) se sont, au départ, formés à la participation dans le cadre d'Ateliers Publics Urbains dès la fin des années 1970. À l'inverse, les concepteurs répondant à des commandes d'architecture se retrouvent moins souvent en situation de collaboration avec des groupes d'habitants – hormis ceux ayant été impliqués dans des opérations en autopromotion, ce qui est encore rare – et ont tendance à se montrer "réticents" envers la participation. Nous avons pu voir que cette attitude était également due, en partie, aux procédures à travers lesquelles ces concepteurs sont recrutés, à la manière qu'ont les maîtres d'ouvrage de les conduire et à la prégnance des normes dans des secteurs comme ceux du logement (cf. 1.1 Perception du rôle des procédures dans la conduite des démarches participatives).

La majeure partie des concepteurs étudiés dispose d'une formation initiale d'architecte. Les paysagistes se retrouvent généralement dans la catégorie des « pragmatiques » à travers une tendance à vouloir nuancer une approche de la conception qui serait trop ancrée dans le domaine esthétique au profit de considérations davantage liées à la qualité d'usages des espaces. Cette qualité d'usage dépendrait grandement, selon eux, de la relation avec le destinataire des lieux permettant de « *comprendre les motivations profondes des gens* » dans leurs pratiques<sup>395</sup>. Les « tacticiens » et les « pragmatiques » possèdent des formations complémentaires en urbanisme, liées à leurs interventions régulières dans le cadre de missions de maîtrise d'œuvre urbaine. Les « pragmatiques » et « militants » ont en commun d'avoir suivi des formations complémentaires en sociologie ou bien de s'être entourés de sociologues pour les épauler dans leur projet. Ils associent à leur démarche de conception des compétences issues des sciences humaines et sociales qui peuvent être considérées comme « *des disciplines consubstantielles à l'architecture par le fait qu'elles permettent d'explorer la "demande sociale", "les besoins", les "usages" et les "représentations" associés à l'espace* »<sup>396</sup>. On peut remarquer également que certains de ces professionnels ont été formés à l'architecture dans des contextes culturels anglo-saxons, en Europe du Nord ou en Amérique Latine, où ils ont pratiqué des démarches de *community planning* ou de contre-projets dans le cadre de « *luttres urbaines* ».

Les « pragmatiques » et « tacticiens » auraient tendance à présenter un fort capital économique et symbolique dans le champ de l'architecture<sup>397</sup>. Ils travaillent dans des agences de taille relativement conséquente (de plus de dix salariés) et bénéficient d'une certaine expérience dans la commande publique. Ils ont acquis une certaine reconnaissance professionnelle. Ils sont régulièrement récompensés

---

<sup>395</sup> DUBOST (Françoise), « Les paysagistes et l'invention du paysage », *Sociologie du travail, Les professions artistiques*, n°4-83, 1984, p. 432-445

<sup>396</sup> ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), « Invention et réinvention de la "programmation générative" des projets : une opportunité de collaboration entre architecture et sciences humaines et sociales pour des modes d'habiter "durables" », *Clara : Penser les rencontres entre architecture et sciences humaines*, n°3, Éditions Mardaga, 2015, pp. 101-113

<sup>397</sup> BIAU (Véronique), « Stratégie de positionnement et trajectoires d'architectes », *Sociétés Contemporaines*, n°29, 1998, pp. 7-25

pour leurs constructions durables ou participent à des aménagements urbains reconnus pour leurs ambitions dans ce domaine. Ils enseignent en école d'architecture, cette démarche s'expliquant par la recherche stratégique de valorisation de leur travail et plus largement de la notoriété de leur structure. Leur position contraste ainsi avec le peu d'implication des concepteurs « militants » dans l'enseignement dont ces derniers se sentent exclus en raison, selon eux, de leur approche même du métier qui n'est pas axée sur le volume de réalisations dont ils ont été les auteurs. L'engagement des « militants » et des « pragmatiques », tourné davantage vers le souhait de mieux prendre en compte des dimensions sociales et écologiques, diffère de celui des « tacticiens », qui préfèrent promouvoir la profession et la culture architecturale et urbaine, voire parfois le Développement durable mais dans une acception plus technique de l'écologie. L'un des concepteurs « militants » interrogés a créé un bureau d'étude d'ingénierie sociale réunissant des architectes, des juristes, des sociologues, des médecins, des économistes et des travailleurs sociaux afin d'intervenir sur les questions de grande précarité résidentielle de populations d'origine tziganes – à laquelle il est intimement lié –, migrantes et Roms dans le sud-ouest de la France. Les « militants » s'impliquent donc dans ce type d'activités malgré leur faible valeur ou rétribution symbolique dans le champ de l'Architecture.

Il existe encore peu de publications, d'articles critiques, d'enseignements ou de prix orientés vers la reconnaissance de la pratique participative. Les réalisations primées, tout comme les carrières récompensées, notamment en France, prennent peu en considération tant la qualité d'usages des bâtiments que le fait qu'ils aient été conçus de manière participative. Les « militants », par la nature du dialogue qu'ils instaurent avec les habitants, vont même à l'encontre des critères qui contribuent traditionnellement à la considération dont peut jouir leur profession. Ils cherchent à objectiver les principes de leur démarche plutôt qu'à l'entourer du mystère propre à l'acte de « création »<sup>398</sup>.

## **2.2 Positions vis-à-vis des « représentations cardinales » associées aux métiers de la conception ?**

### ***Acquérir une nouvelle légitimité face à un public***

Les concepteurs enquêtés emploient couramment les termes de « participation », « concertation », « information », « communication » pour évoquer l'implication des habitants dans les projets. Ils vont jusqu'à utiliser, pour certains d'entre eux, des mots exprimant l'idée d'une collaboration forte et d'un partage de responsabilités dans la conception comme « cocréation », « coproduction », « coconception » et « coécriture ». Beaucoup semblent distinguer la "participation" de la "concertation". La notion de « concertation » fait référence à la réglementation établie depuis 1985 dans la plupart des lois françaises concernant l'aménagement urbain. Celle de « participation » y comprend une connotation assez générique

---

<sup>398</sup> GÉNARD (Jean-Louis), « Penser avec Pierce la conception architecturale » in BERGER (Mathieu), GONZALEZ (Philippe), LÉTOURNEAU (Alain) (dir.), *Peirce et les sciences sociales. Une sociologie pragmatiste ?*, Cahiers de la recherche sociologique n°62, Athéna Éditions, 2017, pp. 109-135 URL : <http://id.erudit.org/iderudit/1045616ar>

et décrirait plutôt l'ensemble des dispositifs de collaboratifs mis en place réunissant élus, techniciens, professionnels et habitants.

Les concepteurs « réticents » privilégient l'usage du mot « *concertation* » tel que l'interprètent les élus depuis 30 ans, à savoir comme un dispositif d'information<sup>399</sup>. Ils ont parfois recours à l'expression « *le participatif* », de manière assez péjorative. Paradoxalement, plusieurs praticiens « réticents » emploient des termes évoquant un niveau d'implication des habitants plutôt élevé, tels que « *coélaboration* » ou « *coconstruction* ». Ils veulent ainsi marquer leur éloignement par rapport la "concertation" – information que pratiquent la plupart des collectivités, de ce qu'ils imaginent être une véritable implication des habitants sans pour autant la définir –. Par ailleurs, ces termes en "co" sont beaucoup moins employés par les concepteurs « pragmatiques » et « tacticiens » qui se servent systématiquement du mot « *concertation* » ou de celui de « *participation* », en leur attribuant toutefois un sens plutôt fort de définition collective de propositions.

L'ensemble des concepteurs étudiés, des « réticents » aux « militants » pose la question d'une « *vraie concertation* » (« *concerter pour concerter, tout le monde peut le faire* ») qui ne serait pas seulement de l'ordre de l'information. Ils sont à la recherche de « *vrais usages* », de « *vrais apports* », d'une démarche de « *vraie appropriation* » du projet, y associant de « *vrais savoir-faire* », mobilisant une « *vraie écoute* ». Par l'utilisation très fréquente de l'adjectif « *vrai* », ils semblent émettre des doutes sur « *la sincérité, la réalité des processus de concertation* » traditionnellement organisés. Qu'ils s'en servent pour dénigrer la participation ou pour améliorer leurs pratiques, ils se méfient globalement de son instrumentalisation par les maîtres d'ouvrage ou par les professionnels eux-mêmes.

Les tâtonnements des concepteurs interviewés autour du champ lexical servant à définir le niveau d'implication des habitants dans les projets démontrent l'évolution de la nature du « public » auquel ces professionnels ont désormais à faire. Ils se trouvent pris dans des démarches où la commande est moins générique et se fait plus précise sur des espaces et des enjeux d'usages particuliers. La réception du projet se trouve de plus en plus incarnée, par des habitants, des utilisateurs, des usagers, etc. Elle se fait de manière moins anonyme. Il ne s'agit plus de recevoir la reconnaissance du Grand Public.

### ***Ce que la participation fait aux représentations de l'exercice du métier***

La capacité à animer voire à organiser des dispositifs participatifs fait aujourd'hui régulièrement partie des demandes de compétences que formulent des maîtres d'ouvrage envers la conception des projets portés par de fortes ambitions écologiques. La plupart des praticiens interrogés le soulignent et en prennent acte. Ils reconnaissent globalement que la portée de la participation dépend en premier lieu de la motivation des maîtres d'ouvrage, d'une volonté politique forte et d'une responsabilisation claire des élus dans le projet. La compréhension des usages du quotidien dans des espaces urbains ou des

---

<sup>399</sup> Ce qu'exprimait l'article L-3002 du code de l'urbanisme en 1985. Le terme n'a pas été redéfini précisément dans les évolutions de ce même article par la suite, malgré la montée des ambitions portées notamment par la Charte de l'Environnement inscrite en préambule de la Constitution en 2008.

habitations, à laquelle peut donner accès la participation, reste l'apport le plus important qu'ils y associent pour la majorité d'entre eux. Cependant, tous s'interrogent sur la question de la représentativité de leurs interlocuteurs, soit pour discréditer la participation, soit pour en faire un enjeu de qualité dans la démarche mise en œuvre : il s'agit à ce titre de viser une exhaustivité des usages, une différenciation des points de vue et d'éviter les discriminations.

Les concepteurs « tacticiens » et « réticents » relativisent l'apport des habitants et de la participation dans une posture globale de défense des valeurs de leur métier (du point de vue de ses savoir-faire) et de leur profession (au regard de leur fonction dans les situations de projet). Ils se positionnent ainsi dans un rôle de « *sachant* » ou « *d'expert* » face à des habitants qui ne maîtriseraient pas la compréhension des enjeux d'aménagement ou de construction, la lecture de l'espace urbain complexe ou encore les outils de représentations. Ils adressent d'ailleurs aux élus la même critique, se positionnant alors comme « *pédagogues* » vis-à-vis de ces deux types d'interlocuteurs.

Ils ne reconnaissent pas non plus aux habitants une capacité à énoncer des attentes ou des solutions pertinentes, en raison des valeurs trop personnelles dont ils seraient porteurs. Les habitants représenteraient une somme d'intérêts individuels impossibles à concilier, dont les concepteurs ne percevraient pas les méthodes permettant de dépasser cet obstacle. Ces professionnels de la conception, essentiellement des architectes et des architectes-urbanistes, tendent à penser que leur rôle est de garantir « *l'intérêt public* », valeur fondatrice de la qualité architecturale stipulée dans l'article 1 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture. Par un glissement sémantique et une ambiguïté sur l'interprétation du texte, ils estiment implicitement être les seuls à pouvoir définir et apprécier la qualité architecturale dans une situation de projet et donc à pouvoir définir les solutions les plus à même de garantir « *l'intérêt public* ».

#### **Encadré 24**

##### **Extrait de la Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture**

*« L'architecture est une expression de la culture.*

*La qualité architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction de ces demandes, du respect de cet intérêt. »*

Pour leur part, les « pragmatiques » se rapprochent des « militants » lorsqu'ils défendent l'importance et la pertinence potentielle des apports des habitants. Ces concepteurs, dont certains peuvent être des paysagistes, partagent l'idée que la participation n'enlève rien à l'aspect créatif de leur travail. Ils cherchent à inventer non seulement des solutions mais aussi des méthodes permettant à la fois de travailler avec les habitants et de transcender les intérêts individuels. Cette ingénierie participative est notamment, pour les « pragmatiques », vectrice d'innovation.

## 2.3 Regard porté sur les nouvelles générations de concepteurs impliqués dans des démarches participatives

De multiples concepteurs interrogés estiment également que de nombreux « *jeunes urbanistes* » se mobiliseraient de plus en plus autour des questions de la participation dans la fabrique de la ville et de l'habitat. Il ne s'agit donc pas de professionnels de la participation, tels que ceux-ci ont été récemment décrits dans des travaux de recherche en sciences politiques et en sociologie<sup>400</sup>. Il n'est pas question non plus des agences de communication qui se sont positionnées sur un marché de la participation à partir du début des années 2000<sup>401</sup>. Ces bureaux d'études en urbanisme n'ont pas fait de la participation leur cœur de métier bien qu'ils exercent effectivement de manière participative. Ils pensent que le fait de se trouver dans une structure récemment créée et d'être en début de carrière donne plus de latitude en termes de temps et de capacité d'organisation pour se lancer dans de telles pratiques et répondre à cette nouvelle demande émanant des maîtres d'ouvrage.

Un concepteur « pragmatique » explique que ce sont « *de jeunes structures qui se mettent à l'habitat participatif, car il faut du temps libre pour être prêt à s'investir dans des opérations qui prennent autant de temps.* »

Des interviewés, parmi les plus sceptiques sur la question de la portée possible de la participation pour le concepteur, paraissent dévaloriser l'importance des missions de ces structures, qu'ils qualifient comme des interventions ou des actions limitées qui ne s'apparenteraient pas à un véritable travail de maîtrise d'œuvre et qui auraient un impact réduit sur la transformation urbaine.

Un concepteur « réticent » : « *les jeunes urbanistes se font une spécialité de faire du travail très participationniste même si ça débouche plus sur de petites actions in situ.* »

Certains dénigrent également l'engagement de ces structures. Elles opéreraient davantage un travail démonstratif afin de se valoriser elles-mêmes et se montreraient finalement peu en phase avec les problématiques portées par les habitants.

Un concepteur « tacticien » critique ces nouveaux acteurs qui se situent selon lui davantage dans une forme « *d'expérience théorique [...] assez peu sensible à la question de la lutte [...], plus dans le "bling-bling" [...]. La lutte sur le terrain au quotidien, la mobilisation, ils ne le faisaient pas, au contraire ils avaient plutôt tendance à créer une sorte de coupures entre eux et le reste de la population.* »

---

<sup>400</sup> BHERER (Laurence), GAUTHIER (Mario), SIMARD (Louis) (dir.), *The Professionalization of Public Participation*, New York, Éditions Routledge, 2017.

<sup>401</sup> NONJON (Magali), *Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation*, sous la direction de Frédéric Sawicki, thèse de doctorat en sciences politiques, Université Lille 2, 2006.

Ils doutent ainsi de l'honnêteté des démarches participatives expérimentées par ces jeunes professionnels.

D'autres concepteurs se montrent plus enthousiastes face à ce regain d'attention envers la participation, que soutiendrait cette jeune génération de professionnels.

Un concepteur « pragmatique » remarque chez « *la nouvelle génération [...] un besoin de retrouver des approches plus humaines, douces, à l'écoute, de fabriquer des choses beaucoup plus simples [...] car il y a un désamour du projet urbain.* »

La prise en charge des questions participatives par ces jeunes professionnels permettrait aux habitants de se réapproprier les projets. Un nouveau paradigme de conception serait en marche à travers eux.

Un concepteur « militant » soutient aussi cette idée. Il fait référence à une « *nouvelle génération d'architectes qui fait de la participation. Après 30 ans de silence et de disparition du militantisme [...], cette nouvelle génération est plus consciente que les générations antérieures.* »

Ces jeunes concepteurs seraient ainsi, selon les « militants » et les « pragmatiques », porteurs de nouveaux points de vue militants sur la fabrication urbaine, allant dans le sens d'une plus grande implication des habitants liée aux problématiques de la transition écologique, alors associées à des principes de recyclage, de emploi, de résilience.

Entre dénigrement et enthousiasme, les concepteurs interviewés relèvent bien l'existence de ces nouveaux professionnels et du développement de leurs interventions dans le champ architectural et urbain auprès des habitants. Les moins convaincus ne font toutefois pas de ces jeunes professionnels les témoins d'une pratique de la conception qui devrait évoluer vers une approche plus participative, vers laquelle ils pourraient eux-mêmes tendre. Le fait que la participation reste faiblement rétribuée et ne soit engagée que sur des projets modestes les renforcent dans l'idée qu'elle est une activité socialement encore peu reconnue qui ne saurait justifier un changement trop important dans leurs pratiques.

### **3. Quelle valorisation de l'expérience de la participation dans les trajectoires professionnelles ?**

Nous verrons, dans cette dernière partie, les enseignements que les concepteurs ont pu tirer concernant le développement d'éventuelles nouvelles compétences qu'ils auraient identifiées ou expérimentées à l'occasion des projets d'écoquartiers. Nous présenterons la diversité des méthodes et des outils participatifs développés à l'occasion de ces projets. Nous étudierons l'impact que ces expériences ont pu avoir sur leur trajectoire professionnelle. Comment sont-elles valorisées dans la présentation de leurs travaux et de leur agence ? Comment évoquent-ils le travail mené dans des expositions ou des publications ? Cherchent-ils à faire valoir ces nouvelles manières de faire de la conception ?

### 3.1 Des méthodes et outils participatifs qui tendent à se diffuser largement ?

Compte tenu des dispositions réglementaires en vigueur en Urbanisme, l'ensemble des concepteurs interrogés opèrent une pratique courante des réunions publiques, lors desquelles il leur est demandé de présenter leur projet, à l'aide de plans et d'images de synthèse, face à un grand nombre d'habitants plus ou moins informés des enjeux et des résultats des phases précédentes.

Des visites de quartier, de logements existants, de chantier ou d'autres projets similaires situés dans la commune ou dans ses environs ont été régulièrement organisées avec les habitants, généralement en présence d'élus. Les « chefs d'agence » se sont particulièrement investis dans ces dispositifs. Ils ont rarement demandé à leurs « chefs de projet » ou d'autres salariés travaillant sur ces opérations de s'y impliquer à leur place. La présence fréquente des élus lors de ces visites a certainement incité les concepteurs « chef d'agence » à y participer personnellement. Le caractère expérimental des projets d'écoquartiers pourrait également conduire à ce que les concepteurs gérants de sociétés d'architecture s'impliquent davantage dans ces dispositifs que dans leurs projets habituels. En plus des réunions publiques, les concepteurs « tacticiens » ont, a minima, rencontré également les habitants dans ces circonstances.

De nombreux concepteurs urbanistes et paysagistes ont de plus déjà participé et animé des groupes de travail thématiques ou des ateliers avec un effectif réduit d'habitants. Ces techniques, existant depuis plusieurs années mais se trouvant peu utilisées en France jusqu'au milieu des années 2000, ont été plus fréquemment mises en place dans les premiers projets d'écoquartiers<sup>402</sup>. Elles sont, pour certaines, à la manière des ateliers « *cartes sur table* », inspirées de techniques anglo-saxonnes issues du *community planning*<sup>403</sup>. Bien que les concepteurs aient rarement proposé ou contribué à la définition de ces dispositifs, ils ont été directement impliqués dans leur animation, aux côtés de représentants de services techniques ou de professionnels de bureaux d'études mandatés pour organiser la participation des habitants.

Les concepteurs « militants » et « pragmatiques » ont aussi bien proposé l'organisation, ou participé, à des rencontres et à des séquences de travail avec les habitants. Ils ont également contribué à la mise en place de dispositifs plus atypiques, comme des événements festifs pour susciter la mobilisation ou encore une préfiguration du projet à l'échelle 1 sur site. Certains se sont rendus dans les halls d'immeuble, voire ont fait du porte-à-porte, afin de rencontrer des habitants ou ont encore participé à des voyages d'études. Ils accordent une grande importance au caractère convivial que doivent prendre certains moments d'échanges avec les habitants, en poursuivant une préoccupation de pacification des relations renforcée par des objectifs de déconstruction du clivage « *sachants* » / « *non sachants* ».

---

<sup>402</sup> Dans environ 25% des opérations selon une recherche menée en 2013 (Zetlaoui-Léger, 2014).

<sup>403</sup> HAUPTMANN (Éléonore), WATES (Nick), *Concertation citoyenne en urbanisme, la méthode du community planning*, Paris, Éditions Adels/Yves Michel, 2010.



Un concepteur « pragmatique » raconte que *« l'accueil et la convivialité sont des méthodes de concertation pour que les langues se délient et l'essentiel de la réunion se passe là [...]. Comment se décomplexer ? Comment oser prendre la parole ? C'est intimidant, la participation doit être agréable et confortable pour tout le monde. »*

Ils s'investissent également dans ces dispositifs à travers une quête de données pouvant nourrir leur réflexion.

Les « *diagnostics en marchant* » et les « *parcours augmentés* » permettent à la fois de sortir des cadres de la réunion classique tout en partageant l'analyse du quartier. Ils ont pu également monter des ateliers in situ autour d'un travail photographique de mémoire, des ateliers pédagogiques de lecture de plans, des séminaires de type « *université populaire* » ou encore des réunions individuelles selon les catégories de projet. Les « militants » et les « pragmatiques » font donc preuve d'une immersion dans le terrain plus expérimentale et plus engagée que celle des autres professionnels afin d'alimenter leur conception du projet.

Tous les concepteurs enquêtés ont discuté avec les habitants à partir d'images de projets-références. Ils utilisent également des maquettes, le plus souvent fixes et produites par les maîtres d'ouvrage, car ces dernières s'avèrent très coûteuses. La maquette est pour eux un « *support de discussion privilégié* », « *plus facile* » car « *les gens lisent mal les plans* ». Certains concepteurs montrent leur préférence pour « *une maquette de travail pas trop soignée, qui permet à tout le monde d'avoir une prise sur le projet* » et non envers les « *maquettes de présentation que l'on ose plus toucher* ». Les concepteurs « militants » ont ainsi produit des maquettes simples et flexibles eux-mêmes.

Les « tacticiens » et les « pragmatiques » évoquent souvent la schématisation simplifiée du projet en plan, en coupe ou en volume ainsi que l'élaboration de scénarios à partir desquels les habitants ont pu évaluer le projet qui leur convenait le mieux.

La position de chacun dans la situation de projet doit aussi être préalablement clarifiée. Il n'est pas question pour la plupart des concepteurs enquêtés de laisser croire aux habitants qu'ils sont décisionnaires. Les « tacticiens » et « pragmatiques » soulignent l'importance d'énoncer de ce fait avec les maîtres d'ouvrage, de façon préalable, des « *règles du jeu* » de la participation mais aussi des « *invariants* » du projet afin « *d'éviter les frustrations* ». Ces notions de « *règle du jeu* » et « *d'invariants* » ont été particulièrement mises en avant ces dernières années par des théoriciens et des praticiens proches des courants de la démocratie délibérative<sup>404</sup>. Les concepteurs peuvent aussi réclamer aux maîtres d'ouvrage des études complémentaires pour étayer leur propos auprès des habitants. Ils expliquent arriver au premier atelier participatif de conception « *sans dessin a priori* » et profiter de cette première rencontre pour présenter l'agence, leur propre analyse du site, les enjeux et leur méthode de travail afin de mettre en confiance les habitants. Un de ces concepteurs explique s'être, en premier lieu, « *positionné par rapport à cette question de la concertation et la place des différents acteurs* » afin que « *le rôle de chacun*

---

<sup>404</sup> BLONDIAUX (Loïc), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » *op.cit.*

*soit véritablement bien compris et consenti* » et « *faire parler les personnes de l'action qu'elles avaient menée jusqu'alors* ». Ils recherchent à comprendre « *les attendus qui avaient motivés ce choix de programme* ».

Les méthodes et les outils de travail avec les habitants tendent à être de plus en plus partagés et à se diffuser au cours de la dernière décennie, au-delà du cercle réduit des professionnels engagés dans le domaine de la participation depuis de nombreuses années. Les techniques utilisées reprennent souvent celles mises en place par des sociologues urbains dans le cadre d'opérations de réhabilitation ou de rénovation urbaines depuis les années 1970, sous l'angle d'une dimension toujours clairement spatialisée<sup>405</sup>. Il semble qu'elles se soient enrichies, surtout ces dernières années, de dispositifs visant à intervenir rapidement sur le site, à occuper de manière temporaire des lieux et à fabriquer des espaces partagés, comme des jardins potagers qui sont de petits espaces non finis et flexibles que les habitants peuvent s'approprier. Rares sont les concepteurs qui ont proposé des moyens pour évaluer ce qui a été construit ainsi que la vie sociale qui s'y est développée. Seul un concepteur « tacticien » a proposé une « *enquête de satisfaction* » des habitants.

Les thématiques des groupes de travail sont souvent centrées sur l'aménagement d'espaces publics et d'espaces communs ou partagés entre les habitants quand il s'agit de logements. Ce sont des objets d'une plus faible technicité et porteurs de moins d'enjeux économiques que les espaces construits. Ils restent également du ressort de la collectivité<sup>406</sup>. Les discussions des concepteurs avec les habitants concernent régulièrement la répartition des éléments de programme dans l'espace, les modes de déplacement, les jeux pour enfants, la place de la voiture, la propreté, les déchets, la sécurité, les commerces ainsi que la gestion des espaces. Dans une moindre mesure, elles abordent également la conservation des bâtiments, l'intérieur des logements, les typologies, le voisinage, le budget et les performances énergétiques. Les grands enjeux, les grandes orientations et la programmation générale ont été définis lors des étapes précédentes du projet et sont rarement mis en débat dans les démarches participatives.

Dans le cadre de dialogue compétitif, lorsque le maître d'ouvrage l'a prévu (ce qui reste encore exceptionnel), les habitants peuvent interagir avec les concepteurs sur la finalisation du programme, des schémas d'aménagement et des scénarios. La capacité des concepteurs à dialoguer avec des interlocuteurs ayant des compétences différentes, mais aussi à faire évoluer le projet d'une discussion à la suivante, est particulièrement mise à l'épreuve.

Les situations d'échange en « *face à face* » avec les habitants autour de la conception du projet incitent les concepteurs à utiliser des outils participatifs dont ils font l'apprentissage<sup>407</sup>. Ils dépendent cependant des phases de projet dans lesquels ils interviennent. S'ils sont utilisés trop en aval, ils peuvent susciter des

---

<sup>405</sup> COUROUBLE (Marie), GIPOULON (Céline), HAUPTMANN (Eleonore), RATHIER (François), SAILLET (Hervé), *Participation(s) des habitants*, Paris, ANRU, Éditions de l'Aube, 2015.

<sup>406</sup> USH, *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagement durable*, DGALN, juin 2012.

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, op.cit.

<sup>407</sup> MAMOU (Khedidja), *L'échange autour du projet urbain : quels savoirs partagés ?*, sous la direction d'Agnès Deboulet, thèse de doctorat en Sociologie, Université Paris 10, 2015, p.364

réactions plus ou moins violentes de la part des habitants face auxquelles les concepteurs se sentent parfois exposés personnellement.

### **Tableau 8 : Nature et portée des outils d'échanges mobilisés par les concepteurs**



Le tableau recense ici l'ensemble des outils de représentation dont les concepteurs interrogés dans le cadre de cette thèse affirment s'être servis à l'occasion des démarches participatives mises en place dans des projets d'écoquartiers. Ces dispositifs constituent généralement des modalités alternatives aux représentations techniques traditionnelles, qui rendent difficile la discussion avec des habitants. Ces nouveaux systèmes servent à analyser une situation existante, à coélaborer des propositions ou à communiquer à un large public l'avancée du projet.




Nous avons essayé de définir chacun de ces outils par rapport à sa portée dans la démarche participative, à son moment d'utilisation, à ses enjeux dans le processus de projet et aux effets qu'il peut susciter dans la conception du projet. Nous avons également qualifiés ces moyens en fonction de l'importance du rôle qu'endosse le concepteur à travers leurs usages. Les outils expriment implicitement les qualités dont ce dernier doit faire preuve dans la situation d'échanges avec les habitants. Il peut ainsi les utiliser à visée de :




- communication, valorisation, diffusion des résultats ;
- mobilisation dans le dispositif participatif, autour du projet et de son appropriation ;
- « *traduction* » : exprimer des problématiques complexes dans un langage commun ;
- « *médiation* » : aider au dialogue, au dépassement des conflits ;
- « *maïeutique* » : aider les personnes à exprimer leurs idées et leurs attentes<sup>408</sup>.

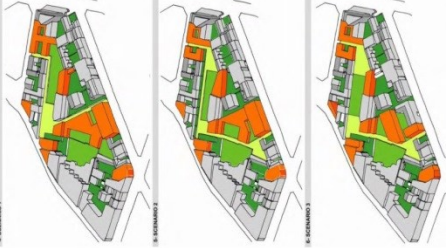


---




<sup>408</sup> Ces trois dernières catégories ont notamment été mises en évidence par Michel Bonetti, Michel Conan et Patrick Séchet à propos du travail de l'auditeur-conseil ou de l'évaluateur dans les démarches de programmation générative : CONAN (Michel), *L'invention des lieux*, Saint-Maximin, Éditions Théétète, 1997.

Niveau d'implication	Type d'outil		Description de l'outil	Nature de l'outil	Moment d'utilisation	Effets recherchés de l'outil dans les projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> <li>● information</li> <li>● sensibilisation</li> </ul>	<p align="center"><b>la "carte narrative"</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>● synthétise et décrit sur plans les enjeux et les objectifs du projet urbain à destination de l'ensemble des acteurs agissant dans le projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● communication, valorisation, diffusion des résultats</li> <li>● traduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● élaboration du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines et Paysagères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● permet à l'ensemble des acteurs de comprendre les intentions programmatiques dans leur traduction spatiale et de les porter dans la suite du projet</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● information</li> <li>● sensibilisation</li> </ul>	<p align="center"><b>les images de référence</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>● montre des exemples de réalisations en lien avec des enjeux du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● traduction</li> <li>● médiation</li> <li>● mobilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● programmation/Étude de définition</li> <li>● schéma directeur/Plan guide</li> <li>● Cahier des Prescriptions Urbaines, Architecturales et Paysagères</li> <li>● conception urbaine</li> <li>● conception paysagère</li> <li>● conception architecturale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● permet aux habitants de se projeter plus concrètement dans l'avenir</li> <li>● permet de stimuler les capacités de proposition des habitants</li> <li>● permet de les rassurer sur la futur qualité des lieux à aménager</li> </ul>

Niveau d'implication	Type d'outil	Description de l'outil	Nature de l'outil	Moment d'utilisation	Effets recherchés de l'outil dans les projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> <li>● information</li> <li>● sensibilisation</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>le jeu de carte des 7 familles du projet</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>● raconter les perceptions, récits, actions, visions, rêves, espoirs, doutes de « 7 familles » d'acteurs agissant dans le projet, à un temps T à l'aide d'un jeu de carte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● traduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● programmation/Étude de définition</li> <li>● en amont d'une opération d'urbanisme ou d'architecture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● sensibiliser les habitants au processus complexe du projet urbain et à l'identification du rôle des différents acteurs</li> <li>● permet de faire comprendre la manière dont le jeu des acteurs et le processus long du projet urbain fonctionnent</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● information</li> <li>● sensibilisation</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>les visites de quartier ou d'opérations</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>● balade organisée sur le site ou dans le quartier avec les habitants, les élus, les techniciens, les professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● communication, valorisation, diffusion des résultats</li> <li>● mobilisation</li> <li>● maieutique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● diagnostic urbain</li> <li>● programmation/Étude de définition</li> <li>● suivi de chantier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● communiquer, mobiliser autour d'un projet</li> <li>● partager une connaissance des lieux</li> <li>● préparer, partager, co-élaborer un diagnostic</li> <li>● se construire des références communes (élus, habitants, professionnels)</li> <li>● suivre l'avancement d'un projet, sa réalisation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● sensibilisation</li> <li>● communication</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>le travail de mémoire par la photographie</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>● élaborer un travail de recherche d'archives de photos prises à différentes périodes le quartier avec les habitants à destination du Grand Public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● communication</li> <li>● mobilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● diagnostic urbain</li> <li>● suivi de chantier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● permet aux habitants de se familiariser aux changements engendrés par le projet en se remémorant les évolutions subies du quartier par le passé</li> </ul>

Niveau d'implication	Type d'outil	Description de l'outil	Nature de l'outil	Moment d'utilisation	Effets recherchés de l'outil dans les projets évoqués
● consultation	<p><b>le schéma simplifié des usages</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>● exprimer graphiquement le fonctionnement actuel d'un site ou bien à venir dans le cadre du projet en cours en terme d'occupations et d'usages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● traduction</li> <li>● médiation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● diagnostic urbain</li> <li>● programmation/Étude de définition</li> <li>● schéma directeur/Plan guide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● permet de faire comprendre certains usages du site aux habitants pour qu'ils puissent au mieux apprécier une situation ou la pertinence des propositions en termes de qualités d'usage</li> </ul>
● consultation	<p><b>le schéma simplifié des usages avec gabarit d'espaces publics ou de surfaces bâties</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>● exprime graphiquement des usages et la répartition des éléments de programme en précisant les volumes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● traduction</li> <li>● maieutique</li> <li>● médiation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● diagnostic urbain</li> <li>● programmation/Étude de définition</li> <li>● schéma directeur/Plan guide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● permet ux habitants d'envisager les volumes et les surfaces nécessaires aux éléments programmatiques qu'ils demandent ou sont prévus dans le projet</li> </ul>
● consultation	<p><b>les "croquis d'intention"</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>● donner une idée de la future configuration de l'espace sans trop de détails de manière très simplifiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● communication, valorisation, diffusion des résultats</li> <li>● traduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● programmation/Étude de définition</li> <li>● schéma directeur/Plan guide</li> <li>● Cahier des Prescriptions Urbaines, Architecturales et Paysagères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● permet aux habitants de se faire une idée de l'espace à aménager sans engager un débat esthétique encore prématuré</li> <li>● montre que la réflexion est en cours</li> </ul>

Niveau d'implication	Type d'outil	Description de l'outil	Nature de l'outil	Moment d'utilisation	Effets recherchés de l'outil dans les projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Consultation</li> <li>● concertation</li> <li>● coproduction</li> </ul>	 <p style="text-align: center;"><b>les scénarios</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● propose différentes configurations possibles du plan d'aménagement à l'aide de schémas, d'axonométries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● maieutique</li> <li>● médiation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● programmation/Étude de définition</li> <li>● schéma directeur/Plan guide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● permet aux habitants d'identifier ou de réagir à plusieurs possibilités d'organisation de l'espace</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Consultation</li> <li>● concertation</li> <li>● coproduction</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>les cartes sensorielles</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>● récolter des informations liées à des perceptions spatiales des habitants sur le site d'intervention du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● mobilisation</li> <li>● médiation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● diagnostic urbain</li> <li>● programmation/Étude de définition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● permet de sensibiliser les habitants à leur environnement et d'analyser la perception d'un site en partageant des résultats</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Consultation</li> <li>● concertation</li> <li>● coproduction</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>l'atelier lecture de plan</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>● faire comprendre aux habitants comment lire un plan d'architecture par des simplifications graphiques et des commentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● traduction</li> <li>● médiation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● conception architecturale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● permet aux habitants de faire des choix sur l'aménagement intérieur de leurs logements et d'évaluer des propositions</li> </ul>

Niveau d'implication	Type d'outil		Description de l'outil	Nature de l'outil	Moment d'utilisation	Effets recherchés de l'outil dans les projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Consultation</li> <li>● concertation</li> <li>● coproduction</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>la préfiguration à l'échelle 1</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>● montre in situ par des tracés, des maquettes à l'échelle 1 ce qui va être aménagé ou construit, pour déterminer une programmation et un plan d'aménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● mobilisation</li> <li>● traduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● programmation/Étude de définition</li> <li>● conception architecturale ou urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● permet aux habitants de se projeter spatialement dans le projet et d'imaginer les dimensions de différents éléments du programme prévus</li> <li>● permet de tester plusieurs aménagements possibles</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● concertation</li> <li>● coproduction</li> </ul>		<p style="text-align: center;"><b>le dessin rétroprojeté</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>● dessine en direct, avec les habitants, à l'aide d'un rétroprojecteur, le plan d'aménagement et/ou certains détails d'espaces publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● traduction</li> <li>● maieutique</li> <li>● médiation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● schéma directeur/Plan guide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● permet aux habitants de participer à la formalisation du plan d'aménagement et/ou de certains détails d'espaces publics</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● concertation</li> <li>● coproduction</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>les ateliers carte sur table</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>● discussion en petits groupes, entre des professionnels et des habitants, usagers, autour d'une table, à l'aide d'un grand plan imprimé de la zone à aménager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● traduction</li> <li>● maieutique</li> <li>● médiation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● programmation/Étude de définition</li> <li>● schéma directeur/Plan guide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● permet aux concepteurs de relever les attentes des habitants sur le projet et de co-élaborer un diagnostic et des propositions d'aménagement</li> </ul>	



Niveau d'implication	Type d'outil	Description de l'outil	Nature de l'outil	Moment d'utilisation	Effets recherchés de l'outil dans les projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> <li>● information</li> <li>● sensibilisation</li> <li>● consultation</li> <li>● concertation</li> <li>● coproduction</li> </ul>	 <p style="text-align: center;"><b>la maquette</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● maquette en cubes de bois, carton, polystyrene avec des niveaux de détails plus ou moins important pouvant ou non être agencés par les participants</li> <li>● maquette de représentation du projet, en papier/carton, prduite par des enfants pour les sensibiliser au projet</li> <li>● maquette réaliste produite par des professionnels maquetistes à destination de communication du porjet au Grand Public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● communication, valorisation, diffusion des résultats</li> <li>● mobilisation</li> <li>● traduction</li> <li>● médiation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● diagnostic urbain</li> <li>● programmation/Étude de définition</li> <li>● schéma directeur/Plan guide</li> <li>● conception urbaine</li> <li>● suivi de chantier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● permet aux habitants de se représenter spatialement des éléments de programme dans leur contexte</li> <li>● permet de saisir les échelles selon le degré de son élaboration,de formalisation de la maquette et le cadre de sa mobilisation (exposition ou atelier)</li> <li>● elle est soit seulement un outil de sensibilisation et de communication, soit un outil de coproduction du projet</li> </ul>

### 3.2 Une montée en compétences des concepteurs à partir de leur expérience de la participation ?

Les concepteurs apportent souvent des réponses ambivalentes, voire contradictoires, dans le lien qu'ils établissent entre l'enjeu de la participation et celui du Développement durable. Ils émettent l'intérêt d'intégrer tant la dimension sociale que celle environnementale dans leur projet. Ils estiment que les procédures de labellisation ne sont pas particulièrement indispensables à cet égard et que l'intégration de telles dimensions est inhérente à leur travail. Ils critiquent au passage, fréquemment, la labellisation ÉcoQuartier qui ne leur a pas semblée décisive dans la mise en place des démarches participatives sur le projet. La notion « d'écoquartier » est qualifiée successivement de « *dogmatique* », de « *label politique* », de nécessaire « *visibilité médiatique* » (toutes positions confondues). Beaucoup ne raccordent pas fondamentalement la participation des habitants à des enjeux environnementaux mais certains remarquent tout de même qu'elle peut favoriser l'appropriation, voire la durabilité dans le temps, des aménagements et des constructions (concepteurs « pragmatiques » et « tacticiens »). Ils soulignent généralement que les maîtres d'ouvrage seraient plus incitatifs en faveur de la participation, afin d'éviter des conflits d'une part et par rapport à des enjeux de Développement durable d'autre part.

Au-delà des effets d'annonce, la mise en œuvre de démarches participatives reste laborieuse pour des raisons d'ordre culturel en France.

Selon un concepteur « pragmatique », la participation est encore : « *assez fraîche en France. On ne décrète pas du jour au lendemain que la concertation va bien se passer, on n'est pas encore habitué à concerter [...], il faut un écho culturel, que ça se construise encore un peu. Cette habitude à ne pas travailler en groupe, c'est un problème culturel.* »

Les points de vue concernant les compétences acquises par ces expériences diffèrent plus nettement entre les concepteurs interrogés. Les « réticents » ne reconnaissent aucune compétence acquise lors de leur expérience de la concertation car, d'après eux, seules leurs capacités en communication auraient été utiles. Or, ils considèrent que ces dernières font déjà parties intégrantes de leur métier.

Un concepteur « réticent » : « *Ça fait partie du métier. Ce n'est pas une phase très compliquée pour nous. Ça fait partie du concept de projet. À un instant T on sait qu'il y aura une réunion publique, une présentation.* »

Les « tacticiens » soulignent l'importance d'une compétence autre qui serait propre à leur métier : celle de « *pédagogue* » vis-à-vis à la fois des habitants et des élus.

Les « pragmatiques » et les « tacticiens » pensent qu'ils auraient développé leur capacité à « *apporter des réponses techniques, à prendre des décisions à tous moments devant les habitants et sur le temps long du projet* », à « *savoir répondre en temps réel et à pouvoir poser des questions* ». Ils estiment aussi avoir dû

cultiver leurs compétences en représentation vers « *un langage graphique que tout le monde comprend* », qui soit « *le plus clair possible* ». Ils ont développé une véritable méthodologie de projet dans leur agence en ce sens.

Un concepteur « pragmatique » témoigne : « *tout le monde a cette démarche au sein de l'agence. On a des supports pour échanger dessus. On échange au sein de l'agence, d'où l'intérêt d'avoir une équipe très stable.* »

Les concepteurs « militants » estiment que l'expérience participative leur fait « *apprendre leur métier* » en permanence et qu'ils bénéficient d'une certaine reconnaissance de leurs savoir-faire dans le milieu de l'aménagement. Ils ont « *forgé leurs outils* » et « *acquis des compétences en relation humaine* ». Ces trois types de concepteurs affirment avoir pu développer, par cette expérience portant sur un projet d'écoquartier, des méthodes de participation, voire plus généralement de nouvelles manières d'aborder le travail de projet.

### **3.3 Ce que fait la participation au métier de concepteur**

Malgré une montée en compétences d'une partie des concepteurs interviewés sur et à partir des questions participatives – certains concepteurs « pragmatiques » allant même jusqu'à proposer de mettre en place eux-mêmes ces dispositifs lors d'un projet d'espace public de faible ampleur – et le développement de la demande de participation, ces professionnels les valorisent peu dans leur stratégie de communication, que ce soit sur leur site internet, dans les revues spécialisées ou encore dans des ouvrages. Cette situation interroge leur considération envers ce type d'expérience ou de compétence par rapport à des enjeux de reconnaissance.

De manière générale, les concepteurs enquêtés, dont nous avons analysé les supports de valorisation, présentent rarement leur travail sous un angle méthodologique, processuel ou à travers une connotation sociologique. La participation transparait d'autant moins dans l'exposé de leur travail. Pourtant, son caractère assez innovant pourrait être mis en valeur pour montrer l'originalité de leur approche du processus de conception et les distinguer ainsi de la majorité de leurs collègues.

Depuis moins de deux ans, nous pouvons toutefois observer une légère évolution dans les descriptions de projets et la présentation des agences chez quelques concepteurs qui avaient été interrogés au début de cette recherche. Ils mentionnent parfois que le projet a été élaboré avec les habitants et montrent des images d'eux-mêmes en atelier participatif (cf. figure 51). Certains peuvent aller jusqu'à décrire des compétences en « *concertation/animation, communication* » ou encore se présenter comme des « *médiateurs sur les questions sociales* ».

**Figure 51 : Des concepteurs se montrant en situation de dialogue avec des habitants sur leur site internet**



*Source image gauche : Agence ID Urbanisme Paysage URL : <http://id-up.org/>  
Source image droite : Agence Devillers et Associés URL : <http://www.agencedevillers.com/>*

Des concepteurs « tacticiens » ont mentionné leur travail participatif dans des articles, des débats auxquels ils ont participé ou encore des ouvrages généraux sur la ville (cf. figure 52). L'un d'entre eux a notamment produit un ouvrage méthodologique et monté une formation sur la programmation participative, qu'il a cependant lui-même très peu pratiqué.

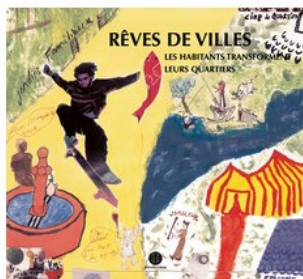
## Figure 52 : Promotion d'un ouvrage sur la participation des habitants réalisé par un concepteur « tacticien » apparaissant sur son site internet

ACTUALITÉ   MISSIONS ET SERVICES   REJOIGNEZ UN PROJET D'HABITAT   CENTRE DES CULTURES DE L'HABITER   ÉDITIONS POIESIS

ÉDITIONS POIESIS • Titres • Rêves de villes

### RÊVES DE VILLES

Les habitants transforment leur quartier



"Choisissez un endroit de votre ville et transformez-le comme vous le rêvez"

"Rêves de villes" présente une sélection d'une cinquantaine de réponses d'habitants de l'agglomération toulousaine à cette invitation à exprimer en images leurs rêves pour leur ville.

"Rêver sa ville et exprimer ce rêve avec force et couleurs, c'est manifester sa volonté de participer à cette grande œuvre collective que devrait être toute vraie ville.

C'est dire à tous que nous rêvons d'une vie meilleure et donc d'une ville meilleure où tous nous devrions avoir une place et un rôle à jouer."

Les propositions, des plus vraisemblables aux plus utopiques, s'attachent à transformer un lieu de la ville, un coin de quartier, une place, une rue. Elles sont l'occasion de faire partager des visions nouvelles, des rêves et des projets pour la ville, notre œuvre collective.

Rêves de ville est un manifeste pour la participation des habitants à l'invention continue de leur ville.

Tous ces "Rêves" ont été présentés, avec d'autres, au Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville lors de l'exposition "Rêves de Villes" durant l'été 2005.

12 €

Format 24 x 22 cm - 96 pages

ISBN : 978-2-9518953-8-0

Source : Faire Ville URL : <https://www.faire-ville.fr/%C3%A9ditions-poiesis/titres/r%C3%A9ves-de-villes/>

À l'occasion d'une formation à la recherche en architecture, un concepteur « pragmatique » a rédigé un mémoire sur l'articulation des approches et des méthodes entre les concepteurs urbains et un professionnel de la participation dans le cadre d'un projet d'écoquartier.

Les « militants » ne profitent pas du même niveau de médiatisation que d'autres professionnels qui axent la valorisation de leur carrière sur certains types de projets, assez conséquents, réalisés comme maîtres d'œuvre, et bénéficient d'une plus grande notoriété par cette activité. Certains d'entre eux publient des articles sur la participation en général ou sur des expériences particulières. Ils semblent s'inscrire dans une démarche de diffusion de pratiques participatives davantage que dans une recherche de reconnaissance personnelle. D'autres « militants » se sont organisés en réseau ou ont mis en place des formations afin de transmettre leurs savoirs. Nous pouvons noter également qu'un concepteur « militant », fort de son expérience dans un écoquartier, a même candidaté au prix du projet citoyen mis en place par l'Union Nationale des Syndicats Français d'architectes (UNSFSA), sans toutefois l'avoir remporté.

## Conclusion

Les différents dispositifs d'enquête que nous avons mis en œuvre ont permis d'identifier plusieurs positions que peuvent adopter les concepteurs vis-à-vis de la participation dans les projets architecturaux, urbains et paysagers. Une typologie a été élaborée à partir des deux situations de projet ayant fait l'objet d'études de cas et de l'analyse d'une trentaine d'entretiens complémentaires de concepteurs ayant été impliqués dans des projets d'écoquartiers. Elle s'inscrit dans une certaine mesure dans la continuité d'autres travaux effectués depuis 45 ans en France sur la profession d'architecte<sup>409</sup>, en s'appuyant sur une démarche empirique et en s'intéressant aux rapports que les concepteurs entretiennent avec la question de la participation des habitants.

Les typologies établies à l'occasion de ces recherches exprimaient autant la diversité des pratiques des architectes que leurs systèmes de valeurs. En 1973, Raymonde Moulin définissait le positionnement professionnel des architectes par rapport au système académique qui concentrait l'essentiel du pouvoir symbolique. Les travaux qui ont suivi ont cherché à réactualiser cette analyse en fonction des instances, des acteurs, des types de commandes qui légitimaient le plus les positions des architectes dans leur champ<sup>410</sup>.

Au cours de cette recherche, nous nous sommes donc intéressés plus particulièrement à un nouveau type de commande, pour définir une nouvelle typologie. Cet « *appel à compétence* » en matière de participation citoyenne a bien été identifié par les concepteurs à l'occasion des projets d'écoquartiers dans lesquels ils sont intervenus. Même si les enseignements qu'ils en tirent dans leurs pratiques professionnelles sont tout à fait relatifs, nous pouvons noter que leurs attitudes vis-à-vis de la participation des habitants révèlent chez une partie d'entre eux, la recherche de nouvelles formes de reconnaissance. Celle-ci n'émanerait plus seulement de leurs pairs ou de leurs commanditaires, mais prendrait une dimension plus sociale, plus incarnée et « *située* » auprès de ceux qui vivront dans les espaces qu'ils conçoivent. Il ne s'agirait plus seulement de la reconnaissance du Grand Public par la voie médiatique telle qu'elle a été valorisée pendant longtemps dans le champ de l'Architecture.

Pour autant, les plus « réticents » vis-à-vis de la participation adoptent une posture plutôt défensive et se sentent remis en question dans leur légitimité professionnelle. Ils éprouvent sans cesse le besoin de réaffirmer la spécificité de leur savoir-faire et de leur métier. Ils ne perçoivent dans la participation aucune opportunité d'apprentissage ni de (re)valorisation ou d'évolution de leurs modes d'exercice. À l'opposé, les concepteurs « militants » abordent la participation d'un point de vue démocratique et d'un

---

<sup>409</sup> MOULIN (Raymonde) *et al.*, *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1973.

ALLÉGRET (Jacques), BERTRAND (Régis), DEBARRE (Anne), ACCORSI (Florence), *Trajectoires professionnelles : esquisse du champ de l'architecture*, Groupe de Recherches et d'Étude sur la Socialisation de l'Architecture, École d'Architecture Paris-Villemin, 1989.

ABALLÉA (François), BENJAMIN (Isabelle), « Évolution de la professionnalité des architectes », *Recherche Sociale*, FORS, n°113, janvier-mars 1990 et n°114, avril-juin 1990.

<sup>410</sup> BIAU (Véronique), « Stratégie de positionnement et trajectoires d'architectes », *Sociétés Contemporaines*, n°29, 1998, pp. 7-25

partage de connaissances voire de capacité à agir sur l'espace. Ils semblent moins préoccupés par une reconnaissance professionnelle ou personnelle, que par la diffusion de telles démarches pour mieux répondre aux attentes des populations.

Les « tacticiens », pour leur part, en profitent pour mettre en avant certaines de leurs compétences, notamment celle de pédagogues, afin de bénéficier d'un accès privilégié à la commande. Ils peuvent estimer que la participation leur (re)donne aussi un rôle central dans le projet en tant que « *sachant* » et « *traducteur* » face à des élus et des habitants qu'ils considèrent les uns comme les autres comme des « *non sachants* ».

Cette catégorie apparaît comme nouvelle par rapport à d'autres propositions de classification des concepteurs, notamment des architectes, vis-à-vis de la question de la participation. Les « tacticiens » ne cherchent pas dans leur posture pédagogique, à placer les habitants dans une position « *d'activistes* » de la fabrication du cadre de vie, comme pouvaient l'être des architectes tels que Yona Friedman qui insistaient aussi sur l'idée d'enseignement. Leur rhétorique de la « *pédagogie* » ne s'inscrit pas du tout dans une perspective « *d'apprentissage* » où il s'agirait de permettre à l'habitant de gagner en autonomie dans la planification ou la construction comme pouvaient l'espérer leurs prédécesseurs (Le Maire, 2009). Le « tacticien » estime que le concepteur doit conserver toute sa place dans le processus et détient des connaissances supérieures à celles des autres. Il explique ce qu'il fait, ou bien cherche à amener l'habitant vers ses propres solutions, plus qu'il ne cherche à partager, à diffuser un savoir, ou à reconnaître celui que pourrait faire valoir ce dernier.

Les concepteurs « pragmatiques » tirent quant à eux parti des expériences de participation pour enrichir leurs compétences vers une compréhension plus aboutie des usages. Ils estiment devenir ainsi de meilleurs concepteurs. Avec plus ou moins de facilité, les « tacticiens » et « pragmatiques » prennent une certaine distance avec une position « *de créateur* » pour embrasser plutôt celle du « *médiateur* » (Aballéa, Benjamin, 1990) privilégiant « *la satisfaction du client sur l'originalité de leur production. Ces derniers sont attentifs à l'émergence de nouvelles demandes de services et adaptent rapidement leurs modes de travail aux évolutions organisationnelles et techniques de leur secteur d'activité.* » (Biau, 1998).

Une majorité de concepteurs rencontrés s'est montrée disposée à travailler dans le cadre de démarches participatives, bien qu'ils n'y perçoivent pas les mêmes intérêts. Au-delà du cadre expérimental et relativement exceptionnel des projets d'écoquartier, peu d'entre eux sont cependant prêts à proposer la mise en place de dispositifs participatifs tant que la demande n'émane pas de la maîtrise d'ouvrage. Deux raisons majeures et interdépendantes apparaissent : le risque économique et politique de s'engager dans de telles démarches sans véritablement disposer des moyens nécessaires pour la satisfaire, ainsi que la perspective d'une valorisation professionnelle qu'ils perçoivent toujours comme passablement limitée (Champy, 1997).

Nous avons pu retrouver, au travers des expériences relatées par les concepteurs plusieurs « *dilemmes concrets de la participation* » auxquels ils ont pu être confrontés comme d'autres professionnels lors de telles démarches : le dilemme de la représentativité, le dilemme de l'égalité, le dilemme de l'échelle, le dilemme des compétences, le dilemme du conflit et le dilemme de la décision. À ces problèmes ou défis,

déjà identifiés par les auteurs de travaux récents sur les pratiques participatives et délibératives<sup>411</sup>, s'en ajoutent d'autres pour les concepteurs, liés à la nature même de leur pratique, et plus encore à leur identité professionnelle. La participation suppose en effet d'accepter le dévoilement de la « *boite noire* » de la conception<sup>412</sup>, un certain partage de l'acte de création ainsi qu'une vision ouverte et processuelle de « *l'œuvre* » (Daniel-Lacombe, 2006 ; Pinson, 2007). Elle vient ainsi contester des principes sur lesquels a reposé pendant plusieurs siècles le prestige des professionnels de l'architecture et du paysage, et que continuent à affirmer certains d'entre eux<sup>413</sup>. Les concepteurs « militants » vont ainsi à l'encontre des marqueurs concourant traditionnellement à la définition de leur profession, en cherchant à illustrer les processus d'élaboration de leurs idées en les exposant aux habitants.

Même s'il est encore rare que les concepteurs proposent des moyens pour évaluer les qualités de leurs projets en cours d'élaboration ou « *à l'usage* », les méthodes et les outils qu'ils développent sont foisonnants à l'occasion des démarches participatives, et tendent à se diffuser au-delà du cercle réduit des professionnels les plus engagés sur la question. Ils s'adaptent à cette demande de participation en faisant preuve d'une certaine créativité dans les dispositifs qu'ils proposent, même si la plupart avaient déjà été découverts dans des expériences pionnières de participation (le Maire, 2009). Les concepteurs que nous avons interrogés semblaient en tout cas ne pas connaître précisément ces méthodes développées par leurs collègues par le passé ou du moins, la plupart n'y font pas référence. Ils donnent le sentiment de les avoir (ré)inventés, parfois avec l'aide d'autres professionnels plus expérimentés dans ce type de pratiques et qui contribuent à une « circulation » des savoirs et savoir-faire de la participation. Les concepteurs mobilisent ainsi toutes sortes d'outils de représentation, non plus seulement pour valoriser leurs propres « *créations* », mais pour objectiver différents points de vue, aider à la coproduction d'un diagnostic ou de solutions.

Les moments d'échanges à partir des outils de représentation sont généralement des « mises à l'épreuve », pas seulement du travail du concepteur mais de sa propre personnalité. Ces instruments et leurs productions font lien avec « *ses richesses intérieures* », elles expriment ses capacités d'imagination et de création, qualités à partir desquelles le concepteur est traditionnellement jugé comme ayant ou non du « *talent* » (Génard, 2017). C'est pourquoi certains redoutent tant cet exercice, surtout face à un public nombreux. Les critiques de ce dernier sont alors souvent perçues comme des reproches très personnels<sup>414</sup>. La participation peut ainsi être vécue comme une situation « *d'agression* ». L'« *idéologie de la créativité* » dominante dans le champ de l'Architecture exacerbe ce sentiment. Or ces critiques deviennent d'autant plus fortes lorsque les habitants découvrent un projet à un stade assez avancé, et

---

<sup>411</sup> BLONDIAUX (Loïc), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » in BACQUÉ (Marie-Hélène), REY (Henry), SINTOMER (Yves) (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, Éditions la Découverte, 2005, pp. 119-137

<sup>412</sup> PINSON (Daniel), « De la connaissance du produit à la maîtrise du progrès » in BONNIN (Philippe) *Architecture, espace pensé, espace vécu*, Paris, Éditions Recherche, 2007, pp. 207-220

<sup>413</sup> GAYET (Laure), PAQUOT (Thierry) (propos recueillis), « Entretien avec Alexandre Chemetoff : L'urbanisme comme œuvre », *Urbanisme, dossier Théories/Pratiques*, n°372, mai-juin 2010, pp. 44-46

<sup>414</sup> GÉNARD (Jean-Louis), « Penser avec Pierce la conception architecturale » *op.cit.*



qu'ils ne peuvent finalement intervenir que sur un mode "réactif", situation dans laquelle se trouvent le plus souvent les concepteurs « réticents ».

La « *diversification* » des attitudes paraît l'expression qualifiant le mieux l'évolution en cours chez les concepteurs architectes, urbanistes et paysagistes vis-à-vis de la participation. Les réactions parfois défensives à ce sujet des concepteurs « réticents », essentiellement architectes, indiquent une certaine difficulté à définir ce qui fait la qualité d'un projet et en quoi les habitants pourraient y contribuer. Ils s'estiment en tant que concepteurs, en être les seuls garants. Ils envisagent les habitants comme porteurs d'une somme d'intérêts individuels que ces derniers ne sauraient dépasser. Ils pensent aussi n'avoir rien à gagner personnellement par le développement des démarches participatives. À l'inverse, les concepteurs « tacticiens » et « pragmatiques » perçoivent dans la participation l'occasion d'adapter leurs outils et de (re)développer leur trajectoire professionnelle. Au-delà d'une attitude stratégique visant à considérer la participation comme une « *niche* » pour accéder à la commande, les concepteurs « militants » s'inscrivent plus dans une démarche de diffusion des savoirs et savoir-faire liés à la pratique de la participation dans leur champ, que de reconnaissance personnelle par leurs pairs. Ils ne cherchent pour autant pas à totalement s'effacer comme concepteurs derrière l'Habitant dans la production du cadre bâti.

\*

# Conclusion générale

## ***La participation citoyenne : une démarche inhabituelle pour les concepteurs***

Cette recherche visait à comprendre quelles sont les attitudes et les modalités d'interventions des concepteurs en architecture, urbanisme et paysage, dans des projets urbains marqués par de fortes ambitions en matière de participation citoyenne.

Elle a été soutenue par deux grands axes de questionnements : le premier concernait les effets de ces demandes, de plus en plus importantes en France, émanant de certains maîtres d'ouvrage mais aussi d'habitants, sur les pratiques de ces professionnels et sur les points de vue qu'ils peuvent développer sur cette question. Le deuxième portait sur la façon dont ces praticiens, à partir de ces expériences, transforment voire remettent en cause leurs manières d'exercer, voire leur identité professionnelle selon le champ auquel ils appartiennent. Autrement dit, que fait la participation à la manière d'appréhender son métier ?

La réalisation des premiers projets d'écoquartiers en France, qui a été soutenue par une politique nationale à partir de 2009, a constitué un cadre d'analyse intéressant pour cette recherche. Ils marquent en effet un moment de transition dans la façon d'envisager l'aménagement urbain. Des maîtres d'ouvrage y ont fait valoir de nouvelles attentes en matière de participation habitante, étroitement liées à la question du développement durable, que les maîtres d'œuvre n'avaient pas forcément anticipées ou précisément perçues lorsqu'ils ont répondu à des consultations.

En réponse à une première hypothèse émise au début de cette recherche, il s'est confirmé que les concepteurs impliqués depuis une dizaine d'années dans des démarches de projet participatives n'étaient plus principalement des « *humanistes* » (Gaillard *et al.*, 1973, le Maire 2009), ou des « *militants* » exerçant en dehors de la commande traditionnelle de maîtrise d'œuvre (Macaire, 2012), mais pouvaient être des professionnels n'ayant au départ aucune conviction particulière vis-à-vis de cette question et exerçant en libéral. Le fait que les maîtres d'ouvrage de ces opérations n'aient pas forcément cherché à recruter des professionnels très engagés sur le sujet contribue à expliquer cette situation. La dimension participative n'était pas toujours très explicite dans des consultations qui mettaient surtout en avant la question de la durabilité, voire de la rénovation urbaine. Le cahier des charges pouvait toutefois mentionner l'attention qui serait portée aux compétences et aux propositions méthodologiques en matière de participation que seraient susceptibles de faire les concepteurs.

De ce fait, comme nous l'avons envisagé à travers notre deuxième hypothèse, une bonne partie des praticiens interrogés au cours de cette recherche, ont été amenés à développer de nouvelles méthodes d'échanges avec les habitants. La plupart n'avaient été impliqués jusqu'alors que dans des dispositifs de « concertation » s'organisant sous la forme de réunions publiques, et lors desquelles il leur était demandé de présenter « *leur projet* ». Si les projets d'écoquartiers les ont souvent conduits à construire des savoir-

faire inédits pour eux, il est toutefois encore difficile d'affirmer que ces expériences les auraient amenés à véritablement se placer en situation de capitalisation et de transformation de leurs pratiques.

### ***Pertinence d'articuler approches "située" et transversale***

L'enquête monographique de deux opérations d'écoquartiers a permis d'analyser précisément la façon dont différents maîtres d'ouvrage au cours d'un même projet urbain formulaient des demandes plus ou moins fortes de participation des habitants ainsi que les effets de ces « *appels à compétences* » sur les pratiques et attitudes des concepteurs. Les deux projets choisis ont mis en évidence comment les acteurs de la maîtrise d'ouvrage s'organisaient pour formuler leurs attentes vis-à-vis des praticiens, étudiaient leur offre, et les accompagnaient dans ces dispositifs avec plus ou moins de continuité. Ils révèlent ainsi les variations voir les déficits de portage politique et technique de la participation par la maîtrise d'ouvrage au cours d'un projet, auxquels les concepteurs peuvent se trouver confrontés. Ces cas ont aussi montré dans quelles interactions avec d'autres professionnels, de l'AMO ou de la maîtrise d'œuvre, le concepteur urbain pouvait être amené à définir, organiser, animer des démarches participatives. On constate que la situation peut devenir délicate, si dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine très large, celui-ci se met à endosser personnellement tous les rôles, y compris d'arbitrer à la place de la maîtrise d'ouvrage en se présentant comme le garant de la parole habitante.

Les points de vue des différents acteurs de chacun des projets sur la façon dont les concepteurs intervenaient avec les habitants, ont également pu être recueillis grâce à cette approche monographique. Enfin, celle-ci nous a permis d'examiner les circonstances particulières dans lesquelles ces professionnels élaboraient différents types de dispositifs et outils participatifs.

L'enquête qualitative, transversale réalisée à partir de 35 entretiens de concepteurs, architectes, urbanistes et paysagistes a élargi notre échantillon, et nous a donné l'occasion de comprendre le statut de ces expériences de participation dans la vision que ces praticiens avaient de leur métier et de leur trajectoire professionnelle. Cette approche nous a permis de mettre en évidence la façon dont des concepteurs percevaient effectivement une évolution dans la commande des maîtres d'ouvrage concernant la participation habitante. Elle a également fait apparaître des évolutions chez certains, dans leur façon de considérer cette question, d'y répondre mais aussi de valoriser professionnellement ces expériences.

Elle a abouti à la construction d'une typologie des diverses positions que peuvent adopter les concepteurs vis-à-vis de l'implication des habitants, structurée autour de quatre idéaux-types : les « réticents », les « tacticiens », les « pragmatiques » et les « militants ».

Précisons toutefois que si nous avons pu au cours de cette recherche enquêter auprès des concepteurs qui n'étaient pas forcément a priori conscients et intéressés par le caractère participatif de l'opération, pour autant, les résultats que nous avons obtenus, surtout en termes statistiques quantitatifs concernant l'importance du nombre de personnes associées à chaque type, ne peuvent être généralisés car ils ont été établis à partir d'une sélection d'opérations assez ambitieuses du point de vue de la participation. La

catégorie des « réticents » en particulier est sans doute plus importante dans le monde de la conception architecturale, urbaine et paysagère que la proportion que nous avons établie. Il s'agit là de l'une des limites de notre travail. D'autres enquêtes plus larges permettraient de préciser ces résultats.

Ces deux formes d'enquêtes se sont donc complétées tout en produisant des résultats qui ont pu être croisés grâce au cadre d'analyse général qui avait été précisé au début de la thèse. L'une, monographique a replacé les concepteurs dans une situation de projet particulière, re-contextualisant ainsi leurs modalités d'intervention et d'interactions avec d'autres acteurs. Elle a ainsi montré l'impact que pouvaient avoir les processus de projet et le choix des procédures sur les pratiques et le vécu de la participation, afin de répondre à l'une des hypothèses de cette recherche.

L'autre, plus transversale, dépassant les effets de contexte, a permis d'observer plus largement la récurrence des positions prises par les concepteurs vis-à-vis de la participation.

### ***Des concepteurs en situation d'apprentissage de la participation ?***

Au-delà d'une vision qui serait figée et duale, distinguant des "anti" et des "pro", la typologie que nous avons construite fait apparaître des positions plus dynamiques et nuancées des concepteurs interrogés vis-à-vis de la participation. Quatre types d'attitudes apparaissent. Les « réticents » manifestent une posture défensive et réaffirment sans cesse la singularité de leurs compétences professionnelles comme si ces dernières pouvaient se trouver remises en question par la participation des habitants. Ces praticiens restent sur un clivage « *sachants* »/« *non sachants* ». À l'opposé, les « militants » souhaitent l'évolution de leur métier vers des pratiques de conception du projet plus démocratiques, ils sont prêts à partager avec les habitants un « *pouvoir d'agir* » sur l'espace.

Par rapport à de précédentes recherches qui avaient essayé de distinguer différentes figures professionnelles, notamment d'architectes ou d'urbanistes dans leur rapport à la participation habitante, cette thèse a précisé ou actualisé celle du concepteur « réticent », et suggère l'existence de deux autres profils, qualifiés de « tacticiens » et de « pragmatiques ». On trouve parmi ces derniers aussi bien des architectes, des urbanistes que des paysagistes de formation.

Les « tacticiens » adaptent leurs discours et leurs pratiques en fonction de l'opportunité d'une commande publique. Ils valorisent les démarches participatives qu'ils ont conduites, mais n'en tirent pas d'enseignements plus généraux sur la pratique de la conception. Ils restent dans une vision assez dissymétrique du rapport entre professionnel et « *citoyen ordinaire* ». Les « pragmatiques » tentent également de se positionner sur un marché émergent de la commande de conception, mais paraissent davantage convaincus que la participation améliore l'élaboration et la pertinence des projets. Ils reconnaissent chez l'habitant l'existence d'un savoir, d'usages notamment, qu'eux-mêmes ne maîtrisent pas *a priori* en toute circonstance, et qu'il est utile ou nécessaire de prendre en compte dans un travail de conception.

L'ouverture de l'objet de notre recherche à différents concepteurs, architectes, urbanistes et paysagistes, a mis en exergue les collaborations et les tensions, liés à des enjeux de reconnaissance de compétences

(sur l'aménagement de l'espace) et de pouvoir dans le projet, que l'exercice de la participation pouvait aussi révéler au cours d'un projet. Par ailleurs, même si ces différents types de praticiens partagent l'exercice du projet ainsi qu'une certaine technicité dans les modes de représentations, ils ne perçoivent pas nécessairement de la même façon le rôle que peut avoir la participation dans le travail de conception.

Les écoquartiers sont des opérations soumises à de fortes ambitions environnementales, susceptibles de modifier structurellement le cadre de vie des habitants. C'est la raison pour laquelle l'injonction à la participation des pouvoirs publics y a été plus forte qu'à l'habitude, poussée également par une préoccupation d'expérimentation qui a stimulé l'intérêt des habitants pour certains de ces projets (Fenker, Gardesse, Zetlaoui-Léger, 2015). Les avoir choisis comme terrains d'étude nous a permis d'observer des concepteurs n'ayant pas forcément pris toute la mesure des dynamiques participatives que ces opérations peuvent susciter. Nous avons alors pu observer que certains d'entre eux, notamment des paysagistes, s'étaient mis en position d'apprentissage à partir de ce type d'expérience, cherchaient à les valoriser et à répondre à de telles commandes. Pour d'autres, en particulier des architectes intervenant dans des projets de logements sociaux où les bailleurs ont développé leurs procédures habituelles, ce contexte général semble avoir eu peu d'effets sur leur rapport à la participation.

### ***La participation des habitants à la conception des projets au prisme des procédures***

Peu après le début de notre recherche, les sixièmes Cahiers du réseau RAMAU posaient la question suivante : « *qu'est-ce que l'implication des habitants fait aux métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme ?* »<sup>415</sup>. Les différentes réflexions proposées dans cet ouvrage exprimaient la nécessité d'engager un chantier autour de cette interrogation dans les années qui suivraient. Notre recherche a essayé d'apporter des éléments de réponse en ce sens, tout en évoquant un aspect qui avait été peu abordé dans les contributions de cette publication, à savoir l'impact des procédures sur la possibilité de développer des démarches participatives. Or, comme nous l'avons montré, cet aspect détermine la façon dont le concepteur va intervenir dans un projet, par exemple, en proposant des solutions de conception, ou une méthode de travail, ainsi que sa compréhension de la commande. Sans conditionner totalement le fait de rendre ou non possible la participation, la procédure rend plus ou moins facile cet exercice pour un concepteur. L'éclairage de notre sujet par cette question des modes de consultations montre à quel point les cadres administratifs à partir desquels les professionnels sont engagés dans des projets, mais également les manières dont ils sont interprétés et sont appliqués par les maîtres d'ouvrage –, ont un impact sur la façon dont les concepteurs vont échanger avec les habitants, et donc sur leur expérience et leur perception de la participation. Réciproquement, la demande croissante de participation des habitants dans les projets devrait interroger sans doute davantage les manières de recruter les professionnels de la conception ainsi que l'enchaînement de leurs prestations. La continuité des missions de ceux qui travaillent avec les habitants, comme AMO ou maîtres d'œuvre sur un projet urbain ou sur une opération

---

<sup>415</sup> BIAU (Véronique), FENKER (Michael), MACAIRE (Élise) (dir.), *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question*, Cahiers RAMAU n°6, Paris, Éditions de La Villette, 2013.

particulière, paraît un élément à prendre en considération dans les procédures de consultation de prestataires, et dans la recherche.

Rappelons que ces procédures tendent à séparer en France clairement la conception formelle de la programmation, qui est placée sous la responsabilité des maîtres d'ouvrage. Or, pour de nombreux concepteurs interrogés, il paraît nécessaire d'organiser les dispositifs participatifs le plus en amont possible et tout au long du projet, d'être accompagnés, lorsqu'ils interviennent auprès des habitants, d'un professionnel spécialisé sur les questions participatives et présentant des compétences en programmation afin d'intégrer directement les problématiques d'usages dans l'élaboration du projet.

### ***Un rapport à la participation qui ne va toujours pas de soi***

L'exercice de la conception partagée avec des habitants met au défi les concepteurs, les architectes de formation en particulier, de garantir, au même titre que des qualités formelles et constructives de « *leur œuvre* », des qualités d'usages. Or, pendant des siècles, à travers notamment l'enseignement dispensé par l'école des Beaux-Arts de Paris et les critères de reconnaissance par les pairs, la dimension créative, « *démiurgique* » a été privilégiée dans la façon d'apprécier leur capacité à exercer (Moulin, 1973), Elle a largement supplanté la dimension « *de service* » qui se trouve au cœur de la négociation du projet avec les habitants. Cette situation aurait détourné jusqu'au milieu des années 2000 la plupart des architectes d'un intérêt pour la participation<sup>416</sup>. Jean-Louis Génard souligne plus précisément à ce sujet, que les écoles d'Architecture ont largement contribué en France comme dans d'autres pays, à transmettre cette « *idéologie de la créativité* » dans laquelle s'opère un dialogue entre « *le travail imaginatif et ses objectivations* », à travers des supports de représentations. Le dessin, la maquette, seraient au cœur d'une vision « *romantique* » du travail de l'architecte car ils constituent des « *gestes* » par lesquels celui-ci expose une partie intime de lui-même (Génard, 2017)<sup>417</sup>. Or une telle approche rend difficilement acceptables, voire soutenables les critiques, d'autant plus lorsqu'elles émanent d'habitants habituellement considérés comme des « *profanes* ». Les architectes peuvent ainsi les recevoir comme « *des attaques très ciblées sur leur personne* ». La scène peut être d'autant plus violente pour eux, si, par la procédure à travers laquelle ils interviennent, et par un déficit de participation en amont du projet, les habitants n'interviennent que sur le registre de la « *réaction* ».

Peu engagés dans des mouvements sociaux ou politiques en France - à l'exception de militants et/ou de praticiens originaires de pays étrangers -, les concepteurs que nous avons interrogés et qui répondent régulièrement à des consultations d'architecture ou d'urbanisme, semblaient attendre l'existence d'une commande publique pour pleinement s'engager dans des démarches participatives. Si cette demande n'existe pas explicitement, ils ne vont manifestement pas au-

---

<sup>416</sup> CHAMPY (Florent), *L'architecte, le sociologue et l'habitant. La prise en compte des usages dans la conception du logement social*, Paris, Plan Construction et Architecture, collection « Recherches », 1997, p.109

<sup>417</sup> GÉNARD (Jean-Louis), « Penser avec Pierce la conception architecturale » in BERGER (Mathieu), GONZALEZ (Philippe), LÉTOURNEAU (Alain) (dir.), *Peirce et les sciences sociales. Une sociologie pragmatiste ?*, Cahiers de la recherche sociologique n°62, Athéna Éditions, 2017, pp. 109-135 URL : <http://id.erudit.org/iderudit/1045616ar>

devant d'elle, et ne cherchent pas forcément à la suggérer. Pour autant, plusieurs praticiens rencontrés au cours de cette recherche, notamment ceux issus des plus récentes générations de paysagistes, ont témoigné d'une certaine curiosité vis-à-vis des démarches participatives. Certains semblent même éprouver du plaisir à développer et mettre au point des dispositifs qui semblent leur ouvrir de nouvelles perspectives de travail inventif.

Si le développement de démarches de projets participatifs n'est plus une demande exceptionnelle, notamment dans le type d'opérations que nous avons retenues, une telle attente n'est pas encore systématique ni forcément très ambitieuse, ce qui peut expliquer les positions de retrait que nous avons constatées.

Bien que nombre de chercheurs et d'acteurs ne cessent de répéter depuis dix ans que la participation peut faire gagner du temps dans la réalisation des projets, elle suppose d'allonger celui consacré aux études préalables et de faire appel à des compétences spécifiques de manière continue, ce qui est souvent perçu comme un surcoût par nombre d'opérateurs. C'est pourquoi ils ne la développent pas dans tous leurs projets ou ne financent pas les missions d'études en conséquence, estiment les concepteurs enquêtés. De ce fait, les plus réticents d'entre eux, ne perçoivent encore que dans une certaine mesure, la participation comme un nouveau « *type de marché* » sur lequel il faudrait absolument se positionner et « *monter en compétence* ». Précisons également, que si l'attente de participation est assez explicite - ne serait-ce que par la voie réglementaire - dans le champ de l'Urbanisme, cela reste encore peu le cas en Architecture. En effet, comme l'a confirmé notre recherche, la réalisation des équipements ou des logements échappent toujours largement en France à « *l'impératif participatif* », si ce n'est dans des cadres très expérimentaux, dans des situations de crise (migratoire, catastrophes naturelles etc.), et/ou d'interventions de concepteurs français en dehors du territoire métropolitain<sup>418</sup>.

### ***Des pistes de recherches ultérieures***

Nous avons commencé à nous intéresser au cours de cette thèse à la façon dont les concepteurs valorisaient leurs compétences et leur pratique de la participation. Cette question, nous l'avons précisé à plusieurs reprises sans toutefois pouvoir totalement l'approfondir, reste étroitement liée à la façon dont le champ disciplinaire dans lequel ils exercent, reconnaît l'importance de ce sujet, à travers les différents organismes et systèmes de qualification et de consécration qui le structurent. Un axe de prolongement de notre travail de recherche pourrait consister à observer l'éventuelle évolution des positions de ces

---

<sup>418</sup> Illustre particulièrement ce mouvement, la création en 2006 des prix *Global Award for Sustainable Architecture* récompensant des architectes – le plus souvent étrangers – qui « *contribuent à un développement plus équitable et durable et qui construisent une démarche innovante et participative pour répondre aux besoins des sociétés* ». Une exposition lui a été consacré à la Cité de l'Architecture à Paris en 2013. Ont également rendu compte de telles démarches, la revue *Urbanisme* du printemps 2014 dans son dossier sur la « *Participation ou empowerment ?* » ; l'exposition « *Co-urbanisme* » du Pavillon de l'Arsenal en septembre 2015 consacrée à la « *collaboration entre les habitants et professionnels de la ville à travers 15 démarches, en France et à l'étranger* » et le dossier « *Dire et faire autrement l'architecture dans un monde en mutation – Processus et pratiques* » de la revue *d'A* de 2017.



instances dans les champs de l'Architecture, de l'Urbanisme et du Paysage, à l'égard de cette dimension. Dans quelle mesure, le travail mené avec les habitants ou ne serait-ce que la qualité d'usage des réalisations, sont-elles davantage intégrées aux modalités de jugement sur les réalisations ou sur le talent des concepteurs, de ces organisations qui en définissent les règles ? Quelle place est attribuée à ces aspects dans les revues, médias, les prix décernés, les colloques portés par des institutions, des organismes représentant les professions concernées ?

Les résultats de ces investigations pourraient ainsi être mis en regard des stratégies de communication développées par les concepteurs dans les années à venir, que ce soit sur leur site internet, dans les revues spécialisées ou encore dans des ouvrages.

Un second axe de recherche pourrait aussi s'ouvrir dans une perspective comparative internationale que nous n'avons pu mener à l'occasion de cette thèse. Il nous a fallu en effet limiter le nombre de variables contextuelles à prendre en considération, pour engager ce qui nous paraissait un premier état des lieux à réaliser dans la période récente en France, sur les rapports des concepteurs à la participation. Les cultures professionnelles locales, la singularité des procédures de consultation selon les pays, mais aussi les histoires politiques seraient alors sans doute à prendre en considération.

Enfin, un troisième axe de recherche pourrait être centré sur une analyse plus cognitive du travail de conception, que celle à laquelle nous avons procédé. En effet, la recherche que nous avons menée s'est essentiellement basée sur des récits d'opérations achevées, sur des restitutions *a posteriori* des pratiques de projet, ce qui soulève un certain nombre de biais liés notamment au travail de reconstitution auquel s'est livrée chacune des personnes interrogées. Des démarches plus ethnographiques, en immersion dans des agences, donnant lieu au suivi d'un ou de plusieurs projets, permettraient de mieux comprendre la façon dont les concepteurs abordent ce type de mission. Il s'agirait d'analyser comment ils y travaillent, échangent avec les autres professionnels, répondent aux consultations, inventent, testent des dispositifs, des outils, objectivent des enjeux, leurs propres réflexions et celles de leurs interlocuteurs à travers des discours et des instruments de représentations. De telles démarches de recherche restent encore largement à développer dans le champ de l'Architecture en France alors qu'elles ont commencé à être expérimentées dans d'autres pays, notamment anglo-saxons, dès les années 70 (Conan, 1997 ; Chupin, 2013). Elles pourraient bénéficier à l'enseignement de la discipline dans les écoles, mais aussi permettre de mieux échanger sur le travail de conception avec ceux qui n'en sont pas des experts.

\*

## Bibliographie

1. Métiers et professions : architectes, urbanistes, paysagistes.....	291
2. Développement durable, urbanisme durable, écoquartiers.....	293
3. Démocratisation de l'action publique, urbanisme participatif.....	295
4. Savoirs, savoir-faire, outils participatifs.....	297
5. Commande publique, procédures et activité de conception.....	299
6. Les professionnels de la conception et la participation.....	300
7. Épistémologie et références méthodologiques des Sciences Sociales.....	302
8. Sources écoquartier Fréquel-Fontarabie (Paris).....	302
9. Sources écoquartier Bastille (Fontaine).....	306

## 1. Métiers et professions : architectes, urbanistes, paysagistes

- ABALLÉA (François), BENJAMIN (Isabelle), « Évolution de la professionnalité des architectes », *Recherche Sociale*, FORS, n°113, janvier-mars 1990 et n°114, avril-juin 1990.
- ALLÉGRET (Jacques), BERTRAND (Régis), DEBARRE (Anne), ACCORSI (Florence), *Trajectoires professionnelles : esquisse du champ de l'architecture*, Groupe de Recherches et d'Étude sur la Socialisation de l'Architecture, École d'Architecture Paris-Villemin, 1989.
- ANDRIEUX (Jean-Yves), SEITZ (Frédéric), *Pratiques architecturales et enjeux politiques. France 1945-1995. Entretiens avec Joseph Belmont, Émile Biasini, Jean-Michel Bloch-Lainé, et al.*, Paris, Éditions Picard, 1998.
- BESSE (Jean-Marc), *Le goût du monde : exercices de paysage*, Arles, Éditions Actes Sud, 2009.
- BIAU (Véronique), « Stratégie de positionnement et trajectoires d'architectes », *Sociétés Contemporaines*, n°29, 1998, pp. 7-25
- BIAU (Véronique), *L'architecture comme emblème municipal. Les grands projets des maires*, Paris, PUCA, 1992.
- BIAU (Véronique), TAPIE (Guy) (dir.), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2009.
- CAMUS (Christophe), *Mais que fait vraiment l'architecte ? Enquête sur les pratiques et modes d'existence de l'architecture*, Paris, Éditions Harmattan, collection « Logiques sociales », 2016.
- CHADOIN (Olivier), « Les formes informent sur le retour du symbolique dans la fabrique de la ville néolibérale », *Questions de communication, dossier : La ville, une œuvre ouverte ?*, n°25, 2014, pp. 21-39
- CHADOIN (Olivier), *Être architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Éditions Presses Universitaires de Limoges, 2006.
- CHAMPY (Florent), *L'architecte, le sociologue et l'habitant. La prise en compte des usages dans la conception du logement social*, Paris, Plan Construction et Architecture, collection « Recherches », 1997.
- CHAMPY (Florent), *Les architectes et la commande publique*, Paris, Éditions PUF, collection « Sociologie », 1998.
- CLAEYS (Damian), « Le fantasme du demiurge : l'architecte soumis à la tentation du pouvoir », *Acta Europeana systemica*, volume 6, 2016. URL : <http://hdl.handle.net/2078.1/180458>
- CLAUDE (Vivianne), *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*, Marseille, Parenthèses, 2006.
- CNOA, *Chiffres et cartes de la profession d'architecte : Archigraphie*, 2015.
- DADOUR (Stéphanie), DEBARRE (Anne), DECOMMER (Maxime), « Des architectes et de leurs pratiques », *Re-vue Malaquais, Les pratiques des architectes*, n°3, ENSA Paris Malaquais, 2016, pp. 34-42
- DONADIEU (Pierre), *Sciences du Paysage : entre théories et pratiques*, Paris, Éditions Tec & Doc Lavoisier, 2012.

- DUBAR (Claude), *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Éditions Armand Colin, 1991.
- DUBOST (Françoise), « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme », *Sociologie du travail, À propos des nouvelles couches moyennes*, n°2-85, 1985, pp. 154-164
- DUBOST (Françoise), « Les paysagistes et l'invention du paysage », *Sociologie du travail, Les professions artistiques*, n°4-83, 1984, pp. 432-445
- ESTIENNE (Isabelle), « Quand architectes et paysagistes travaillent ensemble... » in DELBAERE (Denis), EHRMANN (Sabine), ESTIENNE (Isabelle) (dir.), *Paysage versus architecture : (in)distinction et (in)discipline*, Cahiers thématiques n° 13, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2015, pp. 153-170
- GAILLARD (Christian), NICK (Philippe), VIDAL (Monique), LÉVY-GRANGE (Michèle), *L'architecte, lui-même et les autres*, Grenoble, Éditions Presses Universitaires de Grenoble, collection « Hypothèses », 1973.
- Les Cahiers de la Recherche Architecturale et Urbaine*, n° 2-3, n° spécial « Métiers », Paris, 1999.
- MACAIRE (Élise), *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, sous la direction de Jodelle Zetlaoui-Léger, thèse de doctorat en Architecture, Université Paris-est, 2012.
- MATTHEY (Laurent), « Malaise dans la profession. Les urbanistes suisses face aux transformations de leur métier », *Métropolitiques*, mis en ligne le 14 janvier 2015.  
URL : <https://www.metropolitiques.eu/Malaise-dans-la-profession.html>
- MATTHEY (Laurent), MAGER (Christophe), « La fabrique des urbanistes. Une identité professionnelle controversée ? », *Cybergeo : European Journal of Geography* (En ligne), Débats, Les métiers de la ville, mis en ligne le 06 avril 2016. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/27553>
- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, *Paysagiste concepteur, comment faire une demande d'autorisation d'utilisation du titre de paysagiste concepteur*, DGALN, Paris, 2016.
- MONTLIBERT (de) (Christian), *L'impossible autonomie de l'architecture*, Strasbourg, Éditions Presses Universitaires de Strasbourg, 1995.s
- MOULIN (Raymonde) (dir.), DUBOST (Françoise), GRAS (Alain), LAUTMAN (Jacques), MARTINON (Jean-Pierre), SCHNAPPER (Dominique), *Les architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1973.
- PINSON (Daniel), « Dans l'architecture, des gens... Les enjeux d'une pensée ethno-architecturale des espaces construits » in BAUHAIN (Charles) *Logiques sociales et architecture*, Paris, Éditions de La Villette, 1996, pp 19-32
- PINSON (Daniel), « De la connaissance du produit à la maîtrise du progrès » in BONNIN (Philippe) *Architecture, espace pensé, espace vécu*, Paris, Éditions Recherche, 2007, pp. 207-220

- PINSON (Daniel), « L' "Usager" de la ville » in PAQUOT (Thierry), LUSSAULT (Michel), Body-Gendrot (Sophie), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, Éditions La Découverte, 2000, pp. 233-243
- PINSON (Daniel), *Usage et architecture*, Paris, Éditions de l'Harmatan, 1993.
- RAGON (Michel), *L'architecte, le Prince et la Démocratie. Vers une démocratisation de l'Architecture*, Paris, Éditions Albin Michel, 1977.
- RINGON (Gérard), *Histoire du métier d'architecte en France*, Paris, Éditions PUF, 1998.
- SOUAMI (Taoufik), « Le développement durable change-t-il le monde des urbanistes ? Vers une structuration du milieu professionnel ? », *Les Annales de la recherche urbaine, L'expertise au miroir de la recherche*, n°104, 2008, pp. 19-27
- TAPIE (Guy) (dir.), GODIER (Patrice), GAUDIBERT (Françoise), RINGON (Gérard), BIAU (Véronique) et BESLAY (Christophe), *Étude portant sur le référentiel métier des urbanistes*, Rapport de recherche sur contrat de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes et de la DGUHC (ministère de l'Équipement), février 2005.
- TOMAS (François), « Vers une nouvelle culture de l'aménagement des villes », in TOUSSAINT (Jean-Yves), ZIMMERMANN (Monique) (dir.), *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, Éditions Mardaga, collection « Architecture + Recherches », 1998, pp. 15-34
- VERPRAET (Gilles), *Les professionnels de l'Urbanisme. Socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme*, Paris, Éditions Economica Anthropos, collection « Villes », 2005.
- VIOLEAU (Jean-Louis), *Les architectes et mai 68*, Paris, Éditions Recherches, 2005.
- VIOLEAU (Jean-Louis), *Les architectes et mai 81*, Paris, Éditions Recherches, 2010.

## **2. Développement durable, urbanisme durable, écoquartiers**

- ALIX (Grégoire), « Écoquartiers : la France peine à rattraper son retard », *Le Monde*, mis en ligne le 4 novembre 2011. URL : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2009/11/04/ecoquartiers-la-france-peine-a-rattraper-son-retard\\_1262581\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2009/11/04/ecoquartiers-la-france-peine-a-rattraper-son-retard_1262581_3244.html)
- ALLEN (Barbara), BONETTI (Michel), Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU, *Des quartiers comme les autres ? La banalisation urbaine des grands ensembles en question*, Paris, Éditions La documentation Française, 2013.
- BONARD (Yves), MATTHEY (Laurent), « Les éco-quartiers : laboratoires de la ville durable », *Cybergeo : European Journal of Geography* (En ligne), Débats, Quartier durable ou éco-quartier ?, mis en ligne le 09 juillet 2010. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/23202>
- CAMUS (Christophe), DURAND (Béatrice), FENKER (Michael), GRUDET (Isabelle), WEBER (Bendicht), *Le projet architectural durable négocié. Pratiques, compétences, valeurs*, LET, MEDDTL-PUCA, 2010.
- CHARLOT-VARLDIEU (Catherine), OUTREQUIN (Philippe), *L'urbanisme durable. Concevoir un écoquartier*, Éditions Le Moniteur, 2009.

- DEBIZET (Gilles), GODIER (Patrice) (dir.), *Architecture et Urbanisme durables, modèles et savoirs, Cahiers RAMAU n°7*, Paris, Éditions de La Villette, 2015.
- EMELIANOFF, (Cyria), « Les quartiers durables en Europe. Un tournant urbanistique ? », *Urbia. Les cahiers du développement durable n°4*, 2007, p. 11-30
- FENKER (Michael), GARDESSE (Camille), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), « Concertation et mobilisations citoyennes dans les projets d'ÉcoQuartiers français, Panorama d'ensemble et essai de typologie » in MERMET (Laurent), SALLES (Denis), *Environnement : la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, Paris, Éditions De Boeck Supérieure, 2015, pp. 209-231
- FENKER (Michael), ZETLAOUI-LEGER (Jodelle), « *Les politiques nationales de développement urbain durable en France à l'épreuve des expérimentations locales – le cas des écoquartiers* », *Revue Politiques et Management Public*, 34/1-2, Janvier-Juin 2017, pp. 83-102
- GRUDET (Isabelle) (dir.), *L'habitant et la fabrication énergétique des écoquartiers. Processus, conception, réception*, Programme de recherche « Ignis mutat res. Penser l'architecture, la ville et les paysages au prisme de l'énergie », MCC, MEDDE, AIGP, Véolia Environnement, Recherche et Innovation, Institut d'excellence des énergies décarbonnées, CSTB, 2015.
- GRUDET (Isabelle), MACAIRE (Élise), ROUDIL (Nadine) (dir.), *Concevoir la ville durable. Un enjeu de gestion, Cahiers RAMAU n°8*, Paris, Éditions de La Villette, 2017.
- HENRY (Éric), PUYBARAUD (Marie), « Expertises, compétences et gestion de projet en construction durable » in BIAU (Véronique), TAPIE (Guy) (dir.), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2009, pp. 43-59
- LEFÈVRE (Pierre), SABARD (Michel), *Les écoquartiers*, Paris, Éditions Apogée, 2009.
- LEFÈVRE (Pierre), *Voyages dans l'Europe des villes durables*, Paris, co-Éditions CERTU/PUCA, 2008.
- LEONET (Jennifer), *L'implication des habitants dans les processus de labellisation écoquartier en France*, sous la direction de Jodelle Zetlaoui-Léger, mémoire de recherche DSA Projet Urbain et Métropolisation, ENSAPLV, 2012.
- MATTHEY (Laurent), GAILLARD (David), « La norme et le label. Production de la norme et logiques d'hybridation dans la fabrique de la ville durable : le cas des écoquartiers », *Lieux communs : les cahiers du LAUA*, n°14, 2011, pp. 113-129
- RENAULD (Vincent), *Fabrication et usage des écoquartiers français. Éléments d'analyse à partir des quartiers De Bonne (Grenoble), Ginko (Bordeaux) et Bottière-Chénaie (Nantes)*, sous la direction de Jean-Yves Toussaint, Thèse de doctorat en Urbanisme, Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, 2012.
- SOUAMI (Taoufik), « Le développement durable change-t-il le monde des urbanistes ? Vers une structuration du milieu professionnel ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 104, 2008, pp. 19-27
- SOUAMI (Taoufik), *Écoquartiers, secret de fabrication. Analyse critique d'exemples européens*, Paris, Éditions les Carnets de l'info, Collection « Modes de ville », 2009.

USH, *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagement durable*, DGALN, juin 2012.

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *Les démarches, processus et procédures dans les premiers projets d'écoquartiers en France*, METL/DGALN/DHUP Bureau de l'Aménagement opérationnel Durable, laboratoire du LET, 2014.

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, programme Concertation Décision Environnement du MEDDTL, laboratoire du LET/LAB'Urba, Paris, 2013a.

### **3. Démocratisation de l'action publique, urbanisme participatif**

ANSELME (Michel), *Du bruit à la parole : la scène politique des cités*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1999.

ARNSTEIN (Sherry), « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of Planners*, Vol. XXXV-4, 1969, pp. 216-224

BACQUÉ (Marie-Hélène), BIEWENER (Carole), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, Éditions La Découverte, collection « Sciences Humaines/Politiques et Sociétés », 2013.

BACQUÉ (Marie-Hélène), CARRIOU (Claire), « Participation et politique du logement en France. Un débat qui traverse le XXème siècle » in BACQUÉ (Marie-Hélène), SINTOMER (Yves) (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, Éditions La Découverte, 2011.

BACQUÉ (Marie-Hélène), SINTOMER (Yves) (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, Éditions La Découverte, 2011.

BACQUÉ (Marie-Hélène), GAUTHIER (Mario), « Participation, urbanisme et études urbaines : Quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A ladder of citizen participation" de S. R. Arnstein », *Participations, Démocratie et participation : un état des savoirs*, 2011/1, Éditions De Boeck Supérieur, 2011, pp. 36-66

BACQUÉ (Marie-Hélène), REY (Henri), SINTOMER (Yves) (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*, Paris, Éditions La Découverte, collection « Recherches », 2005.

BLONDIAUX (Loïc), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » in BACQUÉ (Marie-Hélène), REY (Henri), SINTOMER (Yves) (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*, Paris, Éditions La Découverte, Collection « Recherches », 2005.

BLONDIAUX (Loïc), SINTOMER (Yves), « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n°57, 2002, pp.17-35

BUSQUET (Grégory), CARRIOU (Claire) et FLAMAND (Amélie), *La Démocratie participative et la révision du Plan local d'urbanisme à Paris*, Rapport provisoire de la recherche « Démocratie participative en



- Europe : vers une démocratie technique ?* », PICRI-IDF, ADELS, UMR CNRS 7145 LOUEST, CSU UMR CNRS 7112, 2007. URL : [http://www.adels.org/formations\\_etudes/TextesPicri/RapportPLU.pdf](http://www.adels.org/formations_etudes/TextesPicri/RapportPLU.pdf)
- CALLON (Michel), LASCOUMES (Pierre), BARTHE (Yannick), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Éditions Seuil, 2001.
- CARREL (Marion), *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, collection « Gouvernement en question(s) », Lyon, ENS Éditions, mai 2013.
- CASTELLS (Manuel), *Luttes urbaines*, Paris, Éditions la Découverte, collection « Petite collection Maspéro », 1975.
- DAVIDOFF (Paul), « Planification pluraliste et planification par plaidoyer », *Notes méthodologiques en architecture et en urbanisme*, traduction de l'article « Advocacy and pluralism in Planning », *Journal of the Institute of American Institute of planners*, XXXI, novembre 1965.
- DIMEGLIO (Pierre), « Pour la programmation générative et participative des projets urbains. Le cas de l'île-St-Denis », *Urbanisme* n°320, septembre-octobre 2001, pp. 26-31
- DIMEGLIO (Pierre), « Proposition de charte de programmation concertée et participative », *Urbanisme, dossier : Les chemins de la démocratie*, n°342, mai 2005, pp. 73-76
- DONZELOT (Jacques) et EPSTEIN (Renaud), « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », in « Forces et faiblesses de la participation », *Esprit*, n°326, 2006, pp. 5-34
- GARDESSE (Camille), *La « concertation » citoyenne dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002-2010) : les formes de la démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles*, sous la direction de Jodelle Zetlaoui-Léger, thèse de doctorat en Urbanisme, Aménagement, Politiques Urbaines, Lab'Urba Université Paris Est, 2011.
- HATZFELD (Hélène), *Faire de la politique autrement : les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, co-Éditions Adels / Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- LEFEBVRE (Henri), *Le droit à la ville*, Paris, Éditions Anthropos, 1968.
- MERMET (Laurent), « Place et conduite de la concertation les processus de décisions complexes : l'exemple du conflit d'environnement », in FAURE (Guy-Olivier), MERMET (Laurent), TOUZART (Hubert), DUPONT (Christophe) (dir.), *La négociation, situations et problématiques*, Paris, Éditions Nathan, 1998, pp 139-172
- Ministère de la Cohésion des Territoires, *Participation du public : mesure relative à la concertation préalable facultative (loi ALUR)*, Avril 2014.
- NEVEU (Catherine), « Habitants, citoyens : interroger les catégories » in BACQUÉ (Marie-Hélène), SINTOMER (Yves) (dir.), *La démocratie participative : histoires et généalogies*, Paris, Éditions La Découverte, 2011, pp. 39-50

NEZ (Héloïse), TALPIN (Julien), « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe l'œil ? », *Genèses*, vol. 2, n°79, juin 2010, pp. 97-115

NOVARINA (Gilles), « La construction des demandes sociales par le projet d'urbanisme », *Gouvernances*, n°80/81, décembre 1998, pp. 173-179

URL : [http://www.cohesionterritoires.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_participation\\_du\\_public\\_mesure\\_relative\\_a\\_l\\_a\\_concertation\\_prealable\\_facultative.pdf](http://www.cohesionterritoires.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_participation_du_public_mesure_relative_a_l_a_concertation_prealable_facultative.pdf)

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), *Projet d'urbanisme et participation des habitants. La programmation concertée et participative : une démarche heuristique et démocratique pour les projets d'urbanisme*, sous la direction de Thierry Paquot, thèse d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Paris 12 Val-de-Marne, Institut d'Urbanisme de Paris, 2007.

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), « L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux politiques et propositions pratiques », *Les Cahiers de l'école d'architecture de la Cambre*, n°3, Bruxelles, mars 2005, pp. 99-110

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), « Urbanisme participatif », in CASILLO (Ilaria) avec BARBIER (Rémi), BLONDIAUX (Loïc), CHATEAURAYNAUD (Francis), FOURNIAU (Jean-Michel), LEFEBVRE (Rémi), NEVEU (Catherine) et SALLES (Denis) (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, GIS Démocratie et Participation*, Paris, 2013b.

URL : <http://www.dicopart.fr/en/dico/urbanisme-participatif>.

#### **4. Savoirs, savoir-faire, outils participatifs**

ADEME, *La participation citoyenne. Réussir la planification et l'aménagement durables*, Les cahiers méthodologiques de l'AEU2, décembre 2016.

BHERER (Laurence), GAUTHIER (Mario), SIMARD (Louis) (dir.), *The Professionalization of Public Participation*, New York, Éditions Routledge, 2017.

BOUCHE (Pierre), SECCI (Claudio), WEBER (Bendicht), « Construction de situations de projet urbain et émergence de nouveaux savoirs », *2<sup>ème</sup> séminaire « Ville, Territoire, Paysage » (VTP), Recherche & Projet : productions spécifiques et apports croisés*, ENSAP Lille, 17 et 18 novembre 2016.

COUROUBLE (Marie), GIPOULON (Céline), HAUPTMANN (Éléonore), RATHIER (François), SAILLET (Hervé), *Participation(s) des habitants*, ANRU, Paris, Éditions de l'Aube, 2015.

DANIEL-LACOMBE (Éric), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), « Vers des dynamiques de coproduction et une hybridation des savoirs dans les projets d'urbanisme ? Evaluation réflexive d'un dispositif d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » in BACQUÉ (Marie-Hélène), DEBOULET (Agnès), SINTOMER (Yves) (dir.), *Savoirs citoyens et démocratie participative dans la question urbaine*, Paris, Éditions de l'ADELS et de la Villette, 2010.

- DECLÈVE (Bernard), FORRAY (Rosanna), MICHALINO (Paola), *Coproduire nos espaces publics*, Louvain, Éditions Presses Universitaires de Louvain, collection « Territoires et Développements durables », 2002.
- DEMOULIN (Jeanne), *La participation des locataires : un instrument de gestion dans les organismes HLM*, sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, Urbanisme, Université Paris 10, 2014.
- FERRANDO Y PUIG (Judith), « Les usages de la réflexivité dans l'entreprise participative. Un enjeu identitaire aux implications pratiques, théoriques et marchandes », *Participations, Acteurs et chercheurs de la participation : liaisons dangereuses*, n°16, 2016/3, Éditions De Boeck Supérieur, 2016, pp. 19-43
- GRUDET (Isabelle), « Modalités de la représentation visuelle du projet d'urbanisme », DEROUET-BESSON (Marie-Claude) (dir.), *Pédagogie et conseil : quels outils, quelles pratiques ?*, Acte du 8<sup>ème</sup> séminaire national de formation, Groupe de ressources et de compétences « Pratiques pédagogiques auprès des jeunes », Pôle Sensibilisation de la FNCAUE, Paris, 2011.
- HAUPTMANN (Eleonore), WATES (Nick), *Concertation citoyenne en urbanisme, la méthode du community planning*, Paris, Éditions Adels/Yves Michel, 2010.
- LE MAIRE (Judith), « Arpenter, guider, jalonner. La marche, outil des processus participatifs en architecture et urbanisme du XXe siècle », *Clara : Marche et espace urbain de l'Antiquité à nos jours*, n°1, Éditions Mardaga, Faculté d'Architecture de l'ULB, février 2013, pp. 135-150
- MACAIRE (Élise), « Outils issus de pratiques pédagogiques et participatives », DEROUET-BESSON (Marie-Claude) (dir.), *Pédagogie et conseil : quels outils, quelles pratiques ?*, Acte du 8<sup>ème</sup> séminaire national de formation, Groupe de ressources et de compétences « Pratiques pédagogiques auprès des jeunes », Pôle Sensibilisation de la FNCAUE, Paris, 2011.
- MAMOU (Khedidja), *L'échange autour du projet urbain : quels savoirs partagés ?*, sous la direction d'Agnès Deboulet, thèse de doctorat en Sociologie, Université Paris 10, 2015.
- MAZEAUD (Alice), NONJON (Magali), *Le marché de la démocratie participative*, Vulaine-sur-Seine, Éditions du Croquant, collection « Sociopo », 2018.
- NEZ (Héloïse), *Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue*, sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, thèse de doctorat en Sociologie, Université Paris 8/Universidad Autónoma de Barcelona, 2010.
- NONJON (Magali), *Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation*, sous la direction de Frédéric Sawicki, thèse de Sciences Politiques, Université Lille 2, 2006.
- NONJON (Magalie), LIAGRE (Romain), « Une cartographie participative est-elle possible ? Ressorts et usages de la « cartographie » dans les projets d'aménagement urbain », *EspacesTemps.net*, Travaux, mis en ligne le 14 mai 2012. URL : <http://www.espacestemp.net/articles/une-cartographie-participative-est-elle-possible>

SÖDERSTRÖM (Ola), *Des images pour agir, le visuel en urbanisme*, Lausanne, Éditions Payot, 2000.

URL :<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/participation-citoyenne-planification-amenagement-urbains-durables-aeu2-8621.pdf>

VERDIER (Philippe), *Le projet urbain participatif, Apprendre à faire la ville avec ses habitants*, Paris et Gap, Éditions Adels et Yves Michel, 2009.

## **5. Commande publique, procédures et activité de conception**

ALEXANDER (Christopher), *De la synthèse de la forme : essai*, Paris, Éditions Dunod, 1971.

AVITABILE (Alain), *La mise en scène du projet urbain*, Paris, Éditions de l'Harmattan, 2005.

BONNET (Michel) (dir.), *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendances d'évolution*, PUCA, Paris, Éditions La documentation Française, 2005.

BLUNDELL-JONES (Peter), PETRESCU (Doina), TILL (Jeremy) (dir.), *Architecture and participation*, New York, Éditions Routledge, 2005.

BOUTINET (Jean-Pierre), *Anthropologie du projet*, Paris, Éditions PUF, 1990.

CERTU (CHIAPPERO (Michel)), *Le dessin d'urbanisme. De la carte au schéma-concept, construire les projets de villes et de territoires. Manuel à l'usage des urbanistes*, dossier 139, METLTM, 2002.

CHUPIN (Jean-Pierre), *Analogie et théorie en Architecture. De la vie, de la ville et de la conception, même*, Genève, Éditions Infolio, 2013 (2010).

CONAN (Michel), *Concevoir un projet d'architecture*, Paris, Éditions de l'Harmattan, 1990.

CONAN (Michel), *La programmation générative*, CSTB, 1988.

CONAN (Michel), *L'invention des lieux*, St-Maximin, Éditions Théétète, 1997.

DEBIZET (Gilles), HENRY (Éric), « Qualités en conception, concourance et management de la qualité » in BIAU (Véronique), LAUTIER (François) (dir.), *La qualité architecturale. Acteurs et enjeux*, Cahiers RAMAU n°5, Paris, Éditions de La Villette, 2009, pp. 143-162

DELBAERE (Denis), « Le programme et le lieu. Proposition pour une distinction de l'architecture et du paysage » in DELBAERE (Denis), EHRMANN (Sabine), ESTIENNE (Isabelle) (dir.), *Paysage versus architecture : (in)distinction et (in)discipline*, Cahiers thématiques n° 13, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2015, pp. 137-151

EPRON (Jean-Pierre) (dir.), *Architecture : une anthologie. Tome 3, La commande en architecture*, Institut Français d'Architecture, SCIC, Liège, Éditions Mardaga, 1992.

FRÉBAULT (Jean) (dir.), *La maîtrise d'ouvrage urbaine, réflexions sur l'évolution des méthodes de conduite des projets à partir des travaux du Club ville – aménagement*, Paris, Éditions Le Moniteur, 2005.

GÉNARD (Jean-Louis), « Penser avec Pierce la conception architecturale » in BERGER (Mathieu), GONZALEZ (Philippe), LÉTOURNEAU (Alain) (dir.), *Pierce et les Sciences Sociales. Une sociologie*

- pragmaticiste ?*, Cahiers de la recherche sociologique n°62, Athéna Éditions, 2017, pp. 109-135 URL : <http://id.erudit.org/iderudit/1045616ar>
- GUIGOU (Brigitte), « La formation de la commande dans le logement social » in BONNET (Michel), CLAUDE (Vivianne), RUBINSTEIN (Michel), *La commande de l'architecture à la ville*, Paris, PUCA, 2001.
- MACAIRE (Élise), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *Étude qualitative et quantitative sur les concours d'architecture en France, 2006-2015*, MIQCP, MCC, 2017.
- MERCIER (Nathalie), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), « L'exercice de la programmation architecturale et urbaine en France » in BIAU (Véronique), TAPIE (Guy) (dir.), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2009, pp. 87-103
- MEUNIER (François), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), *Marchés de définition simultanés : comment réussir votre procédure ?* Actes de la journée d'études du 14 juin 2002 organisée par la MIQCP et l'Institut de Programmation en Architecture et en Aménagement, MIQCP, mai 2004.
- MIQCP, « La réforme de la commande publique de 2016 applicable à la commande de projets de construction : quelles évolutions pour choisir les concepteurs ? », *Médiations*, n°24, juillet 2016. URL : [http://www.miqcp.gouv.fr/images/fiche\\_mediaton/MEDIATIONS24.pdf](http://www.miqcp.gouv.fr/images/fiche_mediaton/MEDIATIONS24.pdf)
- MIQCP, *La programmation des constructions publiques*, Paris, Éditions du Moniteur, 2001.
- MIQCP, *Les contrats de maîtrise d'œuvre urbaine*, Paris, mars 2007.
- MIQCP, *Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain*, Paris, décembre 2015.
- NOVARINA (Gilles), « Conduite et négociation du projet d'urbanisme » in SÖDERSTRÖM (Ola), COGATO LANZA (Elena), LAWRENCE (Roderick), BARBEY (Gilles), *L'usage du projet*, Payot-Lausanne, 2000, pp. 51-64
- PINSON (Gilles), *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Éditions Presses de Sciences Po, 2009.
- SCHÖN, (Donald), *The reflective practitioner*, San Francisco (CA), Jossey-Bass Publishers, 1983.
- TOUSSAINT (Jean-Yves) (dir.), *Concevoir pour l'existant. D'autres commandes, d'autres pratiques, d'autres métiers*, PUCA, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, collection des Sciences Appliquées de l'INSA de Lyon, 2006.
- ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), « Invention et réinvention de la programmation générative des projets : une opportunité de collaboration entre architecture et Sciences Humaines et Sociales pour des modes d'habiter durables », *Clara : Penser les rencontres entre architecture et Sciences Humaines*, n°3, Éditions Mardaga, Faculté d'Architecture de l'ULB, 2015, pp. 101-113
- ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), « Redécouvrir les travaux du *Design Methods Movement* », *Les cahiers de la Recherche Architecturale et Urbaine*, n°28, septembre 2013c, pp. 57-70

## 6. Les professionnels de la conception et la participation

BIAU (Véronique), « Les architectes de l'habitat participatif entre militance et compétence », *Métropolitiques*, mis en ligne le 30 janvier 2012. URL: <http://www.metropolitiques.eu/Les-architectes-de-lhabitat.html>

BIAU (Véronique), BACQUÉ (Marie-Hélène) (dir.), CARRIOU (Claire), D'ORAZIO (Anne), DELORME (Jean-Marie), MARCHAND (Marie-Pierre), VERMEERSCH (Stéphanie), *Habitats alternatifs : des projets négociés*, Rapport de recherche pour le PUCA, novembre 2010.

BIAU (Véronique), D'ORAZIO (Anne), « Les architectes face à l'habitat participatif. Entre militantisme et professionnalisme ? » in BIAU (Véronique), FENKER (Michael), MACAIRE (Élise) (dir.), *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question*, Cahiers RAMAU n°6, Paris, Éditions de La Villette, 2013, pp. 165-179

BIAU (Véronique), FENKER (Michael), MACAIRE (Élise) (dir.), *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question*, Cahiers RAMAU n°6, Paris, Éditions de La Villette, 2013.

BIAU (Véronique), FENKER (Michael), MACAIRE (Élise), « Les professionnels face aux exigences participatives », *Urbanisme, dossier : Participation ou empowerment*, n°392, 2014, pp. 36-38

BOUCHAIN (Patrick), LANG (Jack), *Le pouvoir de faire*, Éditions Actes Sud, 2016.

D'ORAZIO (Anne), *S'associer pour habiter et faire la ville : de l'habitat groupé autogéré à l'habitat participatif en France (1977-2015). Exploration d'un monde en construction*, sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, Urbanisme, Université Paris 10, 2017.

DANIEL-LACOMBE (Éric), *Architecture, paysage et urbanisme : l'ouvert à l'œuvre : de l'ouvert, de la concertation et de la confiance*, sous la direction de Thierry Paquot, thèse de doctorat en Urbanisme, Université Paris 12, 2006.

DAVODEAU (Hervé), GEISLER (Élise), MONTEMBAULT (David), LECONTE (Louise), « La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ? » in DELBAERE (Denis), EHRMANN (Sabine), ESTIENNE (Isabelle) (dir.), *Paysage versus architecture : (in)distinction et (in)discipline*, Cahiers thématiques n° 13, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2015, pp. 171-184

DEBARRE (Anne), « L'habitat participatif : les pratiques des architectes en questions, mais des représentations résistantes de l'architecture » in BIAU (Véronique), FENKER (Michael), MACAIRE (Élise) (dir.), *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question*, Cahiers RAMAU n°6, Paris, Éditions de La Villette, 2013, pp. 181-197

DEBARRE (Anne), STEINMETZ (Hélène) (dir.), *Des expérimentations à l'épreuve des négociations : des projets collectifs pour un habitat durable*, rapport pour le Plan Urbanisme, Construction et Architecture, 2010.

- FORESTER (John), *The deliberative practitioner. Encouraging participatory planning processes*, Cambridge, The MIT Press, 1989.
- GAYET (Laure), PAQUOT (Thierry) (propos recueillis), «Entretien avec Alexandre Chemetoff : L'urbanisme comme œuvre », *Urbanisme*, dossier Théories/Pratiques, n°372, mai-juin 2010, pp.44-46
- LE MAIRE (Judith), « De l'Urbaneum à la "conférence permanente" : L'apprentissage comme pilier de la grammaire participative dans l'architecture et l'urbanisme » in BONNY (Yves), OLLITRAULT (Sylvie), KEERLE (Régis), LE CARO (Yvon) (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Presses Universitaires de Rennes, 2012, pp. 203-218
- LE MAIRE (Judith), *La grammaire participative. Théories et pratiques architecturales et urbanistiques 1904-1968*, sous la direction de Dominique Rouillard, thèse de doctorat en Architecture, Université Paris 1 La Sorbonne ED Histoire de l'Art et de l'Architecture, 2009.
- MACAIRE (Élise), « Des architectes à l'épreuve de la participation » in De Coninck (Frédéric), Deroubaix (José-Frédéric) (dir.), *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, Paris, Éditions de l'œil d'Or, 2009, pp. 135-147
- PINTO (Louis), « Déconstruire Beaubourg. Art, politique et architecture » in *Genèses. Sciences Sociales et Histoire*, n°6, 1991, pp. 98-124
- TRIBOUT (Silvère), *Les concepteurs en agence d'architecture, d'urbanisme et de paysage à l'épreuve du développement durable*, sous la direction de Marie-Hélène Bacqué, thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, Urbanisme, Université Paris 10, 2015.
- UNSAFA, *Archi citoyen : dix années de prix du projet citoyen*, Paris, Éditions PC, 2010.

## **7. Épistémologie et références méthodologiques des Sciences Sociales**

- BONNEWITZ (Patrice), *Bourdieu, vie, œuvres, concepts*, Paris, Éditions Ellipses, 2002.
- CIBOIS (Philippe), *L'analyse de données en sociologie*, Paris, Éditions PUF, 1990(1984).
- FOULQUIÉ (Paul), *Vocabulaire des Sciences Sociales*, Paris, Éditions PUF, 1978.
- MOSCOVICI (Serge), *Psychanalyse, son image et son public*, Paris, Éditions PUF, 1961.
- WEBER (Max), *Essais sur la théorie de la Science*, Paris, Éditions Pocket, [1904-1917], 1992.

## **8. Sources écoquartier Fréquel-Fontarabie (Paris)**

### **Sources propres à l'opération produites par la maîtrise d'ouvrage, l'AMO et les services techniques de la collectivité**

- APUR/DAUC, « Secteur Fréquel-Fontarabie (20ème arrondissement) », 16 novembre 2000.

DAUC/mairie de Paris, « *Compte-rendu Concertation Quartier réunion : Secteurs Fréquel-Fontarabie, Vignoles-est, Planchat-Vignoles, ZAC de la Réunion* », 19 février 2001.

DEVE/service du paysage et de l'aménagement division urbanisme et paysage/division études et travaux n°2, « *Dossier et plans d'aménagement du square Fréquel-Fontarabie Paris XXe* », 2012.

DU, « *Cahier des charges en vue de la consultation pour la désignation d'un architecte coordonnateur – secteur d'aménagement Fréquel-Fontarabie-Orteaux* », 26 novembre 1999.

DU, « *Cahier des charges en vue de la consultation pour la mise en place et l'organisation d'un atelier participatif d'urbanisme – secteur d'aménagement Fréquel-Fontarabie Paris XXe* », 12 février 2003.

DU, « *Cahier des charges en vue de la consultation pour la désignation d'un architecte coordonnateur – secteur d'aménagement Fréquel-Fontarabie Paris XXe* », 13 février 2003.

DU, « *Cahier des charges en vue de la consultation pour la désignation d'un architecte coordonnateur – secteur d'aménagement Fréquel-Fontarabie Paris XXe* », 13 février 2003.

DU, « *Bilan de la concertation du Projet de délibération de l'aménagement du secteur Fréquel-Fontarabie* », Paris, 17 janvier 2006.

DU, « *Dossier de candidature du projet Fréquel-Fontarabie pour l'Appel à projet EcoQuartier MEDDTL* », 2009.

Mairie de Paris XXe, M. Brion, « *Rapport d'enquête publique, Préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'aménagement du secteur Orteaux-Fréquel-Fontarabie* », 15 janvier 2007.

Mairie de Paris XXe, « *Compte-rendu réunion publique à l'école Vitruve* », 5 mars 2009.

OPH-Paris Habitat, « *Cahier des charges en vue de la consultation d'un architecte-coordonnateur-animateur* », février 2003.

SIEMP, « *Acte d'engagement avec la société Terre Eco* », Paris, 19 juillet 2006.

SIEMP, « *concours d'architecture - secteur d'aménagement Fréquel-Fontarabie : lot n°5 - rapport d'analyse des candidatures* », 4 avril 2006.

SIEMP, « *Construction d'environ 15 logements sociaux, 3-5-7-9-11 passage Fréquel (20ème), Avis d'Appel Public à la Concurrence : Concours d'architecture* », annonce parue dans le Moniteur, 16 décembre 2005.

SIEMP, « *Convocation au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> jury d'architecture – Construction d'un programme d'environ 15 logements sociaux : 3, 5, 7, 9,11 passage Fréquel Paris XXe* », avril/octobre 2006.

SIEMP, « *Rapport d'analyse des candidatures pour les concours d'architecture* », 5 avril 2007.

SIEMP, « *Liste de composition des jurys d'architecture, sélection + concours* », 2008.

Terre Eco, « *Diagnostic et cahier des prescriptions techniques environnementales* », 2007.



## **Sources propres à l'opération produites par l'équipe de maîtrise d'œuvre**

- A&F Gülgönen – Atelier de Projet et Recherche en Architecture et Habitat, « *Notes méthodologiques - AAPC - mission de coordination urbaine et d'animation sur le secteur Fréquel-Fontarabie* », avril 2003.
- Aire Publique, « *Compte-rendu de la réunion Aménagement concerté de l'îlot Fréquel-Fontarabie : organisation générale des ateliers du 9 juillet* », Paris, le 25 juin 2003.
- Aire Publique, « *Compte-rendu du 1er atelier d'urbanisme concernant l'aménagement de l'îlot Fréquel Fontarabie* », 9 juillet 2003.
- Aire Publique, « *Compte-rendu du 2ème atelier d'urbanisme réaménagement concerté de l'îlot Fréquel-Fontarabie : commentaire sur les scénarii* », 9 septembre 2003.
- Aire Publique, « *Présentation projection du 1er atelier aménagement concerté, îlot Fréquel-Fontarabie* », 9 juillet 2003.
- Aire Publique, « *Présentation projection du 2ème atelier aménagement concerté, îlot Fréquel-Fontarabie : commentaire sur les scénarii* », 9 septembre 2003.
- Aire Publique, « *Compte-rendu de la réunion publique concernant l'aménagement de l'îlot Fréquel Fontarabie* », 30 septembre 2003.
- Aire Publique, « *cahier de la concertation : Réaménagement concerté de l'îlot Fréquel-Fontarabie* », juin 2003-janvier 2004.
- Atelier J&S Tabet d'Architecture et d'Urbanisme, « *Notes méthodologiques - AAPC - mission de coordination urbaine et d'animation sur le secteur Fréquel-Fontarabie* », avril 2003.
- Atelier Pascal Gontier, « *Planches de concours, logements lot n°5* », octobre 2006.
- Bret & Demians Architectes Urbanistes, « *Notes méthodologiques - AAPC - mission de coordination urbaine et d'animation sur le secteur Fréquel-Fontarabie* », avril 2003.
- Eva Samuel Architecte et associés, « *Note méthodologique pour la mission de coordination urbaine et d'animation sur l'opération Fréquel-Fontarabie, mémoire technique* », avril 2003.
- Eva Samuel architectes & associés, « *Concours lot n°5/secteur Fréquel-Fontarabie : Analyse urbaine et architecturale des projets* », le 2 août 2006.
- Eva Samuel architectes & associés, « *Cahier des prescriptions des espaces libres* », 13 décembre 2006.
- Eva Samuel architectes & associés, « *Dossier de demande de permis de lotir : Prescriptions des urbaines et architecturales* », janvier 2007.
- Eva Samuel architectes & associés, « *Dossier de demande de permis de lotir : Note de présentation* », janvier 2007.

### **Médias sur les concepteurs**

Eva Samuel Architecte & Associés, Exposition « *Eva Samuel Architecte & Associés - La ville autrement dit* », Galerie d'Architecture, 111 rue des Blancs Manteaux Paris 4<sup>e</sup> arrondissement, du 10 décembre 2010 au 15 janvier 2011.

Eva Samuel Architecte & Associés, *Chercher transmettre construire / récits et réalisations*, Paris, Éditions Archibooks, 2012.

MVJS, Interview d'Eva Samuel dans « *Paroles d'acteurs* » sur le site du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, mis en ligne le 23 mai 2013. URL : <http://www.ville.gouv.fr/?eva-samuel-architecte-urbaniste>

### **Sources propres à l'opération produites par les représentants de la société civile**

Conseil de quartier Réunion-Père Lachaise, « *Propositions Plan Local d'Urbanisme - Quartier réunion-père Lachaise* », Paris, mars 2003.

Conseil de quartier Réunion-Père Lachaise, « *Compte-rendu d'une visite de site organisée par le conseil de quartier Réunion-Père Lachaise* », septembre 2003.

Conseil de quartier Réunion-Père Lachaise, « *Power point de présentation de l'avancement du projet Fréquel-Fontarabie* », 14 janvier 2013.

### **Médias et Presse spécialisée**

PECHEUR Julie, « Jeux à l'aire libre », *M le magazine du Monde*, mis en ligne le 17 février 2015.

Traits urbains hors-série, *Paris, ZAC de la Réunion : la SEMAVIP réinvente le faubourg*, Édition Innovapresse, décembre 2008.

### **Travaux universitaires liés à l'opération**

GIBOUDEAUX Fabienne, *Participation et Paysage dans une politique d'écologie urbaine : Stratégie d'une élue parisienne*, mémoire du dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience en vue de l'obtention partielle ou totale du diplôme Master Villes Durables UPEM/UPEC, 2014.

LUCAN (Jacques), *Où va la ville aujourd'hui ? Formes urbaines et mixités*, Paris, Éditions de La Villette, collection « Études & perspectives », 2012.

### **Sites internet**

<http://ateliers-villes.pagesperso-orange.fr/index.html>

<http://lespetitspierreots.blogspot.fr/>

[http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=225](http://www.mairie20.paris.fr/mairie20/jsp/site/Portal.jsp?page_id=225)

<http://www.ville.gouv.fr/?eva-samuel-architecte-urbaniste>

## **9. Sources écoquartier Bastille (Fontaine)**

### **Sources propres à l'opération produites par la maîtrise d'ouvrage, avec l'AMO et/ou les associations**

Arpenteurs/Ville de Fontaine, « *Les Nouvelles : Comité d'habitants n°7* », septembre 2005.

Arpenteurs/Ville de Fontaine, « *Les Nouvelles : Comité d'habitants n°8* », novembre 2005.

Arpenteurs/Ville de Fontaine, « *Les Nouvelles : Comité d'habitants n°17* », avril 2007.

Arpenteurs/Ville de Fontaine, « *Les Nouvelles : Comité d'habitants n°18* », septembre 2007.

Cabinet Amnyos/Ville de Fontaine, « *Guide de la démocratie participative fontainoise : les lieux et pratiques de la citoyenneté à Fontaine* », version janvier 2012.

Cabinet Amnyos/Ville de Fontaine, « *Bilan de la démarche de démocratie participative* », réunion publique de bilan, 27/09/2012, salle du conseil communal.

CSRPC-ROMA (Centre de Sociologie des Représentations et des Pratiques Culturelles)-AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise), *un outil qualitatif d'observation des territoires : le baromètre des quartiers. Dossier de présentation du dispositif*, Université Pierre Mendès France, 2007.

Ville de Fontaine, Direction des services techniques Développement Social Urbain, « *Quartier Bastille : élaboration d'un projet de renouvellement urbain. Dossier de consultation* », Fontaine, mai 2004.

Ville de Fontaine, « *Dossier de candidature du projet Bastille pour le concours EcoQuartier MEEDDTL* », 2009.

Ville de Fontaine, « *L'Établi : le journal du projet Bastille* », n°2, juillet 2009.

Ville de Fontaine, « *Dossier de candidature du projet Bastille pour l'appel à projet EcoQuartier MEEDDTL* », 2011.

Ville de Fontaine et l'association Dyade Art & Développement, « *La voix des gens : Interview web-radio de Jacques Blanc* », le 15 mars 2011.

Ville de Fontaine et l'association Dyade Art & Développement, « *Bastille : Chronique d'un quartier en renouvellement urbain. Fontaine 2007-2011* », 2011.

### **Plans stratégiques et d'actions pour un aménagement urbain durable et contre le changement climatique**

Grenoble-Alpes Métropole, « *Plan climat local de l'agglomération grenobloise : cadre global et actions concrètes* », Grenoble, janvier 2008.

### **Sources produites par l'équipe de maîtrise d'œuvre sur l'opération**

BLANC (Jacques), « *Note méthodologique : Les Pressés de la Cité* », septembre 2006.

BLANC (Jacques), « *Cahier des charges pour un quartier durable* », versions septembre 2007, octobre 2008, mars 2008, juin 2010.

Les Pressés de la cité, « *ZAC Bastille – Ville de Fontaine Atelier de lecture de plan* », Power Point, 23 février 2009.

### **Sources produites par l'AMO sur l'opération**

Arpenteurs, compte-rendu « *Atelier Bastille-Néron : Habitat* », document imprimé, 12 octobre 2004.

Arpenteurs, « *Note de synthèse* », octobre 2004.

Arpenteurs, « *Atelier Bastille-Néron, 3<sup>ème</sup> version du projet d'ensemble* », 24 novembre 2004.

Arpenteurs, « *Le projet d'ensemble Bastille-Néron : une démarche de participation avec les habitants de septembre à décembre 2004* », Power Point, 2004.

Arpenteurs, « *Bastille-Néron : Atelier projet* », document imprimé, 27 juin 2006.

Arpenteurs, « *Le projet de quartier Bastille-Néron, le cahier des charges du projet de réaménagement* », Power Point pour atelier, 29 septembre 2006.

Arpenteurs, « *Le projet urbain Bastille-Néron, démarche de concertation-Bilan* », novembre 2006.

### **Ouvrages produits par l'AMO**

Arpenteurs, Regards d'habitants, ADELS, *Empreintes : Paroles de l'Atelier de Travail Urbain de Grande-Synthe 1994-2001, un processus de participation collective à l'évolution de la ville*, Paris, éditeur ADELS, 2002.

Arpenteurs, *Pour une culture de la participation*, ADELS, Paris, octobre 2005.

L'équipe du Réseau Capacitation Citoyenne, « *le Réseau Capacitation Citoyenne, première synthèse* », 2000.

MAHEY (Pierre), « *Le concepteur, cœur de la coproduction du projet* », *l'Architecture d'Aujourd'hui*, n°368, janv.-fév. 2007, pp. 42-59

### **Sources concernant l'opération produites par des représentants de la société civile**

« *À quelle sauce sera mangée la banlieue rouge ?* », *Le Postillon* n°25, printemps 2014.

## **Ouvrage de références**

ANRU, *Capitalisation d'expériences : Fontaine, Bastille Le point de vue citoyen au cœur du projet*, janvier 2014.

ANRU, *Participation des habitants 2003-2013 : Retour d'expériences*, édition de l'Aube, juin 2014.

## **Travaux universitaires liés à l'opération**

GAY (Stéphanie), *Écoquartier : les paradoxes*, mémoire de fin d'études Licence Professionnelle « Intervention sociale : spécialité Coordonnateurs des projets territoriaux », sous la direction de Sophie Louargant, UPMF Grenoble, 2011.

LECOMTE (Patrick), BERNARD (Jean-Pierre), BLANCHERIE (Jean-Marc), « Les groupes d'action municipale dans le système politique local : Grenoble, Valence, Chambéry », *Revue française de Sciences Politiques*, 22ème année, n°2, 1972, pp 296-318

Rapport IUG (Institut d'Urbanisme d'Aménagement et d'Administration Territoriale de Grenoble), *La requalification des tenements industriels à Fontaine : Quels acteurs ? Quelles Stratégies ?*, Université Joseph Fourier, Institut Universitaire Professionnalisant en Aménagement et Développement Territorial 1, mai 2006.

## **Références concernant le projet des Béalières**

BERTHELOT (Christine), BOIRON (Daniel), « Les Béalières ou comment intégrer la ville dans la nature : interview de Gine Vagnozzi », *Le Béalien*, n°97, juin 2004.

BLANC (Jacques), FOURREY (Charles), « La ZAC des Béalières à Meylan », *Aménagement et Nature*, n°88, décembre 1987, pp. 10-11

CERTU, chapitre « le quartier des Béalières à Leylan (Isère), lorsque l'espace public privilégie la vie de quartier » in *Démarches et projet : Boulevard urbains et quartiers*, METL, février 1999.

CAUE Isère, « *Fiche urbanisme opérationnel "ZAC Les Béalières, Meylan"* », juin 2012.

## **Sites internet**

<http://arpenteurs.fr/index.htm>

<http://arpenteurs.fr/References/bealieres.htm>

<http://www.amnyos.com>

<http://www.caue-isere.org/operations-exemplaires/zac-les-bealieres-meylan>

<http://www.grenoble.fr/545-presqu-ile.htm>

\*

## Glossaire

AAPC	Avis d'Appel Public à la Concurrence
ADELS	Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AEU	Approche Environnementale de l'Urbanisme
AMO	Assistant à Maitrise d'Ouvrage
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APASE	Association pour la Promotion de l'Action Socio-Educative
APUR	Agence Parisienne d'Urbanisme
AUA	Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCPUAP	Cahiers des Charges de Prescriptions Urbaines, Architecturales et Paysagères
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CFPE	Centre Français de Protection de l'Enfance
CNL	Confédération Nationale du Logement
CNOA	Conseil Nationale de l'Ordre des Architectes
CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
CUCS	Contrats urbains de cohésion sociale
DAUC	Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction
DE	Diplômé d'État
DEVE	Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
DFPE	Direction des familles et de la Petite enfance
DPLG	Diplômé Par Le Gouvernement
DU	Direction de l'urbanisme de la ville de Paris
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
DVD	Direction de la Voirie et des Déplacements
EELV	Europe Écologie Les Verts
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
GAM	Groupe d'Action Municipale
GIAM	Groupe d'Information et d'Action Municipale
GUSP	Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
HMONP	Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre
HQE	Haute Qualité Environnementale
LET	Laboratoire Espaces Travail
LOV	Loi d'Orientation sur la Ville
MAPA	Marché À Procédure Adaptée
MEDDTL	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Territoires et du Logement
MIQCP	Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques

MOP (loi)	Maîtrise d'Ouvrage Publique
OPAC 38	Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Isère
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction
OPH	Office Public de l'Habitat de la ville de Paris
PACT	Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat
PADD	Projet d'Aménagement et de développement durable
PDP	Plan de déplacement de Paris
PIC Urban	Programme d'Initiative Communautaire en zone Urbaine
PLA-I	Prêt locatif aidé d'intégration
PLD	Plan Local de Déplacement
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLS	Prêt locatif social
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUS	Prêt locatif à usage social
PNRU	Programme National de Rénovation Urbaine
PRU	Projet de Renouveau Urbain
PSU	Parti Socialiste Unifié
PUCA	Plan Urbanisme Construction Architecture
PUI	Programme Urbain Intégré
RPR	Rassemblement Pour la République
SCI	Société Civile Immobilière
SCIC	Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif
SCOP	Sociétés Coopératives et Participatives
SEM	Société d'Économie Mixte
SEMAVIP	Société d'Économie Mixte d'Aménagement de la Ville de Paris
SFIO	Section Française de l'Internationale Ouvrière
SIEMP	Société Immobilière d'Économie Mixte de la ville de Paris
SOREQA	SOCIÉTÉ de REQualification des Quartiers Anciens
SRU	Solidarité renouvellement Urbain
TVBu	Trame Verte et Bleue urbaine
UNSFA	Union des Syndicats Français d'Architecture
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée
ZUS	Zone Urbaine Sensible



## Index des tableaux, encadrés et figures

### 1. Tableaux

Tableau 1.	Les grandes dimensions de la problématique et des méthodes d'analyse développées dans la thèse.....	33
Tableau 2.	Système d'acteurs du projet.....	57
Tableau 3.	Synthèse des expressions successives des attentes des habitants.....	72
Tableau 4.	Système d'acteurs du projet.....	145
Tableau 5.	Synthèse des principaux dispositifs et outils participatifs utilisés dans le projet.....	170
Tableau 6.	Récapitulatif des modes de passation des marchés publics de maîtrise d'œuvre..... <i>Source.MICQP, 2016.</i>	244
Tableau 7.	Moments d'intervention des concepteurs étudiés dans les différentes phases du projet d'écoquartier.....	252
Tableau 8.	Nature et portée des outils d'échanges mobilisés par les concepteurs.....	266

### 2. Encadrés

Encadré 1.	Article 7 de la Charte de l'environnement intégrée dans le Préambule de la Constitution française en 2008.....	14
Encadré 2.	Usage des termes.....	15
Encadré 3.	Le projet urbain, la maîtrise d'ouvrage urbaine et la maîtrise d'œuvre urbaine..... <i>Source.MICQP, 2007 ; MICQP, 2015.</i>	23
Encadré 4.	Typologie d'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France..... <i>Source.ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), 2013a.</i>	31
Encadré 5.	FOCUS sur la trajectoire de Fabienne Giboudeaux au travers du projet Fréquel-Fontarabie.....	54
Encadré 6.	FOCUS sur la trajectoire de Florence Demassol au travers du projet Fréquel-Fontarabie.....	57
Encadré 7.	FOCUS sur les trajectoires des concepteurs urbains du projet.....	80
Encadré 8.	FOCUS sur les trajectoires des concepteurs du projet.....	111
Encadré 9.	Les Groupes d'Action Municipale.....	129
Encadré 10.	Les différentes instances de consultation mises en place à l'échelle de la ville.....	133
Encadré 11.	FOCUS sur la trajectoire de Mathilde Rabut, une porteuse du projet formée sur le terrain à la participation des habitants .....	143
Encadré 12.	FOCUS sur la trajectoire de l'animateur de la participation et l'association Arpenteurs.....	175
Encadré 13.	FOCUS sur la trajectoire de Jacques Blanc et sur l'agence Les Pressés de la cité.....	180

Encadré 14.	Le projet des Béalières à Meylan, une expérience d'Atelier Public d'Urbanisme partagée par Jacques Blanc et Pierre Mahey.....	181
Encadré 15.	FOCUS sur la trajectoire du concepteur paysagiste du projet et de l'agence Axe Saône.....	182
Encadré 16.	FOCUS sur la trajectoire du concepteur mandaté pour la construction des logements sociaux.....	193
Encadré 17.	Max Weber.l'idéaltype est un « tableau de pensée » ..... <i>Source.Max Weber, 1992.</i>	210
Encadré 18.	Les indicateurs clefs utilisés pour l'analyse des entretiens des concepteurs.....	213
Encadré 19.	Le concepteur « réticent » .....	215
Encadré 20.	Le concepteur « tacticien » .....	220
Encadré 21.	Le concepteur « pragmatique » .....	226
Encadré 22.	Le concepteur « militant » .....	234
Encadré 23.	Rappel de l'état du Droit en matière de participation du public dans le Code de l'Urbanisme entre 2000 et 2014..... <i>Source.Ministère de la Cohésion des Territoires, 2014.</i>	242
Encadré 24.	Extrait de la Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture.....	260

### 3. Figures

Figure 1.	Plan d'aménagement du lotissement Fréquel-Fontarabie..... <i>Source.DU, 2009.</i>	41
Figure 2.	Plans de situation de l'îlot Fréquel-Fontarabie.....	43
Figure 3.	Vue de l'intérieur de l'îlot, parking de camions de déménagement..... <i>Source.DU, 2009.</i>	43
Figure 4.	Emplacement de la ZAC de la Réunion et de ses extensions Planchat-Vignoles et Vignoles-est..... <i>Source.Traits urbains hors-série, 2008.</i>	44
Figure 5.	Les différents types de logements et d'équipements construits et réhabilités pour le projet..... <i>Source.evasamuel.fr</i>	46
Figure 6.	Commerces et logements emmurés rue des Orteaux pour éviter les occupations illégales..... <i>Source.DU, 2009.</i>	49
Figure 7.	Campement sur la place de la Réunion de familles expulsées de bâtiments du quartier en mai 1990..... <i>Source.Traits urbains hors-série, 2008.</i>	50
Figure 8.	Le terrain d'aventure des Petits Pierrots au cœur de l'îlot Fréquel-Fontarabie..... <i>Source.lespetitspierrots.blogspot.fr</i>	51
Figure 9.	Logements Passiv Haus / Pascal Gontier..... <i>Source.DU, 2009.</i>	53

Figure 10.	Plans de synthèse des enjeux et objectifs du secteur Fréquel-Fontarabie.....	64
	<i>Source.DAUC/mairie de Paris, 2001.</i>	
Figure 11.	Calendrier de la « concertation » .....	70
	<i>Source.Aire Publique, 2003.</i>	
Figure 12.	Les croquis des « masses bâties » .....	87
	<i>Source.Aire Publique, 2003.</i>	
Figure 13.	Schéma de « principe d'organisation des masses bâties » .....	88
	<i>Source.Eva Samuel/Aire Publique, 2003.</i>	
Figure 14.	Plan de « répartition fonctionnelle possible » .....	88
	<i>Source.Eva Samuel/Aire Publique, 2003.</i>	
Figure 15.	Les 3 scénarios de projet présentés par l'architecte-coordinatrice Eva Samuel aux habitants lors du 2 <sup>ème</sup> atelier participatif de septembre 2003, suite à l'expression des attentes des habitants.....	93
	<i>Source.Eva Samuel/Aire Publique, 2003.</i>	
Figure 16.	Photomontage du jardin intérieur de l'îlot.....	96
	<i>Source.evasamuel.fr</i>	
Figure 17.	Images de référence pour illustrer le « lieu de rencontre » du jardin.....	97
	<i>Source.Eva Samuel Architectes &amp; Associés, 2006.</i>	
Figure 18.	Plan du jardin.....	98
	<i>Source.Conseil de quartier Réunion-Père Lachaise, 2013.</i>	
Figure 19.	Photographie du jardin prise en octobre 2014.....	98
Figure 20.	Carton de l'exposition « La ville autrement dit » à la Galerie d'Architecture Paris 4e, 2011.....	105
	<i>Source.evasamuel.fr</i>	
Figure 21.	Plan de synthèse des enjeux et objectifs du secteur Fréquel-Fontarabie.....	107
	<i>Source.DAUC/mairie de Paris, 2001.</i>	
Figure 22.	Plan des volumes possible pour recomposer l'espace.....	108
	<i>Source.Eva Samuel/Aire Publique, 2003.</i>	
Figure 23.	Plan de synthèse des enjeux et objectifs du projet Fréquel-Fontarabie.....	108
	<i>Source.Eva Samuel Architectes &amp; Associés, 2007.</i>	
Figure 24.	« Carte narrative » du projet Fréquel-Fontarabie.....	109
	<i>Source.Eva Samuel Architectes &amp; Associés, 2012.</i>	
Figure 25.	Plan de référence 1/1000e du 06.09.2006 dessiné par les Pressés de la Cité.....	120
	<i>Source.Arpeurs, 2006.</i>	
Figure 26.	Plan de l'agglomération grenobloise avec repérage de l'écoquartier Bastille.....	122
	<i>Source.IGN, 2015.</i>	
Figure 27.	Plan de l'emprise du projet Bastille avec masse des bâtiments à construire ou rénovés.....	123
	<i>Source.Google maps earth, 2015.</i>	
Figure 28.	Situation de l'écoquartier Bastille par rapport aux autres projets d'aménagement et d'infrastructures de Fontaine et de Grenoble.....	123
	<i>Source.Google maps, 2015.</i>	
Figure 29.	Photo d'une réunion publique avec les jeunes du quartier Bastille en 1979.....	125

	<i>Source.Ville de Fontaine et l'association Dyade Art &amp; Développement, 2011.</i>	
Figure 30.	Photo de 1985 d'une visite du quartier Bastille avec Louis Maisonnat et Yves Contreras.....	132
	<i>Source.Ville de Fontaine et l'association Dyade Art &amp; Développement, 2011.</i>	
Figure 31.	Photo de l'inauguration du parc Villon dans le quartier Bastille en 1998.....	137
	<i>Source.Ville de Fontaine et l'association Dyade Art &amp; Développement, 2011.</i>	
Figure 32.	Photo de l'atelier sur l'environnement du 16 septembre 2004.....	139
	<i>Source.Arpeurs, 2004.</i>	
Figure 33.	Photo d'un enregistrement de la Webradio « la voix des gens » lors d'un moment festif.....	140
	<i>Source.Ville de Fontaine, 2009.</i>	
Figure 34.	Photo de la maquette construite par les élèves des écoles du quartier suivant les plans fournis par les architectes.....	141
	<i>Source.Ville de Fontaine, 2009.</i>	
Figure 35.	Photo de Mathilde Rabut pendant un atelier de présentation du projet dans l'espace public avec les habitants du quartier.....	143
	<i>Source.Ville de Fontaine et l'association Dyade Art &amp; Développement, 2011.</i>	
Figure 36.	Gouvernance et concertation, un processus de conception partagé.....	151
	<i>Source.Mathilde Rabut et Robin Utmann, 2011.</i>	
Figure 37.	Schéma des objectifs du secteur Bastille effectué par le cabinet Arpeurs pour la Ville de Fontaine sans avoir eu recours à la participation des habitants.....	153
	<i>Source.Arpeurs, 2004.</i>	
Figure 38.	Photo d'une installation extérieur pour un atelier thématique en octobre 2004.....	156
	<i>Source.Arpeurs, 2004.</i>	
Figure 39.	« Cartes sensorielles » pour l'« atelier thématique » sur l'animation en septembre 2004, affichées dans l'espace public.....	156
	<i>Source.Arpeurs, 2004.</i>	
Figure 40.	Photo d'un atelier de coproduction avec Jacques Blanc et les habitants de Fontaine en novembre 2004.....	157
	<i>Source.Arpeurs, 2004.</i>	
Figure 41.	Support des discussions entre les groupes de travail sur le cahier des charges.....	160
	<i>Source.Arpeurs, 2006.</i>	
Figure 42.	Photo d'un atelier sur site de préfiguration des aménagements à l'échelle 1.....	163
	<i>Source.Mathilde Rabut, 2007.</i>	
Figure 43.	Diapositives élaborées par l'architecte-urbaniste en chef Jacques Blanc, dans le cadre de l'atelier de lecture de plan, présentant l'un des appartements de la SCIC Habitat Rhône-Alpes avec cuisine fermée.....	166
	<i>Source.Les Pressés de la cité, 2009.</i>	
Figure 44.	Diapositives élaborées par l'architecte-urbaniste en chef Jacques Blanc, dans le cadre de l'atelier de lecture de plan, présentant l'un des appartements de la SCIC Habitat Rhône-Alpes avec cuisine ouverte sur le séjour.....	166
	<i>Source.Les Pressés de la cité, 2009.</i>	

Figure 45.	« Cartes sensorielles » pour l'« atelier thématique » sur « l'habitat » en octobre 2004, affichées dans l'espace public.....	168
	<i>Source.Arpenteurs, 2004.</i>	
Figure 46.	Scénarios 1 et 2 d'aménagement, moins d'espaces individuels pour plus d'espaces collectifs de rencontre entre les habitants.....	169
	<i>Source.Pressés de la Cité, 2004.</i>	
Figure 47.	Schématisme du modèle hiérarchique et du modèle négocié de conception et de mise en œuvre des projets.....	173
	<i>Source.NOVARINA (Gilles), 2000.</i>	
Figure 48.	Schématisme du modèle hybride hiérarchique et négocié de la conduite du projet Bastille à Fontaine.....	173
Figure 49.	Photo d'une préfiguration des aménagements à l'échelle 1 pour le projet des Béalières à Meylan, construction en bois d'une pergola et du projet Bastille à Fontaine, ballons gonflés à l'hélium pour matérialiser la hauteur et la distance entre les bâtiments.....	201
	<i>Source.arpenteurs.fr</i>	
Figure 50.	Carte de répartition des écoquartiers dans lesquels les concepteurs interviewés ont été impliqués .....	211
Figure 51.	Des concepteurs se montrant en situation de dialogue avec des habitants sur leur site internet.....	275
	<i>Source. id-up.org/agencedevillers.com</i>	
Figure 52.	Promotion d'un ouvrage sur la participation des habitants réalisé par un concepteur « tacticien » apparaissant sur son site internet.....	276
	<i>Source.faire-ville.fr</i>	

\*

## Annexes

1. Typologie d'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France
2. Définitions des types A et B de la typologie d'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France
3. Critères mobilisés pour décrire l'ingénierie participative mise en place dans les écoquartiers enquêtés
4. La démarche stratégique de programmation urbaine : proposition de déroulement du processus
5. Processus de projet, place du processus porté par les différents types d'AMO
6. Liste des entretiens effectués dans le cadre des 2 monographies d'écoquartiers
7. Liste des entretiens des concepteurs impliqués dans les 14 autres écoquartiers du corpus
8. Les guides d'entretien utilisés pour l'enquête
9. Tableau de repérage des concepteurs engagés dans des dispositifs participatifs avec les habitants dans le corpus d'écoquartiers choisi pour la thèse
10. Exemple de notices d'enquête effectuées à partir des dossiers de candidature à la labellisation EcoQuartier du MEDDTL des opérations repérées
11. Vérification des données discriminantes pour la sélection des écoquartiers qui feront l'objet d'enquêtes monographiques
12. Exemple d'une grille d'analyse d'entretien selon les critères servant à déterminer les différentes positions de conception vis-à-vis de la participation

## Annexe 1. Typologie d'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France

Source : ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne, programme Concertation Décision Environnement du MEDDTL, laboratoire du LET/LAB'Urba, Paris, 2013a.*

<b>Type C</b> Implication «habituelle», information orientée vers les performances environnementales (32,2% des cas)	<b>16,1% des cas</b>	<b>Type B</b> De nouveaux dispositifs pour mieux expliquer et susciter une appropriation des lieux (21,8% des cas)	<b>3,5% des cas</b>	<b>Type A</b> Expérimentations participatives, innovation et développement durable (26,4% des cas)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune dimension d'innovation liée à l'implication des habitants.</li> <li>- Mode informatif privilégié autour des éco-techniques.</li> <li>- Pas d'implication des habitants dans les phases amont, dans la définition des éléments de programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rhétorique de la pédagogie, de l'adhésion, de l'appropriation.</li> <li>- Légitimation du projet auprès des habitants, riverains, eu égard au développement durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des dispositifs spécifiques créés pour l'occasion, surtout d'information et de communication (productions audiovisuelles).</li> <li>- Faire de la «pédagogie» pour favoriser des éco-gestes.</li> <li>- Encourager des formes de convivialité, le renforcement des liens sociaux.</li> <li>- Implication des habitants parfois envisagée pour la définition, mais surtout la gestion d'espaces publics, verts.</li> <li>- Préoccupation de désarmement des conflits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des dispositifs spécifiques créés pour l'occasion.</li> <li>- L'implication des habitants suscite des innovations (façon d'associer les habitants au projet).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche d'implication des habitants déclinée des préconisations d'un agenda 21.</li> <li>- Ateliers d'urbanisme.</li> <li>- L'implication des habitants suscite des innovations (aspects liés au Développement durable, à la conduite de projet).</li> <li>- Volonté d'implication des habitants dans des phases de programmation/conception et dans la gestion, sur un schéma d'urbanisme, d'éléments de projet (logements, équipements...)</li> <li>- Pas de mouvements ascendants.</li> <li>- Habitants moteurs sur les ambitions de Développement durable.</li> <li>- habitants impliqués dans la réalisation, la gestion des lieux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimension durable appréhendée par les dimensions environnementales et éco-techniques.</li> <li>- Valorisation foncière, attirer des cadres.</li> <li>- Une dimension durable portée par les élus, les techniciens, des experts de l'AMO et de la maîtrise d'oeuvre, l'ADEME...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recours éventuel à des sociétés de communication.</li> <li>- une implication des habitants souhaitable mais pas sur des aspects stratégiques.</li> <li>- Des friches à reconverter.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des collectivités engagées depuis plusieurs années dans le développement de la démocratie locale. Des élus impliqués dans les dispositifs liés au projet.</li> <li>- Le recours à des médiateurs, associations, AMO pour organiser les dispositifs participatifs.</li> <li>- Des chefs de projet qui adhèrent à l'intérêt d'une implication des habitants ambitieuse.</li> </ul>	



## **Annexe 2. Définitions des types A et B de la typologie d'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France**

*Source : ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne, programme Concertation Décision Environnement du MEDDTL, laboratoire du LET/LAB'Urba, Paris, 2013a.*

### **Type A : Des expérimentations participatives avancées liées aux enjeux de développement durable et ayant suscité des innovations (26,4% des cas)**

**Un premier type que nous avons qualifié arbitrairement de A regroupe significativement 23 opérations** pour lesquelles l'implication des habitants est présentée comme ayant été plus forte qu'habituellement. Un lien assez direct est établi entre ce niveau participatif et les ambitions de la collectivité en matière de développement durable.

**Ce type se singularise surtout par des actions associant les habitants en amont du projet et/ou des opérations qui le constituent, et selon des modalités qui dépassent le stade consultatif.** Ces projets d'écoquartiers auraient donné lieu à la mise en place de démarches ou de dispositifs particuliers pour l'occasion sous la forme d'un groupe de suivi ou d'un atelier d'urbanisme. Une autre dimension que l'on retrouve quasi exclusivement dans ce type concerne le fait d'impliquer les habitants dans la définition d'éléments de programmes, en particulier de logements, d'équipements et de commerces et pas seulement d'espaces publics comme ce peut-être en revanche davantage le cas dans l'un des deux autres profils identifiés. Parfois, les demandes sont un "peu difficiles" à prendre en considération.

**La volonté d'impliquer les habitants dans des phases amont de programmation-conception est explicitement défendue par les autorités locales selon le chef de projet.** C'est moins la contrainte légale de "concertation" avec les habitants qui semble être mise en avant dans ces opérations, qu'un volontarisme local s'appuyant sur une certaine vision du développement durable et de l'exercice de la démocratie, portée par la collectivité depuis plusieurs années. En premier lieu, les chefs de projet concernés relatent fréquemment un contexte où le projet déclinerait des objectifs définis dans un agenda 21 local et/ou un Plan Climat, parmi lesquels se trouverait l'application de démarches participatives ou concertées. En second lieu, le caractère singulier du projet par la mise en exergue de ses ambitions en termes de développement durable est avancé comme une des raisons pour lesquelles les habitants auraient été sollicités plus que d'habitude. **Il est affirmé de manière spontanée que la participation, concertation ou coproduction selon les cas, concourrait à la "durabilité" du projet.**

Enfin et surtout, pour les opérations où le lien avec le développement durable est le plus systématiquement évoqué, **il est indiqué que l'implication des habitants a conduit à des innovations** dans la prise en compte et le traitement des aspects liés au développement durable. Le rapport établi par les chefs de projet entre différentes formes d'innovations et la participation citoyenne contribue fortement à la spécificité de ce type : la plus communément partagée porte sur la façon d'associer les habitants à l'élaboration du projet. Le fait d'avoir créé des structures particulières pour faire travailler ou réagir les habitants peut avoir entraîné une réflexion plus globale sur la façon de conduire un projet. On

note d'ailleurs que les questions de management de projet ont particulièrement intéressé les représentants des collectivités concernées lors de visites d'opérations menées en France ou à l'étranger, là ou d'autres mettent davantage en relief les aspects éco-techniques de ces opérations. La place à accorder à la participation citoyenne dans la démarche de projet a ensuite suscité des débats internes. Les innovations peuvent aussi avoir concerné les modes de gestion définis ou mis en œuvre : ces cas contribuent au type mais dans l'absolu restent peu fréquents.

Ce type regroupe les quelques villes qui envisagent de déléguer à des habitants la gestion de lieux d'échanges liés au développement durable. Des démarches de "sensibilisation au développement durable, de formation, d'accompagnement" des habitants à la gestion écologique de l'habitat sont mises en place, au-delà de la diffusion de supports écrits d'information. Le milieu associatif est alors souvent sollicité pour contribuer à l'organisation des dispositifs participatifs comme à la sensibilisation des acteurs à des enjeux environnementaux. D'une manière générale dans ce type, les collectivités concernées ont souvent **fait appel à des 112 instances de médiation ou d'accompagnement spécifiques, des assistants à maîtres d'ouvrage pour faire travailler les habitants sur ou autour du projet.**

Au-delà de ces caractéristiques qui définissent fortement ce type on peut toutefois distinguer deux sous catégories d'opérations. L'une (9 opérations) rassemble des cas où des associations, collectifs d'habitants ou individus se seraient le plus spontanément mobilisés voire organisés autour du projet ou d'éléments particuliers de projet. Ces citoyens auraient eu un rôle moteur dans la définition du projet et/ou l'élévation des ambitions en matière de développement durable au cours de celui-ci et/ou la prise en charge de la réalisation ou la gestion d'espaces verts voire de logements en auto-promotion. **Ces mouvements ascendants paraissent toutefois rarement impliqués dans la définition de l'ensemble du projet, même s'ils ont pu jouer un rôle moteur dans son émergence.**

Dans l'autre catégorie de projets, (14 opérations) ce type de mouvement ascendant n'est pas évoqué. Si l'intensité de l'implication des habitants paraît assez directement liée dans ce type A aux enjeux de développement durable, **on note que l'on retrouve dans ces cas des collectivités déjà engagées depuis plusieurs années dans une réflexion sur le développement de la démocratie locale via des instances et initiatives favorisant la participation citoyenne.** Un nombre significatif d'entre elles avait par exemple déjà élaboré des chartes en ce sens. Les élus de la collectivité, dont le maire paraît suivre de près les démarches participatives engagées.

Les chefs de projets semblent eux-mêmes pleinement adhérer aux ambitions de leur collectivité en matière d'implication des habitants qu'ils jugent pour une part significative d'entre eux comme indispensables eu égard aux enjeux de développement durable. Cinq d'entre eux font référence à une participation active, un portage partagé du projet qui l'a enrichi.

***Type B : Une approche "pédagogique" et humaniste associée à l'implication des habitants pour susciter une appropriation des lieux (21,8 % des cas)***

**Une deuxième catégorie d'opérations de type B**, représente des cas où l'implication des habitants est considérée par les chefs de projet comme ayant été importante surtout par rapport aux pratiques habituelles de la collectivité. Les enjeux associés au développement durable semblent là aussi expliquer cette plus grande sollicitation des habitants. Mais à la différence du type précédent, les nouveaux dispositifs mis en place relèvent essentiellement de modes informatifs ou de communication. Au-delà, ils concernent la gestion d'espaces publics. **19 opérations sont très significatives de ce type.**

L'ampleur ou l'importance de l'opération, en lien avec des enjeux du développement durable justifierait l'effort engagé en matière d'implication des habitants. Celui-ci se traduit par la publication de plaquettes et de brochures, la réalisation de films ou de reportages photographiques auxquels contribuent parfois les habitants mais qui font surtout l'objet de recours à des agences de communication. **Plus encore qu'un principe d'information, une préoccupation "pédagogique", d'adhésion" à un projet est mise en exergue.** Il s'agit selon certains chefs de projet qui paraissent relayer en y adhérant le point de vue de la collectivité, "d'apprendre aux habitants à habiter" selon de nouvelles modalités. Si la maîtrise "d'éco-gestes" paraît un enjeu fort de ces démarches auprès des habitants, l'idée de favoriser une convivialité, le renforcement des liens sociaux entre les habitants peut être aussi présente. **Une vision humaniste du développement durable semble sous-jacente aux objectifs poursuivis.** Il s'agit de favoriser le "bien vivre ensemble" dans ce quartier, de renforcer les liens sociaux autour de la gestion de certains lieux, des espaces collectifs ou publics notamment.

Les dispositifs d'information développés sont parfois explicitement présentés comme ayant surtout pour vocation de désamorcer des conflits, "*d'éviter de bloquer le système*"<sup>131</sup>. Des chefs de projet font référence à des habitants mobilisés contre certains aspects du projet ; ils évoquent des craintes émises sur la forme architecturale ou urbaine (densité, hauteur, esthétique des bâtiments) ou sur l'impact de l'arrivée d'une nouvelle population sur la circulation aux abords du quartier par exemple. Pour la moitié de ces cas, on note cependant aussi des velléités de prise en charge par les habitants de la gestion d'espaces publics, d'espaces verts en particulier sous la forme de jardins partagés. En revanche, les habitants ont peu été associés à la définition du projet, si ce n'est sur un mode réactif, lors des consultations réalisées par des réunions publiques qui ont permis parfois de l'amender un peu, surtout du point de vue de certaines caractéristiques du bâti. La collectivité n'a pas envisagé une contribution des habitants sur des aspects stratégiques, sur la programmation ou conception des logements ou équipements. Aucune structure de travail, de type atelier n'a généralement été créée à cet effet, au plus des commissions consultatives. Les chefs de projet paraissent non seulement relayer mais également partager l'idée défendue par leur maître d'ouvrage qu'il n'est pas possible d'envisager une implication des habitants sur des questions de politiques ou de programmation urbaine. Pour certains, il est toutefois souhaitable de les solliciter pour connaître "leurs besoins, leurs attentes".

Les dispositifs engagés participent surtout à sensibiliser les habitants au développement durable ou à légitimer le projet par rapport à cette ambition, avec une préoccupation sociale importante vis-à-vis des modes de vie futurs, beaucoup plus perceptible que dans le type suivant.

### **Annexe 3. Critères mobilisés pour décrire l'ingénierie participative mise en place dans les écoquartiers enquêtés**

*Source : ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) (dir.), La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne, programme Concertation Décision Environnement du MEDDTL, laboratoire du LET/LAB'Urba, Paris, 2013a.*

#### **Intégration, articulation**

Comment les dispositifs participatifs, ou la démarche d'ensemble qui les organise, sont-ils articulés, voire intégrés, dans le management général du projet, voire associés à d'autres démarches de démocratisation de l'action publique ?

#### **Temporalité**

À quels moments les dispositifs envisagés interviennent-ils au cours du projet, dans quelles situations ?

#### **Inclusion**

Quelles personnes ont été impliquées dans les démarches et dispositifs ? Comment ont-elles été sollicitées ou sélectionnées ? Les dispositifs étaient-ils ouverts, fermés ?

#### **Argumentation**

Comment les décisions prises sont-elles argumentées et prennent-elles en considération à cette occasion les débats dans lesquels les citoyens se sont exprimés ?

#### **Égalité**

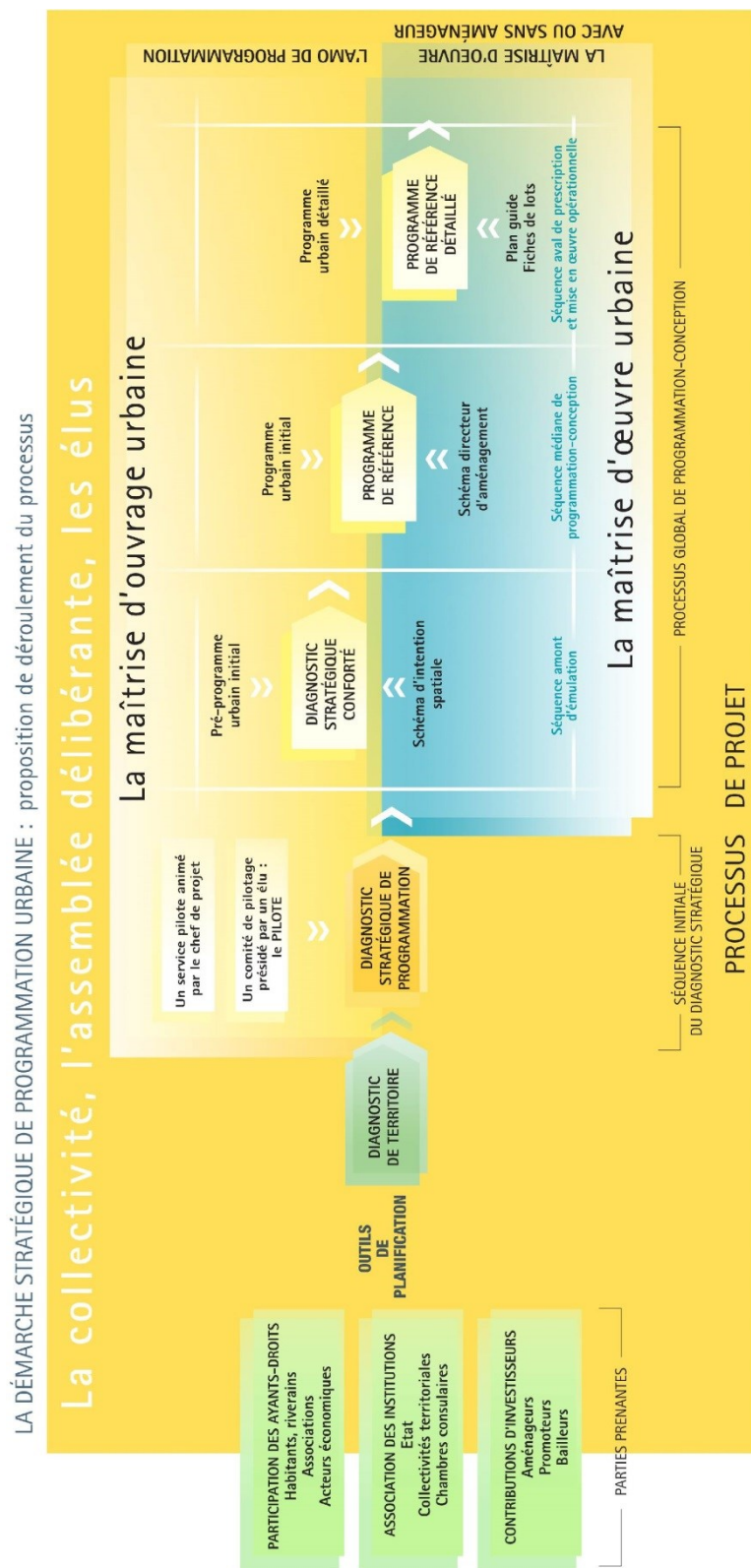
Cherche-t-on, et selon quelles modalités, à donner la possibilité à tout membre de la société civile qui le souhaiterait, et qui estime être concerné par le projet, de participer aux dispositifs et de s'exprimer dans les débats ?

#### **Publicisation**

Comment sont envisagées l'accessibilité et la diffusion des informations liées au projet : données, éléments de contenu et "règles du jeu" liés aux dispositifs et à leurs objectifs ainsi qu'aux processus de décision.

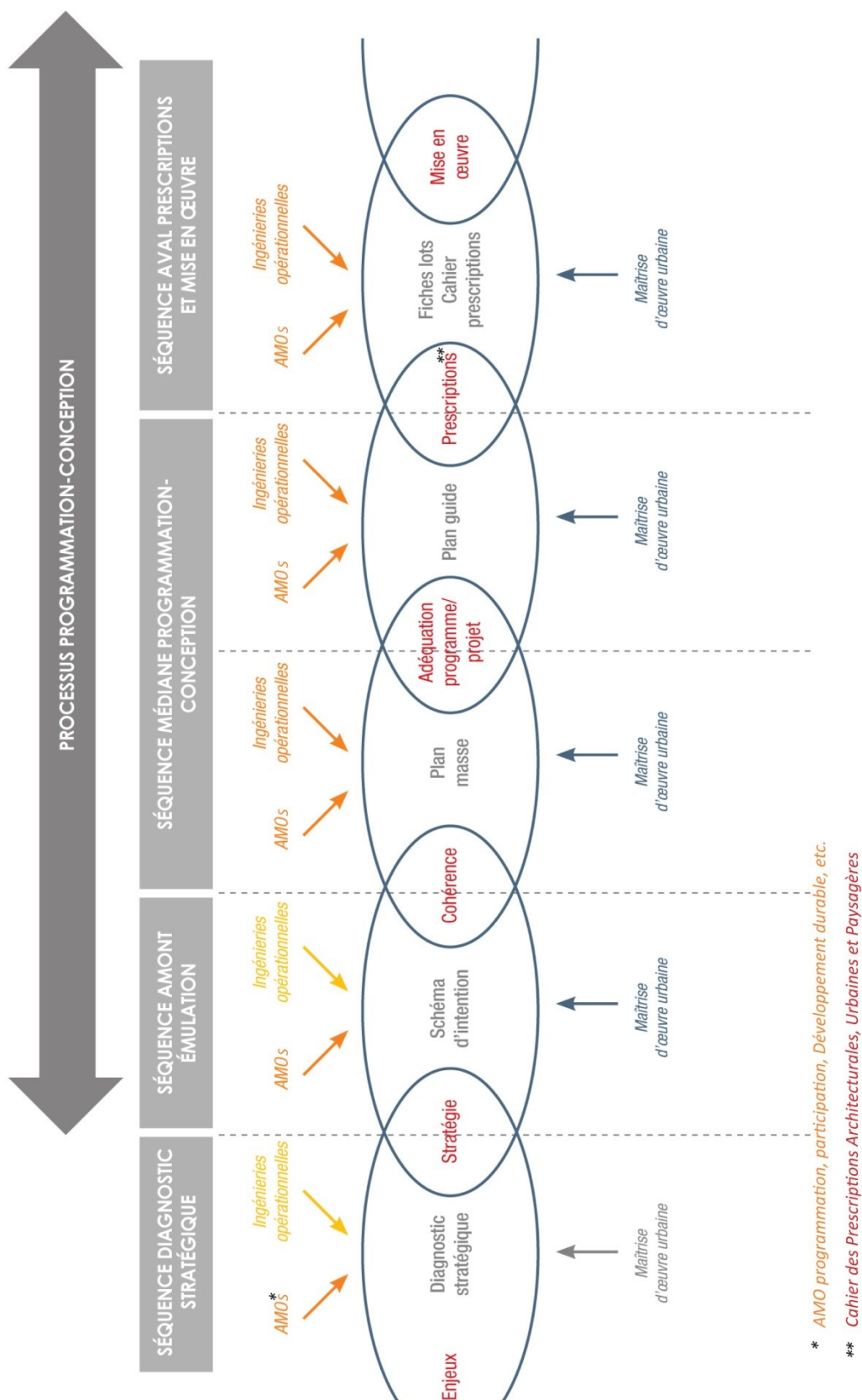
## Annexe 4. La démarche stratégique de programmation urbaine : proposition de déroulement du processus

Source : MIQCP, *Maitrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain*, Paris, décembre 2015, pp. 12-13



## Annexe 5. Processus de projet, place du processus porté par les différents types d'AMO

Source : MIQCP, Maitrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain, Paris, décembre 2015, p. 87



## **Annexe 6. Liste des entretiens effectués dans le cadre des 2 monographies d'écoquartiers**

### **Écoquartier Bastille à Fontaine**

#### **Élus :**

- ancien adjoint chargé de la Politique de la Ville – ville de Fontaine (Yves Contreras, Fontaine, 25/06/15)

#### **Techniciens :**

- chef de projet DUD, prospectives urbaines, développement économique, environnement et Développement durable, Politique de la Ville, prévention et sécurité – Ville de Fontaine (Mathilde Rabut, Fontaine, 26/06/ 15)

- chargé d'opération à la direction de l'aménagement et de l'urbanisme – ville de Fontaine (Christophe Perdreau, appel téléphonique, 29/01/ 2016)

- chef de projet – OPAC 38 (Laetitia Bonsorte, Fontaine, 26/06/ 15)

#### **Société civile/habitants :**

- Directrice de la Confédération Nationale du Logement – CNL (Séverine François, Grenoble, 26/06/15)

- habitante des logements sociaux de la SCIC Habitat Rhône Alpes (Fontaine, 27/06/15)

- habitant des logements sociaux de l'OPAC 38 (Fontaine, 27/06/15)

#### **Concepteurs :**

- maître d'œuvre urbain, architecte DPLG – Agence les Pressés de la Cité (Jacques Blanc, Fontaine, 26/06/15)

- AMO animation, architecte – Association Arpenteurs (Pierre Mahey, Paris, 17/06/15)

- maître d'œuvre architecture, architecte DPLG – Atelier B Architecte (Annie Birot, Grenoble, 25/06/15)

- maître d'œuvre paysage, paysagiste – Agence Axe Saône (Ghislain Gobba, Lyon, 16/06/15)

### **Écoquartier Fréquel-Fontarabie à Paris**

#### **Élus :**

- adjointe chargée à l'urbanisme – mairie du XXe arrondissement de Paris (2002-2008) / Présidente de la SIEMP (2006-2008) (Fabienne Giboudeaux, Paris, 11/07/14)

- Conseillère de quartier Réunion-Père Lachaise / adjointe chargée des espaces verts, du développement durable, de l'environnement, du plan climat et de l'eau / adjointe chargée de la démocratie locale, du budget participatif, des espaces verts, de la nature, de la préservation et de la biodiversité – mairie du XXe arrondissement de Paris (Florence Demassol, Paris, 4/09/14)

**Techniciens :**

- chef de projet – Direction de l’Urbanisme de la Ville de Paris (Saadia Cheyrouze, Paris, 12/09/14)
- chef de projet – Paris Habitat-OPH (Stéphane Bourry, Paris, 17/09/14)
- conseiller en environnement des verts, chargé de mission développement durable - mairie du XXe arrondissement de Paris (Marc Prochasson, Paris, 15/09/14)
- AMO concertation – agence Aire Publique (Lorea Lasalde, appel téléphonique, 8/09/14)
- paysagiste – DEVE Ville de Paris (Etienne Ihler, Paris, 26/09/14)

**Associations/habitants :**

- habitante du quartier Réunion/Présidente d’association – Association Idée Réunion (Suzanne Cox, Paris, 3/10/14)
- habitante de l’îlot Fréquel-Fontarabie/Présidente de la copropriété du 29 rue des Orteaux (Marine Martin, Paris, 27/10/14)
- habitants de l’îlot Fréquel-Fontarabie/membres d’association — Association C’est Pointé (Cécile Teillol et Léonard Nguyen Van The, Paris, 21/10/14) (entretien réalisé par Marysol Mondragon)

**Concepteurs :**

- maître d’œuvre urbain, architecte DPLG – Agence Eva Samuel et Associés / chef de projet à la SIEMP (Rolland Pellerin, Paris, 24/09/14)
- maître d’œuvre architecture, architecte DPLG – Atelier Pascal Gontier (Pascal Gontier, Paris, 17/09/14)
- maître d’œuvre urbain, architecte DPLG – Agence Eva Samuel et Associés (Eva Samuel, Paris, 29/08/14)
- maître d’œuvre architecture, architecte – Avenir Cornejo Architectes (Joachim Bakary, Paris, 1/10/14)



## **Annexe 7. Liste des entretiens des concepteurs impliqués dans les 14 autres écoquartiers du corpus**

### **Écoquartier Maragon-Floralies à Ramonville Saint-Âgne**

- maître d'œuvre urbain, architecte DPLG – Urbane (Françoise Favarel, Toulouse, 02/10/13)
- maître d'œuvre architecture, architecte DPLG – Studio K (Luc Monnin, Ramonville Saint-Agne, 07/11/13)
- AMO programmation participative, architecte DPLG – Association AERA/SCIC Faire Ville (Stephane Gruet, Toulouse, 03/10/13)
- maître d'œuvre architecture, architecte – TD Achi (Audrey Terral, Toulouse, 08/11/13)

### **Écoquartier Camp Countal au Séquestre**

- maître d'œuvre urbain, architecte DPLG-urbaniste OPQU – Dessein de Ville (Louis Canizares, Toulouse, 06/11/13)
- maître d'œuvre architecture, architecte DPLG – Agence Max Faramond Architecte (Max Faramond, Séquestre, 07/11/13)

### **Écoquartier Danube à Strasbourg**

- maître d'œuvre urbain , architecte DPLG-urbaniste – Agence Devillers et Associés (Christian Devillers, Paris, 04/04/12)
- maître d'œuvre urbain , architecte DPLG – Agence Devillers et Associés (Magali Volkwein, Paris, 04/04/12)
- maître d'œuvre urbain , architecte ENSAIS – Agence Pascale Richter (Jean et Pascale Richter, Strasbourg, 13/03/12)

### **Écoquartier Pajol à Paris**

- maître d'œuvre urbain, architecte DPLG – Galiano-Simon-Tesot Architectes (Janine Galliano, Paris, 12/04/12)
- maître d'œuvre architecture, architecte DPLG – Jourda Architectes Paris (Françoise-Hélène Jourda, Paris, 05/04/12)
- architecte conseil association d'habitants, architecte – indépendant (Ricardo Suanez, Paris, 15/06/12)

### **Écoquartier Clause-Bois Badeau à Brétigny**

- maître d'œuvre urbain, architecte DPLG – Atelier JAM (Jean-Marc Bichat, Paris, 19/03/12)

### **Écoquartier Paul Claudel à Amiens**

- maître d'œuvre urbain , architecte DPLG-urbaniste –ID Urbanisme Paysage (Iga Dolowy, Nantes, 03/11/11)

- maître d'œuvre paysage, architecte-paysagiste DPLG – Arpentère Paysages (Thibault de Metz, Paris, 20/01/12)

### **Écoquartier Louvres Puisseux à Louvres**

- maître d'œuvre urbain , architecte DPLG – Agence Castro Denisof Associés (Sophie Denissof, Paris, 25/01/14)

- maître d'œuvre paysage, architecte DPLG – Atelier Mandragore (Catherine Tournoux, Paris, 16/03/17)

### **Écoquartier Fluvial à l'Île Saint-Denis**

- maître d'œuvre urbain , architecte DPLG – agence Philippon-Kalt (Brigitte Philippon, Paris, 12/11/15)

- maître d'œuvre paysage, paysagiste DPLG-Urbaniste OPQU – Inuits (Annie Tardivon, Paris, 06/10/15)

### **Écoquartier de l'Union à Lille-Roubaix-Tourcoing**

- maître d'œuvre urbain , architecte DPLG – Agence Reichen et Robert (Claire Schorter, Vitry-sur-Seine, 10/06/15)

### **Écoquartier la Manufacture Plaine Achille à Saint-Étienne**

- maître d'œuvre urbain, architecte DPLG – Bureau des paysages Alexandre Chemetoff (Felix Mulle, Bobigny, 04/05/15)

### **Écoquartier Bouchayer-Viallet à Grenoble**

- maître d'œuvre paysage, paysagiste DPLG-Urbaniste OPQU – In Situ Atelier de paysage et d'urbanisme (Emmanuel Jalbert, Lyon, 16/07/15)

### **Écoquartier Clichy-Batignolles à Paris**

- maître d'œuvre urbain , architecte DPLG – Agence Grether (François Grether, Paris, 20/10/15)

- maître d'œuvre architecture, architecte DPLG – Agence AAVP (Vincent Parreira, Paris, 13/01/17)

### **Écoquartier Ivry Confluences à Ivry**

- maître d'œuvre urbain, architecte DPLG – Agence Bruno Fortier Architectes (Frédéric Perot, Paris, 27/10/16)

## **Écoquartier Le Badoulet à Croisilles**

- maître d'œuvre paysage, architecte-paysagiste DPLG – Atelier Paysages (Violaine Flock, appel téléphonique, 25/02/17)

- maître d'œuvre paysage, paysagiste DPLG – Atelier Paysages (François-Xavier Mousquet, appel téléphonique, 07/03/17)

## Annexe 8. Les guides d'entretien utilisés pour l'enquête

### Guide d'entretien type à destination des concepteurs (Architectes, paysagistes et urbanistes)

Les entretiens des concepteurs, architectes, urbanistes et paysagistes se sont déroulés en deux temps : le premier a été consacré à la présentation du projet dans lequel ils sont intervenus, de leurs missions et la description de leurs pratiques dans les dispositifs participatifs. Le second a porté sur la vision qu'ils avaient de la place des habitants dans le processus de conception et sur leurs itinéraires professionnels qui les avaient conduits à agir de cette manière-là dans le projet.

- Identification de l'interviewé :

#### **Pouvez-vous brièvement vous présenter ?**

Quel est votre formation d'origine ? Pour quelle structure travaillez-vous et quel statut y avez-vous ? Depuis quand exercez-vous cette fonction ?

- Description du projet, observations pratiques :

#### **Pouvez-vous nous raconter l'histoire de ce projet ?**

> Historique, déroulement, repérage des différentes phases du projet, la diversité des acteurs, les instances de décisions, les événements qui ont marqué le projet (lois, évolutions politiques, changement de personnes, apparition du terme écoquartier), la participation des habitants, la dimension durable du projet.

#### **Comment êtes-vous entré dans ce projet ?**

Quel a été votre rôle et votre statut dans le projet ? À partir de quand êtes-vous intervenu dans le projet ? Dans quelles circonstances votre structure a-t-elle été amenée à intervenir sur ce projet ? Pourquoi avoir répondu à cet appel à projet en particulier ? Pourquoi pensez-vous avoir été retenu ?

- Mission du concepteur dans le projet :

#### **Quelles sont les différentes missions que vous avez eues à exécuter dans le cadre du projet ?**

Présentation des missions, quels objectifs, où, quand, avec quels professionnels, pour qui, comment ? Votre contrat a-t-il pris une forme particulière en lien avec la pratique participative du projet ? Quel rôle vous était-il assigné lors des échanges avec les habitants ?

- Modes d'intervention dans les dispositifs participatifs :

#### **Comment les habitants ont-ils été associés à ce projet ? Et Comment avez-vous travaillé avec eux ?**

A l'initiative de qui les ateliers d'urbanisme ont été mis en place ? Quels ont été les outils mis en place pour inviter les habitants à participer sur le projet ? Avez-vous participé à leur organisation, au choix des

dispositifs à mettre en place ? Quels étaient les autres professionnels/membres de la collectivité/partenaires avec qui vous avez particulièrement travaillé dans ce cadre ?

Avec quels habitants avez-vous eu à travailler ? Sur quels aspects du projet ? À quels moments les habitants ont-ils été sollicités ? Quels types d'attentes les habitants ont-ils fait remarqués sur le projet ? Ont-ils évoqué des choses que vous n'aviez pas envisagées ? Qu'en a-t-il été retenu dans le projet final ? Avez-vous mobilisé des compétences particulières relatives à l'implication des habitants dans la conception du projet ?

- Place des habitants dans le processus de conception des projets :

**Comment se sont organisées les rencontres avec les habitants ? Que pensez-vous du fait d'impliquer les habitants dans la conception des projets ?**

Dans quelle mesure l'implication des habitants a-t-elle eu un impact sur le temps du projet ?

Quelle place la question environnementale a-t-elle pris dans ces échanges avec les habitants ? Diriez-vous que les habitants ont été plutôt un moteur ou un frein pour le projet ? Dans quelle mesure leur implication a-t-elle suscité des innovations dans le projet ?

- Mise en perspective de l'itinéraire professionnel :

**Avant ce projet, aviez-vous une expérience d'implication des habitants dans les projets d'aménagements urbains ou d'architecture ? En quoi cette expérience vous a-t-elle servi d'un point de vue professionnel ? Remarquez-vous des changements dans les manières de produire vos projets ?**

Quelles sont celles qui ont été les plus importantes ? Celles qui vous ont véritablement formé ? Et pourquoi avez-vous pris la décision de vous engager dans cette voie ?

Avez-vous déjà entendu parler d'une expérience participative intéressante ? À quels ouvrages vous référeriez-vous sur ces manières de faire du projet ?

Quels enseignements avez-vous tiré de ce projet ? Pensez-vous réinvestir cette expérience d'implication des habitants dans d'autres projets ?

**Comment l'action participative est-elle perçue par les autres membres de la profession ?**

**Est-ce valorisant d'associer les habitants dans son processus de conception ? Y-a-t-il des évolutions ?**

Pourquoi ? Quelle est la position de la critique architecturale ? Quelles sont les positions des confrères sur la question ?

**Quelles sont les formations professionnelles que vous avez suivies ? Quels enseignements vous ont-ils été utiles à la réalisation de ce type de projet ?**

Que pensez-vous de l'enseignement que vous avez reçu par rapport à ce type de projet ?

- Questions de clôture :

**Quels sont les points forts et les points faibles du processus qui a mené à la réalisation de l'opération ? Si c'était à refaire comment procéderiez-vous ? Quels enseignements tirez-vous de ce type d'expérience ?**

**Guide d'entretien type  
(À destination de la maîtrise d'ouvrage (SEM, bailleurs, promoteurs), à adapter  
aux élus, AMO DD/concertation, programmistes, BET)**

- Identification de l'interviewé :

**Pouvez-vous brièvement vous présenter ?**

Quel est votre formation d'origine ? Pour quelle structure travaillez-vous et quel statut y avez-vous ? Depuis quand exercez-vous cette fonction ? Quel a été votre rôle et votre statut dans le projet ? À partir de quand êtes-vous intervenu dans le projet ?

- Description du projet, observations pratiques :

**Pouvez-vous nous raconter l'histoire de ce projet ?**

Historique, déroulement, repérage des différentes phases du projet, les instances de décisions, la diversité des acteurs, les événements qui ont marqués le projet (lois, évolutions politiques, changement de personnes, apparition du terme écoquartier), la participation des habitants, la dimension durable du projet.

**Comment êtes-vous entré dans ce projet ?**

Qui est à l'initiative du projet ? Qu'est ce qui a suscité le projet ?

Dans quelles circonstances votre structure a-t-elle été amenée à intervenir sur ce projet ?

**Quelles étaient les préoccupations de départ autour de ce projet ?**

Comment et quand est arrivée l'idée de réaliser un écoquartier ? Qui en a été porteur ? À quel moment la dimension durable est-elle apparue dans la définition du projet ? Quels sont les principales actions qui concourent à la durabilité de ce projet ?

- Mission du concepteur dans le projet :

**Quelles sont les différentes missions qui ont été données aux concepteurs dans le projet ?**

Présentation des missions, quels objectifs, où, quand, avec qui, pour qui, comment ? Quel rôle était-il assigné aux concepteurs dans les échanges avec les habitants ?

**Comment avez-vous sollicité les concepteurs vis-à-vis de la participation des habitants dans le projet ? Quel rôle doivent-ils y tenir ? Pourquoi ?**

A quels moments ? Sous quelles formes ? La création du contrat de maîtrise d'œuvre a-t-il pris une forme particulière en lien avec la pratique participative du projet ?

- Modes d'intervention dans les dispositifs participatifs :

**Comment avez-vous associé les habitants à ce projet ? Comment les concepteurs se sont-ils saisis de l'implication des habitants dans leur manière de faire du projet ?**

A l'initiative de qui les ateliers d'urbanisme ont été mis en place ? Quels ont été les outils mis en place pour inviter les habitants à participer sur le projet ?

Quels habitants ont été mobilisés sur le projet ? Sur quels aspects du projet ? À quels moments les habitants ont-ils été sollicités ? Quels types d'attentes les habitants ont-ils fait remarqués sur le projet ? Ont-ils évoqué des choses que vous n'aviez pas envisagées ? Qu'en a-t-il été retenu dans le projet final ? Qui a participé à leur organisation, au choix des dispositifs à mettre en place ? Quels étaient les autres professionnels/membres de la collectivité/partenaires avec qui vous avez particulièrement travaillé dans ce cadre ? Un budget particulier était-il alloué à la participation ? Avez-vous fait appel à un professionnel en particulier pour mener à bien la participation ?

- Place des habitants dans le processus de conception des projets :

**Avez-vous rencontré des difficultés dans l'organisation de ces rencontres avec les habitants ? Que pensez-vous du fait d'impliquer les habitants dans la conception des projets ?**

Dans quelle mesure l'implication des habitants a-t-elle eu un impact sur le temps du projet ?

Quelle place la question environnementale a-t-elle pris dans ces échanges avec les habitants ? Diriez-vous que les habitants ont été plutôt moteur ou un frein pour le projet ? Dans quelle mesure leur implication a-t-elle suscité des innovations dans le projet ?

- Mise en perspective de l'expérience participative :

**Avant ce projet, aviez-vous une expérience d'implication des habitants dans les projets d'aménagements urbains ou d'architecture ? Dans quelle mesure les habitants continueront-ils à être impliqués dans le projet ou dans la vie du futur quartier ? Remarquez-vous des changements dans les manières de produire les projets d'aménagement ?**

Quelles sont celles qui ont été les plus importantes ? Avez-vous déjà entendu parler d'une expérience participative intéressante ?

Quels enseignements avez-vous tiré de ce projet ? Pensez-vous réinvestir cette expérience d'implication des habitants dans d'autres projets ?

- Questions de clôture :

**Quels sont les points forts et les points faibles du processus qui a mené à la réalisation de l'opération ? Si c'était à refaire comment procéderiez-vous ? Quels enseignements tirez-vous de ce type d'expérience ?**

<p style="text-align: center;"><b>Guide d'entretien type</b> <b>(Habitants / associations)</b></p>
--

- Identification de l'interviewé :

**Pouvez-vous brièvement vous présenter ? Pourquoi vous êtes-vous investi dans le projet ?**

Où habitez-vous ? Avez-vous une activité professionnelle ? Si oui, laquelle ? Avez-vous une activité associative ? Si oui, la présenter.

Quel a été votre rôle dans le projet ? À partir de quand êtes-vous intervenu dans le projet ? Quel groupe d'habitants en particulier représentez-vous ?

- Description du projet, observations pratiques :

**Pouvez-vous nous raconter l'histoire de ce projet ?**

Historique, déroulement, repérage des différentes phases du projet, les instances de décisions, la diversité des acteurs, les événements qui ont marqués le projet (lois, évolutions politiques, changement de personnes, apparition du terme écoquartier), la participation des habitants, la dimension durable du projet.

**Comment êtes-vous entré dans ce projet ?**

Qui est à l'initiative du projet ? Qu'est ce qui a suscité le projet ?

- Modes d'intervention dans les dispositifs participatifs :

**Comment avez-vous été associé à ce projet ? Comment percevez-vous l'implication des concepteurs dans les dispositifs participatifs liés au projet ?**

A l'initiative de qui les ateliers d'urbanisme ont été mis en place ? Quels ont été les outils mis en place pour inviter les habitants à participer sur le projet ?

Quels habitants ont été mobilisés sur le projet ? Sur quels aspects du projet ? À quels moments les habitants ont-ils été sollicités ? Quels types d'attentes les habitants ont-ils fait remarqués sur le projet ? Qu'en a-t-il été retenu dans le projet final ? Avez-vous participé à l'organisation ou au choix des dispositifs à mettre en place ? Quels étaient les professionnels/membres de la collectivité/partenaires avec qui vous avez particulièrement travaillé dans ce cadre ? Un budget particulier était-il alloué à la participation ? A-t-on fait appel à un professionnel en particulier pour mener à bien la participation ?

- Place des habitants dans le processus de conception des projets :

**Avez-vous rencontré des difficultés avec les concepteurs lors de vos rencontres ? Selon vous, dans quelle mesure les concepteurs peuvent-ils être impliqués dans les dispositifs participatifs du projet ?**

Quelle place la question environnementale a-t-elle pris dans ces échanges ? Diriez-vous que les habitants ont été plutôt un moteur ou un frein pour le projet ? Dans quelle mesure votre implication a-t-elle suscité des innovations dans le projet ?



- Mise en perspective de l'expérience participative :

**Avant ce projet, avez-vous déjà eu à participer à l'élaboration d'un projet d'aménagement urbain ou de construction ? Dans quelle mesure les habitants continueront-ils à être impliqués dans le projet ou dans la vie du futur quartier ? Remarquez-vous des changements dans les manières de produire les projets d'aménagement ?**

Quelles expériences ? Dans quel contexte ? Avez-vous déjà entendu parler d'une expérience participative intéressante ?

Quels enseignements avez-vous tirés de ce projet ? Pensez-vous pouvoir réinvestir une telle expérience sur un autre projet ?

- Questions de clôture :

**Quels sont les points forts et les points faibles du processus qui a mené à la réalisation de cette opération ? Si c'était à refaire comment procéderiez-vous ? Quels enseignements tirez-vous de ce type d'expérience ?**

## Annexe 9. Tableau de repérage des concepteurs engagés dans des dispositifs participatifs avec les habitants dans le corpus d'écoquartiers choisi pour la thèse

N°	Opérations			Niveau de participation	Profil des concepteurs			Dispositifs participatifs			Contexte général			Remarques sur les expériences participatives des concepteurs				
	Région	Département	Intercommunalité		Commune	Appellation du projet	Structures	Fonctions	Missions dans le projet	Auto promotion	Instances	Objets	Moments		Projet ANRU	Localisation du projet	Nature du projet	Superficie
1	Pays de la Loire	Loire Atlantique	Nantes Métropole	Orvault	ZAC valon des Garettes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cap Urban / Bernadette Teixera, Jean-Christian Foucaud</li> <li>Structures - Paysages</li> <li>Ateliers Pelegino / Benet Dorovoy</li> <li>David Cras</li> <li>François Minier</li> <li>In Situ A&amp;E</li> <li>Agence Unité</li> <li>Urban Makers</li> <li>Huica</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>architecte urbaniste paysagiste</li> <li>architecte urbaniste paysagiste</li> <li>architecte</li> <li>architecte urbaniste</li> <li>architecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>maîtrise d'œuvre urbaine, urbaniste de la ZAC (plan programme)</li> <li>maîtrise d'œuvre</li> <li>maîtrise d'œuvre (logements collectifs et individuels sociaux, maisons groupées en accession sociale à la propriété)</li> <li>maîtrise d'œuvre (médiathèque)</li> </ul>	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>ateliers faisant partis du projet pédagogique de l'école impactée par le projet</li> <li>séance d'évaluation du projet avec le comité de suivi du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>espaces publics</li> <li>aménagement de la cour de l'école</li> <li>les arancas, les points forts et faibles du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>programmation</li> <li>conception</li> <li>évaluation</li> </ul>	Non	1ere/2eme couronne	extension/réhab-rénovation	16	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>évaluation du projet fait avec l'urbaniste</li> <li>projet pédagogique participatif entre l'école et les architectes</li> <li>architectes de l'agence Enet-Dolowy déjà interrogés pour la recherche CDE</li> </ul>
2	Rhône-Alpes	Isère	Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole	Échirolles	ZAC Village 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cabinet Xavier Ménard</li> <li>Atelier EO / Bernard Jaw, Thomas Valet</li> <li>Sinequanon / Carole Imbert, Odile Baillet</li> <li>Atelier ADP Dubois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>architecte</li> <li>architecte urbaniste</li> <li>payagiste</li> <li>architecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>maîtrise d'œuvre urbaine (définition projet urbain, diagnostic urbain, évaluation des actions HVS, diagnostic commercial et urbain du centre commercial du quartier, propositions d'aménagement)</li> <li>mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre (aménagement paysagers)</li> <li>maîtrise d'œuvre</li> </ul>	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>réunions publiques</li> <li>ateliers thématiques</li> <li>atelier sur site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>logements</li> <li>espaces publics</li> <li>équipements</li> <li>Voleries</li> </ul>	diagnostic	PRU	1ere/2eme couronne	réhab-rénovation	13	Non	
3	Nord-Pas-de-Calais	Nord	Lille Métropole	Mons-En-Bareuil	Nouveau Mons	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence Empreinte - Bureau de paysages /Lilika Troha, Antoine Derrien, Noël Pinsard</li> <li>De Aliza</li> <li>AvantPropos</li> <li>Païndwoline</li> <li>Parmentier architectes</li> <li>Atelier Altern</li> <li>Paysagistes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>architecte Paysagiste</li> <li>architecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>maîtrise d'œuvre coordonnateur du plan directeur (espaces publics)</li> <li>maîtrise d'œuvre co-traitante (logements, espaces extérieurs)</li> </ul>	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>ateliers de travail urbain (ATU)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>résidentialisation</li> <li>aménagement des parties communes d'immeubles</li> <li>jardins familiaux partagés</li> <li>espaces publics</li> </ul>	programmation	Projet ANRU	centre urbain	réhab-rénovation	100	Non	Il est mis en place une "démarche d'expertises partagées"

4	Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Communauté de communes du Sud Avois	Crossilles	Le Badoulet	Type A Bottom Up	Agence Paysages (ascop-paysages) / Violaine Flock	paysagiste	maîtrise d'oeuvre urbaine et paysagère		Non	ateliers de co-conception	<ul style="list-style-type: none"> <li>espaces publics publics</li> <li>équipements publics</li> <li>schéma d'aménagement urbain</li> <li>plan masse</li> <li>déplacements</li> <li>cadre de vie</li> <li>formes urbaines et bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>programmation</li> <li>conception</li> </ul>	Non	bourgrural	extension	15	Non	Voir les monographies de Thèse octobre 2015
									architecte	maîtrise d'oeuvre (logements Pas de Calais Habitat)										
5	Bretagne	Ile-et-Vilaine	Communauté d'agglomération de Rennes Métropole	Chevaigné	ZAC de la Branchère	Type A Bottom Up			Voir monographie recherche IMR LET		Non			Oui	périphérie	extension	8	Oui	Voir monographie recherche IMR LET	
6	Aquitaine	Gironde	Communauté urbaine de Bordeaux	Bègles	Terres Neuves Nord - Yves Farge	Type A Bottom Up			Voir monographie recherche IMR LET		Oui	1ere couronne	rénovation/réhab / transformatio n de fiche	Oui	20	Oui	rénovation/réhab / transformatio n de fiche	Oui	Voir monographie recherche IMR LET	
7	Ile-de-France	Val-d'Oise	Communauté d'agglomération Val de France	Garges-lès-Gonesses	ZAC de La Muette	Type A Bottom Up			Voir monographie recherche IMR LET		Oui	2ème couronne	rénovation/réhab	Oui	16	Oui	rénovation/réhab	Oui	Voir monographie recherche IMR LET	
8	Alsace	Bas-Rhin	Communauté urbaine de Strasbourg	Strasbourg	Quartier Danube	Type A Bottom Up			Voir monographie recherche CDE		Non	centre urbain	transformatio n de fiche	Oui	7	Oui	transformatio n de fiche	Oui	Voir monographie recherche CDE	
9	Ile-de-France	Paris	Paris	Paris (188)	ZAC Pajol	Type A Bottom Up			Voir monographie recherche CDE		Non	centre urbain	transformatio n de fiche	Oui	3	Oui	transformatio n de fiche	Oui	Voir monographie recherche CDE	
10	Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Communauté urbaine du Grand Nancy	Nancy	ZAC Quartier Grand Cœur	Type A Bottom Up			Voir monographie recherche décider ensemble		Non	centre urbain	transformatio n de fiche / extension	Oui	11,5	Oui	transformatio n de fiche / extension	Oui	Voir monographie recherche décider ensemble	
11	Midi-Pyrénées	Tarn	Sicval Communauté d'agglomération de	Le Sequestre	Ecoquartier du Camp Cointal	Type A Bottom Up	Dessen De Ville / Louis Canizares	architecte urbaniste	maîtrise d'oeuvre urbaine	Oui	Non	centre urbain	extension	Oui	22	Oui	extension	Oui	Voir monographie recherche D&P	
12	Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Communauté d'agglomération de Saint-Agne	Ramonville Saint-Agne	Marangon Florallies	Type A Bottom Up	Max Faranmond	architecte urbaniste	maîtrise d'oeuvre	Non	Non	1ere/2ème couronne	extension/réhab-rénovation	Oui	16	Oui	extension/réhab-rénovation	Oui	Voir monographie recherche D&P	
13	Ile-de-France	Paris	Paris	Paris (136)	ZAC Gare de Rungis	Type A Bottom Up	Urbane / Française Favarel	architecte urbaniste	maîtrise d'oeuvre urbaine (logements et chaudière bois)	Non	Non	centre urbain	transformatio n de fiche	Oui	3,8	Oui	transformatio n de fiche	Oui	Voir monographie recherche D&P	
14	Bretagne	Côtes d'Armor	Communauté de communes de Dinan	Dinan	ZAC Casernes Beaumanoir et Duguesclin	Type A Bottom Up	Bruno FORTIER	architecte urbaniste	maîtrise d'oeuvre urbaine (schéma directeur d'aménagement)	Non	Non	1ere couronne	rénovation/réhab	Non	14	Non	rénovation/réhab	Non	Voir monographie recherche D&P	

15	Bretagne	Ille-et-Vilaine	Communauté d'agglomération de Rennes Métropole	Rennes	ZAC Beauregard	Type A Bottom Up	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cabinet Osty Jacqueline Osty / Didier Marty Architecte</li> <li>Agence Ellipse</li> <li>Agence d'ITA architectes</li> <li>Babin Renaud Architectes</li> <li>Agence Jolivet Roche Architectes</li> <li>Kraft Architectes</li> </ul>	architecte paysagiste	urbanisme-paysagiste de la ZAC	Non	Non renseigné	<ul style="list-style-type: none"> <li>espaces publics</li> <li>équipements publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>programmation</li> <li>conception</li> </ul>	Non	71	Non			
16	Île de France	Val-d'Oise	Communauté d'agglomération du Buisson Porte de France	Louvres	ZAC De Louvres Et Fuseux	Type A Top Down	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier Roland Castro, Sophie Denissof et Associés / Sophie Denissof</li> <li>Atelier MANDRAGORE Paysagiste / Catherine Tournoux</li> <li>Atelier Thierry Roche &amp; Associés</li> <li>Bureau Des Paysages Alexandre Chenetoff / Alexandre Chenetoff, Patrick Henry</li> <li>Félix Mulle</li> </ul>	architecte paysagiste	maîtrise d'oeuvre urbaine (Diagnostic, schéma d'aménagement urbain et réhabilitation du site le plus ancien, en logements et commerces)	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>ateliers de travail urbain</li> <li>réunions publiques</li> <li>séminaires thématiques</li> <li>visites sur le site avec publics</li> <li>ateliers de concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>schéma d'aménagement urbain</li> <li>densité et formes urbaines</li> <li>espaces publics et verts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>diagnostic</li> </ul>	Non	Lers/Zône couronne	transformation de friche/extension	88	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>Thierry Roche référence à la démarche des Sociotopes dans la fiche du projet</li> <li>Sophie Denissof lancement d'un appel à idée pour transformer les sites en logements pour convaincre les</li> </ul>
17	Rhône-Alpes	Loire	Communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole	Saint-Etienne	ZAC Manufacture plaine Achille	Type A Top Down	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bureau Des Paysages Alexandre Chenetoff / Alexandre Chenetoff, Patrick Henry</li> <li>Félix Mulle</li> </ul>	architecte urbaniste paysagiste	maîtrise d'oeuvre urbaine (marché de définition pendant 1 an avec Obas, N.Michelin, A. Péter & P. Madec)	Oui	ateliers « cartes sur tables »	<ul style="list-style-type: none"> <li>espaces publics et verts</li> <li>équipements</li> <li>plan masse</li> <li>lecture des cartes, axo ou coupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>programmation</li> <li>conception</li> </ul>	Non	-	transformation de friche / Réhabilitation	107	Non	Félix Mulle (de l'Agence Chenetoff, DEA de sociologie) participe aux réunions de concertation
18	Nord-Pas-de-Calais	Nord	Lille Métropole Communauté urbaine	Roubaix Tourcoing Wattrelos	L'Union	Type A Top Down	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reichen et Robert et associés / Claire Schorret et Pierre Bernard</li> <li>Céline Lablauc - Axel Vénacque</li> <li>Construire / Patrick Bouchain</li> </ul>	architecte paysagiste	maîtrise d'oeuvre urbaine (définition d'un Plan directeur d'aménagement)	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'atelier électrique</li> <li>journees d'assises de l'Union</li> <li>comité technique de sélection des maîtres d'œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>équipements</li> <li>logements</li> <li>espaces publics</li> <li>schéma d'aménagement urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>programmation</li> <li>conception</li> </ul>	Oui	centre urbain	renovation/réhab / transformation de friche	80	Non	
19	Rhône-Alpes	Rhône	Grand Lyon	Sathonay-Camp	Ancien camp militaire Castellane	Type A Top Down	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marc Feloise architecte</li> <li>Agence TN+paysagistes</li> </ul>	architecte paysagiste	maîtrise d'oeuvre de la ZAC	Non	ateliers participatifs thématiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>habitat</li> <li>environnement</li> <li>cadre de vie</li> <li>déplacements</li> <li>voiture</li> <li>équipements publics</li> <li>commerces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>programmation</li> </ul>	Non	2ème couronne	transformation de friche	23,5	Non	ateliers participatifs organisés par des étudiants en école d'architecture

20	Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Communauté d'agglomération Plaine de France	Saint-Denis	Gare Confluence	Type A Top Down	Agence Faubourg 234 / Arnaud Devillers Hyl Paysagistes / Pascale Hammet	architecte urbaniste / paysagiste	maîtrise d'oeuvre urbaine (études urbaines) maîtrise d'oeuvre	Non	• réunions biennales • Démarche Quartier • groupes de travail participatifs thématiques • Assises Annuelles	diagnostic d'usage sur le pôle de la gare	• diagnostic • programmation	Non	65	Non	diagnostic d'usage établi par l'agence d'urbanisme
21	Rhône-Alpes	Isère	Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole	Grenoble	ZAC Bouchayer-Viall et	Type A Top Down	Cabinet Felix Faure/Macary Page / Antoine Felix-Faure Jacques Ferrer Architectures In Situ - Atelier de paysages et d'urbanisme	architecte urbaniste / architecte paysagiste	architecte-urbaniste en chef de la ZAC (plan masse) maîtrise d'oeuvre (création d'un bâtiment tertiaire BBC et cahier des charges architecturaux de la façade autoroutière)	Non	groupe de réflexion	• espaces publics, parc urbain • scénarii d'aménagement • équipements	• programmation • conception	Non	14	Non	Voir les monographies de thèse
22	Rhône-Alpes	Isère	Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole	Fontaine	Quartier Bastille	Type A Top Down	Les pressés de la cité / Jacques Blanc Axe Saone / Ghislaine Gobba Pierre Berne Architectes et Associés / P. Berne Pierre-Yves Cochet Jerome Lambert Archi Eco Atelier 5	architecte urbaniste / paysagiste / architecte	AMO mission de définition de projet urbaniste en chef du projet Bastille maîtrise d'oeuvre (espaces publics) maîtrise d'oeuvre (logements locatifs sociaux et en accession sociale à la propriété pour Dauphinois)	Non	• ateliers de travail urbain • Atelier de lecture de plan • apportage avec simulation des travaux en taille réelle	• diagnostic • programmation • conception	Oui	7	Non	Voir les monographies de thèse	
23	Alsace	Haut-Rhin	Mulhouse Agglomération (MZA)	Mulhouse	Les berges de la Doller (Bourzwiller)	Type A Top Down				Voir monographie recherche CDE				Oui	10,6	Oui	Voir monographie recherche CDE
24	Picardie	Somme	Communauté d'agglomération Amiens Métropole	Amiens	ZAC Paul-Claudel	Type A Top Down				Voir monographie recherche CDE				Non	40,5	Oui	Voir monographie recherche CDE
25	Rhône-Alpes	Rhône	Grand Lyon	Lyon	Lyon Confluence	Type A Top Down			terrains d'étude PUCA/LET	Non				Non	150	Oui	
26	Bretagne	Ille-et-Vilaine	Communauté d'agglomération Rennes Métropole	Rennes	ZAC de la Gourrouze	Type A Top Down			étude de cas du rapport "décider ensemble"	Non				Non	115	Oui	Les architectes semblent avoir rencontré les habitants en réunion publique seulement

27	Alsace	Haute-Rhin	Mulhouse Alsace Agglomération (MZA)	Mulhouse	Cité Wagner	Type A Top Down	équipe lauréate European Olt et Collin AEA Dauber Lynde et Jacotey	architecte architecte architecte architecte	maîtrise d'œuvre (étude pré-opérationnelle) maîtrise d'œuvre (programmation, logements) maîtrise d'œuvre (logements) maîtrise d'œuvre (siège de Mulhouse Habitat et résidence seniors) architecte conseil du lotissement maîtrise d'œuvre (logements sociaux du lotissement) maîtrise d'œuvre urbaine du lotissement	Non	Non renseigné	• espaces publics • schéma d'aménagement urbain	• programmation • conception	Non	centre urbain	renovation/réhab	4,7	Non	
28	Lorraine	Moselle	Communauté de communes du Pays Orne-Moselle	Moyeuvre-Grande	Lotissement L'écrin forestier	Type A Top Down	Froelich Michel Spitz	architecte architecte	architecte conseil de la ZAC maîtrise d'œuvre mandataire du groupement (conception urbaine, programmation urbaine, aménagement des espaces publics) paysagiste conseil de la ZAC maîtrise d'œuvre (conception et développement durable, programmation urbaine, aménagement des espaces publics)	Non	Non renseigné	• équipements • logements • espaces publics • schéma d'aménagement urbain • plan masse	• programmation • conception	Non	périphérie	Extension	13,4	Non	
29	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Communauté de communes Les Sorgues du Comtat	Montoux	Le Parc Habité de Beaulieu	Type A Top Down	CRB / Richard Bergeret ILEX / Isabelle Vignolles	architecte urbaniste paysagiste urbaniste	maîtrise d'œuvre mandataire du groupement (conception urbaine, programmation urbaine, aménagement des espaces publics) maîtrise d'œuvre (conception et développement durable, programmation urbaine, aménagement des espaces publics) maîtrise d'œuvre (études de définition et de faisabilité)	Non	Non renseigné	• équipements • logements • espaces publics • schéma d'aménagement urbain	• programmation • conception	Non	2ème couronne	Extension	110	Non	
30	Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole	Angers	Mayenne/Capucins	Type A Top Down	agence CASTRO-DENISSOFF / Sophie Demissoff Mandrargre / Catherine Tourmoux Interscène et Edifices Architectes	architecte urbaniste paysagiste architecte	maîtrise d'œuvre urbaine maîtrise d'œuvre maîtrise d'œuvre	Non	Non renseigné	• équipements • espaces publics • schéma d'aménagement urbain	• programmation • conception	Non	1ère couronne	Extension	100	Non	
31	Île-de-France	Essonne	Communauté d'agglomération du plateau de Saclay	Palaiseau	Quartier du Lycée Camille Claudel	Type A Top Down	Atelier Canal-Dupart / Michel Canal-Dupart Paul Landauer Forma 6 Céramides Agence Fortier / Bruno Fortier Fernando Vago-Sanchez Atelier de l'île Marc Quelen Michel Pena	architecte urbaniste architecte architecte architecte architecte urbaniste architecte architecte urbaniste architecte paysagiste maîtrise d'œuvre paysagiste	maîtrise d'œuvre urbaine architecte-urbaniste coordinateur AMO — architecte animateur des Ateliers Public d'Urbanisme maîtrise d'œuvre architecturale maîtrise d'œuvre paysagiste maîtrise d'œuvre urbaine (plan guide du futur projet)	Non	• Ateliers Publics d'aménagement • conférences thématiques "grand public" • réunions plénières	• programmation • conception	Non	2ème couronne / périphérie	Extension	40	Non	Canal-Dupart présentait l'avancée des projets aux habitants.	
32	Bretagne	Finistère	Brest métropole océane	Brest	Plateau des Capucins	Type A Top Down	Guillaume Boubert Fernando Vago-Sanchez Atelier de l'île Marc Quelen Michel Pena	architecte urbaniste architecte architecte paysagiste	maîtrise d'œuvre urbaine maîtrise d'œuvre maîtrise d'œuvre maîtrise d'œuvre	Non	• réunions publiques • "débat publics" (1 date par architecte)	• programmation • conception	Non	centre urbain	renovation/réhab / transformation de friche	16	Non		

33	Ile-de-France	Paris	Paris (17 <sup>e</sup> )	ZAC Clichy-Batignolles	Type B	<ul style="list-style-type: none"> <li>François Grether</li> <li>Atelier Jacqueline Osty &amp; associés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>architecte urbaniste paysagiste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine (architecte-urbaniste coordonnateur)</li> <li>maîtrise d'oeuvre</li> </ul>	Non	Non	50	transformation de friche	centre urbain	Non	programmation conception	<ul style="list-style-type: none"> <li>logements</li> <li>espaces publics</li> <li>espaces urbains et durabilité du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ateliers citoyens</li> <li>groupes de travail avec les associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>logements</li> <li>espaces publics</li> <li>espaces urbains et durabilité du projet</li> </ul>	Non
34	Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Balma	ZAC de Vidalhan	Type B	<ul style="list-style-type: none"> <li>KCAP Architects ans Planners</li> <li>MUTABILIS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>urbaniste paysagiste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine (urbaniste mandataire)</li> <li>maîtrise d'oeuvre</li> </ul>	Oui	Oui	31	Extension	1 <sup>ere</sup> couronne	Non	études	<ul style="list-style-type: none"> <li>orientations ou réorientations du projet urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ateliers du groupe de travail de l'EcoQuartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>études</li> </ul>	Non
35	Languedoc-Roussillon	Hérault	Mompellier	ZAC Les Grisettes	Type B	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence Richez Associés (Richez Thomas)</li> <li>Atelier Global</li> <li>ATELIER5</li> <li>C. MARNEY</li> <li>C. MORABLES</li> <li>A- ARCHITECTURE</li> <li>Architecture &amp; environnement</li> <li>Rio, Chrétien</li> <li>Boyer Percheron</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>architecte urbaniste paysagiste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>urbaniste-architecte coordonnateur</li> <li>maîtrise d'oeuvre</li> <li>maîtrise d'oeuvre (espaces publics)</li> <li>maîtrise d'oeuvre (Logements)</li> </ul>	Oui	Oui	40	extension	1 <sup>ere</sup> /2 <sup>eme</sup> couronne	Projet ANRU	diagnostic du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>équipement public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ateliers participatifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>équipement public</li> </ul>	Non
36	Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Saint-Ouen	ZAC Les Docks de Saint-Ouen	Type B	<ul style="list-style-type: none"> <li>agence Reichen&amp;Robert Associés</li> <li>Makani Refatidjou</li> <li>Hélène Saulecierre</li> <li>Olga Tarraso</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>architecte urbaniste paysagiste</li> <li>architecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine</li> <li>maîtrise d'oeuvre</li> <li>maîtrise d'oeuvre (équipements, logements)</li> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine</li> <li>maîtrise d'oeuvre</li> </ul>	Non	Non	100	transformation de friche	1 <sup>ere</sup> couronne	Non	programmation conception chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>espaces verts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>"Atelier parc" atelier de concertation sur le parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>espaces verts</li> </ul>	Non
37	Aquitaine	Landes	Dax	ZAC Quartier de la Gare	Type B	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier Cité architecture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>architecte urbaniste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine</li> </ul>	Non	Non	12,5	renovation/réhab / transformation de friche	centre urbain	Non	Non renseigné	<ul style="list-style-type: none"> <li>orientations</li> <li>franchissement</li> <li>espaces publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ateliers de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>orientations</li> <li>franchissement</li> <li>espaces publics</li> </ul>	Non
38	Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Boulogne Billancourt	Ile Seguin-Rives de Seine	Type B	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence d'architecture et d'urbanisme Patrick Charvannes</li> <li>Agence Christian Devillers associés</li> <li>Ateliers Jean Nouvel (AJN)</li> <li>Bruno Fortier / Grosnier, Bloch, Clair, Hardy (Labfac; Nicolas Michelin et Finn Geipel)</li> <li>Bureau Des Paysages Alexandre Cheneceff</li> <li>top5 / Marcel Sirets et Anne-Mie Depuydt</li> <li>PROXP / Joao Nunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>architecte urbaniste</li> <li>architecte urbaniste</li> <li>architecte urbaniste</li> <li>architecte urbaniste</li> <li>architecte urbaniste</li> <li>architecte urbaniste</li> <li>architecte urbaniste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine (architecte-urbaniste coordonnateur d'un secteur)</li> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine (architecte-urbaniste coordonnateur d'un secteur)</li> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine (architecte-urbaniste coordonnateur d'un secteur)</li> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine (architecte-urbaniste coordonnateur d'un secteur)</li> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine (architecte-urbaniste coordonnateur d'un secteur)</li> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine (architecte-urbaniste coordonnateur d'un secteur)</li> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine (architecte-urbaniste coordonnateur d'un secteur)</li> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine (architecte-urbaniste coordonnateur d'un secteur)</li> </ul>	Non	Non	74	renovation/réhab / transformation de friche	centre urbain / 1 <sup>ere</sup> couronne	Oui	Non renseigné	<ul style="list-style-type: none"> <li>renouvellement</li> <li>cadre de vie</li> <li>changers</li> <li>vie quotidienne</li> <li>commerces</li> <li>transports</li> <li>développement du projet de l'île Seguin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ateliers de travail</li> <li>ateliers de travail (workshops)</li> <li>marché de définition, consultation de la maîtrise d'oeuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>renouvellement</li> <li>cadre de vie</li> <li>changers</li> <li>vie quotidienne</li> <li>commerces</li> <li>transports</li> <li>développement du projet de l'île Seguin</li> </ul>	Non
39	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Nantes	Prairie au Duc	Type B	<ul style="list-style-type: none"> <li>top5 / Marcel Sirets et Anne-Mie Depuydt</li> <li>PROXP / Joao Nunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>architecte urbaniste paysagiste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine (phase 1)</li> <li>maîtrise d'oeuvre urbaine (phase 2)</li> <li>maîtrise d'oeuvre</li> </ul>	Non	Non	337	renovation/réhab / transformation de friche	centre urbain	Non	conception réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>déplacements</li> <li>espaces publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ateliers de travail</li> <li>ateliers de travail (workshops)</li> <li>marché de définition, consultation de la maîtrise d'oeuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>déplacements</li> <li>espaces publics</li> </ul>	Non

40	Île-de-France	Paris	Paris (2018)	Fréquel Fontarabie	Type B	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eva Samuel, Architecte</li> <li>• Babled-Navarre-Reymaud</li> <li>• BOB 361 / Jean-Michel Guitas</li> <li>• Sonia Corresse</li> <li>• Pascal Gontier</li> <li>• LAN architecture</li> <li>• Avenir Cornero</li> <li>• Claire Giot, Daphné Mandel</li> <li>• Exit Paysagistes</li> </ul>	maîtrise d'oeuvre urbaine (changement d'une mission d'études, coordination et conception du projet d'aménagement du secteur)			Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ateliers transversaux</li> <li>• réunions de quartier</li> </ul>	espaces publics, vers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• programmation</li> <li>• études</li> </ul>	Non	1	rénovation/réhab/transformation de fiche	Non	Voir les monographies de thèse
							architecte urbaniste	maîtrise d'oeuvre (lois de logements)	maîtrise d'oeuvre (logements et PMJ)									
41	Nord-Pas-de-Calais	Communauté d'agglomération d'Henri-Carvin	Coucellès-les-Isles	La Maritière	Type B	Voir monographie recherche CDE	maîtrise d'oeuvre urbaine (changement d'une mission d'études, coordination et conception du projet d'aménagement du secteur)			Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ateliers transversaux</li> <li>• réunions de quartier</li> </ul>	espaces publics, vers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• programmation</li> <li>• études</li> </ul>	Non	68	extension	Non	Voir monographie recherche CDE
42	Île-de-France	Communauté d'agglomération du Val d'Orge	Brétigny-sur-Orge	Cloze-Bois-Baudeau	Type B	Voir monographie recherche CDE + IMR LET	maîtrise d'oeuvre urbaine (changement d'une mission d'études, coordination et conception du projet d'aménagement du secteur)			Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ateliers transversaux</li> <li>• réunions de quartier</li> </ul>	espaces publics, vers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• programmation</li> <li>• conception</li> </ul>	Non	42	rénovation/réhab/transformation de fiche/extension	Non	Voir monographie recherche CDE
43	Nord-Pas-de-Calais	Métropole Communauté urbaine	Lille	ZAC Faubourg d'Arras-Europe	Type B	ANMA Agence Nicolas Michelin & Associés Pascal Grilber	architecte urbaniste paysagiste	maîtrise d'oeuvre urbaine (études, aménagement, coordination paysagère et architecturale)	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• programmation</li> <li>• conception</li> </ul>	espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• programmation</li> <li>• conception</li> </ul>	Non	28	rénovation/réhab	Non	appel à projets de la collectivité pour l'habitat groupé	
44	Alsace	Communauté urbaine de Strasbourg	Schiltigheim	Adelshoffen	Type B	ATELIER FAUBOURG 234 Denn et Parodion Atelier UHTP	architecte urbaniste	maîtrise d'oeuvre urbaine (études, aménagement, coordination paysagère et architecturale)	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• programmation</li> <li>• conception</li> </ul>	espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• programmation</li> <li>• conception</li> </ul>	Non	2,55	rénovation/réhab/transformation de fiche	Non		
45	Franche-Comté	Communauté de communes du pays de Lure	Lure	ZAC Les Prés-la-Côte	Type B	Atelier VILLES ET PAYSAGES PANOPTIQUE	architecte urbaniste	maîtrise d'oeuvre urbaine	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• programmation</li> <li>• conception</li> </ul>	espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• programmation</li> <li>• conception</li> </ul>	Non	8,5	extension	Non		
46	Lorraine	Communauté urbaine du Grand Nancy	Vandœuvre-les-Nancy	Lotissement BiancaMaria	Type B	Agence Ventier-Tappia (M. VERDIER, M. Alexandre) L'inter Paysage (Catherine Linder) Jean Claude Seifert Beaudouin-Husson	architecte urbaniste paysagiste	maîtrise d'oeuvre urbaine	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• programmation</li> <li>• conception</li> </ul>	espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• programmation</li> <li>• conception</li> </ul>	Non	10	transformation de fiche	Non		
47	Nord-Pas-de-Calais	Commune de Lens-Liévin	Méricourt	ZAC de Méricourt	Type B	Agence Guerrier Odile	architecte paysagiste	mandataire du groupement de maîtrise d'oeuvre	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réunion publique</li> <li>• réunions-débat</li> </ul>	espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réunion publique</li> <li>• réunions-débat</li> </ul>	Non	8	transformation de fiche	Non		



48	Lorraine	Moselle	Communauté d'agglomération Fortes de France-Thionville	Fontoy	ZAC Le Pogin	Type B	Atelier 9.81 architectes JNC	urbaniste paysagiste	maîtrise d'oeuvre urbaine (plan d'aménagement charges) maîtrise d'oeuvre urbaine (plan d'aménagement accompagné d'un cahier des charges)	Non renseigné	Réunions publiques d'informations	ambition du projet	Non renseigné	Non	extension de bourg rural	extension	20	Non	
49	Aquitaine	Gironde	Communauté Urbaine de Bordeaux	Mérignac	Résidence des Pins	Type B	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Non renseigné	Non renseigné	Non	Non	centre urbain	renovation/réhab	6,7	Non	
50	Île-de-France	Seine-et-Marne	Communauté d'agglomération	Montereau	ZAC de Montereau	Type B	Atelier Madec agence Follès-Gautier Claire Gautier	architecte paysagiste	maîtrise d'oeuvre maîtrise d'oeuvre	Non	réunion publique d'information	• espace agricole • manèges de vivre son quartier	Non renseigné	Non	2ème couronne / péricphérie	extension	153	Non	
51	Île-de-France	Essonne	Communauté d'agglomération Fery Centre	Ris-Orangis	Les Docks de Ris	Type B	Agence Brochet - Lajus - Pueyo Agence LAVERNE	architecte paysagiste	maîtrise d'oeuvre urbaine (architecte coordonnateur de ZAC) maîtrise d'oeuvre (paysagiste en chef)	Non	Non renseigné	Non renseigné	Non	Non	2ème couronne	transformation de fiche	18	Non	
52	Nord-Pas-de-Calais	Nord	Lille Métropole Communauté urbaine	Lille / Lomme	ZAC Les Rives de Haute Deule	Type B	Atelier de paysages Braud-Delhar	architecte urbaniste	maîtrise d'oeuvre urbaine (infrastructures de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deule)	Non	Non renseigné	Non renseigné	Non	Non	centre urbain / 1ère couronne	renovation/réhab / transformation de fiche	25	Non	
53	Nord-Pas-de-Calais	Nord	Communauté de communes Flandre Lys	Merville	Les jardins de Flandres	Type B	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Non renseigné	Non renseigné	Non	Non	extension de bourg rural	extension	28	Non	
54	Picardie	Oise	Communes de la Picardie Verte	Grandvillers	Espace Charente	Type B	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Non renseigné	Non renseigné	Non	Non	1ère couronne	extension	4	Non	
55	Poitou-Charentes	Vienne	Grand Poitiers	Poitiers	La Mériçote	Type B	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non	Non renseigné	Non renseigné	Non	Non	1ère couronne	extension	25	Non	

**Annexe 10. Exemple de notices d'enquête effectuées à partir des dossiers de candidature à la labellisation EcoQuartier du MEDDTL des opérations repérées**

**Fiche-opération  
Échirolles / ZAC Village 2**

Repère selon les typologies des recherches CDE et D&P	D&P : type A / n°35
Appellation du projet	ZAC Village 2 (projet de renouvellement urbain)
Commune	Échirolles
Intercommunalité	Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole
Département	Isère
Région	Rhône-Alpes
<b>Variabes passives concernant la situation géographique, la nature et l'ampleur physique des projets :</b>	
Localisation du projet	1ere/2ème couronne
Nature du projet	réhab-rénovation
Superficie (Hectares)	13
Nombre de logements prévus	185
Nombre d'habitants prévus	2500

**Variables discriminantes relatives aux types A et B construits pour la recherche sur la concertation des habitants dans les écoquartiers correspondants à une implication des habitants plus importante que d'habitude liée aux enjeux de développement durable**

Type A et B	A l'occasion du projet, l'implication des habitants est plus importante que d'habitude et explicitement liée au caractère durable du projet (DP25 : raisons invoquées pour l'implication des habitants)	-
Type A	La démarche d'implication des habitants a été déclinée suite aux préconisations d'un agenda 21 (24.2)  Des dispositifs spécifiques d'implication des habitants (atelier d'urbanisme, groupe de suivi) ont été mis en place sur le projet (DP26 : actions menées ou envisagées pour l'implication des habitants)  L'implication des habitants suscite des innovations sur des aspects du projet liés au DD et/ou à sa conduite (DP31 : apport effectif de l'implication des habitants)  Il y a une volonté d'impliquer des habitants dans des phases de programmation-conception et dans la gestion du projet (DP29 : types d'études, moments du projet)  Les habitants ont contribué à la définition d'un schéma d'urbanisme, d'éléments de projets (logements, équipements...) (DP 28 : thématique de l'implication des habitants/ DP31 : apport effectif de l'implication des habitants)  les habitants sont moteurs vis-à-vis des ambitions en terme de développement durable du projet (DP 25 : raisons invoquées pour l'implication des habitants)	Il existe un agenda 21 dont l'un des objectifs est d' : " Associer les habitants à l'aménagement de la ville."  Ateliers d'urbanisme.  Feed-back, réadaptation de certains aspects du projet.  Études préalable, diagnostic /Choix de la maîtrise d'oeuvre, réalisation, construction, suivi travaux/Conception urbaine, paysagère, architecturale.  Aménagement d'espaces publics (voiries, places, stationnement, esp. verts)/Modalités de relogement, résidentialisation, GUP /Équipements publics.
Type A bottom up	les habitants sont impliqués dans la réalisation et/ou la gestion de certains espaces publics ou équipements du projet (DP83-84 : recours prévu à l'implication des habitants dans la gestion et l'entretien de certains lieux, modalités, qui, sur quoi, comment?)	À travers la GUP la GUSP joue un rôle fondamental. Il s'agit de construire et de pérenniser un partenariat entre les habitants du Village 2, les services municipaux et le bailleur SDH concernant la gestion et l'entretien du quartier. En complément, la Maison du Projet occupe une place centrale en tant que lieu d'échanges entre les tous les acteurs du projet (commune, bailleurs, habitants etc.). l'objectif étant d'obtenir un «retour d'expériences » de tous les partenaires concernés. La MSC ( dans laquelle sera créée la Maison des Parents dans le cadre du PRU) et le Pôle d'Initiatives Locales sont autant de lieux supplémentaires destinés à servir d'interfaces entre les habitants et les institutions locales en charge du projet.

Type A top down	Pas de mouvements ascendants notables pour prendre en charge des lieux (DP31 : apport effectif de l'implication des habitants)	-
	Des dispositifs spécifiques d'implication des habitants ont été créés à l'occasion du projet, tournés particulièrement vers l'information et la communication sur le projet (productions audiovisuelles) (DP26 : actions menées ou envisagées pour l'implication des habitants)	Contribution à des supports de communication (journaux locaux, maquettes)/Centre d'information consacré au projet, site internet, exposition, conférences /Balades urbaines sur le site, visite de chantier, autres projets/Réunions publiques/Site internet interactif, forums, débats dans des conseils de quartier.
	L'implication des habitants répond à des préoccupations pédagogiques dans le but de favoriser l'appropriation d'éco-gestes (DP25 : raisons invoquées pour l'implication des habitants)	-
Type B	Le projet doit encourager des formes de convivialité et/ou le renforcement des liens sociaux (DP25 : raisons invoquées pour l'implication des habitants)	-
	L'implication des habitants est envisagée pour la définition, mais surtout la gestion d'espaces publics, d'espaces verts... (DP83-84 : recours prévu à l'implication des habitants dans la gestion et l'entretien de certains lieux, modalités, qui, sur quoi, comment?)	-
	Les habitants sont dans la possibilité de se mobiliser contre des éléments du projet révélant des préoccupations de désamortage des conflits (DP25 : raisons invoquées pour l'implication des habitants)	-

**Variables discriminantes pour notre étude sur les pratiques des maîtres d'œuvre des projets architecturaux et urbains restant à sélectionner :**

Objet	Sur quels aspects du projet les concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec les habitants ?	<p>Les espaces publics</p> <p>La programmation</p> <p>Les logements</p> <p>Les équipements publics</p> <p>Les éléments éco-techniques</p> <p>Autres?</p>	<p>thèmes du logement, de l'aménagement des espaces publics, de la vie sociale et des équipements.</p> <p>voieries, stationnement, place, lieux de loisirs différenciés .</p> <p>espaces publics.</p>
	A quels moments du projet des concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec des habitants ?	<p>Dans des phases de programmation</p> <p>Dans des phases de conception</p> <p>Dans des phases de réalisation</p> <p>Dans des phases de gestion</p> <p>Autres?</p>	<p>diagnostic partagé.</p>
Dispositifs	Dans quels types de dispositifs des concepteurs ont-ils été amenés à échanger avec des habitants ?	<p>Des ateliers de travail ou groupes thématiques</p> <p>Des actions de sensibilisation : réunions publiques, balades urbaines...</p> <p>Des dispositifs de pilotage</p> <p>Des instances réglementaires</p> <p>décisionnelles : jury de concours, etc.</p> <p>Autres?</p>	<p>réunions publiques et ateliers thématiques</p> <p>tâches incombant à l'AMO urbaniste-conseil sont plus spécifiquement : élaboration du projet urbain sous la forme d'un plan-programme à établir sur la base du schéma d'aménagement existant ; actualisation continue de ce plan-programme ; élaboration d'un cahier des charges architectural et urbain pour chaque nouvelle construction (logements et équipements publics) ; production des pièces graphiques nécessaires au projet et aux différents dossiers administratifs liés à l'opération ; participation et animation des ateliers de travail avec les habitants ; assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des services de la Ville dans les relations avec les maîtres d'œuvre des espaces publics et du bâti (établissement de cahiers des charges urbain et architecturaux, suivi de l'élaboration des projets,...) ;</p>
	Avec quels supports les concepteurs échangeront-ils avec les habitants ?	<p>Plans papier</p> <p>Maquettes</p> <p>Power point</p> <p>Vidéo</p> <p>Formulaire ou questionnaires</p> <p>Blog / Forum d'expression</p> <p>Autres?</p> <p>Individuellement</p> <p>Avec l'équipe de projet de l'agence</p> <p>Avec d'autres professionnels</p> <p>Autres?</p>	<p>atelier sur site, promenade, mesure décimètre</p>
Méthodes et techniques	Les concepteurs échangeront-ils avec les habitants à titre individuel ou en équipe ?	<p>Individuellement</p> <p>Avec l'équipe de projet de l'agence</p> <p>Avec d'autres professionnels</p> <p>Autres?</p>	<p>les services de la Ville, la SDH et l'urbaniste conseil en charge du PRU.</p>
	Les concepteurs possèdent-ils dans leurs agences des personnes spécialisées dans l'implication des habitants ?	<p>Oui / Non</p>	<p>non renseigné.</p>

Commanditaires	Dans quels types de situation de rapport à la commande les concepteurs se retrouvent-ils ?	MOA professionnel, Collectivité MOA citoyenne, habitante, société civile MOA promoteur Autres?	la ville d'Echirolles, Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH)
	Interlocuteurs de la société civile	Milieu associatif Collectif d'habitants Habitants non organisés Autres?	
Les agences de maîtrise d'œuvre au sein du projet et leurs missions			
Sinequanon / Sogreah / Carole IMBERT Odile Daillot (Paysagiste / référente du groupement de maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs, aménagements paysagers)			
Atelier Dubois/Artélia (MOE)			
Remarques			

## Annexe 11. Vérification des données discriminantes pour la sélection des écoquartiers qui feront l'objet d'enquêtes monographiques

Vérification des données discriminantes pour notre étude, issues de la pré-enquête téléphonique, concernant les pratiques participatives des maîtres d'œuvre dans les opérations d'écoquartier sélectionnées :						
Fontaine / ZAC Bastille (ANRU)						
Instances	Objets	Moments	Méthodes et techniques	Commanditaires	Interlocuteurs de la société civile	
<p>Dans quels types de dispositifs des concepteurs ont-ils été amenés à échanger avec des habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ateliers de conception</li> <li>• "Atelier de lecture de plan"</li> <li>• visite d'autres bâtiments</li> </ul>	<p>Sur quels aspects du projet les concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec les habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• équipements publics (abords extérieurs du centre social, les espaces extérieurs et le projet social de la CAF, salle d'animation)</li> <li>• espaces publics (jardins partagés, stationnements)</li> <li>• cahier des charges (surface des logements, cuisines ouvertes ou fermées, douches, largeur des couloirs; sécurisation des halls d'entrée, locaux poubelles, rangements extérieurs, coursives)</li> </ul>	<p>À quels moments du projet des concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec des habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• diagnostic</li> <li>• programmation</li> <li>• conception</li> </ul>	<p>Avec quels supports et de quelles manières les concepteurs échangent-ils avec les habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• travail pédagogique sur la technique</li> <li>• visite de bâtiment à coursives</li> <li>• présentation d'images de références, des outils</li> <li>• travail sans esquisse préalable du projet avec les habitants</li> </ul>	<p>Dans quels types de situation de rapport à la commande les concepteurs se retrouvent-ils ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la MOA demande d'intégrer une dimension participative au travail de conception dans son cahier des charges</li> </ul>	<p>Quels types d'interlocuteurs au sein de la société civile les concepteurs rencontrent-ils dans les dispositifs participatifs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ménages souhaitant rester dans le quartier</li> <li>• groupes de jeunes, de mamans</li> <li>• les futurs acquéreurs sociaux</li> </ul>	

**Vérification des données discriminantes pour notre étude, issues de la pré-enquête téléphonique, concernant les pratiques participatives des maîtres d'œuvre dans les opérations d'écoquartier sélectionnées :**

Palaiseau / ZAC Camille Claudel

Instances	Objets	Moments	Méthodes et techniques	Commanditaires	Interlocuteurs de la société civile
<p>Dans quels types de dispositifs des concepteurs ont-ils été amenés à échanger avec des habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Ateliers Publics d'Urbanisme</li> <li>● ateliers semestriels de restitution</li> <li>● réunions publiques</li> </ul>	<p>Sur quels aspects du projet les concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec les habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● principes d'aménagement</li> <li>● espaces publics (place de la voiture dans la ville, liaison avec la ville existante)</li> <li>● espaces verts dans le quartier</li> <li>● le développement durable</li> <li>● habitat et mixité</li> </ul>	<p>À quels moments du projet des concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec des habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● programmation (cahier des charges)</li> <li>● conception</li> </ul>	<p>Avec quels supports et de quelles manières les concepteurs échangent-ils avec les habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● présentation de l'avancée de leur projet</li> </ul>	<p>Dans quels types de situation de rapport à la commande les concepteurs se retrouvent-ils ?</p>	<p>Quels types d'interlocuteurs au sein de la société civile les concepteurs rencontrent-ils dans les dispositifs participatifs ?</p>



Paris 20ème / Fréquel-Fontarabie					
Vérification des données discriminantes pour notre étude, issues de la pré-enquête téléphonique, concernant les pratiques participatives des maîtres d'œuvre dans les opérations d'écoquartier sélectionnées :					
Instances	Objets	Moments	Méthodes et techniques	Commanditaires	Interlocuteurs de la société civile
<p>Dans quels types de dispositifs des concepteurs ont-ils été amenés à échanger avec des habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● réunions de concertation</li> <li>● atelier pédagogique</li> <li>● réunions publiques d'information</li> <li>● atelier urbain participatif</li> </ul>	<p>Sur quels aspects du projet les concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec les habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● scénarios d'aménagement</li> <li>● espaces publics (passages publics dans les cœurs d'îlot)</li> <li>● espaces verts (jardin en cœur d'îlot)</li> <li>● équipements (crèche)</li> </ul>	<p>À quels moments du projet des concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec des habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● études, diagnostic</li> <li>● programmation</li> <li>● conception</li> <li>● participation au jury de concours de MOE</li> </ul>	<p>Avec quels supports et de quelles manières les concepteurs échantent-ils avec les habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● liste des souhaits des habitants pour leur quartier</li> <li>● présentation de la structure du quartier et de l'origine historique</li> <li>● « partager un imaginaire urbain » avec les habitants avant de montrer un plan masse</li> <li>● vocabulaire spécifique de l'architecture et de l'urbanisme</li> </ul>	<p>Dans quels types de situation de rapport à la commande les concepteurs se retrouvent-ils ?</p>	<p>Quels types d'interlocuteurs au sein de la société civile les concepteurs rencontrent-ils dans les dispositifs participatifs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● associations de quartier créées à l'occasion des projets</li> <li>● voisins construits autour du site du projet</li> </ul>

En bleu : éléments d'éclairage trouvés au sujet du rôle des concepteurs dans la contribution de Marc Prochasson « Fréquel-Fontarabie, Paris 20<sup>ème</sup> : la participation comme ciment du projet » issue de l'ouvrage *ville durable et écoquartiers* coordonné par le Cédis et rédigé par Raphaële Héliot en 2010.

Vérification des données discriminantes pour notre étude, issues de la pré-enquête téléphonique, concernant les pratiques participatives des maîtres d'œuvre dans les opérations d'écoquartier sélectionnées :						
Louvres / ZAC de Louvres et Puiseux						
Instances	Objets	Moments	Méthodes et techniques	Commanditaires	Interlocuteurs de la société civile	
Dans quels types de dispositifs des concepteurs ont-ils été amenés à échanger avec des habitants ?	Sur quels aspects du projet les concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec les habitants ?	À quels moments du projet des concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec des habitants ?	Avec quels supports et de quelles manières les concepteurs échantent-ils avec les habitants ?	Dans quels types de situation de rapport à la commande les concepteurs se retrouvent-ils ?	Quels types d'interlocuteurs au sein de la société civile les concepteurs rencontrent-ils dans les dispositifs participatifs ?	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● ateliers de concertation</li> <li>● séminaires thématiques</li> <li>● réunions publiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● schéma d'aménagement urbain</li> <li>● espaces publics et verts (espaces publics des Frais-Lieux et du Bois du Coudray, square secteur Gare et landière végétale)</li> <li>● argumentaire pour la conservation des silos à grain et leur transformation en logements et commerces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● diagnostic</li> <li>● programmation</li> </ul>				

<p align="center"><b>Vérification des données discriminantes pour notre étude, issues de la pré-enquête téléphonique, concernant les pratiques participatives des maîtres d'œuvre dans les opérations d'écoquartier sélectionnées :</b></p> <p align="center"><b>Grenoble / ZAC Bouchayer-Viallet</b></p>						
Instances	Objets	Moments	Méthodes et techniques	Commanditaires	Interlocuteurs de la société civile	
<p>Dans quels types de dispositifs des concepteurs ont-ils été amenés à échanger avec des habitants ?</p>	<p>Sur quels aspects du projet les concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec les habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● plan d'aménagement</li> <li>● espaces publics</li> <li>● square des fusillés (préservation d'un monument)</li> <li>● équipements (habillage intérieur)</li> </ul>	<p>À quels moments du projet des concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec des habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● programmation</li> <li>● choix des concepteurs</li> <li>● conception</li> </ul>	<p>Avec quels supports et de quelles manières les concepteurs échangeront-ils avec les habitants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● plans</li> </ul>	<p>Dans quels types de situation de rapport à la commande les concepteurs se retrouvent-ils ?</p>	<p>Quels types d'interlocuteurs au sein de la société civile les concepteurs rencontrent-ils dans les dispositifs participatifs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● union de quartier (entreprises, commerçants, associations culturelles...)</li> <li>● association d'anciens résistants</li> </ul>	

Vérification des données discriminantes pour notre étude, issues de la pré-enquête téléphonique, concernant les pratiques participatives des maîtres d'œuvre dans les opérations d'écoquartier sélectionnées :						
Croisilles / Lotissement Le Badoulet						
Instances	Objets	Moments	Méthodes et techniques	Commanditaires	Interlocuteurs de la société civile	
Dans quels types de dispositifs des concepteurs ont-ils été amenés à échanger avec des habitants ?	Sur quels aspects du projet les concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec les habitants ?	À quels moments du projet des concepteurs ont-ils été amenés à travailler avec des habitants ?	Avec quels supports et de quelles manières les concepteurs échantillonnés échantillonnés échantillonnés ?	Dans quels types de situation de rapport à la commande les concepteurs se retrouvent-ils ?	Quels types d'interlocuteurs au sein de la société civile les concepteurs rencontrent-ils dans les dispositifs participatifs ?	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ateliers thématiques</li> <li>• visite de site</li> <li>• réunions publiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• scénarios d'aménagement paysager (dénivelé du site, gestion de l'eau, revêtement du sol)</li> <li>• espaces publics</li> <li>• déplacements (mobilité, cheminement, stationnement)</li> <li>• cadre de vie</li> <li>• formes urbaines et bâti (dénivelé du site)</li> <li>• équipements</li> <li>• éco-matériaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• programmation</li> <li>• conception</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• maquette</li> <li>• panneaux d'informations</li> </ul>			

**Annexe 12. Exemple d'une grille d'analyse d'entretien selon les critères servant à déterminer les différentes positions de conception vis-à-vis de la participation**

Type de concepteur	PRAGMATIQUE 05	
Nom du concepteur et de l'agence	-	
Nom et localisation de l'opération	-	
Cadre de l'entretien	CDE monographie	
Adresse, contact	-	
profil sociodémographique et professionnel du concepteur	<b>Modalités</b>	<b>Extraits de l'entretien et/ou informations provenant de différents médias liés au concepteur effectué le</b>
sexe du concepteur	Homme et femme	-
âge du concepteur	45 ans / 50 ans	-
type de structure dans laquelle intervient le concepteur	Agence d'architecture SARL	-
statut du concepteur dans la structure	Chef d'agence et associés	-
domaines d'intervention de la structure	(plus de commandes privés) Logements, équipements scolaires, équipements de santé, projet urbain	-
Compétences spécifiques intégrées en interne	Architecte et un doctorant	-
formation initiale du concepteur	ENSA Strasbourg, ENSA Paris Belleville / Idem + Faculté d'architecture en Uruguay	-
formations complémentaires du concepteur	Non renseigné	-
Consécration particulière du concepteur, de la structure ou d'un projet en lien avec le développement durable ou la participation des habitants.	Non	-
autres activités professionnelles	- enseignant à l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg Théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine / enseignante ENSA Strasbourg, Nancy, Paris Belleville TPCA	-
engagement du concepteur	- fondatrice, directrice artistique et présidente des	-



<p><b>Budget et temps alloués au travail participatif</b></p>	<p>Non renseigné</p>	<p>-</p>
<p><b>Pratiques de conception participative des professionnels</b></p>	<p><b>Modalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- associations, concepteurs concurrents, élus, techniciens, aménageur. (Dialogue compétitif)</li> <li>- bailleurs sociaux et promoteurs (ateliers de projet) botaniste du Museum de Strasbourg</li> </ul>	<p><b>Extraits de l'entretien</b></p> <p>-</p>
<p><b>Configuration d'acteurs au travers desquels le concepteur intervient auprès des habitants</b></p> <p><b>modes d'intervention et outils au travers desquels le concepteur intervient auprès des habitants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proposition des concepteurs des « présents successifs », « comment faire exister le site dans l'imaginaire collectif, comment le faire exister avant même qu'il ne soit réalisé »</li> <li>- étape de « préfiguration », « utiliser toutes les institutions qui sont autour du site pour leur offrir un espace extérieur », proposer des « bouquets de services »</li> <li>- création d'un blog, « vivant », films, veille, renseignements sur les travaux</li> <li>- travail avec un collectif de photographes pour suivre l'histoire du quartier « pour s'approprier le quartier au travers d'un moyen culturel »</li> <li>- maquette, plans, power point, expositions ouvertes au public</li> <li>- 1<sup>ère</sup> atelier : présentation d'une analyse et non pas d'un premier projet ; 2<sup>ème</sup> atelier : présentation des premières intentions « des principes fondateurs » développés ; 3<sup>ème</sup> atelier : présentation du projet</li> </ul>	<p>-</p>

	<p>fini</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- groupes de travail thématiques autour d'une table</li> <li>- implantation d'un « jardin partagé obligatoire » dans chaque espace privé d'ilot pour que les futurs habitants l'aménagent eux-mêmes, implantation d'« espaces partagés laissés en ruralité au départ » dans l'espace public où les futurs habitants pourront « décider de leurs usages et de leur aménagement » et d'« espaces collectifs au sein des immeubles » « à l'échelle du quartier » pour développer « une vie de quartier »</li> <li>- création de plans avec des « inserts d'espaces publics connus nationalement ou localement » pour que les habitants « prennent conscience des échelles des espaces » du projet</li> <li>- idées proposées par les concepteurs de « construire en échafaudage un ilot » pour « prendre la mesure des volumes à l'échelle 1 » et de faire suivre les jardins partagés d'ilot par un architecte</li> <li>- élaboration d'un tableau par les MOA qui synthétise les remarques des visiteurs au moment du choix des concepteurs urbains</li> <li>- présentation des écoquartiers de Fribourg etc comme des « contres modèles » en relevant leurs « dysfonctionnements » ou un « modèle non reproductible »</li> </ul>



<p><b>Objets du projet soumis à la participation des habitants par le concepteur</b></p>	<p>Espaces partagés dans les îlots, espaces collectifs dans les immeubles, espaces publics, plan d'aménagement, zone de rencontre, espaces intermédiaires</p>	
<p><b>Représentations des concepteurs par rapport à l'implication des habitants dans les pratiques de conception</b></p> <p><b>Position du concepteur par rapport aux habitants en ce qui concerne leur participation à l'élaboration du projet d'écoquartier et/ en générale dans la conception urbaine et architecturale</b></p>	<p><b>Modalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les concepteurs pensaient qu'il y aurait « plus de discussion », « plus de questions, de propositions en face » même si les habitants étaient là « on sent l'intérêt » mais « ils n'ont pas l'habitude de travailler ensemble »</li> <li>- une des « limites du système » de la concertation c'est que « les habitants ne sont pas là », « n'existent pas » et c'est « difficile », les habitants « des quartiers voisins représentent un quartier qui n'est pas le leur » et les associations « ne sont que des représentants d'associations »</li> <li>- sur les questions de mobilité, de « zone de rencontre », les « réactions ont été les plus violentes » « peut-être que c'est quelque chose que les gens ont du mal à se préfigurer », les habitants voulaient créer « un bulle » sans voiture, mais les concepteurs s'y opposent « la ville, ce n'est pas ça », « ce n'est pas une communauté », « si on veut créer du lien, on ne peut pas raisonner ainsi »</li> <li>- les concepteurs passent « beaucoup de temps à expliquer le projet »</li> <li>- les concepteurs ont « le sentiment d'avoir fait le</li> </ul>	<p><b>Extraits de l'entretien</b></p>

	<p>projet avec eux » car ils ont « intégré leurs remarques », « enregistré réellement les demandes »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les concepteurs parlent de « collaboration » dans les phases postérieures au dialogue compétitif</li> <li>- les concepteurs faisaient des documents « compréhensibles » pour les élus et les habitants</li> <li>- les habitants doivent « prendre conscience », « se rendre compte » de l'échelle des espaces, « c'est un problème que l'on a en architecture très souvent et il faut « faire comprendre » par le biais de certains « artifices »</li> <li>- les questions de mobilité, de déplacements sont plus « faciles à appréhender » pour les habitants, « ça parle à tout le monde » que les questions de construction « un peu complexes »</li> <li>- « on sait très bien que les meilleurs projets sont les projets qui sont faits avec les usagers »</li> <li>- la participation peut faire « perdre un peu de liberté, mais ce n'est pas vrai du tout » car il y a une « vraie appropriation possible des futurs résidents ou usagers », « le bâtiment est « bien mieux vécu », « vieilli mieux », « mieux habité », ils pourront ainsi « s'approprier » (X5) les espaces publics</li> <li>- la participation n'est pas encore entrée dans « les habitudes des gens qui sont concertés », « c'est</li> </ul>
--	--

<p><b>Position du concepteur par rapport aux maîtres d'ouvrage et/ou aux autres professionnels en ce qui concerne la participation des habitants</b></p>	<p>culturel», « les gens sont là mais ils ne savent pas quoi dire sur un projet » donc il y a « un réflexe très revendicateurs », « d'être dans la contradiction », « bloqués » même s'il y a des habitants qui étaient « réellement constructifs »</p> <p>- avec le travail sur les espaces partagés, « les habitants participent non seulement à la vie de quartier mais à l'élaboration du projet »</p> <p>- le concepteur regrette « les MOA qui ne savent pas décider », « qui ont des mauvaises habitudes de concertation en interne », certains MOA « savent s'entourer de compétences et savent diffuser »</p> <p>- « le problème quand on concerta c'est de savoir qui décide », il faut « un bon décideur » pour que la concertation marche bien</p>	
<p><b>lien effectué entre les enjeux de DD dans les projets d'aménagement et d'architecture et l'implication des habitants</b></p>	<p>- « il n'y a pas besoin de s'appeler éco pour faire du lien », « l'aspect environnemental est d'entrée de jeu intégré et techniquement maîtrisé », l'aspect concertation « correspond surtout à des convictions » des concepteurs</p> <p>- le fait que ce soit un écoquartier, les concepteurs ont réussi « à faire passer certaines idées » concernant l'espace public, « le dialogue est ouvert »</p>	
<p><b>Représentations des concepteurs sur la construction d'une trajectoire et d'une identité professionnelle en lien avec la participation des habitants</b></p> <p><b>reconnaissance et capitalisation des compétences, des savoirs et savoir-faire</b></p>	<p><b>Modalités</b></p> <p>- il faut se poser la question du moment de la concertation car les concepteurs parlent de</p>	<p><b>Extraits de l'entretien et/ou informations provenant de différents médias liés au concepteur</b></p>

<p><b>acquis à travers l'expérience participative</b></p>	<p>« souffrance » quand la concertation arrive trop tard, « des utilisateurs frustrés parce que le dialogue a été bloqué par le MOA »</p> <p>- les concepteurs rencontrent « la question de la concertation » dans tous leurs projets</p> <p>- la concertation est « assez fraîche en France », « on ne décrète pas du jour au lendemain que la concertation va bien se passer »</p> <p>- « on a jamais la possibilité d'imposer de concerter » mais les concepteurs disent « parfois la proposer »</p> <p>- « on est pas encore habitué à concerter », il faut « un écho culturel », « que ça se construise encore un peu » « cette habitude à travailler en groupe », « c'est un problème culturel »</p> <p>- aucune mention de la participation dans le descriptif du projet Danube sur le site internet de l'agence</p>	
<p><b>évolution dans les manières de concevoir les projets avec les habitants</b></p>	<p>-</p>	
<p><b>formes des médiations/promotions personnelles liées au travail participatif effectué par le concepteur</b></p>	<p>-</p>	



**Jennifer LEONET**

**LES CONCEPTEURS FACE À L'IMPÉRATIF  
PARTICIPATIF DANS LES PROJETS  
URBAINS DURABLES. Le cas des écoquartiers  
en France.**



## Résumé

Cette thèse se positionne dans la lignée d'une série de travaux menés depuis une vingtaine d'années en France sur l'évolution des métiers et des professions de la production urbaine, architecturale et paysagère, au prisme de l'émergence de nouvelles attentes sociétales. Elle analyse plus précisément les attitudes et les modalités d'interventions des concepteurs, dans des projets urbains marqués depuis le milieu des années 2000 par de fortes ambitions en matière de participation citoyenne associées à des enjeux de développement durable. Dans quelle mesure l'émergence de telles commandes en France, particulièrement perceptible dans les premières opérations d'écoquartiers, modifient-elles les représentations des concepteurs vis-à-vis de la participation citoyenne, leurs modes d'exercice, leurs compétences, voire leur manière de considérer leur métier ?

**Mots-clés :** Concepteurs – Architectes – Urbanistes – Paysagistes – Participation des habitants – Activité de conception – Métiers – Professions – Écoquartiers – France.

## Résumé en anglais

This thesis is written within the context of a series of works undertaken over the last twenty years in France on the subject of the trades and professions of urban, architectural and landscape production, as considered through the prism of new social expectations. The thesis analyses the attitudes and forms of intervention adopted by designers of urban projects that, since the mid 2000s, have featured strong citizen participation ambitions associated with sustainable development issues. To what extent has the emergence of these demands in France, particularly noticeable in the case of the first sustainable neighborhoods, modified designers' representation of citizen participation, as well as their own practice, skills and general vision of their profession?

**Key words :** Designers – Architects – Urbanists – Landscape designers – Resident participation – Design activity – Trades – Professions – Sustainable neighborhood – France